

MÉTRÉ ET ATTACHEMENTS

TOME IV. — **MAÇONNERIE** (3e PARTIE)

TOURS. — IMPRIMERIE DESLIS PÈRE, R. ET P. DESLIS

ENCYCLOPÉDIE THÉORIQUE & PRATIQUE DES CONNAISSANCES CIVILES & MILITAIRES

(*Publiée sous le patronage de la Réunion des officiers*)

PARTIE CIVILE

COURS DE CONSTRUCTION

Publié sous la direction de

G. OSLET, INGÉNIEUR DES ARTS ET MANUFACTURES

DIX-HUITIÈME PARTIE

MÉTRÉ ET ATTACHEMENTS

DE

TERRASSE, MAÇONNERIE, CARRELAGE

CIMENTS ET ÉGOUTS

(Supplément au *TRAITÉ DE FONDATIONS, MORTIERS, MAÇONNERIES*)

TOME IV. — **MAÇONNERIE** (3e PARTIE)

(RÉPARATIONS. — CORVÉES)

PAR

C. PIEL

Métreur spécialiste, Attacheur

DESSINS DE L'AUTEUR

PARIS

GEORGES FANCHON, ÉDITEUR

25, RUE DE GRENELLE, 25

—

MÉTRÉ ET ATTACHEMENTS

DE

TERRASSE, MAÇONNERIES, CARRELAGES CIMENTS ET ÉGOUTS, CONSOLIDATIONS SOUTERRAINES PAVAGE, GRANIT, ASPHALTE, MARBRERIE

CHAPITRE III

MAÇONNERIE (*suite*).

MÉTRÉS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN, TRANSFORMATION, RÉPARATION, ADJONCTION, SURÉLÉVATION, REPRISES EN SOUS-ŒUVRE, INSTALLATION

NOTIONS GÉNÉRALES

Le métré d'entretien dit de corvée exige non seulement des connaissances techniques, mais aussi une méthode sûre dans le classement des travaux.

N'est-il rien d'ennuyeux que de vérifier ces mémoires sans ordre, confus, obligeant le vérificateur à de longues recherches, perte de temps très appréciable, et à démêler dans ce chaos les doubles emplois qui pourraient être portés.

Attachements écrits et figurés.

Aussi, pour faciliter la vérification et éviter les contestations lors du règlement des mémoires, l'entrepreneur soucieux de ses intérêts fait constater au fur et à mesure des travaux tous ceux appelés à disparaître par les transformations ou recouvrements quelconques.

Les travaux de peu d'importance sont reconnus par des attachements écrits ; ceux qui nécessitent beaucoup de détails sont figurés et dressés ordinairement à l'échelle de 2 centimètres par mètre.

Ces attachements sont remis en double expédition à l'architecte, qui, après vérification, en rend un exemplaire à l'entrepreneur.

REMARQUE

Les prix appliqués dans cet ouvrage sont ceux de la Série, édition 1909, de la Société centrale des Architectes français et de la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement.

La Série élaborée par la Société centrale des Architectes français et la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement, édition 1909, a été modifiée en raison des changements apportés

dans les prix des matériaux et de l'augmentation croissante des prix de la main-d'œuvre.

Les sous-détails de cette nouvelle Série comprennent pour les travaux de maçonnerie :

1° Les déboursés de fournitures;

2° Les faux frais sur les fournitures;

3° Les déboursés de main-d'œuvre encore augmentés des déboursés « d'Assurances accidents du travail », les déboursés d'assurances accidents étant considérés comme un supplément de main-d'œuvre et non comme des faux frais ;

4° Les faux frais de la main-d'œuvre et l'assurance accidents;

5° 10 0/0 de bénéfice sur l'ensemble.

Prix composés pour la maçonnerie.

Observation générale. — Les prix de règlement ci-après établis pour les travaux exécutés dans Paris sont composés :

1° Des déboursés de fournitures;

2° De 10 0/0 de faux frais sur les fournitures ;

3° Des déboursés de main-d'œuvre augmentés de 10 0/0 pour assurance des accidents et frais de direction pour maîtres-compagnons et appareilleurs;

4° De 10 0/0 de faux frais sur les déboursés de main-d'œuvre tels qu'ils sont composés ci-dessus ;

5° De 10 0/0 de bénéfice appliqués sur l'ensemble.

Exemples :

Fournitures.

Mitre.		
Prix de déboursé (n° 158)	1f,20	
Faux frais 10 0/0	0 ,12	
Ensemble	1f,32	
Bénéfice 10 0/0	0 ,13	
Ensemble	1f,45	(N° 1154).

Main-d'œuvre

L'heure de tailleur de pierre pour ravaleur compris outillage est payée aux prix élémentaires de la Série	1f,30	(N° 1).
10 0/0 pour assurances des accidents et frais de maître-compagnon et appareilleur	0 ,13	
Ensemble	1f,43	
10 0/0 de faux frais sur cette main-d'œuvre	0 ,14	
Ensemble	1f,57	
Bénéfice 10 0/0	0 ,157	
Ensemble	1f,727	

ou 1f,73, prix de règlement n° 362 de la Série.

Pour compléter l'exposé de la méthode de travail, la Série ajoute à la préface, paragraphe 2, que tous les travaux ont été calculés pour une unité de travail, ce qui permet de les appliquer au règlement des travaux d'entretien.

La Série de la Société centrale des Architectes français et de la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement, édition 1909, n'entend pas par là appliquer strictement ces prix de travaux neufs pour les travaux de corvées. Cette opinion serait en désaccord avec l'observation n° 388 et les numéros 707 et 742 de ladite Série, pour lesquels il est accordé des prix supérieurs.

Dans les travaux de corvées, nous devrons donc faire ressortir toutes les mains-d'œuvre supplémentaires non prévues pour les travaux neufs.

EXEMPLE DE MÉTRÉ DE CORVÉES

Transformations et modifications de quatre appartements en un seul.

Observation. — L'entrepreneur de maçonnerie ayant l'entreprise générale fera toutes les déposes nécessaires aux transformations (menuiserie, fumisterie, marbrerie, etc.).

Tous ces matériaux seront déposés et rangés avec soin pour être réemployés.

Nous n'avons pas l'intention de faire le métré complet de ces transformations, nous examinerons dans chaque pièce les questions qui n'auront pas été traitées précédemment.

Afin de ne pas multiplier les planches d'attachements figurés, nous donnerons deux feuilles.

La première indiquera le plan de la nouvelle construction : les percements et reprises.

La deuxième, celui de l'ancienne construction et les démolitions.

Il sera produit au fur et à mesure des transformations, des plans et coupes complémentaires qui nous donneront les détails les plus importants.

ORDRE DE SERVICE

Cabinet de M. . . . . , Architecte.

Ordre de service N° . . .

A M. . . . . , Entrepreneur de Maçonnerie

Dans la Propriété X. . . . .

à Paris, Boulevard. . . . . . N°. . .

Au 3me Étage, appartement de gauche.

Déposer avec soin les menuiseries, miroiterie, marbrerie, fumisterie, etc., nécessaires aux transformations. Sonder le plancher du salon sur le boulevard; étayer ce plancher; faire les démolitions des cloisons, percements et bouchements, les raccords d'enduit en plâtre au sas ainsi que les naissances dans les diverses pièces.

Nota. — Il est bien entendu qu'il ne sera fait aucune démolition sans s'être assuré que cela ne compromet pas l'étage supérieur.

Les pièces principales seront protégées par des bâches et les cheminées garanties.

Etablir un échafaudage dans la cour pour le montage des matériaux et le service des ouvriers ; le premier plancher d'échafaudage en bastings recouvert de bâches ; le reste de l'échafaudage bâché et éclairé.

Pour éviter les allées et venues, établir une barrière provisoire dans la grande cour, perpendiculairement au mur mitoyen de droite avec eclairage.

La cour, le vestibule, etc., seront tenus constamment propres.

Paris, ce

Signé, X..., Architecte.

Attachements figurés nos 1 et 2

Métré.

Nous emploierons, pour faire ce métré, la méthode suivante, qui consiste à suivre l'ordre du travail :

A. — *Menuiserie*, se subdivisant ainsi :

1° Dépose des ouvrages en vieux bois au *mètre superficiel;*

2° Dépose des ouvrages en vieux bois au mètre linéaire.

B. — *Miroiterie ;*

C. — *Marbrerie ;*

D. — *Fumisterie ;*

E. — *Maçonnerie* se subdivisant ainsi :

1° *Démolitions* au mètre cube de légers ouvrages : pans de bois, planchers, cloisons légères, augets, aire;

2° *Démolitions* de *murs* au mètre cube comprenant également plusieurs subdivisions :

a) Démolition de murs en plâtras, moellon, meulière, brique ou béton, sans descente ni montage de matériaux, etc., jusqu'à 0m,80 d'épaisseur, compris le triage et rangement des matériaux ;

b) Dans l'embarras des étais; étaiement;

c) Pour reprise ou percement.

d) Démolition des murs hourdés en ciment;

3° Constructions de cloisons légères ; planchers en bois ; augets ; aire, scellement de lambourdes ou carrelages, calfeutrements. Planchers en fer, enduits en plâtre, raccords, naissances, renformis, à l'emplacement des démolitions ;

4° Bouchements de baies et reprises ; refouillements pour liaison des matériaux; plus-values diverses;

5° Bâches de garantie, échafaudage de service ; éclairage; nettoyage, descente de gravois, transport, chargement et enlèvement aux décharges publiques.

(Nota. — Faire reconnaître les gravois au fur et à mesure de leur enlèvement en indiquant la contenance des tombereaux.)

Plus-values diverses en travaux d'entretien;

6° Travaux en régie se subdivisant ainsi :

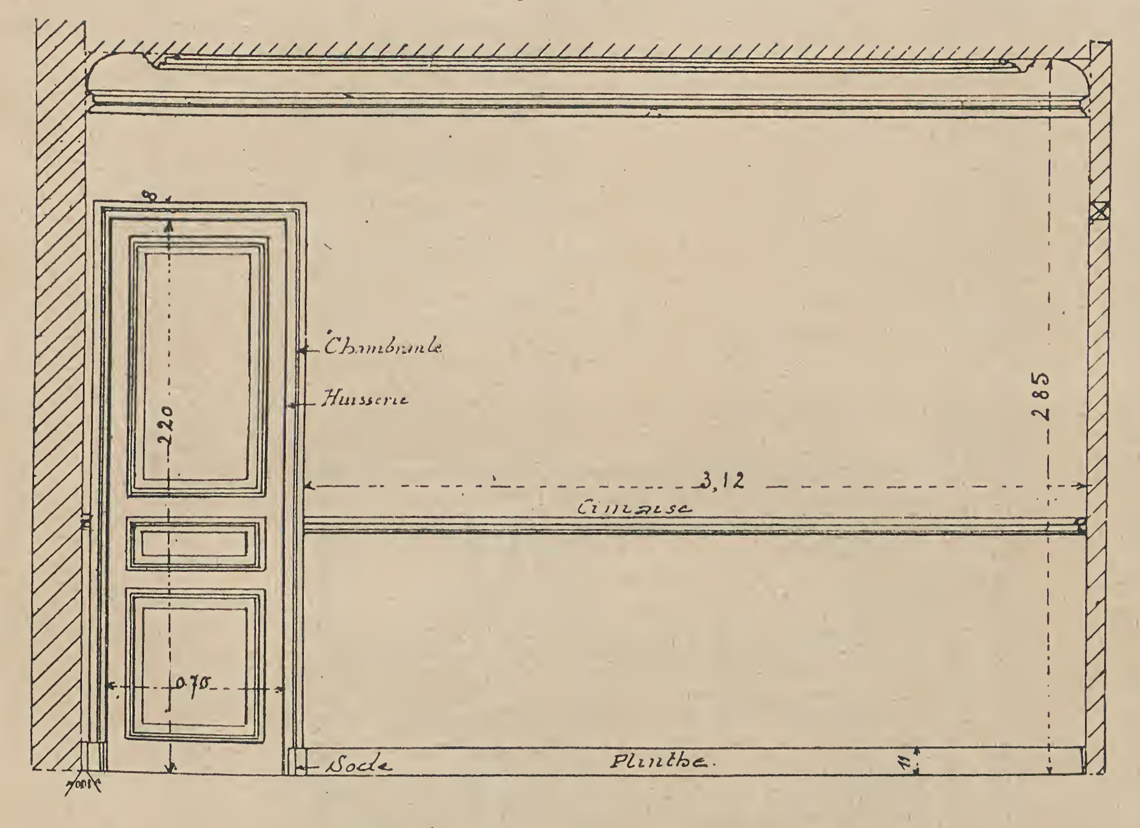
a) Travaux faits le jour ;

b) Travaux faits à la lumière ;

c) Travaux faits la nuit.

Observation 382. — Pour l'exécution des travaux en régie, on paiera le double transport du matériel.

	Chambre sur le boulevard près du mur mitoyen de droite.		
1° menuiserie au mètre superficiel.	Dépose avec soin des menuiseries avec transport et rangement.		
	Porte entre la chambre et la salle à manger.		
	Largeur de la porte....................	0.70	
	Partie en feuillure 2 fois 0.015..........................	0.03	
	Ensemble......................	0.73	
	Hauteur de la porte....................	2.20	
	Partie en feuillure.....................	0.015	
	Ensemble.......................	2.215	
	La surface sera de :		
	0.73 × 2.215 hauteur.......................		1.62
	Cloison entre la salle de bains et chambre ci-dessus.		
	Dépose de la porte :		
	0.68 × 2.215 hauteur......................		1.51
	Dépose avec soin de la cloison vitrée au-dessus du soubassement à droite de la porte.		
	1.51 × 1.18 hauteur..................	1.78	
	Plus-value 5/10 (Observation 461 Menuiserie).................................	0.89	
	Ensemble.......................	2.67	2.67
	Porte entre salle à manger et salon.		
	Dépose avec soin de porte avec glace.		
	A reporter..............................		5.80



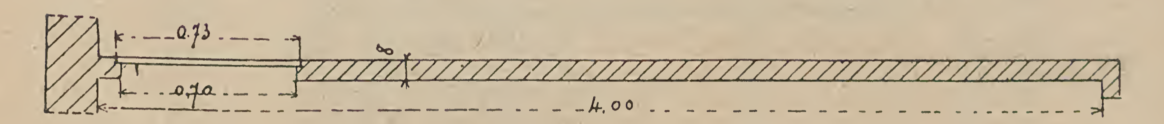


Fig. 1. — Elévation et plan de la cloison entre chambre et salle à manger

Report			5.80
Largeur de la porte	1.40		
Parties en feuillures 4 fois 0.015	0.06		
Ensemble	1.46		
Hauteur de la porte	2.40		
Partie en feuillure	0.015		
Ensemble	2.415		
La surface sera de : 1.46 × 2.415 hauteur		3.52	
Plus-value 5/10 (observation 461)		1.76	
Ensemble		5.28	5.28
Porte entre salle à manger et antichambre.			
A reporter			11.08

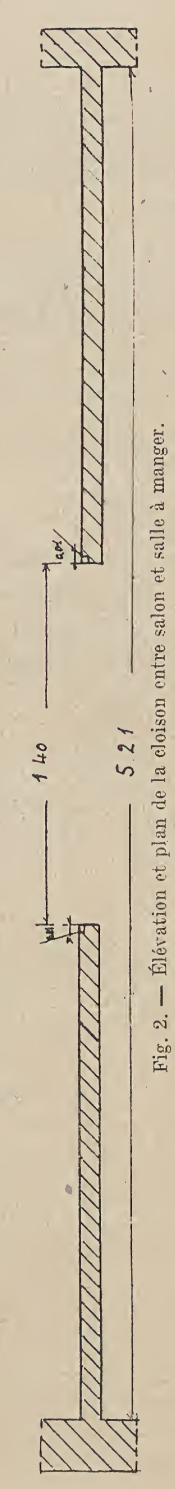


Fig. 2. — Élévation et plan de la cloison entre salon et salle à manger.

Report 11.08

Largeur 0.80
Parties en feuillures :
2 fois 0.015 .... 0.03

Ensemble.................. 0.83
× 2.215 hauteur 1.84

Porte vitrée entre salon et antichambre.
1.33 × 2.415 hauteur................ 7.96
Plus-value 5/10 (Observation n° 461)..... 3.98

Ensemble....................... 11.94 11.94

Châssis vitré de la salle de bains.
1.03 × 0.80 hauteur 0.82
Plus-value 5/10 .... 0.41

Ensemble....................... 1.23 1.23

Ensemble............................ 26.09

A $0^{f},30$ le mètre superficiel (art. n° 445 Menuiserie). — Argent. $7^{f},83$

Toute dépose de menuiserie non réemployable ou faite sans soins et sans arrachage de clous, sans rangement (art. 447), le mètre superficiel........................ $0^{f},20$

Dépose de menuiserie de 0,054 et de 0,08 d'épaisseur, dont la dépose aura exigé l'emploi de plusieurs hommes (art. 446), le mètre superficiel .... $0^{f},75$

Petites parties. — Toute superficie de dépose au-dessous de $0^{m},30$ sera comptée pour une surface de $0^{m},30$.

2° MENUISERIE au mètre linéaire.

Dépose, transport dans l'étage et rangement jusqu'à $0^{m},10$ de largeur pour réemploi :

Décorations en menuiserie.

Cloison entre petite chambre et salle à manger (voir *fig* 1).
Chambranles moulurés 2 faces de porte :
4 montants chaque 2.17 hauteur............. 8.68
Traverses 2 fois 0.86 .... 1.72

Cloison entre la petite chambre et la salle de bains.
Montants 4 fois 2.17 hauteur 8.68
Traverses 2 fois 0.79......................... 1.58

Porte entre salon et salle à manger (2 faces).
Montants 4 fois 2.37 hauteur................. 9.48
Traverses 2 fois 1.56......................... 3.12

Porte entre salle à manger et antichambre (2 faces).
Montants 4 fois 2.17 hauteur.................. 8.68
Traverses 2 fois 0.96 .... 1.92

Porte entre salon et antichambre (2 faces).
Montants 4 fois 2.37 hauteur 9.48
Traverses 2 fois 1.46......................... 2.92

Dépose de 1/2 baguettes.
Jour de souffrance du mur mitoyen.
2 fois 0.92 .... 1.84
2 fois 1.15 .... 2.30
Ensemble....................... 4.14 4.14

SOCLES.

Socles.
Plus-value de petite longueur (Observation 583).

A reporter 60.40

Report.................................. 60.40

Tout travail en linéaire de moins de 0.25 de longueur, sera compté pour 0.25.

Observation. — La fourniture des socles se compte à la pièce (n°s 730 et suivants); selon l'usage, nous compterons aussi la dépose à la pièce.

Dépose de 20 socles :

A $0^f,07$ l'un.................................. » Argent. $1^f,40$

CIMAISES. Dépose transport dans l'étage et rangement pour réemploi :

Cloison entre chambre et salle à manger (*fig.* 1).

A gauche de la porte $0^m,02$ sera compté pour................................ 0.25

A droite de la porte.................. 3.12

Refend entre salle de bains et chambre.

1 fois 2.11 .... 2.11

Mitoyen 4.00

Façade.

2 fois 0.52 .... 1.04

1 fois 1.10.......................... 1.10

Ensemble.......................... 11.62 11.62

PLINTHES. Plinthes même cours que cimaises...... 11.62

A déduire saillies de socle de la fenêtre sur chambre.

2 fois 0.01 .... 0.02

Reste.......................... 11.60 11.60

Salle de bains.

Dépose de plinthes avec soin.

Mitoyen 2.95

Cloison entre chambre et salle de bains. 2.11

Une partie en retour sur le refend...... 0.90

1 fois 0.15 pour.......................... 0.25

1 fois 0.36 .... 0.36

Chambre sur cour et cuisine.

Plinthes déposées *idem*.

2 fois 1.80.......................... 3.60

Antichambre.

1 fois 0.25 .... 0.25

1 fois 1.81 .... 1.81

Ensemble .... 12.23 = 12.23

Salle à manger (*fig.* 2).

Dépose avec soin des cimaises et cadres de faux lambris.

Cloison entre salle à manger et salon :

2 fois 1.825 .... 3.65

A gauche de la porte sur antichambre.

1 fois 0.07 pour 0.25.......................... 0.25

A droite.......................... 1.51

Sur cloison entre salle à manger et chambre. 3.32

A droite huisserie..

1 fois 0.02 pour $0^m,25$.......................... 0.25

Salon.

2 fois $2^m,055$ 4.11

Ensemble .... 108 94 Argent.

A $0^f,14$ le mètre linéaire (art. n° 516 Menuiserie)........ $15^f,25$

Maçonnerie
Attachement N° 1

PROPRIÉTÉ DE Mr ....
Boulevard ....

Monsieur .... Architecte
Monsieur .... Inspecteur
Monsieur .... Vérificateur

Monsieur .... Entrepreneur

Exercice 1909

TRANSFORMATIONS

PLAN DU 3e ETAGE

BOULEVARD

G. Fanchon & R. Pinardon Éditeurs
25, Rue de Grenelle - Paris

STYLOBATES.

Entre salon et salle à manger.

2 fois 1.825	3.65	
A gauche porte sur antichambre.		
1 fois 0.07 pour $0^m,25$	0 25	
A droite	1.51	
Sur cloison entre salle à manger et chambre.	3.32	
A droite huisserie.		
1 fois $0^m,02$ pour $0^m,25$	0.25	
Salon.		
2 fois $2^m,055$	4.11	
Ensemble	13.09	
Plus-value 3/10 (Observation n° 546 Menuiserie).	3.93	
Ensemble	17.02	
A $0^f,14$ le mètre linéaire (art. n° 516 Menuiserie)		Argent. $2^f,38$

OBSERVATION (546). Pour les bois au-dessus de $0^m,10$ jusqu'à $0^m,23$, les prix ci-dessus seront augmentés de $0^f,30$ par franc.

FAUX-LAMBRIS.

Dans la salle à manger.

Dépose avec soins de cadres en menuiserie.

Cloison entre salon et salle à manger (*fig.* n° 2).

N° 1	12 Panneaux :		
	24 Montants chaque 0.60	14.40	
	24 Traverses de 0.23 pour 0.25	6.00	
	Ensemble	20.40 =	20.40
	Refend entre salle à manger et antichambre.		
	Semblable à l'accolade n° 1 à 1/2		10.20
	Perpendiculaire à façade.		
	1 fois 20.40		20.40
	Ensemble		51.00
	A $0^f,14$ le mètre linéaire		Argent. $7^f,14$

Article 519. — La dépose des objets ci-dessus non réemployables ou faite avec soin, sans arrachage de clous et sans rangement, sera payée :

De plinthes; baguettes; 1/2 baguettes; bandeaux, cimaises, etc.

Le mètre linéaire ... 0.10

BATIS ET HUISSERIES.

Dépose, transport dans l'étage et rangement jusqu'à $0^m,10$ de largeur pour réemploi de bâtis, huisseries.

Porte entre salle à manger et antichambre.

Huisseries :		
Montants 2 fois 2.95 hauteur	5.90	
Traverse	0.79	
Ensemble	6.69 =	6.69
Porte entre salle à manger et chambre semblable		6.69
Dépose du bâti et contre-bâti :		
Porte entre salle à manger et antichambre.		
4 Montants chaque 2.33 hauteur	9.32	
Traverses 2 fois 0.96	1.92	
Ensemble	11.24 =	11.24
A reporter		24.62

Report 24.62

L'autre porte, huisserie :

2 fois 2.95 .... 5.90

Traverse.............................. 1.46

Ensemble...................... 7.36 = 7.36

Bâti du châssis (jour de souffrance).

2 fois 1.32 .... 2.64

2 fois 0.92............................ 1.84

Ensemble...................... 4.48 = 4.48

Ensemble 36.46

A 0^{f},17 le mètre linéaire (art. 518)...................... Argent. 6^{f},20

Article 521. — La dépose de bâtis, huisseries non réemployables ou faite sans soin, sans arrachage de clous et sans rangement sera payée 0^{f},13 le mètre linéaire.

Article 522. — Lorsque les bâtis, huisseries et chambranles n'auront pas été déchevillés, ils ne seront payés que 0^{f},14 le mètre linéaire.

Le déchevillage des menuiseries est estimé 0^{f},17 moins 0^{f},14, soit 0^{f},03 le mètre linéaire.

Salle à Manger.

MIROITERIE.

N° 2

Au-dessus de la cheminée en pan coupé, dépose de la glace étamée, transport dans l'étage et rangement (glace encadrée).

de 1.00 × 1.55 hauteur 1.55

A 1^{f},10 le mètre .... Argent. 1^{f},71

Les mesures sont prises hors cadres.

Sans détail du prix.

N° 210. — Prix de dépose 3me colonne, n° 210 Miroiterie.

Le mètre superficiel.......................... 1.00

Plus-value de dépose de glace étamée 1/10 (Observation 222)........................... 0.10

Ensemble.......................... 1^{f},10

Pour la dépose de glaces sorties de leurs parquets ou cadres, les mesures sont prises sur verre et on applique les prix de l'article 211.

Plus-values diverses.

Glaces décorées, gravées ou façonnées (sauf dans le cas de joints ou chanfreins sur parties droites), 1/5 en plus des prix précédents (Observation 213).

Glaces dans du fer ou parties en fer, 1/5 en plus (Observation 214).

Glaces bombées (de gré à gré, suivant difficultés et risques) (Observation 215).

Pour dépose et enlèvement de débris de glaces cassées, le prix sera appliqué sur la surface entière de la glace, sous réserve des reprises qui pourraient être faites (Observation 216).

PLAQUES DE PROPRETÉ.

Sur la porte entre salle de bains et chambre, dépose de 2 plaques de propreté pour suppression et rangement.

A 0^{f},10 l'une (art. 241, Miroiterie)...................... Argent. 0^{f},20

Porte de cuisine.

Côté intérieur : dépose et repose de la plaque de propreté pour la nettoyer, compris le nettoyage des deux faces (n° 240, Miroiterie)............................ Argent. 0^{f},30

Salon et chambre.

		Argent.
	Dépose de glaces étamées, transport dans l'étage et rangement. Travail semblable à l'accolade n° 2. Produit en argent : 2 fois 1f,71	3f,42
MARBRERIE.	La Série de maçonnerie, édition 1909, a prévu des évaluations à la pièce pour dépose de chambranle de cheminée à la capucine et à modillons : Sans foyer (art. 1040) en légers........ = 0m,20 A 4f,80 le mètre .... 0f,96 Avec foyer (art. 1041) en légers........ = 0m,25 A 4f,80 le mètre............................ 1f,20 Ces prix ne comprennent pas la dépose soignée pour réemploi. Pour la dépose de cheminée en marbre à la capucine avec revêtements. Cadres et revêtements. Sur angles, avec revêtements. Modillons Pompadour, Louis XIII, Louis XIV, etc. Se reporter à la Série de fumisterie. Dépose de chambranle de cheminée en marbre jusqu'à 1m,30, compris rangement dans la pièce (sans montage ni descente). Le 1/3 du prix indiqué pour la pose à la Série de la marbrerie (observation 710).	
Dépose de cheminées en marbre à modillons	Dans la *Salle à manger* dépose avec soin de la cheminée à modillons. Pose n° 447. Marbrerie .... 5f,85 Dépose au 1/3 (Observation 710. Fumisterie)..........	Argent. 1f,95
FUMISTERIE Dépose d'appareils à tubes prismatiques	N° 3. Dépose d'appareil à tubes prismatiques (Fumisterie n° 708)......................................	Argent. 0f,90
Démolition d'une cheminée rétrécie en faïence.	Démolition, compris rangement des matériaux de la pièce, sortie et descente des gravois : D'intérieur de cheminée rétréci en faïence. (Fumisterie n° 705, colonne 2)......................	Argent. 1f,75
Démolition d'âtre	Démolition de l'âtre (article 942. Fumisterie)........	Argent. 0f,35
Démolition de planche en plâtre.	Démolition de la planche en plâtre................	Argent. 0f,25
	Le reste de la cheminée, coffre, etc., sera démoli dans la maçonnerie	Observation.
	Salon. — Dépose avec soin de la cheminée Louis XIII (Marbrerie n° 448). Pose.. 6f,50 Au 1/3 (Observation n° 710. Fumisterie)...............	Argent. 2f,17
	Pour le reste du travail semblable à l'accolade n° 3. produit..	8f,25

MAÇONNERIE

Pour éviter de nous répéter, il ne sera donné qu'un Attachement écrit (l'en-tête de cet attachement sort de la maison Louis Frecnez, 4, rue de Jarente, à Paris).

ATTACHEMENT ÉCRIT

Année 19

ATTACHEMENT DE MAÇONNERIE N° 1

Propriété de Monsieur..........
Sise à Paris, boulevard ...., n°....

MONSIEUR. . . . . , ARCHITECTE
MONSIEUR. . . . . , INSPECTEUR

par X. . . . . , Entrepreneur.
Rue. . . . . , n°. . .
Paris.

SAVOIR :

3me Étage.

Appartement de gauche sur boulevard.

Salon.

Le....... 19 A l'emplacement de crevasses en plafond, sondage du plancher, dégarnissage des extrémités de solives pour reconnaître leur état et leurs portées.

Temps passé, 2 heures de maçon et aide.

Etaiement du plancher en bois de sapin neuf loué avec montage de 10 à 15 mètres (voir *fig.* 3).

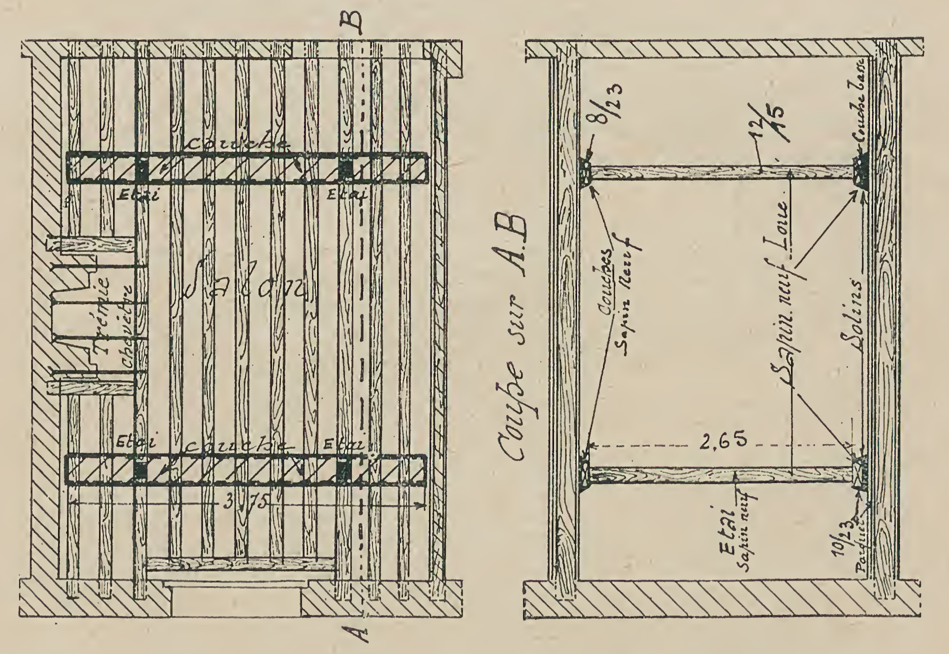


fig. 3. Plan et Coupe de l'étaiement du plancher

CHARPENTE Etaiements — Couches basses
2 fois 3.75 × 0.10 × 0.23
Couches hautes
2 fois 3.75 × 0.08 × 0.23
Etais 4 fois 2.65 × 0.12 × 0.15

Coltinage — Par suite d'inaccessibilité des voitures dans la grande cour, coltinage de bois de charpente avec chargement et déchargement (bois mis en dépôt).

Coltinage à l'intérieur du bâtiment avec transport à l'épaule dans l'étage habité.

Scellements en plâtre des couches avec solins en tous sens.

Sur les planchers, bâches de garantie en location à dater du..... 19 jusqu'au.......... 19 = (25 jours).

Salon. — Bâche n° ..... de 4.00 × 5.50....................	22.00
Antichambre. — Bâche n°..... de 4.00 × 2.00................	8.00
Chambre sur cour. — Bâche n°..... de 5.00 × 3.50..........	17.50
Surface..	47.50

Montage, pose, dépose, descente et double transport.
La surface ci-dessus.

Le présent attachement remis en double expédition par l'Entrepreneur soussigné.

Paris, le..................

Le présent attachement vérifié et certifié conforme par l'Inspecteur soussigné.

Paris, le. .... 19 .

DÉTAIL DE L'ATTACHEMENT ÉCRIT N° 1

Le ...... 19 — A l'emplacement des crevasses en plafond.

Sondage de planchers, dégarnissage des extrémités des solives pour reconnaître leur état et leurs portées.

Temps passé, 2 heures de maçon et aide.

A 2f,06, l'une...............................		4.12
Sous-détails du prix :		
Heure de jour de maçon (n° 371)......	1.21	
— de garçon maçon (n° 373)	0.85	
Heure de jour de maçon et garçon maçon	2.06	

CHARPENTE — Etaiement du plancher en bois de sapin neuf loué, compris pose et dépose avec montage de 10 mètres à 15 mètres jusqu'à 0.027 de grosseur.

Couches basses :		
2 fois 3.75 × 0.10 × 0.23.........	0.173	
Couches hautes :		
2 fois 3.75 × 0.08 × 0.23.........	0.138	
Etais 4 fois 2.65 × 0.12 × 0.15......	0.191	
Ensemble.....................	0.502	
A 63f,25 le stère............................		31.75

Sous-détails du prix :

Série charpente en bois page 314.

Sapin. — Tableau n° 3.

Bois de sapin neuf loué, compris pose et dépose avec montage de 10 mètres à 15 mètres jusqu'à 0m,27 de grosseur (numéro d'ordre 333, article 8).

A reporter	35.87

Report.................................. 35.87

Pour étai, étrésillon, chaise, couche et blindage (durée de location 3 mois).

Le stère...................... 58.00

Par suite d'inaccessibilité des voitures dans la grande cour.

Coltinage — Coltinage de bois de charpente jusqu'à 100 mètres de distance, compris chargement et déchargement (les bois mis en dépôt et repris).

Le stère...................... 2.75

La valeur des bois loués est établie dans l'hypothèse que les travaux ont été exécutés dans des conditions de levage et de montage ordinaires, mais lorsque ces opérations auront été exécutées dans l'intérieur des bâtiments déjà construits et où elles auront nécessité le coltinage, le montage, descente à l'épaule, ainsi que le coltinage pour la sortie des bois, il sera alloué par stère sur les prix des tableaux précédents une plus-value de (n° 344)...... 2.50

Ensemble...................... 63.25

Nota. — Le montage a été fait par l'échafaudage extérieur, mais en raison de la main-d'œuvre supplémentaire en lieux habités il y a lieu de demander cette dernière allocation.

Scellement en plâtre des couches avec solins en tous sens. — Légers ouvrages. (Art. 822).

4 fois 3.75 × 0.20 courant de légers. .... » — 3.00

Sur planchers, bâches de garantie en location à dater du........jusqu'au........19 (25 jours).

Salon :

1 Bâche n°..... de 4.00 × 5.50..... 22 »

Antichambre :

1 Bâche n°..... de 4.00 × 2.00..... 8 »

1 — n°..... de 4.00 × 2.00..... 8 »

Chambre sur cour :

1 Bâche n°..... de 5.00 × 3.50..... 17.50

Surface........................ 55.50

A $0^f,265$ le mètre.................................. 12.91

Sous-détails du prix

(N° 391) Bâche au mètre superficiel.

En location, pose et dépose non comprise (par mois).

Pour les 3 premiers mois............. 0.33

Observation 398. — Les fractions de mois seront comptées par jour à raison de 1/30.

Pour 1 jour $= \dfrac{0^f,33 \times 1}{30} = 0^f,011$

Et pour 25 jours $= \dfrac{0^f,33 \times 25}{3} = \ldots$ 0.265

Montage, pose, dépose, descente et double transport.

Surface ci-dessus.................... 55.50

A $0^f,17$ le mètre (n° 396)...................... 9.44

A reporter.................................. 58.22

Report................................ 58.22

Chambre sur le boulevard, près du mur mitoyen de droite.

MAÇONNERIE
Démolition de légers ouvrages en plâtre

Voir attachements (*fig.* n° 1 et 2).

La démolition des cloisons en carreaux de plâtre entre chambre et salle à manger perpendiculaire à la façade.

Jusqu'à la cheminée..................		4.25	
Epaisseur d'enduit façade............		0.02	
Ensemble.....................		4.27	
× 2.95 hauteur.......................		12.60	
Le dessus de jambage de cheminée 100 × 1.90 hauteur....................		1.90	
Ensemble.....................		14.50	
Moins porte (*fig.* n° 2).			
228 hr × 0.86.................	1.96		
Huisserie au-dessus.			
2 fois 0.67 × 0.08............	0.11		
Déduction	2.07	2.07	
Reste.....................		12.43	
Cloison entre chambre et salle de bains.			
Démolition de cloison en carreaux de plâtre.			
Dessus de porte compris liaison et feuillure 0.68 × 0.67 hauteur...........		0.46	
Sous le châssis:			
1 fois 1.53 × 1.40		2.14	
Reste.....................		15.04	
× 0.08 épaisseur......................		1.203	
A 3f,60 le mètre (n° 712)........................			4.33
La partie de cloison dans la hauteur de la cheminée en brique pour démolition *idem* 1.00 × 1.00 hr = 1.00.			
× 0.08 épaisseur		0.080	
A 3f,60 le mètre			0.29
Dans la chambre.			
Pour la dépose des huisseries de 2 portes.			
N° 4. Détail d'une :			
2 descellements de têtes et bouchements de trous en plâtre au plafond.			
Chaque 0.03 légers..................		0.06	
Série n° 1086.................	0.06		
Aux 50/00 (observation 1019)..	0.03		
2 dito de pieds et bouchements de trous chaque 0.025 légers..................		0 05	
1 autre huisserie semblable à l'accolade n° 4.			
Produit en légers		0.11	
Dépose de tendeurs, pitons, pattes et rangement.			
2 fois 1.54 = 3.08			
2 fois 4.38 = 8.76			
Ensemble. 11.84 × 0.015 légers.....		0.18	
A reporter.....................		0.40	62.84

Reports			0.40	62.84
2 descellements de pattes dans la façade de 0m,06 de profondeur et bouchement de trous.				
Chaque 0.03 légers			0.06	
Dans le mitoyen	2			
Dans le refend	2			
Ensemble	4			
de 0.06 de profondeur et bouchement de trous.				
Chaque 0.03 légers			0.12	

Nota. — Les naissances en plâtre seront faites au droit des cloisons démolies, il n'y a pas de raccords à compter après bouchements des trous.

A l'emplacement des cloisons supprimées, démolition des corniches seules sans démolition de plancher ou de plafond.

Petite chambre

(suivant plan, *fig.* n° 4)

2 fois 1.99	3.98			
2 fois 3.69	7.38			
Ensemble	11.36			
× 0.31 de saillie		3.52		
A reporter		3.52	0.58	62.84

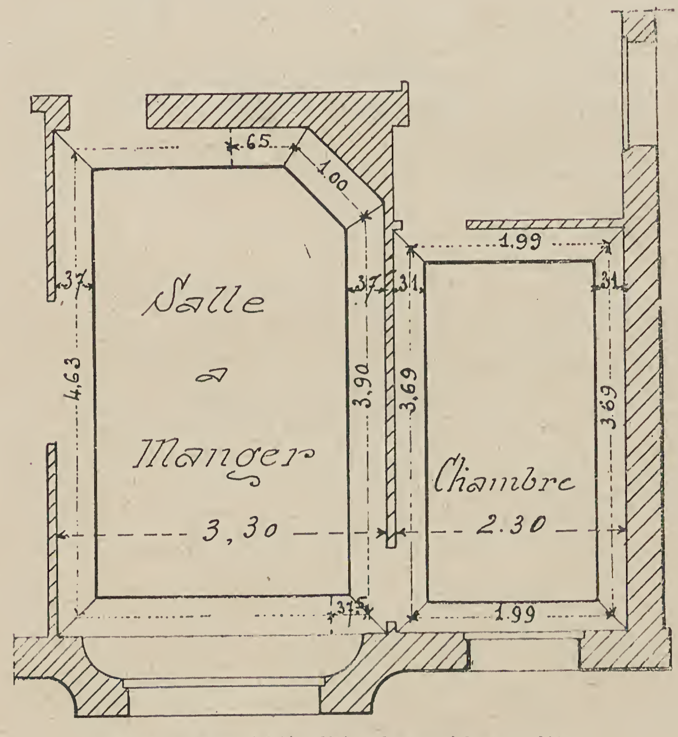


Fig. 4. — Plan de démolition des corniches en plâtre.

Maçonnerie
Attachement N°. 2

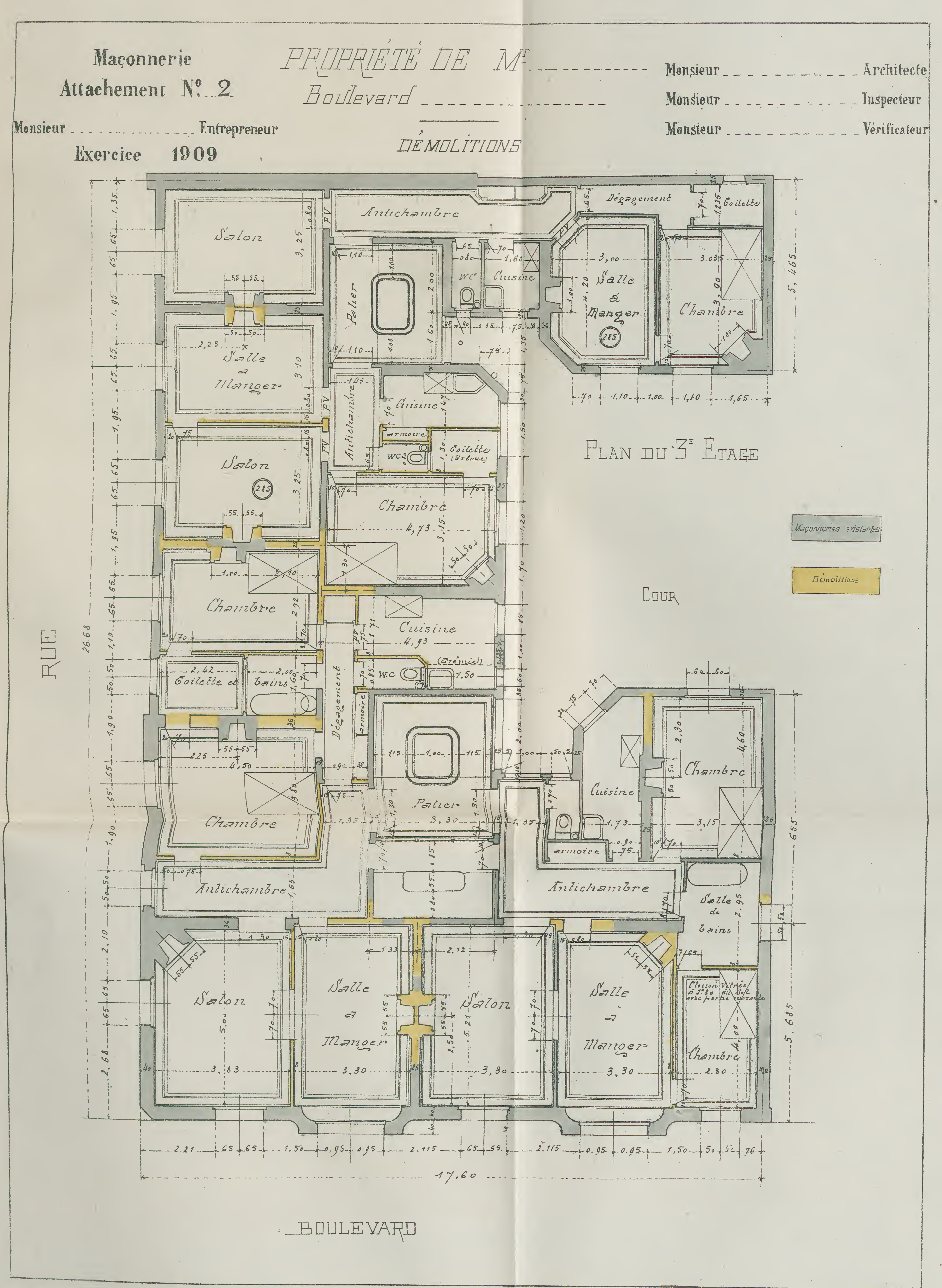
PROPRIÉTÉ DE M. ____________
Boulevard ____________

Monsieur ____________ Entrepreneur

DÉMOLITIONS

Exercice 1909

Monsieur ____________ Architecte
Monsieur ____________ Inspecteur
Monsieur ____________ Vérificateur



Maçonnerie - Attachements - Modèle N° 7

G. Fanchon & R. Pinardon Éditeurs
25, Rue de Grenelle - Paris

	Reports................		3.52	0.58	62.84	
	Salle à manger.					
	Parallèle au boulevard					
	1 fois 0.65 réduit...	0.65				
	Pan coupé (réduit)...	1.00				
	Perpendiculaire au boulevard (réduit)......	3.90				
	Face sur boulevard...	0.375				
	Ensemble......	5.925				
	× 0.37 de saillie..............		2.19			
	Ensemble.............		5.71			
	× 0.15 (n° 719)................		0.856			
	A 3f,60 le mètre (n° 712).............			»	3.08	
	N° 719. — Démolition de légers ouvrages sans descente ni montage, ni sortie des gravois.					
	Corniche seule sans démolition de plancher ou de plafond, son pourtour réduit sur la saillie indiquée (évaluation pour un mètre superficiel de démolition).........................		0.15			
	Coffre en pan coupé.					
	Démolition de brique sans descente ni montage, ni sortie des gravois.					
	Jambages (compris arrachements).					
	2 fois 0.27 × 1.00 hauteur		0.54			
	× 0.10 épaisseur.................		0.054			
	A 3f,60 le mètre n° 702..............			»	0.19	
Dépose de fers, descente et rangement	Dépose, descente et rangement d'un fer carré de 0.030 × 1m,20 de longueur, pesant 8k,425.					
	A 0f,024 le kilogramme..............			»	0.20	
	Sous-détail du prix : Il n'existe pas à la Série de la Société centrale des Architectes français et la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement, édition 1909.					
	La Série des Bâtiments civils, édition 1900, paie la dépose de fers assemblés ou non assemblés.					
	Le kilogramme...............		0.02			
	Augmentation provenant de la main-d'œuvre 1/5..............		0.004			
	Ensemble..............		0.024			
	Pour la dépose du fer					
	1 descellement d'about de 0.12 de profondeur et bouchement (n° 1015)..		0.12			
	Aux 50/00 légers (n° 1019)...........			0.06		
	L'autre about descellé en démolition n'est pas compté......................			»	»	Observation.
Descellements et rebouchements de trous sans raccords	*Observation* 1019. — Descellements et rebouchements de trous sans raccords jusqu'à 0.32 de côté, à 1/2 de l'évaluation des trous et scellements.					
	N° 1015. — Trou de 0.12 de profondeur avec scellement................		0.12			
	A reporter.....................			0.64	66.31	

		Légers	Argent	
Reports		0.64	66.31	
N° 1019. — Descellement et rebouchement à 1/2	0.06			
Observation 1024. — Les descellements ne seront pas comptés dans les démolitions.				
Démolition de la paillasse de fermeture. $1 \text{ fois } 110 \times \frac{0.60}{2} = 0.33$				
$\times$ 0.06	0.020			
A $3^{f},60$ le mètre		»	0.07	
2 descellements d'abouts de fentons dans le mur parallèle au boulevard de $0^{m},05$ de profondeur et bouchements de trous.				
Chaque 0.025 de légers		0.05		
(Observation 1019 et n° 1015)				
Les autres fentons descellés en démolition (Observation 1024).				
Dépose de fers, descente et rangement pesant ensemble	0.850			
A $0^{f},024$ le kilogramme		»	0.02	
(Voir sous-détail de ce prix, page 17.)				
Suivant l'observation 1019, les raccords sont à compter en supplément.				
Au-dessus, démolition de légers ouvrages en carreaux de plâtre sans descente, ni montage, ni sortie des gravois.				
Le coffre de 114 largeur $\times$ 1.96 de h^{r}.	2.23			
$\times$ 0.07 épaisseur	0.156			
A $3^{f},60$ le mètre (n° 712)		»	0.56	
L'épaisseur est ainsi obtenue				
Carreaux de plâtre	0.05			
Enduit en plâtre 1 face	0.02			Légers ouvrages.
Ensemble	0.07			Art. 822.
Ensemble légers		0.69	»	0.69
				Argent.
Ensemble argent			66.96	66.96

Cabinet de Monsieur.................... Architecte

ORDRE DE SERVICE N° 2

Propriété de Monsieur..............
A Paris, Boulevard................................ n°.....

Au 3me Étage appartement de gauche.

Salon.

Remplacer le plancher haut en bois par un plancher en fer. — 4e *Étage*, étayer la cheminée du salon, faire les étaiements et étrésillonnements des cloisons légères pour éviter les tassements.

Le nouveau plancher sera en poutrelles ailes ordinaires I acier de 0.16, sous la cloison entre salle à manger et salon, profil normal de 0.16.

Ce plancher sera disposé pour hourdis en brique Perrière creuse droite de 0.08 épaisseur (5 travées).

Déposer le parquet à point de Hongrie avec soin pour être reposé ainsi que les lambourdes; déposer les stylobates.

3e *Étage. — Salon.*

Faire les ravalements en plâtre sur murs et plancher avec corniche semblable à celle existante.

Déposer les solives en bois avec descente et rangement.

Faire les reprises à leur emplacement.

Le pan de bois sur escalier sera repris en brique neuve de Paris, dite façon Bourgogne de 0.06 × 0.11 × 0.22 avec marque du fabricant, de la rive gauche, première qualité (catégorie C).

La pile entre la porte de la chambre et celle du salon sera construite en brique neuve de Bourgogne ordinaire moule de 0.054 × 0.11 × 0.22 et mortier bâtard n° 3, 1/2 chaux hydraulique et 1/2 ciment I (catégorie M).

Dans la façade, faire les relancis en brique *idem* et ciment. Les autres trous bouchés en plâtre avec raccords.

Paris, le......................

X. Architecte.

MÉTRÉ

3me Étage.

Salon sur le Boulevard.

Démolition de légers ouvrages en plâtre sans descente, ni montage de matériaux, ni sortie des gravois (*fig.* 5).

La corniche		
2 fois 3.43.... 6.86		
2 fois 4.84.... 9.68		
Ensemble. 16.54 × 0.37 = 6.11		
× 0.10..		0.611
N° 718. — Démolition de corniche sur plancher et plafond démoli.		
Le mètre superficiel...........	0.10	
Démolition des augets de plafond; surface avant enduit des murs 3.83 × 5.24..............	20.07	
Dont en démolition de hourdis plein de bande de trémie.		
(N° 722) 120 × 0.75..........	0.90	
× 0.15.........................	» (*a*)	0.135
Reste..............	19.07	
× 0.05 (n° 715)................................		0.959
N° 715. — Démolition d'augets de plafond et lambris compris enduit, sans déduction du bois.		
Le mètre superficiel..................	0.05	
N° 722. — Démolition de plancher en fer et bande de trémie.		
Le mètre superficiel..................	0.15	

4me Étage.

Salon.

Démolition de lambourdes.		
Surface 3.83 × 5.24...........	20.07	
Moins foyer de 1.10 × 0.55..................	0.61	
Reste..............	19.46	
× 0.06 (n° 716)................................		1.168
A reporter............................		2.873

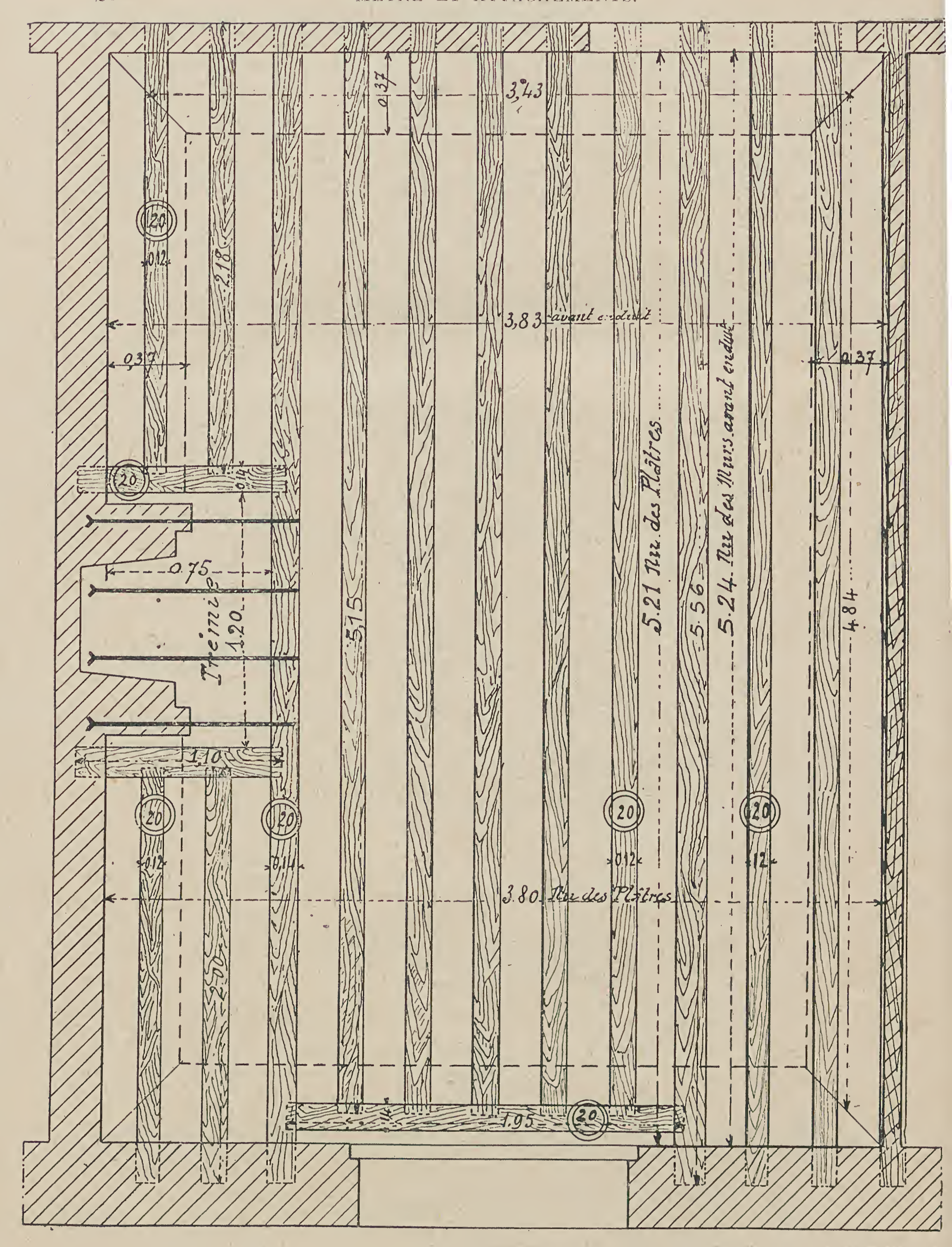


fig. 5. Plan de l'ancien plancher en bois

	Report		2.873	
	N° 716. — Démolition de lambourdes scellées en plâtre avec ou sans chaînes sans déduction des bois.			
	Le mètre superficiel	0.06		
	Démolition de l'aire en plâtre			
	Surface (*a*)	19.17		
	× 0.05		0.959	
	N° 714. — Démolition d'aire en plâtre compris foisonnement	0.05		
	Ensemble		3.832	Argent.
	à 3f,60 le mètre (n° 712)			13.83

4me Étage.

Salon.

MENUISERIE	Dépose de stylobates. — Le métré de dépose de stylobates a été fait précédemment, nous n'y reviendrons pas.			
PARQUETAGE	Dépose avec soin de parquet à point de Hongrie de 0.475 d'écartement pour être réemployé 3.80 × 5.21		19.80	
	Moins foyer de 1.10 × 0.55		0.61	
	Reste		19.19	
	A 0f,40 le mètre (n° 907). Parquetage, compris dépose de lambourdes et rangement			Argent. 7.68
CHARPENTE Etaiements	Avant dépose du plancher, étaiement de la cheminée en bois de sapin vieux loué pour 3 mois avec montage de 10 à 15 mètres et coltinage (bois déposés et repris).			
	Couche haute de 2.00 × 0.08 × 0.23		0.037	
	Couche basse de 2.00 × 0.10 × 0.23		0.046	
	Etais 2 fois 2.60 × 0.10 × 0.12		0.062	
	Sous la cloison. 4 fois 2.00 × 0.08 × 0.23		0.147	
	Ensemble		0.292	Argent.
	A 59f,25 le stère			17.30
	Sous-détail du prix.			
	Charpente n° 309, colonne 8	54.00		
	— n° 344	2.50		
	— n° 497 (bois déposés et repris)	2.75		
	Ensemble	59.25		
	Pour l'étaiement de la cloison			
	4 percements de trous et scellements en plâtre chaque 0.08 légers		0.32	
	Après étaiement sous la cloison			
	Dépose de la solive de plancher en bois de chêne avec descente à 10m,00			
	Longueur 5.56 × 0.20 × 0.14	0.155		Argent.
	A 8f,75 le stère (n° 522)		»	1.36
	N° 518. — Dépose de bois non assemblé pour platelage d'échafaud	7.00		
	N° 520. — Dépose de bois assemblé avec descente partielle et rangement pour plancher, comble, cintre, échafaud ordinaire	7.00		
	A reporter		0.32	

	Report	0.32	
	La Série de la Société centrale des Architectes et des Architectes diplômés par le Gouvernement, édition 1909, paie la dépose des bois assemblés ou non le même prix.		
	Observation 526. — Nota : Les prix de dépose ci-dessus comprennent les déchevillages et coupements nécessaires à la démolition en grande ou petite partie.		
	Coltinage 0.155		Argent.
	A 2f,50 le stère (nº 344)	»	0.39
	Coltinage jusqu'à 100 mètres de distance, compris chargement et déchargement 0.155		Argent.
	A 2f,75 le stère (nº 497 bois déposés et repris)...	»	0.43
	Pour la dépose de la solive, 2 descellements d'abouts sans bouchements.		
	Dans le pan de bois, 1 de 0.15 de profondeur 0.15		
	Dans la façade 1 autre de 0.20 profondeur 0.20		
	Ensemble 0.35		
	Au 1/4 (Observation 1020)	0.09	
SERRURERIE Plancher solive acier double H posée en sous-œuvre	En remplacement de la solive en bois sous la cloison, fourni une solive I profil normal en acier de 0m,16 de 5m,56 de longueur.		
	Pesant 99.525		Argent.
	A 0f,398 le kilogramme	»	39.61
	Sous-détail du prix. Nº 91. Serrurerie .... 0.34 Nº 101 *idem* .... 0.058 Ensemble 0.398		
	Le calage au-dessus de la solive sous la cloison légère en plâtras et plâtre avec solins en deux sens.		
	5.24 × 0.15 courant de légers	0.79	
	Après calage de cette cloison, le scellement des abouts de solive en ciment. Profondeur .... 0.20 — 0.15		
	Ensemble .... 0.35 aux 3/4 légers	0.26	
	(Nº 1015 et Observation 1027.)		
	En façade, le relancis de 3 briques neuves de Paris dite façon Bourgogne de 0.060 × 0.11 × 0.22 avec marque du fabricant, rive gauche de première qualité et ciment I.		Argent.
	A 0f,25 l'une	»	0.75
	Après calage de la cloison, pour la dépose des étais. 4 descellements d'abouts de bois et bouchements de trous avec raccord aux deux faces.		
	Chaque 0.15 de légers	0.60	
	La dépose des étais est comprise dans le prix de pose (Observation 35).		
CHARPENTE Dépose de plancher en bois assemblé ou non	La dépose des autres solives en bois avec descente à 10 mètres et rangement. Partie assemblée. Solives de remplissage.		
	5 fois 5.15 × 0.20 × 0.12 .... 0.618		
	A reporter 0.618	2.06	

Reports 0.618 2.06

Solives d'enchevêtrure.

2 fois 5.56 × 0.20 × 0.14 .... 0.311

Chevêtre 1.95 × 0.20 × 0.14 .... 0.055

Chevêtres de cheminée 2 fois 1.10 × 0.20 × 0.14 .... 0.062

Solives de remplissage.

2 fois 2.00 × 0.20 × 0.12 .... 0.096

2 fois 2.18 × 0.20 × 0.12 .... 0.104

Partie non assemblée.

Solives 2 fois 5.56 × 0.20 × 0.12 ..... 0.266

Ensemble 1.512

A 8^f,75 le stère (n° 522) .... » Argent. 13.23

Pour la dépose des bois.

6 Descellements d'abouts dans la façade chaque 0.20 de profondeur 1.20

L'autre descellement compté précédemment.

11 dans le pan de bois de 0.15 de profondeur 1.65

2 autres dans le refend de 0.15 de profondeur, ch. 0.15 .... 0.30

Ensemble 3.15

Au 1/4 (Observation 1020) 0.79

Après dépose de solives ou enchevêtrures, relancis de 18 briques neuves de Paris dite façon Bourgogne de 0.06 × 0.11 × 0.22 avec marque du fabricant rive gauche 1re qualité et ciment I.

A 0^f,25 l'une .... » Argent. 4.50

Dans le mur de refend, 2 bouchements de trous de solives en plâtre de 0.15 de profondeur après descellements chaque 0.0375 légers 0.08

Côté pan de bois.

Construction de cloison en reprise par petites parties en sous-œuvre

Construction par petites parties en brique neuve et plâtre de 0.11 épaisseur pour cloison.

Longueur 3.80 × 0.25 hauteur 0.95

A 7^f,20 le mètre (n° 548) .... » Argent. 6.84

Plus-value de construction par petites parties avec calage en sous-œuvre au fur et à mesure de la dépose.

Surface 0.95 × 0.11 = 0.105.

Aux 110/100 (Observation 1547) 0.115

A 2^f,85 le mètre .... » Argent. 0.33

Sous-détails du prix ci-dessus.

Plus-value sur les prix de construction en brique par épaulées et par petites parties dans l'embarras des étais et avec cales en maçonnerie.

(N° 1533) 4.20

A déduire la plus-value dans l'embarras des étais.

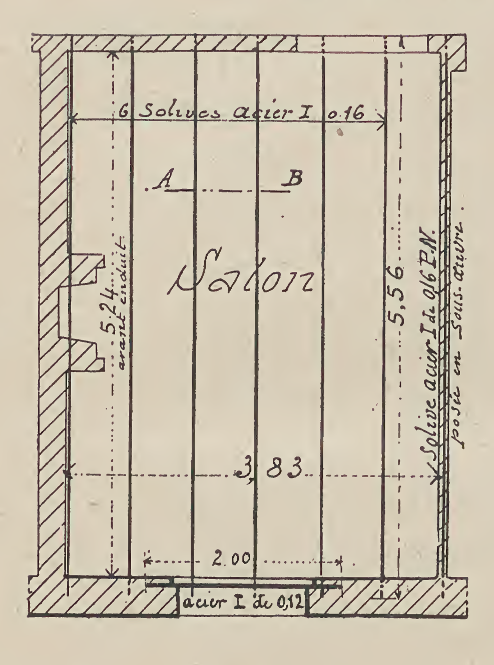
Plus-value dans l'embarras des étais ou étrésillons.

(N° 1530) 1.35

Reste 2.85

Les enduits en plâtre seront comptés lors des ravalements intérieurs.

A reporter 2.93



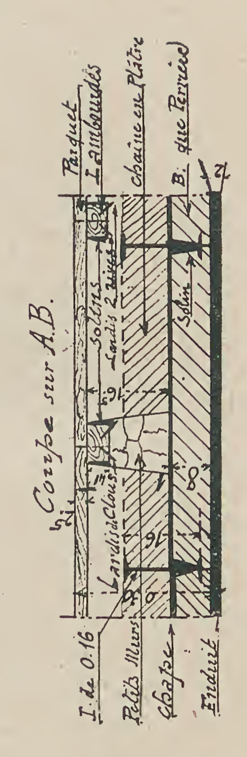


fig. 6 Plan du Plancher en fer.

Report................................		2.93	
Au droit de la trémie.			
4 descellements d'abouts de fers de 0.10 de profondeur et bouchements en plâtre. Chaque 0.05 légers..		0.20	
Dépose de 4 fers et rangement. Un poids de 32k,500 à 0f,024 le kilogramme..................		»	Argent. 0.78
Les raccords d'enduits non compris à leur emplacement.			
Le nouveau plancher du salon.			
Fourni 6 solives en acier doux à double I ordinaire de 0m,16 de hauteur de 5m,56 de longueur chaque			
Pesant ensemble 443k,688.			
A 0f,34 le kilogramme (n° 91 Serrurerie)......		»	Argent. 150.85
Pour décharger la plate-bande en façade sur le boulevard, sous abouts de solives, fourni une lame acier à double I ordinaire de 0.12 de hauteur, de 1m,90 de longueur, pesant 18k,000.			
A 0f,34 le kilogramme........................		»	Argent. 6.12
Entaille de linteau de décharge dans le banc royal de Méry de 0.14 × 0.08 = 0.30 développé.			
Longueur 2.00 × 0.30 courant... 0.60			
Numéros (1631-1637 Maçonnerie).			
Aux 3/4 (Observation 1632) *Taille n° 8*...	0.45		
Scellement de ce linteau			
2.00 × 0.22 courant = 0.44.			
A 1/2 (Observation 963)..................	»	0.22	
A reporter........................	0.45	3.35	

Reports.......................... 0.45 3.35

6 trous de solives dans le banc Royal de Méry de 0.20 de profondeur.

Valent chacun 0.20 de taille n° 8 (n° 1679) 1.20

Ensemble...................... 1.65

A 4^{f},40 le mètre (n° 1573)...................... » — Argent. 7.26

Les scellements en plâtre.

Valent chacun 0.20............ 1.20

A 1/2 (n° 1015)................................ 0.60

Dans la cloison de refend.

6 trous dans la brique façon Bourgogne de 0.11 de profondeur.

Valent chacun 0.11 de taille brique (nos 1014-1679)...................... ... 0.66

à 3^{f},80 le mètre (n° 1564)........................ » — Argent. 2.50

Les scellements en plâtre.

Valent chacun 0.11...................... 0.66

A 1/2 (n° 1015)................................ 0.33

(Les raccords d'enduits à l'emplacement des scellements à compter avec les ravalements intérieurs.)

Hourdis du plancher en fer en brique neuve droite creuse, de 0.08 d'épaisseur (type Perrière) terre de Bourgogne, hourdée en ciment I.

Avant enduit des murs

3.83 × 5.24......................... 20.07

à 6^{f},41 le mètre (n° 574 et 580, colonne n° 9)..... » — Argent. 128.65

Hachement préalable des enduits en 4 sens sur murs et pans de bois pour liaison.

2 fois 3.83.............. 7.66

2 fois 5.24.............. 10.48

Ensemble.......... 18.14

× 0.25 hauteur........................... 4.54

A 0.08 de légers................................ 0.36

Les solins en ciment sur fers

12 fois 5.24........................ 62.88

A 0^{f},30 le mètre (nos 1000 et 1003 maçonnerie).. » — Argent. 18.86

Au-dessus du plancher.

Chape en ciment I de 0.01 d'épaisseur et mortier n° 2 (Observation 519).

Même surface......................... 20.07

A 1^{f},26 le mètre................................ » — Argent. 25.29

Sous-détail du prix

N° 603........................... 2.60

0.02 centimètres en moins

N° 604 à 0^{f},67...................... 1.34

Reste.................. 1.26

4me Étage.

Salon.

Scellement de lambourdes de 0.165 de hauteur sur petits murs avec solins en plâtre de chaque côté et chaînes en plâtre en travers, espacées de 0^{m},80 pour parquet à point de Hongrie (9 travées de 0.425).

La Série a prévu, n° 922, une évaluation de 0.42

A reporter............................ 4.64

Report		4.64
de légers pour le scellement de $2^m,25$ linéaire de lambourdes.		
Suivant l'observation n° 923, une plus grande quantité de lambourdes donnera lieu à une plus-value proportionnelle.		
Nous allons faire ce décompte :		
Scellements de lambourdes :		
Sous les travées du parquet à point de Hongrie.		
7 Travées entières de chaque 5.07	35.49	
Contre le foyer.		
1 fois 1.81	1.81	
1 fois 2.02	2.02	
Le pourtour de la pièce en 4 sens et le foyer en 3 sens.		
Face sur Boulevard.		
Hors œuvre	3.80	
A gauche cheminée.		
Dans œuvre	1.81	
Les côtés du foyer.		
2 fois 0.60	1.20	
Face du foyer	1.24	
A droite cheminée	2.02	
Face parallèle au Boulevard.		
Hors œuvre	3.80	
Perpendiculaire.		
Dans œuvre	5.07	
Linéaire ensemble	58.26	
Dans le Salon :		
De 5.21×3.80 = Superficiel	15.80	
Il y a $58^m,26$ linéaire de scellements de lambourdes.		
Nous avons au mètre superficiel		
$\frac{58.26}{15.80} = 3^m,69$ de scellement de lambourdes.		
N° 922. — $2^m,25$ de scellement de lambourdes valent le mètre superficiel 0.42 de légers.		
$3^m,69$ vaudront $\frac{0.42 + 3.69}{2.25}$ = Légers	0.69	
Les lambourdes compris bois ont 0.165 de hauteur.		
N° 924. — Pour les scellements de plus de 0.15 de hauteur compris bois jusqu'à 0.25 de hauteur, il sera alloué pour chaque centimètre en plus en légers = 0.01		
0.015 de hauteur en plus produisent	0.015	
Le mètre superficiel	0.705	
Scellement de lambourdes du salon.		
Surface = 15.80×0.705 légers		11.13
Calfeutrement du parquet sur murs, pan de bois, cloison.		
Linéaire = 15.30×0.05 légers (n° 1000)		0.77
Naissance en plâtre sur mur et cloison de 0.22 de hauteur réduite.		
Linéaire = 13.90×0.15 légers (n° 995)		2.09
Le bouchement de la porte entre salle à manger		
A reporter		18.63

Report 18.63

et salon en carreaux de liège (carreaux de 0.05 épaisseur) (*fig.* 1 et Attachement n° 1).

Largeur de la porte 1.40
Excédant pour feuillures.
2 fois 0.015 réduit 0.03

Ensemble 1.43
× 2.415 hauteur 3.45

	Argent.
A 6f,20 le mètre (n° 1118) .... »	21.39

Plus-value de bouchement.
Linéaire 2 fois 2.415 (hors œuvre) = 4.83
1.415

Ensemble 6.245
× 0.05 courant de légers (Observation 1534) 0.31

Lardis de clous sur deux rives (espacement de 0.10) avec fourniture.

Linéaire 6.245 × 0.025 de légers (n° 967) 0.16

Enduits en plâtre au sas sur carreaux de liège.
1 Face 2.40 × 1.40 .... 3.36
1 Autre 2.415 hauteur × 1.43 .... 3.45

Ensemble 6.81
Aux 25/00 légers (n° 877) 1.70

Les enduits en plâtre au sas, compris crépi du plafond de la chambre et du dégagement (Attachement n° 1).

De 3.80 × 5.21 .... 19.80
Moins cloison
De 3.80 × 0.08 .... 0.30

Reste 19.50

Dont sous corniche (les moulures prises au milieu de la saillie).

Chambre :
2 fois 3.43 ... 6.86
2 fois 3.41 .... 6.82 (n° 1)
Ensemble .. 13.68 × 0.37 = 5.16

Dégagement :
2 fois 3.575 .. 7.15
2 fois 1.125 .. 2.25 (n° 2)
Ensemble .. 9.40 × 0.225 = 2.12

Déduction 7.28 7.28

Aux 50/00 de légers ouvrages (n° 879) = 3.64
A 1/2 (Observation 979) .... » 1.53

Reste 12.22
Aux 50/00 légers ouvrages (n° 879) 6.11

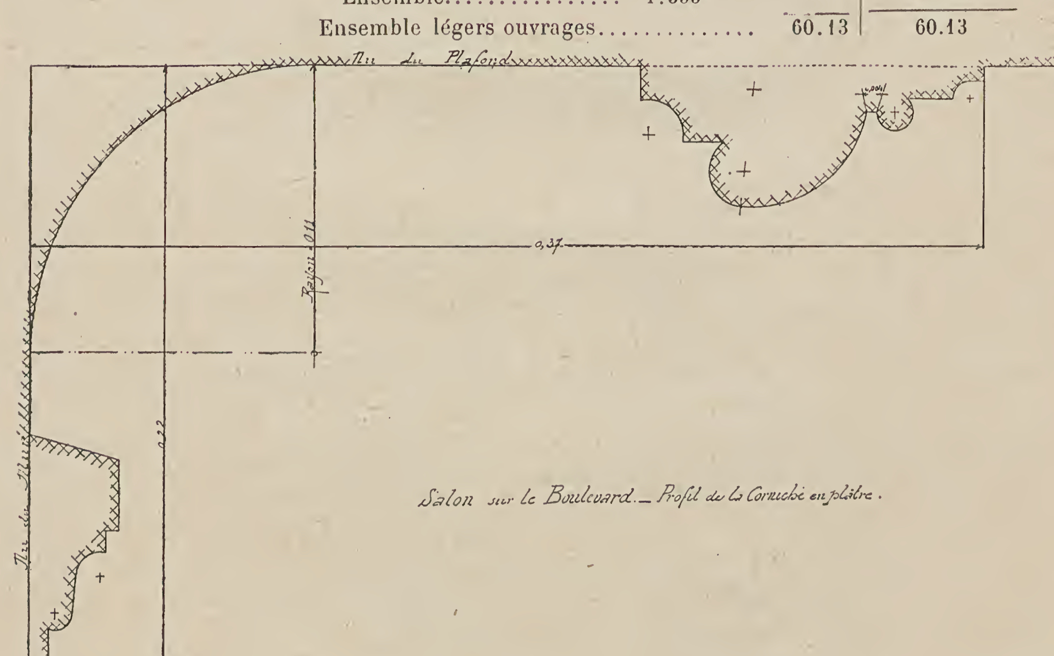
Les moulures en plâtre de la corniche traînées au calibre.

(Le mesurage de toutes les moulures sera fait en longueur au milieu de leur saillie) (Observ. 976).

Chambre :
Linéaire n° 1 .... 13.68
4 Angles rentrants, valent chaque 0.20 (n° 981) 0.80
Ensemble 14.48
× 1.355 de profil 19.62

A reporter 51.51

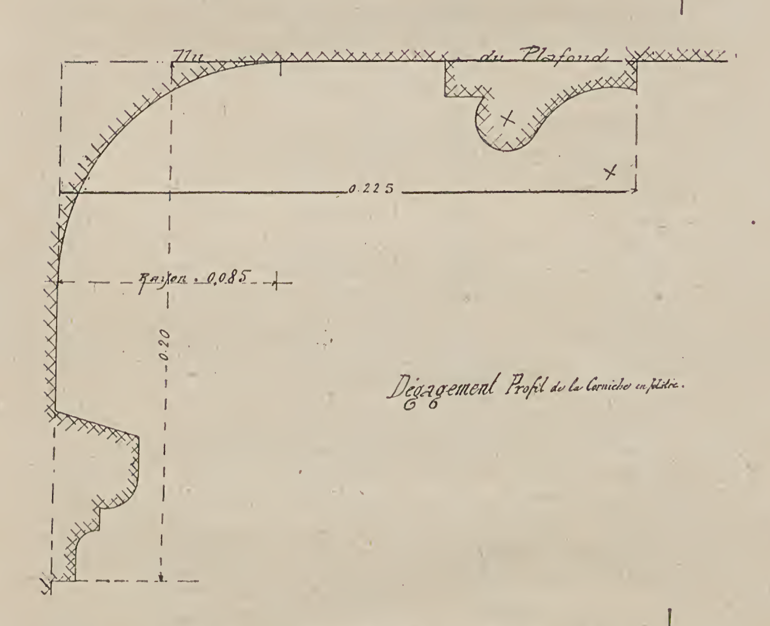
			Légers ouvrages. Art. 822.
Report		51.51	
Dégagement :			
Linéaire n° 2	9.40		
4 Angles rentrants valent chaque 0.20 (n° 981)	0.80		
Ensemble	10.20		
× 0.845 de profil (*fig.* 8)		8.62	
Détail du développement du profil (*fig.* 7).			
En commençant au plafond.			
Champ vertical	0.05		
Congé moulure mixte	0.10		
Champ horizontal	0.05		
Baguette	0 10		
Dégagement entre moulures pour former noir de 0.004 (Observation 978)	»		
Scotie	0.10		
Champ horizontal	0.05		
Cavet	0.10		
Champ vertical	0.05		
Partie droite en plafond	0.13		
Gorge de 1/4 de cercle de 0.11 de rayon	0.175		
1 Partie droite	0.05		
Astragale pente	0.05		
Filet vertical	0.05		
Filet horizontal	0.05		
Filet vertical	0.05		
Doucine	0.10		
Filet vertical	0.05		
Filet horizontal	0.05		
Ensemble	1.355		
Ensemble légers ouvrages		60.13	60.13



Salon sur le Boulevard. — Profil de la Corniche en plâtre.

Détail du développement du profil .(*fig* 8.)
En commençant au plafond.

Champ vertical	0.05
Talon renversé	0.10
Champ horizontal	0.05
Champ vertical	0.05
Partie droite en plafond	0.065
Gorge de 1/4 de cercle de 0^m,085 de rayon	0.13
Partie droite	0.05
Astragale pente	0.05
1/4 de rond, moulure mixte	0.10
Champ vertical	0.05
Congé moulure mixte	0.10
Champ horizontal	0.05
Ensemble	0.845



Les naissances en plâtre en contre-bas des corniches :

Chambre sur boulevard.

Sur mur de face de 0^m,12 de hauteur
3.80 × 0.08. Légers (n° 994) 0.30
Mur de refend perpendiculaire au boulevard.
De 0.35 de hauteur.
Longueur = 3.78 × 0.20. Légers (n° 996)..... 0.76
Cloison de refend perpendiculaire à la façade de 0.22 hauteur.
Longueur 3.80
Déduire l'huisserie
2 fois 0.08 .... 0.16
Reste 3.64
× 0.15 de légers (n° 995) 0.55
A reporter 1.61

Report 1.61

Construction d'une cloison parallèle à la façade sur boulevard

Pour l'huisserie:

2 Trous et scellement de têtes
Valent chacun 0.06 légers (art. 1086)........... 0.12

L'huisserie étant brochée sur le parquet, nous n'avons pas de scellement de pieds.

Lardis de clous à bateaux fournis sur bois.

Montants (côté carreaux de plâtre)
2 fois 2.83 hauteur.................... 5.66
Dessus de porte
2 fois 0.40 hauteur.................... 0.80

Ensemble.................... 6.46
× 0.025 de légers (n° 967)...................... 0.16

Pour maintenir le poteau d'huisserie contre la cloison.

3 Trous de pattes de 0.08 de profondeur dans la cloison et scellement en plâtre
Valent chaque 0.08 de légers.................. 0.24

3 Raccords d'enduits en plâtre au sas après scellement sur la face de la cloison, côté grande chambre.
Chaque 0.04 de légers......................... 0.12

En plancher, pour le dessus de porte.

2 trous d'agrafes dans la brique de 0.08 de profondeur.

Valent chaque 0m,08 de taille de brique (observation 1014 et article 1679)..................... » — Taille de brique ordinaire façon Bourgogne. N° 1564. 0.16

Le scellement en plâtre 0.16
A 1/2 de légers (n° 1015)...................... 0.08

La construction de la cloison en carreaux creux de plâtre de 0.05 d'épaisseur (*fig.* 9).

A gauche de la porte.
Longueur 2.295 × 2.83 hauteur......... 6.49
Dessus de porte.
0.40 hauteur 1.315........................ 0.53

Ensemble........................ 7.02
× 0.56 de légers.............................. 3.93

L'évaluation est établie de la manière suivante.
Observation n° 840 Fourniture........... 0.33
— n° 842 Fourniture........... 0.06
— n° 840 Pose................. 0.17

Ensemble........................ 0.56

La hauteur de l'étage est de 2m,85 ; nous avons compté la construction de la cloison de 2m,83 de hauteur pour la raison suivante :

MENUISERIE
Coulisse.

Sous la cloison en carreaux de plâtre pour protéger le parquet, il a été fourni et posé une coulisse en menuiserie sapin de 0,054 × 0,08 rainée sur le dessus pour l'adhérence des carreaux de plâtre et à 2 parements formant l'épaisseur de la cloison.

A reporter 6.26

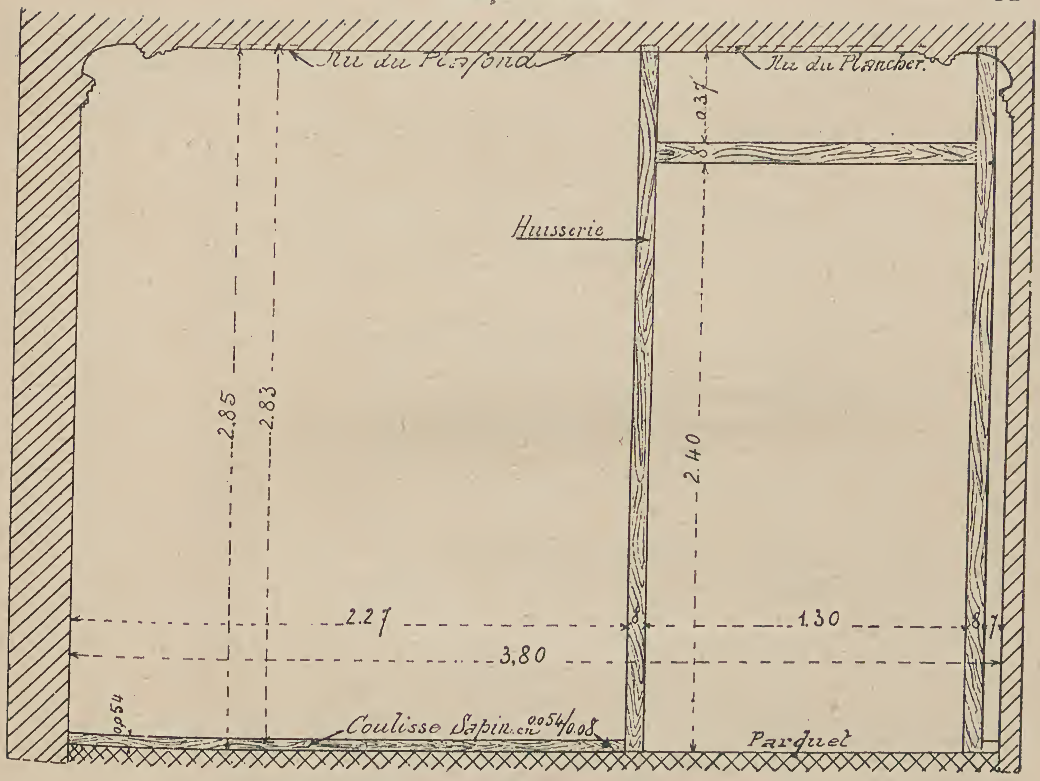


Fig. 9. — Cloison entre dégagement et chambre.

	Report		6.26
	Hauteur de l'étage	2.85	
	Epaisseur de l'enduit du plafond	0.02	
	Ensemble	2.87	
	A déduire la coulisse 0.054 / Moins la rainure 0.014	0.04	
	Reste hauteur	2.83	
	La coulisse rainée en menuiserie sapin de 0.054 × 0.08 à 2 parements (article 364, Menuiserie) pour 0^{m},10, vaut, le mètre linéaire	1^{f},94	
	Pour 0,02 centimètres en moins chaque 0^{f},145	0^{f},29	
	Soit le mètre linéaire en 0.054 × 0.08 =	1^{f},65	
	Lorsque les abouts sont encastrés dans les murs ou cloisons, les trous et scellements sont comptés ainsi que les raccords d'enduits en plâtre au sas.		
	Pour maintenir l'écartement du poteau d'huisserie de gauche et éviter la poussée du plâtre, la pose de tendeurs avec pattes et pitons.		
	2.295 × 2.83 hauteur	6.49	
	A 0.05 de légers (n° 946 *bis*)		0.32
Tendeurs.	N° 946 *bis*. — Tendeurs avec pattes et pitons non fournis, le tout posé, mais sans trous ni scellements	0.05	
	A reporter		6.58

				Taille brique façon Bourgogne de pays N° 1564.
Report................................			6.58	
2 trous de pattes dans la brique de 0.06 de profondeur.				
Valent (Observation 1014 et art. 1679) chaque 0.06 de taille brique.........................			»	0.12
Les scellements en plâtre 0.12				
A 1/2 de légers (n° 1015)......................			0.06	
Reprendre, à droite de l'huisserie, le garnissage en plâtre pur entre l'huisserie et la cloison.				
Hauteur 2.83 × 0.05 légers....................			0.14	
Tranchée de liaison sur cloison.				
1 fois 2.83 × 0.03 légers			0.08	
Naissances en plâtre, de 0.15 côté dégagement.				
Hauteur 1 fois....................	2.85			
Déduire emplacement de la corniche............................	0.20			
Reste..................	2.65			
× 0.08 légers (art. 994)			0.21	
De 0.21 de largeur côté chambre.				
Hauteur 1 fois....................	2.85			
Déduire emplacement de la corniche.............................	0.22			
Reste	2.63			
× 0.15 légers (art. 995)			0.39	
Les enduits en plâtre de la cloison.				
Ecoinçon à droite de l'huisserie comme champ.				
Dégagement :				
Hauteur 1 fois..........................		2.85		
Déduire coulisse hauteur..........	0.054			
Hauteur de la corniche (Observation 979)..........................	0.200	0.254		
Reste.......................		2.596		
× 0.05 légers..................................			0.13	
Chambre hauteur........................		2.85		
Déduire coulisse hauteur..........	0.054			
Hauteur de la corniche...........	0.220	0.274		
Reste........................		2.576		
× 0.05 légers..................................			0.13	
Chambre.				
A gauche de l'huisserie.				
Longueur 2.27 × 2.576 hauteur........		5.82		
Dessus de porte.				
1.30 × 0.15 hauteur.....................		0.20		
Ensemble......................		6.02		
Aux 25/00 de légers (n° 877).................			1.51	
La hauteur s'établit ainsi.				
Hauteur de l'étage.......................		2.85		
Déduire porte compris huisserie...	2.48			
Hauteur de la corniche...........	0.22	2.70		
Reste hauteur................		0.15		
Plus-value de petite dimension.				
Surface 0.20 × 0.08 légers			0.02	
N° 875 légers..........................		0.33		
N° 877 légers..........................		0.25		
Différence		0.08		
A reporter............................			9.25	

Report	9.25	
Naissance en plâtre sur refend de 0.21 de largeur 2.576 × 0.15 légers (n° 995)................	0.39	
Enduits en plâtre au sas sur cloison dégagement. Longueur 2.27 × 2.596 hauteur......... 5.89		
× 0.25 légers (n° 877)........................	1.47	
Dessus de porte. 1.315 × 0.17 hauteur.................... 0.22		Légers ouvrages.
Aux 33/00 (n° 875)...........................	0.07	Art. 822.
Ensemble légers ouvrages..............	11.18	11.18

Cabinet de Monsieur **Architecte**

ORDRE DE SERVICE N°

A M. **Entrepreneur de Maçonnerie**

Dans la propriété X.....

A Paris, Boulevard...... n°

Petite chambre sur le boulevard

Faire une tranchée horizontale sur le mur de refend perpendiculaire au boulevard, pour reconnaître l'emplacement des tuyaux de fumée.

Piocher avec soin les enduits en plâtre pour ne pas casser les poteries.

Pour la trémie de la cheminée en plancher bas du 3[me] étage.

Déposer la moulure en menuiserie (stylobate), qui est en mauvais état.

Déposer la partie du parquet à point de Hongrie ; ce parquet ne sera pas réemployé.

Desceller les lambourdes, démolition partielle d'aire, augets, corniche du 2[me] étage, afin de dégager la solive d'enchevêtrure du plancher bas du 3[me] étage.

Déposer le chevêtre en bois et partie de solives de remplissage à l'emplacement de la nouvelle trémie :

Armer la solive d'enchevêtrure par un profil normal acier de 0.20 de hauteur avec 3 boulons dans la longueur. — Couper la partie de chevêtre pour le passage du profil normal et assembler ce chevêtre dans l'aile du fer.

Il sera mis un étrier en fer à la jonction du chevêtre et de la solive d'enchevêtrure.

Supporter les 2 solives de remplissage par un chevêtre en fer.

Les augets, enduits de plafond, corniche du plancher haut du 2[me] étage seront démolis lors de la pose des fers.

Mettre des bâches dans le salon du 2[me] étage et faire les garanties nécessaires.

Boucher l'âtre de la cheminée actuelle du salon du 3[me] étage en brique neuve de Paris façon Bourgogne de 0.11 épaisseur, rive gauche et chaux hydraulique C.

Refouiller l'âtre de la cheminée de la petite chambre ; faire les reprises en briques *idem*, placer un linteau de décharge en fer de 0.030 m/m.

Le percement de baie sur le dégagement ainsi que les raccords d'enduits du dégagement seront faits ultérieurement.

La cheminée de la petite chambre sera fournie et posée, capucine avec revêtements en marbre rouge de Flandre avec foyer de 1m,10.

La cheminée sera rétrécie en faïence, les contre-cœurs en briques de 0.11, le fond en brique de 0.06.

Le châssis à rideau sera en tôle douce planée, rideau à lames, cadre en cuivre poli de 0.05 de largeur avec coquille en cuivre fondu. — Le contre-soubassement en tôle.— Le sol en carreaux d'âtre en terre cuite de 0.16 carré.

Paris, le.....

Signé X... Architecte.

MÉTRÉ

			Légers ouvrages. Art. 822
Pour la cheminée de la petite chambre sur boulevard : Sondage du mur, hachement des enduits pour reconnaître l'emplacement des conduits de fumée.			
Temps passé 1 heure de maçon et aide (n°s 371, 373) vaut		2.06	
Nota. — La dépose de la cheminée en marbre, démolition de l'intérieur, etc... ont été comptés précédemment.			
Bouchement de l'âtre en brique neuve de Paris dite façon Bourgogne de 0.06 × 0.11 × 0.22 avec marque du fabricant 1re qualité hourdée en mortier n° 2 de chaux hydraulique C et sable mortier tamisé de			
0.60 × 0.80 hauteur	0.48		
A 7^f^,27 le mètre		3.49	
Sous-détail du prix			
N° 548, col. 3 .... 7.20			
N° 581, col. 3 .... 0.07			
Ensemble .... 7.27 le mètre			
Plus-value de jonction			
2 fois 0.65 hauteur	1.30		
	0.80		
Ensemble	2.10		
Aux 5/100 (Observation 1534)		»	0.11
Pour la trémie, dépose de moulure de stylobate sans réemploi.			
Linéaire	5.21		
Moins cheminée	1.10		
Reste	4.11		
Plus-value 3/10 (observation n° 546 Menuiserie)	1.23		
Ensemble	5.34		
A 0^f^,10 le mètre (n° 519)		0.53	
Dépose de parquet à point de Hongrie non réemployé			
de 2.80 × 1.17	3.28		
Moins-value 2/10 (observation 910)	0.66		
Reste	2.62		
A 0^f^,40 le mètre (n° 907) (Parquetage)		1.05	
Observation 910. — Moins-value. (Les parquets qui ne seraient pas déposés avec soin ni repérés, pour être réemployés, subiront une diminution de 0^f^,20 par franc sur les prix ci-dessus.)			
Démolition de légers ouvrages en plâtre sans descente ni montage de matériaux, ni sortie des gravois.			
La corniche du plancher haut du 2me étage en plancher démoli			
Longueur 2.80 × 0.37 .... 1.04			
× 0.10	0.104		
Démolition de lambourdes (au sol du 3me étage).			
A reporter	0.104	7.13	

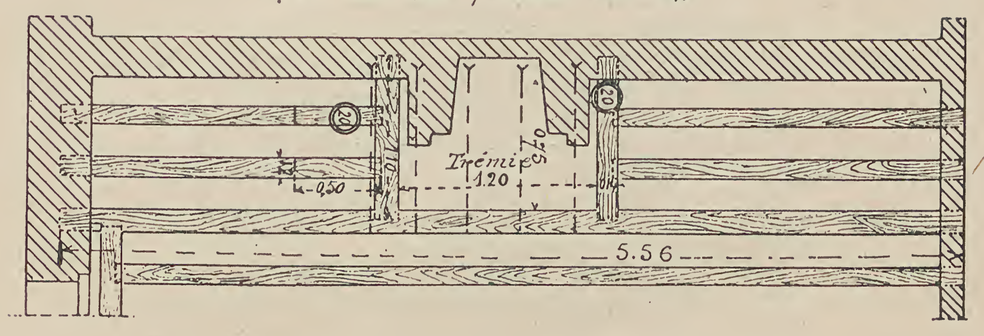
Reports		0.104	7.13
2.80 × 0.95	2.66		
Moins le foyer.			
1.10 × 0.55	0.61		
Reste	2.05		
× 0.06 (n° 716)		0.123	
Démolition de l'aire en plâtre.			
Surface ci-dessus	2.05		
× 0.05 (n° 714)		0.103	
Démolition des augets de plafond.			
Surface ci-dessus	2.66		
Dont en démolition de hourdis plein de bande de trémie.			
1.20 × 0.75	0.90		
× 0.15 (n° 722)	»	0.135	
Le reste	1.76		
× 0.05 (n° 715)		0.088	
Ensemble		0.553	
A 3f,60 le mètre cube (n° 712)			1.99
Pour transformation de la trémie, étaiement préalable du plancher haut du 2me étage.			
Nous avons indiqué précédemment le métré de ces travaux			»
1 Descellement d'about de chevètre en bois et bouchement de trou (n° 1071)	0.20		
Aux 50/100 (Observation 1019)			»
Dépose de bois assemblé avec descente partielle et rangement pour plancher.			
de 1.10 × 0.14 × 0.20		0.030	
2 Bouts de remplissage.			
2 fois 0.50 × 0.12 × 0.20		0.024	
Ensemble		0.054	
A 8f,75 le stère (n° 522)			0.47

Observation
Légers ouvrages
Art. n° 822
0.10

Observation n° 526, Nota : Les prix de dépose ci-dessus comprennent les déchevillages et coupements nécessaires à la démolition en grande ou petite partie.

2 Coupements à l'égoïne sur le tas de chevêtre en chêne en supplément de ceux dus dans le prix de la dépose.		
A 1f,05 l'un		2.10
Sous-détail du prix (n° 504 Charpente)	0f,70	
A l'égoïne, 1/2 en plus (n° 508)	0.35	
Ensemble	1f,05	
Pour supporter les solives de remplissage (*fig.* 10).		
N° 5. Fourni un chevêtre en fer carré.		
Pesant = 8k,200.		
A 0f,36 le kilogramme		2.95
Sous-détail du prix.		
N° 84 Serrurerie	0.35	
N° 115 »	0.01	
Ensemble	0.36	
Observation 86 Serrurerie.		
A reporter		14.64

Plan de l'ancien plancher en bois



Plan du nouveau plancher mixte.

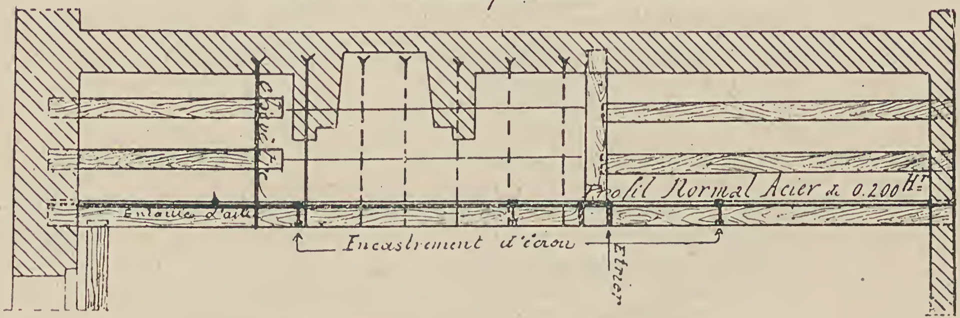


Fig. 10. — Plan de la nouvelle trémie du plancher.

N° 5.	*Report*..............................	14.64	
	Les vis à bois et les vis à tête carrée (tire-fonds) remplaçant les clous compris dans la pose des fers ci-dessus seront payées à part suivant leur nature.		
	(Nos 2057 à 2084 inclus Serrurerie.)		
	1 Trou d'about de chevêtre en fer dans la brique ordinaire de 0.14 de profondeur.		Taille de brique façon Bourgogne n° 1564
	Vaut (n° 1070) 0.14 de taille brique..........	»	0.14
	Le scellement en plâtre............... 0.14		Légers ouvrages n° 882.
	Aux 50/00 (n° 1015).......................	»	0.07
	Fourni un autre chevêtre en fer carré supportant la trémie semblable au précédent accoladé n° 5.		Taille de brique *Idem*
	Produit en taille brique......................	»	0.14
			Légers ouvrages n° 822
	Produit en légers ouvrages....................	»	0.07
	Produit en argent..........................	2.95	
	A cheval sur ces fers, la fourniture et pose de fentons de 0.009.		
	Pesant ensemble..................... 1k,500		
	A 0f,25 le kilogramme	0.38	
	Sous-détails du prix.		
	A reporter...........................	17.97	

Report.................................. 17.97
Art. 81 Serrurerie...................... 0.24
Art. 115 » 0.01

Ensemble, le kilogramme......... 0.25

Pour consolider la solive d'enchevêtrure, fourni une solive en acier profil normal de 0.20 de hauteur.

Pesant compris boulons............. 150k,000
A 0f,503 le kilogramme......................... 75.45
Sous-détails du prix.
N° 98 Serrurerie...................... 0.40
N° 100 » 0.035
N° 101 » 0.058
N° 115 » 0.01

Ensemble, le kilogramme........ 0.503

L'étrier en fer est payé le kilogramme 0f,50 n° 85, Serrurerie n° 115, en travaux de réparation. Les tire-fonds seront payés à part, (Observation 86), les entailles (n° 533 Charpente).

Pour le passage de la solive profil normal, coupement à l'égoïne sur le tas du chevêtre en chêne.
Charpente (nos 504 et 508)..................... 1.05

Dépose d'une partie de chevêtre en chêne en difficulté (assimilable au coupement ci-dessus)... 1.05

Pour l'encastrement des ailes du profil normal :
Entailles faites sur le tas dans le chêne.
2 fois 5m,56.......................... 11.12
A 3f,30 le mètre............................ 36.70
Sous-détail du prix.
Charpente n° 535, col. 1................ 2f,20
Observation n° 537 = 1/2 en plus 1.10

Ensemble 3f,30

Bûchement au ciseau sur le tas et dressage de la surface de 0.04 d'épaisseur réduite sur chêne.
Longueur 5.56 × 0.20 hauteur.......... 1.11
A 7f,77 le mètre............................ 8.62
Sous-détail du prix.
Charpente n° 476, col. 1 .... 7f,00
» n° 477, col. 1, 0,01 centimètre en plus *idem* 0.77

Ensemble........................ 7.77

3 Trous de boulons de 0.10.
A 0f,40 l'un (n° 470 Charpente), compris pose de boulons... 1.20

3 Encastrements d'écrous de boulons.
A 0f,35 l'un (n° 472 Charpente).................. 1.05

Les têtes de boulons reposent sur l'âme du profil normal ; il n'y a pas d'encastrements de têtes.. » Observation.

Le hourdis du plancher en augets cintrés en gorge de 0.03 épaisseur au fond sur lattis neuf avec lardis de clous fournis.
de 2.80 × 0.95............................ 2.66
Dont pour bande de trémie et à la suite en plâtras non fournis et plâtre de 0.20 épaisseur.

A reporter 2.66 143.09

Reports		2.66		143.09
Longueur 1.80 × 0.75		1.35		
Aux 86/100 légers (n°s 910 et 911).		»	1.16	
Le reste		1.31		
A 0.685 de légers			0.90	
Sous-détail n°833.—Auget cintré en gorge ayant au moins 0.03 épaisseur au fond.				
Le mètre linéaire vaut		0.50		
N° 930. — Lattis espacé de 0.10 d'axe en axe en cœur de chêne et cloué, pour cloison, pan de bois et plafond		0.085		
N° 929. — Lardis de clous, même espacement proportionnel qu'aux évaluations au mètre linéaire		0.10		
Ensemble		0.685		
L'enduit en plâtre du plafond, plancher haut du 2me étage.				
2.80 × 0.95	2.66			
Dont sous corniche (Observation 819).				
2.80 × 0.37	1.04			
Aux 25/00 légers	»		0.26	
Le reste	1.62			
Aux 50/00 légers (n° 879)			0.81	
Renformis de 0.02 pour dressement.				
Surface		1.62		
Aux 14/00 légers (n° 890)			0.23	
Les raccords de moulures de corniche traînées au calibre.				
Longueur		2.80		
× 1.36 de profil			3.89	
Fourni un calibre en hêtre tout ferré linéaire		0.73		
A 5^{f},50 le mètre (n° 595)				4.02

Observation 596. — Les calibres sont au compte de l'entrepreneur et ne sont accordés que dans les cas exceptionnels pour ouvrages en raccord ne dépassant pas 3 mètres linéaires.

Observation. — L'entrepreneur a parfois intérêt de faire les raccords de moulure au calibre et de ne pas demander la valeur de ce calibre; le travail sera réglé comme moulures faites à la main (Observation 974).

Dans l'exemple ci-dessus :

Supposons les raccords de moulure de corniche en plafond faits à la main.

Longueur		2.80		
Plus-value à la main 1/2 (n°s 970 et 971)		1.40		
× 1.36 de profil	1.90			
A 4^{f},80 le mètre (n° 822)		9^{f},12		
La valeur du calibre est de		4.02		
Différence en moins pour l'entreprise		5.10		
Reports			7.25	147.11

Reports	7.25	147.11
Remarque. — En raison du hors de niveau des planchers et des murs, les raccords d'anciens plafonds sont faits difficilement au calibre et de préférence sont exécutés à la main pour cacher les défauts provenant de la sinuosité des moulures.		
Naissance en plâtre en contre-bas de la corniche de 0.25 de hauteur.		
2.80 × 0.15 légers (n° 995)............	0.42	
Location de bâches de garantie pendant 8 jours.		
1 bâche de 400 × 600 .... 24.00		
A 0f,088 le mètre (n° 391 Observation 398).		
N° 391 $= \frac{0.33 \times 8}{30} = 0.088$..............	»	2.11
Montage, pose, dépose et double transport.		
Même surface.................. 24.00		
A 0f,17 le mètre (n° 396)................	»	4.08
Nettoyage des salons des deuxième et quatrième étages en travaux d'entretien (observation 388 et 828).		
4 heures de jour de maçon et aide à 2f,06 l'une (n°s 371 × 373)	»	8.24
Plus-value pour travaux faits à la nuit :		

	MAÇON	GARÇON
Le	10h	20h
Le	20	20
Le	10	10
Ensemble h. de maçon =	40	

A 1f,21 l'une (n° 371)..........	»	»	48 40
Ensemble heures de garçon....	50		
A 0f,85 l'une (n° 373)		»	42.50

HEURES DE NUIT

N° 383. — Les heures de nuit commenceront à 8 heures du soir et finiront à 6 heures du matin.

A défaut de conventions particulières, les heures de nuit seront payées le double des heures de jour.

En outre des stipulations qui précèdent, il ne sera accordé pour les travaux à l'heure faits à la lumière d'autre plus-value que celle relative aux fournitures d'éclairage déboursées par l'entrepreneur.

Fourniture de l'éclairage pendant la durée des travaux.

..... kilogrammes de bougies.

A 2f,66 le kilogramme.

Sous-détails de ce prix.

Fumisterie n° 47.

Bougie le kilogramme............	2.20		
Suivant les prix composés de la Série page 23, 10 0/0 de faux frais sur fournitures	0.22		
Ensemble.................	2.42		
10 0/0 de bénéfice sur l'ensemble.	0.242		
Ensemble.................	2f,662		
A reporter		7.67	252.44

	Reports	7.67	252.44	
	Soit $2^{f},66$ le kilogramme.			
	Pour compléter notre métré de travaux faits pendant la nuit, nous compterons les heures de nuit des autres corps d'état, Menuiserie, Charpente, Serrurerie, etc., ainsi que la fourniture d'éclairage ; pour la pose du profil normal.			
	1 Trou d'about dans le banc royal de Méry de 0.25 de profondeur.			
	Vaut $0^{f},25$ de taille (Observation 1012 et n° 1679)	»	»	Taille n° 8 0.25
	Le scellement en plâtre = 0.25 Aux 50 /00 (n° 1013)	0.13		
	1 autre trou dans le plâtras et plâtre de 0.15 de profondeur et scellement en plâtre.			
	Vaut (art. 1009)	0.15		
Trous compris scellements sans raccords.	2 raccords d'enduits après scellement chaque 0.04 légers (n° 1009)	0.08		
	1 autre raccord sur l'autre face côté escalier de service.			
	Vaut	0.08		
	Nettoyage de l'escalier de service en travaux d'entretien.			
	Temps passé une heure de garçon (n° 373).	»	0.85	
Echafaudages.	Pour la pose des fers par le serrurier l'échafaudage horizontal. de 5.21 $\times$ 3.80 .... 19.80			
	A 0.15 de légers	2.97		
	Quelques vérificateurs vont supprimer ce travail, certains prétendent que l'entrepreneur de serrurerie doit la pose des fers (*Observation* 78, Serrurerie. — Ferronnerie et Serrurerie : Ouvrages au kilogramme compris transport au bâtiment, montage à toute hauteur et POSE), et vous disent : « faites-vous rembourser par le serrurier ! »			
	D'autres prétendent que l'entrepreneur de maçonnerie doit les échafaudages. Plus-value d'échafaudages horizontaux ou verticaux : Pour enduits en plâtre ou ravalement en pierre de tous plafonds, voûtes, voussures, etc., au-dessus de 4 mètres de hauteur :			
	En travaux neufs = 0.04 légers (n° 858).			
	En travaux d'entretien = 0.10 légers (n° 859).			
	Conclusion.			
	Le travail est à moins de 4 mètres de hauteur, il est inutile d'insister, les échafaudages sont dus dans les évaluations de légers ouvrages suivant l'observation 386.			
	(*Observation* 386. — Tous les prix composés ci-après comprennent, en outre des fournitures, les transports à pied d'œuvre,			
	A reporter	11.08	253.29	

Reports 11.08 253.29

c'est-à-dire à l'endroit le plus rapproché de l'ouvrage, accessible aux tombereaux, les déchargements de matériaux, tous les échafaudages nécessaires, etc.

L'entrepreneur de maçonnerie sait pertinemment qu'il a fait un travail spécial supplémentaire, comment le faire payer?

A la première Observation 78 de la Série de serrurerie, nous répondrons : l'entrepreneur de serrurerie ne doit pas l'échafaudage, et ce travail doit lui être payé s'il a établi lui-même cet échafaudage.

N° 101, *Fers spéciaux.* — Plus-value de poitrails, filets et poutrelles assemblés avec les planchers biais ou en sous-œuvre, compris toutes plus-values pour montage et pose, les échafaudages faits par les maçons, ou payés à part.

2me *Observation.*— Pour soulever les fers, les caler et les poser, nous savons que l'entrepreneur de serrurerie fait établir le plancher d'échafaudage de $1^m,20$ à $1^m,50$ de hauteur du plafond, et l'entrepreneur de maçonnerie, pour éviter les accidents, renforce l'échafaudage ordinaire, planches, moises, boulins, en raison des charges à porter.

Quant aux échafaudages de maçons, ils s'établissent pour les ravalements à $1^m,70$ de hauteur en contre-bas du plafond.

L'entrepreneur de serrurerie ne pouvant se servir de l'échafaudage ordinaire de maçon pour les raisons données ci-dessus, il est équitable d'accorder à l'entrepreneur l'article 855 de la Série.

Échafauds horizontaux ou verticaux:

Lorsque l'entrepreneur se servira, pour établir un échafaudage spécial aux autres professions, des équipages apportés sur le chantier, l'évaluation sera réduite à $0^m,15$ de légers (n° 855).

Cheminée de la petite chambre sur le boulevard.

Pour le linteau de décharge de l'âtre de cette cheminée, entaille dans la brique façon Bourgogne de 0.08 × 0.07, de 0.90 × 0.23 courant de taille = 0.21 aux 3/4.. » »

Taille de brique façon Bourgogne — N° 1564. — 0.16

Scellement en plâtre.

0.90 × 0.15 .... 0.14

Aux 50/00 (Observation 963) 0.07

Fourniture et pose du linteau en fer carré de 0.030 pesant $7^k,700$.

A $0^f,27$ le mètre (n° 82 Serrurerie)...... » 2.08

Pour l'âtre, refouillement du mur en brique façon Bourgogne, 1/2 à la pioche, 1/2 à la masse et au poinçon.

A reporter 11.15 255.37

Reports		11.15	255.37
de 0.96 × 0.90 hauteur	0.86		
× 0.14 épaisseur réduite	0.120		
A $17^{f},98$ le mètre prix moyen		»	2.16
N° 1552. — Refouillement (au mètre cube), non compris la sortie des gravois :			
En brique du pays :			
A la pioche	14 40		
A la masse et au poinçon	21.55		
Ensemble	35.95		
A 1/2 produit $17^{f},98$.			
Reprise des piédroits en brique pleine neuve façon Bourgogne de 0.05 × 0.11 × 0.22 avec marque du fabricant, rive gauche de 1[re] qualité et chaux hydraulique C de 0,11 épaisseur.			
2 fois 0.90 hauteur $\times \frac{0.22 + 0.11}{2} = 0.30$			
A $7^{f}27$ le mètre		»	0.27
N° 548, col. 3	7.20		
N° 580, col. 3	0.07		
Ensemble	$7^{f},27$		
Plus-value de construction en reprise par arrachement.			
Surface .... 0.30 × 0.11 =	0.033		
Plus-value 1/10 (1547)	0.003		
Ensemble	0.036		
A $2^{f},10$ le mètre (n° 1532)		»	0.08
Les enduits en plâtre au sas sur brique neuve à l'emplacement de l'ancienne cheminée 0.80 × 0.60	0.48		
Aux 25/00 de légers (n° 877)		0.12	
Enduits en plâtre au sas sur les piédroits de la nouvelle cheminée.			
Face 2 fois 0.165 réduit × 0.90 de hauteur	0.30		
Epaisseur			
2 fois 0.11 × 0.90 hauteur	0.19		
Ensemble	0.49		
Aux 33/00 (n° 875)		0.16	
Arêtes droites en plâtre.			
2 fois 0.90 hauteur	1.80		
Aux 5/00 (n° 948)		0.09	
Enduits en plâtre du fond avec renformis de 0.01.			
0.60 × 0.80 hauteur	0.48		
Aux 32/00 (n°s 877 + 890)		0.15	
Nota. — Le tuyau de fumée de l'ancien salon a servi pour celui de la petite chambre.			
Pour le départ de ce tuyau, refouillement dans la brique à la masse et au poinçon, réfection des enduits en tous sens en gorges et garnissages.			
Vaut en légers		0.75	
Sur le reste du mur de refend.			
A reporter		12.42	257.88

Reports	12.42	257.88
Naissance en plâtre de 0m,33. 2 fois 1.15 × 0.20 Légers (n° 996)	0.46	
1 autre bouchement de trou et raccord..	0.10	
5 bouchements de trous de clous chacun 0.01 légers	0.05	
Crevasse hachée en queue d'aronde, bouchée en plâtre de 0.10 de largeur sur mur. Longueur 1.30 × 0.05 de légers (n° 957).	0.07	
Scellement en plâtre des lambourdes de 0.165 de hauteur sur petits murs avec solins en plâtre de chaque côté et chaînes en plâtre en travers espacées de 0.80 pour parquet à point de Hongrie espacé de 0.425 d'axe en axe. Longueur 2.80 × 0.95 .... 2.66 × 0.705 de légers	1.88	
(suivant le sous-détail donné précédemment, page 26)		
Naissance en plâtre de 0.22. 2.80 × 0.15 légers (n° 995)	0.42	
Calfeutrement en plâtre du parquet Linéaire .... 2.80 Aux 5/00 de légers (n° 1000)	0.14	

Pour terminer le métré de la petite chambre sur le boulevard, nous allons détailler la cheminée qui fait partie, somme toute, de la maçonnerie.

Pour ne pas sortir du cadre de notre ouvrage, nous donnerons sommairement les détails de la construction d'une cheminée d'appartement qui comprend :

A l'extérieur :

1° Les jambages en briques avec enduit en plâtre et tranchées préalables de liaison;

2° La fourniture de la cheminée capucine avec revêtement en marbre rouge de Flandre, de 1m,10 de foyer.

Cette partie formant encadrement est le chambranle de la cheminée.

Le chambranle comprend :

1° Les pilastres sur la face avec socles et chapiteaux;

2° Les revêtements sur les côtés de la cheminée;

3° La traverse horizontale et la tablette;

4° Le foyer.

Lorsqu'il est ajouté un autre encadrement en marbre en trois sens entre les chambranles, la cheminée est désignée « Capucine à cadres »	»	»	Observation.

3° La construction de la cheminée à l'intérieur comprend pour la petite chambre : le rétrécissement en faïence en 3 panneaux, les contre-cœurs et le fond en briques neuves, frottées, jointoyées, soubassement,

A reporter	15.54	257.88

	Reports	15.54	257.88	
	goussets, pose de châssis à rideau, du contre-soubassement en tôle, façon de l'âtre et garnissage au pourtour intérieur du chambranle.			
	Nous avons indiqué précédemment le métré des jambages, nous n'y reviendrons pas..................................	»	»	Observation.
MARBRERIE Doublures.	On appelle doublures, les parties en pierre, généralement en liais, placées sous les chambranles et foyer pour les renforcer.			
	La cheminée avec foyer et doublures, mais non compris pose (page 816 de la Série de la Société Centrale des Architectes), capucine de $1^m,10$ de foyer avec revêtement en marbre rouge de Flandre avec foyer.			
	(N° 431, colonne 2.) Vaut 39 fr.........	»	39.00	
	La pose de la cheminée avec agrafes et scellements en plâtre, scellement de la tablette et nettoyage :			
	A la capucine avec revêtements et foyer. (N° 446, marbrerie)...................	»	5.00	
	Observation n° 449 marbrerie.			
	« La fourniture et la pose de la planche seront faites par le fumiste. »			
	Cette planche ou gorge a été faite en double tuile de Bourgogne fournie.			
	Nous aurons à faire le détail ci-après :			
FUMISTERIE	(N° 884.) Fumisterie et observation n° 882.			
	Planche en double tuile de Bourgogne fournie avec glacis en plâtre.			
	1 fois 0.26 × 1.00 = Surface.... 0.26			
	A 7 fr. 65 le mètre	»	1.99	
	Enduit en plâtre au panier.			
	Même surface................... 0.26			
	Aux 29/100 (n° 873).............	0.08		
	4 scellements d'abouts de fers de 0.11 de profondeur.			
	Chaque 0.11 (n° 1014)...... 0.44			
	Aux 50/00 (n° 1015)..................	0.22		
SERRURERIE	La fourniture des fers carrés de 0.020 à compter comme fers coupés de longueur et dressés pour linteau (n° 84, Serrurerie) ...	»	»	Observation.
Arrangement d'intérieur de cheminée.	Arrangement de l'intérieur de cheminée d'appartement rétrécie en faïence unie :			
	« Jusqu'à 1 mètre d'ouverture en bâtiment vieux non compris démolition (n° 593, fumisterie).			
	La pièce.......................	»	16.70	
	Observation n° 610. — Nota sur les articles 590 à 601, seront considérés comme étant faits en bâtiment neuf : ceux exécutés			
	A reporter	15.84	320.57	

Reports 15.84 320.57

sans interruption dans les bâtiments surélevés ou dans les locaux habités, mais seulement quand il y aura plus de cinq arrangements de cheminées pour lesquels il n'aura été employé que des matériaux neufs.

Observation nº 611. — Les cheminées en carreaux décoratifs seront payées suivant le dessin de l'appareil et la quantité des pièces taillées, moulinées et coupées entrant dans sa composition .... » » Observation.

Plus-value nº 602. — Lorsque les contre-cœurs seront en briques de 0.11, il sera payé en plus par cheminée .... 2.10 » »

Lorsque le fond sera en brique de 0.06 au lieu de plaque en fonte, il sera payé en plus .... 1.75 » »

Châssis à rideau.

La fourniture du châssis à rideau en tôle douce planée, rideau à lames, coulisseaux, contrepoids et chaînes, cadre en cuivre poli de 5 centimètres de largeur avec coquille en cuivre fondu.

Châssis fort en tôle de 13/10 de millimètre d'épaisseur, cadre cuivre de 8/10 de millimètre d'épaisseur.

Et de 0.50 × 0.60 (nº 566. — Mesure prise à l'intérieur du cadre).

Vaut (nº 571) .... 9.90 » »

(La pose du châssis à rideau est comprise dans l'arrangement intérieur) .... » » » Observation.

Moulures cuivre.

Plus-value pour un centimètre en plus de largeur de moulure en cuivre poli.

Linéaire .... 1m,90.

A 1f,50 (nº 583) .... 2.85 » »

Sous-détail. — Nº 583.

0.005 millimètres en plus de largeur .... 0.75.

Soit pour 0.01 centimètre en plus, le mètre linéaire.

= 2 fois 0.75, soit .... 1.50.

« Les mesures de moulures se prennent hors œuvre, comme plus-value » .... » » » Observation.

Panneaux en faïence.

Les rétrécissements panneaux en faïence blanche de premier choix (sans pose) (nº 849 Fumisterie).

Le panneau horizontal en soubassement de 0.27 × 0.76 sera compté de 0.27 × 0.80. Vaut ...... 6.80 » »

A reporter 23.40 15.84 320.57

	Reports	23.40	15.84	320.57	
	Observation 870.— Nota.— Pour les panneaux de dimensions intermédiaires à celles fixées ci-dessus, on appliquera les dimensions immédiatement supérieures.				
	2 Montants de chaque 0.15 × 0.87, seront comptés chaque de 0.16 × 0.90.				
	A 5f,40 l'un (n° 851)	10.80	»	»	
	Nota. — Les panneaux en faïence sont mesurés dans leur plus grande dimension, suivant le plus petit parallélipipède rectangle qui les inscrit, c'est-à-dire avant taille des onglets	»	»	»	Observation.
	La pose des panneaux en faïence est comprise dans l'arrangement intérieur de la cheminée.				
Contre-soubassement en tôle.	Fourni le contre-soubassement en tôle, bordé en fer de 0m,60 de longueur.				
	Fumisterie n° 678. — Contre-soubassement en tôle bordé en fer pour cheminée jusqu'à 0m,65 de longueur.				
	La pièce	2.65	»	»	
	La pose est comprise dans l'arrangement intérieur comme il est expliqué précédemment	»	»	»	Observation.
	La fourniture de 15 carreaux d'âtre en terre cuite de 0m,16 carré de Bourgogne.				
	A 0f,086 l'un	1.29	»	»	
	La pose est comprise dans l'arrangement intérieur	»	»	»	Observation.
	Ensemble	38.14	»	»	
	Ces différents ouvrages et fournitures se rapportent à notre exemple, nous le sortons dans la colonne des produits argent		»	38.14	
	Pour terminer le métré de la cheminée :				
Conduit d'air froid.	La construction d'un conduit d'air froid pour ventouse de cheminée.				
	Ce travail se paie au mètre linéaire.				
	Fumisterie (n° 618) : 1° Côtés et dessus en plâtre sans aire.				
	Le mètre linéaire 1.45				
	(N° 619) : 2° Couvert en simple tuile.				
	Le mètre linéaire 2.15				
	3° Formé de petits murs en brique façon Bourgogne, de première qualité et plâtre, et couvert d'un plancher en doubles tuiles avec glacis au-dessus.				
	Le mètre linéaire :				
	A reporter		15.84	358.71	

Reports 15.84 358.71

	De 0m,06 d'épaisseur	De 0m,11 d'épaisseur
N° 620. — De 0.18 sur 0.25 intérieure	5.15	7.55
N° 621. — De 0.22 sur 0.25 dito	5.50	8.85
N° 622. — De 0.25 sur 0.33 dito	7.00	1.20

Au-dessus de ces dimensions, les conduits d'air froid en briques seront comptés au mètre superficiel, enduits extérieurs non compris :

	Brique façon Bourgogne 1re qualité			Briques de Bourgogne de 1re qualité		
Pour murs : Le mètre superficiel (n° 623)............	5.30	9.30	17.70	6.05	10.65	20.35
Pour voûtes : Le mètre superficiel (n° 624).............	5.85	10.60	19.40	6.60	11.95	22.05
A façon, compris fourniture de plâtre :						
Pour murs : Le mètre superficiel (n° 625).............	2.20	3.80	7.15	2.20	3.80	7.05
Pour voûtes : Le mètre superficiel (n° 626)............	2.75	5.10	8.85	2.75	5.10	8.85

Tous les travaux préparatoires sont à compter en supplément, soit :

Dépose et repose de plinthes ou de stylobates, — dépose et repose de parquet, — percements dans les lambourdes, dans les petits murs en plâtras avec raccords.

Le percement du mur de face fait à la masse et au poinçon à évaluer suivant la nature du mur avec ravalement en plâtre ou ravalement en pierre.

Ventouse. La fourniture de la ventouse grille en fonte unie ou ornée, ronde ou rectangulaire suivant les dimensions de la grille.

Fumisterie, n° 1006.

La pose, compris raccords, prix moyen (n° 1006)......................... 0.95

Plus-value de pose de ventouse à l'échelle, à la corde à nœuds installée ou sur échafaud existant (la pose, dépose, double

A reporter 15.84 358.71

Reports........................	15.84	358.71

transport, et location de corde à nœuds payée à part).

N° 1007. Fumisterie, la pièce..... 0.75

L'observation n° 795 ne s'applique pas à ce travail.

Lorsque la corde n'est pas installée pour l'exécution du travail, nous compterons suivant l'article de la série Canalisation d'eau n° 201 :

Corde à nœuds.

Pour location, pose, dépose et double transport.

N° 201 (*idem*). La pièce..... .... 4.50

Pour dépose et repose dans le même corps de bâtiment.

N° 202 (*idem*). La pièce.......... 1.75

Pour dépose et repose dans le même établissement s'il y a descente de la corde.

N° 203 (*idem*). La pièce 2.50

3me Étage

Appartement de gauche

Grande chambre sur le boulevard près du mur mitoyen de droite.

Les raccords en plafond de moulures de corniche en plâtre traînées au calibre, les mesures prises au milieu de la saillie du profil (obs. 976).

Parallèle au Boulevard.

Longueur................	3.675		
Mitoyen de droite............	4.63		
Face sur le Boulevard.........	2.755		
2 Angles rentrants de chaque 0.20 (n° 981)....................	0.40		
Ensemble..............	11.46		
× 1.255 de profil (*fig.* 11)................		14.38	
A reporter......................		30.22	358.71

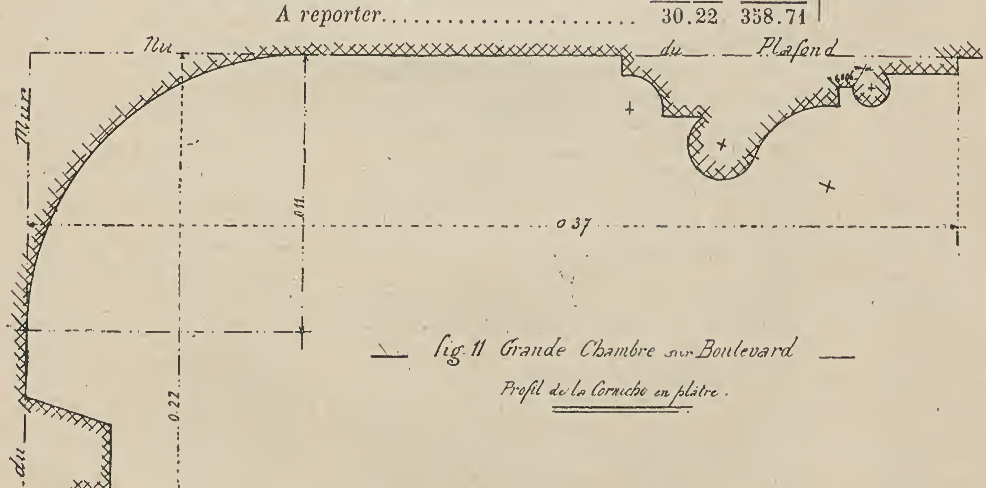


fig. 11 Grande Chambre sur Boulevard
Profil de la Corniche en plâtre.

Reports		30.22	358.71
Détail du développement du profil (*fig.* 11), en commençant au plafond.			
Champ vertical	0.05		
Champ horizontal	0.05		
Baguette	0.10		
Dégagement entre moulures formant noir de 0,006 millimètres	0.05		
Observation 978. — Les dégagements entre moulures pour former noir, ainsi que les aplanissements des arêtes aiguës ne sont pas comptés comme moulures s'ils n'excèdent pas 0,005.			
A la suite :			
Champ vertical	0.05		
Doucine	0.10		
Champ horizontal	0 05		
Cavet	0.10		
Champ vertical	0.05		
Partie droite en plafond	0.13		
Gorge de 1/4 de cercle de 0.11 de rayon	0.175		
Partie droite	0.05		
Astragale-pente	0.05		
Champ vertical	0.05		
Champ horizontal	0.05		
Dégagement entre moulures formant noir de 0.004 millimètres	»		
Talon renversé	0.10		
Champ horizontal	0.05		
Ensemble	1.255		
Les raccords d'enduits en plâtre au sas compris crépi de $0^m,01$ à $0^m,02$ d'épaisseur sur plafond (voir attachement figuré n° 1) à l'emplacement d'anciennes cloisons démolies.			
Longueur... = 0.12			
1.70			
Ensemble... = 1 82 × 0.37	0.67		
Trapèze :			
Grande base = 1.70			
Petite base. = 0.90			
Ensemble... = 2.60 : 2 = $1^m,30$ × 0.81 de hauteur	1.05		
3.45 × 0.90	3.11		
0.90 × 0.37	0.33		
1.45			
0.22			
0.37			
Ensemble... = 2.04 × 1.44	2.94		
Ensemble	8.10 (n° 6)		
Dont :			
Sous corniche les moulures prises au milieu de leur saillie :			
A reporter	8.10	30.22	358.71

Reports 8.10. 30.22 358.71

0.12
1.70
1.45
0.22
0.185
0.185
0.85
0.90

Ensemble = 5.61 × 0.37. 2.08

Aux 50/100 de légers ouvrages (n° 879) = 1.04.

A 1/2 (Obs. 979)................ » 0.52

Reste................ 6.02

Aux 50/100 de légers ouvrages (n° 879).. 3.01

Par suite de différence de nus en plâtre en plafond.

Enduit renformis de 0.02 centimètres.

Surface n° 6 = 8.10.

Aux 14/100 de légers ouvrages (n° 890).. 1.13

N° 890. — Sur ancienne construction ou sur construction neuve, dans les cas exceptionnels :

Pour les enduits au-dessus de 0.02 centimètres d'épaisseur il sera alloué par chaque 0.005 millimètres de surépaisseur ou renformis en plâtre pur dûment constaté au delà de 0 02 et par mètre superficiel 0.035 millimètres.

Soit, pour 0.02 centimètres de renformis = 0.14.

Les naissances en plâtre au sas de 0.22 de largeur en plafond, contre les moulures de corniche, contre le mitoyen de droite 2.97

Face sur le boulevard........... 1.45
0.22

Ensemble — 4.64 × 0.225 de légers ouvrages (n° 995 et obs. 998)......... 1.04

Sous les corniches, enduit crépi en plâtre, les mesures prises au milieu de la saillie du profil.......... 1.45

0.22
0.185
0.185
0.22
2.26
2.97

Ensemble = 5.23 × 0.37 = 1.94.

Aux 50/00 de légers ouvrages (n° 879) = 0.97

A 1/2 (Obs. n° 979)..................... 0.49

Les naissances en plâtre au sas sur murs en contre-bas de la corniche.

A reporter...................... 36.41 358.71

	Reports	36.41	358.71
	Face sur le boulevard de 0.12 de largeur.............. 0.90 1.45 0.22 0.37		
	Ensemble = 2.94 × 0.08 de légers ouvrages (n° 994)....................	0.24	
	Sur le mur mitoyen de 0.22 de largeur. Longueur = 5.00 × 0.15 de légers ouvrages (n° 995)..........................	0.75	
	La cloison entre la grande chambre et toilette est neuve, il n'y a pas de naissance en plâtre à cet endroit. A la suite : Les enduits en plâtre sur murs à l'emplacement de l'ancien conduit de fumée. Longueur 0.60 × (2.63 + 0.05) de hauteur.............................. 1.61		
	Aux 25/00 (n° 877)....................	0.40	
	Renformis de 0.02 centimètres. Surface..................... 1.58		
	Aux 14/00 (n° 890).....................	0.22	
	Lardis de clous à bateaux fournis Même surface................... 1.58		
	Aux 10/00 de légers ouvrages (n° 929)...	0.16	
Clous à bateaux H. L. B.	Plus-value pour emploi de clous à bateaux H. L. B. au lieu de clous à bateaux ordinaires. Sous-détail de ce prix Série de Serrurerie, clous au kilogr. A bateaux dits mariniers H. L. B. (n° 255).......................... 0.60 A bateaux ordinaires (n° 254)..... 0.49 Différence en plus le kilogramme. 0.11 La Série de maçonnerie estime le mètre superficiel. N° 929 : Lardis de clous à bateaux ordinaires avec fourniture en légers ouvrages.......................... 0.10 N° 928 : Lardis de clous à bateaux ordinaires sans fourniture, en légers ouvrages.......................... 0.05 La fourniture de clous à bateaux ordinaires est prévue le mètre superficiel en légers ouvrages........ 0.05 A 4f,80 (n° 822).................. 0.24 Soit 0k,490 de clous à bateaux ordinaires A 0f,49 le kilogramme........... 0.24 Pour emploi de clous à bateaux mariniers H. L. B. Nous aurons 0k,490 grammes A 0f,60 le kilogramme........... 0.294 Soit en plus par mètre superficiel 0.294 − 0.24 = ... 0.054		
	A reporter	38.18	358.71

Reports........................ 38.18 358.71

Lorsque les clous à bateaux sont reconnus par attachement au fur et à mesure de leur fourniture, le décompte peut s'établir de la manière suivante :

1° Compter le lardis de clous sans fourniture (n° 928, Maçonnerie) ;

2° La fourniture des clous à bateaux (n° 255 ou 254, Serrurerie).

Plus-value pour emploi de clous à bateaux, dits mariniers H. L. B. au lieu de clous à bateaux ordinaires prévus par la Série.

Surface......... 1m,58

A 0f,054 le mètre...................... » 0.09

Pour faciliter le métré de la grande chambre sur le boulevard, nous avons indiqué en plan (Attachement figuré n° 1), les raccords et naissances en plâtre au sas au plafond ; l'entrepreneur, pour faire constater ce travail, produit simplement un attachement écrit.

La transformation de la cheminée a été donnée précédemment, nous n'y reviendrons pas.

Les autres naissances en plâtre au sas sur murs à l'emplacement de cloisons.

Face sur le boulevard.

De 0.25 de largeur
2.63 hauteur

Aux 15/00 de légers ouvrages (n° 995)... 0.39

1 autre sur le mur mitoyen de droite de 0.33 de largeur
2.63 hauteur.

Aux 25/00 de légers ouvrages (n° 996)... 0.53

Sur le reste du mur mitoyen de droite, hachement d'enduit en plâtre sur vieux mur en brique.

Longueur 3.87 × 2.63 hr 10.18

Aux 8/00 légers ouvrages 0.81

N° 876.................... 0.41
N° 875.................... 0.33

Différence 0.08

Crépi en ciment.

Crépi en ciment G, mortier n° 3 sur brique vieille.

Surface..................... 10.18

A 1f,85 le mètre........................ » 18.83

Sous-détail du prix.

Enduit ordinaire en mortier n° 3 au mètre superficiel en mortier de ciment G sur brique vieille.

Maçonnerie, col. 2, n° 752

Ci.................. 2.75

Moins-value 33/00............... 0.90

Reste................. 1.85

Crépi. — Série. — Égouts (obs. 174)

A reporter...................... 39.91 377.63

Reports	39.91	377.63

Les crépis, gobetages ou dégrossissages en ciment ou en mortier seront payés aux prix des enduits de la Série de Maçonnerie, avec une moins-value de 33 0/0.

Observation 758. — Tous les prix ci-dessus sont établis pour des enduits de 0.02 à 0.025 d'épaisseur; ils comprennent le garnissage des joints.

Pour éviter les contestations lors du règlement du mémoire, il est indispensable de remettre un attachement écrit indiquant les travaux préparatoires faits sur vieux murs, ainsi que les renformis.

Ces travaux préparatoires comprennent aussi le dégarnissage à vif des joints et le hachement partiel du parement de moellon ou brique (le hachement des anciens enduits est payé à part, obs. 757).

Lardis de clous à bateaux sur murs avec fourniture

Surface.................	10.18		
Aux 10/00 légers ouvrages (n° 929)		1.02	
Enduit en plâtre au sas.			
Surface....................	10.18		
Aux 25/00 légers ouvrages (n° 877)......		0.55	

Toiles en location.

Pour la préservation des meubles déposés dans la grande chambre, location pendant 10 jours d'une toile avec pose et dépose.

De 6.00 × 5.00

Comment métrer ?

Dans notre premier ouvrage nous avons suffisamment détaillé la location des bâches; nous avions pressenti toutefois que la Série paraissait insuffisante pour les travaux intérieurs, en raison de la main-d'œuvre supplémentaire.

La série élaborée par la Société Centrale des Architectes français et la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement a complété heureusement cet article pour les travaux intérieurs.

Observation 980. — Fumisterie (pour travaux intérieurs) comme à la Série de Marbrerie; en résumé, pour les travaux extérieurs, nous demanderons la location des bâches; pour ceux intérieurs, la location de toiles.

Métré.

Pour la préservation des meubles déposés dans la grande chambre, location d'une toile pendant 10 jours.

de 6.00 × 5.00	30.00		
A 0f,38 le mètre superficiel...........		»	11.40
A reporter		41.48	389.03

Reports........................ 41.48 389.03

Sous-détail de ce prix :

MARBRERIE

Location de toiles (au mètre superficiel).

Lorsque, pour préserver les sépultures voisines, il aura été fait usage de toiles entourant les travaux, il sera tenu compte de cette location par mètre superficiel de toile employée, compris pose et dépose.

Pour le premier et le dernier jour compris le double transport.

N° 526.......................... 0.30

Chaque jour en plus,

N° 527.................... 0^{f},01

Et pour 8 jours.................. 0.08

Ensemble................ 0.38

La bâche employée à l'extérieur est estimée par la Série de maçonnerie pour 10 jours en location le mètre superficiel (n° 391 et Obs. 398)

$$\frac{0.33 \times 10}{30} = 0.11$$

(N° 396) Montage, pose, dépose, descente et double transport 0.17

Ensemble.......... 0.28 0.28

Différence en plus le mètre superficiel............................ 0.10

Au sol, pour le raccordement du parquet.

Dépose d'une partie de parquet à l'anglaise avec soin pour être reposé, dépose de lambourdes et rangement dans l'étage.

5.24 × 2.34.............. 12.26

A 0^{f},32 le mètre superficiel .... » 3.92

(N° 906, Parquetage)

Descellement de lambourdes.

(N° 716, Maçonnerie).

Surface........... 12.26

× 0.06......................... 0.736

A 3^{f},60 le mètre (n° 712, Maçonnerie)... » 2.65

Démolition d'aire en mauvais état.

(N° 714) Surface = 12.26

× 0.05.......................... 0.613

(N° 712) A 3^{f},60 le mètre............... » 2.21

Nettoyage d'augets entre solives en bois.

Nettoyage à la truelle en difficulté entre les solives en bois des gravois tombés sur les augets.

En travaux d'entretien (Observation 828) le nettoyage des gravois se compte en plus-value et peut être évalué en légers, le mètre superficiel......................... 0.05 » » Observation.

Dans le cas d'anciens gravois laissés sur les augets, l'évaluation sera doublée.

Le mètre superficiel

En légers........................ 0.10 » » Observation.

A reporter...................... 41.48 397.81

Reports		41.48	397.81

Ce travail n'est jamais payé à sa valeur, eu égard à l'écartement des solives et à la difficulté du nettoyage pour ne pas percer les augets ; aussi il est préférable de faire reconnaître le temps passé par un attachement écrit.

Reconstruction de l'aire en plâtre de 0.05 d'épaisseur avec bardeaux en chêne.

(Faire constater cette épaisseur, qui sera réduite à 0.03 centimètres d'épaisseur à défaut d'attachement.)

Surface	12.26		
Aux 63/00 de légers ouvrages		7.72	
N° 830. — Légers	0.50		
N° 831. — Chaque centimètre en plus 0.065			
Et pour $0^m,02$	0.13		
Ensemble	0.63		

Scellements en plâtre des lambourdes de 0.165 hauteur élevés et scellés sur l'aire avec solin droit de chaque côté

N° 921	0.33		
N° 924 en plus	0.015		
Ensemble	0.345		
Surface	12.26		
A 0.345 légers ouvrages		4.23	

Il est prévu $2^m,25$ linéaire de scellement de lambourdes par mètre superficiel (n° 922).

Une plus grande quantité de lambourdes donnera lieu à une plus-value proportionnelle (Observation 923).

Nous avons donné précédemment, page 26 ce détail.

Calfeutrement de parquet.

	5.68		
	5.00		
	0.16		
	1.22		
	0.32		
	0.32		
	0.75		
	0.15		
2 fois 0.24	0.48		
	5.00		
Ensemble	19.08		
Aux 5/00 légers ouvrages (n° 1000)		0.95	

Encadrements des foyers de cheminées. Les scellements des encadrements de foyers de cheminées sont comptés en surface avec le scellement des lambourdes ; il est d'usage lorsqu'ils ne sont pas scellés en même temps que les autres lambourdes d'une même pièce de les compter au mètre linéaire ou en régie.

A reporter		54.38	397.81

Reports 54.38 397.81

Suivant ordre de service n° 1

Pour éviter les allées et venues, établir une barrière provisoire dans la grande cour perpendiculairement au mur mitoyen de droite avec éclairage.

Cette barrière en location pour 6 mois est composée de poteaux en chêne de 0.14 × 0.16, avec traverses ou lisses en sapin (bastings de 0.065 × 0.17).

La barrière en planches (sapin de 0.025 d'épaisseur) clouées sur les traverses.

MAÇONNERIE

Pour le scellement des poteaux de la barrière.

3 trous dans le dallage en ciment et béton de 0.30 × 0.30 × 0.20 de profondeur.

Chaque 0.25 .... 0.75

A 10f,00 le mètre .... » 7.50

N° 234. Série des Ciments

Trous dans le ciment.

Trous et entailles faits dans le ciment, béton ou enduits, seront payés suivant le mode de métré prévu à la Série de Maçonnerie, l'unité de taille étant fixée à 10f,00.

En contrebas la fouille de trou en terre ou gravois.

3 fois 0.40 × 0.40 .... 0.48

× 0.30 hr 0.144

A 2f,24 le mètre .... » 3.23

N° 82. — Série des travaux d'exploration et consolidations souterraines.

Plus-value de trou de forme rectangulaire 1/5 en plus (Obs. 92) .... » 0.65

(Obs. 92). — Les puits de forme carrée ou rectangulaire donneront lieu à une plus-value générale de 1/5 sur les prix de puits circulaires, les étaiements étant comptés à part.

Plus-value d'une partie de fouille de trou en sous-œuvre du dallage en ciment.

Cube 0.144

Déduire :

3 fois 0.30 × 0.30 ..... 0.27

× 0.30 hr 0.081

Reste 0.063

A 1f,12 le mètre .... » 0.07

(Obs. 99). Les puits percés en sous-œuvre de construction donneront lieu à une plus-value de moitié sur les prix des terrains analogues.

Remarque. — Pourquoi n'avons-nous pas fait les déductions indiquées à la Série de Terrasse (Obs. 36 et obs. 87), série des travaux d'explorations souterraines ?

Série de Terrasse (observation 36).

A reporter 54.38 409.26

Reports		54 38	409.26

Fouille de puits ou trous :

Lorsque la fouille aura 1m,80 de profondeur ou moins et qu'elle sera faite par des terrassiers au lieu de puisatiers, les prix portés à la Série de Consolidations seront diminués de 17 0/0.

Observation 87, Série de consolidations.

Les plus-values d'embarras d'étais dans l'eau ou en sous-œuvre de construction seront réduites à moitié pour les fouilles ne dépassant pas 2 mètres de profondeur.

Observation 88. — Lorsque la fouille n'atteindra pas 2 mètres de profondeur et sera faite par des terrassiers au lieu de puisatiers, cette fouille sera considérée comme trou et les prix portés sous le numéro correspondant seront diminués d'un quart.

Nous n'avons pas appliqué les réductions ci-dessus pour les motifs suivants :

Ce travail mixte de fouille de trou ne pouvait être fait par un terrassier.

La première partie « Percement de trou à la masse et au poinçon dans le dallage en ciment » a été heureusement complétée cette année par la Série de la Société centrale des Architectes français et la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement à la Série des Ciments n° 234 : ce n'est pas un ouvrier terrassier qui peut exécuter ce travail et faire les scellements des poteaux.

Quant à la deuxième partie « Fouille de trou en contrebas du dallage », l'entrepreneur ne dérangera pas spécialement un ouvrier terrassier pour faire ce travail de minime importance.

Ce travail a été fait, ainsi que les scellements, par un ouvrier maçon et aide.

L'heure de jour de maçon n° 370 de la Série de maçonnerie vaut......... 1.21

L'heure de garçon maçon n° 371 (travaillant avec son compagnon).. 0.85

L'heure de jour de puisatier n° 21 (consolidations souterraines)...... 1.20

L'heure de garçon n° 25 .... 0.85

Les prix de main-d'œuvre étant les mêmes, nous ne ferons pas de réductions. Dans le cas où ces trous seraient même faits par un limousin, nous ne ferons pas encore de réduction, en raison de la difficulté d'exécution.

Ces massifs pour scellement de poteaux en vieux moellons et plâtre.

3 fois 0.30 × 0.30 = 0.27. × 0.20	0.054		
A reporter	0.054	54.38	409.26

Reports................	0.054	54.38	409.26
Au-dessous 3 fois 0.40 × 0.40 = 0.48 × 0.30........................	0.144		
Ensemble..............	0.198		
A 20f,90 le mètre......................		»	4.14

Sous-détails du prix.

N° 1175. Maçonnerie, Col. n° 1 = 24.90

N° 1199. L'emploi de vieux moellon fourni par l'Entrepreneur donnera lieu à une moins-value de 4f,00 par mètre cube 4.00

Reste................ 20.90

Avec intention nous n'avons pas déduit l'emplacement des poteaux par analogie à l'observation 1.016 de la Série.

Observation 1016. — Trou au-dessus de 0.032 de côté.

Les trous seront comptés en refouillement suivant la nature des matériaux. Les scellements seront payés au prix du mètre cube (en reprise) de la matière employée pour les effectuer et sans déduction de l'emplacement des pièces scellées.

Si nous nous reportons aux évaluations de trous compris scellements, pages 49 et 50 de la Série de Maçonnerie :

Evaluations de l'unité de trou, compris scellements.

A défaut de constatation de dimensions des trous, le règlement les arbitrera comme suit :

N° 105. — Poteau de barrière compris trou en légers.................... 0.20

Cette évaluation s'applique pour des trous et scellements de peu d'importance faits dans le sol.

CHARPENTE

Ces poteaux en bois de chêne neuf loué compris pose et dépose pour barrière sans assemblage non compris les planches qui seront payées au mètre carré.

3 fois 2.70 de hauteur. × 0.14 × 0.16	0.181		
A 50f,00 le stère......................		»	9.05

Sous-détail du prix

Chêne, tableau n° 3 sans montage.

Charpente en bois n° 116 et colonne 1.......................... 47.50

Coltinage n° 344................ 2.50

Ensemble............ 50.00

Les traverses en sapin neuf loué à entailles.

2 fois 7.50 = 15.00 longueur. × 0.065 × 0.17................	0.167		
A 45f,00 le stère......................		»	7.52
A reporter		54.38	429.97

Reports	54.38	429.97	
Sous-détails. Sapin. — Tableau n° 3. Bois de sapin neuf loué compris pose et dépose. N° 246, colonne 1 .... 42.50 Coltinage n° 344................ 2.50 Ensemble................ 45.00 La barrière en planches sapin de 0.025 en location. 7.50 × 2.20 h^r.............. 16.50 A 1f,80 le mètre (n° 457 de la Série Charpente)	»	29.70	
Observation. — Lorsque les abouts de traverses sont scellés dans les murs il est compté les trous et scellement ainsi que les raccords.	»	»	Observation.
Nous réservons la question des ciments pour un chapitre spécial, mais en raison du peu d'importance des travaux de raccordement du sol, nous allons terminer ce travail de barrière. Il nous reste à compter la dépose, c'est-à-dire le descellement des poteaux de la barrière puisque la dépose réelle est due dans le prix de charpente. Ce travail est fait conjointement avec le charpentier, aussi en raison de la perte de temps nous le compterons en Régie ainsi que les remblais et pilonnages nécessaires (Travaux préparatoires pour recevoir notre Dallage). 5 heures de compagnon maçon et aide. A 2f,06 l'heure	»	10.30	
Heure de jour: de maçon (n° 371)............... 1.21 de garçon maçon (n° 373)........ 0.85 Ensemble................. 2.06 Les raccords de dallage en ciment de 0.20 épaisseur. 3 fois 0.35 × 0.35............. 0.37 A 14f,50 le mètre	»	5.37	
0^m,05 d'épaisseur en plus à compter au mètre cube. Surface 0.37 × 0.05........... 0.019 A 51f,00 le mètre	»	0.97	
Dallages en ciment uni ou bouchardé, composés d'un béton maigre (200 k de ciment par mètre de gravillon lavé) et d'un enduit plastique en mortier de ciment dit de Portland (1200 kilogrammes de ciment pour un mètre cube de sable de rivière tamisé) avec emploi de ciment, y compris bouchardage du dessus, lesdits exécutés à rez-de-chaussée. Le mètre superficiel de ciment à prise			
A reporter	54 38	476.31	

Reports	54.38	476.31

lente pesant plus de 1 200 kilogrammes le mètre cube (A)

Remarque. — La lettre (A) indique la provenance des Ciments (n° 6 de la Série Ciments).

	ÉPAISSEUR				CHAQUE 0,01 en plus ou en moins
	0.08	0.10	0.12	0.15	
N° 53. — Pour surface de plus de 20^{m},00	7.25	8.75	10.25	12.50	0.75
N° 54. — Pour surface de 15 à 20 mètres	8 00	9.50	11.00	13.25	0.75
N° 55. — Pour surface de 10 à 15 mètres	8.25	9.75	11.25	13.50	0.75
N° 56. — Pour surface de 5 à 10 mètres	8.75	10.25	11.75	14.00	0.75
N° 57. — Pour surface au-dessous de 5^{m},00	9.25	10.75	12.25	14 50	0.75

La Série de la Société centrale des Architectes français et la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement a établi un prix au mètre superficiel pour dallage de 0.08 d'épaisseur.

Pour un dallage au-dessous de 5 mètres superficiel, elle paie (n° 57) 9.25

Chaque centimètre en plus ou en moins sera payé 0^{f},75 (n° 57).

Et pour un dallage de 0.15 d'épaisseur 0.07 en plus produisent

7 fois 0.75 .... 5.25

Ensemble 14.50

Prix composé par la Série n° 57.

Au-dessus de 0.15 d'épaisseur la surépaisseur se paie au mètre cube.

N° 64. — Au-dessus de 0.15 d'épaisseur les bétons de dallage se paieront le mètre cube 51^{f},00.

La taille au ciseau des arêtes des anciens dallages pour raccordement.

16 fois 0.35 .... 5.60

A 0^{f},55 (n° 82) .... » 3.08

Garantie des dallages en ciment. Passage provisoire permettant la circulation des locataires, compris fourniture du matériel, pose, dépose et enlèvement.

Longueur 7.50 × 1.00 .... 7.50

A 1^{f},00 le mètre (n° 90, Série Ciments).. » 7.50

Préservation des dallages en ciment. Pour préserver les dallages en ciment, il est fait des recouvrements provisoires avec du sable ou au moyen d'une aire en plâtre sur papier gris.

A reporter	54.38	486.89

	Reports	54.38	486.89
	Recouvrements provisoires de dallages pour préservation.		
	Etendage de sable compris fourniture et enlèvement.		
	Le mètre superficiel (nº 88)...... 0.50		
	Aire en plâtre sur papier gris		
	Le mètre superficiel (nº 89)...... 1.30		
ÉCLAIRAGE	L'éclairage de la barrière :		
	2 Appliques pendant la nuit.		
	En été : Juillet........ 31 nuits		
	Août......... 31 »		
	Septembre.... 30 »		
	Ensemble......... 92 nuits		
	× 2 appliques = 184 appliques.		
	A 0f,36 l'une (nº 389).................	»	66.64
	En hiver : Octobre.... 31 nuits		
	Novembre.. 30 »		
	Décembre.. 31 »		
	Ensemble........ 92 nuits		
	× 2 appliques = 184 appliques.		
	A 0f,48 l'une (nº 390).................	»	88.32

ORDRE DE SERVICE Nº

Etablir un échafaudage dans la cour pour le montage des matériaux et le service des ouvriers; le premier plancher d'échafaudage en bastings recouvert de bâches; le reste de l'échafaudage bâché et éclairé.

Cet échafaudage sera composé de poteaux en chêne de 0.20 × 0.22 relié par des moises boulonnées en sapin (madriers 8/23) et par des croix de St-André en bastings 0.065 × 0.165.

A Paris, le...

L'architecte soussigné, X...

MÉTRÉ

CHARPENTE Echafaudage.	Bois de chêne neuf loué pendant 6 mois.		
	Poteaux.		
	6 fois 13.00 hr × 0.20 × 0.22 = 3.432		
	A 74f,50 le stère	»	255.68
	Sous-détails du prix :		
	Charpente en bois.		
	Chêne, tableau nº 3.		
	Pour échafaud ordinaire assemblé à entailles ou boulonné avec montage de 10 à 15 mètres.		
	Nº 120. Colonne 3 .... 84.00		
	Moins-value (nº 336)............ 9.50		
	Reste le stère................ 74.50		
	Bois boulonnés seulement.		
	A reporter	54.38	897.53

Reports		54.38	897.53
Lorsque les bois seront boulonnés seulement sans aucun assemblage, ils comporteront par stère sur les prix de bois assemblés à entailles simples une moins-value de : en chêne (n° 336).......	9.50		
Moises en sapin (madrier 8/23).			
8 fois 6.40 × 0.08 × 0.23	0.942		
12 fois 2.50 × 0.065 × 0.165.....	0.322		
Ensemble	1.264		
A 69f,50 le stère		»	87.85
Sous-détails du prix.			
Charpente en bois.			
Sapin, tableau n° 3.			
Bois de sapin neuf loué pour 6 mois y compris pose et dépose pour échafaud ordinaire assemblé à entailles ou boulonné avec montage de 10 à 15 mètres.			
N° 250 Colonne 3..............	77.50		
Moins-value n° 338.............	8.00		
Reste le stère...........	69.50		
Bois boulonnés seulement.			
Lorsque les bois seront boulonnés sans aucun assemblage, ils comporteront par stère sur les prix des bois assemblés à entailles simples une moins-value de :			
En sapin (n° 337)..............	8.00		
Observation n° 53. — Les prix des échafauds en location comprennent pour les bois assemblés :			
Le percement des trous, les fourniture et pose des boulons, fourniture des clous et des chevilles.			
Transport de bois. — *Observation* 591. — Les prix des bois loués et fournis comprennent le transport au bâtiment quand les bois n'auront pas été fournis, ou auront été fournis mais non posés, il sera payé par voyage à un cheval (observation n° 592).			
Au-dessus de 2 stères il sera payé par voyage à 2 chevaux 6f,50 (n° 993).			
Pour transport d'équipage ou d'outillage en location il sera payé :			
Par voiture à 1 cheval.........	7.70		
— à 2 chevaux........	12.90		
Pour terminer le métré de notre échafaudage il nous reste les croix de Saint-André boulonnées en sapin neuf loué pendant 6 mois.			
3 de 5.00 × 0.065 × 0.165 =	0.161		
6 de 3.50 × 0.065 = 0.165 =	0.225		
Ensemble...........	0.386		
A 74f,50 le stère......................		»	28.76
(Voir sous-détail du prix établi précédemment.)			
A reporter......................		54.38	1014.14

Reports		54.38	1014.14
Les planchers d'échafaudage en sapin de 0.065 × 0.165. 4.00 × 2.50 = 10.00. × 0.065 × 0.165	0.107		
A 42f,00 le stère		»	4.49

Charpente en bois.

Sapin tableau n° 3.

Bois de sapin neuf loué pour 6 mois compris pose et dépose pour échafaud ordinaire.

Platelage formant plancher jusqu'à 10m,00 de hauteur.

N° 254, Colonne 2

Le stère..................... 42f,00

La valeur des autres planchers sera établie suivant les hauteurs de montage.

Coltinage. La valeur des bois loués est établie dans l'hypothèse que les travaux ont été exécutés dans des conditions de levage et de montage ordinaire ; pour des travaux exécutés à l'intérieur de bâtiments construits, vu l'inaccessibilité des voitures, nous demanderons le coltinage en plus-value qui est de 2f,50 le stère (n° 344).

Nota. — Cette plus-value comprend le coltinage à l'entrée et celui de la sortie.

Elle ne sera jamais payée sur les bois fournis (observation n° 345)

Ensemble stères	5.179		
A 2f,50 le stère		»	12.95

Les percements dans le sol, massifs des poteaux, descellements, raccords de sols, location de bâches de garantie, éclairage, sont à compter suivant ce qui a été dit précédemment.

Nettoyages. Le nettoyage en travaux d'entretien, Maçonnerie, observation 388 et observation 828, série de la Société centrale des Architectes français et des Architectes diplômés par le Gouvernement, se comptera en Régie et comprendra :

Le nettoyage journalier de la cour, vestibule, trottoir sur rue, etc... ainsi que le nettoyage, brossage partiel de la façade à l'emplacement des échafauds, balcon, bandeau, croisées, persiennes, etc..., etc.

Observation. — Les échafauds ne sont pas toujours établis avec des bois de charpente, mais faits plus simplement en matériel ordinaire de maçonnerie : échasses, moises, boulins, etc., reliés par des cordages, cette question très complexe sera traitée lorsque nous parlerons des échafaudages.

A reporter	54.38	1031.58

Reports 54.38 1031.58

ORDRE DE SERVICE N°

Cabinet de Monsieur **Architecte**
A M. **Entrepreneur de Maçonnerie**

Dans la propriété X.....
A Paris, Boulevard..... n°

Toilette

Construction de la cloison entre toilette et grande chambre.

Poser l'huisserie en sapin 8/8 provenant de la porte de communication entre la petite chambre sur le boulevard et la salle à manger.

La cloison sera vitrée à $1^{m},80$ de hauteur du sol.

La partie pleine sera en carreaux de plâtre non fournis avec décrottage, enduits 2 faces.

Mettre 2 cours de tendeurs dans la hauteur, pattes et pitons nécessaires.

Par suite de transformation de parquet, il ne sera pas mis de coulisse.

Désaxer le châssis (jour de souffrance de la toilette) mettre les garanties nécessaires côté du voisin.

Les tableaux seront repris en brique neuve de Paris dite façon Bourgogne, avec marque du fabricant, rive gauche de première qualité, avec mortier bâtard à dosage égal M.

Déposer le châssis vitré ainsi que le dormant.

Reposer le dormant du châssis et mettre 5 pattes coudées à scellement de 0.14 centimètres de longueur.

Désaxer les linteaux, les caler avec soin.

Hourder le linteau en brique neuve de Paris façon Bourgogne de $0.06 \times 0.11 \times 0.22$ rive gauche de première qualité et mortier de ciment I.

Faire tous les enduits en plâtre et naissances en plâtre au sas côté voisin.

Dans la toilette.

En plafond mettre le profil de la corniche du dégagement. — Boucher l'ancienne ventilation de la toilette en plafond.

Au sol, décarrelage, démolition de béton, forme rescellement de lambourdes pour calfeutrement du parquet.

Côté mur mitoyen.

Hacher les enduits salpétrés, appliquer un crépi en ciment I avec lardis de clous à bateaux et terminer les raccords d'enduits en plâtre au sas.

Calfeutrement de parquet; en soubassement de la cloison entre chambre et toilette faire la naissance en plâtre.

Percer la baie entre la salle de bains et chambre sur cour.

Construire les jambages de la porte en brique neuve de Bourgogne ordinaire de $0.054 \times 0.11 \times 0.22$ et mortier bâtard M avec relancis, en s'assurant que ces jambages portent sur la construction en contrebas.

Le filet sera composé de 2 lames I de 0.12 avec 2 boulons et sera passé lame par lame avec calage au fur et à mesure.

A reporter 54.38 1031.58

Reports.................................... 54.38 1031.58

Les tableaux seront montés en laissant la charge des enduits.

Il sera fait les trous de pattes, entailles de bâtis et contre-bâtis et tous raccords en plâtre au sas nécessaires.

A Paris, le...

L'architecte soussigné.

Toilette.

Construction de la Cloison entre Toilette et Grande Chambre

(*Voir attachement n° 1*)

MENUISERIE · Ouvrages en vieux bois. Huisserie sapin 8/8 reposée.

Pour la porte, pose de l'huisserie en sapin 0.08 × 0.08.

2 fois 2.95 hauteur (montants).. 5.90

Traverse de.................... 0.86

Ensemble................ 6.76

A $0^f,38$ le mètre..................... » 2.57

(Menuiserie n° 553, col. 2).

Bâtis, huisserie jusqu'à $0^m,10$ de largeur : Pour portes d'armoires, cloisons en menuiserie, etc., non posés dans les plâtres.

	Jusqu'à 0.041	De 0.054 à 0.08	De 0.11
N° 553............			
Reposés : En sapin =	$0^f,31$	$0^f,38$	$0^f.51$

Nota. — Les mesures de l'huisserie se prennent compris assemblages.

Exemple :

Largeur de la porte............ 0.70

Largeur de l'huisserie.......... »

2 fois 0.08.................... 0.16

Longueur de la traverse......... 0.86

Lorsque les huisseries ne reposent pas directement sur le plancher en fer ou en bois, mais dans les entre-deux de solives, il est placé sous les pieds des huisseries en travers reposant sur 2 solives des semelles en chêne de 0.034 × 0.08 brut avec lardis de clous à bateaux.

Elles sont scellées en plâtre et les huisseries brochées sur les semelles.

La valeur de chaque semelle d'environ $0^m,80$ de largeur s'établit de la manière suivante :

Semelles.

Menuiserie n° 272, col. 3.

Chêne de 0.034 × 0.10 de largeur ;

A reporter..................... 54.38 1034.15

Reports		54.38	1034.15
le mètre linéaire	1.64		
$0^m,02$ en moins de $0^m,10$ (nº 272, col. 4).			
2 fois $0^f,15$	0.30		
Reste	1.34		

MENUISERIE
Pose de clous à bateaux non fournis.

Menuiserie nº 628.

Pose de clous à bateaux non fournis ; le mètre linéaire	0.10		
Ensemble le mètre linéaire	1.44		
Et pour $0^m,80$			
$1^f,44 \times 0.80$		»	1.15
Pour la pose de l'huisserie, 2 trous et scellements de têtes de poteaux d'huisseries valent chacun 0.06 de légers ouvrages (nº 1086 Maçonnerie)		0.12	
Lardis de clous à bateaux ordinaires fournis sur les côtés intérieurs de l'huisserie.			
A droite, hauteur	2.95		
A gauche, dans la hauteur de la partie pleine seulement	1.90		
Ensemble	4.85		
$\times$ 0.025 courant de légers (nº 967 Maçonnerie)		0.12	
Le scellement de la semelle 0.80×0.15 courant de légers		0.12	

Sous-détail de cette évaluation.

Nº 921. — Lambourdes élevées et scellées avec solin droit ou cintré de chaque côté.

Le mètre superficiel en légers, vaut 0.33

Donc $2^m,25$ de scellements de lambourdes valent 0.33 de légers ouvrages.

$$\text{Le mètre linéaire} = \frac{0.33}{2.25} = 0.15.$$

Tranchée de liaison sur murs.

A gauche 1 fois	2.95		
A droite sous l'ancien châssis	1.90		
Au-dessus	0.35		
Ensemble	5.20		
$\times$ 0.03 légers		0.16	
Tranchée de liaison en plafond ; linéaire 2.30×0.05 courant		0.12	

Tendeurs.

La pose des tendeurs.

Nous avons dit dans le tome précédent : « Les tendeurs servent à maintenir l'écartement des huisseries et évitent la poussée du plâtre dans le bois ».

Nous ajouterons qu'ils se posent ordinairement tous les $0^m,80$ environ. Cette hauteur correspond approximativement à 2 hauteurs de carreaux.

A reporter		55.02	1035.30

Reports	55.02	1035.30
La Série de la Société Centrale n'avait pas prévu précédemment à l'année 1909 la pose des tendeurs; suivant l'usage elle était évaluée au mètre linéaire 0,05 courant de légers y compris pose de pattes et pitons (la fourniture des tendeurs, pattes et pitons ainsi que les trous et scellements comptés en supplément).		
La Série de la Société Centrale des Architectes français et la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement (Edition 1909) a prévu la pose des tendeurs au mètre superficiel (n° 946 *bis* Maçonnerie).		
Le mètre superficiel 0.05 de légers.		
Notre estimation au mètre linéaire était exacte.		
L'étage ayant 2^{m},85 de hauteur, la cloison est comptée suivant l'observation n° 899 série de Maçonnerie de 2^{m},95 de hauteur. En mettant 3 cours de tendeurs dans la hauteur, nous avions au mètre linéaire.		
3.00 × 0.05 légers........... 0.15		
La nouvelle série prévoit		
2.95 h^{r} × 1.00 = 2.95		
× 0.05 de légers............... 0.1475		
Différence .... » »		
Pour la cloison entre la toilette et la grande chambre, la pose de tendeurs.		
A gauche, hauteur 1.90 × 1.14 largeur.............................. 2.17		
A droite, hauteur 2.95 × 0.17.. 0.50		
Ensemble................ 2.67		
Aux 5/100 de légers ouvrages (n° 946 *bis* Maçonnerie)................................	0.13	
Nous avons prévu 2 cours de tendeurs dans la hauteur		
Linéaire 1.14		
0.17		
Ensemble. 1.31 × 2 = 2.62		
× 0.05 courant suivant l'évaluation précédente 0.13	»	
4 trous de pattes dans la brique façon Bourgogne de 0.15 de profondeur.		
Chaque 0.05 de taille brique (n° 1679 et observation 1014).................. 0.20		
A 3^{f},80 le mètre (n° 1564).............	»	0.76
Scellements en plâtre		
Chaque 0.05.................... 0.20		
Aux 50/100 légers ouvrages (n° 1015)..	0.10	
Les naissances et enduits ayant été faits à la jonction de la cloison et des murs nous n'avons pas de raccords d'enduits en plâtre à compter.		
A reporter	55.25	1036.06

	Reports........................	55.25	1036.06	
Pitons à vis.	Pour la cloison : Fourni 4 pitons à vis de 0.07 de longueur, à 0f,21 l'un compris la pose......	»	0.84	
	(Suivant observation n° 1455 de la série de Serrurerie et observation n° 662 — n° 657)			
Pitons à scellement.	Fourniture de 4 pattes à scellement, à 0f,27 l'une (compris pose) Estimation..........................	»	1.08	
	Ce prix du piton à scellement n'est pas prévu à la série........................	»	»	Observation.
Tendeurs.	Tendeurs en fil de fer galvanisé n° 14 (cordelé 2 fils). Linéaire....................... 2.62 A 0f,39 le mètre (Estimation) non compris la pose................................	»	1.03	
Cloisons en carreaux de plâtre non fournis.	La cloison en carreaux de plâtre de 0,055 d'épaisseur non fournis, avec décrottage des carreaux. A gauche de la cloison Hauteur = 1.90 × 1.16........ 2.20 A droite Hauteur = 2.95 × 0.19........ 0.56 Ensemble................ 2.76 × 0.30 de légers........................	0.83		
	Sous-détails de cette estimation. Pose de carreaux de plâtre non fournis (obs. 840). Le mètre superficiel en légers ouvrages.......................... 0.17 Décrottage de ces carreaux de plâtre, hachement partiel des anciens enduits en plâtre, et le transport dans l'étage, en légers ouvrages......... 0.13 Ensemble............... 0.30 La dépose des carreaux de plâtre avec soin pour réemploi sera comptée en légers ouvrages, le mètre superficiel...... 0.05 Cette question a été traitée dans le Tome II. La cloison avec fourniture est construite ordinairement en carreaux rectangulaires: 1° 4 carreaux de plâtre au mètre superficiel, ce qui produit une surface, compris joints de 0,25 par carreau 1.00 : 4 = 0.25 2° 6 carreaux de plâtre au mètre superficiel, ce qui donne une surface approximative de 0,165 par carreau 1.00 : 6 = 0.165 Si les carreaux réemployés étaient de dimensions moindres, l'évaluation de 0.80 de légers ouvrages serait augmentée proportionnellement.			
	A reporter.....................	56.08	1039.01	

Reports		56.08	1039.01
Nous avons constaté parfois qu'il n'y avait pas de déduction à faire sur la cloison en carreaux non fournis, pour tenir compte de la main-d'œuvre exceptionnelle et du plâtre employé dans le hourdis.			
Pour éviter les contestations, nous produirons un attachement du temps passé au décrottage, hachement et construction de cloison en carreaux de plâtre non fournis, ainsi que de la fourniture de plâtre nécessaire au hourdis.			
Les enduits en plâtre au sas aux deux faces.			
A gauche de la cloison			
2 fois 1.16 × 1.85	4.29		
Aux 25/100 légers (suivant article n° 1140)		1.07	
A droite de l'huisserie, côté grande chambre.			
Hauteur 2.68 × 0.17	0.46		
Aux 33/100 de légers ouvrages (article n° 875)		0.15	
Hauteur de l'étage	2.85		
En contre-bas du parquet	0.05		
Ensemble	2.90		
A déduire :			
Enduit sous la corniche	0.22		
Reste hauteur	2.68		
Obs. 979. — Sur murs, il ne sera payé aucun enduit à l'emplacement occupé par les moulures.			
Côté toilette.			
Enduit en plâtre au sas sur carreaux de plâtre.			
0.17 × 2.70 h^r^	0.46		
Aux 33/100 de légers ouvrages (n° 875 Maçonnerie)		0.15	
Hauteur de l'étage	2.85		
En contre-bas du parquet	0.05		
Ensemble	2.90		
A déduire :			
Enduit en plâtre sous la corniche.	0.20		
Reste hauteur	2.70		
Plafond :			
Démolition des augets et enduits de plafond.			
2.18 × 1.98 = 4.32			
× 0.05 (n° 715)	0.216		
A 3^f^,60 le mètre (n° 712)		»	0.78
Enduit en plâtre au sas compris crépi et gobetage de 0.01 à 0.02 d'épaisseur sur le plafond de 1.95 × 2.15	4.19		
Dont, sous corniche, les mesures prises au milieu de la saillie			
A reporter	4.19	57.45	1039.79

	Reports	4.19	57.45	1039.79	
	2 fois 1.70 = 3.40				
	2 fois 1.90 = 3.80				
	Ensemble......... 7.20				
	× 0.25 de saillie.................	1.80			
	Aux 50/100 de légers ouvrages (n° 879)................... 0.90				
	A 1/2 (obs. 979)................	»	0.45		
	Reste....................	2.39			
	Aux 50/100 de légers ouvrages (n° 879).		1.20		
	Renformis de 0.02 d'épaisseur pour dressement 1.95 × 2.15...........	4.19			
	Aux 14/100 légers....................		0.59		
	Plus-value pour bouchement d'un trou au plafond en sous-œuvre avec hachement en tous sens, dégarnissage et lardis de clous fournis, vaut		0.15		
	Dans les travaux d'entretien, les bouchements de conduits de cheminée ou trou de tuyau de poêle se comptent à la pièce.		»	»	Observation.
Bouchement de conduit de cheminée ou de chaleur.	Bouchement à la pièce (prix moyen), d'un conduit de cheminée ou de chaleur, en plâtre, n° 125 Série Fumisterie, la pièce........................... 2.05				
	En doubles tuiles, n° 126 Série Fumisterie 2.20				
Bouchement d'un trou de tuyau de poêle.	Bouchement d'un trou de tuyau de poêle sur coffre ou cloison avec enduit d'une face jusqu'à 0.16 de diamètre ou de côté (n°127 Fumisterie), la pièce. 0.65				
	Plus-value avec enduit des deux faces (n° 128 Fumisterie), la pièce....... 0.45				
Bouchements en plafond.	Les bouchements faits en plafond seront payés 50 0/0 en plus des prix ci-dessus (observation n° 129 Série Fumisterie).				
	Reprendre les moulures en plâtre de la corniche traînées au calibre.				
	(Le mesurage de toutes les moulures sera fait en longueur au milieu de leur saillie. Observation n° 976 Série Maçonnerie.)				
	2 fois 1.70.................... 3.40				
	2 fois 1.90.................... 3.80				
	4 angles rentrants valent chacun 0.20 (n° 981)..................... 0.80				
	Ensemble................ 8.00				
	× 1.055 de profil (*fig.* 12)..............		8.44		
	Détail du développement du profil (*fig.* 12).				
	En commençant au plafond.				
	Baguette...................... 0.10				
	Champ vertical................. 0.05				
	Congé moulure mixte........... 0.10				
	A reporter 0.25		68.28	1039.79	

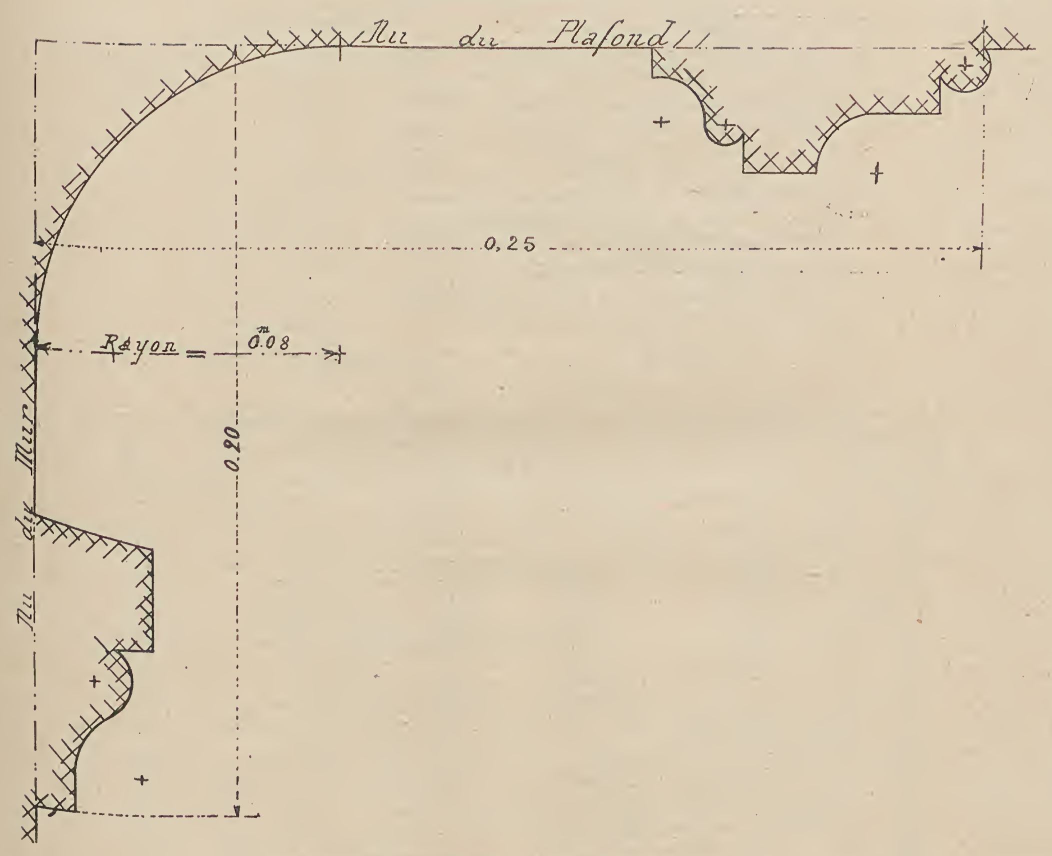


Fig. 12. — Toilette; profil de la corniche en plâtre.

Reports	0.25	68.28	1039.79
Champ horizontal	0.05		
Champ vertical	0.05		
Talon renversé	0.10		
Champ vertical	0.05		
Partie droite en plafond	0.08		
Gorge de 1/4 de cercle de 0.08 de rayon	0.125		
Partie droite	0.05		
Astragale pente	0.05		
Champ vertical	0.05		
Champ horizontal	0.05		
Talon renversé	0.10		
Champ horizontal	0.05		
Ensemble	1.055		
Les naissances en plâtre en contre-bas de la corniche sur le mur mitoyen de droite de 0.05 centimètres de hauteur.			
Dessus de châssis de 1.10 × 0.05 de légers (n° 957 Maçonnerie)		0.06	
A gauche du châssis de 0,22 de hauteur 0.85 × 0.15 et de légers (n° 995)		0.13	
A reporter		68.47	1039.79

Reports		68.47	1039.79
Sur cloison de refend parallèle au mur mitoyen de 0.32 de hauteur.			
Longueur	2.15		
Déduire l'huisserie 2 fois 0.08	0.16		
Reste	1.99		
× 0.20 de légers (nº 996)		0.40	
La cloison de refend entre toilette et grande chambre étant neuve, nous n'avons pas de naissances à compter.			
Transformation du châssis (jour de souffrance) de la toilette (*fig.* 13).			
A reporter		68.87	1039.79

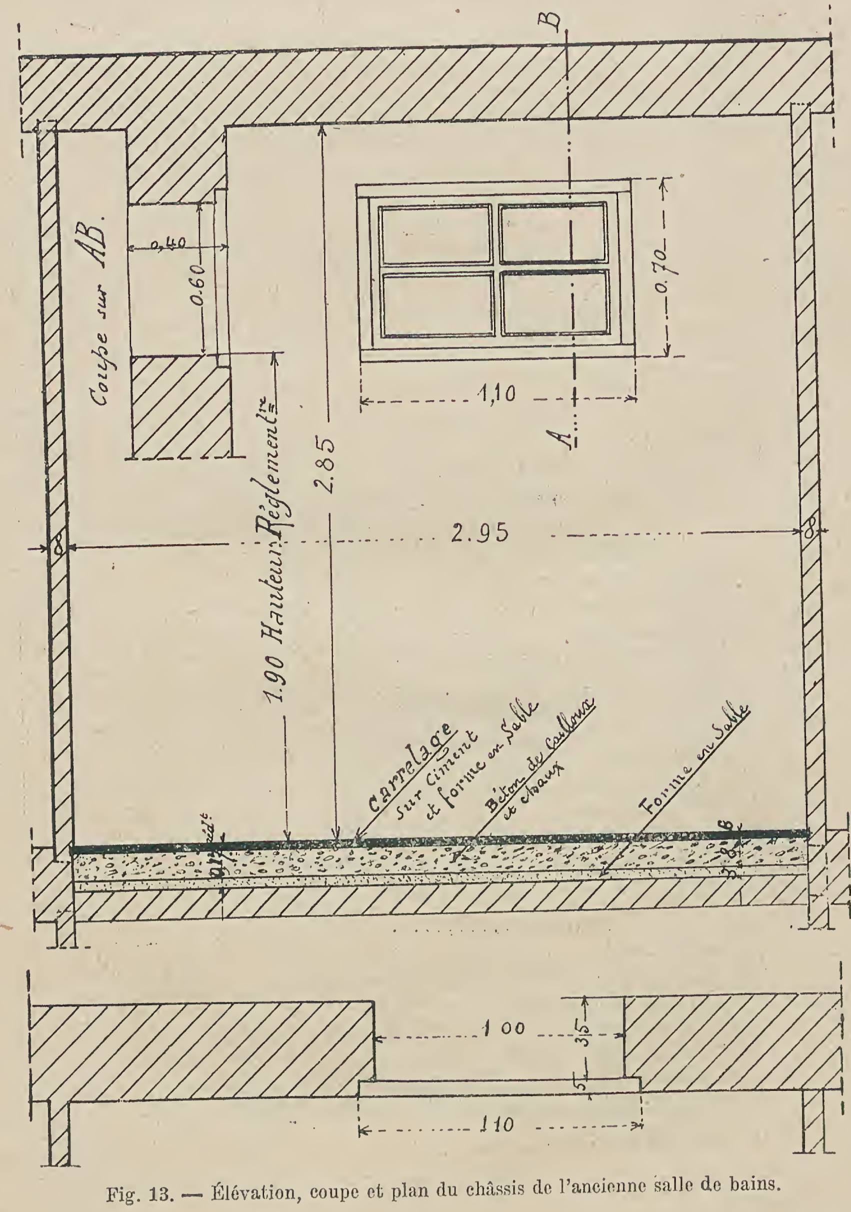


Fig. 13. — Élévation, coupe et plan du châssis de l'ancienne salle de bains.

Reports 68.87 1039.79

Descellement au pourtour du bâti.

Pour sa dépose :

Descellement au pourtour du bâti.

2 fois 1.10 .... 2.20

2 fois 0.70 .... 1.40

Ensemble 3.60

× 0.015 courant de légers (n° 960) = ... 0.05

Dépose de châssis vitré avec son dormant pour réemploi, transport dans l'étage et rangement.... 1.10 × 0.70 = 0.77

Plus-value 5/10 (observation 461 Menuiserie) 0.39

Ensemble 1.16

A 0f,30 le mètre linéaire (n° 449 Menuiserie) .... » 0.35

Il n'y avait pas de pattes, mais un simple lardis de clous sur le pourtour .... » » Observation.

Avant reprise du tableau de droite, hachement des tableaux ainsi que de la voussure et appui avec dégradation à vif pour liaison.

Tableau 0.60

Voussure 1.03

Appui 1.03

Ensemble 2.66

× 0.05 courant de légers vu renformis et difficulté d'exécution 0.13

Construction du tableau de droite en brique neuve de Paris dite façon Bourgogne de 0.060 × 0.11 × 0.22, avec marque du fabricant, rive gauche de première qualité avec mortier bâtard à dosage égal M (*fig.* 14)

A reporter 69.05 1040.14

— Elévation —

— Plan —

Fig. 14. — Elévation et plan de la reprise en briques.

Reports	69.05	1040.14
Longueur 0.385 × 0.64 de hauteur. 0.25 × 0.34 épaisseur 0.085		
A 62f,66 le mètre	»	5.32

Sous-détails du prix.

N° 473 (col. 2). 59.15

N° 512 (col. 13). 3.51

Le mètre cube 62.66

Nota. — La catégorie de chaux hydraulique C et de ciment I pour mortier bâtard à dosage égal a été désignée à la série des mortiers, page 55 n° 1240, par la lettre M. » » — Observation.

Plus-value de jonction, 1 fois. . . 0.64

2 fois 0.385. 0.77

Ensemble. 1.41

× 0.05 de légers (Observation 1534). 0.07

Dans la hauteur du tableau pour liaison de la nouvelle construction avec l'ancienne.

2 Entailles brutes dans la brique de chaque 0m,22 de hauteur × 0.11 × 0.34, épaisseur.

Conformément à l'observation n° 1565, les évaluations de taille de brique sont semblables à celles de la pierre.

Entailles, tranchées dans la brique.

Numéros 1631 et 1632 :

Chaque face jusqu'à 0.075 de largeur, avec arêtes bien dressées (n° 1631) = 0.075

Taillée brute :

Les arêtes imparfaitement dressées : les 3/4 de l'évaluation avec arêtes bien dressées (observation 1632).

Chaque entaille vaudra :

0.11
0.22
0.11

Ensemble = 0.44 × 0.34, épr. 0.15

Aux 3/4 (observation 1632).

Produit en taille brique. 0.11

Et ensemble en taille brique = 0.22

A 3f,80 le mètre (n° 1564).	»	0.84

Dans ces entailles, construction en brique neuve de Paris dite façon Bourgogne de 0.060 × 0.11 × 0.22 avec marque du fabricant rive gauche de première qualité avec mortier bâtard à dosage égal M.

2 fois 0.22 × 0.11 = 0.05

× 0.34, épaisseur. 0.017

A 62f,66 le mètre.	»	1.07

Plus-value de construction en reprise par arrachements.

Cube 0.017

A 2f,10 le mètre (n° 1532).	»	0.04
A reporter.	69.12	1047.41

Reports........................		69.12	1047.41
Pour simplifier les écritures, les arrachements s'ajoutent à la construction de la manière suivante :			
Tableau de droite.			
Cube 0.085			
Excédent pour harpes de liaison.			
2 fois 0.22 × 0.11 = 0.05			
× 0.34 épaisseur 0.017			
Ensemble........ 0.102			
A 62f,66 le mètre..............	6.39		
Valeur du tableau en brique.			
Ci............................	5.32		
Valeur des harpes en brique....	1.07		
Ensemble...............	6.39		
Refouillement du tableau de gauche à la masse et au poinçon dans le mur en brique façon Bourgogne (*fig.* 15) de 0.385 × 0.64 = 0.25.			
× 0.40 largeur..................	0.100		
A 21f,55 le mètre.....................		»	2.16
La taille des parements après refouillement.			
de 0.40 × 0.64 = 0.26.			
Avec 50 0/0 de taille brique (Observation 1632) = 0.13.			
A 3f,80 le mètre (nº 1564)............		»	0.49
A reporter.....................		69.12	1050.06

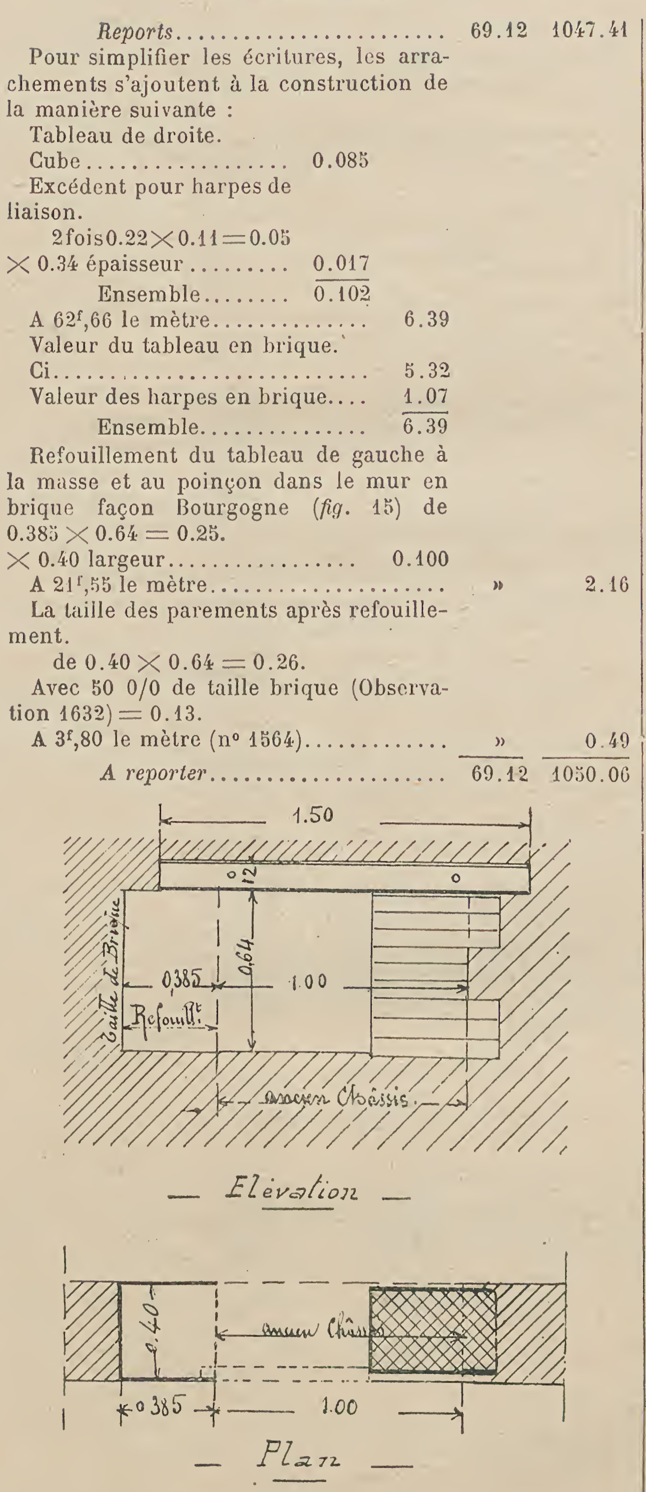


Fig. 15. — Elévation et plan du refouillement.

	Reports	69.12	1050.06
	Pour dégager le filet :		
	Hachement des enduits et renformis sur la face.		
	2 fois 1.50 × 0.05 légers	0.15	
	Dévissage et dépose de 2 boulons et rangement.		
	A 0f,40 l'un	»	0.80
N° 6. Dépose de fers en sous-œuvre.	Dépose de la lame I de 0.12, de 1m,50 de longueur, descente et rangement dans l'étage pesant 15k,00		
	A 0f,024 le kilogr	»	0.36
	(Le sous-détail de ce prix est donné page 17.)		
	Plus-value de dépose en sous-œuvre avec difficulté de fers assemblés, par analogie au n° 101 de la Série de Serrurerie.		
	Même poids 15k,00		
	A 0f,058 le kilogr	»	0.87
	Pour des déposes difficultueuses, produire un attachement du temps passé	»	»
	Refouillement à la masse et au poinçon du hourdis en brique entre les 2 lames.		
	de 1.50 × 0.12 = 0.18.		
	× 0.33 0.059		
	A 21f,55 le mètre (n° 1552)	»	1.27
N° 7	Le filet étant déplacé à gauche :		
	Entaille d'about dans la brique façon Bourgogne pour encastrement de la lame (*fig.* 16).		
	Longueur = 0.395 × 0.44 courant = 0.17.		
	Aux 3/4 (nos 1631-1632 Maçonnerie). 0.13		
	A 3f,80 le mètre (n° 1564)	»	0.49
	Pour dégager cette lame entaille dans la brique au-dessus du fer (entre 2 côtés).		
	Longueur = 1.50 × 0.20 courant de Taille brique = 0.30.		
	A reporter	69.27	1053.85

Observation.

Fig. 16. — Élévation et coupe de l'ancien filet; entailles dans la brique.

	Reports	69.27	1053.85
	Aux 3/4 *idem* 0.225		
	A 3f,80 le mètre (n° 1564)	»	0.86
	Entaille de 0.25 centimètres de profondeur sous l'about de la lame de droite dans la brique façon Bourgogne.		
	Vaut = 0,25 × 3/4 = 0.19.		
	(N° 1014 — Observation 1674.)		
	A 3f,80 le mètre (n° 1632)	»	0.72
	A l'emplacement du fer, relancis de 2 briques à bain de ciment.		
	A 0f,25 l'une	»	0.50
	Pose de la lame I de 1m,50 de longueur avec montage et transport dans l'appartement.		
	Pesant........ 15k,00		
	A 0f,024 le kilogramme.		
	(Estimation)	»	0.36
	Plus-value de pose en sous-œuvre.		
	Même poids 15k,00		
	A 0f,058 le kilogramme.		
N° 7.	(Serrurerie n° 101)	»	0.87
Fers façonnés.	Les prix prévus à la Serrurerie pour fers façonnés comprennent le double transport, montage et pose, etc., etc.		
	Nous nous reporterons au n° 207 de la Série de serrurerie lorsque les fers seront façonnés (observation 202).		
	Tous les prix de fers façonnés comprennent la valeur du double transport; ils comprennent également la valeur des clous ou rivets, nécessaires à la repose des fers refaçonnés.		
Vieux fers redressés au feu.	*Observation* n° 203. Toutefois, lorsque les vieux fers provenant de démolitions auront dû être redressés au feu avant leur transformation, et que cette opération aura été constatée, il sera alloué sur les prix ci-dessus une plus-value par kilogramme de 0f,03.		
	Pour l'autre lame placée côté opposé, travail semblable au précédent.		
	Accolade n° 6, produit	»	1.23
	Accolade n° 7, produit	»	3.80
	Pose de 2 boulons réunissant les deux lames du filet avec vissage et serrage à 0f,40 l'un	»	0.80
	Ce prix ne comprend pas le percement fait dans le mur pour le passage du boulon	»	»
Observation.	Sous les fers du filet pose à bain de ciment I de 2 plaques avec calage et solins.		
	Chaque 0.20 de légers	0.40	»
	Calage au-dessus du filet en brique		
	A reporter	69.67	1062.99

	Reports........................	69.67	1062.09
	neuve de Paris façon Bourgogne de 0.06 × 0.11 × 0.22 avec marque du fabricant, de première qualité et mortier de ciment I.		
	Longueur = 1.50 × 0.08 = 0.12 × 0.37, épaisseur = 0.044.		
	A 65f,48 le mètre..........................	»	2.88
	Sous-détails du prix.		
	N° 473 — Colonne 2............ 59.15		
	N° 512 — Colonne 9............ 6.33		
	Le mètre cube..... 65.48		
	Plus-value de calage en sous-œuvre à bain de ciment I (section horizontale).		
	1.50 × 0.37 = 0.56.		
	A 1f,26 le mètre (estimation)..........	»	0.71
	Le hourdis du filet en brique neuve de Paris façon Bourgogne de 0.06 × 0.11 × 0.22 avec marque du fabricant, rive gauche de première qualité et mortier bâtard à dosage égal M.		
	Longueur = 1.50 × 0.12 = 0.18. × 0.34 épaisseur = 0.061.		
	A 67f,58 le mètre....................	»	4.12
	Sous-détails du prix.		
	N° 473 — Colonne 3............ 61.25		
	N° 512 — Colonne 9............ 6.33		
	Le mètre cube..... 67.58		
	Cintrage du hourdis de linteau.		
	Longueur = 1.00 × 0.20 courant réduit, compris plus-value de montage des bois au-dessus du rez-de-chaussée...........	0.20	
	Pour l'encastrement du bâti dormant du châssis, entailles dans la brique de 0.08 × 0.05.		
	Hors œuvre 2 fois 0.70 = 1.40. × 0.155 développé (n° 1627 et observation 1656)........................ 0.22		
	Aux 3/4 (Observation 1628)..... 0.17		
	A 3f,80 le mètre (n° 1564).............	»	0.65
Pattes à scellement.	Fourni 5 pattes coudées à scellement de 0m,14 de longueur, posées, entaillées et fixées avec vis, à 0f,31 l'une...........	»	1.55
	Sous-détail du prix.		
	Serrurerie n° 902............... 0.27		
	Coudée en plus (n° 904)......... 0.04		
	L'une............ 0.31		
	Pour les pattes de ce bâti :		
	5 trous dans la brique façon Bourgogne de 0m,10 de profondeur (n° 1101).		
	Valent chaque 0.10 de taille (n° 1679) 0.50		
	A 3f,80 le mètre (n° 1564).............	»	1.90
	Les scellements en ciment de Portland............................ 0.50		
	A 0/0 de légers	0.50	
	A reporter......................	70.37	1074.80

Reports........................ 70.37 1074.80

Scellements en ciment romain. Suivant l'observation n° 1027 de la Série de Maçonnerie, les scellements en ciment sont évalués 1/2 en plus de ceux en plâtre ; or, le ciment prévu pour le scellement est du ciment romain (n° 1058).

Scellements en ciment Portland. Pour les scellements en ciment Portland, se reporter à la Série des ciments (Observation 215) :

Les scellements en ciment de Portland seront payés le double de ceux faits au plâtre et prévus à la Série de Maçonnerie. » » — Observation.

Raccords après scellements. 5 raccords d'enduits en plâtre au sas après scellements de pattes, valent chaque 0.03 de légers ouvrages (n° 1009)........ 0.15

N° 1009 : trou compris scellement sans raccord :

Nota. — Les raccords sont à compter lorsque les scellements de pattes sont faits après enduits terminés.

Les feuillures en plâtre du bâti en 3 sens (*fig.* 17).

A reporter..................... 70.52 1074.80

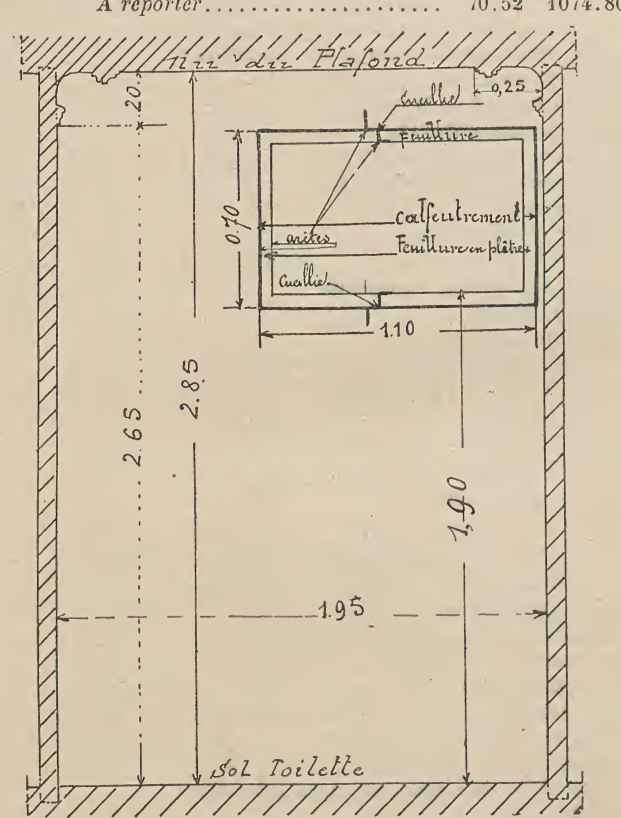


Fig. 17. — Elévation du mur mitoyen; vue à l'intérieur de la toilette.

Reports		70.52	1074.80
Verticales, 2 fois 0.70	1.40		
1 fois 1.10	1.10		
Ensemble	2.50		
× 0.10 légers (n° 964)		0.25	
Après pose du bâti, le calfeutrement en plâtre côté intérieur.			
2 fois 0.70	1.40		
2 fois 1.10	2.20		
Ensemble	3.60		
× 0.05 de légers (n° 1.000)		0.18	
Enduit en plâtre au sas sous la pièce d'appui comme champ.			
Longueur 1.10 × 0.05 légers =		0.06	
Pour l'encastrement de la pièce d'appui et du jet d'eau, 2 entailles dans la brique façon Bourgogne suivant les moulures en menuiserie			
Chaque 0.05 de taille de brique..	0.10		
(observation 1565-n° 1679)			
A 3f,80 le mètre (n° 1564)		»	0.38
Les scellements en plâtre			
chaque 0,05	0.10		
A 1/2 de légers (n° 1015)		0.05	
2 raccords d'enduits en plâtre au sas après scellements contre les moulures du jet d'eau et de la pièce d'appui.			
Chaque 0.04 de légers		0.08	
Sur le mur mitoyen,			
Crépi enduit en plâtre au sas sur brique			
Longueur 1.95 × 2.70 hauteur.	5.27		
Déduire:			
Jour de souffrance de 1.10 × 0.70 .... 0.77			
Les naissances comptées précédemment:			
Dessus de châssis de 1.10 × 0.05 .... 0.06			
1 Autre naissance à gauche de 0.85 × 0.22 .... 0.19			
Champ à droite du châssis de 0.70 × 0.05 .... 0.04			
Déduction 1.06	1.06		
Reste	4.21		
Aux 25/00 de légers ouvrages (n° 877)..		1.05	
Champ en plâtre à droite du bâti dormant 0.70 × 0.05		0.04	
Lardis de clous fournis (avant pose du bâti dormant).			
0.70 × 0.025 de légers (n° 967)		0.02	
Renformis en plâtre sur l'âme du filet en fer (côté Toilette) de 0m,02. *(Renformis en plâtre sur filet en fer.)*			
Longueur 1.50 × 0.12	0.18		
Aux 14/00 de légers ouvrages (obs. 889 et 890)		0.03	
Suivant l'observation n° 889.			
A reporter		72.28	1075.18

Reports 72 28 1075.18

Il n'est dû sur construction neuve aucune plus-value pour renformis ou surépaisseur d'enduit, même au-dessus de 0.02 d'épaisseur sur surface verticale, à moins qu'en dehors de toute malfaçon, cette surépaisseur soit le résultat de saillies décidées après coup, ou la conséquence de la forme et du plan sur lequel l'enduit aurait été appliqué.

Le filet a été déposé et reposé, nous maintenons cependant le renformis de 0.02 sur l'âme du fer pour le motif suivant (*fig.* 18) :

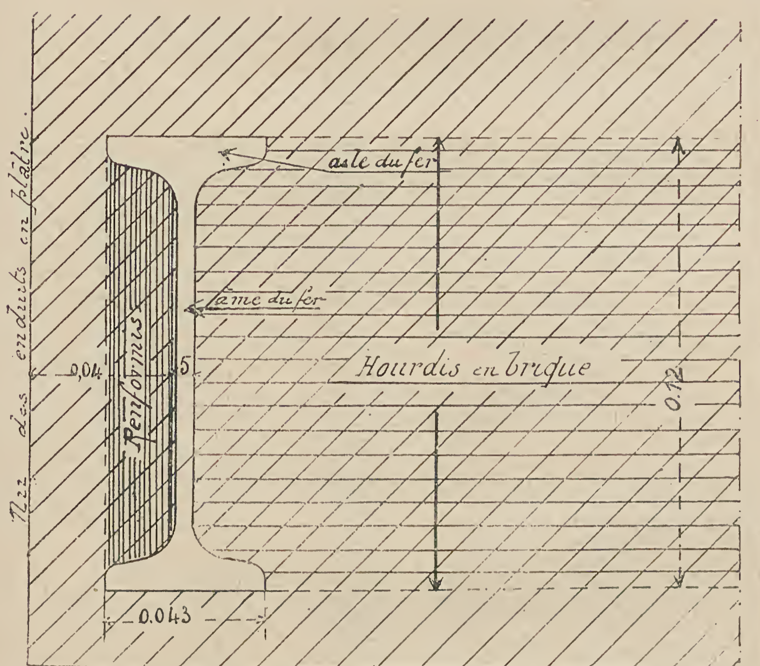


Fig. 18. — Coupe sur le filet indiquant le renformis en plâtre et le hourdis en brique.

Cette surépaisseur en effet est le résultat de la pose des fers et ne peut s'appeler malfaçon. — Nous avons réservé avec intention lors de la pose, sur les ailes du fer une charge minimum de plâtre de 0^{m},02 d'épaisseur qui est due dans la valeur de l'enduit.

La partie comprise entre la face du fer et l'âme est le renformis ; suivant l'usage de même que pour les hourdis de planchers il n'est pas déduit les ailes des fers au droit de ce renformis ; le renformis se compte dans toute la hauteur du fer..... » » Observation.

A reporter 72.28 1075.18

Reports........................ 72.28 1075.18

Hachement préalable des anciens enduits sur mur mitoyen.

Partie sous la corniche.

Longueur...... 1.95×0.20 hr = 0.39

À gauche du châssis

0.80 × 0.75 hauteur........ 0.60

Sous le châssis (entre cloison)

1.95 × 1.95 hauteur........ 3.80

Ensemble............... 4.79

Aux 8/00 légers ouvrages............. 0.38

N° 878 légers ouvrages.......... 0.33

N° 877 légers ouvrages.......... 0.25

Différence.............. 0.08

Crépi en ciment G en mortier n° 3 sur brique vieille, surface ci-dessus.... 4.79

Déduire filet 1.30×0.12 hauteur = 0.16

Reste.................... 4.63

A 1f,85 le mètre...................... » 8.57

(Voir sous-détails de ce prix pages 52 et 53)

Lardis de clous à bateaux ordinaires sur mur avec fourniture, surface *idem*. 4.63

Aux 10/00 légers ouvrages............. 0.46

ORDRE DE SERVICE N°

Cabinet de Monsieur..........., Architecte
A M................., Entrepreneur

Dans la propriété X......
A Paris, Boulevard...., n°.

Toilette.

Pour cause d'humidité, faire le scellement des lambourdes sous parquet à point de Hongrie, en bitume avec augets et solins de 0.015 d'épaisseur.

Les lambourdes seront en chêne de 0.034 × 0.08 scellées à bain de bitume avec forme préparatoire en sable de plaine de 0.12 d'épaisseur.

Le parqueteur fera la forme, le sable sera fourni à pied-d'œuvre.

Faire le ravalement en plâtre au sas du mur mitoyen de droite sur boulevard côté voisin dans une longueur de 7.60 × 5.25 de hauteur, sur échafaudages volants.

Le comble voisin entièrement vitré sera protégé par un plancher de garantie et par des bâches.

Installer une corde à nœuds pour le service.

Nettoyer le comble vitré en fin de travaux et enlever les gravois

A Paris, le.......

........., Architecte

A reporter...................... 73.12 1083.75

Reports 73.12 1083.75

Métré.

Toilette.

Au sol :

Décarrelage de carreaux scellés en ciment avec transport hors de la pièce décarrelée et rangement.

Ancienne salle de bains (attachement figuré n° 2)

de 2.95 × 2.15 .... 6.34

Excédent

de 0.15 × 1.00 .... 0.15

Ensemble 6.49

A 0f,34 le mètre .... » 2.21

Sous-détail du prix.

Série carrelage.

Décarrelage (le mètre superficiel) : de carreaux grands ou petits, non sortis de la pièce décarrelée, mais avec transport et rangement nécessaires pour le remaniement immédiat ou pour l'enlèvement ultérieur des carreaux.

N° 83 .... 0.10

Plus-values sur le prix du décarrelage :

Pour transport hors de la pièce décarrelée ou report dans ladite pièce avec rangement, n° 84 .... 0.06

Pour carrelage scellé en ciment, n° 86 .... 0.18

Ensemble, le mètre superficiel 0.34

Démolition de forme en sable de 0.03 d'épaisseur (sous la chape) sans descente ni sortie des gravois.

Surface 6.49

× 0.03 d'épaisseur 0.195

Dito de la forme en sable sous le béton.

Surface 6.49

× 0.03 d'épaisseur 0.195

Ensemble 0.390

A 2f,05 le mètre (n° 46) .... » 0.80

Démolition de forme en poussière de plâtre ou sable.

Sans descente ni sortie de gravois.

Le mètre cube (n° 46) 2f,05

Démolition du béton de gravillon et chaux de 0.08 d'épaisseur

Surface 6.49

A 0f,38 le mètre .... » 2.46

A reporter 73.12 1089.22

Reports........................ 73.12 1089.22

Sous-détails du prix.

Série des Ciments.
N° 83 (Colonne 2)............... 0.50
Déduire la valeur de la démolition du dallage en bitume, Série de l'Asphalte-Bitume n° 33.......... 0.12
Reste le m² 0.38

Démolition de dallage sans transport de déblais.

	EPAISSEUR MOYENNE					Chaque 0.01 en plus ou en moins	
	0.05	0.08	0.10	0.12	0.15		
Démolition de dallage en béton de chaux. — En bitume et béton de chaux. Le mètre superficiel....	0.35	0.50	0.65	0.80	1.00	0.065	N° 83
Démolition de dallage en béton de ciment. — En ciment............	0.50	0.75	0.95	1.15	1.45	0.095	N° 84
a. — pour raccordements de sols. — En ciment faite à la masse et au coin pour raccordement seulement le mètre superficiel..............	1.00	1.55	1.95	2.35	2.95	0.195	

Démolition (le mètre superficiel) :

De dallage en bitume ou asphalte de 0.015 à 0.020 d'épaisseur compris rangement mais non compris démolition du béton et enduit, Série Asphalte-bitume n° 83.

Le mètre superficiel............ 0.12

Sous-détails du prix de Série :

Pour démolition de dallage en bitume et béton de chaux

= 0.015 de bitume =n°33 Asphalte 0.12
= 0.035 de béton à 0f,065 (n° 83 Série Ciments, colonne 6)............ 0.227

Epaissr = 0.05 Ensemble... 0.347

Ou 0f,35 (n° 83, Ciments, col. 1).

Scellements de lambourdes sur bitume.

Le scellement des lambourdes en bitume, sous parquet à point de Hongrie, compris augets et solins de 0.015 d'épaisseur.

Surface de décarrelage 6.49
Excédent pour raccordement
2.30 × 0.08 .... 0.18
4.30 × 0.08 .... 0.34
Ensemble................ 7.01

A 4f,00 le mètre (n° 879, Série de Parquetage.................................. » 28.04

A reporter..................... 73.12 1117.26

Reports........................ 73.12 1117.26

Plus-value pour bitume si le scellement des lambourdes est exécuté dans les étages.

Plus-value de scellements de lambourdes exécutés au 3me étage.

Surface.................... 7.01

A $0^f,60$ le mètre (n° 882, Série de Parquetage)............................ » 4.21

Si le scellement de lambourdes est exécuté dans les étages au-dessus du rez-de-chaussée, il sera alloué par étage et par mètre superficiel une plus-value de $0^f,20$ (N° 882, Parquetage).

Plus-value de surface de parquet sur bitume, inférieure à $20^m,00$ superficiels.

Surface.................... 7.01

A $0^f,80$ le mètre superficiel .... » 5.61

Plus-value de scellements de petite surface de parquet sur bitume.

Observation 883. — Si la surface de parquet sur bitume est inférieure à $20^m,00$ superficiels, il sera alloué sur le prix des scellements de lambourdes une plus-value de 1/5 (Série Parquetage).

Double transport de la chaudière.

Double transport de la chaudière (pour le bitumage).

(Série Parquetage n° 884)............. » 6.00

Il nous reste à compter la valeur des lambourdes et les formes préparatoires.

Lambourdes en chêne de 0.034 × 0.08

Les lambourdes en chêne de 0.034×0.08 posées sur bitume se comptent au mètre linéaire (n° 867, Série Parquetage).

Le mètre linéaire .... $0^f,53$

Observations relatives aux lambourdes.

Lorsque les lambourdes n'auront pas été reconnues par attachement, il sera alloué par mètre de parquet :

Pour parquets à l'anglaise $2^m,25$ par mètre superficiel (obs. 875, Parquetage).

Celles des parquets à points de Hongrie seront contrôlées par les joints de travées les 4 sens de la pièce et les 3 sens du foyer (observation 876, Série de Parquetage).

Pour les scellements de lambourdes en raccordement, nous ferons reconnaître la quantité de lambourdes scellées avant pose de parquet........................ » » Observation.

Suivant le n° 859 de la Série Parquetage la fourniture de sable et les lambourdes ne sont pas prévues dans les prix de parquets sur bitume.

Parquet sur bitume en frises de bonne qualité, sans aubier, nœuds, gerces ou tout autre défaut, *compris façon de la forme.*

A bâton rompu, posé par frises jusqu'à 0.11 de largeur sur 0.35 à 0.50 de longueur sur forme en sable non fourni de 0.05 à 0.10 d'épaisseur : scellé à bains de bitume

A reporter...................... 73.12 1133.08

Reports........................		73.12	1133.08
(*sans lambourdes*) ; le mètre superficiel non compris affleurage avant ou après le travail des peintres.			
En sapin de 0.020 d'épaisseur, le mètre superficiel (n° 859, Série Parquetage) 10f,00			
En chêne de 0.025 d'épaisseur, le mètre superficiel (n° 860, Série Parquetage) 13f,75			
A point de Hongrie : Même système, les frises en chêne de 0.50 de longueur et 0.025 d'épaisseur.			
Le mètre superficiel (n° 861, Série Parquetage) 14f,25			
Le sable sera fourni à pied-d'œuvre et l'entrepreneur de parquetage en fera la forme qu'il doit jusqu'à 0.10 d'épaisseur.			
La forme en sable se compte ordinairement jusqu'à 0m,05 en contrebas du parquet.			
Fourni pour le scellement de lambourdes 0.12 de sable de plaine par mètre superficiel			
Surface = 7.01 × 0.12........	0.841		
A 6f,65 le mètre cube................		»	5.59
Sous-détail du prix, Série de Terrasse n° 7			
Le mètre cube..................	5.50		
Faux-frais 10 0/0..............	0.55		
Ensemble................	6.05		
Bénéfice 10 0/0.................	0.60		
Le mètre cube...........	6.65		
Montage au 3me étage.			
Surface *idem*..................	7.01		
A 0f,72 le mètre (n° 51, Série des Ciments).		»	5.05
Dans le cas où nous aurions fait la forme de plaine, nous férions le décompte suivant:			
Couche préparatoire.			
Forme en sable de rivière ordinaire, Ciments n° 49, Colonne 4.			
Le mètre superficiel............	1.84		
Montage au 3me étage			
3 fois 0f,24 (n° 51)..............	0.72		
Ensemble................	2.56		
Déduire :			
La différence de prix entre le sable de plaine et le sable de rivière.	0.29		
Reste le mètre superficiel.	2.27		
Sous-détail du prix.			
Terrasse.			
Sable de rivière, le mètre cube (déboursés) (N° 8, Terrasse)................	7.50		
Sable de plaine			
Le mètre cube (n° 7, Terrasse)..	5.50		
Différence le mètre cube........	2.00		
A reporter..............	2.00	73.12	1143.72

Reports	2.00	73.12	1143.72
Faux-frais 10 0/0	0.20		
Ensemble	2.20		
Bénéfice 10 0/0	0.22		
Ensemble	2.42		
Et pour 0.12 produisent 0f,29 le mètre superficiel.			
En soubassement de la cloison entre chambre et toilette, naissance en plâtre côté toilette de 0.22 de hauteur.			
Longueur	2.15		
× 0.15 de légers ouvrages (n° 995, Maçonnerie)		0.32	
Calfeutrement en plâtre après pose du parquet sur mur mitoyen de 1.95 longueur × 0.05 de légers ouvrages (n° 1000, Maçonnerie)		0.10	

Ravalement extérieur du mur mitoyen de droite sur Boulevard.

Enduit en plâtre au sas, compris crépi et gobetage de 0.01 à 0.02 d'épaisseur sur brique.			
Longueur 7.60 × 5.25 de hr...	39.90		
Moins châssis jour de souffrance de 1.00 × 0.60 hauteur	0.60		
Reste (n° 7)	39.30		
Aux 25/00 de légers ouvrages (n° 877, Maçonnerie)		9.83	
Enduits en plâtre au sas, compris crépi et gobetage de 0.01 à 0.02 d'épaisseur sur brique.			
Tableaux.			
2 fois 0.60 hr × 0.35 = 0.42			
Aux 33/00 de légers ouvrages (n° 875, Maçonnerie)		0.14	
Enduit en prolongement de la pièce d'appui avec renformis en pente de 0.02			
0.60 × 0.36	0.22		
Aux 39/00 de légers ouvrages (n° 877-890)		0.09	
L'enduit en plâtre au sas, compris crépi et gobetage de 0.01 à 0.02 d'épaisseur de la voussure comme plafond.			
Longueur 1.00 × 0.35	0.35		
Aux 58/00 de légers ouvrages		0.19	

Voussure à métrer comme plafond.

Observation. — Suivant l'usage les voussures étaient considérées comme plafond, la Série de la Société centrale des Architectes français et des Architectes diplômés par le Gouvernement, édition 1909 est très explicite à ce sujet à la Série de Stuc n° 198. » » Observation.

Renformis de 0.02 d'épaisseur en plâtre pur sur la face du linteau (côté extérieur)

A reporter	83.79	1143.72

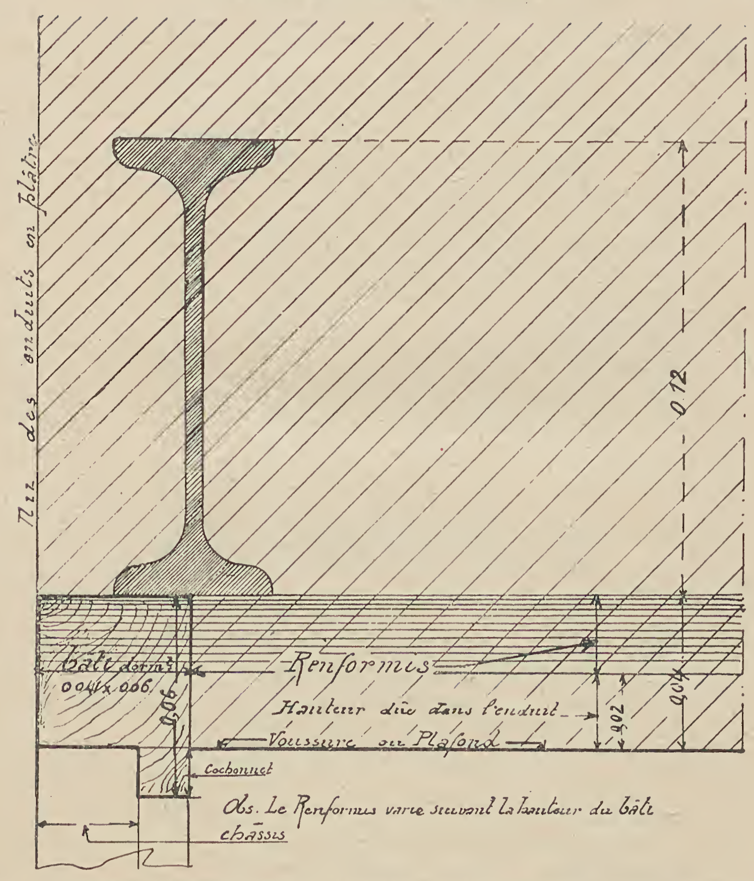


Fig. 19. — Coupe sur le filet indiquant le renformis de la voussure du jour de souffrance.

Reports	83.79	1143.72
Longueur 1.50 × 0.12 de h^{r}.... 0.18		
Aux 14/00 de légers..................	0.03	
(Voir sous-détails, page 80).		
En sous-face sur la voussure (*fig.* 19) :		
Renformis de 0.02 d'épaisseur.		
Longueur 1.00 × 0.35......... 0.35		
Aux 14/00 de légers..................	0.05	
Arêtes droites en plâtre à l'extérieur.		
2 fois 1.00 = 2.00		
2 fois 0.60 = 1.20		
Ensemble = 3.20 aux 5/00 de légers ouvrages (n° 948)................	0.16	
Calfeutrement en plâtre du dormant du jour de souffrance.		
2 fois 1.00 = 2.00		
2 fois 0.60 = 1.20		
Ensemble = 3.20 aux 5/00 de légers ouvrages (n° 1000)	0.16	
Hachement préalable de l'ancien enduit		
A reporter.....................	84.19	1143.72

Reports			84.19	1143.72
Surface n° 7		39.30		
A déduire :				
Le linteau de 1.50 × 0.12 hr	0.18			
Partie au-dessus 1.50 × 0.09 hr	0.14			
A gauche reprise 0.385 × 0.64 hr	0.25			
2 fois 0.11 × 0.22	0.05			
Ensemble	0.62	0.62		
Reste		38.68		
Aux 8/00 de légers ouvrages			3.09	
N° 878		0.33		
N° 877		0.25		
Différence		0.08		

Travaux faits sur échafaudages volants.

Plus-value de travaux faits sur échafaudages volants, 15 0/0 en plus (observation 826).

Ensemble légers	13.74		
Aux 15 0/0		2.06	

Echafaudages
(dits volants et agrès).

Location de 2 plateaux
du ..... au ..... inclus, soit 4 jours.
Linéaire 8m,00 d'échafaudage
(Page 1028 de la Série de ravalements, de la Série de la Société centrale des Architectes français et de la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement)

Observations spéciales aux échafaudages volants.

Chaque échafaudage au-dessous de 4m,00 pour la pose comme pour la location sera comptée pour 4 mètres (observ. 75).

On ne mettra en compte d'échafaudages inférieurs à 4 mètres que lorsque leur emploi aura été demandé ou lorsqu'il aura été nécessité par la disposition du chantier ou de ses accès (observation 76).

Les réparations de couverture nécessitées par l'enlèvement du zinc, de l'ardoise, de la tuile, volige, etc., pour amarrage à la charpente dans les cas où les points d'attache prescrits par l'ordonnance du Préfet de Police en date du 1er décembre 1879 font défaut à l'extérieur pour attacher les amarres qui devront être perpendiculaires aux chèvres pour en assurer la solidité, ne seront pas à la charge de l'entrepreneur spécialiste (observ. 77).

Lorsque l'entrepreneur de ravalement prendra possession d'un chantier, il devra

A reporter	89.34	1143.72

Reports	89.34	1143.72
faire constater l'état de la couverture des bâtiments. Faute de se conformer à cette obligation, toutes dégradations qui existeraient sur la couverture, une fois les travaux de ravalement terminés (sauf ce qui est dit pour les points d'attache exceptionnels mentionnés ci-dessus), seraient réparées par ses soins et à ses frais).		
Il ne s'agit ici que de choses cassées ou détériorées et non d'usure (observ. 78).		
La longueur de notre ravalement étant de $7^m,60$, nous comptons conformément à l'observation 75 une longueur de 2 plateaux de $4^m,00$. Soit linéaire ..... $8^m,00$		
A $1^f,80$ le mètre........................	»	14 40
Sous-détails du prix.		
Location : échafaudage par jour, le mètre linéaire (nº 68)............. 0.45		
La location pour 4 jours sera par mètre linéaire de $0^f,45 \times 4 = 1^f,80$.		
A moins d'ordres contraires la location cessera le jour où le travail aura été terminé (observation 71).		
Chaque journée de location commencée comptera pour une journée entière (observation 72).		
La location sera comptée sans interruption du jour de la pose à celui de l'enlèvement (observation 73).		
Les jours d'arrêt de travail non motivés seront comptés et déduits (observation 74)		
Pose et dépose d'échafaudages volants compris double transport.		
Vaut (nº 52, Ravalements)............	»	17.00
Pose et dépose d'échafaudages volants compris double transport sur un même chantier.		
Pour une longueur de 10 mètres et au-dessous (nº 52).................. $17^f,00$		
Pour une longueur au delà de 10 mètres le mètre linéaire (nº 53) = $1^f,70$.		
Plus-value pour pose d'échafaudage sur parties complètement vitrées (observ. 59, Ravalements).........................	»	17.00

Plus-values d'échafaudages.

Il sera payé sur le prix de pose et de dépose ci-dessus, les plus-values suivantes:

Lorsqu'en vue des travaux à exécuter, les chèvres supportant les palans ne pourront être placées sur les balcons, banquettes d'entablement ou chéneaux 2/3 en plus (observation 55).

Pour une longueur de $10^m,00$

$$= \frac{17.00 \times 2}{3} = 11^f,33.$$

A reporter	89.34	1192.12

	Reports	89.34	1192.12
	Au delà de 10^m,00. Le mètre linéaire 1/10 .... 1.13		
	Pour les échafaudages placés sur pignons ou façades en contre-haut des combles, une fois en plus (obs. 56)	»	17.00
	Quand, par suite de la disposition du chantier, au lieu de chèvres on devra employer des madriers disposés au-dessus du vide, 1/3 en plus (obs. 57). Pour une longueur de 10^m,00 $= 17^f,00 : 3 = 5^f,67$ Au delà de 10^m,00 Le mètre linéaire 1/10 .... 0^f,567		
	Pour les échafaudages à placer dans les cours et courettes, non accessibles du bas, le matériel devant être passé au-dessus du rez-de-chaussée, 1/2 en plus (obs. 58).		
	Quand ces cours et courettes seront complètement vitrées, 1 fois en plus (observation 59).		
	Nota. — Cette plus-value a été sortie dans le métré.		
	Quand, au-dessous des façades à échafauder il y aura des parties vitrées ou autres en saillie d'au moins $1^m,50 = 1/3$ en plus (obs. 60). Semblable au n° 57. Jusqu'à 10^m,00 .... 5^f,67 Au-dessus : Le mètre linéaire 1/10 .... 0^f,567		
	Quand les échafaudages devront être montés au-dessus du premier bandeau (les prix ci-dessus s'entendent pour échafaudages livrés à la hauteur du premier bandeau et prêts à être manœuvrés. 1/5 en plus (obs. 61). Pour une longueur de 10^m,00 $17^f,00 : 5 = 3^f,40$ Au delà de 10^m,00 Le mètre linéaire $1/10 = 0^f,34$		
	Pour protection du comble vitré, pose, dépose et double transport de plancher de garantie en planches minces Longueur $= 9.00 \times 1.50$ ...... 13.00 A 0^f,50 le mètre (n° 62)	»	6.50
Planchers de garantie sur combles.	Pose, dépose et double transport de planchers de garantie en planches minces posées sur les combles ou marquises au-dessous de parties à échafauder ; le mètre superficiel (n° 62, Ravalements) ... 0^f,50		
	Location de planchers de garantie pendant 4 jours Surface ci-dessus .... 13^m,50 A 0^f,20 le mètre	»	2.70
	A reporter	89.34	1218.32

Reports........................ 89.34 1218.32

Location de plancher de garantie par jour, le mètre superficiel (n° 69, Ravalements).......................... $0^{f},05$

Location de corde à nœuds.

Location d'une corde à nœuds pour le service pendant 4 jours

A $1^{f},50$ l'un.......................... » 6.00

Location d'une corde à nœuds, échelle de corde, etc., chariot à balcon, par jour (n° 70, Ravalements).............. 1.50

Pose de corde à nœuds.

Pose, dépose et double transport de la corde à nœuds, d'échelle et de chariot à balcon sans exécution d'autre travail consécutif.

(N° 63, Ravalements).................. » 5.00

Bâches en location sur combles.

Location de bâches de garantie pendant 4 jours sur combles :

1 Bâche n°....................
de 5.00 × 3.00 .... 15.00

1 Bâche n°....................
de 4.00 × 3.00 .... 12.00

Sur les échafaudages

1 Bâche n°....................
de 5.00 × 4.00............ 20.00

1 Bâche n°....................
de 5.00 × 4.00............ 20.00

Ensemble................ 67.00

A $0^{f},05$ le mètre superficiel.

(N° 391, Maçonnerie)................ » 3.35

Montage, pose, dépose de bâches sur combles.

Montage, pose, dépose, descente et double transport.

Surface........................ 67.00

A $0^{f},19$ le mètre..................... » 12.73

La location des bâches de garant e sur combles a été faite pendant 4 jours

Si nous faisons le sous-détail de la Série de Maçonnerie, nous obtiendrons :

Le mètre superficiel de location de bâches

$$= \frac{0.33 \times 4}{30} = 0^{f},044$$

(suivant n° 391 — observation 398).

D'autre part, le montage, pose, dépose, descente et double transport (n° 396) est évalué le mètre superficiel....... .. $0^{f},17$

Pourquoi n'avons-nous pas appliqué ces prix ?

1° Les bâches de garantie ont été fournies en location et posées sur combles, il est équitable de régler ces travaux suivant les prix de couverture en raison des manutentions supplémentaires.

A reporter..................... 89.34 1245.40

Reports	89.34	1245.40

La location de bâches à la Série de Couverture (nos 262 et suivants) est semblable à celle de la Série de Maçonnerie (nos 391 et suivants).

Durée de location de bâches.

Un article additionnel cependant nous indique que toute location n'excédant pas cinq jours sera comptée pour cette durée; le sous-détail de location s'établira ainsi :

$$= \frac{0^f,33 \times 5}{30} = 0^f,055$$

le mètre superficiel.

Toute location n'excédant pas cinq jours sera comptée pour cette durée (observation 268, Série de Couverture, ardoises et tuiles);

2° Les travaux étant faits sur combles, conformément à l'observation 826 de la Série, nous appliquerons la plus-value de 15 0/0 sur la main-d'œuvre.

Tous les travaux en réparation (légers ou autres) faits sur combles ou échafaudage volant seront payés 15 0/0 en plus (observation 826).

Bâche en location pour montage, pose, dépose, descente et double transport, le mètre superficiel (n° 396) 0.17

(Observation 826) plus-value sur comble.

15 0/0 en plus................. 0.025

Ensemble.............. 0.195

Ou $0^f,19$ le mètre superficiel.

La Série de la Société centrale des Architectes français et de la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement a d'ailleurs établi ce prix à la Série de Couverture.

Bâches en location pour montage, pose, dépose, descente et double transport (n° 269, Série de Couverture).

Le mètre superficiel............ $0^f,19$

Dans le cas de dépose et repose de bâches sur combles pendant l'exécution des travaux nous appliquerons le n° 397 de la Série de Maçonnerie.

Le mètre superficiel........... 0.021

Augmenté de la plus-value de 15 0/0 qui nous est due suivant l'observation n° 826 de la même Série.......................... 0.003

Le mètre. Ensemble..... 0.024

La Série de Couverture a établi ce travail au n° 270.

A reporter	89.34	1245.40

	Reports	89.34	1245.40
Dépose et repose de bâches sur combles.	Bâches en location. — Pour chaque dépose et repose pendant l'exécution des travaux suivant les besoins. Le mètre superficiel (n° 270) = $0^f,023$		
Balayage de combles vitrés.	Pour terminer le métré des travaux sur combles. Balayage de combles vitrés d'un accès difficile. 10.00 × 4.00 .... 40.00. A $0^f,25$ le mètre superficiel (n° 273, Série de Couverture)	»	10.00
Balayage de combles accessibles.	Les balayages sur combles accessibles se paient le 1/5. Soit $0^f,05$ le mètre superficiel (n° 271, Série de Couverture). Les prix ci-dessus ne comprennent pas la descente ou montage de gravois. Suivant l'observation n° 275 de la Série de Couverture, la descente et l'enlèvement des gravois seront payés à part.		
Descente ou montage de gravois.	Descente ou montage de gravois en travaux d'entretien à la hotte ou au seau, à la poulie, provenant de démolitions partielles, compris chargement et déchargement (prix moyen). Le mètre cube (n° 742, Série de Maçonnerie) = $3^f,00$	»	»

Observation.

ORDRE DE SERVICE N°

Cabinet de Monsieur **Architecte**

A M. **Entrepreneur de Maçonnerie**

Dans la propriété X...
A Paris, Boulevard... n°

Faire le ravalement en plâtre au sas du mur mitoyen de droite du bâtiment sur cour, côté voisin dans une longueur de $5^m,715 \times 11^m,25$ de hauteur sur échafaudages rapides avec planchers d'échafauds de $0^m,85$ de largeur.

Le rez-de-chaussée du voisin étant inaccessible, le service sera fait côté de notre propriété.

La terrasse sera protégée par un plancher de garantie et l'échafaudage sera bâché en trois sens dans toute la hauteur du ravalement.

Nettoyer la terrasse en fin des travaux et enlever les gravois.

Pour la porte entre la salle de bains et la chambre sur cour, le bâti sera fourni en chêne de 0.034 × 0.08 à 3 parements

A reporter	89.34	1255.40

Reports	89.34	1255.40
assemblés avec feuillure, le contrebâti en sapin neuf de 0.027 × 0.08 à 3 parements *idem* avec lardis de clous.		
Il sera fourni 7 pattes coudées à scellement de 0.14 de longueur et 14 pattes à chambranle de 0.14 de longueur.		

A Paris, le...

L'architecte soussigné.

Métré.

Ravalement extérieur du mur mitoyen de droite du bâtiment sur cour (côté voisin).

Enduit en plâtre au sas compris crépi et gobetage de 0.01 à 0.02 d'épaisseur sur brique.		
Longueur = 5.715 × 11.25 h^r = 71.44		
Aux 25/00 de légers ouvrages (n° 877, Maçonnerie)	17.86	
Hachement préalable de l'ancien enduit.		
Même surface................ 71.44		
Aux 8/00 de légers ouvrages...........	5.72	
N° 878.................. 0.33		
N° 877.................. 0.25		
Différence........... 0.08		
Plus-value de travaux faits sur combles		
Ensemble légers............... 23.58		
Aux 15/00..........................	3.54	
Maçonnerie. Observation n° 826. — Tous les travaux en réparation (légers ou autres), faits sur combles ou échafaudages volants, seront payés 15 0/0 en plus.		
Les échafaudages rapides avec planchers de 0.85 de largeur pour pose et dépose.		
Surface = 100^{m2},00 à 0^f,35 le mètre...	»	35.00

ÉCHAFAUDAGES RAPIDES

Echafaudages à échelles (dits modernes ou rapides.)

(*Pose, transport* et *dépose.*)

Pose, dépose d'échafaudages à échelles avec planchers tous les 2 mètres de hauteur, munis de garde-fous réglementaires à chaque plancher, compris double transport sur un même chantier.		
Planchers de 0^m,32 de largeur pour une surface de 100 mètres carrés et au-dessous (n° 80, Série de Ravalement)..... 25^f,00	»	»
Page 1029 de la Série de ravalement, de la Série de la Société centrale des Architectes Français et de la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement.		
A reporter	166.46	1290.40

Reports........................ 116.46 1290.40

Planchers de $0^m,32$ de largeur pour une surface au delà de $100^{m2},00$

Le mètre superficiel = 25.00 : 100 = $0^f,25$

Planchers de 0.85 de largeur pour une surface de $100^{m2},00$ et au-dessous

N° 82........................ $35^f,00$

Planchers de 0.85 de largeur pour une surface au delà de $100^{m2},00$

Le mètre superficiel (n° 83)

$35^f,00$: 100................ $0^f,35$

Plus-value de pose et dépose d'échafaudages rapides.

Plus-value de pose et de dépose d'échafaudages rapides pour un ravalement sans baie ni saillie.

Surface..................... $100^m,00$

A $0^f,10$ le mètre...................... » 10.00

Plus-value pour matériel monté et passé au-dessus du rez-de-chaussée, côté de notre propriété.

Surface................. $100^m,00$

A $0^f,05$ le mètre.......................... » 5.00

Plus-values.

Plus-values (Série de Ravalement).

N° 84. — Il sera payé sur les prix de pose et de dépose ci-dessus les plus-values suivantes :

Pour échafaudages à placer sur murs sans baies, ni saillies par mètre superficiel.............. .... $0^f,10$

N° 85. — Pour échafaudages à placer dans les cours et courettes non accessibles du bas, le matériel devant être passé au-dessus du rez-de-chaussée, par mètre superficiel......................... $0^f,05$

Observation n° 86. — Tout échafaudage au-dessous de 100 mètres superficiels sera compté pour $100^m,00$

Observation n° 87. — Les échafaudages improvisés fixes ou roulants seront traités de gré à gré.

Observation n° 88. — Les prix ci-dessus varieront avec la distance sur les prix de travaux hors Paris.

Location.

Location d'échafaudages rapides.

Location des échafauds à échelles (dits Modernes ou rapides) (pendant 8 jours).. » 3.50

Location :

Les 10 premiers jours et chaque semaine supplémentaire ou fraction de semaine se compteront à raison de 10 0/0 du prix de l'échafaudage.......................... » » Observation.

Pose, dépose et double transport d'un plancher de garantie en planches minces posées sur la Terrasse au-dessous de parties à échafauder.

A reporter.................... 116.46 1308.90

	Reports		116.46	1308.90
	Surface = 4.93 × 5.00 = 24.65			
	A 0^{f},50 le mètre superficiel (N° 62, Série de Ravalement)		»	12.33
	Location de plancher de garantie pendant 8 jours.			
	Surface ci-dessus = 24.65			
	A 0^{f},40 le mètre superficiel (N° 69, Série de Ravalement)		»	9.86
Bâches en location sur combles	Bâches en location sur combles :			
	Location de bâches de garantie pendant 8 jours sur combles.			
	Sur la Terrasse :			
	1 Bâche n°....			
	de 5.00 × 6.00	30.00		
	Au pourtour de l'échafaudage.			
	1 Bâche n°....			
	de 6.00 × 4.00	24.00		
	1 Bâche n°....			
	de 4.00 × 4.00	16.00		
	Surface	70.00		
	A 0^{f},088 le mètre superficiel		»	6.16
	Série de Maçonnerie n° 391.			
	Le mètre superficiel = 0^{f},33			
	Pour 1 jour (observation 398) = 0.33 : 30 = 0^{f},011 le mètre et pour 8 jours = 0.011 × 8 = 0.088			
	Montage, pose, descente et double transport Surface	70.00		
	A 0^{f},19 le mètre		»	13.30
	Maçonnerie, n° 396			
	Le mètre superficiel	0.17		
	Plus-value sur combles. Observation 826 = 15 0/0	0.025		
	Le mètre superficiel	0.19		
	(prix prévu à la Série de Couverture n° 269)			
	Dépose et repose de bâches pendant l'exécution des travaux suivant les besoins			
	4 fois 6.00 × 4.00 =	96.00		
	4 fois 4.00 × 4.00 =	64.00		
	Ensemble	150.00		
	A 0^{f},024 le mètre		»	3.60
	N° 397, Série de Maçonnerie.			
	Le mètre superficiel	0^{f},021		
	Plus-value sur combles Observation 826 = 15 0/0	0^{f},003		
	Le mètre superficiel	0^{f},024		
	(prix prévu à la Série de Couverture, n° 270)			
	Le mètre superficiel	0^{f},023		
	Balayage de la Terrasse en travaux d'entretien			
	5.00 × 4.93	24.65		
	A 0^{f},05 le mètre superficiel (n° 271 Série de Couverture)		»	1.23
	A reporter		116.46	1355.38

			Observation.
Reports	116.46	1355.38	
Descente et sortie des gravois en travaux d'entretien:			
Le mètre cube................. 3f,00	»	»	

Percement d'une porte entre la salle de bains et la chambre sur cour.

(Voir attachement figuré n° 1)

La porte ayant 2m,20 de hauteur sur 0m,70 de largeur, à quelle hauteur ferons-nous la pose du filet en fer ?

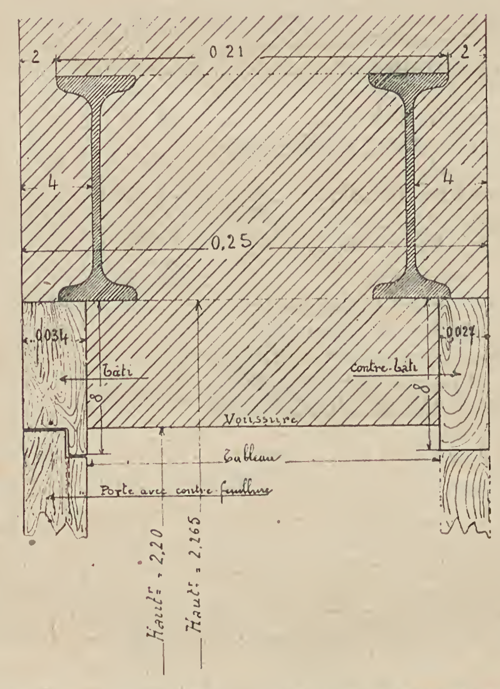


Fig. 20. — Coupe du filet en fer avec bâti et contre-bâti posés sous les fers.

1er *Cas.* — Figure 21, les bâtis et contre-bâtis sont appliqués sur les ailes des fers.

La hauteur s'établira de la manière suivante :

Hauteur de la porte :

Du sol à la voussure (enduits faits) = hauteur..........		2.20
Epaisseur de l'enduit..........		0.02
Ensemble...............		2.22

Largeur des fers.

Epaisseur du mur (enduits faits).		0.25
Déduire :		
1° Le bâti..............	0.034	
2° Le contre-bâti........	0.027	
Ensemble...... ..	0.061	
Soit........................		0.07
Reste................		0.18

A reporter....................	116.46	1355.38

Reports...................... 116.46 1355.38

2me *Cas*. — Les bâtis et contre-bâtis sont posés sous le filet en fer (*fig.* 20).

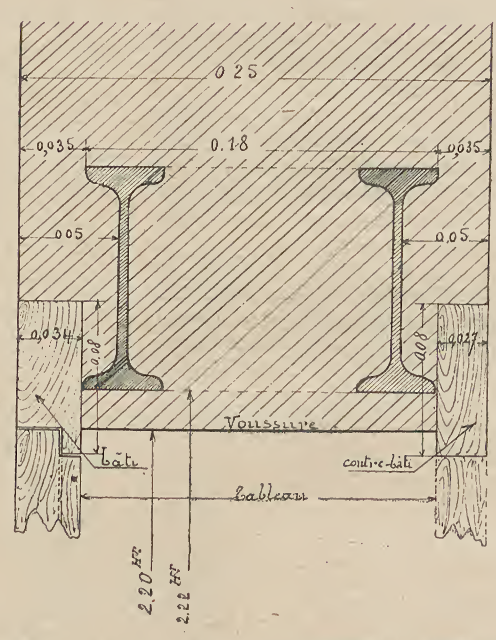


Fig. 21. — Coupe du filet en fer avec bâti et contre-bâti appliqués sur les fers.

La hauteur pour la pose du filet en fer s'établira de la manière suivante :

Hauteur de la porte, du sol à la voussure (enduits faits).............		2.20
Hauteur du bâti........	0.080	
Déduire la hauteur du cochonnet..............	0.015	
Reste.......	0.065	0.065
Ensemble..............		2.265 hr

Largeur des fers.

Epaisseur du mur........	0.25
Déduire la charge des plâtres sur les fers, soit 0m,02 d'épaisseur de chaque côté..	0.04
Reste.........	0.21 d'épr

Observation. — Lorsque les épaisseurs de bâtis et contre-bâtis ne sont pas arrêtées lors de la construction, il est employé de préférence le deuxième cas.

Métré.

Premier cas. — Les bâtis et contre-bâtis sont appliqués sur les ailes des fers.

A reporter...................... 116.46 1355.38

Reports...................... 116.46 1355.38

Observation. — Les travaux de percement de baies, très différents en raison de la nature des matériaux, du hourdis employé dans la construction et des difficultés d'exécution, suscitent journellement des contestations dans le règlement des mémoires.

Ces travaux dits de corvée, dispendieux pour l'entreprise, nécessitent beaucoup de soins, une surveillance continuelle pour éviter les tassements et parer aux imprévus de toutes sortes qui surgissent lors des transformations.

La Série de la Société Centrale des Architectes Français, édition 1909, et la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement n'a pu déterminer exactement la valeur de chaque travail de percement, se réservant de le payer à sa valeur ; l'observation 707 de la Série est incontestable.

	En plâtras (1)	En moellon (2)	En meulière brique ou béton (3)	
Démolition (au mètre cube) :	fr.	fr.	fr.	
De massif, mur de clôture, mur en fondation, voûte, etc., jusqu'à 0.80 d'épaisseur, compris triage des matériaux :				
Mais sans descente ni montage des matériaux, ni sortie des gravois.	2.70	2.70	3.60	N° 702
Avec montage ou descente par jets ou coulisses des matériaux en dehors des immeubles habités.....	3.60	3.60	4.50	N° 703
Pour reprise ou percement avec descente ou montage des gravois..	4.50	4.50	5.40	N° 704
Avec montage ou descente dans l'embarras des étais comme ci-dessus........................	5.40	5.40	6.30	N° 705
De mur, voûte ou radier de fosse (matières infectées)..............	»	7.20	7.20	N° 706

Plus-value sur les prix ci-dessus pour démolition de mur, hourdé en ciment à apprécier suivant les difficultés constatées (Obs. 707).

Pour les démolitions de mur de plus de $0^m,80$ d'épaisseur, les prix ci-dessus seront réduits aux 3/4 (Obs. 708).

Pour les démolitions faites entièrement au coin, ciseau, ces mêmes prix seront doubles (Obs. 709).

A reporter.................... 116.46 1355.38

Reports		116.46	1355.38

Les prix ci-dessus ne sont applicables qu'à des démolitions partielles en grandes ou petites parties (Obs. 710).

Lorsqu'il s'agira de démolition de murs entiers ou de grandes portions de mur pouvant se faire par sape, abatage, tranchée ou renversement de mur et ne comportant ni montage, ni descente, ni sortie des gravois, on appliquera sans distinction de démolition de légers pour toutes espèces de matériaux un prix uniforme de 1f,65 (**N° 711**).

Le travail de démolition de porte comprend ordinairement :

A. — La pose du filet en fer se subdivisant ainsi :

a. — Entaille dans le mur sur une face pour l'encastrement de la lame ;

Entailles ou trous pour reprises de mur ;

b. — Percement de trous pour le passage de boulons ;

c. — Pose de fers ;

d. — Calage au-dessus du fer et sous les portées ;

e. — Entaille sur l'autre face ;

f. — Pose de l'autre lame ;

g. — Calage au-dessus du fer et sous les portées ;

h. — Pose de boulons et serrage des écrous ;

B. — Démolition pour percement ;

C. — Reprise de mur avec les plus values ;

D. — Démolition entre les 2 lames du filet ;

E. — Hourdis du filet ;

F. — Entailles pour bâtis et contre-bâtis avec trous et scellements de pattes, pieds, etc.

G. — Fourniture de bâtis et contre-bâtis, lardis de clous ;

H. — Raccords d'enduits en plâtre.

I. — Fourniture de filets en fer, pattes à scellement, pattes à chambranles.

Nous allons faire le métré de cette porte en suivant l'ordre ci-dessus.

La dépose des menuiseries aux 2 parements sera comptée suivant les exemples précédents.

N° 8. Pour la pose du filet lame par lame, entaille à la masse et au poinçon dans la brique façon Bourgogne.

(Entaille brute de 0,26 hauteur et 0,08 de largeur.)

Linéaire = 1.20 × 0.315 courant de taille de brique	0.38		
A reporter	0.38	116.46	1355.38

	Reports	0.38	116.46	1355.38	
Entaille, tranchée, dans la pierre ou dans la brique. N° 8.	*Observation* 1565. — Les évaluations de taille de brique se comptent comme celles de la pierre. L'évaluation de taille de brique a été établie de la manière suivante : Evaluation de taille de pierre. Entaille, tranchée, chaque face jusqu'à 0.075 de largeur avec arêtes bien dressées = 0.075 (N° 1631). Taillée brute. — Les arêtes imparfaitement dressées ; Les 3/4 de l'évaluation avec arêtes bien dressées (Obs. 1632). Sous-détail. 2 Faces horizontales. Chaque 0.08 .... 0.16 1 Face verticale .... 0.26 Ensemble .... 0.42 Aux 3/4 .... 0.315 1 Trou d'about dans le mur de face en brique façon Bourgogne de 0.08 de profondeur. Vaut en taille de brique	0.08			
	N° 1679. — Trou jusqu'à 0.30 de côté ; les trous seront évalués 0.01 de taille unité par centimètre de profondeur. 2 percements de trous de boulons de 0.17 de profondeur dans le mur en brique façon Bourgogne. Chaque 0.17 de taille	0.34			
	La profondeur de 0.17 s'obtient ainsi Epaisseur du mur en brique 0.25 Déduire l'entaille comptée précédemment .... 0.08 Reste 0.17				
	La pose du filet en fer à I ordinaire sera comptée avec la fourniture	»	»	»	Observation.
N° 8.	Le calage au-dessus du fer à I en brique neuve de Paris dite façon Bourgogne de 0.060 × 0.11 × 0.22 avec marque du fabricant, rive gauche, 1re qualité, de 0.06 de hauteur et mortier n° 2 de ciment I. Linéaire = 1.20 × 0.08.. 0.10 A 4f,21 le mètre	»	»	0.42	
	Sous-détails du prix. N° 548. Colonne 5...... 4f,00 N° 580. Colonne 9...... 0f,21 Ensemble .... 4f,21 Plus-value de calage en sous-œuvre à bain de ciment I (section horizontale). Linéaire = 120 × 0.08 .. 0.10 A 1f,26 le mètre (Estimation)...	»	»	0.13	
	A reporter	0.80	116.46	1355.93	

	Reports	0.80	116.46	1255.93
	Sous les portées du fer.			
	4 Relancis de brique à bain de ciment I.			
N° 8.	A 0f,25 l'un	»	»	1.00
	Le garnissage et scellement des extrémités en ciment.			
	Chaque 0.05 de légers	»	0.10	
	Pour l'autre lame posée, côté opposé, travail semblable à l'accolade n° 8.			
	Produits en légers	»	0.10	
	— en argent	»	»	1.55
	— en taille brique	0.46		
	Fourni un linteau à 2 lames I, de 0.12, de 1m,20 assemblé avec boulons.			
	Pesant ensemble...... 25k,000			
	A 0f,40 le kilogr. (N° 98. Serrurerie)	»	»	10.00

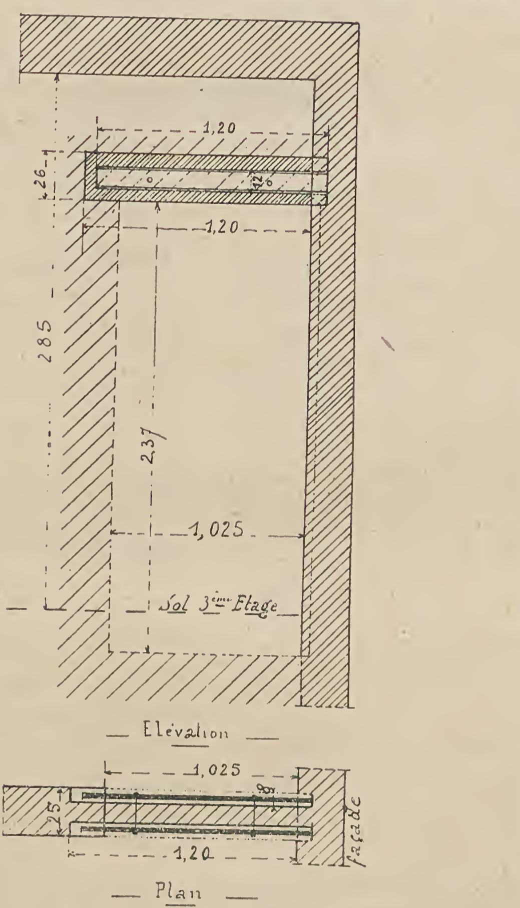


Fig. 22. — Elévation et plan sur le percement de porte entre chambre et salle de bains. — Plan et coupe sur le filet indiquant les entailles de brique.

A reporter	1.26	116.66	1368.48

Reports.................	1.26	116.66	1368.48
Plus-value de pose en sous-œuvre en difficulté.			
Même poids.......... 25k,000			
A 0f,058 le kilogramme (n° 101).	»	»	1.45
Pose de 2 boulons réunissant les 2 lames du filet avec vissage et serrage.			
A 0f,40 l'un...................	»	»	0.80
Démolition pour percement du mur en brique, façon Bourgogne sans descente ni sortie des gravois (*fig.* 22).			
Largeur : 1.025×2,37 hr. 2.43			
× 0.25 épaisseur......... 0.608			
A 4f,50 le mètre cube..........	»	»	2.74
Sous-détail du prix.			

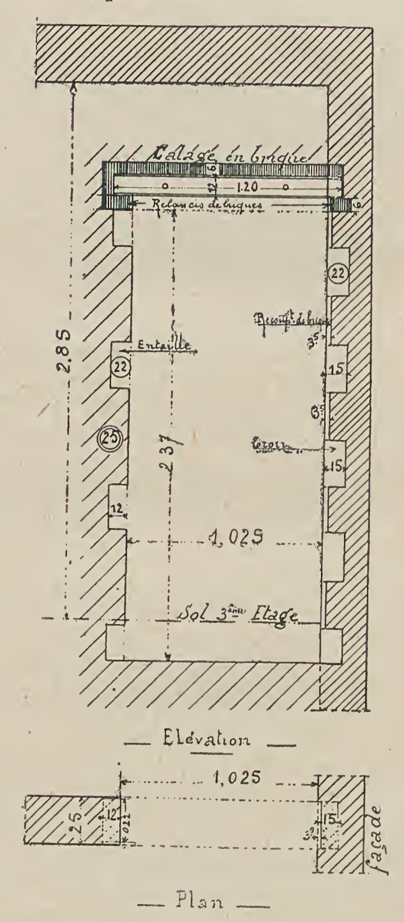


Fig. 23. — Elévation et plan sur le percement de porte entre chambre et salle de bains. — Calages du filet en fer, relancis de briques, entailles et trous dans la brique.

A reporter..............	1.26	116.66	1373.47

Reports.................. 1.26 116.66 1373.47

N° 704. Colonne 3....... 5f,40

Déduire la descente par jets ou coulisses........... 0f,90

Reste............. 4f,50

Observation. — Lorsque les immeubles sont habités, la descente des gravois par jets ou coulisses est supprimée et remplacée en travaux d'entretien par la descente à la hotte ou au seau ou à la poulie (travail prévu au n° 742).

Le mètre cube = 3f,00

Pour former harpes de 0.22 d'épaisseur (*fig.* 23).

4 Entailles de liaison dans la brique façon Bourgogne de 0.22 de profondeur.

Chaque 0.22 = 0.88

Aux 3/4....................... 0.66

Entaille. *Observation* 1674. — Petite entaille jusqu'à 0.025 inclusivement, les 3/4 de l'évaluation ci-après fixée pour les trous.

Dans le mur de face en brique *idem.*

5 Trous dans la brique pour harpes de 0.15 de profondeur.

Chaque 0.15 de taille de brique façon Bourgogne................. 0.75

Dans le reste de la hauteur recoupement de brique façon Bourgogne de 0.035 pour liaisonnement.

Hauteur................ 2.37

Déduire harpes.

4 fois 0.28........ 1.12

1 fois 0.21........ 0.21

Ensemble... 1.33 1.33

Reste......... 1.04

Aux 35/00 de taille de brique (n° 1616)....................... 0.36

Ensemble........... 3.03

A 3f,80 le mètre superficiel (n° 1564)............................ » 11.51

La construction des jambages en brique neuve de Bourgogne, ordinaire brune de 0.054 × 0.11 × 0.22 et mortier bâtard M de 0.22 d'épaisseur.

A gauche (*fig.* 24)

Hauteur = 2.37 × 0.12........ 0.28

Observation. — Cette dimension s'obtient ainsi :

Largeur de la brique.... 0.11

Joint..................... 0.01

Ensemble..... 0.12

A reporter.............. 0.28 116.66 1384.98

Reports.................		0.28	116.66	1384.98
Excédent pour harpes.				
3 fois 0.28 hauteur.......	0.84			
1 fois 0.21 hauteur......	0 21			
Ensemble.........	1.05			
× 0.11........................		0.12		
A droite.				
2.37 hr × 0.23............		0.55		
Excédents pour harpes.				
4 fois 0.28 hr = 1.12				
1 fois 0.21 hr = 0.21				
Ensemble 1.33 × 0.11..		0.15		
Ensemble...........		1.10		
A 18f,48 le mètre superficiel			»	20.33

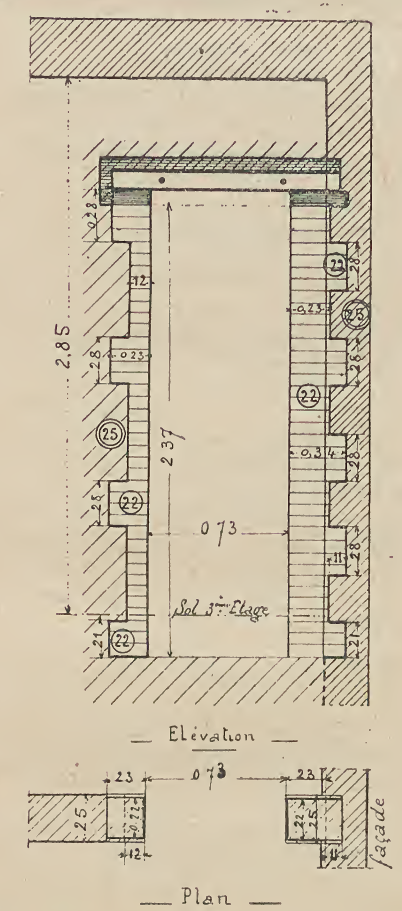


Fig. 24. — Elévation et plan des reprises par arrachement en brique.

Sous-détails du prix.			
N° 525, colonne 1............	17f,70		
N° 582 colonne 13...........	0f,78		
Le mètre superficiel..........	18f,48		
Plus-value de construction en reprise par arrachement.			
A reporter.....................		116.66	1405.31

Reports......................	116.66	1405.31
Surface brique de 0.22 = 1.10		
× 0.22 épaisseur.... .... 0.242		
A 0/0 1/10................... 0.266		
A 2f,10 le mètre cube...............	»	0.56

Plus-values diverses. Plus-values diverses sur les prix de construction.

En béton, meulière moellon, plâtras ou brique au mètre cube.

Dans l'embarras des étais ou étrésillons......... .... 1f,35 (n° 1530)

En surélévation au-dessus de 4m,00 de hauteur, compris échafaud 1f,80 (n° 1531)

En reprise par arrachement 2f,10 (n° 1532)

Par épaulées et par petites parties dans l'embarras des étais et avec cales en maçonnerie............... 4f,20 (n° 1533)

Plus-value de jonction. Les parties de construction appliquées sans arrachement au droit d'anciennes constructions, telles que bouchements de baies ou autres, ne seront pas comptées comme faites en reprise, on allouera seulement une plus-value de 0.05 de légers par mètre courant de développement de la jonction de la nouvelle construction avec l'ancienne (obs. 1534).

Dans la brique au mètre superficiel : on appliquera les plus-values proportionnelles aux nos 1530 à 1546 avec augmentation de 1/10 (Obs. 1547).

Démolition de brique à la masse et au poinçon entre les 2 lames du filet.

0.73 × 0.18 = 0.13		
× 0.12. Epaisseur............ 0.016		
A 9f,00 le mètre.....................	»	0.14
Sous-détail du prix.		
N° 704. Colonne 3...... 5f,40		
Déduire la descente par jets ou coulisses.......... 0f,90		
Reste........ 4f,50		
Au double (n° 709). Produit.... 9.00		
Le hourdis du filet en brique neuve de Bourgogne ordinaire brune de 0.054 × 0.11 × 0.22, et mortier de ciment I.		
Cube de la démolition......... 0.016		
A 86f,08 le mètre....................	»	1.38
Sous-détails du prix.		
N° 449. Colonne 3........... 79.75		
N° 487. Colonne 9........... 6.33		
Le mètre cube............... 86.08		
Cintrage du linteau.		
0.73 × 0.20 linéaire de légers.	0.15	
Pour la pose du bâti, entailles brutes dans la brique (*fig.* 25) de 0.07 × 0.05.		
A reporter....................	116.81	1407.39

Reports 116.81 1407.39

Montants :

2 fois 2.265 hauteur..... 4.53

× 0.15 courant.............. 0.68

Pour le contre-bâti, entailles brutes dans la brique de Bourgogne de 0.02 × 0.05

Montants

2 fois 2.265 hauteur = 4.53

× 0.15......................... 0.68

Ensemble............... 1.36

Fig. 25. – Elévation et plan des entailles dans la brique de bâti et contre-bâti.

Aux 3/4....................... 1.02

(Obs. : 1565 — 1631 et 1632.)

Pour le bâti, 7 trous de pattes de 0.10 de profondeur dans la brique de Bourgogne.

Chaque 0.10 de taille brique (n° 1679)....................... 0.70

Ensemble.............. 1.72

A reporter..................... 116 81 1407.39

Reports......................	116.81	1407.39
A 5f,50 le mètre (n° 1563)...........	»	9.46
Scellement en plâtre.......... 0.70		
Aux 50/00 de légers ouvrages (n° 1015).	0.35	
2 trous et scellements de pieds avec pâtins en plâtre.		
Chaque 0.10 de légers...............	0.20	
Pour le contre-bâti :		
14 Entailles de pattes à chambranles et scellements en plâtre.		
Chaque 0.05 de légers..............	0.70	

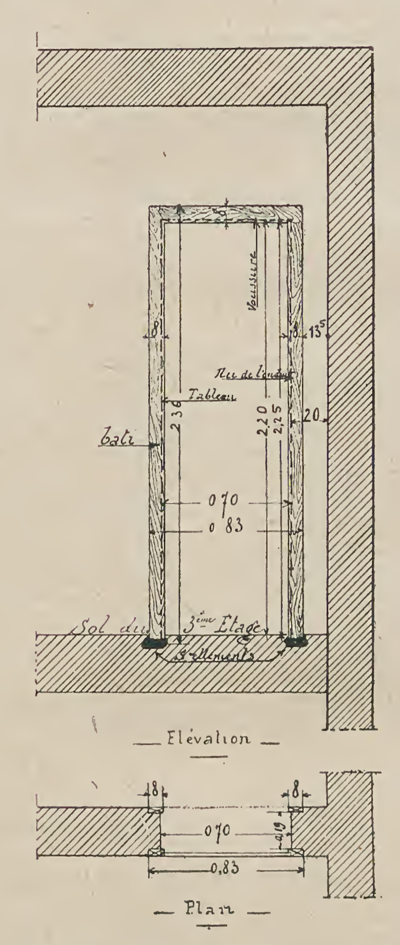


Fig. 26. — Élévation et plan d'une porte avec bâti et contre-bâti.

2 trous et scellements de pieds avec pâtins en plâtre.		
Chaque 0.10 de légers...............	0.20	
Scellement en plâtre et calfeutrement entre le bâti et la feuillure, 4.53 × 0.06 courant de légers ouvrages............	0.27	
A reporter....................	118.53	1416.85

Reports			118.53	1416.85
Pour le contre-bâti, travail semblable.			0.27	
Le bâti en chêne de 0.034 × 0.08 à 3 parements assemblé avec feuillure de 0.05 (*fig.* 25).				
Montants 2 fois 2.36		4.72		
Traverse		0.83		
Ensemble		5.55		
A 2^{f},43 le mètre			»	13.49
Sous-détail du prix				
Menuiserie n° 343, colonne 3..		2^{f},63		
Chaque centimètre en moins (colonne 4)	0.203			
Et 0^{m},02 produisent		0.406		
Reste le mètre linéaire		2^{f},224		
Feuillure de 0.05 en chêne (au mètre linéaire).				
N° 672. — Feuillure en chêne jusqu'à 0.03 de largeur développée	0^{f},14			
N° 673. — Pour chaque 0.01 en plus il sera ajouté 0^{f},035. Et pour deux produisent	0.07			
Ensemble	0.21	0.21		
Le mètre linéaire ensemble...		2.43		
Le contre-bâti en sapin neuf de 0.027 × 0.08 à 3 parements assemblés.				
Même cours que le bâti		5.55		
A 1^{f},03 le mètre			»	5.72
Sous-détail du prix				
Menuiserie n° 342, colonne 1..		1^{f},19		
Chaque centimètre en moins, colonne 2	0^{f},082			
Et 0.02 produisent		0^{f},164		
Reste le mètre linéaire		1^{f},026		
Lardis de clous à bateaux avec fourniture.				
Linéaire, 11^{m},10.				
A 0^{f},16 le mètre (n° 629 menuiserie)..			»	1.73
Pose de 14 pattes à vis, dites à chambranles pour bâti et contre-bâti.				
A 0^{f},10 l'un (n° 702 menuiserie)			»	1.40
Pour le bâti, fourni 7 pattes à scellement coudées et posées de 0.14 de longueur.				
A 0^{f},31 l'une			»	2.17
Sous-détail.				
Serrurerie (n° 902)		0.27		
Coudée en plus n° 904		0.04		
Ensemble		0.31		
14 pattes à chambranles de 0,11 de longueur.				
A 0^{f},12 l'une (Serrurerie n° 898)			»	1.68
A reporter			118.80	1443.09

Reports		118.80	1443.09
N° 9. Les enduits en plâtre au sas compris crépi et gobetage sur brique neuve entre bâtis et contre-bâtis (*fig.* 26).			
Tableaux.			
Hauteur 2 fois 2.25 = 4.50			
× 0.19	0.86		
× 0.33 de légers ouvrages (n° 875)		0.28	
Voussure comme plafond			
Longueur 0.70 × 0.19	0.13		
A 0.58 légers ouvrages		0.08	
N° 879	0.50		
Plus-value d'enduit au-dessous de 0.35 de largeur	0.08		
Ensemble	0.58		
A droite de la porte.			
Côté chambre, enduit en plâtre au sas, compris crépi et gobetage sur brique neuve.			
Hauteur = 2.31 × 0.135	0.31		
× 0.33 de légers (n° 875)		0.10	
A gauche de la porte.			
Hauteur = 2.31 × 0.33 largeur	0.76		
× 0.33 de légers (n° 875)		0.25	
Hachement préalable en plâtre sur brique neuve.			
Surface *idem*	0.76		
Déduire brique neuve.			
2.31 × 0.11	0.25		
Reste	0.51		
× 0.08 légers		0.04	
Enduit en plâtre *idem* du dessus de porte.			
Longueur = 1.305 × 0.35	0.46		
× 0.33 légers		0.15	
Renformis de 0.03 sur fer.			
1.20 × 0.12	0.14		
× 0.21 légers		0.03	
Hachement en plâtre sur brique.			
Surface	0.46		
Déduire filet de			
1.20 × 0.12	0.14		
Reste	0.32		
× 0.08 légers		0.03	
Côté salle de bains.			
Travail semblable à l'accolade n° 9.			
Produit en légers ouvrages		0.96	
Sur le mur de face.			
Naissance en plâtre au sas côté chambre de 0.22 de largeur.			
Hauteur = 2.40 × 0.15 légers (n° 995).		0.36	
Côté salle de bains.			
Naissance en plâtre au sas de 0.33 de largeur.			
A reporter		121.08	1443.09

Reports		121.08	1443.09
Longueur = 2.45 × 0.20 légers (n° 996).		0.49	
3 scellements de taquets pour raccordement de parquet dans la largeur de la porte.			
Chaque 0.05 légers (n° 1057)		0.15	
Calfeutrement en plâtre du parquet.			
Linéaire 2 fois 0.33............	0.66		
2 fois 0.20............	0.40		
	0.22		
	0.33		
Ensemble..............	1.61		
× 0.05 de légers (n° 1000)............		0.08	

Deuxième cas

Le bâti et contre-bâti sont posés sous le filet en fer (*fig.* 20).

Le métré de cette porte sera semblable au précédent, nous aurons à tenir compte d'un supplément de hauteur en brique dans le percement, ainsi que pour les reprises de jambages.

La charge en plâtre sur la voussure sera de 0.065 d'épaisseur sur les fers et n'aura que 2 centimètres d'épaisseur sur les parements de murs; il n'est donc pas nécessaire de refaire le métré de cette porte.

ORDRE DE SERVICE N°

Cabinet de Monsieur ...., Architecte
A M................., Entrepreneur

Dans la propriété X......
A Paris, Boulevard...., n°...

Mur de clôture sur Cour

Faire la démolition du mur de clôture sur cour, et enlever aux décharges publiques les matériaux et gravois provenant de cette démolition.

Établir une barrière provisoire côté voisin.

Etayer le sol au fur et à mesure des démolitions ainsi que les 2 têtes des murs mitoyens.

Le nouveau mur sera construit en meulière neuve et mortier bâtard 1/2 chaux C, 1/2 ciment I à 2 parements dans toute la hauteur avec rigoles également en meulière de 0.50 de hauteur et arrachements pour liaison dans les vieux murs.

Il descendra à 0.50 en contre-bas du sol voisin et aura les épaisseurs indiquées en plan et coupe (*fig.* 27).

A reporter	121.80	1443.09

Reports 121.80 1443.09

Le chaperon sera en pierre artificielle à 2 pentes de 0.09 de hauteur sur 0.60 de largeur, fourni et posé.

Côté de notre propriété, le socle de 0.70 de hauteur sera en dalles de Comblanchien de 0.06 d'épaisseur pour revêtement à 2 parements de sciage, posées sur mortier n° 2 de ciment I, le socle égrisé descendra à 0.10 en contre-bas du sol et aura 0.03 de saillie, avec pente sur le dessus.

Les dalles seront maintenues par 2 agrafes à chaque morceau.

Les joints seront en ciment métallique.

Au-dessus le ravalement sera en sable mortier coloré avec refends figurant assises de pierre.

La partie inférieure dans la hauteur des terres et jusqu'à 0.15 en contre-bas du sol voisin sera enduite en ciment I (enduits ordinaires), les pentes seront enduites *idem*.

Ravalement du mur, côté voisin.

Dans la partie inférieure, sur 1.00 de hauteur, le socle sera enduit en ciment I (enduit soigné) avec pente *idem*.

Au-dessus, jusqu'à la hauteur des terres du voisin, il sera enduit en ciment I avec badigeon ton pierre.

La partie haute sera enduite en plâtre au sas avec addition de 1/6 de chaux.

1° Établir le compte de la dépense de la démolition et reconstruction du mur de clôture, y compris ses ravalements à toute hauteur ;

2° Établir le compte de mitoyenneté pour mur de clôture d'une hauteur légale de $3^m,20$.

Le chaperon sera payé à frais communs.

Nota. — Tout le service sera fait par notre propriété.

A Paris, le.....

L'Architecte soussigné.

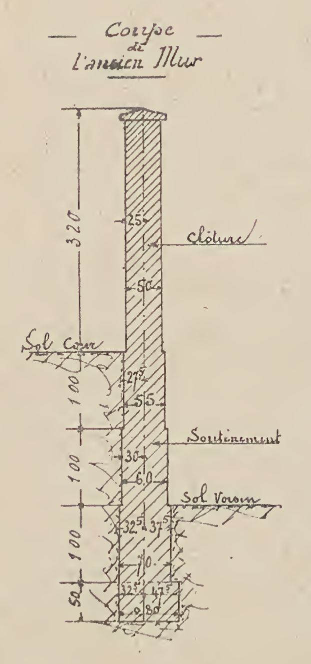
Métré.

Barrière.

Nous avons donné, pages 56 et suivantes, le métré de barrière, nous n'y reviendrons pas.

Démolition du mur de clôture en moellon par renversement au cric avec tranchée dans la partie inférieure (*fig.* 27).

A reporter 121.80 1443.09



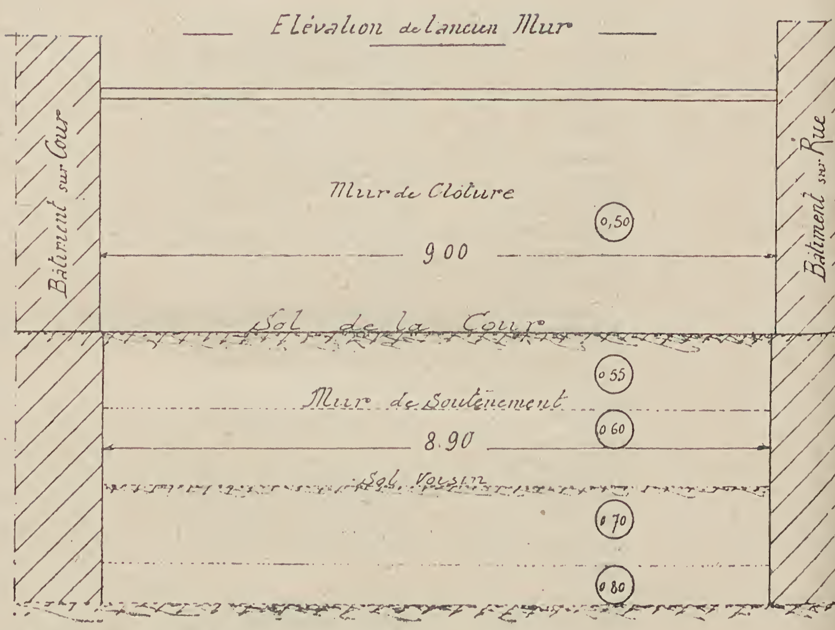


Fig. 27. — Coupe et élévation de l'ancien mur de clôture.

Reports......................	121.80	1443.09
Longueur : 9.00×3.20 hauteur=28.80		
0.50 épaisseur = 14.400[a]		
à 1f,65 le mètre (n° 711)..............	»	23.76
Remarque. — Ces démolitions au cric par renversement se font rarement en lieux habités, car elles produisent non seulement un nuage de poussière intolérable pour les locataires, mais aussi ébranlent et abîment les constructions attenantes.		
Dans la partie en contre-bas de notre sol, démolition par petites parties dans l'embarras des étais de mur en moellon.		
Longueur 8.90 × 1.00 he.... 8.90		
× 0.55 épaisseur............. 4.895		
8.90 × 1.00 hauteur... 8.90		
× 0.60 épaisseur............. 5.340		
Ensemble............ 10.235 [b]		
à 5f,40 le mètre (n° 705)..............	»	55.27
En contre-bas du sol, la démolition d'anciennes maçonneries dans l'embarras des étais.		
Longueur 8.90×1.00 hr = 8.90		
Surface 8.90 × 0.70 épaisseur. 6.230		
En contrebas		
8.90 × 0.50 hauteur.... 4.45		
× 0.80 épaisseur.............. 3.560		
Ensemble............. 9.790 [c]		
à 5f,40 le mètre (Obs. 25 Terrasse)......	»	52.87
A reporter..................	121.80	1574.99

Reports	121.80	1574.99
Jet sur berge (sol voisin) des matériaux et gravois ci-dessus et un jet d'éloignement.		
Cube *c* 9.790		
à $0^f,80$ le mètre cube	»	7.83
Sous-détails du prix.		
Terrasse. — Jet de pelle sur berge jusqu'à $1^m,80$ de hauteur.		
N° 41, colonne 1 .... 0.51		
Jet horizontal jusqu'à $2^m,00$ de distance inclusivement, n° 42, colonne 2 .... 0.29		
Le mètre cube 0.80		
Montage à la hotte de tous les matériaux, gravois et terres au sol de notre propriété, à $2^m,00$ de hauteur.		
Observation. — Par suite d'étaiements les sorties de terre ne peuvent être faites par jets successifs.		
Cube *a* 14.400		
Au 1/4 .... 3.600		
Cube *b* 10.235		
Cube *c* 9.790		
Ensemble 23.625		
à $\frac{2^f,20 \times 2}{3}$ le mètre	»	34.73
(N° 52 Terrasse, colonne 1.)		
Jet de pelle pour chargement à la hotte.		
Le cube total 23.625		
à $0^f,88$ le mètre (n° 46 Terrasse)	»	20.79
Fouille en rigoles de terre en excédent dans l'embarras des étais avec jet sur berge (*fig.* 28).		
Linéaire = 8.90 × 0.60 réduit = 5.34 × 0.50 h^r 2.670		
Au-dessus.		
8.90 × 0.50 réduit = 4.45 × 1.00 hauteur 4.450		
Ensemble 7.120		
à $2^f,01$ le mètre	»	14.31
Sous-détail du prix.		
Terrasse n° 23 col. 1 = $1^f,61$		
n° 26 1/4 .... $0^f,40$		
Le mètre cube ...... $2^f,01$		
Montage des terres à $2^m,00$ de hauteur à la hotte (sol de notre propriété).		
Cube ci-dessus 7.120		
à $\frac{2^f,20 \times 2}{3}$ le mètre (Terrasse n° 52, col. 1)	»	10.46
Jet de pelle pour chargement à la hotte.		
Cube 7.120		
à $0^f,88$ le mètre (Terrasse n° 46)	»	6.27
Côté de notre propriété pour faire les enduits en ciment.		
A reporter	121.80	1669.38

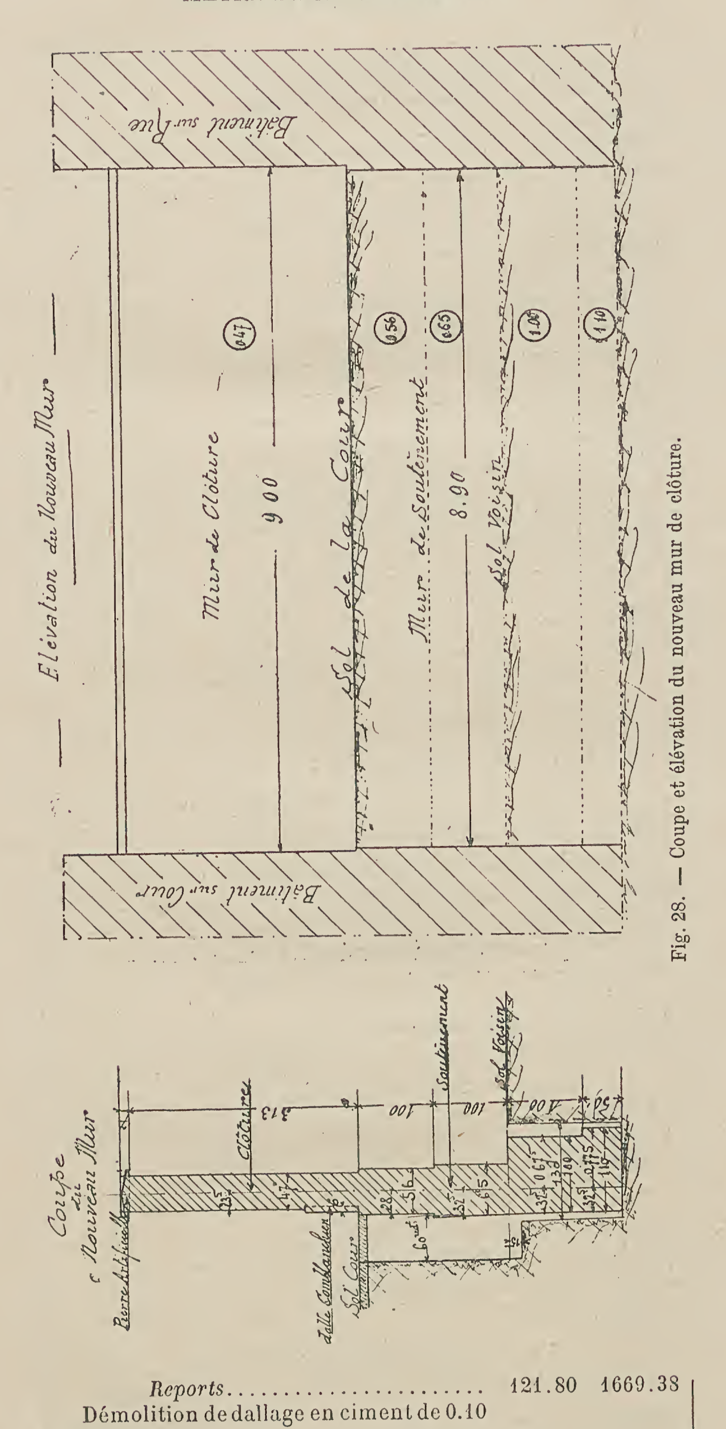


Fig. 28. — Coupe et élévation du nouveau mur de clôture.

Reports	121.80	1669.38
Démolition de dallage en ciment de 0.10 d'épaisseur.		
Linéaire = 9.00 × 0.60 = 5.40		
à 0f,95 le mètre (ciments n° 84)	»	5.13
A reporter	121.80	1674.51

Reports		121.80	1674.51
Fouille en déblai dans l'embarras des étais avec un jet sur berge sol voisin.			
Longueur = 8.90 × 0.60 = 5.34 × 2.05 hr	10.950		
A 0f,875 le mètre		»	9.58
Sous-détail du prix.			
Terrasse n° 22	0.70		
n° 26 = 1/4	0.175		
Le mètre cube	0.875		
Le montage à la hotte à 2m,00 de hauteur au sol de notre propriété.			
Cube	10.950		
à $\frac{2^f,20 \times 2}{3}$ le mètre cube		»	16.10
(Terrasse n° 52, colonne 1.)			
Jet de pelle pour chargement à la hotte.			
Cube	10.950		
à 0f,88 le mètre cube (Terrasse n° 46)		»	9.64
Le chargement en brouette, transport à un relai des gravois ou terres provenant des démolitions et fouilles du mur de clôture.			
Un cube de	53.035		
Déduire terre pour remblai.			
Longueur			
8.90×2.05 hr. 18.25 × 0.60 — 10.950			
8.90×1.00 hr. 8.90 × 0.30 — 2.670			
8.90×0.50 hr. 4.45 × 0.20 — 0.890			
Ensemble — 14.510			
Moins le foisonnement 1/4 — 3.628	10.882		
Reste	42.153		
à 1f,10 le mètre cube		»	46.37
Sous-détail du prix.			
Terrasse n° 44	0.44		
— n° 58	0.66		
Le mètre cube	1.10		
Chargement en tombereau et enlèvement aux décharges publiques.			
Cube	42.153		
à 6f,91 le mètre cube		»	291.28
Sous-détail du prix.			
Terrasse n° 45	0.51		
— n° 66	6.40		
Le mètre cube	6.91		
Construction du mur en meulière neuve et mortier bâtard M à 2 parements.			
Partie inférieure en fondation.			
Longueur 8.90 × 0.50 hr. 4.45			
× 1.10 d'épaisseur	4.895 (d)		
à 36f,71 le mètre cube		»	179.69
A reporter		121.80	2227.17

Reports........................ 121.80 2227.17

Sous-détail du prix.
N° 1.139, colonne 3............ 39f 05
Moins-value 6 0/0 (obs. 1146).. 2.34

Reste le mètre cube.......... 36f 71

Les murs à un parement de plus de 1^m,00 d'épaisseur, ainsi que ceux à 2 parements de plus de 0.80 d'épaisseur, subiront une moins-value de 6 0/0 (Obs. 1146).

Au-dessus :
En meulière *idem* et mortier *idem*.
Long. : 8.90 × 1.00 hr = 8.90
× 1.00 d'épaisseur........... 8.900
Arrachements :
2 fois 0.25 épr × 0.40 hr. 0.20
× 1.00.............. 0.200

Ensemble.............. 9.100 (e)
à 36f,71 le mètre........................ » 334.06

Au-dessus, en fondation *idem* et mortier *idem*.
Long. : 8.90 × 1.00 hr = 8.90
Arrachements :
2 fois 0.20 rédt × 0.35 hr = 0.14

Ensemble........ 9.04
× 0.65 épaisseur............. 5.876 (f)

Au-dessus jusqu'au sol.
8.90 × 1.00 hr... 8.90
Arrachements :
2 fois 0.20 rédt × 0.35 = 0.14

Ensemble........ 9.04
× 0.56 épaisseur............ 5.062

Ensemble.............. 10.938
à 39f,05 le mètre cube (Maçonnerie, n° 1139, colonne 3)...................... » 427.12

Le reste du mur de clôture dans la hauteur de notre propriété en meulière neuve et mortier bâtard M.
Long. : 9.00 × 3.13 hr réduite. 28.17
Reprendre arrachements :
6 fois 0.20 réduit × 0.35 hr... 0.42

Ensemble............... 28.59
× 0.475 épaisseur........... 13.580
à 39f,05 le mètre cube (1139)........... » 530.30

L'emplacement des dalles de revêtement non déduit pour sujétion....... » » Observation.

Pour se liaisonner avec les anciennes constructions, refouillement à la masse et au poinçon dans le moellon franc.
Cube des arrachements....... 0.200
2 fois 0.20 × 0.35 = 0.14
× 0.65......................... 0.091
2 fois 0.20 × 0.35 = 0.14
× 0.56......................... 0.078

A reporter............ 0.369 121.80 3518.65

Reports		0.369	121.80	3518.65
6 fois 0.20 × 0.35 = 0.42				
0.475		0.200		
Ensemble		0.569		
à 18^{f},00 le mètre (n° 1555)			»	10.24
Plus-value de construction en reprise par arrachement.				
Cube		0.569		
à 2^{f},10 le mètre (n° 1532)			»	1.19
Plus-value de construction dans l'embarras des étais.				
Cubes accoladés ci-dessus.				
d		4.895		
e		9.100		
f		5.876		
Ensemble		19.871		
à 1^{f},35 le mètre cube (n° 1530)			»	26.83
Sur le reste des murs, pour liaisonnement, le hachement du moellon, dégarnissage à vif des joints.				
2 fois 0.50 h^{r} × 1.10		1.10		
2 fois 1.00 × 1.00	2.00			
Déduire arrachements				
2 fois 1.00 × 0.40 h^{r}	0.80			
Reste	1.20=	1.20		
2 fois 1.00 h^{r} × 0.65	1.30			
Déduire arrachements				
2 fois 0.65 × 0.35	0.45			
Reste	0.85=	0.85		
2 fois 1.00 × 0.56	1.12			
Déduire arrachements				
2 fois 0.56 × 0.35	0.39			
Reste	0.73=	0.73		
2 fois 3.13 h^{r} = 6.26 × 0.475	2.97			
Déduire arrachements				
6 fois 0.475 × 0.35 h^{r}	1.00			
Reste	1.97=	1.97		
Surface		5.85		
à 0^{f},85 le mètre superficiel (estimation) =			»	4.97
Le chaperon à 2 pentes avec larmier en pierre artificielle de 0.60 × 0.09 hauteur.				
Longueur		9.00		
Épaisseur des enduits		0.03		
Ensemble		9.03		
A 10 francs le mètre (n° 186. Série Ciments)			»	90.30
Pierres artificielles Chaperons de mur. — Pierres artificielles pour chaperons de murs, à une ou deux eaux, avec un ou deux larmiers :				
A reporter			121.80	3652.18

Reports...................... 121.80 3652.18

De 0.30 de largeur et de 0.06 de hauteur moyenne.

Le mètre linéaire = 4f,70 (n° 180).

De 0.35 de largeur et de 0.06 de hauteur moyenne.

Le mètre linéaire = 5f,25 (n° 181).

De 0.40 × 0.07 *idem.*

Le mètre linéaire = 6f,00 (n° 182).

De 0.45 × 0.07 *idem.*

Le mètre linéaire = 7f,25 (n° 183).

De 0.50 × 0.07 *idem.*

Le mètre linéaire = 7f,80 (n° 184).

De 0.55 × 0.09 *idem.*

Le mètre linéaire = 9f,80 (n° 185).

De 0.60 × 0.09 *idem*

Le mètre linéaire = 10f,00 (n° 186).

Parties courbes des pierres artificielles. — Les parties courbes des pierres artificielles payées au mètre linéaire ou au mètre cube seront comptées au double (Observation n° 2).

La pose du chaperon :

Linéaire..................... 9m,03

A 3 francs le mètre linéaire (n° 206).. » 27.09

Pose de pierres artificielles. — Pose de pierres artificielles avec joints en ciment de Portland, mais non compris les fouilles, échafaudages et fondations :

De balustrades jusqu'à 4 mètres de hauteur, le mètre linéaire
= 12f,00 (n° 203).

De limon d'escalier
= 10f,00 (n° 204).

De bordure
= 2f,50 (n° 205).

De chaperons de murs, appuis, bahuts de grilles
= 3f,00 (n° 206).

De marches droites ou astragalées
= 3f,00 (n° 207).

De blocs pour parpaings, corniches, assises, etc., etc., y compris bardage sur le chantier, fichage en ciment de Portland jusqu'à 3 mètres de hauteur.

Le mètre cube = 31f,00 (n° 208).

Remblai de terre avec pilonnage.

Cube précédent........... 10m,882

A 0f, 62 le mètre cube.............. » 6.75

Remblai de terre.

Remblai de terre ou gravois avec reprise de terre, compris piochement nécessaire et jet pour remblai.

Le mètre cube (série de terrasse n° 57)......................... 0f,44

A reporter............. 0.44 121.80 3686.02

	Reports.................	0.44	121.80	3686.02
Pilonnage.	Pilonnage en excavation, rigoles, tranchées ou trous par couches de 0.20 centimètres de hauteur.			
	Le mètre cube (terrasse n° 55)..	0.18		
	Ensemble...............	0.62		

Etaiement du mur mitoyen de droite perpendiculaire au boulevard (côté boulevard), en bois de chêne neuf, loué pour trois mois (*fig.* 29).

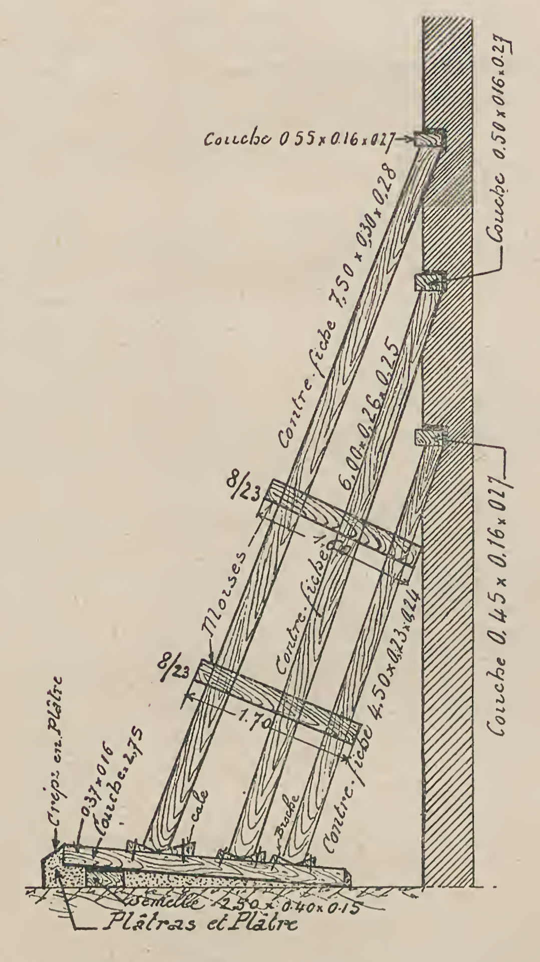


Fig. 29. — Etaiement du mur mitoyen; batterie d'étais en chêne neuf loué.

Une batterie composée de 3 contre-fiches reliées par des moises et avec couche basse, semelle et couches hautes (le tout en chêne) :

A reporter....................	121.80	3686.02

Reports 121.80 3686.02

1 semelle de
2.50 × 0.40 = 1.00
× 0.15 .... 0.150

Couche basse
2.75 × 0.37
× 0.16 .... 0.162

Ensemble 0.312

A 48^{f},50 le stère (n° 151, col. 1) .... » 15.13

Couches hautes.
0.55 + 0.50 + 0.45 = 1.50
× 0.16 = 0.24
× 0.27 .... 0.065

A 58^{f},00 le stère (n° 147, col. 1) .... » 3.77

1re contrefiche
7.50 × 0.30 = 2.25
× 0.28 .... 0.630

A 59^{f},00 le stère (n° 147, col. 7) .... » 37.17

2e contrefiche
6.00 × 0.26 = 1.56
× 0.25 .... 0.390

3e contrefiche
4.50 × 0.23 = 1.035
× 0.24 .... 0.248

Moises
2 fois 1.70 = 3.40
2 fois 1.60 = 3.20

Ensemble ... = 6.60 × 0.08
× 0.23 ...... 0.121

Ensemble 0.759

A 58^{f},00 le stère (n° 147)
Col. 1 .... » 44.02

Observation 37bis. — Il ne sera jamais payé de montage pour étais, contrefiches et poteaux reposant sur le sol du rez-de-chaussée .... » » Observation.

Etaiements en location.

Observation 52. — Les prix comprennent la valeur des cales et détentes, ainsi que la fourniture des clous et rappointis ..... » » Observation.

Coltinage à l'intérieur
Stère 1st,136

A 2^{fr},50 le stère (n° 344) .... » 2.84

Etaiement du mur mitoyen de droite, perpendiculaire au boulevard (côté Cour) en bois de chêne neuf loué pour 3 mois.

Pour ne pas nous répéter, nous le supposerons semblable au précédent.

Produit en argent.

Ensemble .... » 102.93

Quant aux étaiements de fouilles, nous les avons décrits précédemment, nous n'y reviendrons pas, il suffit de rappeler les articles de Série concernant ces travaux.

A reporter 121.80 3891.88

Observation 38, *Série de Terrasse.*

Etaiements.

Pour la fourniture des étaiements en charpente dans les terrains très ébouleux, on appliquera les prix de la Série des égouts lorsque les blindages seront faits par les ouvriers terrassiers.

Les étaiements faits par le charpentier restent dans la catégorie des travaux de charpente, ceux faits par les puisatiers sont réglés à la série des consolidations souterraines (Obs. 39).

Série des égouts. Etaiements.

Locations de bois neufs ou vieux, chêne ou sapin, assemblés ou non, compris double transport, coltinages, façons, déchets, pose et dépose, pour étaiement, blindage, couche, étançonnement, étrésillonnement, prix moyen et confondu à ciel ouvert.

Le stère = 32f,00 (n° 206).

Sous galerie, en fosse, ou en 2e cave.

Le stère = 42f,00 (n° 207).

Plus-value pour bois laissés dans les fouilles, lorsque la nature du sol l'exigera et lorsque l'ordre exprès en aura été donné :

Pour le bois de chêne :

Le stère = 43f,00 (n° 210).

Pour le bois de sapin :

Le stère = 35f,00 (n° 211).

Lorsque, exceptionnellement, un entrepreneur de charpente aura été chargé de ces travaux, on appliquera les prix prévus à la Série spéciale de charpente (Obs. 212).

Etaiements dans les puits ou en souterrain.

Série de consolidations souterraines. Etaiements.

Bois d'étaiements avec ou sans assemblages pour location (durée trois mois), pose et dépose dans les puits ou galeries.

Pour le 1er emploi.

En chêne :

Le stère = 50f,00 (n° 145).

En sapin :

Le stère = 35f,00 (n° 146).

Pour emplois ultérieurs.

Le chêne ou le sapin.

Le stère = 25f,00 (n° 147).

Les locations sont faites pour la durée des travaux.

Les prix ci-dessus s'appliquent aux bois employés dans les puits ou en souterrain.

Etaiements à ciel ouvert.

Pour les bois employés à ciel ouvert, ils seront réduits à 40 pour 0/0 (Obs. 148).

Ces prix s'appliquent à tous les bois employés en souterrain, quelles que soient leur forme, leur destination et leurs dimensions, à l'exception des planches, madriers. Ils comprennent la fourniture et la location du bois, le transport jusqu'à l'orifice du puits, la descente au treuil, tous les transports en souterrain, le montage, la pose ainsi que tous les coltinages nécessaires pour les réemplois, les déchets, moins-values et déchets de toute nature.

Ils comprennent également toute façon d'assemblage ou autre, la fourniture des boulons, étriers, chevilles, clous, etc. Ils ne seront susceptibles d'aucune plus-value, quelles que soient les difficultés des transports, la largeur et la hauteur des galeries, la nature des ciels (obs. 149).

Plus-value pour les bois d'étaiements abandonnés dans les galeries ou les puits par mesure de sécurité.

Le mètre cube = $25^f,00$ (n° 150).

L'entrepreneur devra provoquer au préalable du comblement la constatation exacte du cube de ces bois au moyen d'attachements réguliers; faute de quoi il sera déchu de tout droit à réclamation et à plus-value (Obs. 151).

Planches en sapin de $2^m,00 \times 0.20$ pour location (durée de trois mois, pose, dépose dans les puits ou galeries.

Le mètre superficiel = $1^f,35$ (n° 152).

Planches en sapin abandonnées dans les fouilles.

Plus-value pour planches en sapin abandonnées dans les galeries ou puits, par mesure de sécurité.

Le mètre superficiel = $1^f,25$ (n° 153).

Plus-value pour voliges ou chons laissés dans les fouilles ou puits.

Le mètre superficiel = $0^f,70$ (n° 154).

Plus-value pour voliges ou chons laissés dans les fouilles.

REMARQUE. — Les chons ou bois de rebut, sont employés aussi dans les cloisons de remplissage ou dans les cloisons de caves.

Ces prix comprennent tous les mouvements et main-d'œuvre jusqu'au lieu d'emploi (obs. 155).

La location des voliges ou chons ne donne pas lieu à une plus-value quand elle est employée dans les puits (obs. 156).

Location de bois au delà de 3 mois.

Lorsque la location aura duré plus de trois mois, il sera alloué pour chaque nouvelle période de trois mois une plus-value de un tiers sur les prix de location ci-dessus (obs. 157).

Cette plus-value comprend le supplément de location et la dépréciation des bois (obs. 158).

Location de bois dans les fouilles au delà d'une année.

Lorsque la location aura duré plus d'une année, les bois seront considérés comme perdus ou abandonnés dans les fouilles et, dans ce cas, seront payés suivant les prix correspondants ci-dessus de bois d'étaiement ou de planches abandonnées par mesure de sécurité.

Cercles en fer abandonnés dans les fouilles.

Cercles en fer abandonnés dans les puits par mesure de sécurité.

Le kilogramme = $0^f,90$ (n° 160).

Etaiements. Série de Charpente.

Ils sont prévus pour le chêne dans les tableaux n° 3, n° 4, n° 5 et n° 6.

Article 8. — Pour étais, étrésillon, chaise, couche et blindage: suivant la durée de location et les sections des bois employés.

Bois descendus en sous-sol.

Les bois descendus en sous-sol ou en cave comporteront une plus-value sur les bois sans montage payée comme suit :

1° En fourniture,

Le stère chêne = 3f,50 / sapin = 3f,50 } (n° 338)

2° En location (compris la dépose et l'enlèvement).

Le stère chêne = 5f,50 / sapin = 5f,50 } (n° 339)

Bois fournis, non posés.

Lorsque la pose des bois non assemblés n'aura pas été faite par les charpentiers, on déduira par stère les prix ci-après :

Sans montage :
En chêne = 8f,00 (n° 340)
En sapin = 6f,00 (n° 341)
Avec montage :
En chêne = 13f,50 (n° 342)
En sapin = 12f,50 (n° 343)

Dépose et repose de bois pour étai, couche.

Dépose et repose de bois non assemblé : chêne ou sapin pour étai, couche.

Dépose seule :
Le stère = 4f,55 (n° 514).
Dépose et repose :
Le stère = 15f,75 (n° 515).

Dépose et repose de bois pour chevalements.

Pour chevalement :
Dépose seule :
Le stère = 5f,70 (n° 516).
Dépose et repose :
Le stère = 19f,70 (n° 517).

Pour terminer le métré des étaiements, nous compterons les entailles dans le mur et scellements en plâtre des couches avec solins; les échafaudages nécessaires aux étaiements avec bouchements de trous de boulins et raccords.

Les trous faits dans le sol, fouille pour couches, étais, etc., ainsi que tous les massifs et scellements en plâtre des semelles.

Reprenons notre métré.

Ravalement extérieur et revêtement de mur (*fig.* 30).

Reports	121.80	3891.88
Côté de notre propriété, le socle en dalles de Comblanchien de 0m,06 d'épaisseur à deux parements de sciage sur mortier n° 2 de ciment I de 0m,02 d'épaisseur. Longueur = 9.00 × 0.70 hr = 6.30. A 40f,05 le mètre	»	252.32

Dallages en pierre.

Dallages en pierre (au mètre superficiel), dalles du commerce.

Ces dallages comprennent :

A reporter	121.80	4144.20

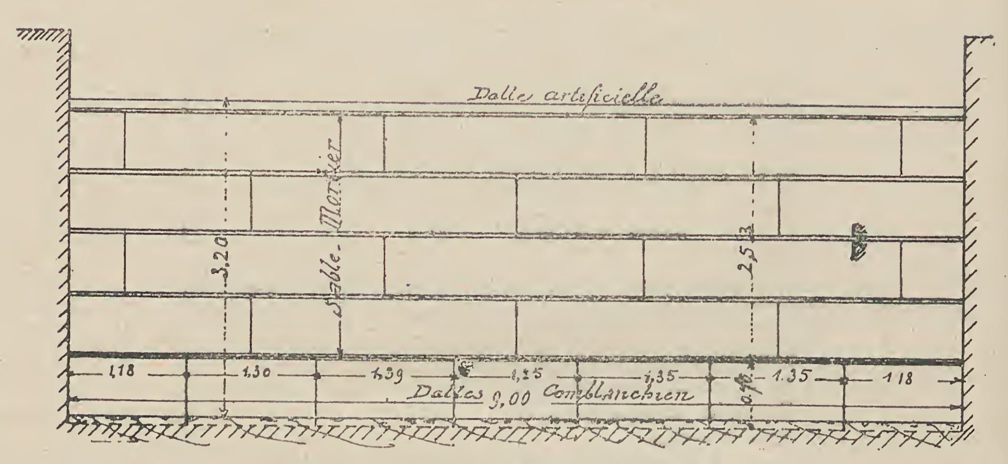


Fig. 30. — Ravalement du mur de clôture.

Reports......................	121.80	4144.20

La fourniture des dalles entre 2 parements de sciage ; les joints qui n'auront pas plus de 5 millimètres d'écartement avec arête vive ; la pose sur arase en mortier de chaux A n° 2 de 0.03 d'épaisseur ; le recoupement des balèvres, le frottage au grès, le jointoiement en mortier de chaux A n° 2, et tout ce qui est indiqué au n° 1259 pour la pierre neuve au mètre cube (Obs. 1652).

Pour des dalles croûtes du commerce à un seul parement de sciage, il y aura une moins-value à appliquer par mètre superficiel de 1f,40 (n° 671).

Remarque. — La Série de la Société Centrale des Architectes Français et la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement, édition 1909, a établi des prix distincts pour les dalles du commerce.

Ces dalles sont désignées aux prix élémentaires n° 128 au n° 134 de la Série de maçonnerie.

La moins-value de dalles débitées à la scierie mécanique ou sur la carrière d'extraction de la pierre n'est pas applicable sur ces prix.

Mortier. *Mortier.* — L'observation n° 652 prévoit du mortier de chaux A n° 2 de 0.03 d'épaisseur.

Pour du mortier de ciment I, le sous-détail s'établira de la manière suivante :

N° 1236. — Mortier n° 2 de ciment I, colonne 2.

A reporter....................	121.80	4144.20

Reports	121.80	4144.20

Le mètre cube............... $53^f,35$
N° 1228. — Mortier n° 2 de chaux hydraulique A, colonne 2. $20^f,25$

Différence par mètre cube.... $33^f,10$
Et pour $0^m,03$

$$33^f,10 \times 0^m,03 = 0^f,99$$

(n° 694, colonne 9).

Nous remarquons d'autre part que l'observation n° 652 a prévu 0.03 de mortier de chaux hydraulique A.

A $20^f,25$ le mètre cube n° 1228, colonne 2........................ $0^f,60$

Chaque centimètre d'épaisseur vaudra

$$\frac{0^f,60}{3} = 0^f,20 \text{ (n° 695).}$$

Pour une épaisseur de mortier de ciment I de $0^m,02$, nous ferons le sous-détail suivant :

Plus-value de pose en mortier n° 2 de $0^m,03$ d'épaisseur n° 694, colonne 9. $0^f,99$

Moins-value pour couche de mortier en ciment I par chaque centimètre en moins 1/3 des prix n° 694 ajouté à 1/3 du prix n° 695 (Obs. 696).

1/3 n° 694, colonne 9
= 0.99 : 3 = 0.33
1/3 n° 695
= 0.20 : 3 = 0.066

Ensemble......... 0.396 = $0^f,40$

Reste en plus-value le mètre superficiel........................ $0^f,59$

Et pour une surface de $6^m,30$. Produit 6.30 × $0^f,59$........................... » 3.72

Bardage de pierre.

Les dalles ont été transportées directement à pied-d'œuvre de la gare de chemin de fer suivant l'observation n° 400; ce transport est dû dans le prix de la pierre.

Le bardage à l'intérieur est dû aussi conformément à l'observation 399.

Toutefois, lorsque les dalles seront taillées dans un chantier appartenant à l'entrepreneur, ou ne feront pas partie de la catégorie énoncée précédemment, il sera compté le bardage de pierre.

Dans la construction du mur de clôture, nous avons ménagé en montant l'emplacement occupé par les dalles; dans le cas contraire, pour l'encastrement des dalles, il serait fait le refouillement dans l'ancien mur, les reprises derrière les dalles, la fondation sous les

A reporter	121.80	4147.92

Reports 121.80 4147.92

dites; tous ces travaux ne sont pas prévus dans le prix de dalles au mètre superficiel et se comptent suivant leur valeur.

Pour la pose des dalles.

14 entailles et trous d'agrafes dans la roche n° 2.

Chaque 0.05 de taille.......... 0.70

Scellement en ciment de Portland...................... 0.70

A 0/0 de légers......... » 0.70

(Suivant sous-détail précédent, page 79).

14 trous dans la meulière de 0.10 de profondeur et scellement en plâtre.

Chaque 0.10............. 1.40

Aux 150/00 (n° 1011)........... » 2.10

La fourniture et pose de 14 agrafes en cuivre.

A 0^f,35 l'une.................. » » 4.90

La taille en pente du parement du dessus des dalles à la boucharde à 400 dents et égrisage.

Linéaire = 9.00 × 0.075 = 0.675 (N° 1627) à 175/00. Taille n° 2..... 1.18

Taille à la Boucharde à 400 dents et égrisage sur pierres n°s 1, 2, 3.

Sous-détail. — Taille à la Boucharde à 100 dents avec arêtes bien dressées et ciselures au pourtour pour les trois premiers numéros de taille (en taille) 1^m,00 (n° 1590).................. 1.00

Ragrément à vif dit ravalement sur pierres n°s 1, 2 et 3.

Pour les trois premiers numéros de taille, l'opération des ravalements sera évaluée ainsi qu'il suit :

0.10 de taille pour le passage successif d'une boucharde à l'autre et selon qu'il aura été fait usage de celles à 144, 196, 256, 324 ou 400 dents (obs. 1602).

L'opération étant amenée à 400 dents, il sera alloué, y compris l'égrisage ou préparation au poli évalué, à 0.25... 0.75 (n° 1603)..... 0.75

Soit ensemble........ 1.75

Egrisage sur parement de sciage.

Egrisage sur parement de sciage. Face des dalles

9.00 × 0.70 = 6.30

Aux 15/00 de taille n° 2....... 0.95

Ensemble taille n° 2....... 2.83

A reporter 124.60 4152.82

Reports 124.60 4152.82

à 20^f,20 le mètre (n° 1567) .... » 56.16

Egrisage sur parement de sciage en taille = 0.15 (n° 1604).

Plus-value pour façon de joints en ciment métallique au lieu de joints en plâtre comme il est prévu à l'article 1602

8 fois 0.775 = 6.20

à 0^f,66 le mètre........................ » 4.09

Nous avons établi ce prix de la manière suivante :

1° Valeur des joints unis apparents et réguliers en ciment métallique.

Le mètre linéaire = 0^f,95 (n° 622) 0^f,95

Jointoiement prévu à l'article 1602 :

Jointoiement en plâtre sur pierre vieille ou neuve compris dégradation des anciens joints en mortier.

Article 999 en légers..... 0.05

Plus-value pour emploi de plâtre teinté avec addition d'ocre jaune.............. 0.01

Ensemble......... 0.06

à 4^f,80 le mètre (n° 822) .... 0^f,29

Plus-value à appliquer..... 0^f,66

Au-dessus, le ravalement en sable mortier coloré ton pierre.

Longueur 9.00 × 2.53 h^r = 22.77

Aux 33/00 légers en sable mortier 7.51

N° 871 = 0.25

N° 881 = 0.08

Ensemble.. 0.33

Renformis de 0.02 pour refends

Surface............. 22.77

A 0.14 légers sable mortier..... 3.19

Refends figurant assises de pierre

Linéaire 3 fois 9.00 = 27.00

× 0.15 légers sable mortier....... 4.05

(Ces refends comprennent 3 champs et 2 arêtes).

Les autres refends.

2 fois 9.00 = 18.00 × 0.10 légers sable mortier 1.80

(Ces refends comprennent 2 champs et une arête).

Ensemble légers sable mortier. 16.55

à 8^f,00 le mètre (n° 1111).............. » 132.40

Remarque. — Suivant l'usage, la surface des refends non moulurés n'est pas déduite de celle des enduits en compensation du tracé et de la suppression dans la valeur des refends ordinaires, des angles et amortissements.

Le ragrément et passage au grès du ravalement en sable mortier.

A reporter 124.60 4345.47

Reports	124.60	4345.47	
Surface = 22.77 Aux 10/00 (Taille n° 7)........ 2.28 à $6^f,30$ le mètre........................	»	14.36	
Les joints d'appareil compris tracé, sciottage, refouillement et remplissage, passage au grès. Sur enduit en sable mortier coloré imitant la pierre sur parties unies = 0.12 de taille n° 7 le mètre linéaire. à $6^f,30$ le mètre = $0^f,76$ le mètre. Sur parties moulurées = 0.18 de taille n° 7. à $6^f,30$ le mètre = $1^f,13$ le mètre. Le métré de ces joints se fait au mètre linéaire comme pour les façades en pierre. Pour éviter l'humidité provenant du sol, les enduits ordinaires en mortier n° 3 de ciment I, en contre-bas des dalles de revêtement, sur meulière neuve de 0.035 d'épaisseur. Partie haute Longueur = 8.90 × 0.90 h^r... 8.01 Retraite Longueur = 8.90 × 0.05 h^r... 0.45 Au-dessous Longueur = 8.90 × 1.15 h^r... 10.24 Ensemble.............. 18.70 à $5^f,00$ le mètre (n° 754, col. 3).........	»	93.50	
Sous-détail du prix. Enduit de 0.025 d'épaisseur, n° 754, col. 3.................... $3^f,20$ $0^m,01$ en plus, n° 754, col. 6.... $1^f,80$ Ensemble.............. $5^f,00$			
Dallage en ciment uni de Portland à prise lente de Boulogne-sur-Mer, marque Demarle et Lonquety de 0.10 d'épaisseur en raccordement du sol. Longueur = 9.00 × 0.60 ...... 5.40 à $10^f,25$ le mètre (n° 56, Série Ciments)..	»	55.35	
Le ciment de Boulogne-sur-Mer dit de Portland, marque spéciale à dallages, est classé dans la catégorie A (voir prix élémentaires, Série des Ciments n° 6).....	»	»	Observation.
Joints pour imitation de pavés de 0.20 à 0.30 de côté. Joints pour imitation de pavés de 0.20 à 0.30 de côté. Surface........................ 5.40 à $0^f,50$ le mètre (n° 87, Série Ciments)..	»	2.70	
Taille au ciseau de dallage en ciment pour raccordement. Taille au ciseau des arêtes de l'ancien dallage pour raccordement. Linéaire...................... 9.00 à $0^f,55$ le mètre (n° 82, Série Ciments)	»	4.95	
A reporter	124.60	4516.33	

			Observation.
Reports	124.60	4516.33	
Pour terminer le métré de notre côté, il reste les raccords sur ancienne construction à compter suivant la nature des matériaux	»	»	

Ravalement du mur.

Côté voisin (*fig.* 31).

Les enduits en plâtre au sas sur meulière neuve avec addition de 1/6 de chaux
Longueur = 9.00 × 3.13 h[r] 28.17
A 0.33 de légers 9.30
N° 877 .... 0.25
N° 881 .... 0.08

Ensemble 0.33
Joints tirés au crochet sur enduit.
2 fois 9.00 = 18.00 × 0.03 courant
de légers (n° 965) 0.54

Ensemble 9.84

à 6[f],40 le mètre	»	62.98

Sous-détail du prix :

Déboursés :

Plâtre, le mètre cube .. 17[f],00 (n° 350)
Faux frais 10 0/0 ..... 1[f],70

Ensemble .... 18[f],70
Bénéfice 10 0/0 .... 1[f],87

Ensemble ...... 20[f],57

A reporter	124.60	4579.31

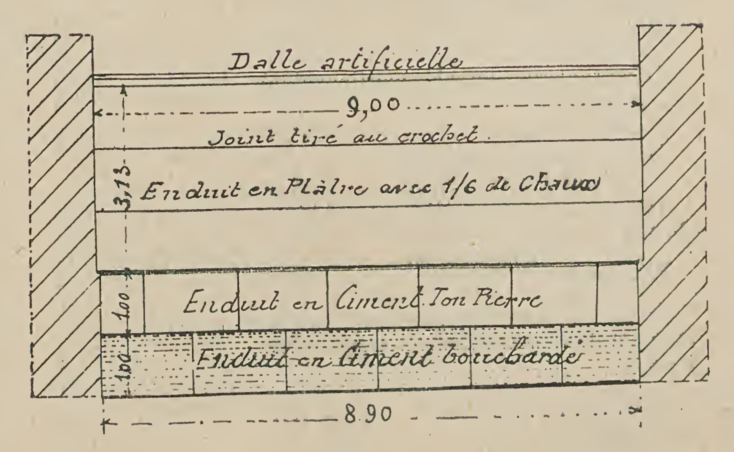


Fig. 31.

Reports 124.60 4579.31

Chaux hydraulique C.
Déboursés (n° 115), le mètre cube.

$$\frac{40^f,00 \times 600^k,000}{1000^k,000} = 24^f,00$$

Faux frais 10 0/0 .... 2.40

Ensemble 26.40
Bénéfice 10 0/0 .... 2.64

Ensemble .... $29^f,04$

L'unité de légers ouvrages en plâtre avec addition de 1/6 de chaux, s'établira de la manière suivante :

Plâtre = $0^m,066$
à $20^f,57$ le mètre cube .... $1^f,36$
Chaux C = $0^m,011$
à $29^f,04$ le mètre cube 0.32
Main-d'œuvre y compris échafaudage et enlèvement de gravois en travaux neufs (obs. 828) 4.72

Ensemble .... $6^f,40$

Les quantités de plâtre et de chaux ci-dessus sont prévues pour des travaux d'ensemble (enduits unis et moulurés); elles sont insuffisantes pour des *enduits unis* de $0^m,02$ d'épaisseur .... » » Observation.

Nous remarquons que la valeur des enduits en plâtre au sas avec addition de 1/6 de chaux hydraulique C, peut s'établir de la manière suivante :

Légers ouvrages en plâtre (n° 822, Série Maçonnerie) l'unité .... $4^f,80$
Plus-value pour addition de 1/6 de chaux hydraulique C.

$$\frac{4^f,80 \times 1}{3} \text{ .... } 1.60$$

Ensemble .... $6^f,40$

Nous ajouterons, c'est un prix moyen entre l'unité de légers en sable mortier coloré et l'unité de légers ouvrages en plâtre.

Exemple :

Légers ouvrages en sable mortier coloré ton pierre.
L'unité de légers .... $8^f,00$
Légers ouvrages en plâtre.
L'unité de légers .... $4^f,80$
Légers ouvrages en plâtre avec addition de 1/6 de chaux.

$$\text{Prix moyen } \frac{8.00 + 4^f,80}{2} = \text{ ... } 6^f,40$$

Cette augmentation provient du mélange et de la main-d'œuvre supplémentaire.

Prix à debattre. La causticité de la chaux produit non seulement de l'usure à l'outillage, mais

A reporter 124.60 4579.31

Reports	124.60	4579.31

surtout des gerçures aux mains; aussi, pour des travaux de décoration de façades, moulures, etc., où la matière est continuellement en contact avec les mains des ouvriers, les prix seront à débattre en raison de la main-d'œuvre supplémentaire.

Le moyen de se préserver autant que possible des brûlures consiste à s'imprégner les mains de vinaigre et à les graisser avec de la panne.

Reprendre le ravalement soigné du soubassement en ciment à prise lente A de 0.95 de hauteur avec saillie et arête.

Linéaire .... 8m,90 à 6f,05 le mètre (n° 112, Série Ciments).. » 53.85

Enduits en ciment dit de Portland à prise lente (A).

De 0.015 à 0.025 d'épaisseur compris garnissage des joints en mortier composé de 1200 kilogrammes de ciment pour un mètre cube de sable de rivière, pour bandeaux horizontaux ou verticaux, plinthes, champs d'encadrement, ébrasements, voussures, etc., etc.

1° *Exécutés à rez-de-chaussée.*

	ENDUITS EN CIMENT JUSQU'A 0m,25 DE LARGEUR									
Le mètre linéaire..	0.050	0.075	0.100	0.125	0.150	0.175	0.200	0.225	0.250	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
Sans saillie	0.50	0.75	1.00	1.25	1.50	1.75	2.00	2.25	2.50	N° 115
Avec saillie de 0.01 à 0.02 *idem* précédemment.....	1.25	1.50	1.75	2.00	2.25	2.50	2.75	3.00	3.25	N° 116
Chaque 0.005 de saillie en plus...	0.05	0.075	0.100	0.125	0.150	0.175	0.200	0.225	0.250	N° 117
Plus-value par étage *idem*...........	0.01	0.013	0.017	0.021	0.025	0.029	0.032	0.036	0.040	N° 118

Les plinthes, champs, bandeaux, ébrasements, voussures, etc., etc., au-dessus de 0.25 de largeur, seront payés au mètre linéaire suivant nos 111 à 114........... » » Observation n° 119

2° Enduits en ciment de même composition que ci-dessus, avec ciment à prise lente (A) pour socles, panneaux de petite largeur de moins de 1m,00 de hauteur :

A reporter	124.60	4633.16

Exécutés à rez-de-chaussée : Le mètre linéaire :	LARGEUR 0.35 (1)	0.45 (2)	0.55 (3)	0.65 (4)	0.75 (5)	0.85 (6)	0.95 (7)	
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
Sans saillie	2.90	3.30	3.70	4.10	4.50	4.90	5.30	N° 111
Avec saillie de 0.01 à 0.02 d'une épaisseur totale de 0.025, compris arêtes et développement de la saillie	3.65	4.05	4.45	4.85	5.25	5.65	6.05	N° 112
Chaque 0,005 en plus de saillie	0.30	0.35	0.45	0.50	0.57	0.63	0.70	N° 113
Plus-value par étage, etc., *idem* précédent	0.05	0.065	0.08	0.10	0.115	0.13	0.15	N° 114

Reports 124.60 4633.16

3° Enduits en ciment de même composition que ci-dessus, de $1^{m},00$ de largeur et au-dessus :

Nota : Les enduits étanches seront composés de 1500 kilogrammes de ciment (A) pour un mètre cube de sable de rivière sur ordre spécial.

Exécutés à rez-de-chaussée : Le mètre superficiel :	AVEC CIMENT à prise lente (A)	AVEC CIMENT à prise très lente (B)	ETANCHES	
	fr.	fr.	fr.	
Sur béton	4.30	4.60	4.80	N° 92
Sur brique	5.10	5.30	5.70	N° 93
Sur moellon neuf	5.45	5.80	6.10	N° 94
Sur meulière neuve	6.00	6.30	6.85	N° 95
Sur moellon vieux ou brique vieille compris dégradation préalable des joints, nettoyage et lavage	6.60	7.00	7.40	N° 96
Sur meulière vieille compris dégradation préalable des joints, nettoyage et lavage.	7.45	7.90	8.35	N° 97
Plus-value de renformis pour chaque centimètre au-dessus de 0.025 en mortier de même composition à l'exclusion de tous les ciments à prise rapide	1.50	1.65	1.80	N° 98
Plus-value pour chaque étage de montée ou descente d'environ $3^{m},00$ de hauteur:				
Pour enduits de 0.025 d'épaisseur	0.15	0.15	0.15	N° 99
Pour chaque centimètre de renformis	0.06	0.06	0.06	N° 100

Plus-value pour enduits sur plafonds .... $2^{f},15$ n° 101

Sur murs circulaires à simple courbure .... $0^{f},95$ n° 102

A reporter 124.60 4633.16

Reports...................... 124.60 4633.16

Sur murs circulaires à double courbure.................... 1f,45 n° 103

Sur voûtes circulaires à simple courbure.................... 3f,00 n° 104

Sur voûtes circulaires à double courbure.................... 3f,40 n° 105

Bouchardé .... 0f,25 n° 106

Brettelé................ 0f,50 n° 107

Tyrolien............... 2f,55 n° 108

Nota. — Les parties moulurées ne seront jamais mesurées avec les enduits; elles seront métrées séparément et payées suivant les numéros 141 à 157 (obs. 109).

Lorsque les enduits bouchardés, brettelés ou tyroliens formeront appareil de pierre avec joints verticaux et horizontaux la plus-value sera doublée (obs. 110).

La Série de la Société centrale des Architectes français et la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement a établi trois tableaux pour les enduits en ciment.

Enduits soignés en ciment (A) jusqu'à 0.25 de largeur sans saillie.

1er Tableau. — Les enduits en ciment dit de Portland à prise lente (A) de 0.01 à 0.025 d'épaisseur et jusqu'à 0.25 inclus de largeur, ont été évalués :

Sans saillie, le mètre superficiel 10f,00

Exemple :

Enduit de 0.25 de largeur.

0.25 × 1.00..... 0.25

à 10f,00 le mètre.......... 2f,50 n° 115

Pour les enduits en ciment avec saillie de 0.01 à 0.02 *idem* précédent, la Série, a ajouté 0f,75 à chaque prix.

Exemple :

Enduits soignés en ciment (A) jusqu'à 0.25 de largeur avec saillie de 0.01 à 0.02.

Enduit en ciment jusqu'à 0.25 de largeur.

Sans saillie, pour enduit de 0.20 de largeur .... 2f,00 n° 115, col. 7

Saillie de 0.01 à 0.02. 0f,75

Ensemble..... 2f,75 n° 116, col. 7

Chaque 0m,005 de saillie a été évaluée 1f,00 le mètre superficiel.

Exemple :

Enduit en ciment jusqu'à 0.25 de largeur avec 0m,005 de saillie en plus de celle prévue à la Série.

Pour enduit avec saillie de 0.01 à 0.02

De 0.20 de largeur, n° 116, col. 7 2f,75

0m,005 de saillie en plus

0.20 × 1.00 = 0.20

à 1f,00 le mètre superficiel, n° 117, col. 7 .... 0f,20

Le mètre superficiel....... 2f,95

A reporter......................... 124.60 4633.16

	Reports	124.60	4633.16
Enduits soignés en ciment (A) sans saillie au-dessus de 0.25 de largeur jusqu'à $1^m,00$ de largeur.	2me Tableau. — Les enduits en ciment ont plus de 0.25 de largeur et moins de $1^m,00$ de largeur. Ces prix sont complémentaires au tableau précédent. Au-dessus de 0.25 jusqu'à $1^m,00$ exclusivement, chaque surface se décompose en $0^m,25$.......................... $2^f,50$ le complément est évalué $4^f,00$ le mètre superficiel. Exemple : Enduits exécutés à rez-de-chaussée, sans saillie, de 0.65 de largeur. Nous décomposons ce prix de la manière suivante : Enduit jusqu'à 0.25 de largeur. Tableau 1 (n° 115, col. 9)........ $2^f,50$ Différence = 0.65 — 0.25 = 0.40 A $4^f,00$ le mètre.............. $1^f,60$ Ensemble .... $4^f,10$ (n° 111)		
Enduits soignés en ciment (A) au-dessus de 0.25 jusqu'à $1^m,00$ de largeur avec saillie de 0.01 à 0.02	Pour les enduits en ciment avec saillie de 0.01 à 0.02 *idem* précédemment, la Série a ajouté $0^f,75$ à chaque prix. Exemple : Enduit en ciment avec saillie de 0.01 à 0.02 de plus de $0^m,25$ de largeur et de moins de $1^m,00$ largeur. Sans saillie, pour enduit de 0.65 de largeur............. $4^f,10$ n° 111, col. 4 Avec saillie de 0.01 0.02 plus-value..... $0^f,75$ Ensemble.... $4^f,85$ n° 112, col. 4		
Enduits en ciment (A) avec addition de couleur.	Plus-value d'enduit avec addition de couleur (pour ton pierre). 8.90 × 1.00 déduit....... 8.90 à $4^f,00$ le mètre superficiel............	»	35.60
	(Série spéciale des travaux en ciment n° 102). Les joints droits à ciselures tirés au fer. 6 fois 1.00 développé.......... 6.00 à $0^f,08$ le mètre (n° 130, Ciments).......	»	0.48
	Coupement de rive d'enduit en plâtre. Linéaire........................ 9.00 à $0^f,20$ le mètre (n° 124, Série Ciments) ..	»	1.80
	Dans la partie inférieure les enduits en ciment (A) sur meulière neuve. Linéaire = 8.90 × 1.00 .... 8.90 à $6^f,00$ le mètre (n° 95, Ciments)........	»	53.40
	Champ en ciment de dessus et arête. Linéaire..................... 8.90 à $0^f,75$ le mètre.......................	»	6.68
	A reporter.....................	124.60	4731.12

Reports. 124.60 4731.12

Sous-détail :
Champ 0f,25
Arête droite .... 0f,50 (n° 120)

Ensemble....... 0f,75 le m. lin.

Plus-value d'enduit bouchardé avec joints d'appareil.
Surface...................... 8.90
à 0f,50 le mètre (n° 106 et obs. 110) ..... » 4.45

L'échafaudage pour ravalement en plâtre.
Longueur = 9.50 × 4.53 hr = 43.04
à 0.085 de légers ouvrages............. 3.66 »

La hauteur a été établie de la manière suivante :

Pour la pose des dalles artificielles le plancher d'échafaud a été fait à 1m,50 de hauteur en contrebas des dalles.

Nous avons, hauteur des enduits :
En ciment.. .... 2.00
En plâtre avec addition de chaux 3.13

Ensemble.............. 5.13
Déduire 1.50

Reste.............. 3.63
Garde-corps en excédent (obs. 865)........................... 0.90

Ensemble.............. 4.53

8 Bouchements de trous de boulins.
Chaque 0.05 légers (obs. 870)......... 0.40 »

Pour terminer le métré côté voisin, il reste les raccords sur ancienne construction à compter suivant la nature des matériaux et le transport des matériaux. » » Observation.

Il suffit de faire le décompte de tous les matériaux employés suivant les numéros 1682 et 1683 de la Série de Maçonnerie, et 209-210 et observation n° 211 de la Série de Ciments.

Transport supplémentaire de matériaux pour les chantiers non accessibles aux tombereaux y compris chargement et déchargement, à 30m,00 de distance.

Le mètre cube 0f,60 (n° 1682 Maçonnerie).

Pour chaque relai de 10m,00 en sus, indivisibles = 0f,08 (n° 1683 Maçonnerie).

A la Série des Ciments, obs. n° 211, nous remarquons que la distance de 30m,00 est fractionnée par quarts et chaque quart commencé est acquis à l'entrepreneur.

2° Etablir le compte de Mitoyenneté pour mur de clôture d'une hauteur légale de 3m,20, le chaperon étant payé à frais communs.

Légers ouvrages
Art. 822.
128.66
Argent.

A reporter.................... 128.66 4735.57 4735f,57

Avant de procéder au décompte du mur de clôture, nous rappellerons brièvement, les **règlements** us et coutumes de Mitoyenneté.

Clôture.

Clôture obligatoire.

Hauteur réglementaire d'un mur de clôture. — La clôture est obligatoire dans les villes et faubourgs ; tout propriétaire peut contraindre son voisin à contribuer aux constructions et réparations de la clôture faisant séparation de leurs maisons, cours et jardins assis ès dites villes et faubourgs : la hauteur de la clôture sera fixée suivant les règlements particuliers ou les usages constants et reconnus; et, à défaut d'usages et de règlements, tout mur de séparation entre voisins, qui sera construit, doit avoir au moins trente-deux décimètres (10 pieds) de hauteur, compris le chaperon, dans les villes de cinquante mille âmes et au-dessus, et vingt-six décimètres (8 pieds) dans les autres.

Hauteur de fondation d'un mur de clôture. — Pour un mur de clôture, on ne peut exiger plus de $1^m,00$ de hauteur de fondation

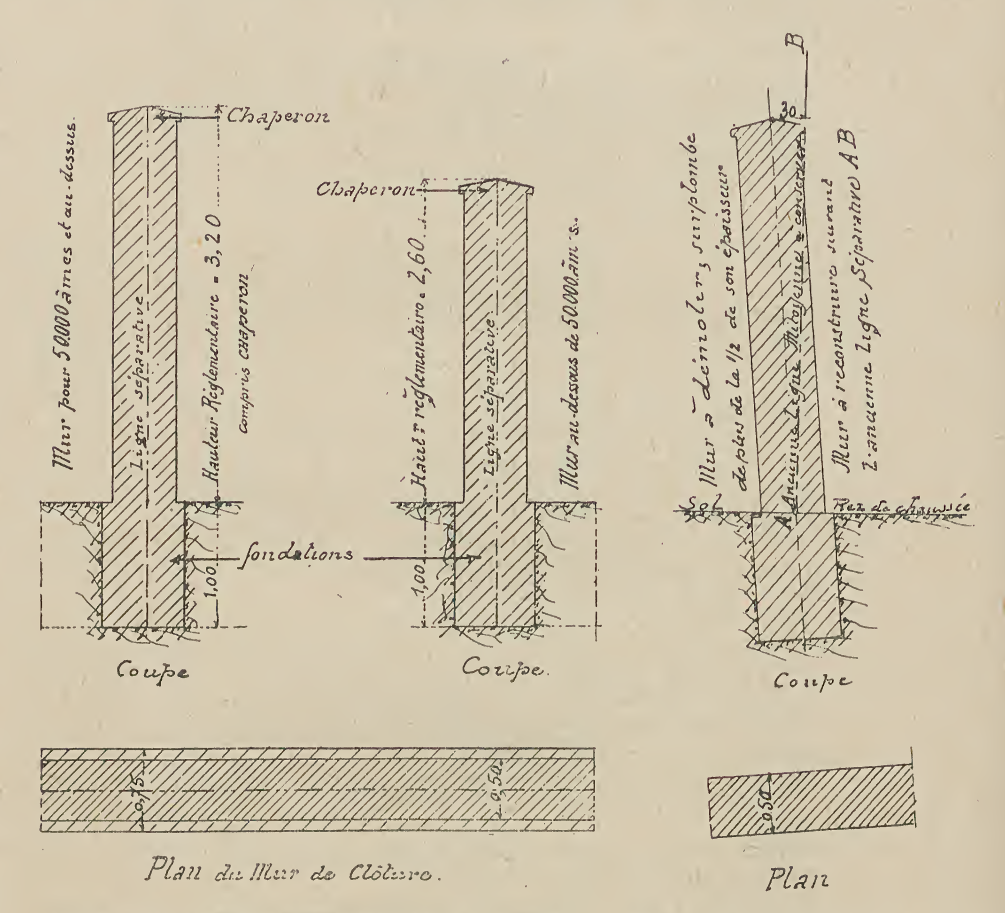


Fig. 32. — Murs de clôture dans les villes et faubourgs. Plan et coupes.

Fig. 33. — Coupe indiquant l'ancienne ligne séparative.

dans des terrains ordinaires, et capables de supporter la charge de $3^m,20$ de hauteur ou de $2^m,60$ de hauteur selon les localités (*fig.* 32).

Ligne séparative. — La ligne séparative se prend dans l'axe du mur de clôture et au sol du rez-de-chaussée.

Dans le cas où le sol a été modifié par suite de remblai ou de déblai, c'est au sol primitif que la mesure est prise ; aussi, avant de démolir un mur de clôture, il est nécessaire de faire reconnaître la ligne séparative (*fig.* 33).

Épaisseur d'un mur de clôture. — Selon

l'usage, le mur de clôture est construit de 0m,50 d'épaisseur (au-dessus du sol).

Limousinage..................	0.47 ép^{r}.
Enduits aux 2 faces.	
2 fois 0.015 ép^{r}................	0.03
Ensemble...............	0.50

La fondation s'obtient en ajoutant un empattement de 0m,075 d'épaisseur de chaque côté du mur.

Epaisseur du mur de clôture...	0.50 ép^{r}.
Empattements 2 fois 0.075.....	0.15
Epaisseur en fondation...	0.65

(Lire 0.65 en plan au lieu de 0.75).

Le code ne spécifie aucune mesure pour l'épaisseur d'un mur de clôture ou même d'un mur séparatif; il est loisible de le faire de l'épaisseur que l'on veut, pourvu qu'il réponde aux règles de la solidité pour une construction de clôture et pour l'usage des deux propriétés.

Suppression de clôture en pan de bois. — La clôture entre deux bâtiments ne peut être faite en pan de bois, car l'un des voisins ne pouvant s'en servir dans cet état pour y adosser des tuyaux de fumée, peut démolir cette clôture et la remplacer par un limousinage quelconque, moellon, meulière, ou brique.

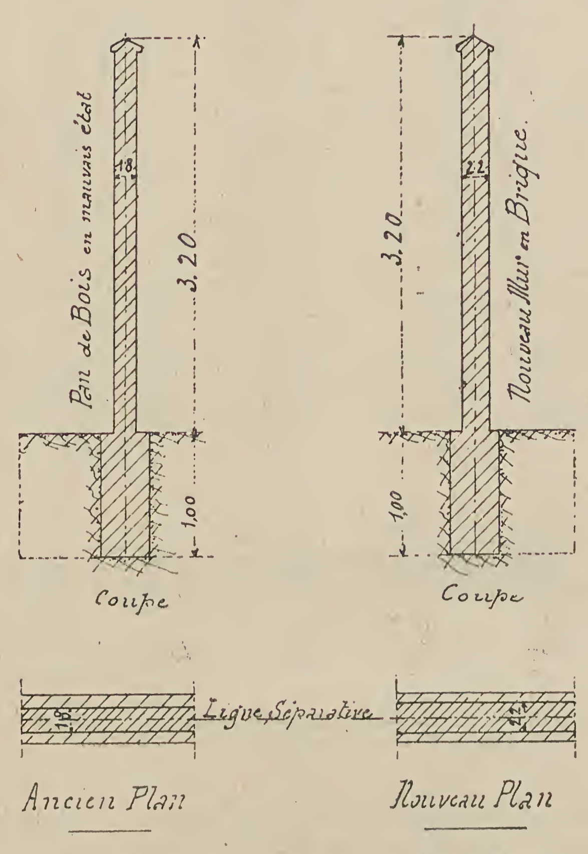


Fig. 34. — Murs de clôture dans les villes et faubourgs.
Pan de bois en bon état remplacé par un mur en moellon.

Clôture en pan de bois en bon état. — Si le pan de bois est en bon état, la démolition et reconstruction sont au compte de celui qui a modifié la nature de la clôture séparative. — La ligne séparative reste la même, et la différence d'épaisseur du mur se prend du côté de celui qui construit (*fig.* 34).

Clôture en pan de bois en mauvais état. — Si le pan de bois est en mauvais état, le mur est reconstruit à frais communs, si le mur ne porte aucune charge, il est construit en brique ou en matériaux de l'épaisseur de l'ancien pan de bois.

Mur mitoyen en brique de 0,22 épaisseur.

— S'il porte charge, la brique a 0m,22 d'épaisseur, plus les enduits; la ligne mitoyenne reste la même (*fig*. 35).

Si l'un des propriétaires veut employer d'autres matériaux d'une plus grande épaisseur, la différence d'épaisseur sera prise de son côté, sans changer la ligne séparative.

Remboursement de la valeur d'un mur de clôture. — Si le propriétaire qui n'a pas construit se sert du nouveau mur autrement que comme clôture, soit en lui faisant porter charge, ou en y adossant des tuyaux de cheminées, il devra rembourser au propriétaire constructeur de ce mur la 1/2 de sa valeur, ainsi que le prix de la différence du terrain; dans ce cas, la ligne séparative serait au milieu du nouveau mur.

Marques de non-mitoyenneté. — Il y a marque de non-mitoyenneté lorsque la sommité du mur est droite, et à plomb de son parement d'un côté, et présente de l'autre un plan incliné; lors encore qu'il n'y a que d'un côté ou un chaperon, ou des filets et corbeaux de pierre qui auraient été mis en bâtissant le mur. Dans ces cas, le mur est censé appartenir exclusivement au propriétaire du côté duquel sont l'égout ou les corbeaux et filets de pierre (*fig*. 36).

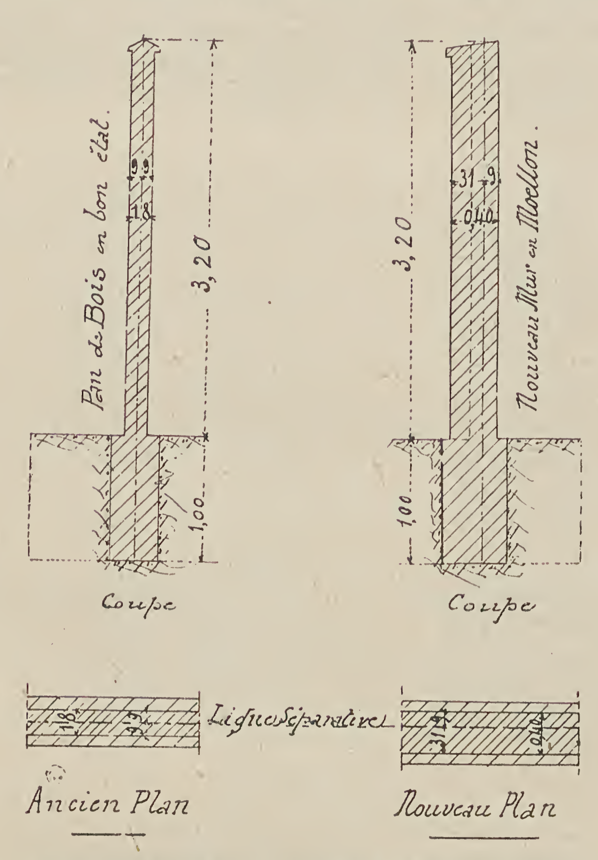


Fig. 35. — Murs de clôture dans les villes et faubourgs.
Pan de bois remplacé par un mur en brique.

Marque de mitoyenneté. — Tout chaperon à deux pentes indique la marque de mitoyenneté (*fig*. 37).

Héberges. — On appelle héberges d'un bâtiment le tracé extérieur de la pénétration avec le mur séparatif (*fig*. 38 et 39).

A défaut de chaperon, filets ou corbeaux en pierre sur l'un des paremènts, nous dirons que tout mur séparatif est considéré comme mitoyen jusqu'à la hauteur de la clôture indiquée précédemment, c'est-à-dire à 3m,20 de hauteur ou 2m,60 de hauteur et 1m,00 de fondation, ou suivant les héberges indiquées à la coupe.

Dans les campagnes, le mur de clôture est parfois remplacé par des haies ou aussi des fossés.

Haie. — Toute haie qui sépare des héritages est réputée mitoyenne, à moins qu'il n'y ait qu'un seul des héritages en état de clôture,

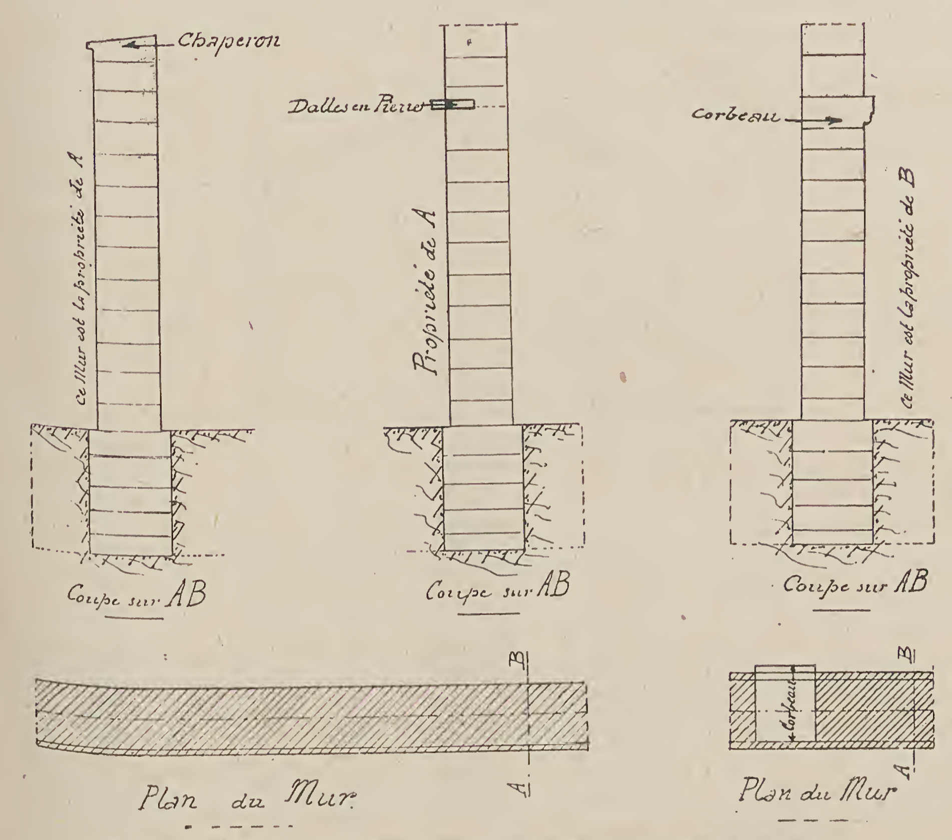


Fig. 36. — Murs non mitoyens. Coupes et plans indiquant les murs séparatifs.

ou s'il n'y a titre, ou possession suffisante du contraire.

Tous fossés entre deux héritages sont présumés mitoyens, s'il n'y a titre ou marque du contraire (*fig.* 40).

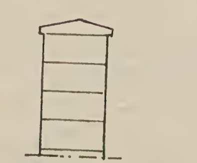


Fig. 37. — Chaperon à deux pentes indiquant la mitoyenneté.

Il y a marque de non-mitoyenneté lorsque la levée ou rejet de terre se trouve d'un côté seulement du fossé. Le fossé est censé appartenir exclusivement à celui du côté duquel le rejet se trouve (*fig.* 41).

Le fossé mitoyen doit être entretenu à frais communs.

Réparation et reconstruction de mur mitoyen. — La réparation et la reconstruction du mur mitoyen sont à la charge de tous ceux qui y ont droit et proportionnellement au droit de chacun; cependant tout copropriétaire d'un mur mitoyen (sauf dans la hauteur de clôture) peut se dispenser de contribuer aux réparations et reconstructions, en abandonnant le droit de mitoyenneté, pourvu que le mur ne soutienne pas un bâtiment qui lui appartienne.

Si après cet abandon, le voisin ne continuait pas l'entretien du mur et le laissait tomber en ruine, l'abandonnateur pourrait réclamer la moitié des matériaux, l'abandon ayant été fait à une condition que le mur existe.

Nous disions précédemment : la clôture en pan de bois est condamnable, et tout voisin peut en faire la démolition.

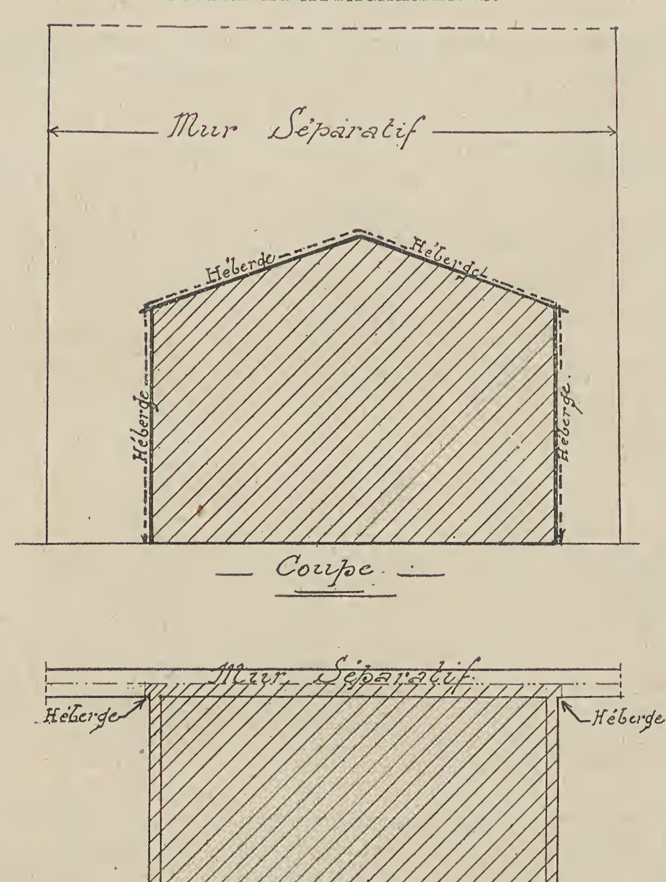


Fig. 38 et 39. — Plan et coupe d'une propriété attenante au mur séparatif. Héberges de cette propriété.

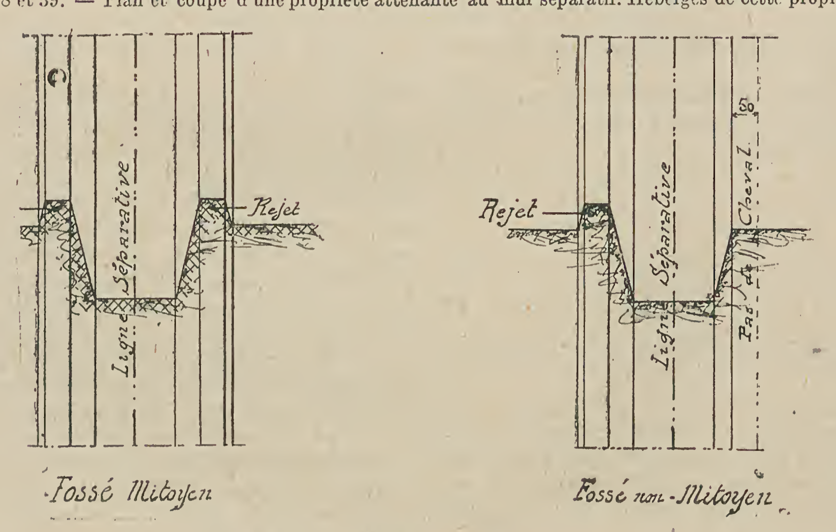


Fig. 40 et 41. — Fossés dans les campagnes.

Expertise en cas de désaccord. — Avant de mettre les ouvriers à l'œuvre, il est bon de rappeler que la démolition ne peut être faite qu'après commun accord avec le voisin, et en cas de contestation, ce n'est qu'après expertise approuvée par le Tribunal que le mur peut être démoli.

En cas de danger, l'expert fait exécuter sur le champ les consolidations nécessaires et dépose de suite son rapport au tribunal.

Délai maximum de 40 jours pour démolition et reconstruction de mitoyen. — En cas de démolition et reconstruction, les travaux sont menés rapidement, sans arrêt; il n'est dû aucune indemnité aux locataires pour dommages ou autres, à condition que les travaux soient exécutés dans un délai maximum de quarante jours.

Résiliation de bail. — Diminution de loyer. — Tout locataire peut demander résiliation du bail, lorsque les travaux lui portent préjudice dans son commerce; si le commerçant n'a fait aucune réserve lors de la démolition, il ne peut que demander une diminution de loyer.

Sols d'inégale hauteur. — Dans l'exemple que nous avons choisi (*fig.* 42), les sols naturels sont d'inégale hauteur; il a été abaissé une première fois par le voisin, avant reconstruction du mur à la cote (65.30).

En prévision de sous-sol contigu au mur de clôture (cote 64.30), les basses fondations ont été descendues à la cote (63.80).

Contre-mur de clôture. — Pour maintenir la poussée des terres du voisin en prévision du sous-sol, il a été fait un contre-mur.

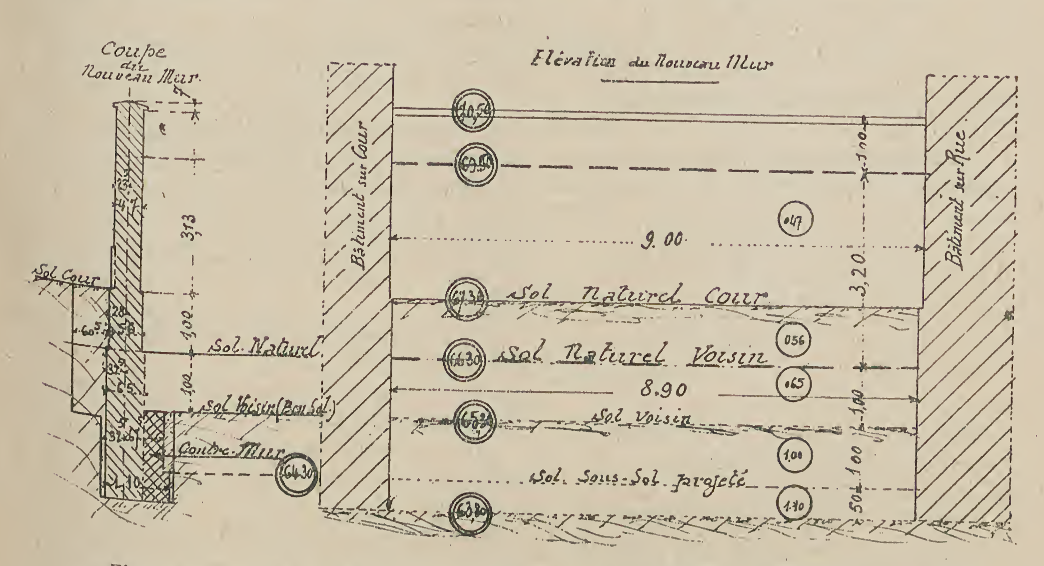


Fig. 42. — Coupe et élévation du nouveau mur de clôture. Décompte de mitoyenneté.

Ce dernier doit être isolé du mur de clôture; en cas de suppression du contre-mur, le mur de clôture devra rester intact.

Il est permis toutefois de lancer quelques parpaings ou boutisses de liaison dans le mur de clôture.

Comment établir le décompte de mitoyenneté ?

Il serait fastidieux de recommencer le métré de cette mitoyenneté dont les sols naturels sont d'inégale hauteur; nous allons indiquer simplement ce qui est à payer par chaque propriétaire.

(**a**) Si nous examinons le mur de notre côté nous avons :

Sol naturel de la cour = . . .	$67^{m},30$
Hauteur de clôture légale y compris chaperon dans une ville de 50.000 âmes et au-dessus =	$3^{m},20$
Le dessus du chaperon sera à l'altitude.	$70^{m},50$
(**b**) Le sol naturel du voisin est à l'altitude.	$66^{m},30$
Notre fondation de clôture descendra suivant les règlements en contre-bas de.	$1^{m},00$
Fondation de notre mur . . .	$65^{m},30$

Les épaisseurs du mur pour clôture étant normales, nous n'y faisons aucune réserve.

(**c**) Examinons maintenant le mur côté du voisin.

Nous avons :

sol naturel (altitude).	66^{m},30
Hauteur de clôture légale. . . .	3^{m},20
Le dessus du mur est obligatoire de son côté jusqu'à la cote d'altitude = ...	69^{m},50
(**d**) La différence de hauteur d'altitude entre notre chaperon	70^{m},50
et le dessus du mur de clôture. voisin.	69^{m},50
est ce qu'on appelle la *surcharge* du mur voisin = ...	1^{m},00

(**e**) En prévision du sous-sol projeté, les basses fondations ont été établies à la cote d'altitude. . . . . 63^{m},80

Conformément aux règlements, le mur continue à descendre de son épaisseur.	0^{m},65
En fondation et pour maintenir la poussée future des terres, il est fait un contre-mur de.	0^{m},35
ce qui lui donne une épaisseur normale de.	1^{m},00

à 3 mètres de hauteur.

Suivant l'expérience, l'**épaisseur d'un mur de soutènement** s'obtient en divisant la hauteur par 3.

Exemple : Mur de soutènement de 3 mètres de hauteur en terrain ordinaire.

L'épaisseur à donner à ce mur sera de

$$3^{m},00 : 3 = 1^{m},00.$$

au pied du mur ; le mur est généralement construit par redens ; on le subdivise par hauteurs de 1 mètre et on évite ainsi de construire un mur en talus.

Dans les terrains mouvants de sable, glaise, etc., cette formule est inapplicable.

Après cet examen, nous établirons le compte de mitoyenneté de la manière suivante :

Pour faciliter le métré, nous désignerons notre propriété par la lettre P, celle du voisin par la lettre V, et nous supposerons que Monsieur V a payé entièrement la démolition et reconstruction du mur ; que doit rembourser Monsieur P...?

1° **Démolitions et Fouilles d'anciennes maçonneries.** — La partie supérieure du mur de la cote d'altitude 69^{m},50 à 70^{m},50 appartenant à Monsieur P..., ce dernier paiera entièrement la démolition ainsi que l'enlèvement des gravois dans la hauteur ci-dessus.

$$70^{m},50 - 69^{m},60 = 1^{m},00.$$

En contre-bas, la démolition du mur de clôture ainsi que la fouille d'anciennes maçonneries entre les cotes d'altitude 65^{m},30 et 69,50 seront payées à frais communs.

Soit moitié pour P..., y compris l'enlèvement des gravois.

2° **Reconstruction du mur de clôture.** — Monsieur P... paiera à Monsieur V...

(**a**) La moitié de la valeur du mur de la cote d'altitude 65^{m},30 à 69^{m},50.

(**b**) Il paiera entièrement à Monsieur V... la valeur du mur de la cote 69^{m},50 à 70^{m},50.

(**c**) La surcharge du mur de la cote 69^{m},50 à 70^{m},50.

(**d**) La moitié de la valeur du chaperon en dalles artificielles.

(**e**) Les décorations du mur : dalles en comblanchien, enduits en sable mortier coloré ton pierre.

Les enduits ordinaires en ciment 1 ainsi que l'excédent de fouille fait côté de la propriété P... dans la hauteur de ces enduits seront au compte de V...

Valeur de la surcharge. — La surcharge du mur de clôture s'établira de la manière suivante :

Construction du mur de clôture en meulière neuve et mortier bâtard M.

Longueur 9.00×0.965 h^{r}=8.69 × 0,47 epaisseur.	4^{m},084
à 39^{f},05 le mètre cube (N° 1139) = 159^{f},48	
Au 1/10 de sa valeur	15^{f},95

La surcharge n'est pas toujours due, nous traiterons cette question ultérieurement.

Honoraires dus aux architectes pour mitoyennetés. — Pour terminer le décompte de mitoyenneté, il faut ajouter les honoraires d'architecte qui comprennent :

(**a**) 1 0/0 pour plan, élévation, coupe du mur mitoyen en double expédition;

(**b**) 2 0/0 pour établissement du décompte;

(**c**) Honoraire fixe pour la convention sur timbre variant de 25^f à 50^f, suivant les cas;

(**d**) Pour vérification du compte de mitoyenneté établi par le voisin, l'architecte a droit à 2 0/0 sur le règlement du compte.

Pour éviter les contestations entre voisins lors du règlement de compte de mitoyenneté, il est bon d'établir préalablement la convention suivante :

Construction d'un mur de clôture et de soutènement.

Les soussignés P...., propriétaire, demeurant à....., rue...., numéro..., et V...., aussi propriétaire demeurant à....., rue...., numéro..., voulant séparer par un mur de clôture leurs propriétés contiguës situées à...., rue...., numéros..., ont arrêté ce qui suit :

Par suite de surplomb du mur actuel (plus de la $^1/_2$ de son épaisseur), il sera fait la démolition entière du mur et enlevé aux décharges publiques tous les matériaux, gravois et terres provenant de cette démolition.

Le mur sera reconstruit en meulière neuve et mortier bâtard $^1/_2$ chaux **c** $^1/_2$ ciment I à 2 parements dans toute la hauteur.

Il aura $6^m,70$ de hauteur (basses fondations comprises) et 9 mètres de longueur.

La partie haute sur $3^m,20$ de hauteur aura $0^m,47$ d'épaisseur (enduits non compris).

En contre-bas du sol P...., sur $1^m,00$ de hauteur, le mur aura $0^m,56$ d'épaisseur.

Le reste du mur en fondation jusqu'au sol V.... aura $0^m,65$ d'épaisseur.

Les basses fondations et contre-mur en contre-bas du sol V.... seront au compte de ce dernier.

Au-dessus, le mur sera payé à frais communs dans une hauteur de $4^m,20$ se décomposant ainsi :

$1^m,00$ de hauteur en $0^m,65$ d'épaisseur
$1^m,00$ de hauteur en $0^m,56$ d'épaisseur
$2^m,20$ de hauteur en $0^m,47$ d'épaisseur

Ensemble $4^m,20$ de hauteur.

Les dalles artificielles du chaperon seront aussi payées à frais communs.

La partie haute de clôture nécessaire au propriétaire P...., au-dessus de la clôture légale du propriétaire V...., sera payée par P....

Les enduits ordinaires en ciment I faits côté de la propriété P...., pour éviter l'humidité du mur côté de la propriété V...., seront payés, ainsi que l'excédent de fouille nécessaire, à l'exécution de ces enduits par ce dernier.

Il est entendu que si le propriétaire P.... abaisse le sol de son côté pour une raison quelconque, il devra acquérir et rembourser au propriétaire V...., la partie de mitoyenneté nécessaire, et dans les cas où il prendrait possession complète de mitoyenneté, il devrait rembourser le cas échéant la $^1/_2$ de la valeur du terrain de Monsieur V...., soit $0^m,45 : 2 = 0^m,225$ de largeur sur la longueur du mur de clôture.

Le compte de la mitoyenneté est libellé de la manière suivante:

Compte de mitoyenneté et de surcharge du mur séparatif entre les propriétés de Monsieur P...., demeurant à...., et de Monsieur V...., demeurant à....

ANNÉE 19..

Savoir :

Démolition du mur de clôture en moellon par renversement au cric avec tranchée dans la partie inférieure, etc., etc. (mettre ici le métré des pages 121 à 137 inclus)

Produit en argent..		» »
Honoraires d'architecte..		» »
Ensemble..		» »
Dont au compte de Monsieur P.... (mettre ici ce détail suivant ce qui a été indiqué page 144)................................	» »	
Honoraires d'architecte...	» »	
Ensemble..	» »	= » »
Reste au compte de Monsieur V....................................		» »

Fait double à...................., le....................................

Observation. — Nous n'avons pas indiqué de rabais dans notre compte de mitoyenneté.

Nous avons appliqué les prix de Série, le rabais n'étant pas obligatoire.

En supposant que l'entrepreneur consente un rabais de 10 0/0 sur les travaux de la Série (édition 1909) nous ferions le décompte de chaque prix.

Exemple : Le mur en meulière a été évalué, page 118 :

Le mètre cube =........	39f,05
En appliquant le rabais convenu 10 0/0	3f,905
le mètre cube vaudrait	35f,15

Nous aurions donc page 118 :

13m,580 à 35f,10 le mètre cube 477f,47

Sous-détails du prix :

Série de la Société Centrale des Architectes, etc.

Edition 1909 (N° 1139, col. 3).

Valeur	39f,05
Rabais 10 0/0	3f,905
Reste le mètre cube ..	35f,145
Soit	35f,15

Valeur du mur mitoyen au moment de son acquisition. — Pour en terminer avec ce compte de mitoyenneté, nous ajouterons que le mur doit être payé suivant sa valeur, au moment où le voisin en acquiert la mitoyenneté et non sur ce qu'il aurait pu coûter lors de sa construction.

Dans notre exemple, le mur ayant été fait d'accord entre les deux voisins il devra être payé suivant la Série (édition 1909) diminué du rabais consenti par l'entrepreneur.

Paiements des Honoraires d'architectes.

Remarque. — Dans les travaux exécutés pour le compte des particuliers, les honoraires d'architecte sont payés après le règlement du mémoire et sur le chiffre de ce règlement, avant l'application du rabais qu'a pu consentir l'entrepreneur.

Paiement du mur mitoyen avant d'en prendre possession. — Suivant l'usage, avant de prendre possession d'un mur mitoyen, il faut rembourser au propriétaire voisin la valeur de la mitoyenneté.

ORDRE DE SERVICE N°

Cabinet de Monsieur **Architecte**

A. M. **Entrepreneur de maçonnerie**

Dans la propriété X...

A Paris, Boulevard ...., n°

Au 3me étage appartement de gauche

Antichambre (*voir attachement fig. n° 1*)

Démolir la corniche, le plafond et augets. — Pour dresser le plafond, rapporter des fourrures en sapin neuf brut 0,027 × 0,12.

Refaire le hourdis de plancher en augets en sous-œuvre (en conservation des lambourdes de l'appartement du dessus) ; faire les enduits en plâtre au sas du plafond et les moulures de corniche.

Agrandissement de la porte entre l'antichambre et la chambre suivant ordre de ervice n° 2.

Pour relier cette partie de mur au pan de bois, il sera fourni et posé un linteau à

2 lames I de 0,16 de 3^m,70 assemblé avec boulons ; il sera fait dans le pan de bois, les entailles, trous de boulons, etc., pour relier les principales parties du pan de bois.

» Pour décharger le mur pendant cette transformation, étayer les planchers en 2 sens en sapin vieux.

Une troisième lame I de 0,12 de 1,80 longueur sera fournie et posée (côté de la chambre) au-dessus de la nouvelle porte de 1^m,30.

La pile entre la porte de la chambre et celle sur le dégagement sera construite en brique neuve de Bourgogne ordinaire, moule de 0,054 × 0,11 × 0,22 et mortier bâtard n° 3, 1/2 chaux hydraulique et 1/2 ciment I (catégorie M).

Faire les ravalements en plâtre au sas sur mur et pan de bois. Déposer les menuiseries avec soin pour réemploi ; les déposes devront être faites avant la démolition.

Paris, le......................

X... ARCHITECTE.

Métré.

3me Etage.

Antichambre de l'appartement de gauche.

Démolition de légers ouvrages en plâtre sans descente, ni montage de matériaux, ni sortie des gravois (*fig.* 43).

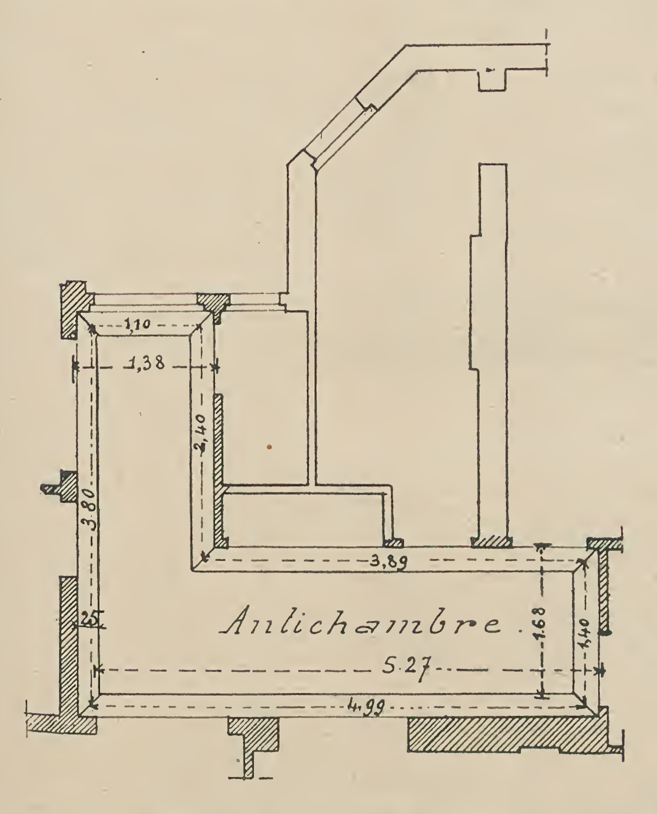


Fig. 43. — Démolition de légers ouvrages. — Plan de la corniche.

La Corniche :

Face sur cour........	1.10			
Perpendiculaire......	2.40			
Sur armoire et salle de bains..................	3.89			
Toilette.............	1.40			
Sur chambre et dégagement...............	4.99			
Côté escaliers........	3.80			
Ensemble..........	17.58 (nº 1)			
× 0.25 = 4.40				
× 0.10 (nº 718).......		0.440		

La longueur de 17m,58 peut s'obtenir aussi de la manière suivante :

Nous prendrons 2 fois la longueur et 2 fois la largeur; les mesures prises au milieu de la saillie du profil.

Exemple :

Longueur 2 fois 4.99.	9.98			
Largeur 2 fois 3.80...	7.60			
Ensemble..........	17.58			

Démolition des augets de plafond ; surface avant enduit des murs.

5.27 × 1.68..........	8.85			
2.40 × 1.38.........	3.31			
Ensemble..........	12.16			
× 0.05 (nº 715)..............		0.608		
Ensemble.................		1.048		
à 3f,60 le mètre (nº 712).......			»	3.77

Fourrures pour dressement de plancher.

Pour dressement du plafond, les fourrures en sapin neuf brut 0.027 × 0.12.

Ce travail est payé au mètre linéaire.

Menuiserie nº 271, col. 1.

Sapin 0.027 × 0.10.........	0f,68		
Col. 2. chaque centimètre en plus = 0f,061 et pour 0m,02 produisent 2 fois 0f,061...........	0f,12		
Le mètre linéaire..........	0f,80		
et pour 15m,40 produisent : 0f,80 × 15.40.......................		»	12.32

Nous avons obtenu ce linéaire de la manière suivante :

Longueur réelle de fourrures	14.00
Plus-value de pose en plafond 1/10.....................	1.40
Ensemble.................	15.40

Plus-value de pose de fourrures.

Cette plus-value est variable suivant les difficultés de pose dans les vieux planchers.

A reporter....................	»	16.09

	Report		»	16.09
Augets ordinaires, lattis neuf espacé, lardis de clous à bateaux fournis.	Le hourdis du plancher en augets ordinaires de 0.02 centimètres d'épaisseur au fond, sur lattis neuf espacé avec lardis de clous fournis.			
	de 5.27 × 1.68	8.85		
	2.40 × 1.38	3.31		
	Ensemble	12.16		
	à 0.605 de légers		7.36	»
	Sous-détail, n° 832. — Auget ordinaire ayant au moins 0.02 d'épaisseur au fond, non compris lattis			
	Le mètre superficiel vaut	0.42		
	N° 930. — Lattis espacé de 0.10 d'axe en axe, en cœur de chêne et cloué, pour cloison, pan de bois et plafond	0.085		
	N° 929. — Lardis de clous à bateaux avec fourniture de clous, même espacement proportionnel qu'aux évaluations au mètre linéaire	0.10		
	Ensemble	0.605		
Plus-value d'augets en sous-œuvre.	Plus-value d'augets en sous-œuvre.			
	Surface	12.16		
	à 0.05 de légers		0.61	»
	N° 834. — Auget en sous-œuvre, plus-value sur les évaluations ci-dessus.	0.05		
Calages et scellements de lambourdes en sous-œuvre.	Les calages et scellements partiels de lambourdes de l'appartement du dessus seront à compter en régie, vu la difficulté d'exécution.			
	L'enduit en plâtre du plafond, plancher haut du 3me étage.			
	Les enduits en plâtre au sas, compris crépi et gobetage de 0.01 à 0.02 d'épaisseur sur plafond.			
	de 5.24 × 1.65	8.65		
	2.40 × 1.35	3.24		
	Ensemble	11.89		
	Dont sous corniche (les moulures prises au milieu de la saillie).			
	Linéaire n° 1 .... 17.58			
	× 0.25	4.40		
	aux 50/00 légers ouvrages n° 879 = ... 2.20			
	à 1/2 (obs. 979)	»	1.10	»
	Reste	7.49		
	aux 50/00 légers ouvrages (n° 879)		3.75	»
	Les moulures en plâtre de la corniche traînées au calibre.			
	A reporter		12.82	16.09

	Reports	12.82	16.09
	(Le mesurage de toutes les moulures sera fait en longueur au milieu de leur saillie) (obs. 976).		
	Linéaire nº 1 ... 17.58		
	5 angles rentrants valent chaque 0.20 (nº 981) ... 1.00		
	1 angle saillant (nº 980) vaut. 0.15		
	Ensemble ... 18.73		
	× 1.055 de profil (*fig.* 12, p. 71)	19.76	»
Naissances en plâtre au sas sur mur.	Les naissances en plâtre en contre-bas de la moulure de corniche.		
	Sur mur de la cour de 0.12 de hauteur 1.35 × 0.08 légers (nº 996)	0.11	»
	Cloison de refend perpendiculaire à la cour, naissance de 0.22 de hauteur.		
	Longueur ... 2.40		
	Déduire : l'huisserie, 2 fois 0.08 ... 0.16		
	le poteau d'angle ... 0.08		
	Ensemble ... 0.24 = 0.24		
	Reste ... 2.16		
	× 0.15 de légers (nº 995)	0.32	»
	Sur armoire, salle de bains et chambre Naissance de 0.31 de hauteur.		
	Longueur ... 3.89		
	Déduire les huisseries 4 fois 0.08 ... 0.32		
	le poteau d'angle ... 0.08		
	Ensemble ... 0.40 = 0.40		
	Reste ... 3.49		
	× 0.20 de légers (nº 996)	0.70	»
	Les autres naissances en plâtre au sas en contre-bas de la moulure de corniche de 0.25 de hauteur.		
	Sur toilette ... 1.65		
	Déduire l'huisserie, 2 fois 0.08 ... 0.16		
	Reste ... 1.49 = 1.49		
	Sur chambre et dégagement ... 5.24		
	Sur les escaliers ... 4.05		
	Ensemble ... 10.78		
	× 0.15 de légers (nº 995)	1.62	»
	Agrandissement de la porte entre la chambre et l'antichambre.		
	Dépose préalable avec soin des menuiseries avec transport et rangement.		
	Stylobates-cymaises. — Ce détail ayant été fait précédemment pages 8 et 9, nous n'y reviendrons pas.		
	Pour transformation de cette porte et d'une partie du mur de refend, étaiement préalable du plancher haut du 3me étage en 2 sens en sapin vieux.		
	A reporter	35.33	16.09

Observation

				Observation.
Reports		35.33	16.09	
Nous avons indiqué précédemment le métré de ces travaux		»	»	
Descellement au pourtour du bâti.				
2 fois 2.27	4.54			
	0.93			
Ensemble	5.47			
× 0.015 de légers		0.08	»	
N° 960. Descellement au pourtour des bâtis, huisseries, dormants de croisées, etc., le mètre linéaire = 0.015 de légers.				
2 descellements de pieds et bouchements de trous en plâtre.				
Chaque 0.025 de légers		0.05	»	
Série n° 1054	0.05			
aux 50/00 (obs. 1019)	0.025			
7 descellements de pattes de 0.10 de profondeur.				
Chaque 0.025 de légers		0.18	»	
N° 1101	0.10			
aux 25/00	0.025			

Obs. 1020. — Descellement sans bouchement de trous jusqu'à 0.32 de côté, 1/4 de l'évaluation des trous et scellements.

Remarque. — L'ordre de service nous prescrit de faire toutes les déposes avec soin des menuiseries avant les démolitions, contrairement à l'observation 1024, nous avons compté tous les descellements.

Obs. 1024. — Les descellements ne seront pas comptés dans les démolitions.

Pour la dépose du contre-bâti; descellement au pourtour en 3 sens.			
Linéaire précédent	5.47		
× 0.015 de légers (n° 960)		0.08	»
2 descellements de pieds et bouchements de trous en plâtre.			
Chaque 0.025 de légers (série n° 1054 et obs. 1019).		0.05	»
14 descellements de pattes à chambranles.			
Chaque 0.01 de légers		0.14	»

Nous avons indiqué pages 101 et suivantes un métré de percement de porte avec fourniture et pose de filets en fer, il est inutile de recommencer ce détail. Nous le compléterons ici en comptant 1° la plus-value dans l'embarras des étais (n° 1530).

Trous de boulons dans le bois.

2° Les trous de boulons dans le pan de bois.
Série de charpente.

TROUS DE BOULONS	SUR SAPIN	SUR CHÊNE.
Le mètre linéaire Compris pose de boulons	3f,50	4f,00

A reporter	35.91	16.09

Reports....................................		35.91	16.09

3° Les encastrements d'ailes, entailles sur le tas; coupements de poteaux, etc., en supplément des coupements dus dans la dépose des bois.

4° La dépose des bois du pan de bois. — **Coupements sur le tas pour travaux à façon à la scie** (Série de charpente).

Coupements à la pièce sur bois de charpente.

	SUR CHÊNE	SUR SAPIN	NUMÉRO D'ORDRE
	fr.	fr.	
De chevron................ la pièce { Droit	0.20	0.18	500
{ Biais	0.30	0.24	501
De solives, sablières, poteaux de remplissages.......... la pièce { Droit	0.40	0.36	502
{ Biais	0.60	0.48	503
D'enchevêtrures, chevêtre, poteau de baie ou cornière... la pièce { Droit	0.70	0.55	504
{ Biais	1.00	0.75	505
De pièces de charpente de 0.25 d'équarrissage et au-dessus. la pièce { Droit	1.00	0.80	506
{ Biais	1.50	1.20	507
A l'égoïne :			
Moitié en plus des coupements à la scie.....	....	....	508
Au ciseau ou à l'ébauchoir.			
Le double des prix des coupements à la scie.	....	....	509

Entailles à la pièce sur bois de charpente.

Les entailles sur le tas sont indiquées à la Série n° 528 à 537. Série de charpente en bois.

Nota. — Les prix de dépose de bois comprennent les déchevillages et coupements nécessaires à la démolition en grande ou petite partie (obs. 526); nous n'avons qu'à compter les coupements supplémentaires.

Après avoir fait la pose et calage des fers, nous démolirons la pile actuelle entre salon et salle à manger (attachement n° 2).

Démolition à compter dans l'embarras des étais, suivant ce qui a été dit précédemment.

La construction de la pile en brique neuve de Bourgogne ordinaire moule de $0.054 \times 0.11 \times 0.22$ et mortier bâtard n° 3, 1/2 chaux hydraulique C et 1/2 ciment **I** (catégorie M) de 0.34×2.37 h^r $= 0.81 \times 0.34$.................................... 0.275

à 82f,63 le mètre cube....................................		»	22.72

Sous-détail du prix.

N° 449 (col. 2)............................ 77f,60

Plus-value pour emploi dans le hourdis de mortier n° 2 bâtard à dosage égal (M).

(Colonne 13)............................ 3f,51

L'ordre de service indique du mortier n° 3, nous avons à ajouter la différence qui existe entre le mortier n° 3 et le mortier n° 2.

A reporter..........................	81.11	35.91	38.81

Reports.............................. 81.11 35.91 38.81

En nous reportant au tableau de la Série, nous trouvons, page 55 de la Série, mortier bâtard M à dosage égal (n° 3).

Colonne 3........................ 46f,10

Mortier bâtard M à dosage égal (n° 2) colonne 2........................... 37f,65

La plus-value par mètre cube de mortier employé est donc de............. 8f,45

et pour 0.180

8f,45 × 0.180...................... 1f,52

Ensemble......................... 82f,63

Il est facile de démontrer que la Série a prévu pour le hourdis en brique, mortier de chaux, ciment ou mortier bâtard une quantité de mortier de $0^{m},180$ par mètre cube.

Exemple :

N° 1231. Mortier de chaux hydraulique D, le mètre cube....................................... 36f,20

N° 1228. Mortier de chaux hydraulique A, le mètre cube.............................. 20f,25

Différence en moins par mètre cube........ 15f,95

Nous avons d'autre part :

N° 487, de la Série.

Plus-value sur les prix de brique, pour emploi dans le hourdis de mortier n° 2, et sable tamisé :

Avec chaux hydraulique D col. 4.

N° 487. le mètre cube............... 3f,25

Avec chaux hydraulique A col. 1.

N° 487, le mètre cube............... 0f,38

Différence par mètre cube.......... 2f,87 = 2f,87

Connaissant la différence entre la valeur du mètre cube de mortier D et celle du mètre cube de mortier A, nous dirons par quelle quantité **x** faut-il multiplier 15.95 pour obtenir 2f,87 ?

Soit $\mathbf{x} \times 15^{f},95 = 2^{f},87$

D'où quantité accordée par la Série

$$= \frac{2.87}{15.95} = 0^{m},180.$$

Plus-value de construction dans l'embarras des étais.

Cube ci-dessus.......................... 0.275

à 1f,35 le mètre (n° 1530)........................... » 0.37

Plus-value de calage en sous-œuvre et scellement à bain de ciment de plaque sous le filet en fer......... 0.35 »

L'autre jambage en brique neuve de Paris, dite façon Bourgogne, de 0.06 × 0.11 = 0.22, avec marque du fabricant :

Rive gauche 1re qualité et mortier bâtard n° 3 ; 2/3 chaux hydraulique **c** ; 1/3 ciment I.

Hauteur $2^{m},37 \times 0^{m},28 = 0.66$

× 0.34 d'épaisseur.......................... 0.224

à 62f,91 le mètre.................................. » 14.09

La largeur s'obtient de la manière suivante :

$$\frac{0.34 + 0.22}{2} = \frac{0.56}{2} = 0.28.$$

Plus-value de construction en reprise par arrachement.

A reporter................................ 36.26 53.27

Reports 36.26 53.27

Cube ci-dessus.............................. 0.224

à $2^{f},10$ le mètre (n° 1532)............................ » 0.47

Plus-value de construction dans l'embarras des étais.

Cube.................................. 0.224

à $1^{f},35$ le mètre (n° 1530)............................ » 0.30

Plus-value de calage en sous-œuvre et scellement de plaque à bain de ciment .... 0.35 »

Sous-détail du prix de brique façon Bourgogne, en élévation avec marque du fabricant, rive gauche 1re qualité et mortier bâtard n° 3; 2/3 chaux hydraulique **c**, 1/3 ciment I.

N° 473. col. 2, le mètre cube................ $59^{f},15$

Plus-value sur le prix de brique pour emploi dans le hourdis de mortier n° 2, et sable tamisé, 2/3 chaux hydraulique **c**, 1/3 ciment I.

N° 487. col. 3.. $\frac{0^{f},67 \times 2}{3} = 0^{f},447$

N° 487. col. 9.. $\frac{6^{f},33 \times 1}{3} = 2^{f},11$

Ensemble........... $2^{f},557$ .... $2^{f},56$

Le mortier demandé étant du numéro 3, nous compléterons notre plus-value pour différence de mortier.

Page 55. N° 1230, le mortier n° 3 de chaux **c** est évalué le mètre cube.............. $24^{f},85$

N° 1230, le mortier n° 2 de chaux hydraulique **c** est évalué le mètre cube. $21^{f},85$

Différence par mètre cube........ $3^{f},00$

et pour $0^{m},180$ produit,

$3^{f},00 \times 0,180$ .... $= 0^{f},54$

aux 2/3..................................... $0^{f},36$

Prenons maintenant le mortier de ciment I; page 55 n° 1236, le mortier n° 3 de ciment I est évalué le mètre cube.................. $67^{f},40$

N° 1236, le mortier n° 2 de ciment I est évalué le mètre cube .... $53^{f},35$

Différence par mètre cube......... $14^{f},05$

et pour 0.180 produit

$14^{f},05 \times 0.180 =$ .... $2^{f},52$

au 1/3..................................... $0^{f},84$

Ensemble.......................... $62^{f},91$

Cette quantité de mortier a été prévue par la Série édition 1909; il est facile de s'en rendre compte.

Nous avons, n° 1236: Mortier de ciment I Portland col. 2, en mortier n° 2; le mètre cube........... $53^{f},35$

N° 1235: Mortier de ciment H en mortier n° 2; le mètre cube.................................. $43^{f},70$

Différence par mètre cube.................. $9^{f},65$

et pour 0.180 produit $9^{f},65 \times 0.180$......... $1^{f},73$

Si nous nous reportons au n° 487 de la Série.

La plus-value de mortier n° 2 en ciment I est évaluée colonne 9..................... $6^{f},33$

La plus-value de mortier n° 2 en ciment H est évaluée colonne 8............ $4^{f},60$

Différence..................... $1^{f},73$ $1^{f},73$

A reporter................................ 36.61 54.04

Reports	36.61	54.04	
La quantité de mortier prévue par la Série est bien de 0^m,180 par mètre cube de construction en brique..	»	»	Observation.

REMARQUE. — Nous avons déterminé la quantité de mortier prévue par la Série (édition 1909) pour la construction en brique; nous constatons heureusement que cette nouvelle Série a prévu pour les hourdis en meulière une quantité supérieure à celle prévue par la Série 1907.

Nous avons donné, page 118, un prix de 39^f,05 le mètre cube (n° 1139 de la Série, col. 3); si nous en faisons le sous-détail, nous remarquons qu'il a été prévu 0^m,320 de mortier par la Série 1909.

Sous-détail.

Fourniture.
Meulière pour grands et petits travaux (dite Marchande).
Prix élémentaires.
Déboursés.

N° 155. — le mètre cube	14^f,00	
Faux frais 10 0/0	1^f,40	
Le mètre cube	15^f,40	
Bénéfice 10 0/0	1^f,54	
Ensemble	16^f,94	
Soit le mètre cube		16^f,95

Main-d'œuvre :
Obs. — Cette main-d'œuvre comprend le nettoyage et l'enlèvement de tous résidus provenant du travail exécuté.

6 heures de limousin et garçon limousin.

A 1^f,80 l'heure		10^f,80
N° 372. — Heure de jour de limousin.	1^f,00	
N° 373. — Heure de jour de garçon limousin	0^f,80	
Ensemble	1^f,80	
Mortier 0^m,320 à 37^f,65 le mètre cube (n° 1240, colonne 2)		11^f,30
Ensemble		39^f,05

2me *Exemple.*

Meulière neuve en fondation à 2 parements de 0.40 épaisseur jusqu'à 0.80 d'épaisseur, avec hourdis en mortier n° 2 de chaux hydraulique **c.**

Sous-détail.

Meulière marchande 1^{mc},000	16^f,95
Main-d'œuvre	10^f,80
Mortier prévu: 0.320 à 21^f,85 le mètre cube, n° 1230, colonne 2	6^f,55
Ensemble	34^f,30

Ce prix est indiqué à la Série n° 1129, col. 3.

3me *Exemple.*

Meulière neuve en élévation à 2 parements de 0.40

A reporter	36.61	54.04

Reports....................................	36.61	54.04

épaisseur jusqu'à 0.80 d'épaisseur, avec hourdis en mortier n° 2 de chaux hydraulique **c**.

Sous-détail.

Meulière marchande 1mc,000 = ... 16f,95
Main-d'œuvre :
7 heures de limousin et garçon limousin.
A 1f,80 l'heure............................ 12f,60
Mortier: 0m,320 à 21f,85 le mètre (n° 1230, col. 2)...................................... 6f,55

Ensemble.................................. 36f,10

Ce prix est indiqué à la Série (n° 1129, col. 7).

Le mètre cube de meulière fournie en élévation à 2 parements de plus de 0.40 épaisseur et de moins de 0.80 d'épaisseur, avec hourdis en mortier n° 2 de chaux hydraulique **c**, n° 1129, col. 7 est payé........ 36f,10
En fondation, il est payé, n° 1129, col. 3 .... 34f,30

La différence.............................. 1f,80
est un supplément de main-d'œuvre pour échafaudage et descente de gravois.

Obs. 1141. — Les prix ci-dessus comprennent, en outre du transport à pied-d'œuvre, du déchargement et du montage des matériaux, tous les échafauds nécessaires et l'enlèvement des gravois (voir n° 385 à 388). Dans les trois exemples précédents, la Série de la Société Centrale, éditée en 1909, a prévu par mètre cube de construction en meulière: marchande fournie, 1 mètre cube.

Il est facile de s'en rendre compte :
N° 1139, col. 3, en *meulière neuve fournie* :
Le mètre cube.......................... 39f,05
N° 1139, col. 4, en *meulière non fournie :*
Le mètre cube.......................... 22f,10

Différence pour meulière non fournie....... 16f,95

2me *Exemple.*

N° 1129, col. 3, en *meulière neuve fournie*, le mètre cube...................................... 34f,30
N° 1129, col. 4, en *meulière non fournie*, le mètre cube 17f,35

Différence pour meulière non fournie....... 16f,95

3me *Exemple.*

N° 1129, col. 7, en *meulière neuve fournie*, le mètre cube... 36f,10
N° 1129, colonne 8 en *meulière non fournie*.. 19f,15

Différence pour meulière non fournie....... 16f,95

La Série 1909 a prévu pour construction de meulière en fondation, élévation ou pour voute une quantité de mortier de 0m,320 par mètre cube de construction 0.320
La série 1907 avait prévu 0.300

Soit une différence en plus par mètre cube de 0m,020

A reporter..................................	36.61	54.04

Reports.. 36.61 54.04

Si nous examinons les prix de meulière fournie pour massifs, nous verrons que la Série n'a prévu que $0^{m},300$ de mortier.

4me *Exemple.*

Meulière fournie et mortier n° 2 de chaux hydraulique **c** pour massif.

Sous-détail :

Meulière marchande $1^{mc},000$	$16^{f},95$
Mortier prévu : 0.300 à $21^{f},85$ .... (n° 1230, col. 2).	$6^{f},55$
Main-d'œuvre : 3 h. 1/2 de limousin et garçon limousin à $1^{f},80$ l'heure	$6^{f},30$
Ensemble	$29^{f},80$

Ce prix est indiqué à la Série, n° 1129, col. 1.

Il est facile de démontrer qu'il a été prévu $1^{mc},000$ de meulière et 0.300 de mortier.

Faisons la différence entre les prix de construction en meulière fournie et meulière non fournie, nous aurons :

N° 1129, col. 1. — *Meulière neuve pour massif* et chaux hydraulique **c**. Mortier n° 2	$29^{f},80$
N° 1129, col. 2. — *Meulière non fournie pour massif* et chaux hydraulique **c**. Mortier n° 2 ...	$12^{f},85$
Différence	$16^{f},95$

Cette somme nous représente la valeur en règlement d'un mètre cube de meulière.

Faisons d'autre part la différence entre les prix de construction en meulière fournie et mortier n° 2 de chaux hydraulique **c** pour massif et la construction en meulière fournie et mortier n° 2 de chaux hydraulique A pour massif.

N° 1129, col. 1. — *Meulière neuve pour massif* et chaux hydraulique **c** (mortier n° 2) le mètre cube	$29^{f},80$
N° 1128, col. 1. — *Meulière neuve pour massif* et chaux hydraulique B (mortier n° 2), le mètre cube	$29^{f},55$
Différence par mètre cube	$0^{f},25$

Si nous nous reportons au tableau des mortiers, page 55 de la Série, nous avons :

N° 1230, col. 2, le mètre cube	$21^{f},85$
N° 1229, col. 2, le mètre cube	$21^{f},05$
Différence par mètre cube	$0^{f},80$

et pour 0.300 produisent

$0^{f},80 \times 0.300 = 0^{f},24$ ou .... $0^{f},25$

Les sous-détails de fournitures pour meulière et mortier étant donnés; la main-d'œuvre étant le complément des prix composés, il est facile d'en trouver la valeur. Nous remarquons cependant que les sous-détails sont différents pour de la meulière hourdée en plâtre.

A reporter 36.61 54.04

Reports.................................... 36.61 54.04

5me *Exemple*.

Meulière neuve pour massif hourdée en plâtre.

Sous-détail :

Meulière marchande $1^{m},000$ c..............	$16^{f},95$			
Mortier : $0^{m},300$ à $22^{f},05$ le mètre cube......	$6^{f},60$			
Main-d'œuvre :				
3 heures 1/4 de limousinant et garçon limousinant à $1^{f},80$ l'heure..........................	$5^{f},85$			
Ensemble..............................	$29^{f},40$			

Ce prix est indiqué à la Série, n° 1123, col. 1.

6me *Exemple*.

Meulière neuve en fondation à 2 parements de 0.40 d'épaisseur jusqu'à 0.80 d'épaisseur hourdée en plâtre.

Sous-détail :

Meulière marchande $1^{mc},000$................	$16^{f},95$
Mortier : 0.320 à 22.05 le mètre cube........	$7^{f},05$
Main-d'œuvre :	
5 heures 1/2 de limousinant et garçon limousinant à $1^{f},80$ l'heure..........................	$9^{f},90$
Ensemble..............................	$33^{f},90$

Ce prix est indiqué à la Série, n° 1123, col. 3.

7me *Exemple*.

Meulière neuve en élévation jusqu'à la hauteur de $14^{m},00$ réduit à 2 parements de 0.40 d'épaisseur jusqu'à 0.80 d'épaisseur avec hourdis en mortier de plâtre.

Sous-détail.

Meulière marchande $1^{m3},000$...............	$16^{f},95$
Mortier : 0.320 à $22^{f},05$ le mètre cube.......	$7^{f},05$
Main-d'œuvre :	
Six heures et demie de limousinant et garçon limousinant à $1^{f},80$ l'heure..................	$11^{f},70$
Ensemble..........................	$35^{f},70$

Ce prix est indiqué à la Série, n° 1123, col. 7.

8me *Exemple*.

Meulière fournie pour voûtes en berceau et en ogive, y compris le scellement et le descellement des cintres.

1° Le hourdis est en plâtre.

Sous-détail

Meulière marchande 1 mètre cube..	$16^{f},95$			
Mortier 0.320 à $22^{f},05$	$7^{f},05$			
Main-d'œuvre :				
Six heures et demie de limousinant et garçon limousinant à $1^{f},80$ l'heure.	$11^{f},70$			
Ensemble	$35^{f},70$	$35^{f},70$		
A reporter..........................		35.70	36.61	54.04

Reports 35.70 36.61 54.04

Scellements de cintres et garnissages en plâtre 0^{m},036 à 22^{f},05 le mètre cube .. 0^{f},80

Main-d'œuvre pour scellements et descellements des cintres.

Vingt minutes de limousin et garçon limousin à 1^{f},80 l'heure .... 0^{f},60

Ensemble .... 1^{f},40 1^{f},40

Ensemble, n° 1123, col. 11.............. 37^{f},10

8me *Exemple.*

2° Le hourdis est en mortier n° 2 de chaux hydraulique **c.**

Sous-détail :

Meulière marchande 1^{mc},000 .... 16^{f},95
Mortier 0^{m},320 à 21^{f},85 .... 6^{f},55
Main-d'œuvre :
7 heures de limousin et garçon limousin à 1^{f},80 l'heure.............. 12^{f},60

Ensemble..................... 36^{f},10 — 36^{f},10

Scellement des cintres, garnissages en plâtre.......................... 0^{f},80

Main-d'œuvre pour scellements et descellements des cintres.

20 minutes de limousin et garçon limousin à 1^{f},80 l'heure .... 0^{f},60

Ensemble..................... 1^{f},40 = 1^{f},40

Ensemble. *Prix de série* (n° 1129, col. 11) .... 37^{f},50

Pour terminer le métré de transformation du mur entre l'antichambre et la chambre, nous compterons : la pose des bâtis et contre-bâtis.

Pour la pose du bâti, entaille brute dans la brique de Bourgogne de 0.07 × 0.05.

Montant de droite : 2^{m},265 h^{r}. × 0.15 courant.............................. 0.34

Pour le contre-bâti, entaille brute dans la brique de Bourgogne de 0.02 × 0.05.

Montant : 2.265 de haut. × 0.15.... 0.34

Ensemble 0.68

Aux 3/4.................................... 0.51

(Obs. : 1565-1631-1632).

Pour le bâti, 3 trous de pattes dans la brique de Bourgogne de 0.10 de profondeur.

Chaque 0.10 de taille de brique (n° 1679)... 0.30

Ensemble 0.81

à 5^{f},50 le mètre (n° 1563)................................ » 4.46

Scellement en plâtre 0.30

Aux 50/00 de légers ouvrages (n° 1015) .... 0.15 »

Pour la pose du bâti dans l'autre jambage, entaille brute dans la brique façon Bourgogne de 0.07 × 0.05.

A reporter.................................. 36.76 58.50

Reports			36.76	58.50
Montant de gauche $2^{m},265$ de h^{r}. × 0.15 courant	0.34			
Pour le contre-bâti, entaille brute dans la brique façon Bourgogne de 0.02 × 0.05.				
Montant : $2^{m},265$ de h^{r}. × 0.15 courant	0.34			
Ensemble	0.68			
aux 3/4		0.51		
(Obs.: 1565-1631-1632).				
Pour le bâti, 3 trous de pattes dans la brique façon Bourgogne de 0.10 de profondeur.				
Chaque 0.10 de taille de brique (n° 1679)		0.30		
Ensemble		0.81		
à $3^{f},80$ le mètre (n° 1564)			»	3.08
Scellement en plâtre		0.30		
aux 50/00 de légers ouvrages (n° 1015)			0.15	»
2 trous et scellements de pieds de bâti avec pâtins en plâtre.				
Chaque 0.10 de légers			0.20	»
Pour le contre-bâti :				
14 entailles de pattes à chambranles et scellements en plâtre.				
Chaque 0.05 de légers			0.70	»
2 trous et scellements de pieds avec pâtins en plâtre.				
Chaque 0.10 de légers			0.20	»
Scellement en plâtre entre le bâti et la feuillure : 4.53 × 0.06 courant de légers ouvrages			0.27	»
Pour le contre-bâti, travail semblable produit			0.27	»

Bâti jusqu'à 0.10 de largeur en vieux bois reposé.

La pose du bâti en chêne 0.054 × 0.08.				
Montants : 2 fois 2.36		4.72		
Traverse		1.43		
Ensemble		6.15		
à $0^{f},51$ le mètre (n° 554, Menuiserie, col. 2)			»	3.14

Bois reposés, façonnés entièrement.

Lorsque les bois *reposés* sont façonnés, le prix de la Série est indiqué (n° 558, col. 2, Menuiserie.) Obs. 559.

Pour les bâtis et les huisseries au-dessus de 0.10 de largeur, les prix ci-dessus seront augmentés de 0.30 par franc ; soit 3/10, à ajouter à la longueur.

Obs. 584. — Toutes les façons exécutées sur vieux bois, telles que : assemblages, feuillures, rainures, moulures, arrondis, entailles, chantournements, etc., seront payées séparément aux prix des mêmes ouvrages en bois neuf, augmenté de deux dixièmes; soit 2/10 à ajouter à la longueur.

La pose du contre-bâti en sapin 0.027 × 0.08 montants 2 fois 2.36		4.72		
Traverse		1.43		
Ensemble		6.15		
à $0^{f},31$ le mètre (n° 553, Menuiserie, col. 1)			»	1.91
A reporter			38.55	66.63

Reports		38.55	66.63
Pose de clous à bateaux sur bâti et contre-bâti (sans fourniture).			
Linéaire	12m,30		
à 0f,10 le mètre (n° 628, Menuiserie)		»	1.23
Pose de 14 pattes à vis, dites à chambranles, pour bâti et contre-bâti.			
à 0f,10 l'une (n° 702, Menuiserie)		»	1.40
Pour le bâti, fourni 7 pattes à scellement coudées et posées de 0.14 de longueur.			
à 0f,31 l'une		»	2.17
(nos 902 et 904 Serrurerie).			
14 pattes à chambranles de 0.18 de longueur à 0f,18 l'une (Serrurerie n° 899)		»	2.52
Entre le dégagement et l'antichambre pose d'un bâti en chêne de 0.08 × 0.15.			
Montants : 2 fois 2.36	4.72		
Traverse	1.43		
Ensemble	6.15		
Plus-value 3/10 (obs. 559) produit	1.85		
Ensemble	8.00		
à 0f,51 le mètre, n° 554 Menuiserie		»	4.08
Pour le bâti :			
5 trous de pattes dans la brique de Bourgogne de 0.10 de profondeur.			
chaque 0.10 de taille de brique (n° 1679)	0.50		
à 5f,50 le mètre		»	2.75
Scellement en plâtre	0.50		
aux 50/00 de légers ouvrages (n° 1015)		0.25	»
5 trous de pattes dans le plâtras de 0.10 profondeur et scellements en plâtre.			
Chaque 0.10 de légers n° 1101		0.50	»
Lardis de clous à bateaux sur bâti.			
Linéaire 6m,15 à 0f,10 le mètre (n° 628, Menuiserie)..		»	0.62
Prix sans fourniture.			
2 trous et scellements de pieds de bâtis avec patins en plâtre, chaque 0.10 de légers		0.20	»
Crépi enduit en plâtre au sas du mur de refend parallèle au boulevard.			
Longueur 5.24 × 2.65 hauteur	13.89		
Moins portes compris bâtis et contre-bâtis.			
Porte entre l'antichambre et le dégagement.			
Largeur = 1.30			
Bâtis 2 fois 0.08 = 0.16			
1.46 .... 1.46			
Porte entre l'antichambre et la chambre.			
Largeur = 1.30			
Contre-bâtis 2 fois 0.065 = 0.13			
Ensemble 1.43 .... 1.43			
Ensemble 2.89			
× 2.315 hauteur	6.69		
Reste	7.20		
dont sur partie vieille en brique.			
Longueur 1.60 × 2.65 hr	4.24		
à 0.33 de légers (n° 878)	»	1.40	»
Reste	2.96		
A reporter		40.90	81.40

Reports	40.90	81.40
à 0.25 de légers (nº 877)	0.74	»
Plus-value d'enduit de moins de 0.35 de largeur sur brique neuve.		
Entre les 2 portes 0.34 × 2.65 hʳ. 0.90		
à 0.08 de légers	0.07	»
Nº 875 .... 0.33		
Nº 877 .... 0.25		
Différence 0.08		
Sur le pan de bois, dessus de porte entre l'antichambre et le dégagement; hachement préalable des enduits et d'une partie de hourdis en plâtras de 0.03 d'épaisseur.		
Longueur 1ᵐ,53 × 0.335 hauteur...... 0.65		
à 0.10 de légers	0.07	»
Plus-value d'enduit de moins de 0.35 de largeur sur le pan de bois, surface 0.65		
à 0.08 de légers	0.05	»
Lardis de clous à bateaux fournis sur bois, surface 0.65		
à 0.10 de légers (nº 929)	0.07	»
Renformis de 0.01, surface 0.65		
à 0.07 de légers (nº 890)	0.05	»
Les bâtis ayant été posés sous les filets en fer suivant la figure nº 20, renformis de 0.02 sur les fers.		
Longueur....... 3ᵐ,60 × 0.16.... .. 0.58		
à 0.14 de légers (nº 890)	0.08	»
Entre le bâti et le pan de bois sur l'escalier de service, hourdis plein et plus-value d'enduit de petite dimension. Hauteur...2ᵐ,315 × 0.10 courant de légers..	0,23	»
Sur le pan de bois entre l'escalier de service et l'antichambre, le *hachement des enduits en plâtre, dégarnissage des bois du pan de bois.*		
Longueur.......1ᵐ,27 × 2.65 hauteur. 3.37		
à 0.15 de légers	0.51	»
Nota : Les naissances en plâtre sous la corniche étaient faites lorsqu'il a été décidé de refaire complètement les enduits en plâtre :		
Lattis neuf espacé de 0.10 *d'axe en axe, en cœur de chêne et cloué pour pan de bois.*		
Surface 3ᵐ,37		
à 0.085 de légers (nº 930)	0.29	»
Lardis de clous à bateaux avec fourniture de clous.		
Surface 3ᵐ,37		
à 0.10 de légers (nº 929)	0.34	»
Enduit en plâtre au sas de 0.02 d'épaisseur.		
Surface 3ᵐ,37		
à 0.25 de légers (nº 877)	0.84	»
Observation: Pour détailler notre travail, nous avons compté :		
1º Le lattis espacé... 0.085 le mètre superficiel		
2º Le recouvrement.. 0.25 » »		
Ensemble....... 0.335 » »		
Dans la pratique, on abrège ce travail de la manière suivante :		
Recouvrement en plâtre : de pan de bois avec lattis espacé de 0.10 *de milieu en milieu.*		
A reporter	44.24	81.40

			Observation.
Reports..	44.24	81.40	
Le mètre superficiel 0.33 (n° 939)...................	»	»	
Renformis en plâtre de 0.02			
Surface.............................. 3.37			
à 0.14 de légers (n° 890).............................	0.47	»	
Dessus de portes des paliers (côté antichambre).			
Hachement des enduits en plâtre du pan de bois et dégarnissage des bois.			
Porte du palier de l'escalier de service.			
Largeur 0.70			
Celle sur le grand escalier. 1.30			
Ensemble........... 2.00 × 0.335^{hr}.. 0.67			
à 0.15 de légers.......................................	0.10		
Recouvrement en plâtre de pan de bois avec lattis neuf espacé, lardis de clous à bateaux fournis sur bois et renformis de 0.02.			
Surface............ .... 0.67			
à 0.575 de légers (n°s 939, 929, 890)....................	0.39		
Sol de l'antichambre.			
Après enduits terminés, la dépose du parquet à l'anglaise avec soin pour être reposé, dépose de lambourdes et rangement dans l'étage.			
Surface du hourdis de plancher, page 149... $12^m,16$			
à $0^f,32$ le mètre superficiel (n° 906, Parquetage).......	»	3.89	
Démolition partielle d'aire en mauvais état.			
Surface........... $12^m,16$ au 1/4 .... $3^m,04$			
× 0.05 n° 714 .... 0.152			
à $3^f,60$ le mètre (n° 712).............................	»	0 55	
Nettoyage à la truelle en difficulté entre les solives en bois des gravois tombés sur les augets.			
Surface .... $3^m,04$			
à 0.05 de légers (estimation)..........................	0.15	»	
Bardeaux vieux non fournis pour aire.			
Surface .... $3^m,04$			
à 0.05 de légers (n° 934).............................	0.15	»	
Lattis ou bardeaux vieux non fournis pour aire (montage et pose), le mètre superficiel 0.05 de légers (n° 934).			
Aire en plâtre de 0.03 d'épaisseur.			
Surface .... $3^m,04$			
à 0.25 légers (n° 829)................................	0.76	»	
Scellements en plâtre des lambourdes de 0.165 h^r, élevées et scellées sur l'aire avec solin droit de chaque côté, surface.................................. $3^m,04$			
à 0.345 de légers ouvrages (n°s 921 à 924).............	1.05	»	
Il est prévu $2^m,25$ linéaire de scellement de lambourdes par mètre superficiel (n° 922). Une plus grande quantité de lambourdes donnera lieu à une plus-value proportionnelle (observation 923).			
Nous avons donné précédemment, page 26, ce détail.			
Calfeutrement partiel de parquet.			
Pan de bois sur l'escalier, ensemble .. $1^m,75$			
Sur l'antichambre..................... $2^m,04$			
Ensemble .... $3^m,79$			
× 0.05 de légers ouvrages (n° 1000)..................	0.19	»	
Les autres calfeutrements dans les tableaux de la porte, entre la chambre et l'antichambre			
2 fois 0.30 × 0.05 légers	0.03	»	
A reporter...	47.53	85.84	

Reports		47.53	85.84
6 Scellements de taquets pour lambourdes dans l'épaisseur du mur et du pan de bois.			
Chaque 0.05 de légers ouvrages (nº 1057)		0.30	»
Les enduits en plâtre au sas compris crépi et gobetage sur brique neuve entre bâtis et contre-bâtis.			
Tableaux 2 fois $2^m,25$ de hauteur	4.50		
× 0.30 de largeur	1.35		
à 0.33 légers ouvrages (nº 875)		0.45	»
Voussure comme plafond (voir page 87).			
Longueur $1^m,30$ × 0.30	0.39		
à 0.50 de légers ouvrages (nº 879)		0.20	»
Plus-value d'enduit au-dessous de 0.35 de largeur.			
Surface	0.39		
à 0.08 de légers ouvrages		0.03	»
Nº 875 .... 0.33 de légers Nº 877 .... 0.25 » Différence 0.08			
Renformis en plâtre de 0.04 d'épaisseur.			
Surface	0.39		
à 0.28 légers (nº 890)		0.11	»
Crépi enduit en plâtre au sas du mur de refend.			
Côté grande chambre, sur brique neuve, à gauche de la porte.			
Hauteur 2.65 × 0.23	0.61		
à 0.33 légers (nº 875)		0.20	»
A droite de la porte.			
Hauteur 2.65 × 0.28	0.74		
à 0.33 légers (nº 875)		0.29	»
Cloison de refend entre le dégagement et la grande chambre sur le boulevard.			
Démolition de *cloison à claire-voie.*			
Longueur 0.50 × 2.37 de hauteur	1.19		
× 0.07 (nº 717)	0.083		
à $3^f,60$ le mètre cube		»	0.30

Démolition de légers ouvrages en plâtre.

Cloison à claire-voie, compris hourdis et deux enduits et *descellements des bois*, le mètre superficiel 0.07 (nº 717).

La cloison à claire-voie en sapin dite de remplissages est construite tant plein que vide de 0.027 d'épaisseur et se détaille de la manière suivante :

Bois neuf ; Bois inférieur. *Cloison à claire-voie, en sapin.*

Tant plein que vide, de 0.027 d'épaisseur le mètre superficiel (Menuiserie nº 86) .... $2^f,65$

Observation 87. — Les remplissages devront toujours être comptés au mètre superficiel.

Pour relier ces remplissages, il est fourni et posé des poteaux de remplissage de 0.08 d'épaisseur (tous les deux mètres environ) avec traverses ou entretoises assemblées dans les poteaux. Les entretoises sont placées d'axe en axe à une distance maximum de $1^m,40$. Les poteaux de remplissage et entretoises ne sont pas compris dans l'évaluation de $2^f,65$ (nº 86 Menuiserie).

Les poteaux de remplissage de 0.08 d'épaisseur en sapin sont ordinairement à 2 parements de l'épaisseur de la cloison (un parement sur chaque face) et nervés

A reporter	49.11	86.14

Reports.................................... 49.11 86.14

sur 2 rives. Ils se paient au mètre linéaire de la manière suivante :

Poteau de remplissage non assemblé à 2 parements rainés ou nervés sur 2 rives de 0.08 d'épaisseur (col. 1, nº 365). Menuiserie pour $0^m,10$ de large......... $2^f,30$

(col. 2) deux centimètres en moins

Chaque $0^f,145$.............................. $0^f,29$

Reste le mètre linéaire................ $2^f,01$

Les assemblages sont payés à part................. » »

Observation.

Coulisse, entretoise et poteau de remplissage non assemblé.

	SAPIN		CHÊNE		NUMÉROS D'ORDRE
	de $0^m,10$ de large	un centimètre en plus ou en moins	de $0^m,10$ de large	un centimètre en plus ou en moins	
A deux parements, *rainés ou nervés sur deux rives.*	1	2	3	4	
	fr.	fr.	fr.	fr.	
0.034	1.45	0.100	2.55	0.157	362
0.041	1.63	0.106	3.05	0.197	363
0.054	1.93	0.117	3.70	0.249	364
0.080	2.30	0.145	4.48	0.270	365
A trois parements, *rainés ou nervés sur une rive.*					
0.034	1.40	0.098	2.52	0.178	366
0.041	1.66	0.114	3.04	0.226	367
0.054	1.88	0.130	3.73	0.277	368
0.080	2.34	0.172	4.55	0.361	369

Les entretoises et poteaux de remplissage bruts perdus dans les plâtres seront payés comme bâtis bruts (observation nº 370).

Les assemblages, pentes et arrondis seront payés à part (observation 371).

Ouvrages en vieux bois (au mètre superficiel).

Cloison à claire-voie pour remplissage.

Retaillée, posée..................... $0^f,49$ Nº 448

Débitée et refendue dans du vieux bois et posée.............................. $0^f,82$ Nº 449

Lorsque la Menuiserie est posée, nous complétons la cloison légère, de la manière suivante :

Sur chaque face : *lattis espacé de* 0.10 *d'axe en axe* en cœur de chêne et cloué.

Le mètre superficiel nº 930 = 0.085 de légers. et pour les 2 faces en légers 2 fois 0.085........ 0.17

Hourdis plein : en plâtre et plâtras fournis : (nº 895) en légers.......................... 0.33

Sur chaque face, crépi, enduit en plâtre au sas (nº 877)............................. 0.25

Et pour 2 faces, 2 fois 0.25................... 0.50

Le mètre superficiel en légers.......... 1.00

A reporter................................ 49.11 86.14

Reports	49.11	86.14

Ce sous-détail est conforme à l'observation n° 823 de la Série.

Construction d'une cloison légère (obs. 899).

A la hauteur vue, au-dessus du parquet ou du carrelage, il sera ajouté 0.10 de hauteur pour évaluation du hourdis de la partie cachée 0.10

En plafond nous ajouterons :

1° L'épaisseur de l'enduit 0.02

2° L'encastrement de la cloison dans le hourdis 0.03

Partie cachée 0.15

Lorsque les cloisons de remplissage ou en carreaux de plâtre n'auront pas de coulisses en parquet et en plafond, nous ajouterons dans la démolition une hauteur de 0.15 à la partie apparente.

Nous avons donné la construction complète d'une cloison de remplissages, nous ajouterons que, dans les travaux préparatoires, nous compterons les trous et scellements de poteaux de remplissages, d'angle ou d'huisseries, ainsi que les trous et scellements d'abouts de traverses, coulisses ou entretoises dans les anciens murs et cloisons; les tranchées en travaux d'entretien et les lardis de clous.

Observation 1024. — *Les descellements ne seront pas comptés dans les démolitions.*

Cette observation s'applique lorsqu'il y a suppression complète, sans réemploi; il ne faut pas en conclure que la démolition comprend tous les descellements.

Nous compterons les descellements de poteaux, huisseries, traverses, entretoises, coulisses, ainsi *que la dépose des bois* dans les démolitions de cloisons de remplissages.

Les remplissages seuls ne seront pas comptés dans les descellements.

La Série n° 717 comprend les descellements des remplissages.

Dans les démolitions de pan de bois, nous compterons aussi les descellements des bois qui ne sont pas compris dans l'évaluation de l'observation n° 725.

Observation 725. — *Démolition de légers ouvrages en plâtre.*

Pan de bois. — Epaisseur réelle sur la superficie, déduction faite des vides. Le cube obtenu réduit aux 2/3 pour déduction des bois.

La dépose des bois se compte au stère.

Série de charpente n° 520. Dépose de bois assemblé *avec descente partielle* et rangement pour plancher, pan de bois, comble, etc., le stère 7f,00

N° 522. Dépose de bois assemblé avec descente à 10m,00 pour plancher, pan de bois, comble, etc., le stère 8f,75

Reconstruction de la cloison de refend entre le dégagement et la grande chambre sur le boulevard en cloison à claire-voie de 0.08 épaisseur compris hourdis en plâtras non fournis, lattis aux 2 faces et enduits aux 2 faces.

A reporter	49.11	86.14

Reports	49.11	86.14		
Longueur 0.50 × 2.37 ... 1.19				
à 0.94 de légers	1.12	»		
Sous-détail de cette évaluation.				
Hourdis plein : en plâtre fourni et plâtras non fournis.				
Pour cloison de 0.08 à 0.16 d'épaisseur.				
Le mètre superficiel en légers (n° 900) ... 0.27				
2 Lattis chaque 0.085 (n° 930) ... 0.17				
2 Enduits en plâtre au sas chaque 0.25 (n° 877) 0.50				
Ensemble le mètre superficiel ... 0.94				
Plus-value de jonction				
2 fois 2.37 ... 4.74				
Largeur ... 0.50				
Ensemble ... 5.24				
× 0.05 courant (obs. 1534)	0.26	»	Légers ouvrages — Art. 822.	
Ensemble	50.49	»	50.49	
			Argent.	
Ensemble légers ouvrages		86.14	86f,14	

ORDRE DE SERVICE N°

Cabinet de Monsieur **Architecte**

A M. **Entrepreneur de Maçonnerie**

Dans la propriété X...

A Paris, Boulevard... n°

Au 3me étage, appartement de gauche.

Chambre sur cour.

Faire la démolition du coffre de cheminée; remplacer les tuyaux brûlés en pigeonnage par des conduits réglementaires en boisseaux Gourlier rectangulaires de 0.20 × 0.20; les garnissages entre conduits de fumée seront en plâtras non fournis et plâtre. Après la démolition des pigeonnages, hacher les plâtres calcinés, faire un crépi en plâtre sur le vieux mur et les renformis derrière les tuyaux.

Démolir la corniche en plâtre en plafond ainsi que le hourdis de plancher et trémie, déposer le parquet du plancher bas du 3me étage, les menuiseries. Déposer la cheminée ainsi que la glace placée au-dessus. Construire la trémie réglementaire; les conduits de fumée seront maintenus par des ceintures en fer de 0.040 × 0.005.

Refaire le hourdis de plancher, scellement en plâtre des lambourdes, calfeutrement de parquet, recouvrement en plâtre des poteries. Les raccords de corniche en plafond, les naissances et raccords sur murs, protéger le parquet par des bâches, enlever les gravois aux décharges publiques.

Paris, le

X, architecte.

Métré.

Nous avons donné précédemment le métré de dépose de menuiserie, stylobate, dépose de parquet, cheminée, construction de trémie de plancher, il est inutile de recommencer tous ces détails, nous allons examiner les travaux complémentaires.

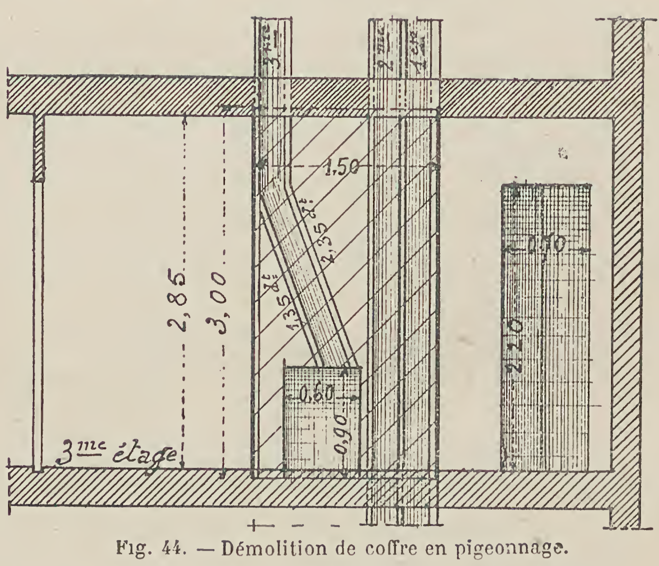


Fig. 44. — Démolition de coffre en pigeonnage.

Démolition du coffre en pigeonnage (fig. 44).

Longueur... 1.50 × 3.00 hauteur... 4.50
Languettes 4 fois 3.00 = 12.00
2.35
1.35
Ensemble 15.70
× 0.27 compris liaison................. 4.23
Ensemble 8.73
Moins la cheminée
0.90 hr × 0.60.... 0.54
Reste 8.19
× 0.06 .... 0.491
à 3f,60 le mètre cube (n° 712)........................ » 1.77

Démolition de légers ouvrages en plâtre.

Languette en plâtre, le mètre superficiel 0.06 (n° 723).

Hachement de suie calcinée à l'emplacement de l'ancien coffre.

Face du coffre 1.50 × 3.00.................. 4.50
Déduire l'emplacement des languettes.
Linéaire............15.70 × 0.06............ 0.94
Reste............................. 3.56
à 0f,90 le mètre...................................... » 3.20

Hachement de suie calcinée à l'emplacement ou à l'intérieur des coffres; le mètre superficiel 0f,90 (n° 785 Série de Fumisterie).

Crépi plein en plâtre du mur
Longueur..........1.50 × 3.00......... 4.50
à 0.17 de légers (n° 846)............................ 0.77 »
Renformis de 0.02 pour dressement derrière les poteries
Hauteur = 2.35 × 0.30.............. 0.70
Hauteur = 3.00 × 0.60.............. 1.80
Ensemble.................. 2.50
à 0.14 de légers ouvrages............................ 0.35 »
A reporter................................. 1.12 4.97

Reports.................................... 1.12 4.97

Renformis derrière tuyaux de cheminée, de chute et autres (par chaque 0.01 d'épaisseur) en légers (n° 849) 0.07

La fourniture et pose des conduits de fumée en boisseaux réglementaires Gourlier rectangulaires de 0.20 × 0.20

Celui du 1er étage........................... 3.00
Celui du 2me étage........................... 3.00
Celui du 3me étage, linéaire développé......... 2.35

Plus-value pour 1 *coude* de changement de direction compris taille, déchet et risque de casse, 1/3 *de boisseau de* 0.25 *de longueur*.
(Obs. 438), 0.25 au 1/3........................ 0.08

Ensemble............................. 8.43

à 7f,90 le mètre (n° 424)............................ » 66.00

Les mesures des boisseaux sont prises à l'intérieur. (Obs. 437.)

Fourni 2 ceintures en fer méplat chaque 1,36 2.72
2 autres » » chaque 1,06 2.12

Ensemble........................ 4.84

Pesant ensemble......................... 7k,600
à 0f,50 le kilogramme............................ » 3.80

Gros fers à bâtiment (au kilogramme).

Pour étriers ou embrasures, chapeaux de colonnes, cales et coins forgés, *cintrés pour colliers ou ceintures de tuyaux*, etc., compris clous, entailles, montage et pose...................................... 0.50
(n° 85 Serrurerie.)

Pour la pose des ceintures, 8 trous d'about dans le mur en brique de 0.12 de profondeur.

Chaque 0.12 de taille........................ 0.96
(n° 1565 et 1679.)
à 3f,80 le mètre (n° 1564)............................ » 3.65

Scellements en plâtre........................ 0.96
aux 50/00 (n° 1015)................................ 0.48 »

à défaut de constatation de dimension de profondeur, le règlement accorde 0.08 par chaque about en scellement.

Observation. — Cette dernière évaluation s'applique plutôt au scellement de collier ordinaire ou de ceinture de fourneau de cuisine ; *pour des ceintures plus importantes, les trous atteignent parfois* 0m,15 *de profondeur* .. » »

Lorsque les colliers *sont en fer feuillard* ou à ruban, de 0.03 de largeur sur 0.0035 d'épaisseur, cintrés suivant les tuyaux avec scellement, fendu à chaque bout nous nous reporterons à la Série des Egouts.

Colliers : *en fer feuillard* ou à ruban *de* 0.03 *de largeur sur* 0.0035 d'épaisseur, cintrés suivant le diamètre des tuyaux, avec scellement de 0.10, fendu ou roulé à chaque bout.

Pour tuyaux.............................. la pièce

N° 229 Egouts (voir prix suivant les diamètres intérieurs des tuyaux).

Observation. — Nous ferons par conséquent le développement extérieur de nos poteries et établirons notre prix *proportionnellement*.

Pour des dimensions plus grandes, la Série a prévu un prix de 0f,80 le kilogramme.

A reporter................................ 1.60 79.02

Reports.................................... 1.60 79.02

Lorsque les colliers *sont galvanisés*, il est accordé une plus-value de 1/4.

Les garnissages entre poteries en plâtras non fournis et plâtre (*fig.* 45).

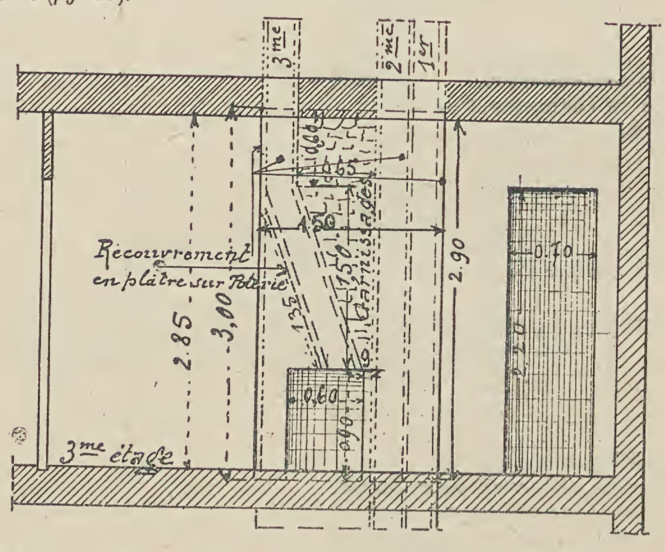


Fig. 45. — Garnissage en plâtras non fournis et plâtre et recouvrement en plâtre des poteries en boisseaux Gourlier.

Partie haute 0.65 × 0.60 hauteur.... 0.39

$\frac{0.65 + 0.09}{2}$ × 1.50 hauteur.... 0.56

Ensemble...................... 0.95

× 0.30 épaisseur........................... $0^m,285$

à $18^f,00$ le mètre cube.............................. » 5.13

Plâtras hourdés en plâtre pour mur en élévation et *pour renformis* (n° 1525, col. 2), le mètre cube. $18^f,00$

La face du coffre en carreaux de plâtre (carreaux de 0.05 d'épaisseur).

de........... 1.50 × 3.00 h^r..... 4.50

Moins : cheminée 0.90 × 0.60 = 0.54

Garnissages, surface précédente. 0.95

Emplacement des tuyaux.

Longueur développée 8.35 × 0.30 2 51

Ensemble............... 4.00 4.00

Reste...................... 0.50

Costière de gauche à reprendre en contre-bas du conduit de fumée (compris liaison).

Hauteur 2.25 × 0.30 .... 0 68

Ensemble...................... 1.18

aux 50/00 légers ouvrages........................... 0.59 »

Sous-détail.

Fourniture....................... 0.33 de légers

Pose............................. 0.17 »

Le mètre superficiel......... 0.50 de légers

A reporter................................. 2.19 84.15

Reports				2.19	84.15
Pour liaison de la costière, lardis de rappointis dans les joints.					
Hauteur 2m,25 × 0.03 courant de légers				0.07	»
Recouvrement en plâtre du coffre :					
Face 1.50 × 2m,90 de hauteur =			4.35		
Moins :					
Cheminée 0.60 × 0.85, Hauteur			0.51		
Reste			3.84		
dont en recouvrement de poterie :					
2.90 Hauteur × 0.60		1.74			
2.30 — × 0.30		0.69			
Ensemble		2.43	2.43		
aux 33/00 légers ouvrages (n° 945)			»	0.80	»
Reste			1.41		
aux 25/00 légers ouvrages (n° 877)				0.35	»
Costière de droite.					
Recouvrement sur poterie de moins de 0.35 de largeur :					
Hauteur	2.90				
à gauche, Hauteur	0.70				
Ensemble	3.60				
× 0.32			1.15		
aux 33/00 (n° 945)				0.38	»
Plus-value d'enduit de petite dimension :					
Surface ci-dessus			1.15		
aux 8/00 légers ouvrages				0.09	»
N° 875		0.33			
N° 878		0.25			
Différence		0.08			
En contre-bas du conduit de fumée de gauche, enduit en plâtre de la costière sur carreaux de plâtre à gauche 2m,20 de hauteur × 0.32			0.70		
aux 33/00 (n° 875)				0.23	»
Arêtes en plâtre :					
2 fois 2.90 Hauteur			5.80		
× 0.05 de légers ouvrages (n° 948)				0.29	»
Sur le tuyau de fumée du 3me étage à l'intérieur du coffre, recouvrement de la costière de gauche de moins de 0.35 de largeur en plâtre au panier.					
Hauteur 1.35 × 0.30 =			0.41		
à 0.37 de légers				0.15	»

Sous-détail :

Recouvrement en plâtre de poterie de plus de 0.35 de largeur. le mètre superficiel (n° 875)	0.33	de légers.
Plus-value pour dimension moindre de 0.35 de largeur, le mètre superficiel	0.08	»
Le mètre superficiel	0.41	»
Moins-value pour emploi de plâtre au panier au lieu de plâtre au sas	0.04	»
Reste, le mètre superficiel	0.37	»

A reporter	4.55	84.15

Reports		4.55	84.15
Pour le fer carré supportant le coffre :			
2 entailles et scellements en plâtre.			
Chaque 0.05 de légers		0.10	»
Pose du linteau, calage et mise de niveau		0.03	»
Construction d'une paillasse horizontale de fermeture à la partie inférieure avec lardis de clous et rappointis dans les joints.			
Vaut en légers		0.35	»
Pour la cheminée :			
Les jambages en brique neuve pleine de Vaugirard 1er choix, et plâtre de 0.06 d'épaisseur et 2 fois 0.27 = 0,54 (liaison comprise).			
× 1.00 de hauteur avant la pose du parquet	0.54		
à 4.00 le mètre (n° 548, col. 5)		»	2.16
Tranchées de liaison.			
2 fois 1.00 × 0.03 courant		0.06	»
Naissances en raccord.			
2 fois 1.00	2.00		
× 0.08 de légers		0.16	»
Crépi, enduit en plâtre au sas sur la face extérieure de ces jambages.			
2 fois 0.25	0.50		
× 1.00 de hauteur	0.50		
aux 33/00 légers (n° 875)		0.17	»
planche en plâtre sous la tablette, vaut (art. 1047)		0.40	»
Remarque. — Ce même travail est réglé à la Série de fumisterie (n° 881)	1.95		
Observation. — La cheminée en marbre et le foyer ont été posés par le fumiste.			
Nous avons d'ailleurs donné précédemment la construction d'un intérieur de cheminée, rétrécissement en faïence, pose de cheminée, etc., nous n'y reviendrons pas.			
Observation. — Pour la pose de nos conduits de fumée en boisseaux Gourlier, nous n'avons pas compté de refouillement dans les anciens murs, *il est entendu* que, lorsqu'il est nécessaire d'agrandir un ancien coffre pour y encastrer des conduits, les refouillements, *à la masse et au poinçon ou partie à la masse et au poinçon et à la pioche ou même à la pioche*, se comptent au mètre cube (nos 1551 à 1557 inclus).			
Les reprises sont aussi à compter suivant les matériaux employés avec les plus-values diverses, ces travaux nécessitant beaucoup de main-d'œuvre.			
Après construction de trémie, le hourdis du plancher en augets cintrés en gorge de 0.03 d'épaisseur au fond sur lattis neuf avec lardis de clous fournis de 2.20 × 0.95 (réduit)	2.09		
Dont pour bande de trémie et à la suite en plâtras non fournis et plâtre de 0.20 épaisseur 1.60 × 0.75	1.20		
aux 86/00 légers (nos 910-911)		1.03	»
Le reste	0.89		
à 0.685 de légers (nos 833, 930, 929)		0.61	»
A reporter		7.46	86.11

Reports.................................... 7.46 86.31

L'enduit en plâtre du plafond :

2.20 × 0.95 réd.................... 2.09

dont sous corniche (obs. 979)

2.84 × 0.37........................ 1.05

aux 25/00 légers........................ » 0.26

Le reste.............................. 1.04

aux 50/00 (n° 879)................................ 0.52

Renformis de 0.02 pour dressement

Surface 1.04

aux 14/00 de légers (n° 890)........................ 0.15

Ensemble (légers ouvrages)........... 0.93

Nous avons compté les enduits en plâtre sur mur et cloison dans toute la hauteur (même sous la corniche, nous allons en déduire leur valeur conformément à l'observation 978 *bis*).

Linéaire face du coffre.......... 1.50

Costières, 2 fois 0.32............ 0.64

Ensemble. 2.14

× 0.20 hauteur......................... 0.43

à 0.25 légers (n° 878) (en différence)........... 0.11

Reste .... 0.82 0.82 »

Les raccords de moulures de corniche faites au calibre (Les mesures prises au milieu du profil) :

Face............................. 1.50

Saillies, 2 fois 0.37 = 0.74.

à 1/2 pour la réduite prise au milieu de la saillie.............................. 0.37

Retours à la main :

2 fois 0.32................. 0.64

à la suite et à gauche du coffre :

2 fois 0.165................ 0.33

Ensemble............. 0.97

Plus-value à la main 1/2....... 0.485

1.455 1.455

Ensemble.................... 3.325

2 angles saillants, chaque 0.15 (n° 980).. 0.30

2 angles rentrants, chaque 0.20 (n° 981). 0.40

Ensemble..................... 4.025

× 1.36 de profil (*fig.* 7)................................ 5.47 »

Fourni un calibre en hêtre tout ferré.

Linéaire 0.73.

à 5f,50 le mètre (n° 595)............................ » 4.02

Observation 596. — Les calibres sont au compte de l'Entrepreneur et ne sont accordés que dans les cas exceptionnels pour ouvrages en raccords ne dépassant pas 3 mètres linéaires.

Scellement en plâtre des lambourdes de 0.165 de hauteur sur petits murs avec solins en plâtre de chaque côté et chaînes en plâtre en travers espacées de 0.80 pour parquet à point de Hongrie, espacé de 0.42 d'axe en axe.

A reporter................................ 13.75 90.33

Reports.		13.75	90.33
Longueur : 2.20 × 0.95	2.09		
Moins le foyer : 1.10 × 0.55	0.61		
Reste	1.48		
× 0.705 de légers		1.04	

(voir sous-détail, page 26).

Pour terminer notre métré, il reste à compter les calfeutrements de parquet, naissances sur mur et en plafond en raccords, la location des bâches de garantie, nettoyage de la pièce en travaux d'entretien ; ces travaux ont été décrits précédemment; nous allons compléter en traitant la question de l'ENLÈVEMENT DES GRAVOIS.

En travaux neufs, tous les prix composés comprennent, en outre des fournitures, les transports à pied d'œuvre, c'est-à-dire à l'endroit le plus rapproché de l'ouvrage accessible aux tombereaux, les déchargements des matériaux, tous les échafaudages nécessaires, *l'enlèvement des gravois* provenant du déchet des matériaux fournis, mis en œuvre, *ainsi que l'eau à employer pour la construction* (obs. 386).

Mais le *propriétaire doit supporter les frais d'établissement de la conduite d'eau, si elle reste à la propriété* (obs. 387).

Dans les *travaux d'entretien*, dans les locaux habités, *l'eau est à la charge du propriétaire* ainsi que *l'enlèvement des gravois* et le *nettoyage*, mais celui-ci *en plus-value seulement* (obs. 388).

PREMIER CAS. — *Il n'y a pas eu de constatations pour l'enlèvement des gravois.*

A DÉFAUT DE CONSTATATIONS ET DE BONS SIGNÉS INDIQUANT LES GRAVOIS PROVENANT DE DÉMOLITIONS, le cube des gravois est établi de la manière suivante :

1° *Démolitions de légers ouvrages :*

Etablir le cube réel de tous les gravois provenant de démolitions, hachements, recoupements, refouillements, percements, trous, déchet de plâtre des nouveaux enduits, etc., etc.

Soit	30.000 cubes.	
foisonnement 50/00 (obs. 783)	15.000	
cube réel	45.000 =	45.000 cubes.

2° Démolitions diverses (légers exceptés) :

Soit	10.000 cubes.	
foisonnement 40/00 (obs. 783)	4.000 =	14.000
cube réel	14.000	
Ensemble		59.000 cubes.

à 6f,02 le mètre cube		»	355.18
OBSERVATION. — Il est entendu que les matériaux réemployés doivent être défalqués de ces diverses quantités		»	»

Sous-détail du prix.

Gravois enlevés aux décharges publiques, compris chargement et déchargement, mesurés dans le tombereau compensation faite de tout droit du boni de décharge (le mètre cube) (n° 781) 6f,40

Le prix ci-dessus n'est applicable qu'*aux gra-*

A reporter.	6f,40	14.79	445.51

Reports............................ 6f,40 14.79 445.51

vois enlevés dans les espaces intérieurs et extérieurs accessibles au tombereau (*obs.* 782).

Lorsque *la contenance du tombereau* n'aura pas été désignée, le prix de 6f,40 sera diminué de 6 0/0 (obs. 785)............................ 0f,38

Reste le mètre cube 6f,02

Deuxième cas. — *Il a été constaté et signé d'après bons l'enlèvement aux décharges publiques des gravois ci-après :*

55 Tombereaux à 1 cheval,
3 Tombereaux à 2 chevaux.

La contenance des tombereaux n'ayant pas été constatée suivant l'observation 786 le cube sera arbitré de la manière suivante :

55 Tombereaux à 1 cheval cubant chaque 1m,100 à 6f,96 l'un............................ 382f,80

3 Tombereaux à 2 chevaux cubant chaque 1m,600 à 9f,78 l'un 29f,34

Ensemble... .... 412f,14

Troisième cas. — *L'enlèvement des gravois a été reconnu suivant bons signés ainsi que la contenance des tombereaux.*

49 Tombereaux à 1 cheval cubant chaque 1m,300 à 8f,09 l'un 396f,41

3 Tombereaux à 2 chevaux cubant chaque 2m,250 à 13f,44 l'un............................ 40f,32

Ensemble........................ 436f,73

Nous constatons que l'estimation des gravois provenant des démolitions a été augmentée.

La Série édition 1907 (obs. 915) ne prévoyait que 30/00 de foisonnement dans les démolitions de légers ; l'édition 1909 prévoit 50/00, en raison du foisonnement plus grand dans certaines démolitions, l'entreprise a intérêt à faire reconnaître chaque jour le nombre de tombereaux et leur contenance.

Sous-détail des prix précédents :

Tombereau à 1 cheval cubant 1m,100 (no 781), le mètre cube 6f,40

Lorsque le tombereau enlèvera plus d'un mètre cube à la fois, l'excédent d'un mètre cube sera payé le même prix diminué de 12/00 (obs. 784).

Prix du mètre cube en excédent de 1m,000............................ 6f,40

Moins 12/00........................ 0f,768

Reste le mètre cube........ 5f,632

et 0.100 décimètres en excédent produisent 5f,632 × 0.100 .... 0f,56

Le tombereau à 1 cheval cubant 1m,100 vaut .. 6f,96

Tombereau à 1 cheval cubant 1m,600 (no 781), le mètre cube 6f,40

en excédent 0m,600 à 5f,632 le mètre........... 3f,38

Le tombereau à 2 chevaux cubant 1m,600 vaut.. 9f,78

A reporter 14.79 445.51

Reports	14.79	445.51
Tombereau à 1 cheval cubant $1^{m},300$ (n° 781) le mètre cube .... $6^{f},40$ en excédent 0 300 à $5^{f},632$, le mètre .... $1^{f},69$		
Le tombereau à 1 cheval cubant $1^{m},300$ vaut... $8^{f},09$		
Tombereau à 2 chevaux cubant $2^{m},250$ (n° 781), le mètre cube .... $6^{f},40$ en excédent $1^{m},250$ à $5^{f},632$, le mètre .... $7^{f},04$		
Le tombereau à 2 chevaux cubant $2^{m},250$ vaut. $13^{f},44$		
Dans les travaux de peu d'importance, l'enlèvement des gravois peut être fait par des camions. *La camionnée de gravois constatée par bon est payée* $3^{f},50$ (n° 787). *Tous ces divers prix ne comprennent pas la descente ou le montage des gravois.* *Descente ou montage de gravois en travaux d'entretien*, à la hotte, au seau, à la poulie, provenant de démolitions partielles, compris chargement et déchargement (prix moyen), le mètre cube .... $3^{f},00$ Les *nettoyages* en travaux d'entretien se comptent aussi en plus-value. Observation 828. — Dans les prix et évaluations des légers sont compris les nettoyages et descentes des gravois en *travaux neufs*, mais, pour les travaux d'entretien, il sera tenu compte d'une *plus-value* à apprécier suivant l'emplacement des locaux.		
Total..................................	14.79	445.51

ORDRE DE SERVICE N°

Cabinet de Monsieur Architecte

Propriété de Monsieur

A Paris, Boulevard n°

3me étage, appartement de droite

Salle à manger sur rue.

Par suite de sinistre, incendie survenu dans la cheminée du 2me étage, faire une tranchée horizontale sur le mur de refend perpendiculaire à la rue pour reconnaître l'emplacement des conduits de fumée. — Hacher avec soin les enduits en plâtre en conservation des poteries. — Refouiller le conduit en mauvais état, le remplacer par un conduit en wagon solidaire pour mur de 0.35 ravalé. — Ce conduit sera posé en conservation de la corniche, il descendra 0.20 en contrebas du parquet et sera encastré de 0.10 dans le plancher haut. — Faire les enduits en plâtre au sas sur mur et recouvrement de poterie. — Déposer la menuiserie avec soin pour réemploi (stylobate et plinthe). La cheminée et le parquet ne seront pas déposés. — Faire les garanties nécessaires sur cheminée et parquet.

Paris, le...

X..., architecte.

Métré.

3me étage.

Appartement de droite, salle à manger sur Rue.

N° 10.

Par suite d'incendie survenu dans la cheminée du 2me étage, le sondage du mur de refend, hachement des enduits en plâtre pour reconnaître l'emplacement des conduits de fumée.

Temps passé 1 heure de maçon et aide (nos 371-373). . » 2.06

Hachement des enduits en plâtre dans la hauteur du 3me étage en conservation des poteries.

Côté petit salon (attachements n° 1 et n° 2).

0.60 × 2.65 hauteur.................. 1.59

Côté salle à manger.

0.60 × 1.65 hauteur.................. 0.99

en contre-bas de la cheminée.

à droite 0.30 × 1.00......................... 0.30

Ensemble......................... 2.88 (n° 1)

aux 10/00 de légers.................................... 0.29 »

La dépose des menuiseries avec soin pour réemploi, transport dans l'étage et rangement.

Stylobate, sur chambre ; plinthe, sur toilette et bains (voir attachement n° 2). Ces déposes ont été indiquées précédemment (pages 8 et 9).

Au-dessus de la cheminée *dépose de la glace décorée et étamée.*

1.00 × 1.55 hauteur = 1m,55.

à 1f,30 le mètre.................................... » 2.02

Les mesures sont prises hors cadre.

Sous-détail du prix :

Miroiterie. Dépose de glaces en blanc, compris transport à tous étages et rangement :

Glaces encadrées n° 210, colonne 3, le mètre superficiel. 1f,00

Plus-value de *dépose de glace étamée* 1/10 (observation n° 212)............................ 0f,10

Plus-value de *dépose de glace décorée* 1/5 (observation n° 213)............................ 0f,20

Le mètre superficiel....................... 1f,30

Refouillement à la masse et au poinçon du conduit fendillé venant du 2me étage, encastré entre les conduits venant du 1er étage et celui partant du 3me étage (*fig.* 46).

Hauteur de l'étage. 2.85

× 0.32.................................. 0.91

× 0.33....................................... 0.300

Moins vide du tuyau (ancien conduit) :

Hauteur...................... 2.85

× 0.205............................... 0.58

× 0.205....................................... 0.120

Reste........................... 0.180

à 21f,55 le mètre cube (n° 1532)...................... » 3.88

Dégagement de la poterie avec soin dans l'épaisseur du plancher.. 0.20 »

Refouillement en conservation de la corniche dans l'épaisseur du plancher haut du 3me étage. .... 0.25 »

A reporter.................................... 0.74 7.96

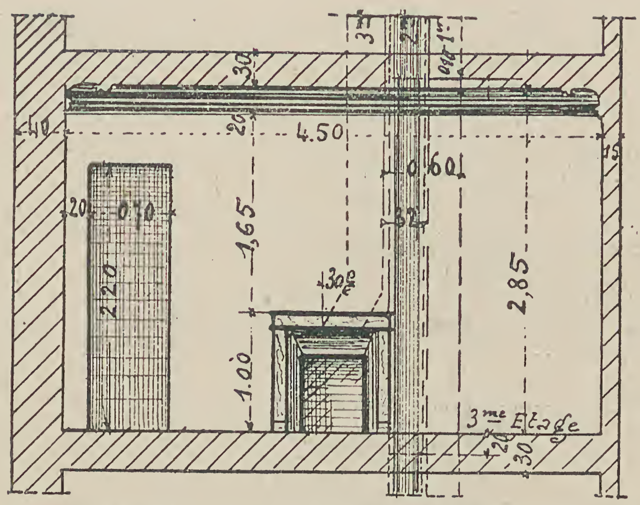


Fig. 46. — Remplacement d'une poterie dans l'épaisseur d'un mur.

Reports			0.74	7.96
Le nouveau conduit en wagons solidaires (pour tuyau dans l'épaisseur du mur) :				
Hauteur de l'étage	2.85			
En contre-bas du parquet	0.20			
En épaisseur du plancher haut du 3me étage	0.10			
Ensemble	3.15			
à 9f,30 le mètre (nº 1686)			»	29.30
Plus-value de construction en reprise dans la gêne des autres conduits :				
Linéaire......... 3.15 × 0.32 = 1.00.				
× 0.32 (sans déduction du vide du tuyau)		0.320		
à 2f,10 le mètre (nº 1532)			»	0.67
Plus-value de raccordement en sous-œuvre dans l'épaisseur du plancher avec garnissage en plâtre au pourtour de l'ancien conduit de fumée			0.20	
1 autre raccordement dans le plancher inférieur			0.15	
Recouvrement de poterie : côté petit salon.				
Largeur : 0.60 × 2,65 hauteur		1.59		
côté salle à manger une partie.				
Largeur : 0.60 × 1.65 hauteur		0.99		
Ensemble		2.58		
aux 33/00 légers ouvrages (nº 945)			0.85	
côté salle à manger une autre partie.				
Largeur : 0.30 × 1.00 hauteur		0.30		
aux 33/00 légers ouvrages (nº 945)			0.10	
Plus-value d'enduit moindre de 0.35 de largeur.				
Surface		0.30		
aux 8/00			0.02	
Nº 875		0.33		
Nº 877		0.25		
Différence, le mètre superficiel		0.08		
A reporter			2.06	37.93

Reports		2.06	37.93	
Sur planchers, bâches de garantie en location à dater du ..... jusqu'au ..... (2 jours).				
1 bâche n° ..... de 4.00 × 2.00	8.00			
1 bâche n° ..... de 2.00 × 2.00	4.00			
ces bâches ont été placées dans la chambre et dans la salle de bains.				
Ensemble	12.00			
à 0f,055, le mètre		»	0.66	
Sous-détail du prix.				
N° 391, le mètre superficiel (par mois)	0f,33			
Observation 398, chaque jour sera compté 1/30.				
Soit ..... $\frac{0^f{,}33 \times 1}{30} = 0^f{,}011$				
et pour 5 jours produit	0f,055			
conformément à l'observation 268, de la Série de Couverture (Edition 1909) : *Toute location n'excédant pas 5 jours se compte pour cette durée.*				
Montage, pose, dépose, descente et double transport.				
Surface ci-dessus	12.00			
à 0f,17 le mètre (n° 396)		»	2.04	
Nettoyage des pièces en travaux d'entretien en plus-value.				
Sur celui dû par l'entrepreneur (obs. 828).				
1 heure de garçon maçon n° 373		»	0.85	
Chargement et enlèvement aux décharges publiques d'une camionnée de gravois (n° 787)		»	3.50	
Descente de gravois en travaux d'entretien compris chargement et déchargement.				
cube 0m,500 à 3f,00 le mètre (n° 742)			1.50	
Ensemble Légers ouvrages		2.06		
à 4f,80 le mètre (n° 822)		»	9.90	Argent.
Ensemble		»	56.38	56f,38

Observation. — Dans les travaux d'entretien, il y a généralement le transport supplémentaire des matériaux à compter (nos 1682 - 1683), ainsi que la plus-value de montage en lieux habités.

En retranchant la dépose de la glace, il nous reste pour les travaux de maçonnerie :

56f,38 — 2f,02 ..... 54f,36

Évaluation au mètre linéaire de poterie, encastrée dans l'épaisseur d'un mur, y compris refouillement de l'ancienne, fourniture et pose du conduit de fumée en wagons solidaires, recouvrements en plâtre sur poterie, bâches de garantie, enlèvement de gravois.

Le mètre linéaire.

$$\frac{54^f{,}36}{3^m{,}15} = 17^f{,}00 \text{ en chiffres ronds.}$$

Ce prix ne comprend pas les démolitions de planchers, démolition de corniches, descellements de lambourdes ou décarrelages ; raccords de hourdis de planchers, enduits en plâtre et corniches en plafond, ainsi que les rescellements de lambourdes, calfeutrements ou raccords de carrelages. Ces divers travaux sont à ajouter suivant le genre de construction.

ORDRE DE SERVICE N°

Cabinet de Monsieur **Architecte**

A M. **Entrepreneur de Maçonnerie**

Dans la propriété X....

A Paris, Boulevard .... n°

3me étage appartement de droite sur Rue.

Salle à manger (*voir attachement fig. n° 1*).

Par suite d'incendie survenu dans la cheminée du 2me étage, sonder les poteries du mur de refend. Hacher les enduits en plâtre. Déposer les menuiseries sur mur, en 2 sens du refend. Stylobate dans la chambre, plinthe dans les autres pièces. Déposer le parquet avec soin pour réemploi. Desceller les lambourdes. Déposer la cheminée du 3me étage. Refouiller le conduit en mauvais état, le remplacer par un wagon solidaire pour mur de 0.35 ravalé. Faire la reprise à gauche du tuyau en brique neuve de Paris dite façon de Bourgogne de 0.06 × 0.11 × 0.22, avec marque du fabricant, rive gauche 1re qualité et mortier bâtard n° 3 2/3 chaux hydraulique **c**, 1/3 ciment à prise rapide **g**. Faire les percements de planchers, raccords de corniche, hourdis de planchers. Recouvrements de poteries, scellements de lambourdes, calfeutrements de parquet. Faire les garanties nécessaires sur parquet, cheminée, etc.

Paris, le

X, architecte.

Métré.

2me Exemple.

3me Étage.

Appartement de droite ; salle à manger sur rue.			
Par suite d'incendie survenu dans la cheminée du 2me Étage. — Travail semblable à l'accolade n° 10, produit : en légers ouvrages........................		0.29	»
en argent		»	4.08
Dépose du parquet à point de Hongrie (avec soin pour être reposé) au-dessous de 0.40 d'écartement :			
Longueur 4.52 × 0.78	3.53		
Moins foyer 1.00 × 0.55	0.55		
Reste	2.98		
à 0.45 le mètre....................................		»	1.34
Dépose de parquet avec soin pour être reposé à point de Hongrie au-dessous de 0.40 d'écartement, compris dépose de lambourdes et rangement dans l'étage (le mètre superficiel)..... 0f,45, n° 908, série de Parquetage.			
Descellement des lambourdes.			
4.52 × 0.85 réduit.........	3.84		
moins foyer 1.00 × 0.55	0.55		
Reste	3.29		
× 0.06 (n° 716)................................	0.197		
à 3f,60 le mètre cube (n° 712)......................		»	0.71
Dépose de la cheminée à la capucine avec foyer et rangement (N° 1041 Maçonnerie)........................		0.25	»
Démolition, compris rangement des matériaux, nettoyage de la pièce, sortie et descente des gravois.			
D'intérieur de cheminée rétréci en plâtre (Fumisterie n° 705, colonne 1)..................................		»	1.25
Démolition de l'âtre en carreaux carrés de 0.16 × 0.16 (article 942 Fumisterie)		»	0.35
Démolition de la planche en plâtre..........................		»	0.25
A reporter..		0.54	7.98

Reports	0.54	7.98
Hachement de légers ouvrages en plâtre sans descente, ni montage de matériaux, ni sortie des gravois; la corniche, longueur 0.80 × 0.10 de légers	0.08	»

Cette évaluation comprend les coupements faits de chaque côté de la moulure pour raccordement; les n°s 718 et 719 ne comprennent pas la main-d'œuvre ci-dessus. Ce travail se compte *au mètre linéaire*, avec une estimation proportionnelle à l'importance de la moulure; nous y reviendrons d'ailleurs lorsque nous ferons les moulures partielles de ravalement.

Démolition de bande de trémie et refouillement dans l'épaisseur du plancher pour dégager la poterie	0.25	»
Dégagement de la poterie avec soin dans l'épaisseur du plancher inférieur	0.20	»

Observation. — *Ces divers travaux ne peuvent être comptés que suivant les difficultés de travail, et sont toujours estimés d'après le temps passé.*

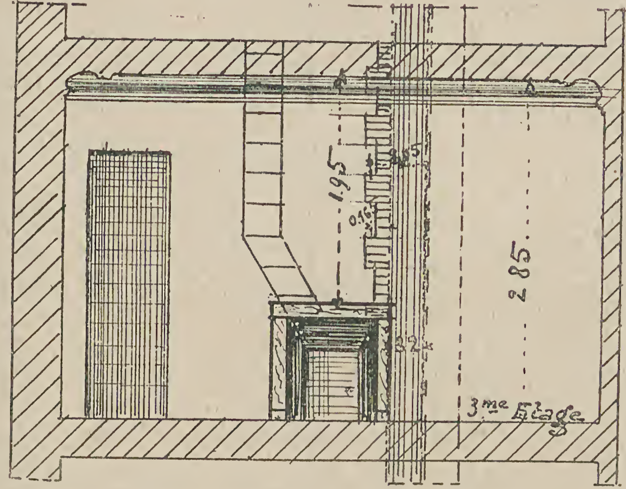


Fig. 47. — Remplacement d'une poterie encastrée dans un mur avec reprise en brique attenante au tuyau.

Refouillement, 2/3 à la masse et au poinçon, 1/3 à la pioche, du conduit fendillé et d'une partie en brique attenante (*fig.* 47).

Hauteur 1.95 × 0.485	0.95			
— 0.90 × 0.32	0.29			
Ensemble	1.24			
× 0.33 (épaisseur réduite)		0.409		
Moins vide du tuyau (ancien conduit).				
Hauteur 2.85 × 0.205	0.58			
× 0.205		0.119		
Reste		0.290		
à 19f,16 le mètre cube			»	5.56
Sous-détail du prix :				
N° 1552, le mètre cube	21f,55			
aux 2/3		14f,36		
A reporter		14f,36	1.07	13.54

Reports 14f,36 1f,07 13f,54
N° 1552, le mètre cube............. 14f,40
au 1/3.. 4f,80
Le mètre cube............................ 19f,16

Plus-value de refouillement dans l'embarras des étais, cube.................................... 0.290
à 1f,80 le mètre cube................................ » 0.52

Refouillement (au mètre cube), *non compris la sortie des gravois :*

Les prix sont établis de la manière suivante :	À LA PIOCHE	À LA MASSE ET AU POINÇON	
En brique de Bourgogne ou équivalente :			
10 heures de limousin et garçon limousin, à 1f,80 l'une (nos 372 et 374)...................... 18f, »	fr.	fr.	
La Série a prévu n° 1551...........	17.95	»	N° 1551
Pour le travail fait à la masse et au poinçon, 1/2 en plus......... 27f, »	»	26.95	N° 1551
En brique du pays :			
8 heures de limousin et garçon limousin, à 1f,80 l'une...............	14.40	»	N° 1552
A la masse et au poinçon, 1/2 en plus (n° 1552)............... 21f,60	»	21.55	N° 1552
En béton :			
10 heures de limousin et garçon limousin, à 1f,80 l'une...............	18 »	»	N° 1553
A la masse et au poinçon, 1/2 en plus..............................	»	27 »	N° 1553
En meulière : semblable au béton..	18 »	27 »	N° 1554
En moellon dur ou franc :			
7 heures de limousin et garçon limousin, à 1f,80 l'une................	12.60	»	N° 1555
10 heures, à 1f,80 l'une...........	»	18 »	N° 1555
En moellon tendre :			
5 h. 1/2, à 1f,80..................	9.90	»	N° 1556
8 heures, à 1f,80..................	»	14.40	N° 1556
En plâtras :			
2h 40, à 1f,80............... 4f,80	4.85	»	N° 1557
4 heures, à 1f,80............ 7f,20	»	7.15	N° 1557

Le nouveau conduit en wagons solidaires (pour tuyau dans l'épaisseur du mur).
Hauteur de l'étage.................... 2.85
en contre-bas du parquet............... 0.20
en épaisseur du plancher haut........... 0.10
Ensemble 3.15
à 9f,30 le mètre (n° 1686)......................... » 29.30

A gauche du tuyau de fumée, construction en brique pleine neuve de Paris, dite façon Bourgogne de 0.06 × 0.11 × 0.22, avec marque du fabricant, rive gauche, 1re qualité et mortier bâtard, n° 3 ; 2/3 chaux hydraulique **c**, 1/3 ciment à prise rapide **g**.
Hauteur 1m,95 × 0.165 réduit......... 0.32
× 0.35 épaisseur........................... 0.112
à 61f,58 le mètre cube.............................. » 6.90

A reporter................................ 1.07 50.26

Reports.................................... 1.07 50.26

Sous-détail du prix.

N° 473, colonne 2, le mètre cube 59f,15

Plus-value sur le prix de brique pour emploi dans le hourdis de mortier n° 2 et sable tamisé 2/3 chaux hydraulique **c**, 1/3 ciment **g**.

N° 487, col. 3, $\frac{0^f,68 \times 2}{3}$ 0f,447

N° 487, col. 7, $\frac{3^f,47 \times 1}{3}$ 1f,157

Ensemble..................... 1f,604 1f,60

Le mortier demandé étant du numéro 3, nous compléterons notre plus-value pour différence de mortier.

Page 55, n° 1230, le mortier n° 3 de chaux hydraulique **c** est évalué le mètre cube, col. 3.............................. 24f,85

N° 1230, le mortier n° 2 de chaux hydraulique **c** est évalué le mètre cube, col. 2................................ 21f,85

Différence par mètre cube.......... 3f,00

et pour 0.180 produit :

3f,00 × 0.180 .... 0f,54

aux 2/3.................................. 0f,36

Prenons maintenant le mortier de ciment **g** page 55, n° 1234, le mortier n° 3 de ciment **g** est évalué le mètre cube, col. 3............ 45f,15

N° 1234, le mortier n° 2 de ciment **g** est évalué le mètre cube, col. 2......... 37f,40

Différence par mètre cube.......... 7f,75

et pour 0.180 produit :

7f,75 × 0.180........................ 1f,40

au 1/3.................................... 0f,47

Ensemble............................ 61f,58

Cette quantité de mortier a été prévue par la Série édition 1909. » » Observation.

Plus-value de construction en reprise par arrachement.

Hauteur du conduit : 3m,15 × 0.32 = 1.00 × 0.33.................................... 0.330

Construction en brique, cube ci-dessus...... 0.112

Ensemble............................ 0.442

à 2f,10 le mètre cube (n° 1532)...................... » 0.93

(Le vide du conduit ne se déduit pas pour tenir compte de la difficulté d'exécution.)

La plus-value de construction en reprise par arrachement s'établit ainsi :

Main-d'œuvre supplémentaire.

1 heure 10 minutes de limousin et garçon limousin. à 1f,80 l'heure 2f,10

Plus-value de construction dans l'embarras des étais, le cube 0.442

à 1f,35 le mètre cube (n° 1530)........................ » 0.60

La *plus-value de construction dans l'embarras des étais* s'établit de la manière suivante :

A reporter.................................. 1.07 51.79

Reports		1.07	51.79	
Main-d'œuvre supplémentaire dans la construction et pour le transport des matériaux à pied-d'œuvre.				
45 minutes de limousin et garçon limousin.				
à 1f,80 l'heure	1f,35			
Dans les travaux d'entretien, les démolitions sont souvent faites par le maçon et non par le limousin; dans ce cas, la différence de main-d'œuvre est augmentée d'environ 15/00.				
Exemple.				
L'heure de maçon et aide (nos 371-373)	2f,06			
L'heure de limousin et aide (no 372-374) —	1f,80			
Différence	0f,26			
Augmentation de main-d'œuvre :				
$\frac{1^f,80 \times 15}{100} = 0^f,27$ ou	0f,26	»	»	Observation.
Plus-value de raccordement en sous-œuvre dans l'épaisseur du plancher avec garnissage en plâtre au pourtour de l'ancien conduit de fumée		0.20	»	
1 autre raccordement dans le plancher inférieur		0.15	»	
Après reprise du mur de refend, le hourdis plein du plancher en plâtras fournis et plâtre (hauteur réduite entre solives = 0.12).				
Longueur : 0.80 × 0.60	0.48			
aux 78/00 de légers		0.37	»	
Sous-détail :				
No 906. — Hourdis plein de 0.08 d'épaisseur réduite entre solives en fer sans déduction des fers en légers le mètre superficiel	0.55			
(No 907) chaque centimètre d'épaisseur en plus est évalué en légers ... 0.045				
et 0.04 centimètres produit	0.18			
Plus-value de hourdis en sous-œuvre par petites parties (par analogie au no 834)	0.05			
Ensemble le mètre superficiel	0.78			
Enduit en plâtre au sas du mur de refend salon, 0.60 × 2.65 hauteur	1.59			
Côté salle à manger. 0.60 × 1.65 hauteur	0.99			
En contre-bas de la cheminée. A droite, 0.30 × 1.08 hauteur (*avant parquet*).	0.32			
Ensemble	2.90			
Dont en recouvrement de poterie.				
Hauteur ... 2.65				
» ... 1.65				
» ... 1.00				
en contre-bas du plancher ... 0.08				
Ensemble ... 5.38				
× 0.30	1.61			
aux 33/00 légers (no 945)	»	0.53	»	
Le reste	1.29			
aux 25/00 de légers ouvrages (no 877)		0.32	»	
Plus-value d'enduit de moins de 0.35 de largeur.				
Hauteur 1.08 × 0.30	0.32			
aux 8/00 légers ouvrages		0.03	»	
A reporter		2.67	51.79	

Reports		2.67	51.79
N° 875	0.33		
N° 877	0.25		
Différence le mètre superficiel	0.08		
Le raccord en plafond de moulure de corniche en plâtre (fait à la main).			
Longueur 0.80 × 1.255 de profil (*fig.* 11)	1.00		
à 0/0, 1/2 (n°s 970-971)		1.50	»
Enduit en plâtre au sas compris crépi de 0.01 à 0.02 d'épaisseur sur plafond.			
Longueur 0.80 × 0.60	0.48		
Dont sous-corniche.			
Linéaire 0.80 × 0.37	0.30		
aux 50/00 de légers ouvrages (n° 879) 0.15 à 1/2 (Obs. 979)	»	0.08	»
Le reste	0.18		
aux 50/00 de légers ouvrages (n° 879)		0.09	»
Plus-value de petite dimension en plafond moindre de 0.35 de largeur.			
Surface	0.18		
aux 8/00 de légers ouvrages (n°s 875-877)		0.01	»
Sur planchers, bâches de garantie en location, à dater du.......... jusqu'au......... (8 jours).			
1 bâche n° ... de 4m,50 × 4m,00...	18m,00		
1 bâche n° ... de 2m,00 × 2m,00...	4m,00		
1 bâche n° ... de 2m,50 × 2m,00...	5m,00		
Antichambre.			
1 bâche n° ... de 9m,00 × 2m,00...	18m,00		
Ensemble	45m,00		
à 0f,088 le mètre		»	3.96
Ce sous-détail a été donné précédemment : Location pour 1 jour $= \frac{0^f,33}{30}$ (Obs. 398), 0f,011 et pour 8 jours, produit :			
0.011 × 8	0f,088	»	»
Montage, pose, dépose, descente et double transport :			
Surface ci-dessus	45m,00		
à 0f,17 le mètre (n° 396)		»	7.65
Scellements en plâtre des lambourdes de 0m,165 de hauteur sur petits murs, avec solins en plâtre de chaque côté et chaînes en plâtre en travers, espacées de moins de 0m,40 d'écartement d'axe en axe.			
Nous avons donné précédemment le moyen de faire ressortir ce travail. (Voir page 26). Soit en légers		2.50	»
Calfeutrement de parquet		0.15	»
Nettoyage des pièces en travaux d'entretien en plus-value sur celui dû par l'entrepreneur (Obs. 828).			
2 heures de garçon maçon (n° 373).			
à 0f,85 l'heure		»	1.70
Chargement et enlèvement aux décharges publiques des gravois provenant des démolitions, hachements, refouillements, etc.			
Suivant bon reconnu ; 1 voiture de gravois à 1 cheval cubant 1m,300.			
A reporter		7.00	65.10

Reports..............................			7.00	65.10
N° 781, le mètre cube..........	6f,40	6f,40		
l'excédent d'un mètre cube (Obs. 784).				
12/00 en moins........................	0f,77			
Reste.....................	5f,63			
et pour 0m,300 produit				
5f,63 × 0.300..............................		1f,69	»	»
Ensemble......................		8f,09	»	8.09
Descente de gravois en travaux d'entretien, compris chargement et déchargement, cube 1m,300 à 3f,00 le mètre (n° 742)......................................			»	3.90
Ensemble légers ouvrages..............			7.00	»
à 4f,80 le mètre. (n° 822)...........................			»	33.60
Ensemble............................			»	110f,69

En retranchant les travaux divers:

Dépose de glace, parquet, cheminée, intérieur de cheminées, il nous reste pour les travaux de maçonnerie : 110f,69 — 6f,41........................... 104f,28

Evaluation au mètre linéaire de poterie, encastrée dans l'épaisseur d'un mur, y compris refouillement de l'ancienne poterie et d'une partie de mur en brique attenant à ladite. Fourniture et pose du conduit de fumée en wagons solidaires, reprise d'une partie en brique attenante au tuyau. Recouvrement en plâtre au sas sur poterie et sur brique en deux sens. Raccords de hourdis de planchers, enduits en plâtre et raccord de corniche en plâtre en plafond, descellements et rescellements de lambourdes. Calfeutrement de parquet, bâches de garantie, chargement et enlèvement des gravois aux décharges publiques.

Le mètre linéaire:

$$\frac{104^f,28}{3.15} = 33^f,00 \text{ en chiffres ronds.}$$

Remarque : Ce prix est approximativement le double de l'exemple précédent; il n'est pas toujours nécessaire de faire le refouillement dans la brique.

3me Exemple

En défalquant la valeur de ce travail, nous aurions :

Évaluation au mètre linéaire de poterie, encastrée dans l'épaisseur d'un mur, y compris refouillements de l'ancienne poterie. Fourniture et pose du conduit de fumée en wagons solidaires. Recouvrement en plâtre au sas sur poterie en deux sens. Raccords de hourdis de planchers, enduits en plâtre et raccord de corniche en plâtre en plafond, descellements et rescellements de lambourdes, calfeutrements de parquet, bâches de garantie, chargement et enlèvement des gravois aux décharges publiques.

Le mètre linéaire :

$$\frac{104^f,28 - 9^f,25}{3.15} = \frac{95^f,03}{3.15} \text{ ...... } 30^f,16$$

Soit en chiffres ronds, le mètre linéaire..... 30f,00

Avec ces documents il nous sera facile, suivant les différents cas, de donner immédiatement un devis approximatif de la dépense; nous ferons *une augmentation de ce prix* ou *une diminution*, suivant l'importance de la décoration des moulures en plâtre.

ORDRE DE SERVICE N°

Cabinet de Monsieur **Architecte**

A M. **Entrepreneur de Maçonnerie**

Dans la propriété X.....

A Paris, Boulevard.... n°

3e Etage. *Chambre en pan coupé sur le boulevard* (Voir attachement figuré n° 1).

Hacher les enduits en plâtre du coffre de cheminée en conservation des poteries. — Faire un recouvrement des conduits de fumée en ardoises ordinaires à bain de plâtre, les ardoises clouées dans les joints des poteries.

Au-dessus appliquer un grillage mécanique à trois torsions galvanisé (mailles de 0.025, fil n° 8) et terminer les raccords d'enduits en plâtre. Le parquet et la cheminée seront garantis par des bâches.

Paris, le

X, architecte.

Métré.

3me Étage.

Chambre en pan coupé sur le boulevard.

Au-dessus de la cheminée, dépose d'une glace décorée et étamée.			
de 1.00 × 1.55 hauteur....................	1.55		
à 1f,30 le mètre (nos 210-212-213, Miroiterie)...........		»	2.02
Le hachement des enduits en plâtre dans la hauteur du coffre de cheminée, en conservation des poteries et de la cheminée en marbre.			
Longueur 1m,10 × 1.63 de hauteur...	1.79		
aux 10/00 de légers................................		0.18	»
Recouvrement des poteries en ardoises ordinaires à bain de plâtre, les ardoises clouées dans les joints des poteries.			
Surface................................	1.79		
à 2f,20 le mètre superficiel (Estimation)...............		»	3.94
La fourniture d'un grillage mécanique à trois torsions galvanisé (mailles de 0.025, fil n° 8).			
Surface................................	1.79		
à 0f,85 le mètre superficiel............................		»	1.52
A reporter................................		0.18	7.48

GRILLAGE MÉCANIQUE A TROIS TORSIONS GALVANISÉ

PRIX AU MÈTRE CARRÉ, N° 636

Grandeur des mailles..	10	13		16		19			22		25		
Numéro des fils.......	3	3	5	5	6	5	6	8	6	8	6	8	10
Prix de Règlement....	fr. 1.95	fr. 1.65	fr. 1.80	fr. 1.35	fr. 1.55	fr. 0.95	fr. 1.05	fr. 1.25	fr. 0.85	fr. 1.00	fr. 0.70	fr. 0.85	fr. 1.10

Reports		0.18	7.48	
Pose de grillage.				
Surface	1.79			
à $0^f,80$ le mètre superficiel		»	1.43	N° 595
Pose de grillage.				
La pose sans échafaudage des panneaux ou châssis grillagés sera payée par lien ou par clou, la pièce	$0^f,05$			N° 595
Coupe de grillage.				
Les coupes jusqu'à 0.10 seront payées (le mètre superficiel)	$0^f,50$			N° 596
Enduit en plâtre au sas du coffre de cheminée.				
La face du coffre.				
Longueur $1^m,10 \times 1.63$	1.79			
aux 25/00 de légers (n° 877)		0.45	»	
Renformis de 0.01 pour grillage.				
Surface	1.79			
aux 7/00 de légers (n° 890)		0.13	»	
Hachement partiel de la corniche.				
La face 1.30				
En retour				
2 fois 0.25 0.50				
Ensemble 1.80				
$\times$ 0.10 de légers		0.18	»	
Cette évaluation comprend les coupements faits de chaque côté de la moulure pour raccordements ; les numéros 718 et 719 ne comprennent pas cette main-d'œuvre.				
Les raccords en plafond de moulure de corniche en plâtre (faits à la main)				
Longueur ci-dessus	1.80			
à la main 1/2 en plus	0.90			
2 angles rentrants				
chaque 0.20 (n° 981)	0.40			
Ensemble	3.10			
$\times$ 1.355 de profil (*fig.* n° 7)		4.20	»	
Enduit en plâtre au sas compris crépi de 0.01 à 0.02 d'épaisseur sur plafond.				
Longueur développée = 1 80 $\times$ 0.60 = 1.08 »				
dont sous corniche				
Linéaire 1.80 $\times$ 0.37 = 0.67 »				
aux 50/00 de légers ouvrages (n° 879) »	0.34			
à 1/2 (observation 979) »		0.17	»	
Le reste 0.41				
aux 50/00 de légers ouvrages (n° 880)		0.24	»	
Plus-value de petite dimension en plafond moindre de 0.35 de largeur.				
Surface	$0^m,41$			
aux 8/00 de légers ouvrages (n°s 875-877)		0.03	»	
Sur plancher et cheminée, bâches de garantie en location à dater du..... jusqu'au..... (2 jours)				
Voir attachement figuré n° 2.				
1 bâche n°... de 4.00 $\times$ 5.00	$20^m,00$			
1 bâche n°... de 2.00 $\times$ 2.00	$4^m,00$			
Antichambre.				
1 bâche n°... de 9.00 $\times$ 2.00	$18^m,00$			
Ensemble	$42^m,00$			
A reporter		5.58	8.91	

Reports	5.58	8.91	
à 0f,055 le mètre superficiel (suivant sous-détail de ce prix, page 93)	»	2.31	
Montage, pose, dépose, descente et double transport. Surface ci-dessus ... 42m,00 à 0f,17 le mètre superficiel (n° 396)	»	7.14	
Nettoyage des pièces en travaux d'entretien en plus-value sur celui dû par l'entrepreneur (*obs.* 828). 2 heures de garçon maçon (n° 373) à 0f,85 l'une	»	1.70	
Chargement et enlèvement aux décharges publiques des gravois provenant des hachements 0m,250 ou une 1/2 camionnée $= \frac{3^f,50}{2}$ (n° 787)	»	1.75	
Descente de gravois en travaux d'entretien à la hotte provenant de démolitions partielles compris chargement et déchargement. 0m,250 à 3f,00 le mètre cube (n° 742)	»	0.75	
Ensemble légers ouvrages	5.58		
à 4f,80 le mètre superficiel (n° 822)		26.78	Argent.
Ensemble		49.34	49f,34

Observation. — Dans les travaux d'entretien, il y a généralement le transport supplémentaire des matériaux à compter (nos 1682-1683) ainsi que la plus-value de montage en lieux habités. — Observation.

En retranchant la dépose de la glace et les raccords de corniche en plafond qui sont plus ou moins importants suivant les cas, il nous reste pour les travaux ordinaires de maçonnerie :

$$49^f,34 - 26^f,86 = 22^f,48.$$

Évaluation au mètre superficiel de recouvrement de conduit de fumée par des ardoises ordinaires posées à bain de plâtre avec clous dans les joints des poteries et grillage mécanique à trois torsions, mailles de 0.025, fil n° 8, y compris hachement des anciens conduits de fumée.

Recouvrement en plâtre et renformis de 0.01 sur grillage, bâches de garantie, chargement et enlèvement des gravois aux décharges publiques.

Le mètre superficiel :

$$\frac{21^f,48}{1^m,79} = 12^f,50 \text{ en chiffres ronds.}$$

Ce prix ne comprend pas le hachement des corniches et plafonds ainsi que les raccords de moulures et enduits en plâtre en plafond. Ces divers travaux sont à ajouter suivant leur importance.

Pour terminer la question des conduits de fumée nous ajouterons : les conduits de chaleur ou de fumée sont quelquefois recouverts de *liège aggloméré*. Les travaux préparatoires, hachements d'enduits en plâtre, dépose de glace, chargement et enlèvement de gravois, bâches de protection, seront décomptés, suivant ce qui a été dit précédemment ; nous allons examiner les travaux complémentaires.

La Série de Fumisterie a prévu différents cas, suivant que les tuyaux sont non suspendus ou suspendus.

	NON SUSPENDU			SUSPENDU			NUMÉROS D'ORDRE
Enveloppe de batterie ou de conduit de chaleur ou de fumée en brique de liège aggloméré (au mètre superficiel, sans enduits).....	0.06	0.11	0.22	0.06	0.11	0.22	
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
Pour murs ou planchers isolés, le mètre superficiel........	8.30	14.90	28.45	9.15	16.45	31.30	716
A façon, compris plâtre......	2.25	4.25	8.00	3.10	5.80	10.85	717

Lorsque ces enveloppes seront collées à bain de plâtre sur un contre-mur, les prix seront augmentés par chaque mètre superficiel de .... 0^{f},80 N° 718

En examinant les prix de ce tableau, nous constatons que les travaux d'enveloppes pour conduits suspendus sont augmentés de 10 0/0.

Exemple.

Brique de 0.06, conduit non suspendu :
Le mètre superficiel........................ 8^{f},30
Augmentation pour enduit suspendu :
10 0/0............................ 0^{f},83 ou 0^{f},85

Ensemble.......................... 9^{f},15 N° 716

Brique de 0.22 conduit non suspendu :
Le mètre superficiel....................... 28^{f},45
Augmentation pour conduit suspendu :
10 0/0 .... 2^{f},85

Ensemble.......................... 31^{f},30 N° 716

Pour les travaux à façon nous avons :
Brique de 0.06 conduit non suspendu compris plâtre le mètre superficiel .... 2^{f},25
Augmentation ci-dessus pour travaux de conduit suspendu.......................... 0^{f},85

Ensemble .... 3^{f},10 N° 717

Brique de 0.22 conduit non suspendu, compris plâtre, le mètre superficiel......................... 8^{f},00
Augmentation ci-dessus pour travaux de conduit suspendu.......................... 2^{f},85

Ensemble.......................... 10^{f},85 N° 717

Les prix de règlement de fumisterie, établis pour les travaux exécutés à Paris, sont composés :

1° des déboursés pour *la main-d'œuvre et les fournitures ;*

2° des *faux-frais* calculés sur la main-d'œuvre et sur les fournitures ;

3° *des bénéfices* appliqués aux prix de la main-d'œuvre et des fournitures et aux faux-frais.

Pour la fumisterie, les *faux-frais* sont fixés à 20 0/0 y compris les risques d'accidents (loi du 9 avril 1898).
le bénéfice à......................... 10 0/0

Exemples :

Fourniture.

Mitre en terre cuite ou en grès du commerce, carrée ou rectangulaire.

Prix de déboursé, n° 64 Série Fumisterie ...	1f,25	
Faux frais 20 0/0 ...	0f,25	
Ensemble ...	1f,50	
Bénéfice 10 0/0 ...	0f,15	
Ensemble ...	1f,65	N° 800 Fumisterie
Brique en liège aggloméré		
Moule 0.06 × 0.11 × 0.22 le mille ...	120f,00	N° 46 »
Faux frais 20 0/0 ...	24f,00	
Ensemble ...	144f,00	
Bénéfice 10 0/0 ...	14f,40	
Le mille ...	158f,40	

Connaissant les prix de brique et ceux à façon du tableau précédent, il nous est facile de trouver les quantités de briques employées par la Série dans les différents cas :

Exemple :

Conduit non suspendu en 0.06 épaisseur	8f,30	N° 716 »
à façon ...	2f,25	N° 717 »
Différence ...	6f,05	

représente la fourniture de la brique.

De 0.06 épr $\frac{1\,000 \text{ briques} \times 6.05}{158.40} = 38$ briques

De 0.11 épr $\frac{1\,000 \text{ briques} \times 10.65}{158.40} = 67$ briques

De 0.22 épr $\frac{1\,000 \text{ briques} \times 20.45}{158.40} = 129$ briques

Si nous examinons maintenant la main-d'œuvre, nous avons, Fumisterie :

Heure de fumiste et aide pour fourneaux, etc. (nos 94-95) ... 1f,85

Ce qui correspond exactement aux prix du compagnon limousin et aide (nos 372-374) (Maçonnerie) ... 1f,85

Nous aurons donc une augmentation de 15 0/0 lorsque le travail sera exécuté par un maçon, le prix de l'heure étant de (nos 371-373) ... 2f,06

Reportons-nous maintenant à la Série de Maçonnerie, nous avons :

Liège aggloméré (au mètre superficiel y compris fourniture) :

En brique, moule de 0.06 × 0.11 × 0.22

Epaisseur ...	0.06 (1)	0.11 (2)	0.22 (3)	
	fr.	fr.	fr.	
Pour cloison ...	7.40	12.90	24.50	N° 1114 Maçonnerie
Pour voûte, plancher ...	7.50	13.50	25.60	N° 1115 »

2° Fourniture.

Brique en liège aggloméré :

Moule 0.06 × 0.11 × 0.22, le mille.........	120f,00
Faux frais 10 0/0.........................	12f,00
Ensemble.........................	132f,00
Bénéfice 10 0/0........................	13f,20
Le mille prix de règlement..........	145f,20

Avec ces documents et ceux que nous avons donnés précédemment relativement aux mortiers, il nous sera facile de faire un prix composé suivant les différents cas.

Des documents ci-dessus nous extrayons le tableau suivant :

Remplacement de conduits de fumée dans l'intérieur des murs (Tuyaux encastrés).

ÉVALUATIONS AU MÈTRE LINÉAIRE	MÈTRE LINÉAIRE
De poterie encastrée dans l'épaisseur d'un mur, y compris refouillement de l'ancienne, fourniture et pose du nouveau conduit de fumée en wagons solidaires, recouvrements en plâtre sur poterie, location de bâches de garantie, nettoyage, chargement et enlèvement des gravois........................	fr. 17.00
Ce prix ne comprend pas : les démolitions de planchers, démolition de corniches, descellements de lambourdes ou décarrelages, raccords de hourdis de planchers, enduits en plâtre ou réfection de moulures de corniches en plafond, ainsi que les scellements de lambourdes, calfeutrements ou raccords de carrelages. *Ces divers travaux sont à ajouter* suivant le genre de construction.	
De poterie encastrée dans l'épaisseur d'un mur, y compris refouillement de l'ancienne poterie et d'une partie de mur attenante à la droite. Fourniture et pose du conduit de fumée en wagons solidaires; reprise d'une partie en brique attenante au tuyau. Recouvrement en plâtre au sas sur poterie et sur brique en deux sens; raccords de hourdis de planchers, enduits en plâtre et raccords de corniche en plafond; descellements et rescellements de lambourdes, calfeutrement de parquet, location de bâches de garantie, nettoyage, chargement et enlèvement des gravois aux décharges publiques..........	33.00
De poterie encastrée dans l'épaisseur d'un mur, y compris refouillement de l'ancienne poterie. Fourniture et pose du conduit de fumée en wagons solidaires, recouvrement en plâtre au sas sur poterie en deux sens, raccords de hourdis de planchers, enduits en plâtre et raccords de corniche en plafond, descellements et rescellements de lambourdes, calfeutrement de parquet, location de bâches de garantie, nettoyage, chargement et enlèvement des gravois aux décharges publiques..............................	30.00

Observation.

ÉVALUATION AU MÈTRE SUPERFICIEL	MÈTRE SUPERFICIEL
De recouvrement de conduit de fumée par des ardoises ordinaires posées à bain de plâtre avec clous dans les joints des poteries. *Fourniture et pose d'un grillage mécanique* à trois torsions, mailles de 0.025 fil n° 8, y compris hachement des enduits en plâtre sur anciens conduits. Recouvrements en plâtre avec renformis de 0.01 sur grillage, location de bâches de garantie, chargement et enlèvement des gravois aux décharges publiques...............................	fr. 12.50
Ce prix ne comprend pas : le hachement des moulures de corniche, enduits en plâtre en plafond, ainsi que les raccords de moulures et enduits en plâtre en plafond. *Ces divers travaux sont à ajouter* suivant leur importance.	

ORDRE DE SERVICE N°

Cabinet de Monsieur **Architecte**

A M. **Entrepreneur de Maçonnerie**

Dans la propriété X....

A Paris, Boulevard .... n°

3me étage, appartement de droite.

Salle à manger (Voir attachements figurés nos 1 et 2).

1° Supprimer la croisée de 1 mètre en tableau, la boucher entre tableaux en banc franc de Méry. — Déposer la croisée ainsi que le balcon et faire les raccords à leur emplacement; le ravalement de cette pierre sera fait avec grand soin et les joints apparents.

2° La croisée de 1m,30 en tableau sera portée à 1m,40 de largeur, la pierre recoupée avec soin et ravalée. Déposer la croisée, le balcon, faire les raccords à leurs emplacements. Resceller le balcon et la croisée. Il sera placé un linteau de décharge en voussure. Les appuis en pierre seront remplacés.

Petit salon.

La baie de 1 mètre aura 1m,30 de largeur. Recouper avec soin la brique ainsi que la pierre et faire les raccords nécessaires.

La croisée sera déposée ainsi que le balcon. Resceller la fenêtre nouvelle et le balcon. Poser un linteau de décharge en voussure.

Façade sur rue.

La partie formant avant-corps sur rue, jusqu'au pan coupé du boulevard, sera ravalée dans toute la hauteur (Voir *fig.* 48 et 48 *bis*).

Au 6me étage, les moulures du bandeau d'attique seront recoupées de 0m,02 et ravalées avec grand soin, les joints apparents et réguliers. L'astragale sera recoupée de 0m,005; les chaînes en pierre et piédroits de baies seront recoupés de 0m,003, avec passage au grès et jointoiement apparent.

Balcon du 6me étage en roche dure de Larrys du Bief. Il sera retaillé avec un recoupement de 0m,06. Les joints seront en ciment métallique. Sur le dessus en pierre grignarde, appliquer des parties d'enduit en ciment métallique de 0m,01 à 0m,05 d'épaisseur. Les joints seront dégarnis et auront 0m,03 d'épaisseur.

Sur le reste de ce balcon, raccorder les moulures en ciment métallique.

Sous ce balcon, les moulures seront ravalées avec recoupement de 0m,015.

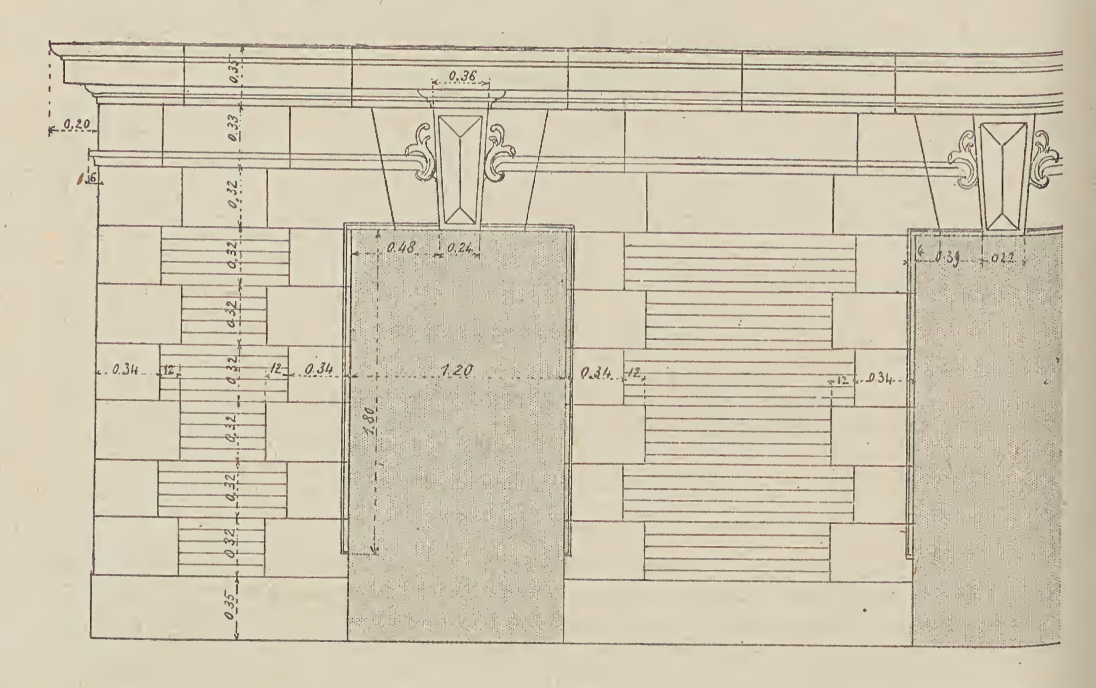
La brique sera brossée et recouverte de silexore L. M. deux couches.

Sur les autres bandeaux, exécuter le ravalement avec soin avec recoupement de 0m,008s

Toutes les parties saillantes après ravalement ainsi que les sculptures, seront brossées. et passées au silicate. Les appuis seront raccordés au ciment métallique et les dessus enduits en ciment *idem* sur parties mauvaises.

Le 1er étage qui est recouvert de peinture sera ravalé entièrement. Les tables saillantes seront supprimées. La pierre en trop mauvais état sera remplacée par incrustement avec soin et ravalée.

Le bandeau couronnant le rez-de-chaussée sera recoupé de 0m,01 et ravalé *idem ;* les raccords de moulure seront en ciment métallique et ravalés *idem*.



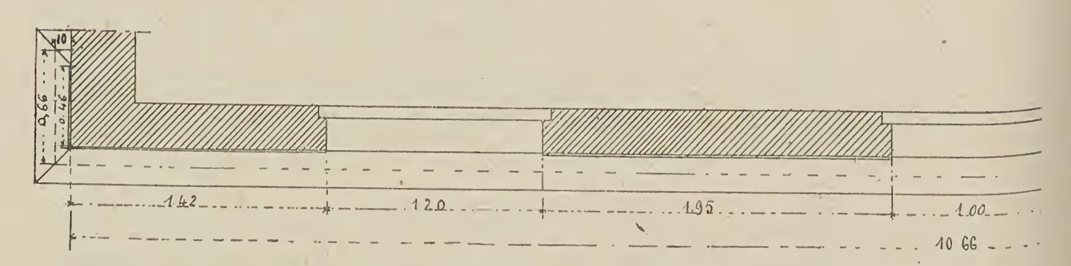


Fig. 48. — Ravalement sur pierre vieille et sur brique vieille à l'étage d'attique sur rue.

Les piles du rez-de-chaussée seront ravalées *idem* et jointoyées. Le socle sera lessivé à l'esprit-de-sel, avec lavage à l'eau et à la brosse de chiendent.

Les joints seront en ciment métallique de 0m,02 de profondeur avec dégradation préalable.

Les parties en mauvais état refaites en ciment métallique.

Avant de procéder au ravalement et transformation partielle de cette façade, il est utile de rappeler les principaux décrets :

Grande voirie de Paris.

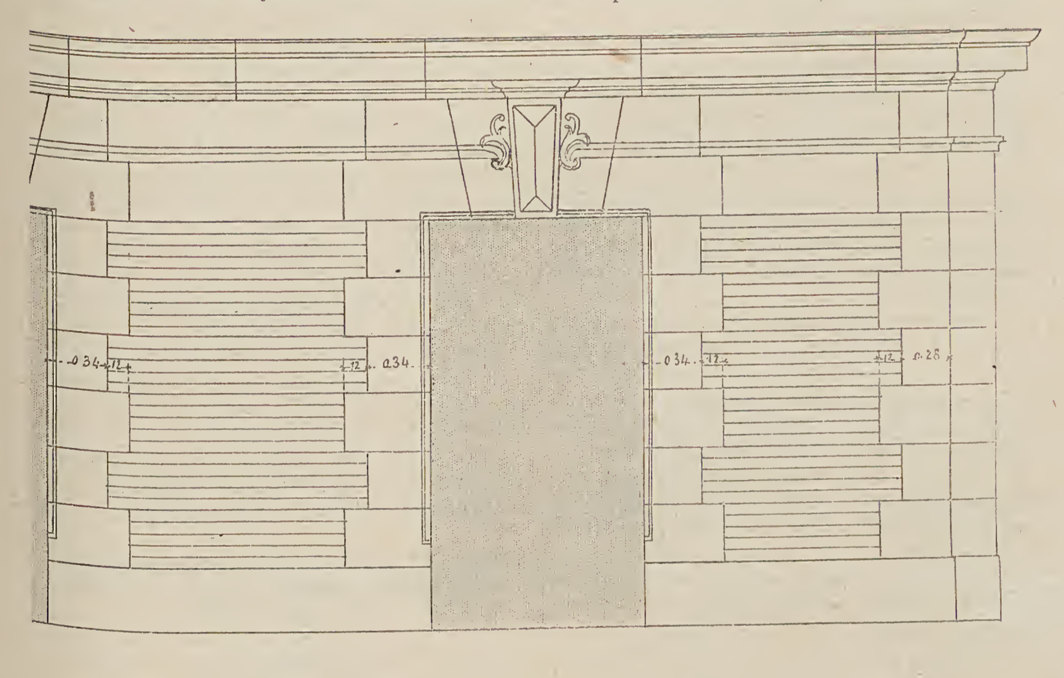
Décret du 26 mars 1852

Blanchiment des façades.

Art. 5. — Les façades des maisons seront constamment tenues en bon état de propreté. Elles seront grattées, repeintes ou badigeonnées au moins une fois tous les dix ans, en vertu de l'injonction qui sera faite aux propriétaires par l'autorité municipale. Les contrevenants seront passibles d'une amende qui ne pourra excéder *cent francs.*

Observation : pour l'année 1910 c'est le XIXe arrondissement qui doit pourvoir à la mise en bon état de propreté des façades.

Le préfet de la Seine, vu le décret du



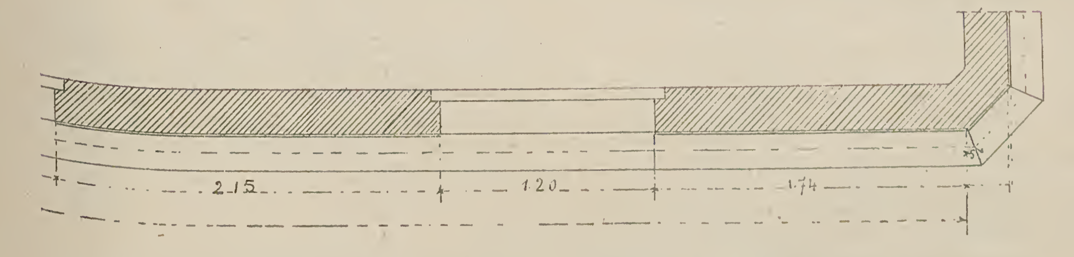


Fig. 48 *bis*. — Ravalement sur pierre vieille et sur brique vieille à l'étage d'attique sur rue.

26 mars 1852, relatif aux rues de Paris, dont l'article 5 est ainsi conçu :

Le 5 juillet 1890, il a paru : *un arrêté du Préfet de la Seine établissant un état de roulement pour la mise en état de propreté des façades* des maisons des vingt arrondissements de Paris par application à l'article 5 ci-dessus et *deux annexes :*

1° Libellé de l'arrêté pris annuellement;

2° Note de service concernant l'application de l'article du décret du 26 mars 1852.

« Les façades des maisons seront constamment tenues en bon état de propreté. Elles seront grattées, repeintes ou badigeonnées, au moins une fois tous les dix ans, sur l'injonction qui sera faite aux propriétaires par l'autorité municipale. Les contrevenants sont passibles d'une amende qui ne pourra excéder 100 francs. »

Sur la proposition du Directeur des affaires municipales, arrête :

Article premier. — Il est enjoint aux propriétaires des maisons bordant les voies publiques du XIXe arrondissement de pourvoir, avant le 1er octobre 1910, à la mise en bon état de propreté des façades de ces maisons. Sont comprises dans cette mesure les maisons des arrondissements situés sur les voies séparatives de l'arrondissement ci-dessus désigné.

Art. 2. — Les travaux de *badigeonnage, peinture ou grattage*, prescrits par le présent arrêté, ne donneront droit à la perception d'aucun droit ; mais toute réfection d'induit ou bouchement de crevasse nécessitera l'obtention préalable d'une *permission de voirie*.

Art. 3. — Le Directeur des affaires municipales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché partout où besoin sera.

Cet arrêté sera en outre inséré dans le *Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Seine*.

Fait à Paris, le...

Le Préfet de la Seine,
Signé : De Selves.

Le Secrétaire général de la préfecture,
Signé...

Arrêté du 10 mars 1905

Article premier. — L'instruction de toutes les demandes de permis d'édification de constructions neuves ou de modifications de constructions existantes sera faite, tant au point de vue de la sécurité publique qu'au point de vue de l'application du règlement sanitaire, par *les architectes-voyers*, qui demeureront également chargés du récolement des constructions ou modifications de constructions après leur achèvement.

Toutefois les demandes ayant pour objet les *installations à faire dans les constructions existantes en vue de l'application de la loi du 10 juillet* 1894 sur l'écoulement direct à l'égout des matières de vidange continueront à être instruites par le *service technique des travaux sanitaires*.

2. *Les permis d'édifier des constructions neuves ou d'exécuter des modifications aux constructions existantes* seront délivrés par les soins de la direction des services municipaux d'architecture.

Ils ne seront délivrés qu'après l'avis de l'inspecteur général de l'*assainissement* et de la *salubrité* de l'habitation, chargé des services techniques du bureau d'hygiène de la ville de Paris (Préfecture de la Seine).

3. Les architectes-voyers sont chargés :

1° De la surveillance de l'application des dispositions du règlement sanitaire intéressant l'hygiène de l'habitation, sauf l'exception prévue au § 2 de l'article premier du présent arrêté.

2° Des enquêtes et rapports sur les logements insalubres ;

3° Des constats et procès-verbaux en matière d'hygiène de l'habitation ;

Pour les affaires ci-dessus désignées, les architectes-voyers collaborent directement avec le chef des services techniques du bureau d'hygiène ;

4° Ampliation du présent arrêté, qui aura son effet du 19 février 1903, sera adressé 1° à Monsieur le Directeur général, etc.

Arrêté du préfet de la Seine portant règlement sanitaire pour la ville de Paris. (22 juin 1904).

CHAPITRE III

SALUBRITÉ DES HABITATIONS
DANS LES VOIES PUBLIQUES OU PRIVÉES

§ 1er. — *Autorisation de construire.*

19. Aucune construction neuve ou modification de construction existante ne pourra être entreprise sans une autorisation préalable du préfet.

A cet effet, le propriétaire devra remettre à l'administration, avec sa demande, et revêtus de son visa, les dessins cotés (plans, coupes et élévation) de tous projets de travaux.

Les dessins seront remis en double expédition et devront porter l'indication de toutes les conditions de salubrité prescrites par le règlement sanitaire. Récépissé sera délivré au propriétaire du dépôt de la demande et des pièces y annexées.

20. L'autorisation de construire, conformément aux dessins produits à l'appui de la

demande, sera délivrée au propriétaire dans le délai de *vingt jours* à partir de la date du dépôt constatée par le récépissé.

A l'expiration du délai de vingt jours ci-dessus indiqué, le propriétaire qui n'aurait pas reçu l'autorisation pourra commencer les travaux sans déroger, toutefois, à l'observation du présent règlement sanitaire.

Première annexe au décret du 13 avril 1902

Conditions générales annexées aux permissions de grande voirie

Art. 4. — Les constructeurs ne peuvent placer des barrières provisoires, échafaudages ou appareils quelconques au-devant de leurs constructions, avant d'avoir prévenu l'architecte-voyer de l'arrondissement et le commissaire de police du quartier.

Durée des autorisations. — Les autorisations ne sont valables que pour un an, à partir de la date des arrêtés et sont périmées de plein droit, si l'on n'en a pas fait usage avant l'expiration de ce délai.

Arrêté du préfet de la Seine concernant les permissions de voirie sur les routes et chemins de grandes communications (20 mars 1901).

CHAPITRE III

CONSTRUCTION EN SAILLIE SUR L'ALIGNEMENT
INTERDICTION DES TRAVAUX CONFORTATIFS

9. *Tous les ouvrages confortatifs sont interdits dans les constructions en saillie sur l'alignement, tant aux étages supérieurs qu'au rez-de-chaussée.*

Sont compris notamment dans cette interdiction : Les reprises en sous-œuvre; la pose de tirants, d'ancres ou d'équerres et tous ouvrages destinés à relier le mur avec les parties situées en arrière de l'alignement, le remplacement par une grille de la partie supérieure d'un mur en mauvais état; des changements assez nombreux pour exiger la réfection d'une partie importante de la façade.

Travaux qui pourraient être autorisés aux conditions spéciales

10. *Peuvent être autorisés* dans les cas et sous les conditions énoncées dans les articles 11 et 17, les ouvrages suivants : *Les crépis ou rejointoiements;* l'exhaussement ou l'abaissement des murs et façades; la réparation totale ou partielle du chaperon d'un mur et la pose de dalles de recouvrement; l'établissement d'une devanture de boutique; le revêtement des façades ; l'ouverture ou la suppression des baies.

Crépis et rejointoiements, poitrails, exhaussement ou abaissement des façades, réparation des chaperons et pose des dalles de recouvrement.

11. L'exécution des crépis ou rejointoiements, la pose et le renouvellement d'un poitrail, l'exhaussement ou l'abaissement des murs et façades, la réparation des chaperons d'un mur et la pose des dalles de recouvrement *ne seront permis que pour les murs et façades en bon état* qui ne présentent ni *surplomb, ni crevasses profondes* et dont ces ouvrages puissent augmenter la solidité et la durée.

Il ne pourra être fait, dans les nouveaux crépis, aucuns lancis en pierres ou autres matériaux durs. Dans la partie comprise entre le sol et le premier étage, ces *crépis ne pourront avoir plus de* $0^{m},02$ *d'épaisseur* et devront être exécutés en plâtre, à l'exclusion de tous autres matériaux.

Les reprises des maçonneries autour d'un poitrail ou des nouvelles baies seront faites *seulement en plâtre et plâtras* et n'auront pas plus de $0^{m},16$ de *largeur.*

L'exhaussement des façades ne pourra avoir lieu que dans le cas où le mur inférieur sera reconnu assez solide pour pouvoir supporter les nouvelles constructions. Les travaux seront exécutés de manière qu'il n'en résulte *aucune consolidation* du mur de face.

On ne pourra déplacer le plancher du 1er *étage, ni en changer ou consolider aucune pièce.*

Devantures de boutiques.

12. Les devantures se composeront d'ouvrages en menuiserie, il n'y sera employé que *du bois de* $0^{m},10$ *d'équarrissage* au plus. Elles seront simplement appliquées sur la façade sans être engagées sous le poitrail et sans addition d'aucune pièce formant support pour les parties supérieures de la maison.

Revêtement des façades.

13. *L'épaisseur des dalles, briques, bois ou carreaux*, employés pour les revêtements des soubassements, ne dépassera pas $0^{m},05$.

Les revêtements au-dessus des soubassements, au moyen de planches, ardoises ou feuilles métalliques, ne pourront être autorisés que pour les murs et façades en bon état.

Ouvertures des baies, portes bâtardes et fenêtres.

14. Les poteaux montants ou linteaux des

baies des portes bâtardes ou fenêtres à ouvrir seront en bois ; leur *épaisseur* sur chaque face n'excédera *pas* 0^{m},16. *La portée des linteaux* sur les points d'appui n'excédera pas 0^{m},12, et, s'il en est employé deux dans la même baie, *ils ne pourront être superposés ni reliés entre eux* par aucune cheville, boulon ou étrier. Dans le cas où deux poteaux montants seraient employés ensemble, on pourra les accoler dans le sens perpendiculaire au mur ; *mais il est également interdit de les relier entre eux.*

Le raccordement des anciennes maçonneries avec les poteaux montants et linteaux, *ainsi que les reprises* autour des baies, ne seront faits qu'en plâtre et plâtras : ils n'auront pas *plus de* 0^{m},16 *de largeur.*

Toutefois, pour les *nouvelles baies à ouvrir* dans un mur solide et en bon état, *soumis à la servitude d'alignement*, l'emploi de poitrails ou linteaux en fer sera toléré, sous réserve de la stricte application des prescriptions contenues dans le présent article relatives aux poteaux montants, à l'appui des linteaux et aux reprises de maçonnerie.

Portes charretières.

15. Les portes charretières pratiquées dans les murs de clôture ne pourront s'appuyer que sur les anciennes maçonneries ou sur des poteaux en bois, à moins que des pilastres en pierre ne soient construits à l'alignement. Dans ce cas, le pétitionnaire devra se conformer aux mesures de police locale qui lui seraient prescrites dans l'intérêt de la salubrité ou de la sécurité publique, par suite du renfoncement résultant du *reculement de la porte*. Les reprises autour des baies seront assujetties aux conditions fixées dans l'article précédent.

Suppression des baies.

16. La suppression des baies pourra être autorisée sans conditions pour les façades en très bon état ; lorsque la façade sera reconnue ne pas remplir cette condition, les baies à supprimer seront fermées par *une simple cloison* en petits matériaux de 0^{m},16 d'*épaisseur au plus* dont le parement affleurera le *mur intérieur* du mur de face, *le vide* restant apparent à l'*extérieur*, et sans addition d'aucun montant ni support en fer ou en bois.

Avis à donner par le propriétaire.

17. Tout propriétaire autorisé à faire une réparation doit indiquer à l'avance, à l'*ingénieur de l'arrondissement*, le jour où les travaux seront entrepris.

L'administration désigne, lorsqu'il y a lieu, ceux qui ne doivent être exécutés qu'en présence d'un de ses agents.

Travaux à l'intérieur des propriétés.

18. *Il est interdit* de faire dans la partie retranchable d'une propriété aucune *construction nouvelle*, lors même que le terrain serait clos par des murs ou de toute autre manière, et que l'on ne toucherait pas au mur de face.

Les travaux à l'intérieur des maisons sont exécutés sous la responsabilité des propriétaires, contre lesquels il est *exercé des poursuites* dans le cas où ces travaux seront reconnus être *confortatifs des murs de face.*

CHAPITRE IV

SAILLIES

Soubassements, colonnes, pilastres, ferrures, jalousies, persiennes, contrevents, appuis de croisées, barres de support, tuyaux de descente, cuvettes, ornements en bois des devantures, grilles, enseignes, socles, petits et grands balcons, lanternes, transparents, attributs, auvents et marquises, bannes, corniches d'entablement.

19. La nature et la dimension maximum des saillies permises sont fixées ci-après, la mesure des saillies étant toujours prise sur l'alignement de la façade, c'est-à-dire à partir du mur au-dessus de la retraite du soubassement.

1° *Soubassement*, 0^{m},10 ;

2° Colonnes en pierre, pilastres, ferrures de portes et fenêtres, jalousies, persiennes, contrevents, appuis de croisées, barres de support, 0^{m},10 ;

3° Tuyaux et cuvettes, ornements en bois des devantures, grilles de boutiques et de fenêtres de rez-de-chaussée, enseignes, y compris toutes pièces accessoires, 0^{m},16 ;

4° Socles de devantures de boutiques, 0^{m},20 ;

5° Petits balcons de croisées au-dessus du rez-de-chaussé, 0^{m},22 ;

6° Grands balcons, lanternes, transparents, attributs, 0^{m},80.

Ces ouvrages ne pourront être établis qu'à 4^{m},30 au moins *au-dessus du sol* et seulement dans les rues dont la largeur ne sera pas inférieure à 8 *mètres.*

Toutefois, s'il y a devant la façade un *trottoir* de 1^{m},30 de *largeur* au moins, la hauteur de 4^{m},30 pourra être réduite jusqu'au minimum de 3^{m},50 pour les grands balcons, dans les rues ayant au moins 8 mètres de *largeur*, et un minimum de 3 mètres pour les lan-

ternes, transparents et attributs, quelle que soit la largeur de la rue.

Ces ouvrages devront d'ailleurs être *supprimés sans indemnité*, si l'administration, dans un intérêt public, est conduite à exhausser ultérieurement le sol de la route ou du chemin.

7. Auvents et marquises, $0^{m},80$.

Ces ouvrages seront en bois ou en métal; on ne les autorisera que sur des façades devant lesquelles il existe un trottoir de $1^{m},30$ *de largeur* au moins.

Aucune partie de ces ouvrages ni de leurs supports ne sera à moins de 3 mètres au-dessus du trottoir.

Les marquises pourront être garnies de draperies flottantes dont la hauteur au-dessus du trottoir ne sera pas inférieure à $2^{m},50$.

Toutefois, sur les voies pourvues de trottoirs de plus de $1^{m},30$ de largeur, on pourra établir des marquises d'une saillie supérieure à $0^{m},80$; les dispositions et les dimensions de ces ouvrages seront fixées par l'arrêté d'autorisation à intervenir suivant les circonstances de l'espèce.

Ces marquises seront, en tout cas, soumises aux prescriptions des deuxième et troisième alinéas du présent article, et, en outre, aux conditions ci-après :

Leur ossature sera entièrement métallique, leur couverture sera translucide; elles ne pourront recevoir de garde-corps, ni être utilisées comme balcons; les eaux pluviales qu'elles recevront ne pourront s'écouler que par des tuyaux de descente appliqués contre le mur de façade et disposés de manière à ne pas déverser les eaux sur le trottoir.

Les parties les plus saillantes seront à $0^{m},50$ au moins en arrière du plan vertical passant par l'arête du trottoir ou, s'il existe une plantation sur ce trottoir, à $0^{m},80$ au moins de l'axe de la ligne d'arbres la plus voisine, et, en tout cas, à 4 mètres au plus du nu du mur de façade.

Leur hauteur, non compris les supports, n'excédera pas 1 mètre.

8° Les bannes ne pourront être posées que devant les façades où il existe un trottoir.

Leurs parties les plus en saillie seront à $0^{m},50$ au moins en arrière du plan vertical passant par l'arête du trottoir ou, s'il existe une plantation sur le trottoir, à $0^{m},80$ au moins de l'axe de la ligne d'arbres la plus voisine, et, en tout cas, à 4 mètres au plus du nu du mur de façade.

Aucune partie de ces ouvrages ni de leurs supports ne sera à moins de $2^{m},50$ au-dessus du trottoir.

Cette dernière prescription ne s'applique pas aux parties des supports ou aux organes de manœuvre dont la saillie sur le nu du mur de façade ne dépasse pas $0^{m},16$.

9° *Corniches d'entablement.* — Leur saillie n'excédera pas $0^{m},16$ quand elles *seront en plâtre*, ou l'*épaisseur du mur* à son sommet quand elles seront *en pierre ou en bois.*

Les dimensions fixées ci-dessus sont applicables seulement dans les portions de route ou de chemin ayant plus de 6 mètres de largeur effective. Lorsque cette largeur n'est pas atteinte, l'arrêté du préfet statue, dans chaque cas particulier, sur les dimensions qu'il y a lieu d'autoriser.

Toutefois, dans les communes où il existe des règlements de voirie municipaux régulièrement approuvés, il pourra être délivré des autorisations dérogeant aux prescriptions ci-dessus, en adoptant les saillies maxima fixées par ces règlements, sauf dans les cas de circonstances exceptionnelles où les ingénieurs jugeraient ces saillies incompatibles avec la facilité et la sécurité de la circulation; dans ce cas, il en sera référé, pour les routes nationales et départementales, au ministre des Travaux publics.

Occupation temporaire de la voie.

20. *Les échafaudages ou les dépôts de matériaux* qu'il pourra être nécessaire de faire sur le sol de la route pour l'exécution des travaux seront *éclairés* pendant la nuit; leur saillie sur la voie publique sera de 2 mètres au plus, et ce maximum pourra être réduit dans les traverses étroites.

Ils seront disposés de manière à ne jamais entraver l'écoulement des eaux sur la voie publique ou ses dépendances. Dans les villes, le permissionnaire pourra être tenu de les entourer d'une clôture.

Conjointement à ces décrets il existe des droits à *payer par les propriétaires* avant le commencement des travaux. Ces *droits* dits *de voirie* comprennent : les droits de grande voirie et ceux de petite voirie, ils se subdivisent en deux sections.

Tarif des droits de voirie.

Arrêté du préfet de la Seine du 25 août 1874 déclarant applicables, à partir du 1er septembre 1874, les nouveaux droits de voirie, autorisés par le *décret présidentiel du* 28 *juillet* 1874.

Tarif pour la grande voirie

SECTION I. — *Travaux neufs.*

Construction d'un bâtiment. Droit au mètre linéaire.................... 2f,00

Mesuré sur la longueur totale du rez-de-chaussée.

Droit au mètre superficiel......... 1f,00

Mesuré sur le produit de la hauteur moyenne de la façade par la longueur totale.

La taxe à percevoir au mètre superficiel pour la construction des bâtiments est réduite de moitié pour les façades ou portions de façade construites en moellons ou en pans de bois avec enduits en plâtre, sous la réserve du droit de l'administration de refuser l'autorisation de construire des façades de cette nature qui présenteraient des dangers au point de vue des incendies ou de la sécurité publique.

Construction d'un mur de clôture ou d'une grille.

Droit au mètre linéaire.......... 2f,00

Idem d'une clôture en planches, en treillage ou toute autre clôture légère. Droit au mètre linéaire....... 0f,50

Il est expliqué qu'il ne s'agit ici que de clôtures à demeure fixe et non des clôtures *dites provisoires* servant à entourer momentanément une fouille, un atelier de construction, etc.

Baie. Droit fixe.................. 1f,00

Dans n'importe quelle partie d'un mur ou d'un bâtiment neuf ou surélevé et quelles que soient ses dimensions aussi bien sur les étages d'attique ou en retraits qui se trouvent dans un plan vertical au-dessus de l'entablement que dans les étages sis au-dessous de l'entablement.

Balcon grand (dépassant 0m,22 de saillie). Droit au mètre linéaire..... 20f,00

Mesuré sur la longueur du balcon non compris les retours.

Balcon petit (ne dépassant pas 0m,22 de saillie). Droit au mètre linéaire.. 10f,00

Les mesures sont prises *idem.*

Barre d'appui, garde-fou. Droit au mètre linéaire..................... 5f,00

Il s'agit ici des barres d'appui placées au droit des croisées avec une très faible saillie et complétées ensuite par un ouvrage en fonte ou en fer qui garnit le vide dans la partie inférieure.

Barrière provisoire. Droit au mètre linéaire.......................... 0f,50

Mesuré non pas en raison du développement linéaire de la barrière, mais en raison de la longueur de face du terrain clos.

Un droit de.................... 0f,50

par trimestre s'applique à la superficie du sol de la voie publique temporairement occupée. Il est valable pour un trimestre et renouvelable; le trimestre considéré comme unité toujours exigible.

SECTION II

Travaux modifiant des constructions existantes.

Surélévation d'un bâtiment. — Droit au mètre superficiel............... 1f,00

Mesuré sur le produit de sa surélévation par la longueur totale de la partie surélevée.

Surélévation d'un mur de clôture. — Droit au mètre linéaire........... 1f,00

Chaperon. — Droit au mètre linéaire. 1f,00

Le dérasement d'un mur pour la conversion en mur bahut orné d'une grille, donne lieu à la perception du droit complet d'alignement.

Conversion d'un mur de clôture en mur de face d'un bâtiment (voir construction d'un bâtiment neuf, sauf la déduction du droit d'alignement déjà perçu).

Ravalement. Entier. Droit fixe.... 20f,00

non compris le droit d'échafaud.

Ravalement partiel. — Droit fixe.. 10f,00

Ne sera considéré comme partie de ravalement donnant lieu à la taxe que celle qui atteindra un mètre superficiel.

Baie ouverte après coup ou agrandie :

1° Dans un bâtiment au rez-de-chaussée, de 2 mètres et plus. — Droit fixe......................... 20f,00

Droit de poitrail non compris..... »

2° Dans un bâtiment au rez-de-chaussée, de 0m,80 sur 2 mètres. Droit fixe............................ 10f,00

droit de linteau ou de fermeture non compris...................... »

3° Dans un bâtiment au-dessus du rez-de-chaussée, de 0m,80 et au-dessus. Droit fixe.................. 10f,00

droit de linteau ou de fermeture non compris...................... »

Au rez-de-chaussée ne sont pas considérés comme baies les soupiraux

de caves, ni les ouvertures pratiquées dans les devantures sur remplissage en menuiserie. Toutefois les soupiraux servant à l'éclairage des sous-sols destinés à l'habitation, au commerce ou à l'industrie, seront taxés comme baies de rez-de-chaussée.

4° Dans un mur de clôture. — Baies de porte charretière ou cochère. Droit fixe 15f,00

5° Dans un mur de clôture. — Baie de porte bâtarde. Droit fixe compris le droit de linteau ou de fermeture. 10f,00

Baie de moins de 0,80 (dans sa plus grande dimension).

Droit fixe compris le droit de linteau ou de fermeture 10f,00

Poitrail ou toute autre fermeture de baie, de 2 mètres et au-dessus (soit en bâtiment, soit en mur de clôture). Droit fixe 20f,00

Linteau ou toute fermeture de baie, plate-bande, arc en pierre, etc., de 0m,80 à 2 mètres (soit en bâtiment, soit en mur de clôture). Droit fixe.. 10f,00

Piédroit, dosseret (soit en bâtiment soit en mur de clôture) à rez-de-chaussée, pour baies de 2 mètres et au-dessus. Droit fixe 20f,00

Dans les murs de clôture, les poteaux en bois sont considérés *comme dosserets*.......................... »

Idem pour une baie de moins de 2 mètres. Droit fixe 10f,00

Ces droits ne seront dus que pour le cas où les piédroits ou dosserets seront véritablement construits dans une largeur excédant 0m,16. Lorsque le constructeur, après avoir ouvert une baie, ne fera pas autre chose que d'en dresser les tableaux et de créer par conséquent des dosserets dans la maçonnerie ancienne, sans rien y ajouter, la taxe ne sera pas appliquée.

Reprise dans la face d'un bâtiment. — Trumeau construit au rez-de-chaussée. — Bouchement de baie. Droit au mètre superficiel 3f,00

mesuré sur la superficie de l'ouvrage effectué.

Point d'appui intermédiaire au rez-de-chaussée. Pile, colonne, poteau, jambe étrière; droit fixe pour chaque objet 20f,00

Echafaud. — Droit au mètre linéaire 1f,00

mesuré sur la longueur de la face de la partie du bâtiment échafaudé. Les échafauds volants ne seront pas taxés. Ne seront pas taxés non plus les échafauds placés à l'intérieur d'une barrière provisoire.

Entablement, corniche.

Réfection entière, droit fixe..... 20f,00

Idem, réfection partielle, droit fixe 10f,00

Ces droits ne comprennent pas celui qui sera dû pour l'échafaud.

Etais. — Droit fixe 5f,00

Comptés par chaque groupe d'étais, par chaque chevalement, par chaque ensemble de contrefiches réunies par des moises.

Tarif pour la petite voirie.

Section première. — *Saillies considérées comme fixes.*

Appui de croisée, tablette, le plus ordinairement en bois, posé au-dessus du soubassement d'une baie, et ne dépassant pas 0m,16 de saillie. Droit fixe 5f,00

Barreau ou grille au droit d'une croisée. — Droit fixe.............. 10f,00

Chardon ou herse. — Droit fixe.... 5f,00

Tuyau de descente. — Droit fixe.. 10f,00

Croisée en saillie, volet, persienne. — Droit fixe 5f,00

Un volet fermant une baie tout entière doit la totalité du droit; deux volets réunis pour clore une même baie, formant une paire, ne paieront qu'un seul droit.

Jalousie. — Droit fixe........... 20f,00

Moulures en menuiserie, formant cadre ou chambranle. — Droit fixe. 5f,00

Section II. — *Saillies considérées comme mobiles.*

Abat-jour. — Appareil placé au-devant d'une baie pour modifier l'introduction de la lumière. Droit fixe. 10f,00

Réflecteur. — Appareil disposé au-dessus des baies pour y faire affluer plus de lumière. Droit fixe......... 10f,00

Baldaquin, marquise, transparent. Droit au mètre linéaire............ 4f,00

Banne. — Droit au mètre linéaire. 2f,00

Sont considérés comme bannes et taxées comme telles les *stores* qui embrassent plusieurs croisées ou qui s'étendent devant les larges baies ouvertes le plus souvent dans la hauteur des entre-sols.

Store en élévation, posé au droit d'une seule croisée et se développant en saillie. Droit fixe.......... 5f,00

Borne. — Droit fixe 5f,00

Grande marquise ayant plus de $0^m,80$ de saillie. Droit au mètre superficiel........................ $5^f,00$

Mesuré sur la projection horizontale. Ne seront pas considérées comme grandes marquises, les grandes tentures en saillies disposées exceptionnellement les jours de fête, devant les boutiques et portes cochères.

Devanture de boutique. — Distinction faite du seuil. — Droit au mètre linéaire .... $5^f,00$

Socle ou seuil. — Parpaing recevant une devanture. Droit au mètre linéaire........................ $2^f,00$

Mesuré entre les points d'appui extrêmes de la saillie.

Tableau d'enseigne de boutique, sans corniche en bois ou en pierre. Droit au mètre linéaire................ $2^f,00$

Mesuré entre les deux points extrêmes de la saillie............... »

Devanture en réparation. — Toute réparation ou renouvellement de châssis porte-tableau, caisson ou soubassement. Droit fixe............. $5^f,00$

Parement de décoration. — Lambris appliqués sur les murs en élévation droit au mètre linéaire........... $5^f,00$

Ces lambris sont appliqués le plus souvent au-dessus des devantures de boutique, et leur saillie est limitée par les termes de l'ordonnance royale de 1823, à l'épaisseur du bois et par l'usage à $0^m,06$.

Etalage. — Droit fixe........... $20^f,00$

Il est bien entendu qu'il ne s'agit ici que des étalages placés sur le mur bordant la voie publique et ne dépassant pas $0^m,16$ de saillie.

Montre ou vitrine. — Droit fixe... $10^f.00$

Enseigne, tableau enseigne, attribut, écusson. Droit fixe................. $5^f,00$

Enseignes découpées. — Lettres appliquées sur les balcons.

Droit fixe...................... $10^f,00$

Comptées pour une enseigne complète (quel que soit le nombre de mots).

Grand tableau. — Frise courante portant enseigne.

Droit au mètre linéaire.......... $1^f,00$

Marche, seuil. — Interdit, n'est accordé par exception que par suite du nivellement, et à seul titre de tolérance et révocable.

Pilastres-caissons isolés en menuiserie. — Droit fixe.................. $5^f,00$

Lanterne. — Droit fixe.......... $5^f,00$

Sera considérée comme lanterne isolée chaque appareil soit directement sur le nu d'un mur ou d'une devanture, soit sur une tringle courante et consistant en support, conduite ou tringle avec globe, verre ou réflecteur.

Rampe et appareil d'illumination formant une saillie spéciale, composée de tubes droits ou recourbés, et sur lesquels sont greffés de petits brûleurs avec ou sans globe. Droit au mètre linéaire................... $1^f,00$

Mesuré sur la projection horizontale. — Les rampes posées sur des objets en saillies, corniches, moulures, etc. et ne formant point par elles-mêmes une saillie spéciale, ne devront aucun droit. Les appareils formant une enseigne, un attribut, un chiffre, etc., seront considérés comme des enseignes, des attributs, etc. et taxés comme tels.

Echoppes. — Construction mobile non scellée posée sur le sol de la voie publique. Droit proportionnel à la surface occupée et à la valeur du terrain. La valeur du terrain est délibérée par le Conseil municipal.

Métré.

Ravalements en pierre sur vieux murs.

Les souches seront reconstruites et réparées en travaux d'entretien, nous les traiterons ultérieurement avec toutes les plus-values qu'elles comportent.

6me *Étage.*

Bandeau de l'étage d'attique, en banc royal de Méry.

Moulure ancienne redressée sur vieux mur pour ravalement avec recoupement de $0^m,02$, passage au grès et jointoiement.

Développement du profil du bandeau (voir *fig.* 49).

Dessus en pente (Obs. 1662)	0.20
Quart de rond...... 0.12 à 0/0 1/2 pour moulure courbe (Obs. 1659)	0.18
Filet (nº 1656)	0.075
Sous-face du filet (nº 1656)	0.075
Table (Obs. 1657)	0.12
Mouchette du larmier (nº 1656)	0.075
Cavet du larmier (nº 1655)	0.15
Filet du larmier (nº 1656)	0.075
Sous-face de saillie (nº 1656)	0.075
Quart de rond (nº 1655)	0.15
Filet (nº 1656)	0.075

Congé et filet formant une moulure mixte (Obs. 1658).

Moulure mixte.

Les moulures mixtes, c'est-à-dire composées d'une partie courbe sans interruption d'arête par une partie plane, seront comptées pour une moulure courbe et une face plane, comme il vient d'être dit et fixé (nos 1655-1656-1657-1659), mais il sera réduit 0.05 de l'évaluation pour l'absence d'arête entre les deux parties.

Cette moulure mixte se décompose ainsi :

Congé (nº 1655)	0.15	
Filet (nº 1656)	0.075	
Ensemble	0.225	
Déduire pour absence d'arête	0.05	
Reste	0.175	0.175
Sous-face de filet (nº 1656)		0.075
Ensemble		1.500

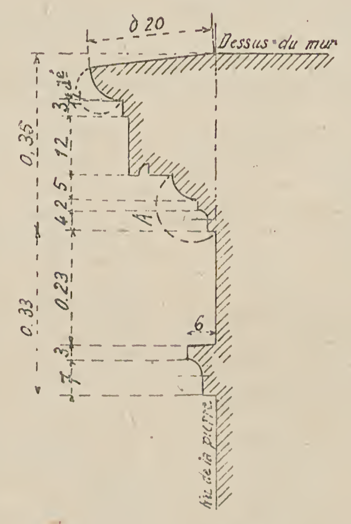


Fig. 49. — Profil de l'entablement d'attique. Bandeau, frise et astragale.

Longueur développée de l'entablement, les mesures prises au milieu de la saillie.

Observation.

En commençant par le retour de façade de gauche :
Epaisseur du bandeau retourné 0m,20 à 1/2 mesure prise au milieu............. 0.10
Sur retour de façade................ 0.66
Sur façade sur rue.................. 10.81
2 angles saillants, chaque 0.15 (n° 1649). 0.30
1 amortissement (n° 1650)........... 0.05

Nous négligeons avec intention la partie d'angle sur le pan coupé; nous ne faisons pas tout le ravalement, cet *angle serait à compter* avec le reste du ravalement; néanmoins, si l'entreprise arrêtait le ravalement à cet endroit, la partie d'angle lui serait due à 1 2, c'est-à-dire :

$$\frac{0.15}{2} = 0.075$$

Ensemble..................... 11.92
× 1.50 profil développé ci-dessus............. 17.88
Aux 135/00 (nos 1666 et 1667)....................... 24.14

Retours des ressauts formés par une partie du profil du bandeau au-dessus des clés saillantes.
6 semblables ;
Détail d'un :
Développement du profil de la partie A de la moulure ressautée.
Quart de rond n° 1655............... 0.15
Filet n° 1656........................ 0.075
Moulure mixte.
Développée.......................... 0.175
Sous-face du filet.................. 0.075
Ensemble..................... 0.475
Longueur du retour................. 0.075

Nota. — Toute partie droite de moulure de moins de 0.075 de longueur doit être comptée pour 0.075.

1 angle saillant (n° 1649)............. 0.15
1 angle rentrant (n° 1649)............ 0.15
Ensemble..................... 0.375

(La face du ressaut comptée dans la longueur totale du bandeau ne doit pas être reprise ici.)

5 autres retours, de ressauts semblables, produisant en linéaire chacun 0.375. 1.875
Ensemble..................... 2.25
× 0.475 courant profil développé ci-dessus.... 1.07
aux 135/00... 1.44

Sur la frise, ragrément à vif de 0m,003, passage au grès et jointoiement.
En suivant le même ordre que pour le bandeau.
Sur retour de façade................. 0.46
Sur façade sur rue................... 10.66
Ensemble..................... 11.12
A déduire
Parties supérieures des clés saillantes (voir *fig.* 48).

A reporter..................... 11.12 25.58

Reports			11.12		25.58
2 fois 0.34 réduit		0.68			
1 fois		0.32			
Ensemble		1.00	1.00		
Reste			10.12		
× 0.23 de hauteur				2.33	
aux 35/00 (art. 1606)					0.82
Astragale moulurée avec recoupement de $0^{m},005$.					
Détail du développement du profil (voir *fig.* 49).					
Dessus, longueur $0^{m},06$ (n° 1656)			0.075		
Filet (n° 1656)			0.075		
Congé et filet formant moulure mixte			0.175		
Sous-face du filet (n° 1656)			0.075		
Ensemble			0.400		
Longueur de l'astragale mesurée au milieu de sa saillie.					
En suivant le même ordre que pour le bandeau :					
Epaisseur retournée			0.075		
Sur retour de façade			0.52		
Sur façade sur rue			10.71		
Ensemble			11.305		
Moins au droit de clés saillantes :					
2 fois 0.31 réduit		0.62			
1 fois 0.29 réduit		0.29			
Ensemble		0.91	0.91		
Reste			10.395		
2 angles saillants valent chaque 0.15 (n° 1649)			0.30		
6 amortissements en partie courbe valent chaque 0.10 (obs. 1651)			0.60		
1 amortissement ordinaire (n° 1670)			0.05		
Ensemble			11.345		
× 0.40 profil ci-dessus développé				4.54	
aux 35/00 (n° 1665)					1.59
Ragrément de la plate-bande au-dessous de l'astragale, avec recoupement de $0^{m},001$.					
En commençant à gauche :					
Retour de façade		0.34			
Façade sur rue		10.66			
Ensemble		11.00			
Moins partie inférieure des clés saillantes.					
2 fois 0.27 réduit	0.54				
1 fois 0.25 réduit	0.25				
Ensemble	0.79	0.79			
Reste		10.21			
× 0.32 de hauteur			3.27		
A déduire :					
Traverses de chambranles					
4 fois 0.52	2.08				
2 fois 0.43	0.86				
Ensemble	2.94				
× 0.04 de largeur			0.12		
Reste			3.15		
A reporter			3.15		27.99

Reports........................ 3.15 27.99

A reprendre, champs de saillie sur la brique.

En suivant le même ordre..... 0.74
1.27
1.47
1.12

Ensemble 4.60

× 0.075 courant...................... 0.35

Ensemble 3.50

aux 35/00 .... 1.23

Ravalement de 3 clés de croisée, bossages à pointes de diamants, avec champs d'épaisseur, champs d'encadrement en 4 sens et champ de saillie sur contre-clé en 2 sens.

Valent chacune, y compris ragrément et passage au grès...................................... 0.50 1.50 — Taille n° / Art. 1573

Ensemble taille n° 8........................ 30.72 — 30.72

Brossage des sculptures avec silicatisation au silexore L. M. valent chaque $0^{m},25$ de surface développée à 3 fois... 0.75

et pour 6 motifs produisent................... 4.50

à $0^{f},70$ le mètre .... — Argent. $3^{f},15$

Série de Peinture.

Les ornements en carton-pierre, Staff, etc. ne seront comptés à trois fois la surface réelle, la mesure prise sans aucun développement, que pour les travaux définitifs réellement exécutés et jamais pour les grattages. — Obs. 122.

Série de Peinture.

Silexore L. M.

Pour silicatisation transparente ou couvrante sur parements de murs neufs ou vieux en pierres ou en briques, ou enduit en plâtre ou ciment (se reporter à la Série de ravalement, page 1026). — Obs. 203.

Nota. — A défaut de justification par fraction de l'emploi du silexore L. M., l'entrepreneur devra indiquer la composition, la provenance et le prix de ce qu'il aura employé.

Ravalement.

Prix composés.

Observation générale. — Les prix de règlement ci-après, établis pour les travaux exécutés dans Paris sont composés :

1° Des déboursés de fournitures ;

2° De 24 0/0 de faux-frais sur les fournitures ;

3° Des déboursés de main-d'œuvre augmentés de 7 0/0 pour assurance-accidents ;

4° De 18 0/0 de faux-frais sur les déboursés de main-d'œuvre augmentés de l'assurance-accidents.

5° De 10 0/0 de bénéfice sur l'ensemble.

Prix de règlement.

Tous les prix qui vont suivre s'appliquent à des travaux faits avec des matériaux de 1re qualité dans l'espèce indiquée et avec toute la perfection possible d'exécution.

Ils ne comprennent ni échafaudages, ni agrès (sauf pour le badigeon). Ils comprennent le nettoyage et l'enlèvement de tous résidus provenant du travail exécuté. Le temps de ces nettoyages et enlèvement de gravois figurant aux sous-détails.

HEURE. — OUVRAGE SUR PIERRE	PRIX de RÈGLEMENT	NUMÉROS D'ORDRE
Heure de jour (été et hiver)		
De gratteur de pierre, sur vieux ravalements, applicateur de ciment métallique	fr. 1.25	11
De compagnon badigeonneur ou échafaudeur	1.18	12
De garçon badigeonneur	0.70	13
De gardien de rue. Été	0.56	14
De gardien de rue. Hiver	0.69	15
Les prix des salaires varient avec la valeur de l'ouvrier	obs.	16
Les prix portés à la présente série sont des prix moyens ayant servi de base pour l'établissement des sous-détails	obs.	17
Chaque ouvrier doit être muni des outils de sa profession	obs.	18
Le compagnon badigeonneur doit être capable d'exécuter tous les travaux de pierre, brossage, lavage, silicatisation, ainsi que les raccords de plâtre	obs.	19
SILICATISATION.		
Ce travail est une application transparente (de silicate pur) ou couvrante (de silicate teinté) sur parement (en pierre ou en brique) sur murs, neufs ou vieux ou sur enduits en plâtre ou en ciment.		
Brossage (indispensable avant silicatisation), le mètre superficiel	0.06	20
Silicatisation transparente ou teintée ton pierre.		
La 1re couche... le mètre superficiel	0.54	21
Chaque couche en plus. —	0.40	22
Il ne sera payé de 3me couche que sur ordre écrit	obs.	23
Plus-value pour tons : ardoise, noir, gris terre cuite, rouge ou jaune, blanc parfait par couche	0.10	24
Encollage des verres (travail indispensable).	0.15	25
OUVRAGES EN PIERRE.		
(La pierre non recouverte et restant apparente.)		
Brossage à sec, travail définitif	0.58	26
Brossage à sec, y compris le passage au grès ou la silicatisation des moulures	0.70	27
Lavage au jet, à la brosse de chiendent (l'eau fournie par le propriétaire)	1.04	28
Lavage semblable et ponçage au grès en plein, y compris moulures	1.72	29
Ponçage au grès, idem (voir maçonnerie)	obs.	30
Grattage à vif ou ragréement et passage au grès (voir Maçonnerie)	obs.	31
Ciment métallique (voir Maçonnerie)	obs.	32
L'entrepreneur ne peut être tenu responsable des dégâts pouvant résulter de *l'emploi de l'eau dans le travail* de lavage de pierre	obs.	33

Ragrément sur mur vieux devant rester apparent avec recoupement de 0^{m},003, *passage au grès et jointoiement.*

Au-dessous de la plate-bande, la chaîne d'angle, les piédroits des baies, et l'assise de socle.

Chaîne d'angle (*fig.* 50).

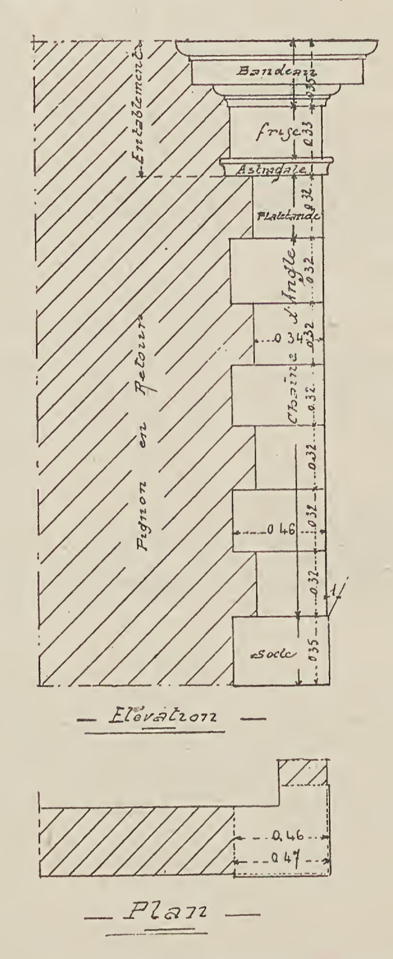


Fig. 50. — Plan et élévation de la chaîne d'angle en retour.

Retour.

Assises courtes 3 fois 0.34.......	1.02	
Assises longues 3 fois 0.46.......	1.38	
Face sur rue (*fig.* 48).		
Assises longues 3 fois 0.46.......	1.38	
Assises courtes 3 fois 0.34.......	1.02	
Ensemble.................	4.80	
× 0.32 de hauteur............................		**1.53**
3 baies semblables.		
Détail d'une.		
A reporter............................		1.53

Report				1.53
Piédroit de gauche				
Assises longues 3 fois 0.46		1.38		
Assises courtes 3 fois 0.34		1.02		
Ensemble		2.40		
× 0.32 de hauteur			0.77	
Piédroit de droite semblable produit			0.77	
Ensemble			1.54	
Moins moulures de chambranles 2 fois 1.80 × 0.04			0.14	
Reste			1.40	1.40
2 autres baies semblables produisent chacune 1.40				2.80
Chaîne d'angle du pan coupé.				
Assises longues 3 fois 0.40		1.20		
Assises courtes 3 fois 0.28		0.84		
Ensemble		2.04		
× 0.32 hauteur				0.65
L'assise de socle.				
Retour (*fig.* 50).				
Linéaire		0.47		
Face sur rue (*fig.* 48).				
En commençant à gauche		1.43		
		1.95		
		2.15		
		1.74		
Ensemble		7.74		
× 0.35 hauteur				2.71
Champs de saillie sur la brique.				
En suivant le même ordre :				
Chaîne d'angle :				
Retour (*fig.* 50).				
Champs verticaux 6 fois 0.32		1.92		
Champs horizontaux : 5 fois 0.12		0.60		
Face sur rue (*fig.* 48).				
La chaîne d'angle semblable à la précédente en retour produit		2.52		
3 baies semblables ;				
Détail d'une :				
Verticaux 12 fois 0.32	3.84			
Horizontaux 10 fois 0.12	1.20			
Ensemble	5.04	5.04		
2 autres semblables :				
Produisent chacune	5.04	10.08		
Chaîne d'angle contre le pan coupé :				
Verticaux 6 fois 0.32		1.92		
Horizontaux 5 fois 0.12		0.60		
Assise de socle :				
Retour.				
Champ vertical de saillie		0.35		
Saillie de socle horizontal		0.47		
Face sur rue		1.42		
A reporter		24.92		9.09

Reports......................	24.92	9.09	
	1.95		
	2.15		
	1.74		
Ensemble....................	30.76		
× 0.075 (n° 1656)..........................		2.31	
Ensemble..........................		11.40	
aux 35/00 (n° 1606)......................................			3.99

Chambranles moulurés des baies:

Ragrément avec recoupement de 0.005 passage au grès et jointoiement sur vieux mur.

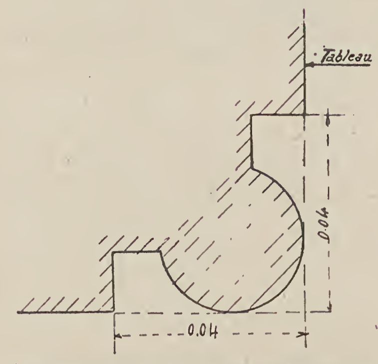


Fig. 51. — Profil du chambranle des baies de l'étage d'attique

Détail de développement du profil (*fig.* 51).

4 champs valent chacun 0.075.......	0.30		
Baguette d'angle....................	0.15		
Ensemble....................	0.45		

Longueur des chambranles mesurés au milieu du profil.

Traverses horizontales:			
4 fois 0.50..........................	2.00		
2 » 0.41..........................	0.82		
Montants:			
6 fois 1.80..........................	10.80		
Retours:			
6 fois 0.075.........................	0.45		
12 angles chacun 0.15...............	1.80		
6 amortissements contre les clés.			
Valent chacun 0.05..................	0.30		
Ensemble.....................	16.17		
× 0.45 de profil développé ci-dessus..........		7.28	
Aux 35/00 (n° 1665)..................................			2.55

Ragrément sur mur vieux avec recoupement de 0.003, passage au grès et jointoiement des voussures et des tableaux de baies.

Voussures:			
2 fois 1.20..........................	2.40		
1 » 1.00..........................	1.00		
Tableaux:			
6 fois 2.27..........................	13.62		
Ensemble.....................	17.02		
× 0.19 largeur..................................		3.23	
A reporter..............................		3.23	6.54

Reports		3.23	6.54		
Reprendre excédents à la partie inférieure au droit du socle :					
6 fois 0.35 hauteur	2.10				
× 0.01		0.02			
Ensemble		3.25			
Moins chambranles :					
4 fois 0.48	1.92				
2 » 0.39	0.78				
6 » 1.80	10 80				
Ensemble	13.50				
× 0.04 largeur		0.54			
Reste		2.71			Taille n° 8
Aux 35/00 (n° 1606)			0.95		Art. 1573
Ensemble taille n° 8			7.49		7.49
Joints apparents et réguliers en mortier n° 4 de chaux de Beffes sur pierre neuve, les joints noirs en creux lissés au fer.					
Joints sur parties moulurées.					
Bandeau :					
10 fois 1.50 développé		15^m,00			
Astragale :					
8 fois 0.40 développé		3.20			
Au droit des claveaux, vu le biais :					
6 fois 0.45		2.70			
Sur chambranles de baies :					
48 fois 0.45 développé		21.60			
A droite et à gauche des clés saillantes faits sur partie lisse et sur motifs sculptés, comptés en réduit sur partie moulurée :					
6 fois 0.67		4.02			
Ensemble		46.52			
à 0^f,53 le mètre				24^f,66	
Sous-détail du prix.					
1° Valeur des joints apparents et réguliers en mortier n° 4 de chaux hydraulique de Beffes c sur parties neuves lisses (art. 819)		0^f,45			
Plus-value pour joints tirés au crochet (analogie à l'art. 965) 0.03 légers, ci	0.03				
Plus-value de joints noircis vaut en légers	0.01				
Ensemble	0.04				
à 4^f,80 le mètre (n° 822)		0.19			
Prix du jointoiement tel qu'il a été fait sur le ravalement		0^f,64			
Jointoiement prévu à l'article 1606 de la Série :					
Jointoiement en plâtre sur pierre vieille ou neuve, compris dégradation des anciens joints en mortier (n° 999), 0.05 de légers.	0.05				
Plus-value pour emploi de plâtre teinté par addition d'ocre jaune 1/5	0.01				
Ensemble	0.06				
à 4^f,80 le mètre		0^f,29			
Plus-value à appliquer (pour *parties lisses*)		0^f,35			
A reporter		0^f,35		24^f,66	

Reports		0^{f},35	24^{f},66
Pour parties moulurées, nous ajouterons 1/2 en plus par analogie à la différence portée à la Série entre les joints moulurés et les joints unis, colonnes 1, 2, 3 et 4 du nº 819.			
Ci		0.18	
Plus-value à appliquer pour joints moulurés le mètre linéaire		0^{f},53	
Joints sur parties lisses.			
Frise de l'entablement, 8 fois 0.23		1.84	
Joints de clavage, 6 fois 0.24 vu le biais		1.44	
Joints sur plate-bande, 8 fois 0.32		2.56	
Sur champs de saillie, 8 fois 0.075		0.60	
Joints de clavage, emplacement du chambranle déduit, 6 fois 0.29, vu le biais		1.74	
Sur chaîne d'angle.			
Retour :			
Horizontaux = 7 fois 0.34		2.38	
1 fois 0.46		0.46	
Sur champs de saillie :			
7 fois 0.075		0.525	
Sur rue face de la chaîne d'angle.			
Horizontaux 6 fois 0.34		2.04	
1 fois 0.46		0.46	
Sur champs de saillie 7 fois 0.075		0.525	
6 piédroits de baies semblables;			
Détail d'un :			
N° 11. Face 6 fois 0.34	2.04		
1 fois 0.46	0.46		
Sur champs de saillie			
7 fois 0.075	0.525		
Ensemble	3.025		
1 autre piédroit semblable produit	3.025		
Ensemble	6.050		
2 autres baies semblables produisent 2 fois 6.05	12.10		
A déduire emplacement des chambranles :			
36 fois 0.04	1.44		
Reste	16.71	16.71	
Chaîne contre pan coupé :			
6 fois 0.28		1.68	
1 fois 0.40		0.40	
Sur champs de saillie			
7 fois 0.075		0.525	
Sur voussures et tableaux de baies, chambranles déduits.			
Voussures :			
12 fois 0.15 de longueur		1.80	
Sur tableaux :			
36 fois 0.15 longueur		5.40	
6 fois 0.19		1.14	
Ensemble		42.225	
à 0^{f},35 le mètre		»	14^{f},78
Brossage de la brique avant silicatisation			
En commençant à gauche			
A reporter			39^{f},44

Report 39f,44

Longueur 1.42
Moins harpes :
2 fois 0.40 réduit 0.80

Reste 0.62 0.62
à la suite 1.15
— 1.35
— 1.00

Ensemble 4.12
× 1.92 hauteur 7.11
à 0f,05 le mètre .... » 0.47 (N° 20) Ravalement
Silicatisation 2 couches avec ton terre cuite.
Surface 7.91
à 1f,14 le mètre .... » 9.02
Sous-détail du prix.
Silicatisation :
La première couche, le mètre superficiel ..... 0f,54 (N° 21) »
Chaque couche en plus .... 0.40 (N° 22) »
Plus-value pour ton terre cuite :
Chaque couche 0f,10 .... 0.20 (N° 24) »

Ensemble, le mètre superficiel 1f,14

Ensemble .... » 48f,93 Argent. 48f,93

Le balcon du 6me *étage en roche dure de Larrys du Bief* (*taille n°* 4).

Ravalement du dessus avec recoupement de 21 millimètres, passage au grès et jointoiement.

(Voir *fig.* 52 et 53.)
En commençant à gauche.
Longueur 0.44 × 1.46 .... 0.64
A la suite 10.68 × 1.18 .... 12.60
Triangle contre pan coupé :

$$0.915 \times \frac{1.18}{2} \text{ .... } 0.54$$

Excédent dans les baies :
2 fois 1.20 ..... 2.40
1 fois 1.00 ..... 1.00

Ensemble . 3.40
× 0.23 de largeur 0.78

Ensemble 14.56
aux 60/00 .... 2.74 »

Sous-détail.

1° *Tout recoupement inférieur à* 5 *millimètres sera compté pour* 5 *millimètres* (*obs.* 1618). Obs. 1618.

Un recoupement de 21 millimètres réduit sera compté : 0m,020 pour 0m,02
0m,001 pour 0m,005

Recoupement 0m,025

2° *Plus-value de recoupement* (en plus du recoupement moyen de 5 millimètres prévu aux ravalements). Il sera alloué par mètre superficiel, mais jusqu'à 0m,10 d'épaisseur seulement par chaque 5 millimètres d'épaisseur de recoupement, une plus-value de .... 0.05 de taille par mètre superficiel. N° 1616.

Chaque 0m,005 en plus au-dessus de 0.10 d'épaisseur

A reporter .... 2.74 »

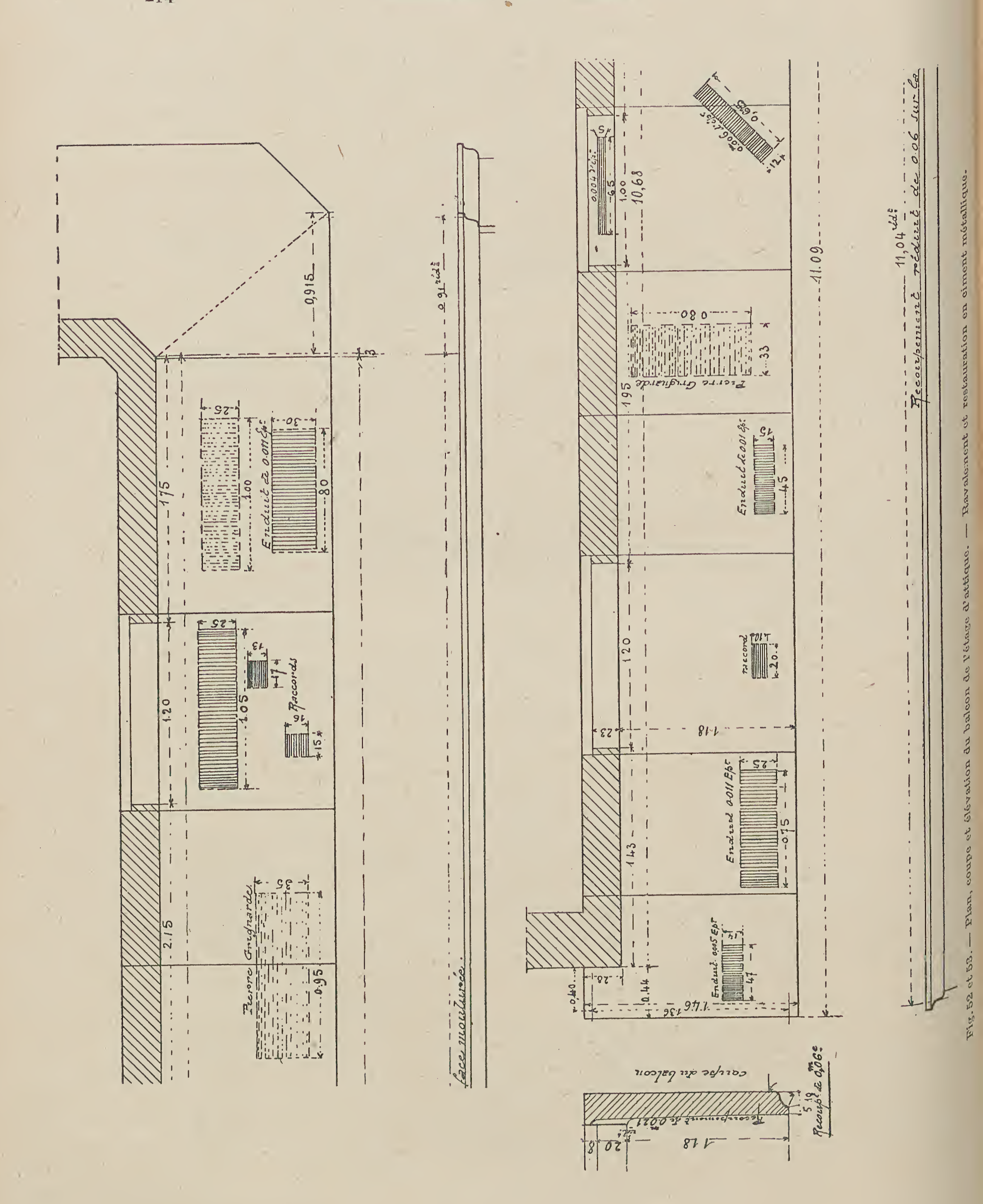


Fig. 52 et 53. — Plan, coupe et élévation du balcon de l'étage d'attique. — Ravalement et restauration en ciment métallique.

Report 2.74

sera compté au mètre superficiel .... 0.03 de taille. N° 1617.

Un recoupement de 0.025 sera décompté ainsi :

0m,02 valent 0.05 × 4.... 0.20 .... N° 1616.

0m,005 — — .... 0.05 .... N° 1617.

Ragrément sur pierre vieille avec recoupement moyen de 5 millimètres, passage au grès et jointoiement........ 0.35 .... N° 1606.

Le mètre superficiel........... 0.60 de taille.

Dans les tableaux des baies.

Taille après recoupement du champ vertical prolongeant les tableaux dans l'assise du balcon.

6 fois 0.23.............. 1.38

× 0.075 courant.................. 0.10

aux 50/00 de taille.................................. 0.05 »

Taille layée *après abatage, recoupement, évidement, refouillement.*

Toute taille layée après abatage, recoupement, évidement, refouillement, sera réduite et évaluée à 0.50 de taille unité; les saillies ou faces planes au-dessous de 0.075 seront comptées pour 0.0375 et celles au-dessus de 0.075 pour leur largeur réelle réduite à 1/2. Obs. 1622.

Lorsque la taille layée sera faite par parements à simple courbure, à double courbure ou pour galbe de colonne, l'évaluation de 0.50 sera augmentée des plus-values indiquées aux nos 1594 à 1599 (article *Parement*).

Ragrément et passage au grès de ces champs verticaux.

Même surface.............................. 0.10

aux 35/00 (n° 1606)................................ 0.04

Ravalement des moulures du dessus du balcon avec recoupement moyen de 15 millimètres, passage au grès et jointoiement sur vieux mur.

Les gorges contre le mur de face.

à gauche	0.28
	1.43
	1.95
	2.15
	1.75
Entre tableaux dans les baies :	
2 fois 1.20...................	2.40
1 fois 1.00...................	1.00
Ensemble	10.96
1 angle saillant	
Vaut n° 1649...................	0.15
7 amortissements	
Valent, n° 1650, chaque 0.05....	0.35
Ensemble................	11.46

× 0.10 courant profil, moulure mixte, obs. 1658 = 1.15

aux 75/00 de taille.................................. 0.86

Nous avons compté les gorges comme moulures; le n° 1601 ne s'applique pas ici et comprend seulement les parties de pierre ne se reliant *qu'indirectement à la construction*, tels que les éviers, auges, etc. Taille n° 4. N° 1569.

Ensemble, taille n° 4......................... 3.69 » 3.69

Après ravalement par suite *de pierre effritée, restauration* au-dessus du balcon en ciment métallique.

Ciment métallique.

Le poids minimum du ciment métallique dèvra être de 2kg,500 par
décimètre cube ; si ce poids n'était pas atteint, il y aurait lieu à une Obs. 607.
diminution que l'architecte apprécierait. Les prix prévus ci-après ne Obs. 608.
sont applicables qu'aux travaux exécutés sur pierre.
Les prix de travaux de restauration de marbre seront l'objet de con- Obs. 609.
ventions préalables et débattus de gré à gré. Tous les prix comprennent Obs. 610.
la dégradation à vif et le lavage de la partie à restaurer. Ils ne com-
prennent pas la façon de la sculpture. Obs. 611.
Les ouvrages en plafond seront payés 1/4 en plus des prix.

Au mètre cube.

Garnissage en ciment métallique pour raccords de pierre, scellements en saillies-masses de moulures, y compris enduits des faces.

Les premiers décimètres cubes en épaisseur, l'un.................. 2f,35 N° 612.
Les décimètres en plus pour parties au-dessus de 0.08 *d'épaisseur*. 1f,95 N° 613.

Au mètre superficiel.

Enduit en ciment métallique sur parties unies ou courbes (compris ragrément).

De 0.001 d'épaisseur, le mètre superficiel........................ 3f,05 N° 614.
Par chaque 0.001 en plus.. 2f,35 N° 615.
Bouchements de trous sur pierres grignardes ou coquilleuses :
Sur parties unies ou courbes, le mètre superficiel.............. 3f,55 N° 616.
Sur parties moulurées développées au cordeau.................... 5f,30 N° 617.

Au mètre linéaire.

Enduit en ciment métallique, de 0.03 *à* 0.12 *de largeur sur* 0.001 *d'épaisseur*, le mètre linéaire.............................. 1f,20 N° 618.
Chaque 0.001 d'épaisseur en plus.................................. 0f,23
Taille de moulures, la taille de moulures ou de parties unies sera comptée suivant le mode de métré de la taille de pierre.
Le prix de taille unité est de.................................... 5f,85 N° 620.
Les évaluations de 0.25, 0.35 *et* 0.45 portées pour la taille des moulures ne *seront jamais applicables aux travaux en ciment métallique*.. Obs. 621.
Joints unis, compris dégradation préalable jusqu'à 0.01 de largeur sur 0.02 d'épaisseur ou de profondeur, le mètre linéaire.......... 0f,95 N° 622.
Chaque centimètre en plus jusqu'à 0.03.......................... 0f,48 N° 623.
Moulurés, moitié plus que les joints ordinaires. Obs. 624.
En sculpture ou vermicule, le *double* de ceux unis. Obs. 625.

A la pièce.

Raccords ou bouchements de trous compris raccords d'enduits taille et travaux accessoires jusqu'à 0.05 d'épaisseur :
Unis, jusqu'à 0.025 de surface.................................... 0f,60 N° 626.
— au-dessus de 0.025 à compter comme enduits. Obs. 627.
Moulurés, moitié en plus de ceux unis. Obs. 628.
En sculpture ou vermicule, le double de ceux unis. Obs. 629.

Métré.

Sur le dessus du balcon, les enduits en ciment métallique sur parties unies (compris ragrément).

En commençant à gauche :

De 0.005 millimètres d'épaisseur.
Longueur........... 0.47 × 0.14 = 0.07
à 12^{f},45 le mètre.. » 0.87
Sous-détail du prix.
N° 614. Enduit de 0.001, le mètre superficiel. 3^{f},05
N° 615. 0.004 en plus :
Chaque 2^{f},35, le mètre superficiel............ 9^{f},40
Ensemble.......................... 12^{f},45
à la suite enduit en ciment métallique de 0.011.
Longueur 0^{m},75 × 0^{m},25.............. 0.19
Un autre près du pan coupé.
0^{m},80 × 0^{m},30.............. 0.24
Ensemble...................... 0.43
à 26^{f},55 le mètre superficiel.......................... » 11.41

Sous-détail.

N° 614. Enduit de 0.001, le mètre superficiel.. 3^{f},05
N° 615. — 0.010 en plus.
Chaque 2^{f},35.............................. 23.50
Le mètre superficiel................... 26.55
3 bouchements unis de trous avec raccords d'enduits, taille et travaux accessoires ayant chacun moins de 0.025 de surface.
Surface 0^{m},20 × 0^{m},10
— 0^{m},15 × 0^{m},16
— 0^{m},17 × 0^{m},13
à 0^{f},60 l'un (n° 626)................................ » 1.80
A la suite enduit en ciment métallique de 0.01.
Longueur 0^{m},45 × 0^{m},15 = 0.07,
à 24^{f},20 le mètre superficiel.......................... » 1.69

Sous-détail.

Enduit de 0.001, le mètre superficiel........ 3^{f},05
— 0.009 en plus chaque 2^{f},35........ 21^{f},15
Le mètre superficiel.................. 24^{f},20
Enduit en ciment métallique de 0.004 × 0.05 de largeur.
Linéaire 0^{m},65.
à 1^{f},89 le mètre.................................... » 1.23
La surface étant au-dessus de 0.025, nous avons compté *l'enduit au mètre linéaire.*
Surface 0.65 × 0.05 = 0.0325.
Sous-détail du prix.
N° 618. Enduit de 0.001 le mètre linéaire.... 1^{f},20
N° 619. — 0.003 en plus
— chaque 0^{f},23, le mètre linéaire........ 0^{f},69
Le mètre linéaire.................... 1^{f},89
Enduit en ciment métallique.
De 0.006 × 0.12.
Linéaire 0^{m},625 × 2^{f},35 le mètre..................... » 1.47
Sous-détail du prix.
N° 618. Enduit de 0.001, le mètre linéaire... 1^{f},20
N° 619. — de 0.005 en plus.
— chaque 0^{f},23 le mètre linéaire......... 1^{f},15
Le mètre linéaire.................... 2^{f},35

A reporter... 18^{f},47

Report .... 18^{f},47

Bouchements de trous de pierres grignardes.
Une partie de 0.33 × 0.80 .... 0.26
1 autre 0.95 × 0.35 .... 0.33
— 1.05 × 0.25 .... 0.26
Sur pierre coquilleuse de
1.00 × 0.25 .... 0.25

Ensemble 1.10
à 3^{f},55 le mètre (n° 616) .... » 3.91

Plus-value pour façon de joints en ciment métallique sur le balcon de 0.03 de profondeur × 0.01 de largeur.
Sur parties unies.
Le long du mur de face.
Retour à gauche 0.28
Sur façade sur rue 1.43
— 1.95
— 2.15
Jusqu'au pan coupé 1.75
Retours en tableaux :
6 fois 0.23 .... 1.38
Sur le dessus du balcon :
10 fois 1.18 .... 11.80

Ensemble 20.74
à 1^{f},14 le mètre linéaire .... » 23.64

Sous-détail du prix.
N° 622 le mètre linéaire .... 0^{f},95
N° 623 — 0.01 en plus .... 0^{f},48

Ensemble .... 1^{f},43
Déduire la valeur du joint prévu dans le ravalement (n° 1606), le *mètre linéaire* .. 0^{f},29
(Voir décompte page 211.)

Reste, le *mètre linéaire* .... 1^{f},14

Face moulurée du balcon (voir *fig.* 53).
Ragrément sur vieux mur avec recoupement de 0.06 centimètres, passage au grès et jointoiement.
Développement du profil de la moulure
Listel 0.075
Doucine de 0.18 développée, à 0/0, 1/2, obs. 1659 .... 0.27

Ensemble 0.345

Longueur de la face moulurée du balcon, les mesures prises au milieu de la saillie (voir *fig.* 52).
En commençant à gauche :
Retour 0.40
Face sur retour 1.36
Face sur rue 11.04
à la suite jusque pan coupé 0.91
2 angles saillants.
Valent chacun 0,15 .... 0.30
Un amortissement 0.05

Ensemble 14.06
× 0.345 courant profil développé 4.43
aux 135/00, taille n° 4 (n° 1667) .... 5.98 46.02 — Argent. 46^{f},02

Supplément d'épannelage.
Obs. 1668. — Cette évaluation de 1.35 comprend les

A reporter 5.98

Report.................................... 5.98

abatages de pierre et dressement des faces nécessaires à la taille du nouveau profil jusqu'à concurrence de 0.04 d'épaisseur en pierre dure et de 0.08 en pierre tendre, comme il est dit à l'article Épannelage. Obs. 1668.

Longueur de la face du balcon, les mesures prises au milieu de l'*épannelage supplémentaire*.

Retour......................	0.43 rédt			
Face sur retour..............	1.42			
Face sur rue.................	11.07			
à la suite jusque pan coupé......	0.91			
Ensemble..............	13.83			
× 0.15 de hauteur....................		2.07		
× 0.02 d'épannelage supplémentaire..........			0.041	
à 5m,50, taille superficielle (n° 4).....................				0.23
Ensemble..................................				6.21

N° 1569. 6m,21

Évaluation de taille de pierre.

(Mesurage au mètre cube.)

Abatage, recoupement, évidement, refouillement (avant la pose) sur pierre non fournie ou fournie (mais dans ce dernier cas accidentellement et par changement).

	ÉVALUATION EN SURFACE DE TAILLE Comprenant la taille des lits et joints, le rusticage ou dressement des faces obtenues par les abatages, recoupements, évidements, refouillements.		
	SUR LE CHANTIER A PIED-D'OEUVRE	SUR LE TAS APRÈS MONTAGE	
	(1)	(2)	
	taille superficielle	taille superficielle	
Abatage et recoupement, le mètre cube.	5m,00	5m,50	N° 1575.
Évidement entre 2 côtés, —	5m,50	6m,05	N° 1576.
Refouillement à la pioche, —	6m,05	6m,65	N° 1577.
— à la masse et au poinçon, le mètre cube.....................	7m,30	8m,05	N° 1578.

Si nous nous reportons aux prix élémentaires, page 13 de la Série, nous avons :

Pierre en blocs rendue à Paris (le mètre cube) :

Les prix des pierres ci-après nos 185 à 348, comprennent la fourniture, le transport au chantier de taille et l'octroi.............................. N° 184.

Nous constatons aussi que les pierres ont été classées par numéros de taille ; c'est-à-dire suivant leur dureté.

Les pierres nos 1 et 2 sont désignées pierres compactes susceptibles de poli.

La pierre n° 3 comprend les roches et liais très durs.

Les pierres nos 4 et 5 comprennent les roches et liais durs.

La pierre n° 6 comprend les roches et liais demi-durs.

La pierre n° 7 comprend : la roche douce, le banc franc et le banc royal dur.

La pierre n° 8 comprend : le banc royal tendre.

La pierre n° 9 comprend : les pierres tendres et vergelés.

L'observation 1668 comprend : les pierres dures jusqu'au n° 7 de taille inclus ; les pierres tendres comprennent les nos 8 et 9 de taille.

Après avoir défini les duretés de pierre, il est utile de donner quelques explications sur le tableau que nous avons produit relativement aux abatages, recoupements, évidements, refouillements.

Les prix de pierre de taille neuve (au mètre cube), pour assises courantes, appuis, seuils, marches, piles isolées, colonnes, tablettes, parpaings et dalles au-dessus de 0m,10 d'épaisseur, de toutes formes, droites ou circulaires, comprennent : le transport au bâtiment ou au chantier de taille; la taille des lits et joints et les sciages perdus; *la main-d'œuvre nécessaire* pour donner à la pierre la *forme indiquée* par *l'appareil* et par l'épannelage ;

La sortie des rangs et le bardage jusqu'à 100 mètres pour mener la pierre à pied-d'œuvre ;

Le roulage, la pose par tous les moyens;

Le fichage en plâtre ou en mortier de chaux A n° 2;

L'enlèvement des déchets :

L'établissement des échafaudages nécessaires à leur descente ou à leur élévation.. Obs. 1259.

Ces pierres seront mesurées *par équarrissement sans aucune plus-value* pour *tous évidements* dont *l'exécution aura pu être faite avant la pose,* mais avec compensation de l'entier de taille à accorder au parement résultant de ces évidements.. Obs. 1260.

Conformément aux observations 1259 et 1260, les évaluations de taille indiquées aux nos 1575-1576-1577-1578, *s'appliquent principalement à la pierre non fournie par l'entrepreneur ;*

2° *Ce sont des évaluations de pierre non posée* (les matériaux étant sur le chantier à pied-d'œuvre ou sur le tas après montage).

La Série a accordé 10 0/0 en plus pour les abatages, recoupements, évidements, refouillements faits sur *le tas après montage :*

Exemple : *abatage et recoupement* fait *sur le chantier à pied-d'œuvre,* le mètre cube *en taille superficielle*............................	5m,00	(N° 1575 col. 1)
Le même travail fait sur le tas après montage 10 0/0 en plus..	0m,50	
Le mètre cube, en taille superficielle..........................	5m,50	(N° 1575 col. 2)
Évidement entre 2 côtés, *sur le chantier* à pied-d'œuvre, le mètre cube, en taille superficielle................................	5m,50	(N° 1576 col. 1)
Sur le tas 10 0/0 en plus..	0m,55	
Ensemble..	6m,05	(N° 1576 col. 2)

Pour éviter les contestations, lors du règlement des mémoires, l'entrepreneur fait constater par un attachement écrit ou figuré tous les travaux de tailles de pierre, abatages, recoupements, évidements, refouillements à la pioche, ou à la masse et au poinçon, etc., *sur vieille pierre avant la pose,* en indiquant :

1° ceux faits sur le chantier :

2° ceux exécutés sur le tas, c'est-à-dire *après montage dans le bâtiment, mais sur pierre non posée.*

La Série (page 68), aux évaluations de tailles de pierres, a ajouté le mot accidentellement, sur pierre neuve.

Quand emploierons-nous les numéros 1575 à 1578 ?

Avant de commencer la taille de pierre d'une construction, selon l'usage, l'entreprise soumet à Messieurs les Architectes, Ingénieurs, etc., chargés de la direction, ce qu'on appelle un *calepin d'appareil.*

Les calepins d'appareil, généralement faits à l'échelle de 0m,05 par mètre, indiquent: les natures de pierres, les épaisseurs de murs, les hauteurs d'assises, les saillies à observer pour moulures ou sculptures.

Après approbation du calepin d'appareil, l'entreprise le remet à l'appareilleur qui est chargé spécialement du travail de la pierre.

Lorsque la pierre est taillée, *mais non posée,* le propriétaire demande

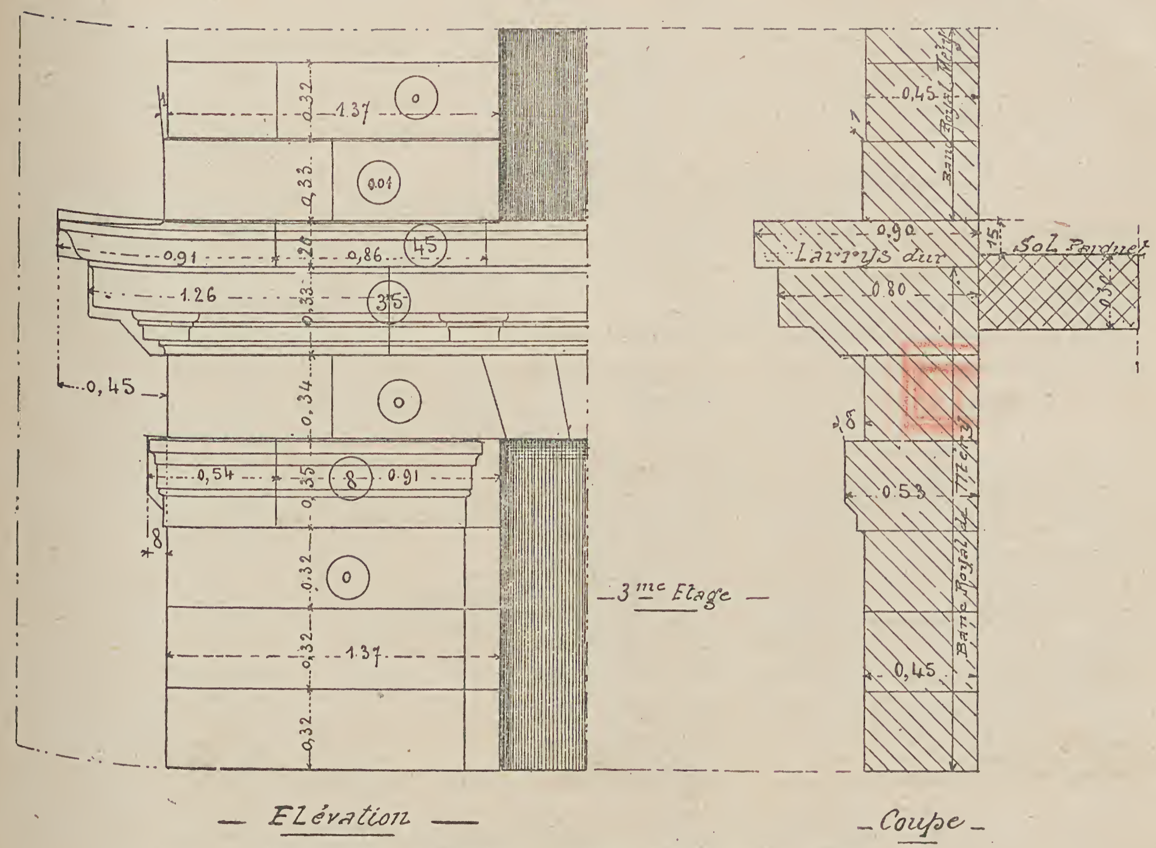


Fig. 54 et 55. — Fragment d'un calepin d'appareil. — 1er projet.

parfois des changements ; d'où *modifications du calepin* après pierre taillée.

Il est nécessaire par suite de ces modifications de donner à la pierre, si possible, une *nouvelle forme, plus ou moins de saillies,* etc.

L'entreprise a dans ce cas droit :

1° à la fourniture de la pierre ;
2° au bardage s'il y a lieu ;
3° à toutes les tailles en *parement* (soit à l'intérieur ou à l'extérieur) ;
4° au montage de pierre (si ce travail est exécuté) ;
5° *aux numéros* 1575 à 1578 suivant les cas.

Si la pierre ne peut *être réemployée,* l'entrepreneur remet un attachement concernant les 4 articles de l'accolade ci-dessus (c'est-à-dire du travail exécuté) et le calepin modifié est alors métré conformément aux travaux exécutés sur pierre neuve avec toutes les plus-values s'y rattachant (Voir *fig.* n° 54, 55, 56 et 57).

La taille des moulures comprend les ébauches et les derniers épannelages à faire pour le dégagement définitif des profils, il ne sera jamais alloué de supplément d'épannelage, à moins que par une constatation spéciale résultant d'un ordre exprès et par écrit, il ne soit bien expliqué que l'épannelage primitif a été modifié ; dans ce cas, l'abatage de pierre sera compté au mètre cube comme il a été indiqué précédemment aux évaluations au mètre cube (nos 1575 à 1578). Obs. 1581.

Toutefois ce supplément ne sera admis qu'autant que la surface moyenne

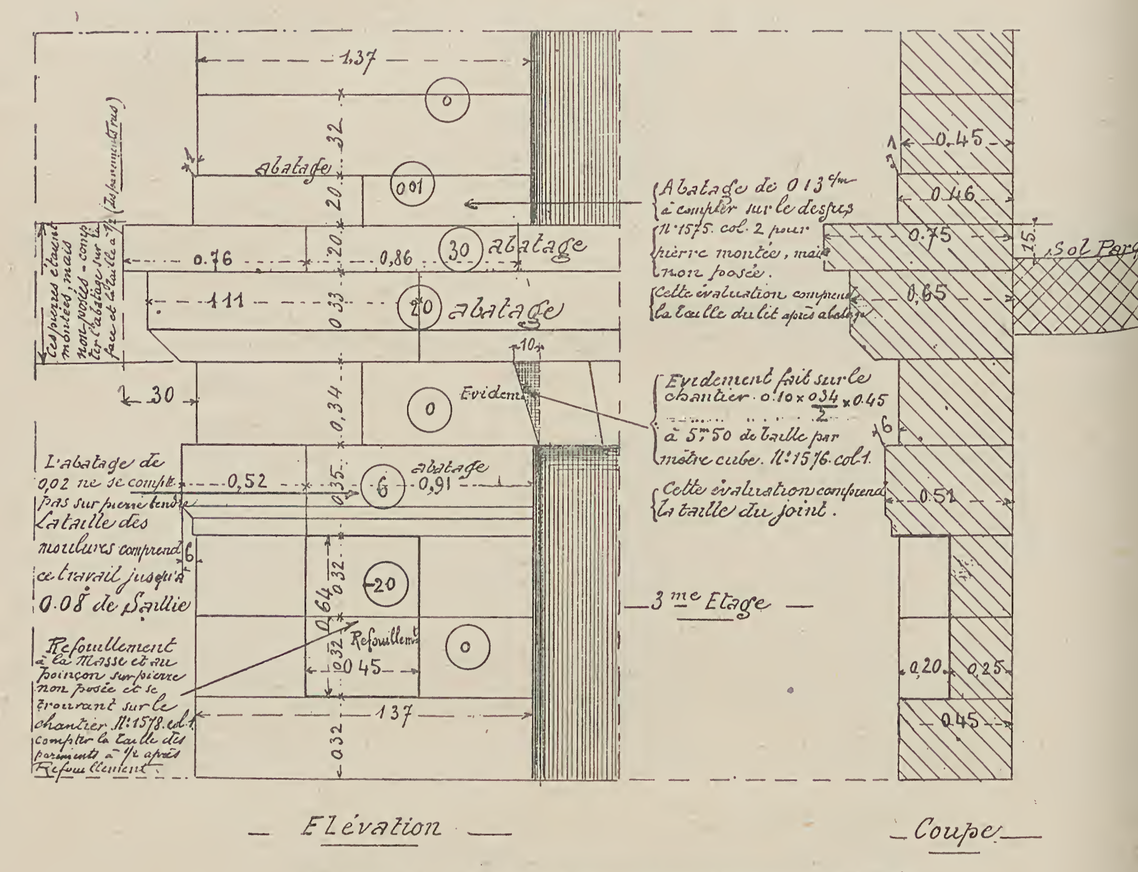


Fig. 56 et 57. — Fragments d'un calepin d'appareil. — 2me projet.

aura donné lieu à un recoupement d'au moins 0.04 en pierre dure et de 0.08 en pierre tendre. Obs. 1582.

Il ne sera alloué aucune taille supplémentaire à la suite de ce recoupement, le rusticage et le dressement des faces nécessaires à la taille des derniers épannelages faisant partie de l'évaluation des recoupements sur le tas. Obs. 1583.

Observation : Sur l'assise placée au-dessus du bandeau en Larrys dur (pierre non posée), nous avons fait pour la réduire de hauteur un abatage de 0m,13 ; conformément aux nos 1575 à 1578, nous ne comptons pas après l'abatage de taille de parement *sur le lit de la pierre ;* les évaluations ci-dessus comprenant la taille des lits et joints; c'est-à-dire des joints ou lits ébauchés. Quand le travail nécessitera de *véritables parements* après abatages, recoupements, évidements, refouillements, nous demanderons la même plus-value que pour les autres parements, soit 0.50 de taille unité par mètre superficiel.

Exemple :

1er *Cas. — Avec lit ébauché* (*fig.* 56 et 57).

Assise au-dessus du bandeau en Larrys. Abatage sur banc royal de Méry (sur pierre montée, mais non posée).

Linéaire...... 1.38 × 0.46 épaisseur...... 0.63		
× 0.13 de hauteur..	0.082	
à 5m,50 de taille superficielle n° 8 par mètre cube.		
N° 1575, colonne 2 produit..		0.45
A reporter..		0.45

Report 0.45

Taille des parements vus :

Les saillies de 0.01 de largeur.

Face 1.38

Retour 0.45

Ensemble......................... 1.83

× 0.075.. 0.14

Aux 50/00 de taille.. 0.07

ou $\frac{0.075}{2} = 0^m,0375$, observation 1622.

Ensemble, taille n° 8.. 0m,52

2e *Cas. — Lit taillé comme un véritable parement.*

Nous compterons l'abatage sur banc royal de Méry.

Sur pierre montée, mais non posée, comme précédemment produit en taille n° 8.. 0.45

Taille de parement après abatage.

Surface précédente.................................... 0.63

Aux 50/00 (Obs. 1622).. 0.32

Ensemble, taille n° 8.. 0m,77

3e *Cas.* — Dans une construction neuve il est demandé parfois, que les lits et les joints soient traités comme l'ensemble du travail avec la dernière perfection ; quelles évaluations appliquerons-nous?

La Série de Maçonnerie a prévu dans le prix au mètre cube de pierre neuve, des lits et joints ébauchés.

N° 1584. *Joint et lit en pierre dure*, banc franc et banc royal dur ; le mètre superficiel en taille.. 0.30

N° 1585. *Joint et lit en pierre*, banc royal tendre et pierre tendre : le mètre superficiel en taille.. 0.40

Cette valeur des lits et joints est comprise dans le prix de pierre au mètre cube, soit neuve fournie, soit vieille fournie ou non. (Obs. 1586).

Il nous suffit de demander le supplément de main-d'œuvre lorsque les lits et joints seront taillés comme de véritables parements.

Exemple :

Joint et lit (*en pierre dure*) taillé comme un véritable parement.

Nous avons taille layée (le mètre superficiel).................. 1m,00 N° 1590.

Déduisons la valeur du lit ou joint ébauché en pierre dure, le mètre superficiel.. 0.30 N° 1584.

Différence, le mètre superficiel............................ 0m,70

Joint et lit (*en pierre tendre*) taillé comme un véritable parement :

Taille layée, le mètre superficiel.............................. 1m,00 N° 1590.

Déduisons la valeur du lit ou joint ébauché en pierre tendre, le mètre superficiel.. 0.40 N° 1585.

Différence, le mètre superficiel............................ 0m,60

La Série de la Société Centrale 1909 est d'ailleurs très claire à ce sujet. (Voir *Série de Marbrerie*, observation 504.)

Pour terminer cette question de lits et joints rappelons ici les travaux exécutés en pierre de taille vieille.

Pierre de taille vieille (au mètre cube).

Non fournie, pour assises courantes et de toutes formes, comme il est dit pour la pierre neuve.

	AVEC TAILLE d'un LIT (1)	AVEC TAILLE des DEUX LITS (2)	AVEC TAILLE des JOINTS (3)	AVEC TAILLE DES LITS et des joints (4)	
	fr.	fr.	fr.	fr.	
En pierre, taille N° 1..........	36.10	50.20	36.15	64.40	N° 1441.
— N° 2..........	34.20	46.40	34.25	58.60	N° 1442.
— N° 3..........	31.90	41.80	32.00	51.80	N° 1443.
— N° 4..........	30.45	38.90	30.55	47.45	N° 1444.
— N° 5..........	29.70	37.35	29.80	45.20	N° 1445.
— N° 6..........	28.15	34.35	28.30	40.65	N° 1446.
— N° 7..........	25.90	29.80	26.00	33.80	N° 1447.
— N° 8..........	25.65	29.30	25.85	33.15	N° 1448.
— N° 9..........	24.70	27.35	24.85	30.20	N° 1449.

Lorsque les abatages à cause de leur épaisseur seront comptés séparément sur les faces horizontales, la pierre vieille sera comptée sans taille de lits.. (Obs. 1450).

Lorsque les abatages seront comptés sur les faces verticales, la pierre vieille sera comptée sans taille de joints et les parements seront réduits à moitié.. (Obs. 1451).

En décomposant les prix n°s 1441 à 1449 nous obtenons le tableau suivant :

Pierre de taille vieille au mètre cube, non fournie pour assises courantes et de toutes formes comme il est dit pour la pierre neuve.

En pierre taille n° 1 avec taille d'un lit........................ 36^f,10 (N° 1441 col. 1)

Déduisons la valeur de pierre posée avec roulage nécessaire sur le tas et bardage à 100 mètres.................................. 22^f,00 N° 1519.

Il nous reste pour la valeur de la pierre avec taille d'un lit.... 14^f,10

La valeur de pierre non fournie avec taille des 2 lits est de *le mètre cube*.. 50^f,20 (N° 1441 col. 2)

Déduisons la pose *idem* ci-dessus, etc.......................... 22^f,00

Reste.. 28^f,20

Soit 2 fois 14^f,10.

Pierre non fournie avec taille des joints, le mètre cube........ 36^f,15 (N° 1441 col. 3)

Déduisons la pose *idem*.. 22^f,00

Reste.. 14^f,15

Pierre non fournie avec taille des lits et des joints, le mètre cube 64^f,40 (N° 1441 col. 4)

Déduisons la pose.. 22^f,00

Reste.. 42^f,40

Soit 28^f,20 + 14^f,15 = 42^f,35 ou 42^f,40.

2° *Évaluations moyennes en tailles de pierre au mètre cube*

Avec taille d'un lit.................... $\frac{14^f,10}{23^f,40}$ = 0.60 de taille........ N° 1566.

Avec taille de 2 lits.................... $\frac{28^f,20}{23^f,40}$ = 1.20 de taille........ N° 1566.

Avec taille des joints.................... $\frac{14^f,15}{23^f,40}$ = 0.60 de taille........ N° 1566.

Avec taille des lits et joints........... $\frac{42^f,40}{23^f,40}$ = 1.80 environ de taille. N° 1566.

Soit 1.20 + 0.60 = 1.80 de taille.

En pierre dure le joint et lit est estimé en taille, le mètre superficiel .... $0^m,30$

Nous en déduisons que la Série a prévu les évaluations ci-après au mètre cube pour pierre vieille avec taille *d'un lit* $\frac{0.60}{0.30}$ = 2 mètres superficiels.

Avec taille de 2 lits .... $\frac{1.20}{0.30}$ = ... $4^m,00$ —

Avec taille des joints .... $\frac{0.60}{0.30}$ = ... $2^m,00$ —

Avec taille des lits et joints $\frac{1.80}{0.30}$ = ... $6^m,00$ —

Il est facile de vérifier l'exactitude de nos évaluations ci-dessus.

Faisons la différence entre la pierre n° 1 et la pierre n° 2, en défalquant à chaque prix la valeur de la pierre posée avec roulage et bardage à $100^m,00$

Nous avons pierre n° 1 avec taille d'un lit .... $14^f,10$

— pierre n° 2 — .... $12^f,20$

Différence par mètre cube .... $1^f,90$

Faisons maintenant la différence entre les prix de taille de pierre

N° 1 le mètre superficiel .... $23^f,40$ N° 1566.

N° 2 — .... $20^f,20$ N° 1567.

Différence par mètre superficiel .... $3^f,20$

et pour $0^m,60$ évaluation ci-dessus produit

$3^f,20 \times 0.60$ .... $1^f,92 = 1^f,90$

Toutes les pierres dures y compris le banc franc, pierre n° 7, ont été estimées comme ci-dessus, il est inutile de faire le décompte de chaque numéro de taille.

Passons maintenant aux pierres tendres. Banc Royal et Vergelé.

Nous avons *pierre de taille vieille au mètre cube* non fournie pour assises courantes et de toutes formes, comme il est dit pour la pierre neuve.

En pierre de taille n° 9 avec taille d'un lit .... $24^f,70$ (N° 1449, col. 1)

Déduisons la valeur de pierre posée avec roulage nécessaire sur le tas et bardage à $100^m,00$ .... $22^f,00$ N° 1519.

Il nous reste pour la valeur de la pierre avec taille d'un lit ..... $2^f,70$

Avec taille de 2 lits $27^f,35 - 22^f,00$ = ... $5^f,35$

Ci $2^f,70 \times 2$ = ... $5^f,40$ ou $5^f,35$

Avec taille des joints le mètre cube .... $24^f,85 - 22^f,00$ = $2^f,85$

Avec taille des lits et joints le mètre cube... $30^f,20 - 22^f,00$ = $8^f,20$

ou $5^f,35 + 2^f,85$ = ... $8^f,20$

2° *Évaluations moyennes en tailles de pierre au mètre cube.*

Avec taille d'un lit .... $\frac{2^f,70}{3^f,15}$ = $0^m,85$ environ de taille. N° 1574.

Avec taille de 2 lits .... $\frac{5^f,35}{3^f,15}$ = $1^m,70$ environ. N° 1574.

Avec taille des joints .... $\frac{2^f,85}{3^f,15}$ = $0^m,90$ environ. N° 1574.

Avec taille des lits et joints .... $\frac{8^f,20}{3^f,15}$ = $2^m,60$ environ. N° 1574.

ou $1^m,70 + 0^m,90$ .... = $2^m,60$ environ.

En pierre tendre, le joint et lit est estimé en taille, le mètre superficiel .... $0^m,40$

Nous en déduisons que pour les pierres tendres la Série a prévu les évaluations ci-après au mètre cube :

Pour pierre vieille avec taille d'un lit:

$\frac{0^m,85}{0.40}$ .... $2^m,125$ environ superficiel.

Avec taille des 2 lits :

$\frac{1^m,70}{0.40}$ .... $4^m,25$ environ superficiel.

Avec taille des joints :

$\frac{0^m,90}{0.40}$ .... $2^m,25$ environ superficiel.

Avec taille des lits et joints :

$\frac{2^m,60}{0.40}$ .... $6^m,50$ environ superficiel.

Les observations n°s 1450 et 1451 complètent notre tableau ; les lits et joints seront comptés à 1/2 taille lorsqu'il sera demandé des lits ou joints taillés comme de véritables parements. Observation.

Nous avons donné quelques exemples d'abatages, recoupements, évidements, refouillements (avant la pose) sur pierre non fournie ou fournie (mais dans ce dernier cas accidentellement et par changement).

Sur de la pierre fournie ou non fournie mais posée, les évaluations de tailles sont bien différentes sur parties non moulurées ; la main-d'œuvre étant supérieure, la Série les a classées dans les évaluations de taille de pierre pour ravalement.

Exemple (*fig.* 54).

Supposons que nous supprimons la saillie de $0^m,08$ de l'assise placée sous la plate-bande (pierre posée), la Série appelle cette réduction un recoupement de 0.08 ; quelle évaluation lui donnerons-nous ?

Plus-value de recoupement (en plus du recoupement moyen de $0^m,005$ prévu aux ravalements).

Il sera alloué par mètre superficiel, mais jusqu'à $0^m,10$ d'épaisseur seulement par chaque $0^m,005$ d'épaisseur de recoupement, une plus-value de taille.. 0.05 N° 1616.

Chaque $0^m,005$ en plus au-dessus de 0.10 d'épaisseur......... 0.03 N° 1617.

Tout recoupement inférieur à $0^m,005$ sera compté pour $0^m,005$. (Obs. 1618.)

Les évaluations de recoupement ne seront accordées à l'entrepreneur que sur constatation spéciale déclarant que la pierre supprimée provenait d'une trop forte épaisseur laissée par un autre entrepreneur, d'une modification de saillie, d'un changement ordonné. A défaut de constatation, il ne sera accordé aucune plus-value de recoupement. (Obs. 1619.)

Les évaluations arrêtées pour les épannelages ne pourront dans aucun cas et pour quelque cause que ce soit être modifiées en raison des évaluations ci-dessus. (Obs. 1620.)

Dans un travail de *ravalement avec décors d'architecture* sur murs neufs ou vieux devant rester apparents, la série de la Société centrale des architectes français et la Société des architectes diplômés par le Gouvernement a prévu une évaluation de taille de $0^m,35$ par mètre superficiel de ravalement. Cette évaluation (n° 1606) comprend : 1° un recoupement de pierre de 1 à 9 millimètres (recoupement moyen $\frac{1+9}{2}=5$ millimètres) ; 2° le passage au grès et jointoiement exécuté avec un grand soin.

Nous avons donc :

Recoupement supplémentaire	$0^m,075$
Recoupement dû dans le ravalement	$0^m,005$
Ensemble........................	$0^m,080$

Nous reviendrons d'ailleurs sur ces recoupements prévus par la Série en *plus-value* de celui dû dans le travail de ravalement lorsque nous reprendrons le détail de l'ordre de service de la page 193.

Après avoir donné les sous-détails des prix de pierre de taille vieille (au mètre cube), il n'est pas inutile de produire les sous-détails des prix de la pierre neuve au mètre cube.

Si nous nous reportons à la page 59 de la Série, nous avons un *tableau*

de *pierres classées par ordre alphabétique* pour assises ordinaires (courantes), appuis, seuils, marches, piles isolées, colonnes, tablettes, parpaings et dalles au-dessus *de 0m,10* d'épaisseur, de toutes formes, droites ou circulaires.

Observation : Les assises de moins de 0m10 d'épaisseur sont réglées au mètre superficiel, nos 652 à 697 inclus. Observation.

Les prix (au mètre cube), nos 1264 à 1433, pour assises ordinaires, comportent le règlement de dimensions exigées pour les règles de l'art, pour chaque construction à laquelle il s'applique. La Série n'entend pas par là appliquer strictement ces prix. (Obs. 1434.)

Cette opinion serait en désaccord avec les observations nos 1435 à 1440 de ladite Série, pour lesquelles il est accordé des prix supérieurs.

Ces prix ne comprennent pas non plus les morceaux de grandes dimensions et *de choix*, demandés dans des travaux de monument, dont les déboursés sont supérieurs à ceux prévus aux prix élémentaires.

Pour les pierres de choix, *la Série de Maçonnerie* accorde d'ailleurs une augmentation non prévue dans les nos 1264 à 1433.

Pierre en élévation. — Mêmes prix que ceux portés à la Série de Maçonnerie augmentée de 15 0/0.

Cette plus-value *comprend le choix de la pierre* et les soins apportés à la pose. Série de Marbrerie. (Obs. 503.)

Comment sont mesurées les assises courantes ?

Les pierres seront mesurées par *équarrissement* sans aucune plus-value pour tous évidements dont l'exécution aura pu être faite avant la pose, mais avec *compensation de l'entier de taille* à accorder *au parement* résultant de ces évidements. Maçonnerie. (Obs. 1260.)

Le *volume* sera obtenu en circonscrivant la pierre dans le plus petit parallélipipède rectangle possible. (Obs. 1261.)

Le mesurage sera fait sur les dimensions prescrites pour l'exécution après ravalement. Faut-il comprendre par là que les pierres seront mesurées lorsque la *construction sera terminée*, c'est-à-dire *ravalée*, *passée au grès et jointoyée*. Évidemment non, la Série entend par là « ne payer que la pierre nécessaire à l'exécution du travail » ; les pierres seront donc mesurées au fur et à mesure de la pose avec toutes les saillies demandées par Messieurs les Architectes, Ingénieurs, etc., chargés de la direction des travaux. Pour confirmer notre assertion, nous allons donner un exemple (*fig.* 54 à 57). (Obs. 1261.)

Il est demandé au *calepin d'appareil* un bandeau en Larrys dur de 0m,45 de saillie ; après exécution du ravalement, il n'a que 0m,30 de saillie ; comment ferons-nous le cube de pierre de ce bandeau ?

L'observation 1261 de la Série *dans le mesurage par équarrissement* paiera la pierre, y compris la saillie demandée au calepin, c'est-à-dire la pierre posée après ses premiers parements ; il est évident que l'entreprise ne peut subir un déchet de pierre de 0m,15 d'épaisseur sur la surface des morceaux ; déchet non prévu par la Série.

Selon l'usage, il est réservé, sur parties non moulurées, avant ravalement, un excédent de pierre ; dans les pierres tendres 0m,005 millimètres sur chaque parement, soit 2 fois 0m,005 en plus = 0m,01 de *pierre avant ravalement*.

Dans les pierres dures, il est réservé *seulement* 5 millimètres, soit 0m,0025 sur chaque parement. Ces excédents de pierres ne font pas partie non plus des *déchets* de pierres. L'observation n° 1261 paiera donc la pierre demandée au calepin d'appareil.

Exemple. — Après ravalement un mur a 0m,45 d'épaisseur en pierre tendre ; *avant ravalement* mesuré lors de la pose, il a 0m,46 d'épaisseur ; il sera payé à 0m,46 d'épaisseur, c'est-à-dire mesuré après *ses premiers parements*. Nous dirons d'autre part que si l'entreprise, par un motif quel-

conque, avait *mis un bandeau* en pierre de 0m,48 de saillie, par exemple, au lieu de 0m,45 qui lui était demandé, elle n'aurait droit, lors du règlement, qu à une saillie de 0m,45 centimètres.

Nous avons dit précédemment que la pierre devait être mesurée au fur et à mesure de la pose, c'est-à-dire après ses premiers *parements*.

Les excédents de pierre laissés sur des faces ne comportant pas *de parement* (sur des assises de soubassement à *un parement*, par exemple : sur des constructions en fondation telles que libages, chaînes, etc.), ne seront pas comptés, étant implicitement compris dans le déchet moyen alloué dans les prix ci-dessous ou compris dans la maçonnerie.

Les pierres superposées seront mesurées y compris l'épaisseur des joints. (Dans les travaux ordinaires, les joints ont environ 0,005 millimètres.) (Obs. 1262.)

Une assise de 0m,45 de hauteur de pierre mesurée, y compris l'épaisseur des joints, comprendra :

Hauteur de la pierre	0m,45
Épaisseur des joints horizontaux (en lits), 2 fois 0m,0025	0m,005
Ensemble	0m,455

Suivant l'usage, les pierres sont mesurées dans l'axe des joints verticaux et horizontaux. Dans les travaux de monument, les joints n'atteignent pas 5 millimètres, aussi les joints et les lits sont traités comme de véritables parements, et il est accordé une plus-value de pose et de taille pour ces travaux. Observation.

Pour en terminer avec la question des joints, nous dirons que, dans aucun cas, la distance des joints verticaux d'assises superposées ne devra être moindre de 0m,16. A moins d'ordre exprès, et par écrit, les harpes les plus longues ne devront pas dépasser les 3/5 de l'épaisseur des murs. (Obs. 1263.)

Nous avons dit précédemment, que ces excédents de pierre ne font pas partie des *déchets* prévus par la Série. (Obs. 1263.)

Quels sont les *déchets* accordés par la Série, sur *pierre neuve ?*

Pour donner à la pierre la forme indiquée par l'appareil et par l'épannelage, il est fait des sciages, recoupements, évidements, refouillements, ainsi que des tailles de lits et joints ; tous ces travaux produisent des chutes de pierres *appelées déchets.*

Les déchets accordés par la Série sont variables, suivant la dureté de la pierre.

Sur assises ordinaires, il a été prévu : *pour les pierres compactes classées* nº 1, un déchet de 3 0/0.

Idem, nº 2, un déchet de 4 0/0.

Les roches et liais très durs, pierre nº 3, comprennent un déchet de 5 0/0.

Les roches et liais durs, taille nº 4, comprennent un déchet de	8 0/0
Les roches et liais durs (Taille nº 5) comprennent un déchet de	9 0/0
Les roches et liais 1/2 durs (Taille nº 6) comprennent un déchet de	10 0/0
La roche douce, le banc franc, le banc royal dur (Taille nº 7) et le banc royal pierre nº 8	13 0/0
Les pierres tendres et vergelés	14 0/0

Comment avons-nous obtenu ces quantités?

1er Exemple. — Faisons la différence de prix de pierre neuve (nº 1) pour assises courantes (au mètre cube) sur le corgoloin et comblanchien 1er choix.

Nous avons nº 1310, le mètre cube	251f,35
» nº 1309 »	214f,00
Différence par mètre cube	37f,35

Reportons-nous maintenant aux prix élémentaires et faisons la différence entre la valeur réelle de ces pierres.

N° 188, le mètre cube	150f,00	
10 0/0 de faux frais sur fourniture	15f,00	
Ensemble	165f,00	
10 0/0 de bénéfice	16f,50	
Le mètre cube	181f,50	181f,50
N° 187, le mètre cube	120f,00	
10 0/0 de faux frais sur fourniture	12f,00	
Ensemble	132f,00	
10 0/0 de bénéfice	13f,20	
Le mètre cube	145f,20	145f,20
Différence par mètre cube		36f,30 = 36f,30

Connaissant la différence de prix au mètre cube en règlement et en fourniture, il est facile d'en trouver la quantité.

Soit $\frac{37.35}{36.30} = 1^{m},030$

2e Exemple. — Nous avons n° 1311, le mètre cube... 276f,30

» n° 1310, » ... 251f,35

Différence par mètre cube		24f,95
N° 189, le mètre cube	170f,00	
10 0/0 de faux frais sur fourniture	17f,00	
Ensemble	187f,00	
10 0/0 de bénéfice	18f,70	
Ensemble	205f,70	= 205f,70
N° 188, le mètre cube	150f,00	
10 0/0 de faux frais	15f,00	
Ensemble	165f,00	
10 0/0 de bénéfice	16f,50	
Ensemble	181f,50	= 181f,50
Différence par mètre cube		24f,20

D'où $\frac{24.95}{24.20} = 1.030$

Le *déchet* prévu à la Série pour *pierre n° 1* est donc de *3 0/0*.

3e Exemple. — Faisons la différence de prix de pierre neuve n° 2, pour assises courantes au mètre cube, sur pierre neuve compacte d'Ancy-le-Franc.

Nous avons :

N° 1269, le mètre cube	245f,00
N° 1268, —	229f,90
Différence par mètre cube	15f,10

Reportons-nous aux prix élémentaires, et faisons la différence entre la valeur réelle de ces pierres.

N° 191, le mètre cube	148f,00	
10 0/0 de faux frais	14f,80	
Ensemble	162f,80	
10 0/0 de bénéfice	16f,28	
Ensemble	179f,08	= 179f,08
N° 190, le mètre cube	136f,00	
10 0/0 de faux frais	13f,60	
Ensemble	149f,60	
10 0/0 de bénéfice	14f,96	
Ensemble	164f,56	= 164f,56
Différence par mètre cube		14f,52

Connaissant la différence de prix au mètre cube en règlement et en fourniture, il est facile d'en trouver la quantité.

D'où $\frac{15.10}{14.52} = 1.04$

Le *déchet* prévu à la Série pour *pierres n° 2* est de *4 0/0*.

4e Exemple. — Faisons la différence de pierre neuve n° 3 pour assises courantes (au mètre cube) sur roches et liais très durs. Nous avons :

N° 1265, le mètre cube	$196^{f},85$
N° 1264, le mètre cube	$181^{f},60$
Différence par mètre cube	$15^{f},25$

Reportons-nous aux prix élémentaires.

N° 203, le mètre cube	$114^{f},00$		
10 0/0 de faux frais	$11^{f},40$		
Ensemble	$125^{f},40$		
Bénéfice 10 0/0	$12^{f},54$		
Ensemble	$137^{f},94$	$= 137^{f},94$	
N° 202, le mètre cube	$102^{f},00$		
10 0/0 de faux frais	$10^{f},20$		
Ensemble	$112^{f},20$		
10 0/0 bénéfice	$11^{f},22$		
Ensemble	$123^{f},42$	$= 123^{f},42$	
Différence		$14^{f},52$	$14^{f},52$

Connaissant la différence de prix au mètre cube en règlement et en fourniture, il est facile d'en trouver la quantité.

Soit $\frac{15.25}{14.52} = 1.05$

Le *déchet* prévu à la Série pour *pierres n°* 3 est de 5 0/0.

5e Exemple. — Faisons la différence de pierre neuve n° 4 pour assises courantes (au mètre cube) sur roches et liais durs. Nous avons :

N° 1356, le mètre cube	$211^{f},15$
N° 1355, le mètre cube	$178^{f},50$
Différence par mètre cube	$32^{f},65$

Reportons-nous aux prix élémentaires et faisons la différence entre la valeur réelle de ces pierres.

N° 228, le mètre cube	$125^{f},00$	
10 0/0 de faux frais	$12^{f},50$	
Ensemble	$137^{f},50$	
10 0/0 de bénéfice	$13^{f},75$	
Ensemble	$151^{f},25$	$= 151^{f},25$
N° 227, le mètre cube	$100^{f},00$	
10 0/0 de faux frais	$10^{f},00$	
Ensemble	$110^{f},00$	
10 0/0 de bénéfice	$11^{f},00$	
Ensemble	$121^{f},00$	$= 121^{f},00$
Différence par mètre cube		$30^{f},25 = 30^{f},25$

D'où déchet $= \frac{32.65}{30.25} = 1.08$

Le *déchet* prévu à la Série pour *pierres n° 4* est de 8 0/0.

Il est inutile de reproduire les sous-détails pour les roches et liais 1/2 durs (Taille n° 6) — Roche douce — Banc royal — Banc franc (pierres classées n° 7).

Nous allons donner les déchets de pierres tendres.

6e Exemple. — Faisons la différence de prix de pierre neuve n° 8 pour assises courantes (au mètre cube) *sur pierre de Banc royal.*

Nous avons :

N° 1409 *bis*, le mètre cube	102^f,85
N° 1372 *bis*, »	96^f,00
Différence par mètre cube	6^f,85

Reportons-nous aux prix élémentaires et faisons la différence entre la valeur réelle de ces pierres.

N° 328, le mètre cube	55^f,00		
10 0/0 de faux frais	5^f,50		
Ensemble	60^f,50		
10 0/0 de bénéfice	6^f,05		
Ensemble	66^f,55	= 66^f,55	
N° 327 le mètre cube	50^f,00		
10 0/0 de faux frais	5^f,00		
Ensemble	55^f,00		
10 0/0 de bénéfice	5^f,50		
Ensemble	60^f,50	= 60^f,50	
Différence par mètre cube		6^f,05	= 6^f,05

Connaissant la différence de prix au mètre cube en règlement et en fourniture, il est facile d'en trouver la quantité.

Soit : $\frac{6.85}{6.05}$ 1.13

Le *déchet* prévu à la Série pour *pierres n° 8* est de 13 0/0.

7e Exemple. — Faisons la différence de prix de pierre neuve n° 9, pour assises courantes (au mètre cube) sur *pierres tendres et vergelés.*

Nous avons :

N° 1394, le mètre cube	93^f,60
N° 1398, —	89^f,45
Différence par mètre cube	4^f,15

Reportons-nous aux prix élémentaires, et faisons la différence entre la valeur réelle de ces pierres.

N° 346, le mètre cube	45^f,00		
10 0/0 de faux frais	4^f,50		
Ensemble	49^f,50		
10 0/0 de bénéfice	4^f,95		
Ensemble	54^f,45	= 54^f,45	
N° 347, le mètre cube	42^f,00		
10 0/0 de faux frais	4^f,20		
Ensemble	46^f,20		
10 0/0 de bénéfice	4^f,62		
Ensemble	50^f,82	= 50^f,82	
Différence par mètre cube		3^f,63	= 3^f,63

Connaissant la différence de prix au mètre cube en règlement et en fourniture, il est facile d'en trouver la quantité.

Soit $\frac{4.15}{3.63} = 1.14$

Le déchet prévu à la Série, pour *pierres tendres* et *vergelés* est de *14 0/0.*

Pour terminer la question des *déchets de pierres*, nous dirons que pour

les assises réglées de longueur ou de hauteur, la Série a prévu les plus-values suivantes :

Pierre de taille neuve (au mètre cube).

Plus-value de règlement de longueur :

Pour l'emploi sur prescription, dans une partie spéciale de construction, de morceaux tous d'égale longueur, il sera alloué une plus-value de 2 1/2 0/0 de la valeur de la pierre, indiquée aux prix élémentaires comme déboursés avec augmentation de 1/10 pour bénéfice. (Obs. 1435.)

Exemple :

Plus-value de *règlement de longueur sur banc royal de Méry.*

Nous avons aux prix élémentaires :

Pierre en blocs rendue à Paris, y compris fourniture, transport au chantier de taille et octroi, le mètre cube 50f,00

Plus-value de règlement de longueur N° 327.

2 1/2 0/0 .... 1f,250

Bénéfice 10 0/0 .... 0f,125 (Obs. 1435.)

Ensemble (par mètre cube) 1f,375

Observation. — La Série ne prévoit *pas de faux frais* dans la plus-value de règlement de longueur. Cette plus-value ne pourra s'appliquer aux piles isolées, colonnes, dés, chaînes, appuis, seuils et autres parties de la construction qui, dans leur espèce, sont obligatoirement réglés sous le rapport de la longueur. Observation.

Elle ne s'applique pas non plus aux morceaux qui, bien que déterminés de longueur, ne seraient pas tous d'égale longueur entre eux. (Obs. 1436.)

Plus-value de règlement de largeur : cette plus-value ne s'applique pas dans les assises de pierres au mètre cube. (Obs. 1437.)

Plus-value de règlement de hauteur : (au mètre cube) sur pierre de taille neuve. Observation.

Pour assises entre deux ordres d'architecture expressément demandées toutes d'égale hauteur entre elles. Quel que soit le moyen employé pour réduire la hauteur du banc de carrière, la plus-value à appliquer sera de 8 0/0 de la valeur de la pierre, indiquée comme déboursés aux prix élémentaires, augmentés de 1/10 pour bénéfice.

Exemple :

Plus-value de *règlement de hauteur sur banc royal de Méry.*

Nous avons aux prix élémentaires :

Le mètre cube 50f,00

Plus-value de règlement de hauteur :

8 0/0 .... 4f,00

Bénéfice 10 0/0 .... 0f,40 N° 327.

Ensemble (par mètre cube) 4f,40

Observation. — La Série ne prévoit pas *de faux frais* dans la plus-value de règlement de hauteur. La plus-value de règlement de hauteur ne sera applicable qu'aux assises, et jamais aux appuis, seuils, marches, bandeaux, corniches ou toutes autres parties de construction qui, dans leur espèce, sont obligatoirement réglées sous le rapport de la hauteur. Observation.

Les *assises réglées de hauteur* sont employées : 1° pour les décorations de façades avec refends ; 2° pour les assises de pierre liaisonnées avec des constructions en brique ; 3° pour des décorations avec joints apparents.

Quoique la Série nous dise « *expressément demandées toutes d'égale hauteur* entre elles », il est d'usage d'accorder la plus-value de règlement de hauteur, lorsque la construction comprend par suite de la hauteur des morceaux une quantité multiple de l'assise demandée (*fig.* 58).

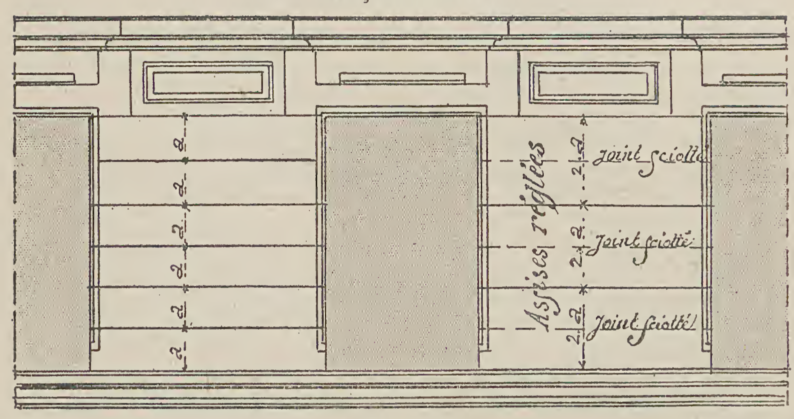


Fig. 58. — Assises multiples réglées de hauteur. — Joints intermédiaires simulés à la sciotte.

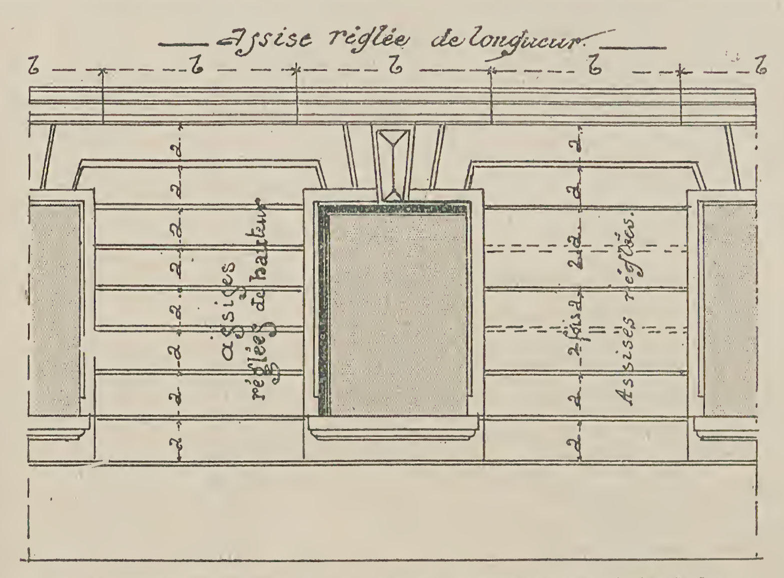


Fig. 59. — Assises multiples réglées de hauteur. — Assises égales réglées de hauteur.
Assise réglée de longueur.

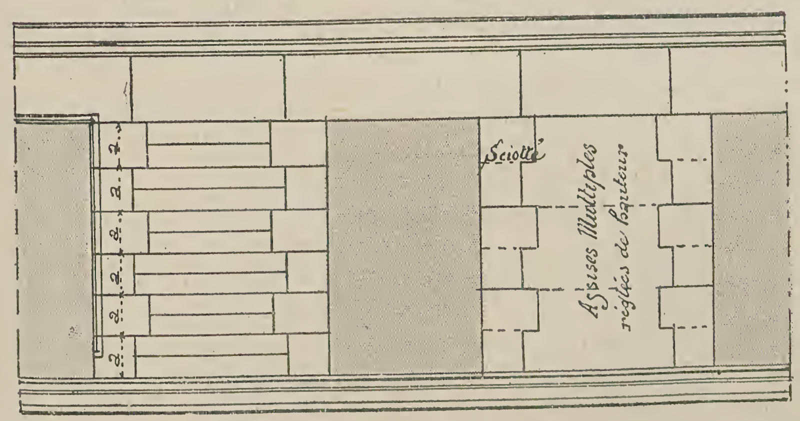


Fig. 60. — Assises multiples réglées de hauteur.

Lorsque les joints sont accusés horizontalement, il est fait *un sciottage de pierre* dans l'assise multiple pour former joint apparent. Ce *sciottage* n'est pas payé à l'entreprise, s'il lui a été accordé la plus-value de règlement de hauteur; dans le cas contraire, *tout sciottage*, pour simuler joint apparent, sera payé au mètre linéaire, suivant la dureté de la pierre. *Ces sciottages* ont ordinairement $0^m,01 \times 0^m,01$ de profondeur, et *s'évaluent* $0^m,10$ *courant* de taille; les remplissage et ragrément du joint sont payés suivant leur valeur.

La plus-value de règlement de hauteur est aussi accordée pour décoration de refends (*fig.* 59), ainsi que pour les assises en pierre liaisonnée avec des constructions en moellon apparent ou en brique (*fig.* 60).

Les observations nos 1435 à 1439 inclus sont nettes : toutes ces plus-values sont accordées sur la valeur de la pierre indiquée *aux prix élémentaires* comme déboursés, avec augmentation de 1/10 pour bénéfice. C'est donc un supplément de pierre ou déchet que la Série accorde dans ces différents cas.

Observation. — Nous ajoutons que, s'il est loisible à l'entreprise d'appareiller les assises par mesures multiples et d'être rémunérée de la plus-value de règlement de hauteur, l'architecte chargé de la direction des travaux, pour des raisons spéciales, peut exiger aussi que tous les morceaux soient de même hauteur. C'est donc une affaire de convention lors de l'acceptation du calepin d'appareil.

Après avoir donné les *déchets* de pierres prévus par la Série, nous ajouterons que les gravois provenant de ces déchets sont aussi prévus dans les prix de construction en pierre neuve, au mètre cube (Obs. 1259).

Comment sont évalués les enlèvements de gravois?

Exemple.

Nous avons dit que, dans *la pierre n° 1*, la Série avait prévu comme déchet pour un mètre cube.........	$0^m,030$	
Foisonnement 50 0/0 (Obs. 783).....................	$0^m,015$	
Enlèvement de gravois.......................	$0^m,045$	$0^m,045$
Sur pierre n° 2, la Série a prévu comme déchet	$0^m,040$	
Foisonnement 50 0/0 (Obs. 783).....................	$0^m,020$	
Enlèvement de gravois.......................	$0^m,060$	$0^m,060$
Sur *pierres n°* 3, la Série a prévu comme *déchet*.......	$0^m,050$	
Foisonnement 50 0/0 (Obs. 783).....................	$0^m,025$	
Enlèvement de gravois par mètre cube de pierre neuve n° 3..	$0^m,075$	$0^m,075$
Le déchet pour pierres n° 4 est de..................	$0^m,080$	
Foisonnement 50 0/0 (Obs. 783).....................	$0^m,040$	
Enlèvement de gravois par mètre cube de pierre neuve n° 4..	$0^m,120$	$0^m,120$
Le déchet pour pierres n° 5 est de..................	$0^m,090$	
Foisonnement 50 0/0 (Obs. 783).....................	$0^m,045$	
Enlèvement de gravois par mètre cube de pierre neuve n° 5..	$0^m,135$	$0^m,135$
Le déchet pour pierres n° 6 est de..................	$0^m,100$	
Foisonnement 50 0/0 (Obs. 783).....................	$0^m,050$	
Enlèvement de gravois par mètre cube de pierre n° 6.	$0^m,150$	$0^m,150$
Les pierres nos 7 et 8 comprennent un déchet de	$0^m,130$	
Foisonnement 50 0/0 (Obs. 783).....................	$0^m,065$	
Enlèvement de gravois par mètre cube de pierre n° 7..	$0^m,195$	$0^m,195$

La pierre n° 9 comprend un déchet de 0m,140
Foisonnement 50 0/0 (Obs. 783) 0m,070

Enlèvement de gravois par mètre cube de pierre n° 9. 0m,210 0m,210

Connaissant la valeur des *déchets* de pierre ainsi que celle des enlèvements des déchets aux décharges publiques (suivant la dureté de la pierre), nous allons examiner la valeur du *fichage*.

Quelle quantité de mortier la Série a-t-elle prévu pour le *fichage de la pierre* au mètre cube?

La pierre de taille au mètre cube comprend le *fichage en plâtre* ou en mortier de chaux A n° 2. Il est facile de retrouver cette quantité de mortier. (Obs. 1259.)

Exemple:

Pierre de taille neuve et vieille (au mètre cube):
Plus-value pour *fichage* en mortier n° 4 (sable tamisé):

N° 1453

AVEC CHAUX HYDRAULIQUE					AVEC CIMENT					
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)
fr. 0.31	fr. 0.39	fr. 0.47	fr. 1.90	fr. 3.15	fr. 1.40	fr. 1.85	fr. 2.60	fr. 3.50	fr. 4.15	fr. 1.80

Les plus-values ci-dessus indiquées ne seront allouées que sur la production d'ordres ou d'attachements constatant bien la nature et l'emploi des chaux et ciments qui y sont visés, ainsi que la composition du mortier. (Obs. 1454.)

Nous allons donner le sous-détail de ces plus-values (n° 1453).

Quand la pierre est *fichée* en mortier de chaux n° 4 (sable tamisé) (col. 1), au lieu de *fichage* en mortier n° 2, il y a une plus-value de 0f,31.

Faisons la différence de valeur au mètre cube des mortiers ci-dessus.

Nous avons:

Mortier n° 4 de chaux hydraulique A avec sable tamisé, le mètre cube .... 26f,40 (N° 1228, col. 4.)

Mortier n° 2 de chaux hydraulique A, le mètre cube........... 20f,25 (N° 1228, col. 1.)

Différence par mètre cube 6f,15

Connaissant la *plus-value de fichage* accordée par la Série pour emploi de mortier de chaux hydraulique A n° 4 (sable tamisé) et la différence de prix au mètre cube de mortier employé, il est facile d'en trouver la quantité.

Nous aurons la quantité de mortier prévue par la Série.

$$\frac{0^f,31}{6^f,15} = 0^m,050 \text{ par mètre cube de pierre employée.}$$

Nous ne ferons pas tous les calculs du tableau 1453 pour démontrer que cette quantité est exacte; prenons encore le fichage en mortier n° 4 de ciment I (sable tamisé) (col. 9) n° 1453.

Nous avons mortier n° 4 de ciment I (sable tamisé), le mètre cube 90f,70 (N° 1236, col. 4.)

Mortier n° 2 de chaux hydraulique A prévu dans le fichage ordinaire .... 20f,25 (N° 1228, col. 1.)

Différence par mètre cube de fichage de pierre 70f,45

D'où quantité de mortier prévue par la Série pour fichage d'un mètre cube de pierre.

$$\text{N}^\circ\ 1453,\ \text{col. } 9 = \frac{3^f,50}{70^f,45} = 0^m,050$$

Pose de pierre avec roulage nécessaire sur le tas et bardage à 100 mètres (y compris fichage en plâtre ou en mortier de chaux A n° 2).

En nous reportant à la page 59 de la Série, nous voyons aussi que les prix de pierre de taille neuve au mètre cube comprennent :

La sortie des rangs et le bardage jusqu'à 100 mètres pour mener la pierre à pied d'œuvre ;

Le *roulage*, la *pose* par tous les moyens ;

Le fichage en plâtre ou en mortier de chaux A n° 2.

Quelle valeur la Série a-t-elle accordée pour cet ensemble de travail ?

Pierre posée par tous les procédés connus, mesurée en œuvre, compris fichage et mortier.

Au mètre cube, pour assises courantes, parpaings, appuis, piles isolées, colonnes, tablettes, dalles au-dessus de 0.10 d'épaisseur :

Avec roulage nécessaire sur le tas .... $14^f,50$ N° 1518

Avec roulage nécessaire sur le tas et bardage à $100^m,00$ .... $22^f,00$ N° 1519

Les prix de pose de pierre font partie des éléments composant les prix de pierre précédents ; ils sont indiqués ici seulement à titre de renseignement .... Obs. 1522.

Observation. — L'expression « *mesurée en œuvre* » signifie pierre mesurée par équarrissement au fur et à mesure de la pose après taille des premiers parements. Il ne peut y avoir de doute à ce sujet, l'observation 1260 de la Série est formelle.

L'ensemble des opérations ci-dessus ayant été évalué *le mètre cube* (par équarrissement pour assises courantes)........................ $22^f,00$ N° 1519

En défalquant le roulage et la pose .... $14^f,50$ N° 1518

Il nous reste pour la sortie des rangs et le bardage à $100^m,00$ .. $7^f,50$ Observation.

Il est bon de donner quelques explications complémentaires sur ces diverses opérations.

1° Lorsque la pierre est taillée sur le chantier. Une équipe d'ouvriers composée d'un pinceur et de bardeurs, la sort des rangs, la charge et la transporte à pied-d'œuvre à une distance maximum de 100 mètres (Distance prévue par la Série).

La pierre est déchargée par un pinceur et des bardeurs (c'est-à-dire par une équipe composée comme la 1re).

Cette première *opération* s'appelle *Sortie des rangs* et bardage jusqu'à 100 mètres pour mener la pierre à pied-d'œuvre, vaut le mètre cube $7^f,50$

2° *Opération.* — La pierre étant menée à pied-d'œuvre, une équipe de bardeurs la fait avancer sur des roules, ce qui constitue le *roulage sur le tas.*

3° *Opération.* — Lorsque la pierre est roulée sur le tas, une autre équipe en fait *la pose* (c'est le travail du poseur, contre-poseur et garçon) ; ce travail ne comprend pas le montage de la pierre..... » Observation.

4° *Opération.* — Lorsque la pierre est posée à sa place définitive, il est fait le fichage et coulis de la pierre (Travail exécuté par un ficheur et un garçon).

Observation. — Ce ficheur est souvent remplacé par un limousinant qui d'ailleurs est payé le même prix.

L'ensemble de ces trois dernières opérations a été évalué par la Série, *le mètre cube*.. $14^f,50$

Ensemble, *le mètre cube*.............................. $22^f,00$

Nous avons donné précédemment la valeur de la taille des lits et joints

prévus à la Série, par mètre cube de pierre de taille ; nous allons examiner la fourniture de la pierre neuve, au mètre cube.

Observation.

Fourniture de pierre neuve, au mètre cube.

Il nous reste la fourniture, pour laquelle nous ne donnerons qu'un exemple.

Cette fourniture comprend la pierre en bloc, le transport au chantier de taille et l'octroi. — N° 184

Nous avons pierre de Château-Landon, jusqu'à 2 mètres en longueur et $0^{m},80$ en largeur, le mètre cube en déboursés.................. $110^{f},00$ — N° 185

10 0/0 de faux frais .... $11^{f},00$

Le mètre cube .... $121^{f},00$

10 0/0 de bénéfice.................. $12^{f},10$

Le mètre cube.................. $133^{f},10$ — N° 185 *bis*

Il nous est facile, connaissant les divers éléments de chaque nature de pierre, d'en faire un *prix de règlement.*

Continuons l'exemple ci-dessus, nous avons :

Fourniture de pierre de Château-Landon, transport au bâtiment ou au chantier de taille .... $1^{m},000$

Déchet prévu par la Série, 3 0/0 .... $0^{m},030$

Pour 1 mètre cube, il est prévu.................. $1^{m},030$

à $133^{f},10$ (n° 185 *bis* ci-dessus).................. $137^{f},09$

Taille des lits et joints, $1^{m},80$ de taille n° 1, à $23^{f},40$ le mètre (n° 1566) .... $42^{f},12$

Pose de pierre avec roulage nécessaire sur le tas et bardage à 100 mètres (y compris fichage en plâtre ou en mortier de chaux n° 2).................. $22^{f},00$ — N° 1519

Enlèvement des déchets, cube .... $0^{m},030$

Foisonnement 50 0/0 (Obs. 783) .... $0^{m},015$

Ensemble .... $0^{m},045$

à $6^{f},40$ le mètre cube (n° 781).................. $0^{f},29$

Ensemble .... $201^{f},50$ — N° 1294

Ce prix composé ou de règlement est celui prévu à la Série n° 1294.

2e *cas.* Château-Landon, jusqu'à 2 mètres de longueur et 1 mètre de largeur.

Nous avons :

Fourniture de pierre de Château-Landon, transport au bâtiment ou au chantier de taille, cube.................. $1^{m},000$

Déchet prévu par la Série, 3 0/0.................. $1^{m},030$

Pour 1 mètre cube, il est prévu .... $1^{m},030$

Déboursés de cette fourniture, le mètre cube.................. $120^{f},00$ — N° 186

10 0/0 de faux frais .... $12^{f},00$

Ensemble.................. $132^{f},00$

Bénéfice 10 0/0.................. $13^{f},20$

Le mètre cube.................. = $145^{f},20$

Soit $1^{m},030$ à $145^{f},20$ le mètre cube.................. $149^{f},56$

Taille des lits et joints $1^{m},80$ de taille n° 1 à $23^{f},40$ le mètre (n° 1566) $42^{f},12$

Pose de pierre avec roulage nécessaire sur le tas et bardage à 100 mètres (y compris fichage en plâtre ou en mortier de chaux A n° 2), le mètre cube .... $22^{f},00$ — N° 1519

Enlèvement des déchets, y compris foisonnement, un cube de $0^{m},045$ à $6^{f},40$ le mètre (n° 781).................. $0^{f},29$

Ensemble .... $213^{f},97$

ou.................. $214^{f},00$ — N° 1295

Pierres *compactes* n° 2.

Fourniture de pierre d'Ancy-le-Franc (blanc dit liais dur et marbre jaune ou bleu, transport au bâtiment ou au chantier de taille y compris octroi; de 0^{m},40 à 1 mètre de hauteur et jusqu'à 0^{m},500 cube et ne dépassant pas 2 mètres de longueur).

Déboursés, le mètre cube .... 136^{f},00 — N° 190

10 0/0 de faux frais .... 13^{f},60

Ensemble .... 149^{f},60

Bénéfice 10 0/0 .... 14^{f},96

Le mètre cube .... 164^{f},56

N° 12

La fourniture de la pierre .... 1^{m},000

Déchet prévu .... 0^{m},040

Pour 1 mètre cube il est prévu .... 1^{m},040

à 164^{f},56 le mètre cube .... 171^{f},14

Taille des lits et joints :

1^{m},80 de taille n° 2 à 20^{f},20 le mètre (n° 1567) .... 36^{f},36

Pose de pierre avec roulage nécessaire sur le tas et bardage à 100 mètres (y compris fichage en plâtre ou en mortier) chaux A n° 2, le mètre cube .... 22^{f},00 — N° 1519

Enlèvement des déchets y compris foisonnement :

Un cube de .... 0^{m},040

Foisonnement 50 0/0 (Obs. 783) .... 0^{m},020

Ensemble .... 0^{m},060

à 6^{f},40 le mètre cube (n° 781) .... 0^{f},38

Ensemble .... 229^{f},88

ou .... 229^{f},90 — N° 1268

Lorsque cette pierre aura de 0^{m},510 à 1 mètre cube et 2 mètres de longueur.

Nous obtiendrons le prix en ajoutant la différence de prix pour acquisition.

Nous aurons 1^{m},040 de pierre à 179^{f},08 le mètre cube .... 186^{f},24

Sous-détail, le mètre cube .... 148^{f},00 — N° 191

10 0/0 de faux frais .... 14^{f},80

Ensemble .... 162^{f},80

Bénéfice 10 0/0 .... 16^{f},28

Le mètre cube .... 179^{f},08

Ajoutons pour le reste du travail l'accolade précédente n° 12, produit .... 58^{f},74

Le mètre cube .... 244^{f},98

ou .... 245^{f},00 — N° 1269

Roches et liais très durs, taille n° 3.

Échantillon blanc (liais), commune de St-Quentin (Isère), jusqu'à 1^{m},500 en cube ou 2^{m},50 en longueur.

Déboursés, le mètre cube .... 210^{f},00 — N° 206

10 0/0 de faux frais .... 21^{f},00

Ensemble .... 231^{f},00

Bénéfice 10 0/0 .... 23^{f},10

Le mètre cube .... 254^{f},10

Fourniture de la pierre

Un cube de .... 1^{m},000

Déchet prévu 5 0/0 .... 0^{m},050

Pour 1 mètre cube, il est prévu .... 1^{m},050

à 254f,10 le mètre cube.................................... 266f,80
Taille des lits et joints:
1m,80 de taille n° 3 à 16f,40 le mètre (n° 1568)................ 29f,52
Pose de pierre avec roulage nécessaire sur le tas et bardage à 100 mètres (y compris fichage en plâtre ou en mortier de chaux A n° 2), le mètre cube.................................... 22f,00 — N° 1519
Enlèvement des déchets y compris foisonnement:
Un cube de.................................... 0m,050
Foisonnement 50 0/0 (Obs. 783).................... 0m,025
Ensemble.................................... 0m,075
à 6f,40 le mètre cube.................................... 0f,48

N° 13.

Ensemble.................................... 318f,80 — N° 1316

Lorsque cette pierre aura 1m,500 en cube ou 3m,50 en surface ou 3m,50 de longueur

Nous obtiendrons le prix en ajoutant la différence de prix pour acquisition.

Nous aurons: 1m,050 de pierre à 284f,50 le mètre cube....... 298f,55
Sous-détail, le mètre cube.......................... 235f,00 — N° 207
10 0/0 de faux frais.......................... 23f,50
Ensemble.......................... 258f,50
Bénéfice 10 0/0.......................... 25f,85
Le mètre cube.......................... 284f,35

Ajoutons le reste du travail accolade n° 13 produit en argent le mètre cube.................................... 52f,00

Le mètre cube.................................... 350f,55
ou.................................... 350f,50 — N° 1317

Lorsque cette pierre aura 1m,500 en cube et 5 mètres en surface.
Nous aurons 1m,050 de pierre à 326f,70.................... 343f,00
Accolade n° 13 produit.................................... 52f,00
Le mètre cube.................................... 395f,00 — N° 1318

Enfin jusqu'à 4m,50 en longueur et 5 mètres en surface, nous aurons: 1m,050, à 363f,00 le mètre cube.................... 381f,15
Accolade n° 13, produit.................................... 52f,00
Le mètre cube.................................... 433f,15 — N° 1319

Les prix ci-dessus de fournitures au mètre cube, de 326f,70 et 363 fr. s'obtiennent de la même manière, en prenant les prix de déboursés, nos 208 et 209, et en y ajoutant à chacun d'eux 10 0/0 de faux frais et 10 0/0 de bénéfice sur l'ensemble. — Observation.

Roches et liais durs. Taille n° 4.

Fourniture et liais de Massangis, jusqu'à 2 mètres de longueur et 1 mètre en cube, transport au bâtiment ou au chantier de taille, y compris octroi.
Déboursés, le mètre cube.......................... 100f,00 — N° 227
Faux frais 10 0/0.......................... 10f,00
Le mètre cube.......................... 110f,00
Bénéfice 10 0/0.......................... 11f,00
Le mètre cube.......................... 121f,00
La fourniture de la pierre.................. 1m,000
Déchet 8 0/0.................. 0m,080
Ensemble.................. 1m,080
à 121f,00 le mètre cube.................................... 130f,68
A reporter.................................... 130f,68

Report .... $130^f,68$

Taille des lits et joints :

$1^m,80$ de taille n° 4, à $13^f,90$ le mètre.......................... $25^f,02$

Pose de pierre avec roulage nécessaire sur le tas et bardage à 100 mètres (y compris fichage en plâtre ou en mortier de chaux A n° 2), le mètre cube.................................... $22^f,00$ — N° 1519

Enlèvement des déchets, y compris foisonnement

Un cube de 0.080

Foisonnement 50 0/0 (Obs. 783).............. 0.040

Ensemble 0.120

à $6^f,40$ le mètre cube (n° 781)...................................... $0^f,77$

Ensemble, le mètre cube.............................. $178^f,47$

ou .... $178^f,50$ — N° 1355

Observation.

Nous donnerions, de la même manière, les numéros 1356 et 1357 de la Série.

Roches et liais durs (Taille n° 5).

Fourniture, transport au bâtiment ou au chantier de taille, y compris octroi (pierre d'Euville ordinaire).

Déboursés, le mètre cube.......................... $92^f,00$ — N° 250

Faux frais 10 0/0.................................. $9^f,20$

Le mètre cube.............................. $101^f,20$

Bénéfice 10 0/0 .... $10^f,12$

Le mètre cube.............................. $111^f,32$

La fourniture de la pierre........... $1^m,000$ cube.

Déchet 9 0/0........................ $0^m,090$

Pour 1 mètre cube, il est prévu...... $1^m,090$

à $111^f,32$ le mètre cube..................................... .... $121^f,34$

Taille des lits et joints :

$1^m,80$ de taille n° 5 à $12^f,65$ le mètre........................ $22^f,77$

Pose de pierre avec roulage nécessaire sur le tas et bardage à 100 mètres (y compris fichage en plâtre ou en mortier de chaux A n° 2), le mètre cube.. $22^f,00$ — N° 1519

Enlèvement des déchets y compris foisonnement

Un cube de.................................. $0^m,090$

Foisonnement 50 0/0 (Obs. 783)............. $0^m,045$

Ensemble............................. $0^m,135$

à $6^f,40$ le mètre cube (n° 781).................................. $0^f,86$

Ensemble, le mètre cube.............................. $166^f,97$

ou.. $167^f,00$ — N° 1320

Roches et liais demi-durs (Taille n° 6).

Fourniture de roche de Lavoux demi-dure pour statuaire avec transport et octroi.

Déboursés, le mètre cube .... $100^f,00$

Faux frais 10 0/0.................................. $10^f,00$

Le mètre cube .... $110^f,00$

Bénéfice 10 0/0.................................. $11^f,00$

Le mètre cube .... $121^f,00$

La fourniture de la pierre.................. $1^m,000$ cube

Déchet 10 0/0.............................. $0^m,100$

Pour 1 mètre cube, il est prévu.............. $1^m,100$

à 121 fr. le mètre cube.. $133^f,10$

A reporter.. $133^f,10$

Report .... 133^{f},10

Taille des lits et joints.

1^{m},80 de taille n° 6 à 10^{f},10 le mètre .... 18^{f},18

Pose de pierre avec roulage nécessaire sur le tas et bardage à 100 mètres (y compris fichage en plâtre ou en mortier de chaux A n° 2), le mètre cube .... 22^{f},00 — N° 1519

Enlèvement de déchets y compris foisonnement.

Un cube de .... 0^{m},100

Foisonnement 50 0/0 (Obs. 783) .... 0^{m},050

Ensemble .... 0^{m},150

à 6^{f},40 le mètre (n° 781) .... 0^{f},96

Ensemble le mètre cube .... 174^{f},24

ou .... 174^{f},25 — N° 1342

Roche douce. Banc franc. Banc royal dur. Taille n° 7.

Fourniture de banc franc de Villers-Adam (Taille n° 7) avec transport et octroi.

Déboursés, le mètre cube .... 70^{f},00 — N° 316

Faux frais 10 0/0 .... 7^{f},00

Le mètre cube .... 77^{f},00

Bénéfice 10 0/0 .... 7^{f},70

Le mètre cube .... 84^{f},70

Fourniture de la pierre .... 1^{m},000

Déchet 13 0/0 .... 0^{m},130

Pour 1 mètre cube il est prévu .... 1^{m},130

à 84^{f},70 le mètre cube .... 95^{f},71

Taille des lits et joints.

1^{m},80 de taille n° 7 à 6^{f},30 le mètre (n° 1572) .... 11^{f},34

Pose de pierre avec roulage nécessaire sur le tas et bardage à 100 mètres (y compris fichage en plâtre ou en mortier de chaux A n° 2), le mètre cube .... 22^{f},00 — N° 1519

Enlèvement de déchets y compris foisonnement.

Un cube de .... 0^{m},130

Foisonnement 50 0/0 .... 0^{m},065

0^{m},195

à 6^{f},40 le mètre (n° 781) .... 1^{f},25

Ensemble, le mètre cube .... 130^{f},30 — N° 1424

Banc royal, taille n° 8.

Fourniture de Banc royal de Méry, avec transport et octroi.

Déboursés, le mètre cube .... 50^{f},00 — N° 327

Faux frais 10 0/0 .... 5^{f},00

Le mètre cube .... 55^{f},00

Bénéfice 10 0/0 .... 5^{f},50

Le mètre cube .... 60^{f},50

La fourniture de la pierre .... 1^{m},000

Déchet 13 0/0 .... 0^{m},130

Pour 1 mètre cube, il est prévu .... 1^{m},130

à 60^{f},50 le mètre cube .... 68^{f},37

Taille des lits et joints 2^{m},55 à 4^{f},40 le mètre (n° 1573) .... 11^{f},22

Pose de pierre avec roulage nécessaire sur le tas et bardage à 100 mètres (y compris fichage en plâtre ou en mortier de chaux A n° 2), le mètre cube .... 22^{f},00 — N° 1519

A reporter .... 101^{f},59

Report .... 101^f,59

Enlèvements de déchets y compris foisonnement.

Un cube de .... 0^m,130

Foisonnement 50 0/0 (Obs. 783) .... 0^m,065

Ensemble .... 0^m,195

à 6^f,40 le mètre (n° 781) .... 1^f,25

Ensemble le mètre cube .... 102^f,84

ou .... 102^f,85

Vergelés, pierre n° 9.

Fourniture de pierre de St-Maximin (vergelé, taille n° 9) avec transport et octroi.

Déboursés, le mètre cube .... 45^f,00 N° 346

Faux frais 10 0/0 .... 4^f,50

Le mètre cube .... 49^f,50

Bénéfice 10 0/0 .... 4^f,95

Le mètre cube .... 54^f,45

La fourniture de la pierre .... cube 1^m,000

Déchet 14 0/0 .... 0^m,140

Pour 1 mètre cube, il est prévu .... 1^m,140

à 54^f,45 le mètre cube .... 62^f,07

Taille des lits et joints, 2^m,60 à 3^f,15 le mètre (n° 1574) .... 8^f,19

Pose de pierre avec roulage nécessaire sur le tas et bardage à 100 mètres (y compris fichage en plâtre ou en mortier de chaux A n° 2), le mètre cube .... 22^f,00 N° 1519

Enlèvement de déchets y compris foisonnement.

Un cube de .... 0^m,140

Foisonnement 50 0/0 (Obs. 783) .... 0^m,070

Ensemble .... 0^m,210

à 6^f,40 le mètre (n° 781) .... 1^f,34

Ensemble, le mètre cube .... 93^f,60 N° 1394

Nous avons examiné les prix de règlement de pierres neuves au mètre cube.

Conformément à l'observation n° 1259, il est dû aussi l'établissement des échafauds nécessaires à leur descente ou à leur élévation, il nous reste à compter le *montage de la pierre.*

La Série de la Société Centrale des Architectes Français a établi les prix suivants :

Montage de pierre (au mètre cube).

Quel que soit le moyen employé, compris le transport et l'établissement des appareils, quels qu'ils soient : 1° approche, brayage et débrayage.

Cette première partie du travail est faite par une équipe composée *d'un pinceur* et *de 4 bardeurs.*

Sous-détail du prix.

20 minutes de pinceur à 1^f,12 l'heure (n° 368) .... 0^f,37

1 heure 20 minutes de bardeurs à 0^f,96 l'heure (n° 369) 1^f,28

Le mètre cube .... 1^f,65 N° 1220

Cette première opération est très claire.

Lorsque la pierre est déposée à pied-d'œuvre, le pinceur et les 4 bardeurs en font l'*approche*, c'est-à-dire la transportent à l'appareil de montage ; pour la soulever et la monter, ils se servent d'une forte élingue ou brayer, ce qui constitue le *brayage.*

Le brayage terminé, 4 bardeurs font le *montage de la pierre*.

Sous-détail de *chaque mètre de montage*. 4 bardeurs chaque 8 minutes = 32 minutes

à $0^f,96$ l'heure.. $0^f,51$

ou.. $0^f,50$ N° 1221

La pierre montée, il est procédé à l'enlèvement du brayer (débrayage), travail compris dans le 1er sous-détail.

Observation. — Les prix de montage de pierre comprennent dans un travail d'ensemble les échafaudages et les appareils de montage; cependant il est accordé des *indemnités* pour les *Echafaudages* dans certains cas.

Exemple :

Dans un travail *d'entretien*, il est demandé de remplacer au 5e étage sur rue un morceau de fronton en banc franc de Méry ayant les dimensions suivantes: $1^m,50$ de longueur $\times$ 1 mètre de hauteur et $0^m,75$ d'épaisseur.

Cube $= 1^m,50 \times 1^m,00 = 1^m,50$

$\times\ 0^m,75$ épaisseur.. $1^m,125$

Si nous nous reportons à la page 22 de la Série, nous voyons que cette pierre a une densité de 1713^k à 1799^k par mètre cube. Soit une moyenne de $\frac{1713^k + 1799^k}{2} = 1756^k$ par mètre cube.

Soit environ 2.000 kilogrammes.

L'entreprise, pour l'exécution de ce travail, établira un échafaudage en charpente; cet échafaudage est-il dû dans les prix de construction de pierre neuve au mètre cube? Obs. 1259.

L'observation n° 1259 ne s'applique plus ici; la Série n'entend pas par là que tous les échafaudages quels qu'ils soient sont dus dans les prix de pierre neuve au mètre cube. Elle n'a pu prévoir tous *les cas de montage de pierre;* aussi, conformément aux indemnités prévues nos 1222 à 1224, elle allouera de même la valeur de l'échafaudage nécessaire à ce montage ainsi qu'une plus-value de *montage de pierre de grandes dimensions.*

Pour nous résumer, nous dirons que les prix de pierre neuve au mètre cube comprennent les abatages, recoupements, taille de lits et joints; il nous reste à compter:

1° les parements extérieurs ou intérieurs à 0/0 de taille.

2° le bardage de la pierre à compter en plus-value suivant les cas.

3° le montage de la pierre — indemnités de montage — échafauds.

4° la plus-value de fichage.

Observation. — Cette plus-value s'applique après la fourniture. Observation.

5° les plus-values de règlement de longueur.

6° les plus-values de règlement de hauteur.

7° les *plus-values de pose de pierre :*

a. dans l'embarras des étais.

b. dans l'embarras des étais en reprise sans incrustement.

c. dans l'embarras des étais en reprise par incrustement pour morceaux contigus ou isolés.

8° *Plus-values de taille :*

a. pour sommiers portant douelle à une retombée et même à deux retombées s'ils forment trumeaux.

b. pour voûtes en berceau, arcs simples, plates-bandes de toute espèce, remplissage de voûtes en arcs de cloître et en ogive, échiffres de perrons droits ou courbes.

c. pour arcs extradossés.

d. pour sommiers portant au moins 3 retombées, ou même 2 retombées si elles forment angle.

e. pour arêtiers de voûtes d'arêtes et de voûtes en arcs de cloître et pour voûtes sphériques et ellipsoïdes.

Les plus-values de taille du paragraphe n° 8 comprennent la valeur de

toutes tailles préparatoires perdues ainsi que celles supplémentaires de tous les lits et joints, les abatages, les refouillements pour dégagements de douelles, coupes, crossettes, épannelage de moulures ou saillies d'architecture.

Ces plus-values comprennent les scellements et descellements des cintres de pose. Obs. 1516

Elles comprennent aussi les plus-values de règlement de longueur et de hauteur. Obs. 1517.

Nous développerons les paragraphes n° 7 et n° 8 en détaillant notre ordre de service.

Nous avons dit précédemment *les prix de pierre neuve au mètre cube* comprennent des assises, tablettes, dalles au-dessus de $0^m,10$ d'épaisseur ; pour les dalles de $0^m,10$ d'épaisseur et au-dessous, nous ajouterons qu'elles sont prévues *au mètre superficiel.*

La Série de la Société Centrale des Architectes Français et la Société des Architectes diplômés par le gouvernement a produit deux tableaux de prix pour dalles de $0^m,10$ d'épaisseur et au-dessous ; le 1er, page 35 de la Série, comprend les dalles du commerce, l'autre, page 36, comprend les dalles débitées dans des blocs. Ce dernier a de l'analogie aux pierres neuves mesurées au mètre cube dont nous avons donné les sous-détails, aussi nous allons examiner les sous-détails des dalles dites « non du commerce ».

En nous reportant à la page 35 de la Série, nous voyons que la Série a compris dans les prix (*de dallage en pierre au mètre superficiel*), dalles du commerce : la fourniture des dalles ; les joints qui n'auront pas plus de cinq millimètres d'écartement, avec arête vive ; la pose sur arase en mortier de chaux A n° 2 de $0^m,03$ d'épaisseur ; le recoupement des balèvres, le frottage au grès, le jointoiement en mortier de chaux A n° 2 et tout ce qui est indiqué au n° 1269 pour la pierre neuve au mètre cube. Obs. 652.

Puis, page 36, nous avons :

Dallage en pierre (au mètre superficiel). Mêmes façons que les dallages ci-dessus du *commerce*, mais avec un seul parement. Obs. 672.

Dalles de 0.10 au plus d'épaisseur :	Nos et prix de taille	de 0.10 d'épaisseur	Chaque $0^m,01$ en moins d'épaisseur	
	fr.	fr.	fr.	
Liais de Carrières Saint-Denis	4 (13.90)	42.50	1.40	N° 673
— de Massangis	4 (13.90)	46.65	1.54	N° 674
— de Méreuil	4 (13.90)	43.65	1.54	N° 675
Roche de Chauvigny	5 (12.65)	41.00	1.50	N° 676
— d'Euville, de choix, dite de Marbrier	5 (12.65)	43.65	1.75	N° 677
— d'Euville ordinaire	5 (12.65)	40.20	1.40	N° 678
— d'Hameret	7 (6.30)	25.20	1.05	N° 679
— de Laversine	3 (16.40)	48.65	1.60	N° 680
— de Lérouville	6 (10.10)	32.40	1.10	N° 681
— de Massangis	3 (16.40)	48.40	1.60	N° 682
— de Pargny	6 (10.10)	33.75	1.20	N° 683
— de Saint-Maximin, fine	5 (12.65)	37.25	1.15	N° 684
— de Saint-Maximin, basse dit Pajot	5 (12.65)	39.95	1.40	N° 685
— de Tercé	6 (10.10)	33.75	1.20	N° 686
— de Villers-Cotterets	4 (13.90)	40.30	1.20	N° 687

Sous-détail des prix :

Liais de *Massangis n°* 3.

Fourniture de la pierre en bloc, y compris transport au chantier de taille et octroi.

Le mètre cube .... 100^{f},00 — N° 213
Faux frais 10 0/0 .... 10^{f},00
Ensemble .... 110^{f},00
Bénéfice 10 0/0 .... 11^{f},00
Le mètre cube .... 121^{f},00

La dalle de 0^{m},10 d'épaisseur, le mètre superficiel $\frac{121^{f},00}{10}$ = 12^{f},10
Déchet 8 0/0 .... 0^{f},96
Enlèvement des déchets, le mètre superficiel .... 0^{m},08
Foisonnement 50 0/0 .... 0^{m},04
Ensemble .... 0^{m},12
Le mètre superficiel d'enlèvement aux décharges vaut :
6^{f},40 × 0^{m},10 = 0^{f},64
et 0,12 superficiel produiront .... 0^{f},07
Pose avec roulage nécessaire sur le tas et bardage à 100 mètres, le mètre superficiel (y compris fichage) .... 3^{f},30 — N° 1521
Parement du dessus, recoupement de balèvres, taille de lits et joints, y compris la valeur des sciages perdus.
Surface 1^{m},95 de taille n° 3
à 16^{f},40 le mètre superficiel .... 31^{f},98
Le mètre superficiel .... 48^{f},41
ou .... 48^{f},40 — N° 682

Liais de Carrières Saint-Denis (*n*° 4).

Fourniture de la pierre en bloc, y compris transport au chantier de taille et octroi.
Le mètre cube .... 90^{f},00 — N° 221
Faux frais 10 0/0 .... 9^{f},00
Ensemble .... 99^{f},00
Bénéfice 10 0/0 .... 9^{f},90
Le mètre cube .... 108^{f},90

La dalle de 0^{m},10 d'épaisseur, le mètre superficiel vaudra : $\frac{108^{f},90}{10}$ = 10^{f},89
Déchet 8,50 0/0 .... 0^{f},93
Enlèvement de déchets, le mètre superficiel .... 0^{m},085
Foisonnement 50 0/0 .... 0^{m},043
Ensemble .... 0^{m},13
Le mètre superficiel d'enlèvement aux décharges vaut :
6^{f},40 × 0^{m},10 = 0^{f},64
et 0^{m},13 superficiels produisent .... 0^{f},08
Pose avec roulage nécessaire sur le tas et bardage à 100 mètres, le mètre superficiel (y compris fichage) .... 3^{f},30 — N° 1521
Parement du dessus, recoupement de balèvres, taille de lits et joints, y compris la valeur des sciages perdus.
Surface 1^{m},95 à 13^{f},90 le mètre .... 27^{f},11
Le mètre superficiel .... 42^{f},31
Prix de Série = 42^{f},50 — N° 673
Soit une différence en plus de .... 0^{f},19

Liais de Massangis (*n*° 4).

Fourniture de la pierre en bloc, y compris transport au chantier de taille et octroi.
Le mètre cube .... 100^{f},00 — N° 227
Faux frais 10 0/0 .... 10^{f},00
Ensemble .... 110^{f},00
Bénéfice 10 0/0 .... 11^{f},00
Le mètre cube .... 121^{f},00

La dalle de 0^{m},10 d'épaisseur vaudra le mètre superficiel : $\frac{121^{f},00}{10}$ =		12^{f},12	
Déchet 8,50 0/0		1^{f},03	
Enlèvement des déchets, le mètre superficiel	0^{m},085		
Foisonnement 50 0/0	0^{m},043		
Ensemble	0^{m},13		
à 0^{f},64 le mètre superficiel (prix précédent)		0^{f},08	
Pose avec roulage nécessaire sur le tas et bardage à 100 mètres, le mètre superficiel (y compris fichage en mortier A n° 2)		3^{f},30	N° 1521
Parement du dessus, recoupement de balèvres, taille de lits et joints y compris la valeur des sciages perdus.			
Surface 1^{m},95 à 13^{f},90 le mètre		27^{f},11	
		43^{f},62	
ou		43^{f},65	N° 674
Le prix de 46^{f},65 le mètre superficiel doit se lire		43^{f},65	N° 674

Liais de Méreuil (*n°* 4).

Fourniture de la pierre en bloc, y compris transport au chantier de taille et octroi.			
Le mètre cube		100^{f},00	N° 230
Faux frais 10 0/0		10^{f},00	
Ensemble		110^{f},00	
Bénéfice 10 0/0		11^{f},00	
Le mètre cube		121^{f},00	
Le sous-détail étant le même que pour le liais de Massangis (n° 4), nous obtiendrons un prix de		43^{f},62	N° 675
ou		43^{f},65	

Roche de Villers-Cotterets (*n°* 4).

Fourniture de la pierre en bloc, y compris transport au chantier de taille et octroi.			
Le mètre cube		75^{f},00	N° 240
Faux frais 10 0/0		7^{f},50	
Ensemble		82^{f},50	
Bénéfice 10 0/0		8^{f},25	
Le mètre cube		90^{f},75	
La dalle de 0^{m},10 d'épaisseur vaudra le mètre superficiel $\frac{90^{f},75}{10}$ =		9^{f},075	
Déchet 8,50 0/0		0^{f},77	
Enlèvement des déchets, le mètre superficiel	0^{m},085		
Foisonnement 50 0/0	0^{m},043		
Ensemble	0^{m},13		
à 0^{f},64 le mètre (prix précédent)		0^{f},08	
Pose avec roulage nécessaire sur le tas et bardage à 100 mètres (y compris fichage en plâtre ou en mortier A n° 2)		3^{f},30	N° 1521
Parement du dessus, recoupement de balèvres, taille de lits et joints, y compris la valeur des sciages perdus.			
Surface 1^{m},95 à 13^{f},90 le mètre		27^{f},11	
Le mètre superficiel		40^{f},33	
ou		40^{f},30	N° 687

Roche de *Chauvigny* (n° 5).

Fourniture de la pierre *idem* ci-dessus, le mètre cube......... 98f,00
Faux frais 10 0/0............ 9f,80

Ensemble............ 107f,80
Bénéfice 10 0/0............ 10f,78

Ensemble............ 118f,58

à 1m,09 0/0 pour déchets............ 129f,25

La dalle de 0m,10 d'épaisseur vaudra, le mètre superficiel $\frac{129^f,25}{10}$ = 12f,925
Enlèvement des déchets, le mètre superficiel......... 0m,09
Foisonnement 50 0/0............ 0m,045

Ensemble............ 0m,135
à 0f,64 le mètre (prix précédent)............ 0f,09
Pose avec roulage nécessaire sur le tas, bardage à 100 mètres (y compris fichage en mortier A n° 2)............ 3f,30 N° 1521
Parement du dessus, recoupement des balèvres, taille des lits et joints, y compris la valeur des sciages perdus.
Surface 1m,95, à 12f,65 le mètre............ 24f,67

Le mètre superficiel............ 40f,985
ou............ 41f,00 N° 676

Roche d'Euville de choix, dite de Marbrier (*n°* 5).

Fourniture de la pierre comme ci-dessus, le mètre cube...... 118f,00 N° 251
Faux frais 10 0/0............ 11f,80

Ensemble............ 129f,80
Bénéfice 10 0/0............ 12f,98

Le mètre cube............ 142f,78

à 109 0/0 pour déchet............ 155f,63

La dalle de 0m,10 d'épaisseur vaudra le mètre superf. $\frac{155^f,63}{10}$ = 15f,56
Enlèvement des déchets, le mètre superficiel.......... 0m,09
Foisonnement 50 0/0............ 0m,045

Ensemble............ 0m,135
à 0f,64 le mètre (prix précédent)............ 0f,09
Pose avec roulage, etc. Semblable à la précédente............ 3f,30 N° 1521
Parement du dessus, recoupement de balèvres, taille de lits et joints, y compris la valeur des sciages perdus.
Surface 1m,95 à 12f,65 le mètre............ 24f,67

Le mètre superficiel............ 43f,62
ou............ 43f,65 N° 677

Roche d'Euville ordinaire (*n°* 5).

Fourniture de la pierre *idem*.
Le mètre cube............ 92f,00 N° 250
Faux frais 10 0/0............ 9f,20

Ensemble............ 101f,20
Bénéfice 10 0/0............ 10f,12

Le mètre cube............ 111f,32

à 109 0/0 pour déchet............ 121f,33

La dalle de $0^m,10$ d'épaisseur vaudra : $\frac{121^f,33}{10} =$		$12^f,13$	
Pour le reste du travail semblable à l'accolade précédente, produit en argent		$28^f,06$	
Le mètre superficiel		$40^f,19$	
ou		$40^f,20$	N° 678

Roche de Saint-Maximin fine (*n°* 5).

Fourniture de la pierre comme ci-dessus, le mètre cube		$70^f,00$	N° 264
Faux frais 10 0/0		$7^f,00$	
Ensemble		$77^f,00$	
Bénéfice 10 0/0		$7^f,77$	
Le mètre cube		$84^f,77$	
à 109 0/0 pour déchet		$92^f,39$	
La dalle de $0^m,10$ d'épaisseur, vaudra le mètre superficiel : $\frac{92^f,39}{10} =$		$9^f,23$	
Pour le reste du travail semblable à l'accolade précédente, produit en argent		$28^f,06$	
Le mètre superficiel		$37^f,29$	
ou		$37^f,25$	N° 684

Roche de Saint-Maximin, basse dite Pajot (*n°* 5).

Fourniture de la pierre comme ci-dessus, le mètre cube		$90^f,00$	N° 233
Faux frais 10 0/0		$9^f,00$	
Ensemble		$99^f,00$	
Bénéfice 10 0/0		$9^f,90$	
Le mètre cube		$108^f,90$	
à 109 0/0 pour déchet		$118^f,70$	
La dalle de $0^m,10$ d'épaisseur, vaudra le mètre superficiel : $\frac{118^f,70}{10} =$		$11^f,87$	
Pour le reste semblable à l'accolade précédente, produit en argent		$28^f,06$	
Le mètre superficiel		$39^f,93$	
ou		$39^f,95$	N° 685

Roche de Lérouville (*n°* 6).

Fourniture de la pierre en bloc, y compris transport au chantier de taille et octroi.			
Le mètre cube		$70^f,00$	N° 275
Faux frais 10 0/0		$7^f,00$	
Ensemble		$77^f,00$	
Bénéfice 10 0/0		$7^f,70$	
Le mètre cube		$84^f,70$	
à 110 0/0 pour déchet		$93^f,17$	
La dalle de $0^m,10$ d'épaisseur vaudra, le mètre superficiel : $\frac{93^f,17}{10} =$		$9^f,317$	
Enlèvement des déchets, le mètre superficiel	$0^m,10$		
Foisonnement 50 0/0	$0^m,05$		
Ensemble	$0^m,15$		
à $0^f,64$ le mètre (prix précédent)		$0^f,096$	
A reporter		$9^f,413$	

Report	9f,413	
Pose avec roulage nécessaire sur le tas, bardage à 100 mètres, y compris le fichage en plâtre ou en mortier A n° 2	3f,30	N° 1521
Parement du dessus, recoupement de balèvres, taille de lits et joints, y compris la valeur des sciages perdus.		
Surface 1m,95 à 10f,10, le mètre	19f,695	
Le mètre superficiel	32f,40	N° 681

Roche de Pargny.

Fourniture comme ci-dessus.		
Le mètre cube	80f,00	N° 279
Faux frais 10 0/0	8f,00	
Ensemble	88f,00	
Bénéfice 10 0/0	8f,80	
Le mètre cube	96f,80	
à 110 0/0 pour déchet	106f,48	
La dalle de 0m,10 d'épaisseur vaudra, le mètre superficiel : $\frac{106^{f},48}{10}$ =	10f,648	
Pour le reste du travail semblable à l'accolade précédente, produit en argent	23f,091	
Le mètre superficiel	33f,74	
Soit	33f,75	N° 683

Roche de Tercé (n° 6).

Fourniture comme ci-dessus, le mètre cube	80f,00	N° 284
Faux frais 10 0/0	8f,00	
Ensemble	88f,00	
Bénéfice 10 0/0	8f,80	
Le mètre cube	96f,80	
à 110 0/0 pour déchet	106f,48	
La dalle de 0m,10 d'épaisseur vaudra, le mètre superficiel : $\frac{106^{f},48}{10}$ =	10f65	
Pour le reste du travail semblable à l'accolade précédente, produit en argent	23f,091	
Le mètre superficiel	33f,74	
Soit	33f,75	N° 686

Roche d'Hameret (n° 7).

Fourniture de la pierre en bloc, y compris transport au chantier de taille et octroi.		
Le mètre cube	70f,00	N° 301
Faux frais 10 0/0	7f,00	
Ensemble	77f,00	
Bénéfice 10 0/0	7f,70	
Le mètre cube	84f,70	
à 112 0/0 pour déchets	94f,85	

La dalle de $0^m,10$ d'épaisseur vaudra le mètre superficiel : $\frac{94^f,85}{10} = 9^f,485$

Enlèvement des déchets, le mètre superficiel.......... $0^m,12$
Foisonnement 50 0/0............................ $0^m,06$

Ensemble................................ $0^m,18$
à $0^f,64$ le mètre superficiel................................ $0^f,115$

Pose avec roulage nécessaire sur le tas, bardage à 100 mètres, y compris le fichage en plâtre ou en mortier A n° 2........... $3^f,30$ — N° 1521

Parement du dessus, recoupement de balèvres, taille de lits et joints, y compris la valeur des sciages perdus.
Surface $1^m,95$ à $6^f,30$ le mètre........................... $12^f,285$

Ensemble...................................... $25^f,185$

ou.. $25^f,20$ — N° 679

2° Dalles du Commerce.

	TAILLE	ÉPAISSEUR DES DALLES							NUMÉROS
	N° et prix	0.10 (1)	0.09 (2)	0.08 (3)	0.07 (4)	0.06 (5)	0.05 (6)	0.04 (7)	
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Liais de Clamart...............	4 (13.90)	35.00	32.45	30.30	28.60	26.10	24.55	22.25	653
— de Corgoloin..............	1 (23.40)	60.10	56.30	52.50	48.05	44.85	41.70	37.25	654
— de Courville..............	5 (12.65)	40.75	38.20	35.65	30.60	27.40	24.85	22.95	655
— d'Echaillon, blanc........	3 (16.40)	46.40	42.75	40.05	36.25	33.70	31.15	27.95	656
— de Grimault..............	2 (20.20)	48.30	44.65	41.95	38.15	35.60	33.05	29.85	657
— de Larrys-du-Bief.........	4 (13.90)	31.20	28.65	26.75	25.50	24.25	22.30	20.30	658
— de Tonnerre..............	4 (13.90)	35.00	32.45	30.30	28.60	26.10	24.55	22.25	659
Roches d'Ancy-le-Franc.........	2 (20.20)	48.30	44.65	41.95	38.15	35.60	33.05	29.85	660
— d'Anstrude............	4 (13.90)	31.20	28.65	26.75	25.50	24.25	22.30	19.75	661
— de Bagneux, Châtillon, — Clamart............	5 (12.65)	34.40	31.85	29.70	28.05	25.50	24.95	21.70	662
— de Belvoye-Damparis, — (dite) de Saint-Ylie....	2 (20.20)	53.40	49.55	46.40	43.25	40.05	37.50	33.05	663
— de Chassignelles........	4 (13.90)	31.20	28.65	26.75	25.50	24.25	22.30	19.75	664
— de Château-Landon.....	1 (23.40)	53.75	50.60	45.10	43.60	42.00	37.25	34.05	665
— de Comblanchien.......	2 (20.20)	53.40	49.55	46.40	43.25	40.05	37.50	33.05	666
— d'Hauteville...........	2 (20.20)	55.00	51.15	48.30	45.15	41.30	38.15	28.95	667
— de Ravières............	6 (10.10)	29.30	26.75	24.80	23.55	22.20	20.40	17.85	668
— de Souppes............	1 (23.40)	53.75	50.60	45.10	43.60	41.00	37.25	34.05	669
— de Villebois...........	2 (20.20)	52.15	49.00	45.55	42.00	40.40	35.65	32.50	67

Pour des dalles croûtes du commerce à un seul parement de sciage, il y aura une moins-value à appliquer par mètre superficiel de... $1^f,40$ — N° 671

Sous-détails des prix.

Liais de Château-Landon (*n°* 1).
Dalle pour fourniture, y compris transport et octroi *de $0^m,10$ d'épaisseur*, le mètre superficiel.......................... $30^f,00$ — N° 134 (col. 7)
Faux frais 10 0/0................................ $3^f,30$

Ensemble.................................... $33^f,00$
Bénéfice 10 0/0.................................. $3^f,30$

Le mètre superficiel (en 0^m, 10 d'épaisseur)................ $36^f,30$

à 105 0/0 pour déchets .... $38^{f},115$
Enlèvement des déchets .... $0^{m},05$
Foisonnement 50 0/0 .... $0^{m},025$

Ensemble (*le mètre superficiel*) $0^{m},075 \times 0.10 = 0^{m},0075$

Le mètre cube de gravois enlevés aux décharges publiques vaut.. $6^{f},40$ — N° 781
et pour $0^{m},0075$... $0^{f},048$
Pose avec roulage nécessaire sur le tas et bardage à 100 mètres, y compris fichage en plâtre ou en mortier A n° 2............. $3^{f},30$ — N° 1521
Recoupement de balèvres, taille de lits et joints $0^{m},525$ à $23^{f},40$ le mètre.. $12^{f},2845$

Le mètre superficiel (en $0^{m},10$ *d'épaisseur*).................. $53^{f},75$ — N° 665 (col. 1)

Il est inutile de reproduire les prix des diverses épaisseurs de dalles, prenons la dalle de $0^{m},04$ d'épaisseur, nous aurons :

Dalle de $0^{m},04$ *d'épaisseur idem* ci-dessus, le mètre superficiel.. $14^{f},50$
Faux frais 10 0/0... $1^{f},45$

Ensemble.. $15^{f},95$
Bénéfice 10 0/0.. $1^{f},595$

Le mètre superficiel (en $0^{m},04$ d'épaisseur)................ $17^{f},545$

à 105 0/0 pour déchet (*le mètre superficiel*).................... $18^{f},42$
Pour le reste du travail semblable à l'accolade précédente, produit en argent... $15^{f},6325$

Le mètre superficiel (en $0^{m},04$ d'épaisseur)................ $34^{f},05$ — N° 685 (col. 7)

Corgoloin (n° 1).

Dalle pour fourniture, y compris transport et octroi de $0^{m},10$ d'épaisseur, le mètre superficiel................................ $35^{f},00$ — N° 134 (col. 6)
Faux frais 10 0/0... $3^{f},50$

Ensemble.. $38^{f},50$
Bénéfice 10 0/0.. $3^{f},85$

Le mètre superficiel (en $0^{m},10$ d'épaisseur)................ $42^{f},35$

à 105 0/0 pour déchets.. $44^{f},4675$
Pour le reste du travail semblable à l'accolade précédente, produit en argent... $15^{f},6325$

Le mètre superficiel (en $0^{m},10$ d'épaisseur)................ $60^{f},10$ — N° 654 (col. 1)

Dalle de $0^{m},04$ *d'épaisseur idem ci-dessus.*

Le mètre superficiel.. $17^{f},00$ — N° 128 (col. 6)
Faux frais 10 0/0... $1^{f},70$

Ensemble.. $18^{f},70$
Bénéfice 10 0/0.. $1^{f},87$

Le mètre superficiel (en $0^{m},04$ d'épaisseur)................ $20^{f},57$

à 105 0/0 pour déchets (le mètre superficiel).................. $21^{f},5985$
Pour le reste du travail semblable à l'accolade précédente, produit en argent... $15^{f},6325$

Le mètre superficiel en $0^{m},04$ d'épaisseur.................. $37^{f},23$
Soit.. $37^{f},25$ — N° 654 (col. 4)

Roche d'Ancy-le-Franc (n° 2).

Dalle pour fourniture, y compris transport et octroi, *de* $0^{m},10$ *d'épaisseur*, le mètre superficiel	$27^{f},00$	N° 134 (col. 7)
Faux frais 10 0/0	$2^{f},70$	
Ensemble	$29^{f},70$	
Bénéfice 10 0/0	$2^{f},97$	
Le mètre superficiel sur $0^{m},10$ d'épaisseur	$32^{f},67$	
à 105 0/0 pour déchets	$34^{f},3035$	
Enlèvement des déchets comme précédemment : $0^{m},0075$ à $6^{f},40$ le mètre	$0^{f},0480$	
Pose avec roulage nécessaire sur le tas et bardage à 100 mètres, y compris fichage en plâtre ou en mortier A n° 2	$3^{f},30$	N° 1521
Recoupement de balèvres, taille de lits et joints $0^{m},525$ à $20^{f},20$ le mètre	$10^{f},605$	
Le mètre superficiel en $0^{m},10$ d'épaisseur	$48^{f},26$	
Soit	$48^{f},30$	N° 660 (col. 1)

Dalle de $0^{m},04$ d'épaisseur.

Le mètre superficiel (Déboursés)	$12^{f},50$	
Faux frais 10 0/0	$1^{f},25$	
Ensemble	$13^{f},75$	
Bénéfice 10 0/0	$1^{f},375$	
	$15^{f},125$	
à 105 0/0 pour déchets	$15^{f},881$	
Pour le reste du travail semblable à l'accolade précédente, produit	$13^{f},953$	
Le mètre superficiel en $0^{m},04$ d'épaisseur	$29^{f},834$	
Soit	$29^{f},85$	N° 660 (col. 7)

Nous donnerions de même le sous-détail de *la Roche d'Hauteville* (*n°* 2), pour lequel nous constatons que le prix n° 667 col. 7 est erroné ; il faut lire : Dalle de $0^{m},04$ d'épaisseur, le mètre superficiel .... $33^{f},95$ — N° 667 (col. 7)
au lieu de .... $28^{f},95$
prévu à la Série.

Échaillon blanc (n° 3).

Dalle pour fourniture y compris transport et octroi, de $0^{m},10$ d'épaisseur, le mètre superficiel		$27^{f},00$	
Faux frais 10 0/0		$2^{f},70$	
Ensemble		$29^{f},70$	
Bénéfice 10 0/0		$2^{f},97$	
Le mètre superficiel en $0^{m},10$ d'épaisseur		$32^{f},67$	
à 105,50 0/0 pour déchets		$34^{f},46$	
Enlèvement des déchets	$0^{m},055$		
Foisonnement 50 0/0	$0^{m},0275$		
Ensemble (*le mètre superficiel*)	$0^{m},0825$		
à $0^{f},64$ le mètre, prix précédent		$0^{f},05$	
Pose avec roulage nécessaire sur le tas et bardage à 100 mètres, y compris fichage en plâtre ou en mortier A n° 2		$3^{f},30$	N° 1521
A reporter		$37^{f},81$	

Report	37f,81	
Recoupement de balèvres, taille de lits et joints : 0m,525 à 16f,40 le mètre	8f,61	
Le mètre superficiel	46f,42	
Soit	46f,40	N° 656 (col. 1)

Dalle de 0m,04 d'épaisseur idem ci-dessus.

Fourniture, le mètre superficiel	12f,50	N° 128 (col. 4)
Faux frais 10 0/0	1f,25	
Ensemble	13f,75	
Bénéfice 10 0/0	1f,375	
Ensemble	15f,125	
Le mètre superficiel en 0m,04 d'épaisseur, à 105,50 0/0 pour déchets	15f,96	
Pour le reste du travail semblable à l'accolade précédente, produit en argent	11f,96	
Le mètre superficiel en 0m,04 d'épaisseur	27f,92	
Soit	27f,95	N° 656 (col. 1)

Liais de Clamart (n° 4).

Dalle pour fourniture, y compris transport et octroi (de 0m,10 d'épaisseur), le mètre superficiel		19f,00	N° 134 (col. 2)
Faux frais 10 0/0		1f,90	
Ensemble		20f,90	
Bénéfice 10 0/0		2f,09	
Le mètre superficiel (en 0m,10 d'épaisseur)		22f,99	
à 106 0/0 pour déchets		24f,37	
Enlèvement des déchets, le mètre superficiel	0m,06		
Foisonnement 50 0/0	0m,03		
Ensemble	0m,09		
à 0f,64 le mètre (prix précédent)		0f,06	
Pose avec roulage nécessaire sur le tas et bardage à 100 mètres, y compris fichage en plâtre ou en mortier A n° 2. Le mètre superficiel		3f,30	N° 1521.
Recoupement de balèvres, taille de lits et joints : 0m,525 à 13f,90 le mètre		7f,30	
Le mètre superficiel (en 0m,10 d'épaisseur)		35f,03	
Soit		35f,00	N° 653 (col. 1)
Dalle de 0m,04 d'épaisseur *idem* ci-dessus.			
Fourniture :			
Le mètre superficiel		9f,00	
Faux frais 10 0/0		0f,90	
Ensemble		9f,90	
Bénéfice 10 0/0		0f,99	
Le mètre superficiel en 0m,04 d'épaisseur		10f,89	
à 106 0/0 pour déchets		11f,543	
Pour le reste du travail semblable à l'accolade précédente, produit en argent		10f,66	
Ensemble (en 0m,04 d'épaisseur)		22f,203	
Prix de Série		22f,25	N° 653 (col. 7)

Larrys-du-Bief (*n°* 4).

Dalle pour fourniture y compris transport et octroi (de $0^m,10$ d'épaisseur), le mètre superficiel	$16^f,00$	N° 134 (col. 1)
Faux frais 10 0/0	$1^f,60$	
Ensemble	$17^f,60$	
Bénéfice 10 0/0	$1^f,76$	
Le mètre superficiel (en $0^m,10$ d'épaisseur)	$19^f,36$	
à 106 0/0 pour déchets	$20^f,52$	
Pour le reste du travail semblable à l'accolade précédente, produit en argent	$10^f,66$	
Le mètre superficiel en $0^m,10$ d'épaisseur	$31^f,18$	
Soit	$31^f,20$	N° 658 (col. 1)
Dalle de $0^m,04$ *d'épaisseur* pour fourniture *idem* ci-dessus, le *mètre superficiel*	$7^f,00$	N° 128 (col. 1)
Faux frais 10 0/0	$0^f,70$	
Ensemble	$7^f,70$	
Bénéfice 10 0/0	$0^f,77$	
Le mètre superficiel (en $0^m,04$ d'épaisseur)	$8^f,47$	
à 106 0/0 pour déchets	$8^f,98$	
Pour le reste du travail semblable à l'accolade précédente, produit en argent	$10^f,66$	
Le mètre superficiel (en $0^m,04$ d'épaisseur)	$19^f,64$	
Soit	$19^f,65$	
Le prix de la Série est erroné	$20^f,30$	
Il faut lire	$19^f,75$	N° 658 (col. 7)

Liais de Tonnerre (n° 4).

Les sous-détails sont semblables au Liais de *Clamart* .... Observation.

Roche d'Anstrude (n° 4).

Semblable aux sous-détails pour Liais de Larrys-du-Bief .... Observation.

Roche de Chassignelles (n° 4).

Semblable au Liais de Larrys		Observation.
Le prix de dalle de $0^m,08$ d'épaisseur se lit le mètre superficiel	$26^f,75$	N° 664 (col. 3)

Roche de Courville (n° 5).

Dalle pour fourniture, transport et octroi, le mètre superficiel en $0^m,10$ d'épaisseur vaut		$24^f,00$	N° 134
Faux frais 10 0/0		$2^f,40$	
Ensemble		$26^f,40$	
Bénéfice 10 0/0		$2^f,64$	
Le mètre superficiel en $0^m,10$ d'épaisseur		$29^f,04$	
à 106 0/0 pour déchets		$30^f,78$	
Enlèvement des déchets, le mètre superficiel	$0^m,06$		
Foisonnement 50 0/0	$0^m,03$		
Ensemble	$0^m,09$		
A reporter		$30^f,78$	

Report		$30^{f},78$	
à $0^{f},64$ le mètre (prix précédent)		$0^{f},06$	
Pose avec roulage nécessaire sur le tas et bardage à 100 mètres, y compris fichage en plâtre ou mortier A N° 2. Le mètre superficiel		$3^{f},30$	N° 1521
Recouvrement de balèvres, taille de lits et joints $0^{m},525$ à $12^{f},65$ le mètre		$6^{f},64$	
Le mètre superficiel en $0^{m},10$ d'épaisseur		$40^{f},78$	
Soit		$40^{f},75$	N° 655 (col. 1)

Roches de Bagneux, Châtillon, Clamart (n° 5).

Dalle pour fourniture, transport et octroi, le mètre superficiel (en $0^{m},10$ d'épaisseur)		$19^{f},00$	
Faux frais 10 0/0		$1^{f},90$	
Ensemble		$20^{f},90$	
Bénéfice 10 0/0		$2^{f},09$	
Le mètre superficiel en $0^{m},10$ d'épaisseur		$22^{f},99$	
à 106 0/0 pour déchets		$24^{f},37$	
Enlèvement des déchets	$0^{m},06$		
Foisonnement 50 0/0	$0^{m},03$		
Ensemble (le mètre superficiel en $0^{m},10$ d'épaisseur)	$0^{m},09$		
à $0^{f},64$ le mètre (prix précédent)		$0^{f},06$	
Pose avec roulage nécessaire et bardage à 100 mètres y compris fichage en plâtre ou en mortier A n° 2		$3^{f},30$	N° 1521
Recoupement de balèvres, tailles de lits et joints $0^{m},525$ à $12^{f},65$ le mètre		$6^{f},64$	
Le mètre superficiel		$34^{f},37$	
Soit		$34^{f},40$	N° 662 (col. 1)

Roche de Ravières (n° 6).

Dalle pour fourniture, transport et octroi.			
Déboursés : le mètre superficiel en $0^{m},10$ d'épaisseur		$16^{f},00$	
Faux frais 10 0/0		$1^{f},60$	
Ensemble		$17^{f},60$	
Bénéfice 10 0/0		$1^{f},76$	
Le mètre superficiel en $0^{m},10$ d'épaisseur		$19^{f},36$	
à 107 0/0 pour déchets		$20^{f},71$	
Enlèvement des déchets	$0^{m},07$		
Foisonnement 50 0/0	$0^{m},035$		
Ensemble (le mètre superficiel en $0^{m}10$ d'épaisseur)	$0^{m},105$		
à $0^{f},64$ le mètre (prix précédent)		$0^{f},06$	
Pose avec roulage nécessaire sur le tas et bardage à 100 mètres y compris fichage en plâtre ou en mortier A n° 2		$3^{f},30$	N° 1521
Recoupement de balèvres, taille de lits et joints $0^{m},525$ à $10^{f},10$ le mètre		$5^{f},30$	
Le mètre superficiel en $0^{m},10$ d'épaisseur		$29^{f},37$	
Prix de série		$29^{f},30$	N° 668 (col. 1)
Dalle semblable à la précédente de $0^{m},09$ d'épaisseur, le mètre superficiel		$14^{f},00$	
Faux frais 10 0/0		$1^{f},40$	
Ensemble		$15^{f},40$	
Bénéfice 10 0/0		$1^{f},54$	
Ensemble		$16^{f},94$	

à 107 0/0 pour déchets	18f,12	
Pour le reste du travail semblable à l'accolade précédente produit en argent	8f.66	
Le mètre superficiel en 0m,09 d'épaisseur	26f,78	N° 668 (col. 2)
ou	26f,75	
Dalle semblable à la précédente de 0m,07 d'épaisseur.		
Déboursés	11f,50	
Faux frais 10 0/0	1f,15	
Ensemble	12f,65	
Bénéfice 10 0/0	1f,265	
Ensemble	13f,915	
à 107 0/0 pour déchets	14f,89	
Pour le reste du travail semblable à l'accolade précédente produit	8f,66	
Le mètre superficiel en 0m,07 d'épaisseur	23f,55	N° 668 (col. 4)

Fichage.

Nous avons donné page 126 la valeur du fichage et la manière de l'établir, nous n'y reviendrons pas.

Pour terminer avec cette question de dalles au mètre superficiel nous dirons que la Série a ajouté heureusement les observations n° 688 et n° 689.

Les prix nos 652 à 687 sont établis pour des dallages en morceaux de un demi mètre de surface, en moyenne, *en parties planes*. Obs. 688.

Pour les dallages de plus petite surface nous nous reportons à la Série de Marbrerie qui a établi des prix supérieurs en raison des déchets de taille de lits et joints plus importants (Voir déchets page 803, Marbrerie.)

Les morceaux en raccords de parties *planes* pour former noues, arêtiers, caniveaux, etc., seront détaillés suivant les façons supplémentaires qu'ils comportent aux prix des évaluations de taille de pierre. Obs. 689.

Suivant la Série nous compterons aussi en supplément, *les tailles biaises, entailles pour tuyaux, tailles circulaires, etc.* Ces travaux ne sont évidemment pas compris dans les prix ci-dessus. Observation.

Fig. 61. — Perron en liais de Cliquart. Dalles *a* réglées de largeur ; dalles *b* réglées de longueur.

Lorsque, par ordre dont il devra être justifié, les pierres pour dalles nos 673 à 687 auront été fournies à 2 parements de sciages vus, le complément de taille pour ce deuxième parement sera compté à 1/2 du prix de taille. Obs. 690.

La plus-value du 2e parement ne sera jamais applicable aux dallages reposant sur des arases en mortier ou en plâtre, les prix portés ci-dessus comprenant la valeur des sciages perdus en lit. Obs. 691.

Lorsque les dalles nos 673 à 687 auront été débitées à la scie mécanique ou sur la carrière d'extraction de la pierre, les prix ci-dessus seront diminués dans les proportions suivantes :

0.04	0.05 et 0.06	0.07 et 0.08	0.09 et 0.10
1/2	1/3	1/6	1/10
du parement de taille.			

L'application de l'observation n° 692 s'applique lorsque le débit en sciage à la main n'aura pu être constaté. Obs. 693.

Plus-value de règlement de largeur :

Lorsque dans un dallage toutes les bandes seront exactement de même largeur, on allouera la même plus-value que pour la pierre de plus de 0m,10 de hauteur, c'est-à-dire 2 1/2 0/0 de la valeur de la pierre indiquée aux prix élémentaires comme déboursés, augmentés de 1/10 pour bénéfice (*fig.* 61 et 62). Obs. 1438.

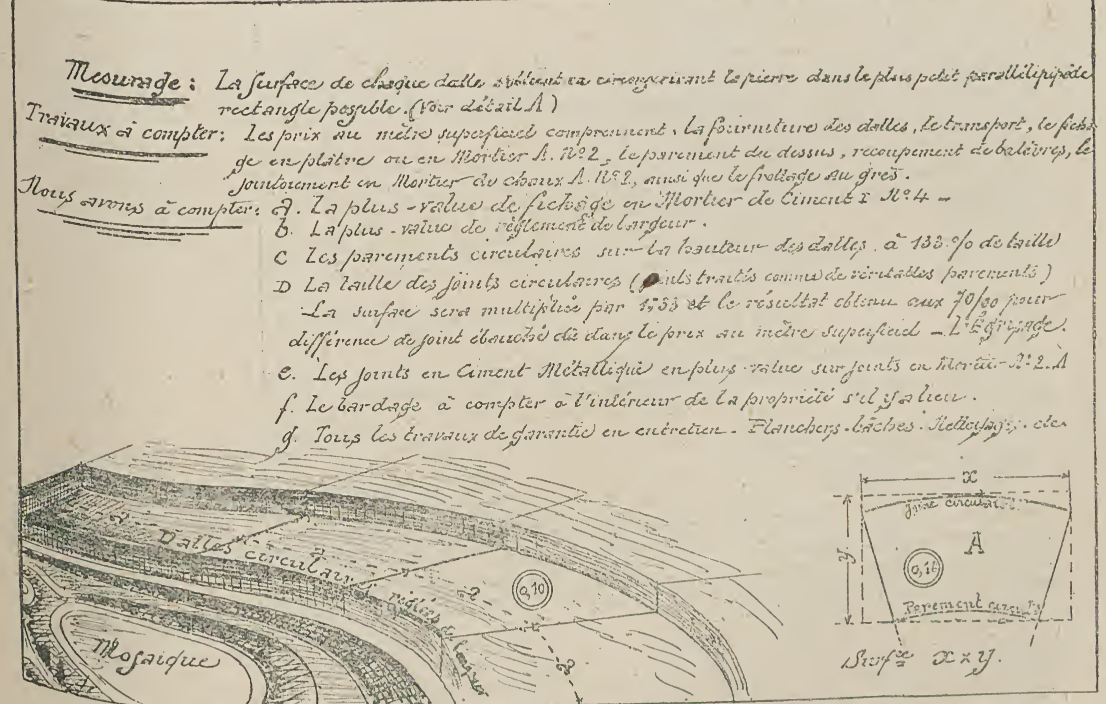


Fig. 62. — Perron en roche d'Ancy-le-Franc avec dalles circulaires réglées de largeur (en mortier de ciment I); les dalles égrisées; les joints en ciment métallique; la pierre taillée sur carrière.

Nous ajouterons :

Lorsque dans un dallage tous les morceaux d'une assise sont d'égale longueur, la même plus-value sera accordée (*fig.* 61).

Dans notre exemple (*fig.* 61), le seuil de la porte d'entrée est en Liais de Carrières-Saint-Denis de 0,09 d'épaisseur à 2 parements de sciage. Dalle fournie et fichée en ciment I. Mortier n° 4. — Les joints en ciment métallique. Comment établir la valeur de cette dalle au mètre superficiel?

Nous avons :

Fourniture compris transport et octroi, le mètre superficiel de $0^m,10$ d'épaisseur .... $42^f,50$ N° 673.

$0^m,01$ en moins d'épaisseur .... $1^f,40$

Reste le mètre superficiel .... $41^f,10$

Plus-value de fichage en mortier n° 4 de ciment I.

Le mètre superficiel .... $2^f,11$

Valeur du 2e parement

Le mètre superficiel de taille n° 4 est de .... $13^f,90$

Soit pour le 2e parement

Comme complément de taille 1/2 .... $6^f,95$ Obs. 690.

Le mètre superficiel .... $50^f,16$

Pour terminer nous compterons la taille du parement sur la face de $0^m,09$ de hauteur et le ragrément (Travail non compris dans la valeur de dalle au mètre superficiel).

Les joints en ciment métallique seront comptés au mètre linéaire en plus-value sur le jointoiement en plâtre ou en mortier A n° 2 prévu dans la valeur du ragrément, nous avons donné précédemment la valeur du joint au mètre linéaire, il est inutile de refaire ce sous-détail.

Nous aurons aussi à compter sur la face intérieure la taille d'une ciselure pour que le dallage ou carrelage s'applique sur la face de cette dalle.

Ce travail s'évalue au mètre linéaire et vaudra dans notre cas.

$1^m,00 \times 0^m,075$ courant de taille n° 4 .... $0^m,075$

à $13^f,90$, le mètre .... $1^f,04$

Enfin nous ajouterons le bardage du chantier de l'Entrepreneur, le montage de la pierre et tous les trous ou entailles faits pour pose de menuiserie, serrurerie et autres corps d'état.

Observation. — C'est par exception que nous avons compté cette dalle à 2 parements de sciage vus, l'observation 691 est formelle à ce sujet. Observation

Comment avons-nous établi la plus-value de fichage en mortier n° 4 de ciment I?

Mortier. — L'observation n° 652 prévoit du mortier de chaux A n° 2 de $0^m,03$ d'épaisseur.

Pour du mortier n° 4 de ciment I, le sous-détail s'établira de la manière suivante :

N° 1236. — Mortier n° 4, col. 4, le mètre cube .... $90^f,70$

N° 1228. — Mortier n° 2 de chaux hydraulique A (colonne 2) le mètre cube .... $20^f,25$

Différence par mètre cube .... $70^f,45$

Et pour $0^m,03$ produit :

$70^f,45 \times 0^m,03$ .... $2^f,11$

Si nous comparons les prix de pose de pierre au mètre cube proportionnellement à ceux prévus au mètre superficiel jusqu'à $0^m,10$ de hauteur, nous voyons que les prix de pose au mètre superficiel de dalles jusqu'à $0^m,10$ de hauteur valent 1/2 en plus de la pose de pierre au mètre cube, pour une même épaisseur.

Exemple :

Pierre posée par tous les procédés connus, mesurée en œuvre (pour de la pierre neuve, cela veut dire par équarrissement) compris fichage et mortier.

Au mètre cube, pour assises courantes, parpaings, appuis, piles isolées, colonnes, tablettes, dalles au-dessus de 0^{m},10 d'épaisseur.

Avec roulage nécessaire sur le tas .... 14^{f},50 N° 1518.
Pour dalle de 0^{m},10 d'épaisseur 1/2 en plus .... 7^{f},25

Le mètre cube .... 21^{f},75
$\times$ 0^{m},10 .... 2^{f},18
ou .... 2^{f},20 N° 1520.

Pierre posée au mètre cube *idem*, ci-dessus avec roulage nécessaire sur le tas *et bardage à 100 mètres* .... 22^{f},00
Pour dalles jusqu'à 0^{m},10 de hauteur 1/2 en plus .... 11^{f},00

Le mètre cube .... 33^{f},00
et pour 0^{m},10 produisent :
33^{f},00 $\times$ 0^{m},10 .... 3^{f},30 N° 1521.

Après avoir donné les sous-détails de pierre neuve au mètre cube, pierre vieille au mètre cube, dalles du commerce et dalles prises dans des blocs de pierre, nous avons vu ce que comprennent les prix relatifs à ces travaux, nous allons continuer notre ordre de service de la page 193.

Raccords en ciment métallique de la face moulurée du balcon.
En commençant à gauche un raccord mouluré.
De moins de 0^{m},025 de surface .... 0^{f},90
Sous-détail du prix.
Raccord uni, jusqu'à 0^{m},025 de surface.
La pièce .... 0^{f},60 N° 626.
Mouluré, 1/2 en plus .... 0^{f},30 Obs. 627.

Raccord mouluré jusqu'à 0^{m},025 de surface .... 0^{f},90

Sur le retour 1 raccord de plus de 0.025 de surface.
Garnissage en ciment métallique pour saillie-masse de moulure de 0^{m},12 d'épaisseur.
Linéaire 1.30 $\times$ 0.12 de hauteur .... 0^{m},16
$\times$ 0.08 d'épaisseur .... 0^{m},0128
A 2^{f},35 l'un .... 30^{f},08 N° 612.
Les décimètres en plus pour parties au-dessus de 0.08 d'épaisseur.
Surface .... 0^{m},16
$\times$ 0,04 .... 0^{m},0064
A 1^{f},95 l'un .... 12^{f},48 N° 613.
Les autres garnissages en ciment métallique pour saillies-masses de 0.05 d'épaisseur.

L'angle de gauche 0.90
A la suite 0.85
» 0.75
» 0.55
» 0.52

Ensemble 3.57
$\times$ 0.12 hauteur = 0.43 $\times$ 0.05 .... 0^{m},0215
A 2^{f},35 l'un .... 50^{f},53 N° 612.
A la suite garnissages de 0.10 d'épaisseur.
Une partie 0.95
» 0.97
» 1.15
» 1.20
» 0.52
» 0.55
» 0.75

A reporter .... 6.09 93^{f},99

Reports	$6^m,09$		$93^f,99$	
Une partie	$0^m,45$			
»	$0^m,35$			
»	$0^m,30$			
Ensemble	$7^m,19$			
× 0.12 hauteur = 0.86 × 0.08 d'épaisseur		$0^m,0688$		
A $2^f,35$ l'un			$161^f,68$	N° 612.
Les décimètres en plus pour parties au-dessus de 0.08 d'épaisseur.				
Surface		$0^m,86$		
× 0.02		$0^m,0172$		
A $1^f,95$ l'un			$33^f,54$	N° 613.
Dans le reste du balcon, 5 raccords moulurés de moins de $0^m,025$ de surface à $0^f,90$ l'un (prix précédent)			$4^f,50$	

Observation. — *Les prix de garnissages en ciment métallique* comprennent la dégradation, le *recoupement de la pierre* en mauvais état et le lavage de la partie à restaurer.

Il nous reste à compter :

La taille des moulures :

Linéaires ci-dessus	$3^m,57$		
» »	$7^m,19$		
1 angle saillant (n° 1649)	$0^m,15$		
1 amortissement (n° 1650)	$0^m,05$		
Ensemble	$10^m,96$		
× 0,345 courant de profil développé = $3^m,78$ à $5^f,85$ le mètre.		$22^f,11$	N° 620.

Suivant l'observation n° 621 les évaluations de 0.25, 0.35, 0.45, ne s'appliquent pas sur le ciment métallique.

Métré des moulures en ciment métallique.

Les moulures en ciment métallique sont mesurées selon leur longueur réelle prise au milieu de leur saillie et il sera ajouté à cette longueur pour chaque :

Angle rentrant ou saillant	$0^m,15$	N° 1649.
Amortissement	$0^m,05$	N° 1650.

En un mot c'est le même métré que pour les travaux de ravalement en pierre (sauf l'observation n° 621).

Sous-détail du profil ci-dessus.

Moulure du listel de moins de 0,075	$0^m,075$	N° 1656.
Doucine de 0.18 développée à 0/0 1/2. Observation 1659	$0^m,27$	
Ensemble	$0^m,345$	

Observation. — Nous avons donné comme exemple *de recoupement* le ravalement du balcon mouluré en pierre (travail dû dans le prix des garnissages en ciment métallique); aussi pour éviter les doubles emplois dans un travail de ravalement sur pierre vieille, ravalement mixte, c'est-à-dire composé de restauration en ciment métallique et de parties de pierre conservées, nous scinderons notre travail de la manière suivante :

A. — *Restauration en ciment métallique* comprenant :

1° Garnissages en ciment métallique;

2° Ravalement sur moulures en ciment métallique.

Les garnissages comprendront :

Ceux jusqu'à 8 décimètres cubes inclus.

» au-dessus de 8 décimètres cubes.

3° Raccords unis à la pièce (moins de $0^m,025$ de surface);

4° Raccords moulurés à la pièce (moins de $0^m,025$ de surface);

5° Enduits en ciment métallique (parties non moulurées).

A reporter	$315^f,82$

Report.......... 315f,82

Au-dessus de 0m,025 de surface *compris ragrément. (Il n'y a pas de ravalement à compter.)* — Obs. 614.

Les enduits en ciment métallique comprendront :

En surface : 1° Ceux au-dessus de 0m,12 de largeur.

2° Bouchements de trous sur pierres grignardes ou coquilleuses.

En linéaire : Les enduits de 0m,03 à 0m,12 de largeur. *Au-dessous de* 0m,03 les enduits se comptent *comme joints.*

B. — Ravalement sur pierre conservée.

Joints en ciment métallique sur pierre conservée en supplément sur le jointoiement prévu en mortier n° 2 dans le ravalement.

Ces travaux de restauration nécessitent beaucoup de main-d'œuvre et certains raccords sont difficiles à reconnaître après leur exécution; l'entreprise, pour faciliter la vérification, remettra au fur et à mesure des attachements écrits constatant les quantités et épaisseurs de ciment métallique en les classant dans l'ordre précédent, puis indiquera les recoupements de pierre, les joints en ciment métallique, leur largeur, profondeur, etc.

Reprenons notre ravalement.

Plus-value pour façon de joints, sur ce balcon, en *ciment métallique* au lieu de joints en plâtre ou en mortier de chaux A. n° 2.

Sur parties moulurées (en *pierre conservée*).

Joints de 0.02 × 0.03.

Sur gorge contre le mur de face.

10 fois 0m,10 développé..........	1m,00		
à 2f,58 le mètre..........		2f,58	

Sur face moulurée du balcon

Joints de 0.01 × 0.03.

2 fois 0m,34 développé..........	0m,68		
à 1f,86 le mètre..........		1f,26	

Sous-détails des prix précédents.

Joint de 0.02 × 0.03 *sur partie moulurée.*

N° 622 joint uni de 0.01 × 0.02 le mètre linéaire....		0f,95	N° 622.
2 centimètres en plus;			
Chaque centimètre..........	0f,48		N° 623.
Soit 2 × 0f,48..........		0f,96	
Le mètre linéaire..........		1f,91	
Joint mouluré 1/2 en plus que le joint ordinaire.....		0f,955	Obs. 628.
Joint mouluré de 0.02 × 0.03, le mètre linéaire.....		2f,865	
ou..........		2f,87	
Déduire la valeur du joint prévu dans le ravalement page 218 = le mètre linéaire sous-détail précédent.....		0f,29	
Reste le mètre linéaire..........		2f,58	

Joint de 0.01 × 0.03 *sur partie moulurée.*

N° 622 joint uni de 0.01 × 0.02, le mètre linéaire....	0f,95		N° 622.
1 centimètre en plus..........	0f,48		N° 623.
Le mètre linéaire..........	1f,43		
Joint mouluré 1/2 en plus que le joint ordinaire.....	0f,715		Obs. 628
Joint mouluré de 0.01 × 0.03, le mètre linéaire.....	2f,145		
ou..........	2f,15		Argent
A reporter..........	2f,15	319f,66	319f,66

Report.................................... $2^{f},15$

Déduire la valeur du joint prévu dans le ravalement page 218 (*le mètre linéaire*).......................... $0^{f},29$

Reste.................................... $1^{f},86$

Sur ce balcon nous compterons aussi les rescellements d'arcs-boutants, goujons de pieds de balcon, raccords en ciment métallique à leur emplacement.

Observation.

4me *et* 5me *Etages.*

Entablement mouluré couronnant le 5me étage en banc royal tendre de Méry (taille n° 8).

Moulure ancienne redressée sur vieux mur pour ravalement avec recoupement de $0^{m},015$.

Développement du profil de cet entablement à partir du dessous du balcon, ce dernier compté au 6me étage (*voir fig.* 63).

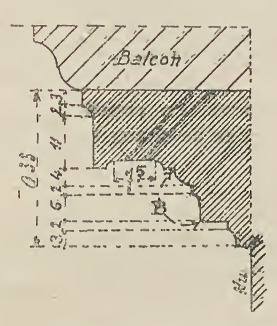


Fig. 63. — Entablement couronnant le 5me étage.

Filet, sous le balcon (n° 1656)..................................	0.075
Congé (moulure mixte) (obs. 1658)..............................	0.10
Table verticale	0.11
Mouchette de larmier (n° 1656)............................	0.075
1er congé de larmier (obs. 1658)...........................	0.10
Table horizontale de larmier................................	0.075
2me congé (moulure mixte) (obs. 1658)....................	0.10
Filet horizontal (n° 1656)..................................	0.075
Quart de rond (n° 1655)....................................	0.15
Filet vertical (n° 1656)....................................	0.075
Congé (moulure mixte) (obs. 1658)........................	0.10
Filet à la suite (1656)......................................	0.075
Champ horizontal (1656)...................................	0.075
Filet vertical (n° 1656)....................................	0.075
Congé (moulure mixte) (obs. 1658)........................	0.10
Filet à la suite (n° 1656)..................................	0.075
Filet horizontal (n° 1656).................................	0.075
Ensemble..	1.51

Longueur de cet entablement, les mesures prises au milieu de la saillie. Voir façades *fig*. nos 64 et 66, et plan *fig*. n° 65.

Retour perpendiculaire au mur.

Pignon..	$0^{m},175$
Face sur pignon	$0^{m},81$
Face sur rue..................................	$11^{m},585$
A reporter..................................	$12^{m},570$

Report	12m,57
2 angles saillants valent chacun 0,15 (n° 1649).	0m,30
1 amortissement (n° 1650)	0m,05

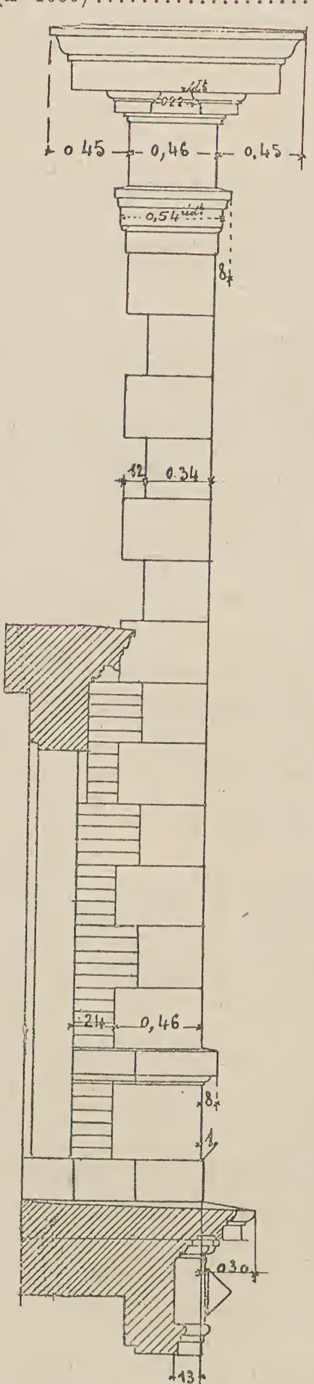


Fig 64. — Elévation sur le pignon en retour, 4e et 5e étages.

A reporter..........................	12m,92

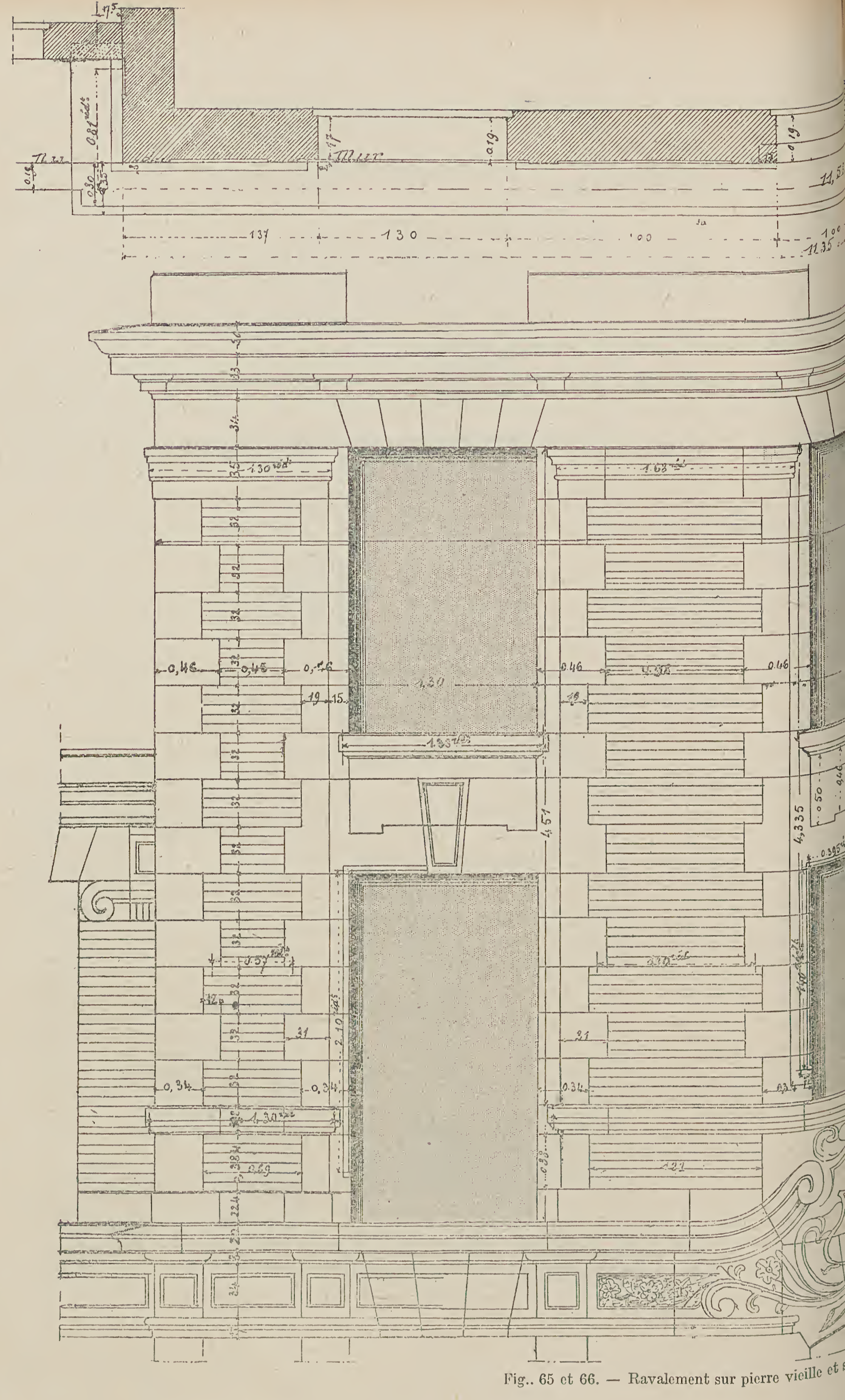
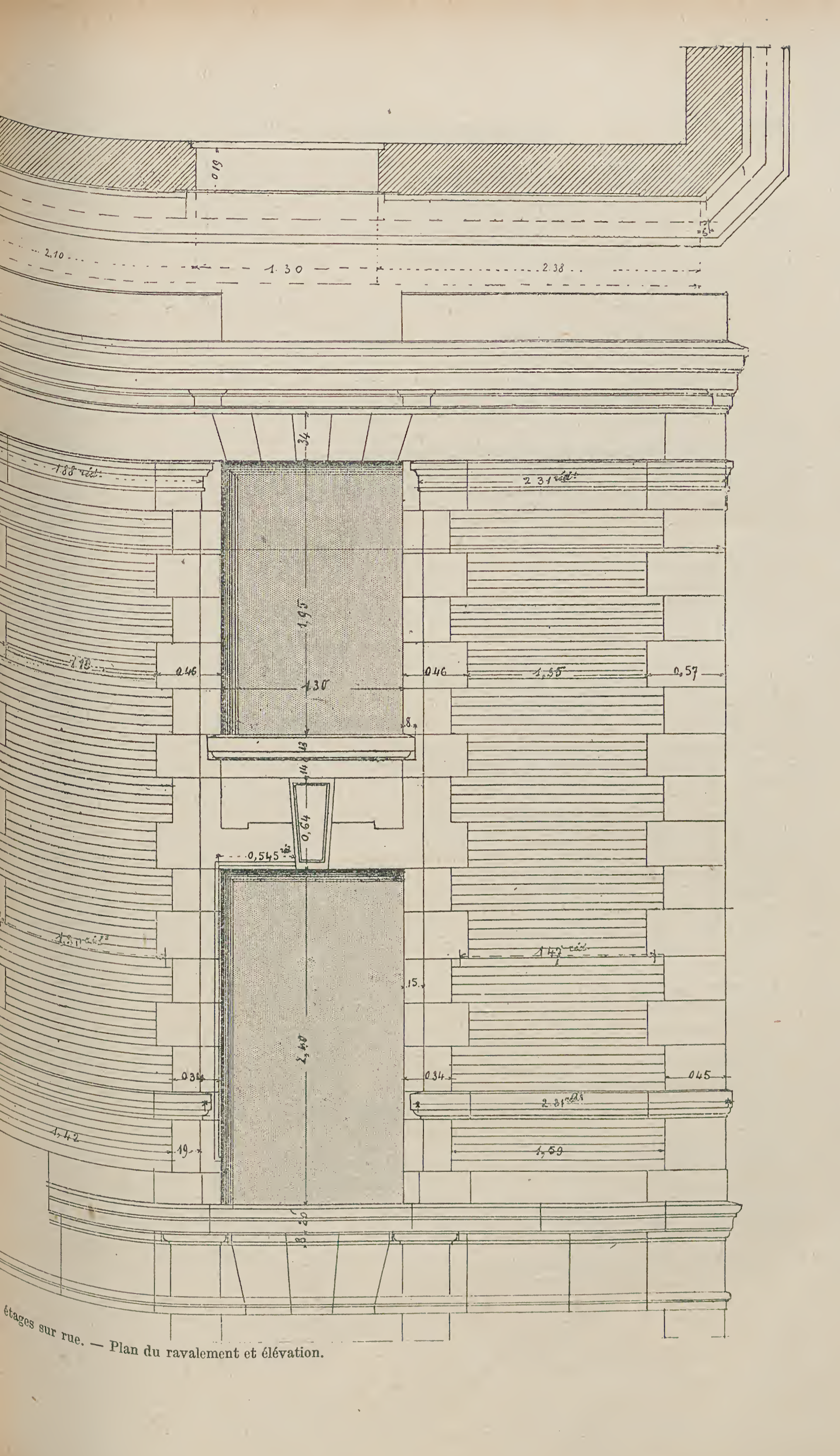


Fig.. 65 et 66. — Ravalement sur pierre vieille et s



étages sur rue. — Plan du ravalement et élévation.

Report .... $12^m,92$

Nous négligeons avec intention la partie d'angle sur le pan coupé ; nous ne faisons pas tout le ravalement, *cet angle serait à compter* avec le reste du ravalement ; néanmoins, si l'entreprise arrêtait le ravalement à cet endroit, la partie d'angle lui serait due à demi, c'est-à-dire

$$\frac{0.15}{2} = 0.075$$

Ensemble.............................. $12^m,92$

$\times$ 1.51 courant profil ci-dessus développé........... $19^m,52$

Aux 75/00 (N° 1666).. $14^m,64$

Modillons sur le mur pignon de gauche (*fig.* 64).

Nous avons compté dans la longueur du retour la moulure du fond entre les deux modillons, suivant l'usage lorsque l'espace compris entre parties conservées (évidement entre 3 côtés) est moindre de $0^m,50$ de longueur les mesures sont doublées en raison de la difficulté.

Nous reprendrons la moulure du fond une fois sa valeur.

Soit.. $0^m,22$

Côtés, 2 fois 0.075 .... $0^m,15$

2 angles rentrants

Valent chacun 0.15 (n° 1649)........... 0.30

2 angles saillants

Valent chacun 0.15 (n° 1649)........... 0.30

Ensemble....................... $0^m,75$

Au double pour plus-value de difficulté de travail dans un espace aussi exigu qu'un entre-deux de modillons.. 1.50

Ensemble 1.72

$\times$ 0.40 courant, partie B du profil de l'entablement (*fig.* 63).. 0.68

Aux 75/00 (n° 1666) 0.51

A reprendre les retours des autres modillons :

Modillon de gauche angle sur rue à gauche (retour de droite)................................ 0.075

Les retours des 6 modillons à la suite.

12 fois 0.075...................................... 0.90

Retour de l'angle de droite.

2 fois 0.075....................................... 0.15

15 angles saillants

Valent chacun 0.15 (n° 1649).................. 2.25

15 angles rentrants

Valent chacun 0.15 (n° 1649).................. 2.25

Ensemble 5.625

$\times$ 0.40 courant profil *idem*.................................. 2.25

Aux 75/00 (n° 1666) 1.68

Frise au-dessous de l'entablement.

Ravalement sur vieux mur avec recoupement de 2 millimètres.

Retour sur pignon (*fig.* 64-65).................. 0.46

Façade sur rue 11.35

Ensemble.............................. 11.81

$\times$ 0.34 hauteur.. 4.02

Aux 35/00 (n° 1606).. $1^m,41$

A reporter.. 18,24

Report		18m,24

Petite corniche couronnant les trumeaux.

Moulure ancienne redressée sur vieux mur, pour ravalement avec recoupement moyen de 5 millimètres, passage au grès et jointoiement.

Détail du profil de cette moulure (voir *fig.* 67).

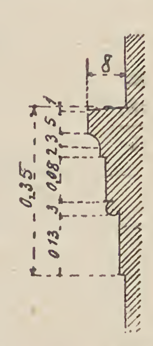


Fig. 67. — Corniche couronnant lés trumeaux du 5me étage.

Dessus en pente		0m,08	
Filet vertical (n° 1656)		0m,075	
Coupe (moulure mixte, obs. 1658)		0m,10	
Filet en prolongement (vertical)		0m,075	
Champ horizontal (n° 1656)		0m,075	
Table		0m,08	
Champ horizontal (n° 1656)		0m,075	
Baguette (n° 1655)		0m,15	
Table compris partie en pénétration sous la baguette		0m,15	
Filet horizontal (n° 1656)		0m,075	
Ensemble		0m,935	
Longueur de cette corniche, les mesures prises au milieu de la saillie du profil.			
En commençant à gauche :			
Retour perpendiculaire au mur pignon		0m,075	
Face sur pignon (*fig.* 64-65)		0m,54	
Face sur rue (voir *fig.* 66).			
1er trumeau à gauche		1m,30	
2e — —		1m,68	
3e — —		1m,88	
4e — —		2m,31	
6 retours valent chacun	0m,075 =	0m,45	
8 angles valent chacun	0m,15	1m,20	
Les amortissements.			
1 sur le pignon de gauche	0m,05		
6 sur la façon chaque 0,05	0m,30		
Ensemble	0m,35	0m,35	
Ensemble		9m,785	
× 0.935 courant profil développé ci-dessus			9m,15
Aux 35/00 (n° 1665)			3m,20

Ragrément des chaînes et des piédroits de baies dans la hauteur des deux étages (avec recoupement de 2 millimètres).

A reporter	21m,44

Report				21^{m},44
Chaîne sur pignon de gauche (*fig.* n° 000).				
7 fois 0.46	3^{m},22			
6 fois 0.34	2^{m},04			
Ensemble	5^{m},26			
× 0.32 hauteur			1.68	
Partie sous le petit bandeau				
1 fois 0,46 × 0,38 hauteur			0.17	
Face sur rue chaîne d'angle (*fig.* 66).				
6 fois 0.46	2^{m},76			
7 fois 0.34	2^{m},38			
Ensemble	5^{m},14			
× 0.32 hauteur			1.64	
Partie sous le petit bandeau.				
1 fois 0.34 × 0.38 hauteur			0.13	
Piédroits des baies.				
2 baies de 1^{m},30 de largeur;				
4 piédroits semblables :				
Détail d'un :				
7 fois 0.19	1^{m},33			
6 fois 0,31	1^{m},86			
Ensemble	3^{m},19			
× 0.32 hauteur		1.02		
Sous le petit bandeau.				
0.19 × 0.38		0.07		
Ensemble		1.09 =	1.09	
3 autres piédroits semblables produisent en surface chacun 1.09			3.27	
Petite baie milieu :				
Piédroit de gauche :				
7 fois 0.19	1.33			
6 fois 0.31	1.86			
Ensemble	3.19			
× 0.32 hauteur		1.02		
Reprendre un excédent au-dessous de la table renfoncée dans l'assise inférieure.				
Vaut en surface		0.03		
Ensemble		1.05		
1 autre piédroit semblable produit en surface...		1.05		
Ensemble		2.10 =	2.10	
Chaîne de droite contre pan coupé sur boulevard.				
6 fois 0.57	3.42			
7 fois 0.47	3.15			
Ensemble	6.57			
× 0.32 hauteur			2.10	
Sous le petit bandeau.				
1 fois 0.45 × 0.38 hauteur			0.17	
Champs de saillie sur la brique.				
En suivant le même ordre que ci-dessus;				
Chaîne d'angle de gauche.				
Sur pignon (*fig. n^{os}* 64-65).				
Verticaux 6 fois 0.32	1.92			
Sur le bandeau	0.38			
Horizontaux, 6 fois 0.12	0.72			
A reporter	3.02		12.35	21.44

Reports		3.02	12.35	21.44
Chaîne de gauche dans la hauteur des 2 étages;				
Verticaux 13 fois 0.32		4.16		
Sous le petit bandeau.				
Vertical		0.38		
Horizontaux.				
12 fois 0.12		1.44		
6 piédroits de bois semblables.				
Détail d'un :				
Verticaux, 13 fois 0.32	4^{m},16			
Horizontaux, 12 fois 0.12	1^{m},44			
Ensemble	5^{m},60			
5 autres piédroits semblables produisent en linéaire, chacun 5.60	28^{m},00			
Ensemble	33^{m},60 =	33.60		
Reprendre aux 2 baies de 1^{m},30 de largeur les champs verticaux sous le petit bandeau.				
4 fois 0.38		1.52		
Chaîne de droite, sur le pan coupé.				
Champs verticaux, 13 fois 0.32		4.16		
Sous le petit bandeau		0.38		
Champs horizontaux.				
12 fois 0.12,		1.44		
Ensemble		50.10		
$\times$ 0.075 courant			3.76	
Ensemble			16.11	
Aux 35/00 (n° 1606)				5.64
Ragrément des Tables renforcées, avec recoupement de 2 millimètres, passage au grès et jointoiement.				
Les mesures des moulures prises au milieu de la largeur (*fig.* 66).				
2 baies de 1^{m},30 semblables.				
Détail d'une :				
Partie haute de la voussure de la baie du 5e étage jusqu'au dessus du petit bandeau.				
Longueur		4.51		
Au-dessous du petit bandeau du 4e étage		0.38		
1 amortissement contre voussure		0.05		
2 amortissements au-dessus et au-dessous de l'appui du 5e étage valent chacun 0.05		0.10		
2 amortissements au-dessus et au-dessous du bandeau d'appui du 4e étage valent chacun 0.05		0.10		
1 amortissement contre le socle vaut		0.05		
Ensemble		5.19		
1 autre piédroit semblable		5.19		
Ensemble		10.38		
1 autre baie semblable		10.38		
Ensemble		20.76		

Baie de 1 mètre.

2 piédroits semblables.				
Détail d'un :				
A reporter		20.76		27.08

Reports........................ 20.76 27.08

Longueur prise comme précédemment (*fig.* 66)................................ 4.335
Retour à la partie inférieure.......... 0.075
1 angle rentrant vaut.................. 0.15
1 amortissement contre voussure....... 0.05
2 amortissements contre appui du 5e étage valent chacun 0.05.................... 0.10

Ensemble...................... 4.71
1 autre piédroit semblable.............. 4.71

Ensemble...................... 9.42 9.42

Ensemble............................ 30.18
$\times$ 0.225 courant profil ci-dessus développé.............. 6.79
aux 35 0/0... 2.43

Détail du développement du profil de ces tables (voir plan *fig.* 65).
Champ d'épaisseur........................... 0.075
Table renforcée............................. 0.15

Ensemble............................ 0.225

A la plate-bande au-dessus des baies du 5e étage.
Ragrément des champs de sous-face au droit de ces tables renforcées.
6 valent chaque 0.015 .... 0.09
Les parties de corniche et abouts d'appuis des croisées n'ont pas été déduits pour compensation de la main-d'œuvre supplémentaire... »

Total.. 29.60 — Taille n° 8. Art. 1573. 29.60

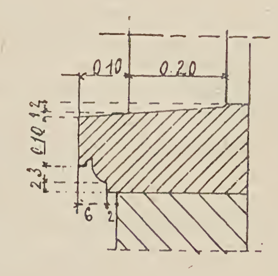
Appuis des baies du 5e étage en roche dure de *Larrys du Bief* (taille n° 4).
2 appuis de baies *idem* extrémités semblables.

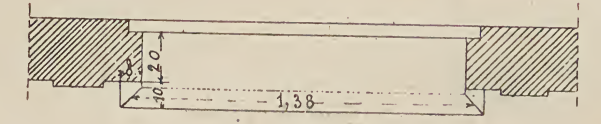
N° 14.

Détail d'un :
Ragrément du dessus en pente avec recoupement de 0^{m},008 et passage au grès (Voir *fig.* 68 et 69).
1.30 $\times$ 0.20.................................. 0.26
Aux 35/00 (n° 1606)................................. 0.09 »
Gorge formant regingot (moulure mixte) avec recoupement de 0^{m},008.
Longueur............................... 1^{m},30
2 amortissements valent chacun 0.05 (n° 1650)............................... 0^{m},10

Ensemble........................ 1^{m},40
$\times$ 0.10 courant de profil......................... 0.14
Aux 35/00 (n° 1665)..................................... 0.05 »
Dans les tableaux.
Taille après recoupement des champs verticaux prolongeant ces tableaux dans l'assise de l'appui recoupé
2 fois 0.20 = 0.40
$\times$ 0.075 courant................................ 0.03
Aux 50/00 (n° 1622)..................................... 0.02 »
Ragrément et passage au grès de ces champs verticaux, même surface................................ 0.03
Aux 35/00... 0.01 »
Face moulurée de cet appui.
Développement du profil de la moulure.

A reporter.. 0.17 »





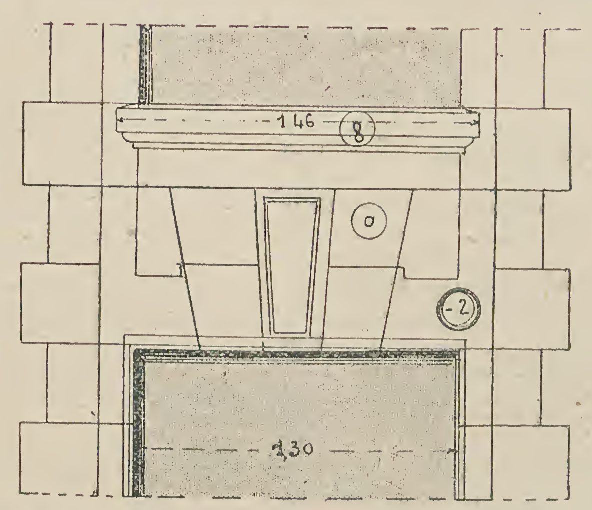
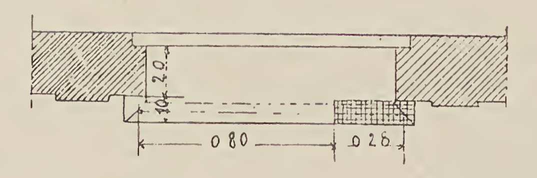


Fig. 68 et 69. — Coupe, plan et élévation de l'appui en pierre, 5e étage.

Report		0.17	»
N° 14. Dessus en pente	0.10		
Face	0.10		
Mouchette du larmier	0.075		
Cavet du larmier	0.15		
Quart de rond	0.15		
Filet vertical	0.075		
Filet horizontal	0.075		
Ensemble	0.725		
Longueur de la face moulurée de l'appui, les mesures prises au milieu de la saillie			
Face	1m,38		
Retours, 2 fois 0.075	0m,15		
2 angles saillants.			
Valent chacun 0.15 (n° 1649)	0m,30		
A reporter	1m,83	0.17	»



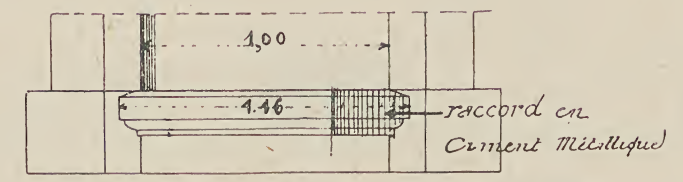


Fig. 70 et 71. — Plan et élévation d'un appui en pierre ravalé et restauré en ciment métallique.

	Reports	$1^{m},83$		0.17	»	
N° 14.	2 amortissements					
	Valent chacun 0.05 (n° 1650)	$0^{m},10$				
	Ensemble	$1^{m},93$				
	× 0.725 courant profil ci-dessus développé		1.40			
	Aux 35/00 (n° 1665)			0.49	»	
	Arêtes arrondies au ciseau et à la râpe entre dessus et face					
	Horizontale	$1^{m},46$				
	Retours 2 fois 0.10	$0^{m},20$				
	Verticales 2 fois 0.10 de hauteur	$0^{m},20$				
	Ensemble	$1^{m},86$				
	× 0.03 courant (n° 1626)		0.06			
	Aux 135/00 compris ragrément et passage au grès (nos 1590 et 1606)			0.08	»	
	1 autre appui semblable à l'accolade n° 14.					
	Produit en taille (n° 4)			0.74		
	Appui de la baie milieu (*fig.* 70 et 71).					
	Sur le dessus en pente, bouchements de trous en ciment métallique sur pierre coquilleuse (partie unie), linéaire	$1^{m},00$				
	× 0.20		0.20			
	à $3^{f},55$ le mètre			»	$0^{f},71$	N° 616
	Sur moulure de la gorge, linéaire	$1^{m},00$				
	× 0.02 développé		0.02			
	à $5^{f},30$ le mètre			»	$0^{f},11$	N° 617
	Les moulures se développent au cordeau.					N° 617
	Taille de la moulure de la gorge, linéaire	$1^{m},00$				
	2 amortissements					
	Valent chacun 0.05 (nos 1650 et 620)	$0^{m},10$				
	Ensemble	$1^{m},10$				
	× 0.10 courant de profil		0.11			
	à $5^{f},85$ le mètre			»	$0^{f},64$	N° 620
	Dans les tableaux :					
	2 raccords unis en ciment métallique de moins de $0^{m},025$ de surface, à $0^{f},60$ l'un			»	$1^{f},20$	N° 626
	A reporter			1.48	$2^{f},66$	

Reports 1.48 2f,66

Face moulurée de cet appui :

Ragrément et passage au grès avec recoupement de 0.008.

Linéaire 0m,80
Retour 0m,075
1 angle saillant vaut (n° 1649) 0m,15
1 amortissement vaut (n° 1650) 0m,05

Ensemble .... 1m,075 — Taille n° 4

× 0.725 courant profil ci-dessus développé .... 0.78 — N° 1569.

aux 35/00 (n° 1665) .... 0.27 »

Ensemble .... 1.75 » 1m,75

Sur le reste de l'appui, un raccord d'angle en ciment métallique comprenant le garnissage en ciment métallique de 0m,10 d'épaisseur.

Longueur réduite 0.28
× 0.15 de hauteur 0.042
× 0.08 d'épaisseur 0m,00336
A 2f,35 l'un .... 7f,90 N° 612

Les décimètres en plus pour parties au-dessus de 0m,08 d'épaisseur.

Surface précédente 0.042
× 0.02 .... 0m,00084
A 1f,95 l'un .... 1f,64 N° 613

Taille moulurée sur ciment métallique face (longueur réduite) 0.28
Retour 0.075
1 angle saillant
Vaut n° 1649 .... 0.15
1 amortissement
Vaut n° 1650 .... 0.05

Ensemble 0.555

× 0.725 courant de profil ci-dessus développé 0m,40
A 5f, 85 le mètre .... 2f,34 N° 620

Les évaluations de 0.25, 0.35, 0.45 portées pour la taille des moulures ne seront jamais applicables aux travaux en ciment métallique. — Obs. 621.

Arêtes arrondies à la râpe et au ciseau entre dessus et face (sur pierre n° 4).

Horizontale 0m,84
Retour 0m,10
Verticale 0m,10

Ensemble .... 1m,04 — Taille n° 4

× 0.03 courant .... 0.03 — N° 1569.

Aux 135/00 compris ragrément et passage au grès (n° 1590 et n° 1606) 0.04 0m,04

La taille des arêtes arrondies en ciment métallique entre dessus et face.

Horizontale 0m,32
Retour 0m,10
Verticale 0m,10

Ensemble 0m,52

× 0.03 courant 0.02
A 5f,85 le mètre .... 0f,12 N° 620

Plus-value pour joints en ciment métallique au lieu de joints en plâtre.

A reporter 14f,66

Report. $14^f.66$

En tableaux, 4 fois 0.20 . . . . $0^m,80$

Retours sur la face, 4 fois 0.08 . . . . $0^m,32$

Verticaux sur parties moulurées.

4 fois 0.725 (développé 2.90).

Aux 150/00 . . . . $4^m,35$ Obs. 624.

Ensemble . . . . $5^m,47$

à $0^f,66$ le mètre linéaire . . . . » $3^f,61$

Sous-détail du prix :

N° 622, le mètre linéaire . . . . $0^f,95$

A déduire la valeur du joint prévu dans le ravalement (n° 1606), le mètre linéaire (voir décompte page 211) . . . . $0^f,29$

Reste, le mètre linéaire . . . . $0^f,66$

Appui de la baie milieu à gauche joint en ciment métallique de 0,03 de profondeur $\times$ 0,01 de largeur sur partie unie :

Contre le tableau . . . . $0^m,20$

Retour sur la face . . . . $0^m,08$

Vertical sur partie moulurée

Linéaire . . . . $0^m,725$

à 0/0 1/2 . . . . $1^m,09$ (Obs. 624)

Ensemble . . . . $1^m,37$

à $1^f,14$ le mètre (voir sous-détail, page 218) . . . . . » $1^f,56$

Au-dessous des appuis :

Ragrément sur pierre n° 8 avec recoupement de 0,011.

Tables saillantes :

2 fois 1,30 . . . . 2.60

1 fois 1,00 . . . . 1.00

Ensemble 3.60

$\times$ 0,46 de hauteur 1.66

Aux 45/00 de taille n° 8 . . . . 0.75

Sous-détail de cette évaluation :

Ragrément avec décors d'architecture sur mur vieux avec recoupement moyen de cinq millimètres.

Vaut en taille . . . . 0.35 N° 1606

Le recoupement est de . . . . $0^m,011$

Celui prévu dans la valeur du ravalement. $0^m,005$

Différence en supplément . . . . $0^m,006$

Plus-value de recoupement (en plus du recoupement moyen de $0^m,005$ prévu au ravalement).

$0^m,005$ valent . . . . 0.05 N° 1616 (Obs. 1618)

$0^m,001$ en plus compté pour $0^m,005$ vaut 0.05

Ensemble 0.45

Le décompte peut s'établir ainsi de la manière suivante :

Ragrément avec décors d'architecture sur mur vieux avec recoupement moyen de cinq millimètres.

Vaut en taille 0.35

Le recoupement est de 0,011 et se compte de $0^m,015$ (Obs. 1618)

Celui prévu dans la valeur du ravalement est de . . . . $0^m,005$

Différence de recoupement en plus . . . . . $0^m,010$

Soit 2 fois 0,05 de taille . . . . 0.10 N° 1616

Le mètre superficiel en taille 0.45

A reporter . . . . 0.75 $19^f,83$

Reports .... 0.75 $19^{f},83$

(Les clés n'ont pas été déduites en compensation de la difficulté de travail occasionnée par leur saillie et la surface des petits excédents de la partie inférieure).

Taille et ragrément des champs de saillie au pourtour avec recoupement de $0^{m},003$.

Linéaire 6 fois 0,50 .... 3.00
2 fois 1,30 (clé non déduite) 2.60
1 fois 1,00 .... 1.00
6 fois 0,075 .... 0.45

Ensemble 7.05
× 0,075 courant (n° 1627) 0.53
Aux 35/00 (n° 1606) 0.19

Table renfoncée au-dessus des baies du 4me étage avec recoupement de $0^{m},011$ et ragrément.

2 fois 1,30 .... 2.60
1 fois 1,00 .... 1.00

Ensemble 3.60
× 0,32 de hauteur 1.15
Aux 45/00 (évaluation précédente) 0.52

A chaque baie :

Recoupement de la clef, ragrément des champs de saillie sur le mur avec recoupement, ravalement du champ d'encadrement en 4 sens, ragrément du cordon saillant, vaut pour une baie 0.50

2 autres baies semblables valent chacune $0^{m},50$ 1.00

Chambranles moulurés des baies du 4me étage.

Ragrément avec recoupement de $0^{m},005$, passage au grès et jointoiement sur vieux mur.

Même profil qu'au 6me étage, développement 0,45 (voir *fig.* 51, page 210).

Longueur des moulures mesurées au milieu du profil ; 2 baies de $1^{m},30$ semblables.

Détail d'une :

Traverses, 2 fois 0,545 .... $1^{m},09$
Montants, 2 fois 2,10 .... $4^{m},20$
Retours, 2 fois 0,075 .... $0^{m},15$
4 angles valent chacun 0,15 (n° 1649) .... $0^{m},60$
2 amortissements contre les clés, valent chacun 0,05 (n° 1650) .... $0^{m},10$

Ensemble .... $6^{m},14$
1 autre baie semblable produit en linéaire. $6^{m},14$

Moulures de chambranles de la baie milieu.

Traverses, 2 fois 0,395 .... $0^{m},79$
Montants, 2 fois 1,40 .... $2^{m},80$
Retours, 2 fois $0^{m},075$ .... $0^{m},15$
4 angles, valent chacun 0.15 (n° 1649) .... $0^{m},60$
2 amortissements contre les clés, valent chacun 0.05 (n° 1650) .... $0^{m},10$

Ensemble .... $16^{m},72$
× $0^{m},45$ de profil .... $7^{m},52$
aux 35/00 (n° 1665) .... $2^{m},63$ »

Bandeau à hauteur d'appui de la baie milieu en pierre n° 8.

Développement du profil (voir *fig.* 72).

A reporter .... $5^{m},59$ $19^{f},83$

Reports.....................		5m,59	19f,83
Dessus en pente....................	0m,08		
Table de face......................	0m,12		
Mouchette de larmier...............	0m,075		
Moulure courbe.....................	0m,15		
Face du carré......................	0m,075		
Sous-face..........................	0m,075		
Ensemble	0m,575		

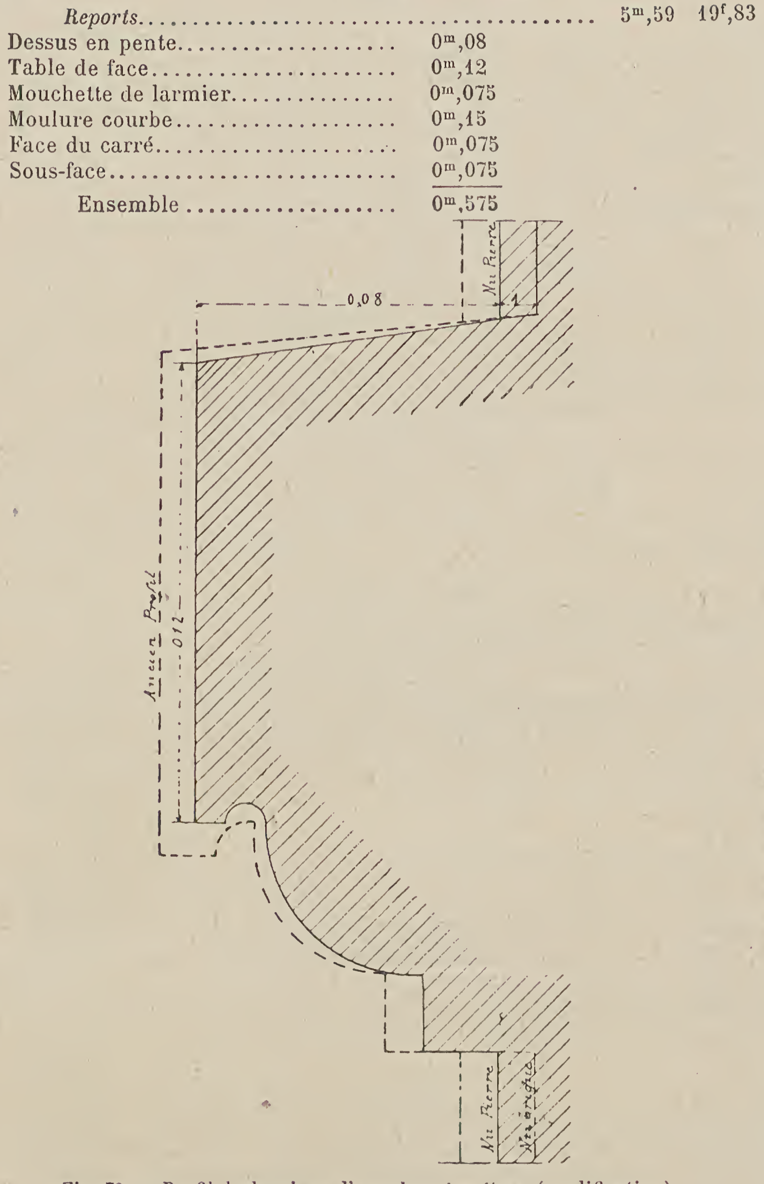


Fig. 72. — Profil du bandeau d'appui au 4me étage (modification).

Longueur de ce bandeau mesurée au milieu de sa saillie (voir *fig*. 66).

Retour de gauche..................	0m,74		
Façade sur rue....................	1m,30		
	4m,78		
	2m,31		
4 retours, chacun 0m,075............	0m,30		
5 angles valent chacun 0m,15 (no 1649).	0m,75		
5 amortissements valent chacun 0m,05 (no 1650)...........................	0m,25		
Ensemble..................	10m,43	5m,59	19f,83

Reports	10^m,43		5^m,59	19^f,83
× 0^m,575 courant de profil ci-dessus		6^m,00		
Observation. La moulure de ce bandeau ayant été modifiée est comptée conformément au n° 1644 de la Série.				
Reprendre excédent de largeur du dessus en pente au droit des trumeaux en brique en retraite de 0^m,01 sur la pierre.				
Retour à gauche	0^m,24			
Façade sur rue	0^m,69			
— —	1^m,22			
— —	1^m,42			
— —	1^m,59			
10 amortissements valent chacun 0^m,05 (n° 1650)	0^m,50			
Les amortissements de la partie inférieure.				
10 amortissements valent chacun 0^m,05 (n° 1650)	0^m,50			
Ensemble	6^m,16			
× 0^m,01 courant de saillie en excédent		0^m,06		
Ensemble		6^m,06		
aux 135/00			8^m,18	»
Dessus d'appui de la baie du milieu avec recoupement *idem.*				
1^m,00 × 0^m,38		0^m,38		
aux 35/00 (n° 1606)			0^m,13	»
Arêtes arrondies au ciseau et à la râpe pour taille, ragrément et passage au grès.				
Retour	0^m,78			
Sur rue	1^m,38			
Idem	4^m,86			
Idem	2^m,39			
Retours, 4 fois 0^m,10	0^m,40			
Verticales, 5 fois 0^m,12	0^m,60			
Ensemble	10^m,41			
× 0^m,03 courant (n° 1626)		0^m,31		
aux 135/00 (n°s 1590-1606)			0^m,42	»
Ragrément de l'extrémité du bandeau non mouluré à chaque piédroit des baies d'extrémité entre le retour et le tableau.				
4 valent chaque 0^m,05			0^m,20	»
Ragrément du socle en pierre n° 8, avec recoupement de 3 millimètres.				
Retour perpendiculaire à la rue	0^m,70			
Sur rue	1^m,38			
—	1^m,56			
—	1^m,76			
—	2^m,38			
Ensemble	7^m,78			
× 0^m,22 de hauteur		1^m,71		
Retraite de ce socle	0^m,71			
— —	1^m,38			
— —	1^m,56			
— —	1^m,76			
— —	2^m,38			
Ensemble	7^m,79			
A reporter	7^m,79	1^m,71	14^m,52	19^f,83

Reports.....................	7^{m},79	1^{m},71	14^{m},52	19^{f},83	
× 0^{m},075 courant (n° 1634).....................		0^{m},58			
Ensemble..............................		2^{m},29			
aux 35/00			0^{m},80	»	
aux 4 piédroits des baies d'extrémité, ragrément du champ vertical de saillie.					
Valent chacun 0,03................................			0^{m},12	»	
Ragrément et passage au grès des voussures et des tableaux de baies avec recoupement de 3 millimètres.					
5me Étage					
Voussures, 2 fois 1^{m},30	2^{m},60				
1 fois	1^{m},00				
Ensemble....................	3^{m},60				
× 0^{m},019 de largeur		0^{m},68			
Tableaux, 6 fois 1^{m},95	11^{m},70				
× 0^{m},17 de largeur		1^{m},99			
4me Étage					
Voussures, 2 fois 1^{m},30.............	2^{m},60				
— 1 fois....................	1^{m},00				
Ensemble....................	3^{m},60				
× 0^{m},30 de largeur..............................		1^{m},08			
Tableaux, 4 fois 2^{m},40................	9^{m},60				
— 2 fois 1^{m},60..............	3^{m},20				
Ensemble....................	12^{m},80				
× 0^{m},28 de largeur..............................		3^{m},58			
2 excédents à la baie milieu valent en surface chacun 0^{m},02..................................		0^{m},04			
Aux baies d'extrémité					
4 excédents de saillie de socle valent chacun 0^{m},02		0^{m},08			
Ensemble		7^{m},45			
A déduire					
Les moulures de chambranles des baies du 4me étage.					
Traverses :					
4 fois 0^{m},525......................	2^{m},10				
2 fois 0^{m},375......................	0^{m},75				
Montants :					
4 fois 2^{m},10......................	8^{m},40				
2 fois 1^{m},40	2^{m},80				
Ensemble....................	14^{m},05				
× 0^{m},04 de largeur..............................		0^{m},56			
Reste		6^{m},89			Taille N° 8
aux 35 0/0 (n° 1606)...			2^{m},41	»	N° 1573
Ensemble taille n° 8			17^{m},85		17.85

Plus-value pour jointoiement sur pierre neuve en mortier n° 4 de chaux de Beffes, les joints noircis et tirés au fer, au lieu de jointoiement en plâtre.

Nous avons donné précédemment la manière de métrer ces joints, il est inutile de recommencer ce sous-détail. Les joints se décomposent : *a*. Joints unis à métrer suivant leur développement au mètre linéaire; toute partie de moins de 0^{m},075 est

A reporter..	19^{f},83

Report.. $19^f,83$

évaluée à $0^m,075$; les autres parties pour leur valeur. *b*. Joints moulurés à métrer suivant le profil de taille de pierre des diverses moulures; le produit obtenu sera multiplié par $1^m,50$, par analogie à l'observation n° 624.

Sous-détail du prix au mètre linéaire :

Joint apparent et régulier (au mètre linéaire), en mortier n° 4 de chaux hydraulique de Beffes (mortier C) sur partie lisse.

N° 819 (colonne 1)................................. $0^f,45$

Plus-value pour joints tirés au crochet (analogie au n° 965) (en légers ouvrages). $0^m,03$

Plus-value de joints noircis........ $0^m,01$

Ensemble.................... $0^m,04$

à $4^f,80$ le mètre (n° 822)................................. $0^f,19$

Prix du jointoiement tel qu'il a été fait sur ce ravalement, le mètre linéaire................................. $0^f,64$

A déduire le jointoiement prévu dans le ravalement (n° 1606).

Jointoiement en plâtre sur pierre neuve ou vieille, compris dégradation des anciens joints (n° 999), $0^m,05$ de légers................................. $0^m,05$

Plus-value pour emploi de plâtre teinté par addition d'ocre jaune 1/5... $0^m,01$

Ensemble légers............. $0^m,06$

à $4^f,80$ le mètre (n° 822)................................. $0^f,29$

Plus-value à appliquer pour joints lisses.............. $0^f,35$

Lorsque le linéaire de joints moulurés n'aura pas été multiplié à 0/0 1/2, nous ferons le sous-détail du prix du mètre linéaire de joints moulurés de la manière suivante :

Plus-value de joints apparents en mortier n° 4 de chaux **c** sur pierre neuve, les joints noircis au fer, au lieu de jointoiement en plâtre, le mètre linéaire (joint uni).... $0^f,35$

Joint mouluré 1/2 en plus................. $0^f,175$

Plus-value à appliquer pour joint mouluré, le mètre linéaire................................. $0^f,525$

Plus-value de joints apparents en mortier n° 4 de chaux **c** sur pierre neuve, les joints noircis au fer, au lieu de jointoiement en plâtre sur sculpture, nous ferons le sous-détail de la manière suivante :

Sur partie unie plus-value de jointoiement apparent en chaux **c**, les joints noircis au lieu de jointoiement en plâtre :

Le mètre linéaire........................... $0^f,35$

Pour sculpture une fois en plus............ $0^f,35$

Le mètre développé de joints sur sculpture... $0^f,70$

Sur les trumeaux en brique vieille, joints creux en mortier n° 4 dressé à la règle, circulaire au fond (*fig.* 64 et *fig.* 66).

En commençant à gauche dans la hauteur du 4me étage (*fig.* 64) :

$$\frac{0^m,24 + 0^m,36}{2} = 0^m,30 \text{ réduit}$$

$\times$ 1.92 hauteur................................. $0^m,58$

1 excédent sous l'about de l'entablement du bâtiment de gauche. Vaut en surface........................... $0^m,05$

Au-dessous du bandeau d'appui du 4me étage.

$0^m,24 \times 0.38$................................. $0^m,09$

A reporter................................. $0^m,72$ $19^f,83$

Reports	0m,72	19f,83	
Sur la rue dans la hauteur des deux étages (*fig.* 66).			
A gauche .... 0m,57 réduit			
A la suite .... 1m,10 —			
» .... 1m,30 —			
» .... 1m,47 —			
Ensemble 4m,44			
× 4m,16 de hauteur	18m,47		
Entre le socle et le bandeau d'appui du 4me étage.			
A gauche 0.69			
A la suite 1.22			
» 1.42			
» 1.59			
Ensemble 4.92			
× 0.38 de hauteur	1m,87		
Ensemble	21m,06		
A 3f,48 le mètre superficiel		73f,29	Argent
Ensemble		93f,12	93f,12

Sous-détail du prix :

N° 585 (colonne 2), le mètre superficiel 4f,05

Déduire la valeur du parement dressé à la règle pour brique apparente (joints verticaux et horizontaux parfaitement réguliers).

Le mètre superficiel .... 1f,15 — N° 584

Reste le mètre superficiel 2f,90

Plus-value sur brique vieille.

1/5 .... 0f,58

Le mètre superficiel 3f,48

Pour les travaux sur brique vieille, il sera alloué une plus-value de 1/5 sur les prix ci-dessus. (Obs. 587)

Cette somme de 0f,58 le mètre superficiel représente un supplément de main-d'œuvre pour la dégradation des joints.

Lorsque cette main-d'œuvre sera plus importante, pour dégradation de joints, par exemple, en ciment (travail fait au ciseau), l'entreprise produira un attachement du temps passé, à la dégradation des joints.

Le sous-détail s'établira de la manière suivante :

Dégradation des joints sur brique vieille suivant attachement écrit

Main-d'œuvre 31f,59

Soit le mètre superficiel .... $\frac{31^f,59}{21.06} = 1^f,50$

Joints creux en mortier n° 4, dressé à la règle circulaire au fond, le mètre superficiel (prix précédent) 2f,90

Le mètre superficiel 4f,40

Au lieu de 3f,48, prix précédent.

Non seulement le prix est supérieur en raison de la main-d'œuvre supplémentaire, mais il y aura lieu de tenir compte aussi de l'excédent de mortier employé dans certains cas. — Observation.

3me et 2me étages.

Au 3me étage appartement de droite : 1° supprimer la croisée de la salle à manger (voir attachements figurés nos 1 et 2), la boucher entre tableaux en banc franc de Méry. — Déposer la croisée ainsi que le balcon et faire

les raccords à leur emplacement ; le ravalement de cette pierre sera fait avec grand soin et les joints apparents.

2° La croisée de 1m,30 en tableau sera portée à 1m,40 de largeur, la pierre recoupée avec soin et ravalée. Déposer la croisée, le balcon ; faire les raccords à leurs emplacements. Resceller le balcon et la croisée. Il sera placé un linteau de décharge en voussure. Les appuis en pierre seront remplacés.

Métré. — Agrandissement de la fenêtre.

Pour la dépose du bâti dormant de la fenêtre, descellements au pourtour.

2 fois 1m,40	2m,80				
2 fois 2m,32	4m,64				
Ensemble	7m,44				
× 0.015 courant de légers ouvrages (n° 960)		0.11		»	
7 descellements de pattes de bâti de 0.10 de profondeur et bouchements de trous en plâtre.					
Chaque 0.05 de légers ouvrages (Obs. 1019)		0.35		»	
Dépose de la fenêtre avec son dormant pour réemploi, transport dans l'étage et rangement.					
Hauteur 2m,32 × 1.40	3.25				
Plus-value 5/10 (Observation 461. Menuiserie)	1.63				
Ensemble	4.88				
A 0f,30 le mètre		»		1f,46	N° 445 Menuiserie
Pour le balcon en fonte :					
4 descellements de 0m,10 de profondeur dans la pierre n° 8 et bouchements de trous en plâtre ;					
Chaque 0,05 de légers ouvrages = 0,20					
Aux 105/00 pour addition d'ocre jaune ;					
Produit en légers ouvrages en plâtre		0.21			
4 raccords en plâtre teinté sur les piédroits en pierre ;					
Chaque 0,04 de légers		0.16			
Dépose du balcon en fonte et rangement dans l'étage, en légers		0.05			

Les descellements et *rebouchements* de trous en plâtre, *sans raccord* jusqu'à 0,32 de côté, s'évaluent à 1/2 *de l'évaluation des trous et scellements.* (Obs. 1019)

Les descellements des pièces scellées soit dans la meulière, soit dans la brique, *soit dans la pierre dure ou tendre*, seront comptés sans aucune plus-value sur les évaluations ci-dessus. (Obs. 1023)

Les descellements ne seront pas comptés dans la démolition. (Obs. 1024)

En voussure de la fenêtre, la fourniture et pose d'un fer carré (linteau de décharge du clavage), pose en sous-œuvre, calage et scellement en difficulté, à compter suivant ce qui a été dit précédemment.

Pour l'encastrement du fer entaille non dressée entre 3 côtés.

Largeur de l'ancienne fenêtre :				
1m,30 × 0,225 courant de taille = 0,29				N° 1631
aux 3/4		0.22		Obs. 1632
2 trous d'about de fer dans la pierre de 0,15 de profondeur, chaque 0,15 de taille n° 8		0.30		
A reporter	0.88	0.52	1f,46	

Reports.................................. 0.88 0.52 1f,46

Les scellements en plâtre teinté, ton pierre 0,30 aux 50/00 = 0,15.

Aux 105/00 pour plus-value d'addition d'ocre jaune 0.16

Ensemble, légers ouvrages en plâtre....... 1.04

Légers ouvrages N° 822. 1.04

Sur les tableaux en pierre n° 8, recoupement de 0m,05 et ravalement

2 fois 2m,24 hauteur = 4,48

× 0,30 .... 1m,34

Déduire chambranles moulurés

2 fois 1,95 hauteur × 0,04 .... 0m,16

Reste.................................. 1m,18

Aux 85/00 de taille n° 8 (nos 1606 et 1616)............. 1.00

En voussure 1/2 taille des parements après recoupement

2 fois 0,30 × 0,075 = 0,05

Aux 50/00 de taille (Obs. 1622) 0.03

Ravalement en voussure

Surface précédente............................ 0.05

Aux 35/00 (n° 1606) 0.02

Taille et ravalement des chambranles moulurés (même profil qu'au 6me étage) (voir *fig.* 51, page 210).

Détail d'un piédroit :

Longueur réduite....................... 1m,91

2 retours aux extrémités, chaque 0,075.... 0m,15

2 angles, chaque 0,15 .... 0m,30

Ensemble....................... 2m,36

× 0,45 courant de profil......................... 1.06

Aux 135/00 de taille.................................. 1.43

1 autre piédroit semblable, produit en taille n° 8........ 1.43

Pour le bâti dormant de la croisée, piochement, taille et ravalement de feuillures bien dressées de 0,08 × 0,05 développées.

Verticales 2 fois 2m,24 .... 4.48

Horizontales 2 fois 0m,075................. 0.15

Ensemble........................ 4.63

× 0,155 courant (n° 1634)....................... 0.71

Aux 125/00 de taille n° 8 (art. 1631-1633), compris ragrément et passage au grès........................... 0.89

Pour les parties de ce bâti, 7 trous dans la pierre de 0,10 de profondeur (n° 1101) chaque 0,10 de taille (n° 1679).... 0.70

Les scellements en plâtre teinté ton pierre....... 0.70 aux 50/00 = 0,35.

Aux 105/00 pour plus-value d'addition d'ocre jaune 0.37

Légers ouvrages N° 822. 0.37

Pour le balcon en fonte (pose faite par le serrurier).

4 trous dans la pierre n° 8 de 0,10 de profondeur,

Chaque 0,10 de taille n° 8.............................. 0.40

Les scellements en plâtre teinté ton pierre 0,40

Aux 50/00...................................... 0.20

Aux 105/00 de légers ouvrages pour addition d'ocre jaune 0.21

Légers ouvrages N° 822. 0.21

Plus-value pour joints apparents et réguliers en mortier n° 4 de chaux de Beffes sur pierre neuve, les joints noircis et tirés au fer au lieu de joints en plâtre teinté prévu à la Série.

Parties unies.

Horizontaux 2 fois 0,30 .... 0.60

idem 10 fois 0,26 .... 2.60

A reporter.............................. 3.20 6.42 1f,46

Taille N° 8
N° 1573.
$6^m,42$

Reports.................................. 3.20 6.42 $1^f,46$
Joints moulurés sur chambranles, 10 fois 0,45 = $4^m,50$
Aux 150/00.................................. 6.75
Ensemble.................................. 9.95
à $0^f,35$ le mètre (voir détail du prix, p. 211)............... $3^f,48$

Fig. 73. — Transformation de la baie du 3me étage.

N° 729

Dépose de l'appui en pierre n° 4 avec soin pour être réemployé, rangement et transport dans la propriété (*fig.* 73).
Longueur $1^m,30 \times 0^m,18$ hauteur.... $0^m,23$
$\times$ $0^m,53$ épaisseur.......................... $0^m,122$
à $13^f,95$ le mètre cube............ $1^f,70$
aux 150/00 pour pierre moulurée.......................... $2^f,55$

Dépose de pierre.

(Obs. 730)

Les pierres moulurées ou sculptées seront payées moitié en plus des prix ci-dessus.

N° 739

Descente de l'appui en pierre, approche, brayage, débrayage, cube.. $0^m,122$
à $1^f,85$ le mètre.. $0^f,23$
Descente de pierre vieille devant être réemployée (à $10^m,00$ de hauteur).
Cube.. $0^m,122$
A $3^f,75$ le mètre cube.. $0^f,46$
A reporter.. $8^f,18$

Report... 8f,18

Sous-détail du prix.

Montage de pierre :

Pour chaque mètre de montage, le mètre cube.......................... 0f,50 N° 1221

et pour 10m,00 de hauteur produisent 0f,50 × 10m,00............................ 5f,00

La descente de pierre sera évaluée le mètre cube (pour 10m,00 de hauteur)

$$5^f,00 \times \frac{3}{4} = 3^f,75$$

Descente de pierre au mètre cube.

Approche, brayage, débrayage .... 1f,85 N° 739

En contre-bas du sol ou en fondation, les 2/3 des prix du montage (n° 1221).

Avec soin de pierre vieille destinée à être réemployée, les 3/4 du prix du montage (voir nos 1221 et suivants). Obs. 741.

Pour dégager l'appui, il a été fait en A un trait de scie, comment évaluer ce travail ?

Nous avons sciage sur pierre n° 4.

2 fois 1m,30 × 0m,18 de hauteur.. = 0m,47

à 0/0 de taille 0m,47

à 13f,90 le mètre superficiel.................................. 6f,54

Sous-détail.

Mode de mesurage.

Tout trait de sciage fait seul, au-dessous de 0m,15 de hauteur, sera compté sur 0m,15 de haut. Obs. 210 Marbrerie.

Tout trait de sciage fait seul, au-dessous de 1m,30 de long, sera compté pour 1m,30 de long. Obs. 211 — Argent.

Ensemble... 14f,72 | 14f,72

Ces plus-values ne seront accordées que lorsqu'il aura été constaté qu'il n'a pu y avoir mariage de morceaux. Obs. 212.

Nous avons d'autre part :

Parement du sciage à la main, pour les trois premiers numéros de taille.

Le mètre superficiel.................................. 1m,10 N° 1597

Pour les nos 4, 5, 6, 7, 8, 9.

Le mètre superficiel.................................. 1m,00 N° 1598

Pour les *parements du sciage à la mécanique* (voir l'article dalle. Obs. 692). Obs. 692.

Dépose des 2 abouts en pierre n° 4, la pierre entièrement refouillée à la masse et au poinçon.

Si nous nous reportons aux numéros 732 et suivants de la Série, nous avons :

Dépose de pierre (au mètre cube).

Pour ouverture de baies au-dessus de 1m,00 de largeur sur 1m,00 de hauteur.

La pierre, 2/5 piochée, 3/5 déposée sans rangement ni bardage.

En pierre, taille n° 1 et n° 2........................... 62f,10 N° 732
En pierre, — n° 3.................................. 47f,95 N° 733
En pierre, — n° 4.................................. 41f,35 N° 734
En pierre, — n° 5.................................. 38f,10 N° 735
En pierre, — n° 6.................................. 31f,40 N° 736
En pierre, — n° 7.................................. 21f,45 N° 737
En pierre, — nos 8 et 9.............................. 14f,85 N° 738

En faisant les sous-détails de ces déposes de pierre, nous voyons que ces prix ne comprennent pas les enlèvements des gravois ni la descente de la pierre. Observation.

Exemple :

Faisons la différence de prix pour ouverture de baie en pierre de taille n° 1 et n° 2 .... 62f,10 — N° 732

et pour ouverture en pierre n° 3 .... 47f,95 — N° 733

Différence par mètre cube 14f,15

Cette différence nous représente la valeur du refouillement à la pioche suivant la dureté de la pierre.

Il est facile d'en trouver la quantité de taille évaluée par la Série.

Nous avons :

Pierre de taille n° 1, le mètre superficiel ..... 23f,40 — N° 1566

Pierre de taille n° 2, » » ..... 20f,20 — N° 1567

Ensemble 43f,60

La moyenne est de :

$$\frac{43^f,60}{2} = \ldots\ldots\ldots\ldots\ 21^f,80$$

Pierre de taille n° 3, le mètre superficiel .... 16f,40 — N° 1568

Différence par *mètre superficiel* 5f,40

L'évaluation de taille de pierre prévue par la Série est de :

$$\frac{14,15}{5,40} = 2^m,62 \text{ par mètre cube.}$$

Observation. Si nous faisons la proportion de la pierre piochée, nous devrions avoir : dans un mètre cube de pierre pour ouverture, 2/5 piochée,

ou .... $\frac{1^m,000 \times 2}{5} = 0^m,400$

à 6m,65 par mètre cube .... 2m,66 — N° 1577

Il reste comme dépose de pierre dans un mètre cube pour ouverture

$$1^m,000 \times \frac{3}{5} = 0^m,600$$

Ensemble 1m,000

Reprenons notre évaluation ci-dessus.

Nous avons :

Ouverture de baie 2/5 piochée 3/5 déposée.

En pierre n° 1 et n° 2.

2m,62 de taille (2/5 piochée)

à 21f,80 le mètre superficiel prix moyen ci-dessus 57f,12

Dépose de pierre avec soin, sans rangement ni bardage (3/5 déposée)

cube = 0m,600 à 8f,25 le mètre .... 4f,95 — N° 728

Le mètre cube 62f,07

ou .... 62f,10 — N° 732

En pierre n° 3.

2m,62 de taille (2/5 piochée)

à 16f,40 le mètre superficiel .... 42f,97 — N° 1568

Dépose de pierre avec soin sans rangement ni bardage (3/5 déposée).

Comme ci-dessus par mètre cube 4f,95

Le mètre cube 47f,92

ou .... 47f,95 — N° 733

En pierre n° 4.

2m,62 de taille (2/5 piochée)

à 13f,90 le mètre superficiel 36f,41

A reporter .... 36f,41 — N° 1569

Report	36f,41	
Dépose de pierre avec soin sans rangement ni bardage (3/5 déposée).		
Comme ci-dessus par mètre cube	4f,95	
Le mètre cube	41f,36	
ou	41f,35	N° 734
En pierre n° 5.		
2m,62 de taille (2/5 piochée) à 12f,65	33f,14	N° 1570
Dépose de pierre avec soin sans rangement ni bardage (3/5 déposée)		
Comme ci-dessus par mètre cube	4f,95	
Le mètre cube	38f,09	
ou	38f,10	N° 735
En pierre n° 6.		
2m,62 de taille (2/5 piochée) à 10f,10 le mètre superficiel	26f,46	N° 1571
Dépose de pierre avec soin sans rangement ni bardage (3/5 déposée).		
Comme ci-dessus, par mètre cube	4f,95	
Le mètre cube	31f,41	
ou	31f,40	N° 736
En pierre n° 7.		
2m,62 de taille (2/5 piochée) à 6f,30 le mètre superficiel	16f,50	N° 1572
Dépose de pierre avec soin sans rangement ni bardage (3/5 déposée).		
Comme ci-dessus, par mètre cube	4f,95	
Le mètre cube	21f,45	N° 737
En pierre nos 8 et 9.		
2m,62 de taille (2/5 piochée) à 3f,775 le mètre superficiel (prix moyen).	9f,89	
Taille n° 8, le mètre superficiel : 4f,40		N° 1573
» n° 9, » » 3f,15		N° 1574
Ensemble 7f,55		
Prix moyen $= \frac{7^f,55}{2}$ 3f,775		
Dépose de pierre avec soin sans rangement ni bardage (3/5 déposée).		
Comme ci-dessus par mètre cube	4f,95	
Le mètre cube	14f,84	
ou	14f,85	N° 738

Avec ces données il nous sera facile de faire le sous-détail d'une ouverture de baie dans la pierre n° 5.

(3/5 piochée, 2/5 déposée).

Nous aurons :

Dans un mètre cube de pierre

$$3/5 \text{ piochée, ci } 1^m,000 \times \frac{3}{5} = 0^m,600$$

il nous reste pour la dépose :

$$1^m,000 \times \frac{2}{5} = 0^m,400$$

Ensemble .... $1^m,000$

Le sous-détail s'établira de la manière suivante :

Pierre piochée :

$0^m,600$ à $6^m,65$ par mètre = $3^m,99$ — N° 1577

à $12^f,65$ le mètre superficiel.......................... $50^f,47$ — N° 1570

Dépose de pierre avec soin sans rangement ni bardage (2/5 déposée).

$0^m,400$ à $8^f,25$ le mètre cube.......................... $3^f,30$ — N° 728

Le mètre cube.......................... $53^f,77$

ou.......................... $53^f,80$

Les abouts de l'appui ont été refouillés à la masse et au poinçon, nous aurons :

Refouillement à la masse et au poinçon des parties d'appui en pierre n° 4 engagées.

2 fois $0^m,15 \times 0^m,18$ de hauteur..... $0^m,05$

$\times$ $0^m,53$ épaisseur.......................... $0^m,027$

à $8^m,05$ de taille n° 4 par mètre cube produit en taille n° 4.......................... $0^m,22$

à $13^f,90$ le mètre superficiel.......................... $3^f,06$ — N° 1578

Observation. Dans les appuis, en raison de leur faible hauteur, pour éviter lors d'un tassement les cassures de la pierre, il est généralement ménagé un évidement, ou entaille au droit des tableaux. — La Série a prévu la valeur de l'oreillon au n° 1277 en taille.......................... $0^m,12$

Nous ajouterons que, lorsqu'il y aura des oreillons ménagés dans les appuis, il ne sera compté que le refouillement réel de pierre engagée.

Pour terminer, nous compterons le chargement et enlèvement des gravois aux décharges publiques (gravois provenant des refouillements, descellements, etc.).

Cube.......................... $0^m,150$

Foisonnement 50 0/0.......................... $0^m,075$

Ensemble.......................... $0^m,225$

à $6^f,40$ le mètre.......................... $1^f,44$ — N° 781

Descente de gravois en travaux d'entretien, à la poulie, provenant de démolitions partielles, avec chargement et déchargement, cube.......................... $0^m,225$

à $3^f,00$ le mètre.......................... $0^f,67$ — N° 742

Observation. — *La dépose de l'appui en pierre pouvait être faite d'une façon plus simple ;* il suffisait de dégager les 2 abouts et de faire les raccords des piédroits soit en plâtre teinté, ou en sable mortier coloré ou même par morceaux incrustés. La première méthode a été employée pour nous permettre de développer quelques renseignements complémentaires à la Série ;

Nous avons donné, page 242, les sous-détails du montage de pierre.

Pour l'approche, brayage et débrayage, il faut lire :

22 minutes 1/2 de pinceur à $1^f,12$ l'heure.......................... $0^f,41$ — N° 368

1 heure 30 minutes de bardeurs

à $0^f,96$ l'une.......................... $1^f,44$ — N° 369

Le mètre cube.......................... $1^f,85$ — N° 1220

Pour la descente de pierre, l'approche, brayage et débrayage, la Série nous indique avec raison qu'il faut compter pour cette première opération, le mètre cube.......................... $1^f,85$

Les évaluations des 2/3 ou des 3/4 du prix de montage ne s'appliquent que sur la valeur du montage proprement dit. — N° 739

A reporter.......................... $5^f,17$

Report 5f,17

Exemple. — Descente de pierre (au mètre cube) en contre-bas du sol ou en fondation, à 2m,20 de hauteur.

Nous aurons :

Approche, brayage et débrayage, le mètre cube .... 1f,85 N° 1220

Montage de pierre à 2m,20 de hauteur.

0f,50 × 2,20 = 1f,10, et pour descente de pierre.

$1^f,10 \times \frac{2}{3} =$ .... 0f,73 N° 1221

Le mètre cube .... 2f,58 Obs. 740.

2me Exemple. — Descente de pierre (au mètre cube) avec soin de pierre vieille destinée à être réemployée, à 4m,55 de hauteur.

Nous aurons :

Approche, brayage et débrayage, le mètre cube .... 1f,85 N° 1220

Montage de pierre à 4m,55 de hauteur

0f,50 × 4,55 = 2f,28 N° 1221

et pour descente de pierre

$2^f,28 \times \frac{3}{4} =$ .... 1f,71 Obs. 741,

Le mètre cube 3f,56

Nous avons donné précédemment, page 243, un exemple où il était dû à l'entreprise, pour le montage de la pierre, un échafaudage en charpente ; pour le travail ci-dessus, l'entreprise s'est servie de l'échafaudage installé dans la cour ; nous n'avons donc rien à compter en supplément des prix de montage ou descente, accordés par la Série.

Au 3me étage *appartement de droite.*

Suppression de la croisée de la salle à manger.

Pour la dépose du bâti dormant de la fenêtre, descellements au pourtour.

2 fois 2.08 .... 4.16
1 fois 1.12
1 fois 1.10

Ensemble 6.38

× 0.015 courant de légers ouvrages (obs. 1019) .... 0.10 »

7 descellements de pattes de 0.10 de profondeur et bouchements de trous en plâtre.

Chaque 0.05 de légers ouvrages (obs. 1019) .... 0.35 »

Dépose de la fenêtre avec son dormant pour réemploi, transport dans l'étage et rangement.

Hauteur 2.23 × 1.10 .... 2.45
Plus-value 5/10 (obs. 461 Menuiserie) 1.23

Ensemble 3.68

à 0f,30 le mètre .... » 1f,10 N° 445 Menuiserie

Pour le balcon en fonte :

4 descellements de 0.10 de profondeur dans la pierre n° 8 et bouchement de trous en plâtre teinté.

Chaque 0.05 de légers ouvrages 0.20

Aux 105/00 pour addition d'ocre jaune .... 0.21 »

4 raccords en plâtre teinté sur les piédroits en pierre :

chaque 0.04 de légers ouvrages .... 0.16 »

Dépose du balcon en fonte et rangement dans l'étage, en légers .... 0.05 »

A reporter 0.87 6f,27

Reports		0.87	6f,27	
Le bouchement de la baie en banc franc de Méry, (*fig.* 74) pour fourniture et pose,				
6 fois 1.10 × 0.32 hauteur.......... 2.11				
× 0.24 épaisseur	0.506			
7me assise 1.10 × 0.31 hauteur.......... 0.34				
× 0.24 épaisseur	0.082			
Ensemble	0.588			
à 119f,25 le mètre cube		»	70f,12	N° 1362
Plus-value de fichage de pierre de taille neuve en mortier n° 4 avec chaux ©.				
Cube	0.588			
à 0f,47 le mètre		»	0f,28	N° 1453, col. 3.
Montage de pierre à 11m,50 de hauteur réduite.				
Cube	0.588			
à 5f,75 le mètre		»	3f,38	N° 1221
Approche, brayage et débrayage.				
Cube	0.588			
à 1f,85 le mètre		»	1f,09	N° 1220

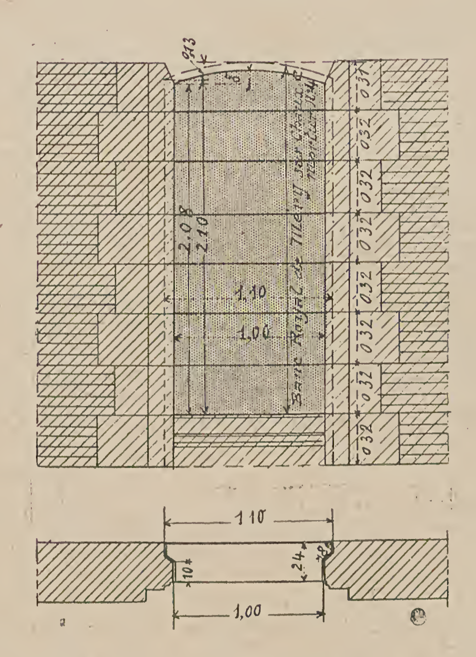


Fig. 74. — Plan et élévation sur le bouchement de baie au 3e étage.

Bardage de pierre à pied d'œuvre du chantier de l'entrepreneur.				
Cube = 0m,588.				
à 7f,00 le mètre cube			4f,12	N° 404
Plus-value de transport de pierre cubant moins d'un mètre			2f,20	N° 405
Lorsque dans un même travail la quantité de pierre transportée n'atteindra pas 1 mètre cube, il sera payé en plus-value un transport moyen de 2f,20.				
A reporter		0.87	87f,46	

Reports	0.87	87f,46	

Ce prix ne se paie pas *au mètre cube*, c'est une plus-value de transport à compter à *la pièce*.

1er Exemple.

Dans un travail d'entretien il est demandé le remplacement d'un seuil en pierre n° 5 et d'un appui en pierre n° 6.

L'entreprise n'a fait qu'un seul transport de pierre, comment compterons-nous le bardage?

Nous aurons :

Bardage de pierre à pied d'œuvre du chantier de l'entrepreneur.

Seuil en pierre n° 5.

Longueur 1,00 × 0,35 = 0,35
× 0,17 de hauteur 0.060

Appui en pierre n° 6.

Lorsque 1m,25 × 0,40 = 0,50
× 0,20 de hauteur 0.100

Ensemble 0.160

à 7f,00 le mètre cube .... 1f,12 — N° 404

Plus-value de transport de pierre cubant moins d'un mètre .... 2f,20 — N° 405

Ensemble 3f,32

2e Exemple.

Dans un travail d'entretien, il est demandé le remplacement d'un seuil en pierre n° 5; lorsque le seuil est posé, il est demandé pour la même propriété le remplacement de l'évier en pierre n° 4. L'entreprise a fait 2 transports, comment compterons-nous le bardage de pierre?

Nous aurons :

Bardage de pierre à pied d'œuvre du chantier de l'entrepreneur :

Le 15 janvier

Un seuil en pierre n° 5.

Longueur 1,10 × 0,30 0,33
× 0,20 de hauteur 0m,066

Plus-value de transport de pierre cubant moins d'un mètre cube .... 2f,20 — N° 405

Le 5 février

Bardage de pierre à pied d'œuvre du chantier de l'entrepreneur.

Un évier en pierre n° 4.

Longueur 0,80 × 0,70 0,56
× 0,14 de hauteur 0m,078

Plus-value de transport de pierre cubant moins d'un mètre cube .... 2f,20 — N° 405

Ensemble 0m,144

à 7f,00 le mètre cube .... 1f,01 — N° 404

Ensemble 5f,41

Observation. — Ces bardages ne comprennent pas les transports dans l'intérieur des propriétés. — Observation.

Après avoir examiné la plus-value de bardage de pierre, nous allons continuer le métré du bouchement de la croisée de la salle à manger.

A reporter	0.87	87f,46	

Reports	0.87	$87^f,46$	
Plus-value *de pose de pierre* de taille n° 7 par morceaux isolés avec joints mâles et femelles.			
Cube .... $0^m,588$			
à $16^f,25$ le mètre		$9^f,56$	N° 1471
La pose de ces morceaux en tiroir nécessite une main-d'œuvre assimilable à la plus-value de pose de pierre par incrustement de morceaux isolés.			Observation.
Pour l'encastrement des morceaux, la taille de joints biais dans les anciens ébrasements.			
Hauteur 2 fois 2,08 = 4,16			
× 0,08 courant de taille n° 8 = 0,33			
à 0/0 de taille 0,33			
Voussure circulaire.			
Développement 1,12			
Plus-value 1/3 0,37			
Ensemble 1,49			
× 0,08 courant de taille n° 8 = 0,12			Taille n° 8.
à 0/0 de taille 0,12			N° 1573.
Ensemble taille n° 8 0,45			0.45
Dans les morceaux rapportés la taille de joints biais.			
Hauteur 2 fois 2,08 = 4,16			
× 0,18 courant de taille n° 7 = 0,75			
à 0/0 de taille 0,75			
dessus circulaire.			
Développement 1,12			
Plus-value 1/3 0,37			
Ensemble 1,49			
× 0,18 courant de taille n° 7 = 0,27			Taille n° 7.
à 0/0 de taille 0.27			N° 1572.
Ensemble taille n° 7 .... 1.02			1.02
Les prix de pierre au mètre cube comprennent la taille des lits et joints; la main-d'œuvre des joints mâles et femelles n'est pas comprise dans l'observation de la Série n° 1259.			
Plus-value d'assises réglées de hauteur en banc franc de Méry.			
Cube de la pierre .... $0^m,506$			
à $5^f,46$ le mètre	»	$2^f,76$	(Obs. 1439) et n° 303.
Plus-value d'arc simple épousant l'intrados de l'arc de l'ancienne baie			
Cube .... $0^m,082$			
à $13^f,90$ le mètre	»	$1^f,14$	N° 1489
NOTA. — Nous n'avons pas à compter de plus-value de règlement de hauteur pour cette assise, l'observation n° 1517 de la Série étant formelle à cet égard.			
Définition.			
On appelle intrados le parement intérieur et concave de la voûte ou voussoir.			
La partie opposée de la voûte ou voussoir s'appelle extrados (voir *fig.* 75).			
Taille des parements vus de cette pierre.			
Parement extérieur.			
Longueur 1,00 × 2,08 hauteur 2.08			
Segment 1,00 × 0,08 hauteur $\times \frac{2}{3}$ .. 0.05			
Ensemble 2.13			
A reporter 2.13	0.87	$100^f,92$	

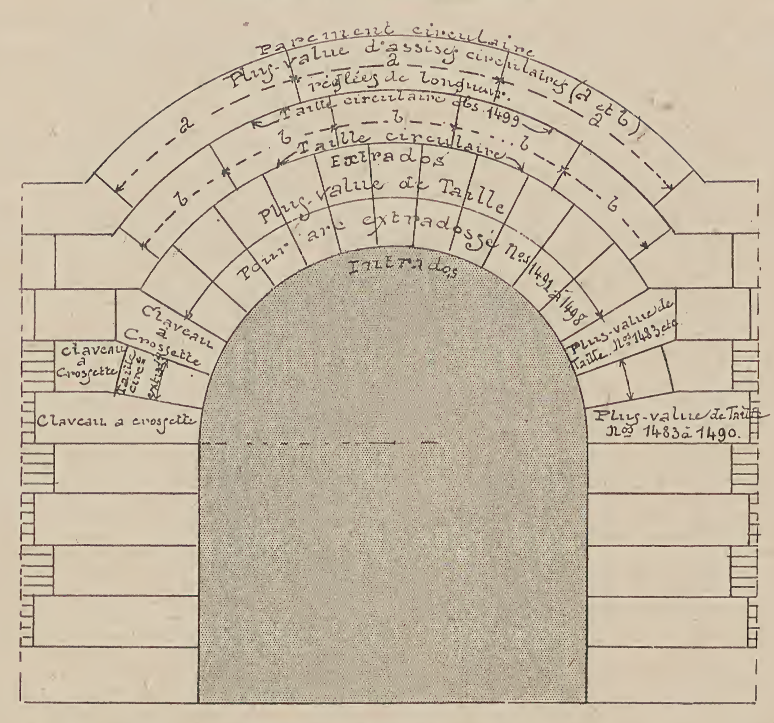


Fig. 75. — Détail d'une baie cintrée indiquant l'intrados et l'extrados d'un arc ainsi que diverses plus-values de taille de pierre.

Reports		2.13	0.87	100f,92	
à 0/0 de taille n° 7		2.13			
Parement intérieur.					
Longueur 1,10 × 2,10 hauteur	2.31				
Segment 1,10 × 0,13 hauteur × $\frac{2}{3}$	0.09				
Ensemble	2.40				Taille n° 7.
à 0/0 de taille n° 7		2.40			N° 1572.
Ensemble taille n° 7		4.53			4.53
Le ravalement sur mur neuf devant rester apparent avec recoupement, passage au grès et jointoiement.					
à l'extérieur.					
Surface précédente	2.13				
aux 35/00 de taille n° 7		0.75			
Plus-value pour jointoiement sur pierre neuve en mortier n° 4 de chaux de Beffes, les joints noircis et tirés au fer, au lieu de jointoiement en plâtre.					
Joints horizontaux :					
Linéaire 7 fois 1,00	7m,00				
à 0f,35 le mètre		»	»	2f,45	
(Voir sous-détail du prix, page 279.)					
Les joints verticaux et de l'intrados ne sont pas apparents.					Observation.
Les piédroits de l'ancienne baie ont été ravalés en raccordement du bouchement; ce ravalement					
A reporter		0.75	0.87	103f,37	

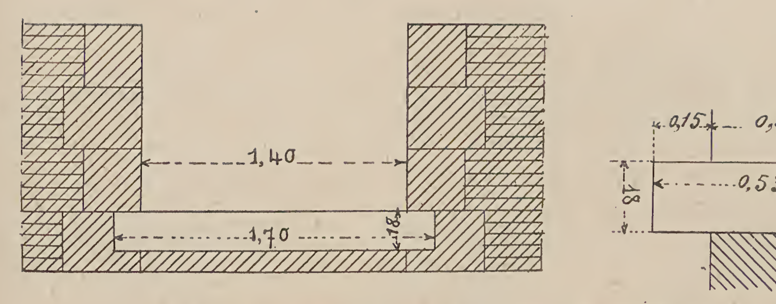


Fig. 76. — Élévation et coupe de l'appui (baie agrandie).

Reports	0.75	0.87	103f,37	
est à compter avec l'ensemble du ravalement sur vieille construction.				
Ragrément à vif dit tapisserie sur pierre n° 7 sur parement intérieur de la façade.				
Surface précédente ... 2.40				Taille n° 7.
aux 25/00 de taille n° 7	0.60			N° 1572.
Ensemble taille n° 7	1.35			1.35
L'appui de la baie du 3me étage. (Baie agrandie de la salle à manger), en roche dure de Larrys du Bief (Taille n° 4) pour fourniture et pose (*fig.* 76).				
Longueur 1.70 × 0.53 ... 0.90				
× 0.18 épaisseur	0.162			
à 165f,40 le mètre cube		»	26f,79	N° 1338
Plus-value de pose de pierre en reprise.				
Cube = 0.162 à 2f,90 le mètre		»	0f,47	Nos 1456-1455
Approche, brayage et débrayage pour montage de cette pierre.				
Cube	0.162	»		
à 1f,85 le mètre			0f,30	N° 1220
Montage de cette pierre à 10m,10 hauteur.				
Cube	0.162			
à 5f,05 le mètre		»	0f,82	N° 1221
Fichage de cette pierre sur mortier n° 4 de sable tamisé et de chaux de Beffes (c)				
Même cube	0.162			
à 0f,47 le mètre		»	0f,08	N° 1453, col. 3
Bardage de pierre à pied d'œuvre du chantier de l'entrepreneur.				
Cube	0.162			
à 7f,00 le mètre cube		»	1f,13	N° 404
Nota. — L'appui ayant été transporté en même temps que la pierre du bouchement de baie, nous n'avons pas de supplément de transport de pierre à compter.				Observation.
Nous avons donné précédemment, page 243, un exemple où il était dû à l'entreprise, pour le montage de la pierre, un échafaudage spécial; pour le travail de bouchement de baie et remplacement d'appui en pierre, l'entreprise s'est servie de l'échafaudage installé dans la cour; nous n'avons donc rien à compter en supplément des prix de montage accordés par la Série.				
A reporter		0.87	132f,96	

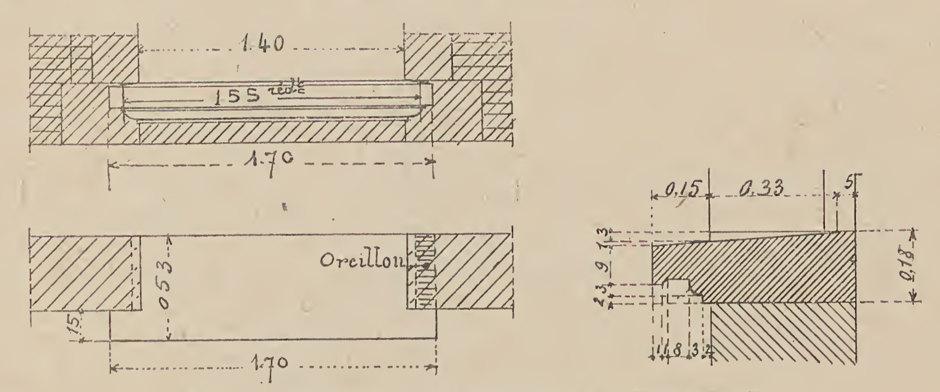


Fig. 77. — Élévation, plan et coupe de l'appui (baie agrandie).

Reports.. 0.87 132f,96

Taille des parements vus de cette pierre (*fig. n°* 77).
Dessus 1,40 × 0,53 0,74
Excédents, 2 fois 0,15............ 0,30
× 0,15 0,05
Face 1,70 × 0,18......................... 0,31
Sous-face 1,70 × 0,15.................... 0,26
Parement intérieur 1,40 × 0,18 0,25
2 abouts estimés chacun 0,05........... 0,10
2 entailles d'oreillons valent chacune 0,12. 0,24 N° 1277
Ensemble........................ 1,95
à 0/0 de taille n° 4.......................... 1,95

Recoupement du dessus de 0,02 réduit pour pente, ragrément et passage au grès.
1m,40 × 0,33.............................. 0,46
aux 55/00 de taille.......................... 0,25
Gorge formant regingot (moulure mixte) 1,40
2 amortissements valent chacun 0,05.. 0,10
Ensemble..................... 1,50
× 0,10 courant profil..................... 0,15
aux 135/00................................. 0,20

Observation. — Les gorges des dessus de balcon et d'appui ne sont pas comprises dans la restriction de l'observation n° 1639.

N° 1638. Gorge : pour fonds d'éviers, d'auges, ou dessus d'appui le mètre linéaire en taille 0m,10. Les gorges d'évier ou auges ne seront jamais comptées comme moulures (obs. 1639).

Dans les tableaux.

Taille après recoupement des champs verticaux prolongeant ces tableaux dans l'assise de l'appui recoupé.
2 fois 0,33 × 0,075......................... 0,05
aux 50/00.................................. 0,03

Ragrément et passage au grès de ces champs verticaux.
Même surface 0,05
aux 35/00.................................. 0,02

Sous la pièce d'appui de la croisée, ragrément simple sans recoupement supplémentaire.

A reporter............................ 2.45 0.87 132f,96

Reports. 2,45 0.87 132f,96
1,40 × 0,075. 0,11
aux 35/00. 0,04
Face moulurée de cet appui.
Développement du profil de la moulure.
Dessus en pente. 0,15
Face. 0,09
Mouchette de larmier. 0,075
Congé du larmier. Moulure mixte (obs. 1658). 0,10
Table horizontale du larmier. 0,08
Quart de rond. 0,15
Filet en dessous vertical. 0,075
Sous-face du carré. 0,075
Ensemble. 0,795
Longueur de la face moulurée de l'appui, les mesures prises au milieu de la saillie.
Face. 1m,55
Retours, 2 fois 0,075 réduit. 0m,15
2 angles saillants valent chacun 0,15. 0m,30
2 amortissements valent chacun 0,05 0m,10
Ensemble. 2m,10
× 0,795 courant de profil ci-dessus développé. 1,67
aux 135/00. 2,25
Arêtes arrondies au ciseau et à la râpe entre dessus et face.
1 fois. 1,70
2 fois 0,15. 0,30
2 arêtes verticales chaque 0,09. 0,18
Ensemble. 2,18
× 0,03 courant de taille. 0,07
aux 135/00 compris ragrément et passage au grès. 0,09
Ragrément de la face intérieure et passage au grès en roche dure de Larrys du Bief, taille n° 4.
1,40 × 0,18 hauteur 0,25
aux 25/00 taille n° 4. 0,06
Ensemble taille n° 4 . . . . 4,89 | Taille n° 4. — N° 1569. — 4.89
Plus-value pour joints apparents et réguliers, sur pierre neuve en ciment métallique, au lieu de joints en plâtre.
2 fois 0.15. . . . . 0.15
2 fois 0.30. . . . . 0.60
Verticaux sur moulures
2 fois 0.795 . . . . 1.59
aux 150/00 . . . . 2.39
Ensemble 3.29
à 0f,66 le mètre. . . . . » 2f,17
Pour plus-value du prix du n° 622 (0f,95) sur le prix des joints en plâtre teinté. Nous ferons la transformation de la petite baie du salon après le ravalement extérieur de la façade (cette baie ne se trouvant pas dans la partie de ravalement de l'ordre de service page 193).
Balcon du 4me étage en roche dure de Larrys du Bief (taille n° 4) (voir *fig.* 78).
Ravalement du dessus avec recoupement de 0,015, passage au grès et jointoiement.
A reporter. 0.87 135f,13

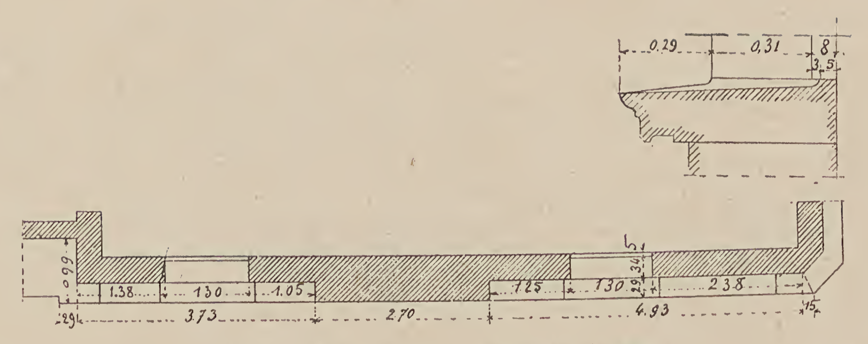


Fig. 78. — Coupe et plan du balcon en pierre n° 4.

Reports				0.87	135f,13	
Retour 0.29 × 0.99		0.29				
Partie à la suite sur façade						
à gauche	3.73					
à droite	4.93					
Ensemble	8.66					
× 0.29 largeur		2.51				
Excédent contre le pan coupé sur le boulevard.						
Triangle $\frac{0.15 \times 0.29}{2}$		0.02				
Excédents dans les baies						
2 fois 1.30	2.60					
× 0,34 largeur		0.88				
Ensemble		3.70				
aux 50/00 de taille n° 4			1.85			
Sous-détail.						
Recoupement de 0.015						
Vaut 3 fois 0.05	0.15					N° 1616
Ravalement sur pierre vieille avec recoupement moyen de 5 millimètres, passage au grès et jointoiement.						
Le mètre superficiel	0.35					N° 1606
Le mètre superficiel	0.50 de taille.					
Ravalement des moulures au-dessus du balcon avec recoupement moyen de 0.015, passage au grès et jointoiement sur vieux mur.						
Gorges contre le mur de face en commençant à gauche.						
Longueur	1.38					
à la suite	1.05					
à droite	1.25					
—	2.38					
Gorges dans les baies						
2 fois 1.30	2.60					
6 amortissements						
Valent chacun 0.05	0.30					
Ensemble	8.96					
× 0.10 courant de profil		0.90				
aux 75/00 de taille n° 4			0.68			
A reporter			2.53	0.87	135f,13	

Reports................................ 2.53 0.87 135f,13

Nous avons compté les gorges comme moulures; le n° 1601 ne s'applique pas ici et comprend seulement les parties de pierre ne se reliant qu'indirectement à la construction, tels que les éviers, auges, etc.

Dans les tableaux des baies, taille après recoupement des champs verticaux prolongeant ces tableaux dans l'assise du balcon recoupé.

4 fois 0.34.................... 1.36
Contre le retour................ 0.70

Ensemble.................. 2.06
× 0.075.............................. 0.15
aux 50/00.................................. 0.08

Ragrément et passage au grès de ces champs verticaux,

Surface................................ 0.15
aux 35/00.................................. 0.05

Au droit du retour d'avant-corps, pour le raccordement de pente, recoupement et taille en glacis du champ vertical produit par la rencontre des dites pentes, ragrément et passage au grès sur une largeur de 0,15.

Longueur 0.29 × 0.15 largeur.......... 0.04
aux 135/00................................ 0.05

Face moulurée de ce balcon.

Ragrément sur vieux mur avec recoupement de 17 millimètres passage au grès et jointoiement (voir *fig.* 78).

Développement du profil de la moulure.

1 quart de rond.................. 0.15
1 filet.......................... 0.075
1 congé, moulure mixte.......... 0.10
1 table.......................... 0.075
Mouchette du larmier........... 0.075
Congé du larmier................ 0.10
Champ horizontal................ 0.075
Champ vertical.................. 0.075
Sous-face de balcon............. 0.075

Ensemble.................. 0.80

Longueur de la face moulurée du balcon, les mesures prises au milieu de la saillie.

Retour de gauche................ 0.11
A la suite sur la façade.......... 3.91
A droite (réduit)................ 5.00
2 angles saillants ou rentrants
Valent chacun 0.15.............. 0.30

Ensemble................. 9.32
× 0.80 courant de profil................ 0.75
Aux 135/00................................ 1.01

Arête supérieure arrondie au ciseau et à la râpe.

En suivant le même ordre que ci-dessus:

A reporter.............................. 3.72 0.87 135f,13

Reports.................................. 3.72 0.87 135f,13

Longueur................ 0.11
4.02
5.08

Ensemble................ 9.21

× 0.03 courant.......................... 0.28

Aux 135/00.................................. 0.38 — Taille nº 4. Nº 1569.

Ensemble taille nº 4.................... 4.10 — 4.10

Plus-value pour jointoiement sur ce balcon en ciment métallique de 0.03 de profondeur et 0.01 de largeur sur pierre vieille au lieu de jointoiement en plâtre teinté prévu à la Série au numéro 1606.

Joints sur parties unies.

Le long du mur de face.

En retour........................... 0.70
1.38
1.05
1.25
2.38

Retours en tableaux.

4 fois 0.34.......................... 1.36

Dessus du balcon, perpendiculaires à la façade.

8 fois 0.29.......................... 2.32

Ensemble.................... 10.44 10m,44

Sur parties moulurées.

Sur les gorges contre le mur de face.

8 fois 0.10 développé................ 0.80

Sur la face moulurée du balcon.

8 fois 0.80 développé................ 6.40

Ensemble.................... 7.20

Aux 150/00 (Obs. 624)...................... 10.80

Ensemble.......................... 21.24

à 1f,14 le mètre pour plus-value.................... » 24f,21

Sous-détail du prix.

Nº 622 le mètre linéaire...................... 0f,95

Nº 623 — 0,01 en plus...................... 0f,48

Ensemble.......................... 1f,43

Déduire la valeur du joint prévu dans le ravalement (nº 1606), le mètre linéaire................ 0f,29

(Voir décompte page 211).

Reste, le mètre linéaire................ 1f,14

Les raccords en ciment métallique des pieds de balcon, arcs-boutants, etc., seront comptés à la pièce ; nous avons donné précédemment des exemples de raccords, bouchements, garnissages, enduits en ciment métallique, il est inutile d'y revenir.

3me et 2me étages.

Au-dessous du balcon du 4me étage (Voir *fig.* 79).

La fourniture et pose d'un morceau de pierre neuve en banc royal de Méry.

Longueur 1.39 × 0.60 de hauteur...... 0.83

× 0.25 épaisseur.......................... 0m,208

à 102f,85 le mètre cube.......................... 21f,39 — Nº 1363

A reporter.................................. 0.87 180f,73

Reports		0.87	180f,73	
Plus-value de fichage de pierre de taille neuve en mortier n° 4 avec chaux hydraulique (*c*).				
Cube	0m,208			
à 0f,47 le mètre			0f,10	N° 1453, col. 3
Montage de pierre 12m,90 de hauteur.				
Cube	0m,208			
à 6f,45 le mètre			1f,34	N° 1221
Approche, brayage et débrayage.				
Cube	0m,208			
à 1f,85 le mètre			0f,38	N° 1220
Bardage de pierre à pied d'œuvre du chantier de l'entrepreneur.				
Cube	0m,208			
à 7f,00 le mètre cube			1f,46	N° 404
Plus-value de transport de pierre cubant moins d'un mètre cube			2f,20	N° 405
Plus-value pour pose de pierre de taille neuve de *morceau isolé par incrustement.*				
Cube	0m,208			
à 8f,25 le mètre cube			1f,72	

Fig. 79. — Banc royal neuf de Méry avec plus-value de pose par incrustement de morceau isolé.

Sous-détail du prix.

Plus-value pour pose, dans l'embarras des étais en reprise par incrustement de morceau isolé, en pierre n° 8, le mètre cube	14f,05			N° 1472
Déduire la valeur de pose de pierre dans l'embarras des étais, le mètre cube	5f,80			N° 1455
Reste, le mètre cube	8f,25			
Pour l'incrustement du morceau, refouillement de l'ancien morceau 1/2 à la masse et au poinçon 1/2 à la pioche.				
Longueur 1.39 × 0.60 de hauteur....... 0.83				
× 0.37 épaisseur	0.307			
à 7m,35 de taille n° 8		2.26		
Sous-détail de cette évaluation :				
Refouillement de pierre à la masse et au poinçon, le				
A reporter		3.13	187f,93	

Reports.................................... 3.13 187f,93

mètre cube .... 8m,05 N° 1578

Refouillement de pierre à la pioche, le mètre cube .... 6m,65 N° 1577

Ensemble.................... 14m,70

Moyenne........................ $\frac{14^m,70}{2}$ = 7m,35

Taille des parements en tous sens pour l'ajustement pierre à pierre.

2 fois 1.39.......................... 2.78

2 fois 0.60.......................... 1.20

Ensemble.................... 3.98

× 0.25 réduit................................ 1.00

à 1/2 de taille................................ 0.50 (Obs. 1622.)

Dans le cas où il serait demandé la taille du fond, ce qui se fait rarement, il faudrait, en raison de la difficulté d'exécution, compter ce travail au double par analogie à l'observation n° 1681 de la Série.

Pour parfaire l'épaisseur du mur, reprise derrière le morceau incrusté en brique neuve de Bourgogne ordinaire brune de 0.11 d'épaisseur (moule 0.054×0.11×0.22) et mortier n° 4 de chaux hydraulique (*c*).

Longueur 1.39 × 0.60 hauteur 0.83

à 9f,38 le mètre 7f,79

Observation. — La pierre ayant été fichée en mortier n° 4, le même mortier a été employé pour la reprise en brique.

Collage à bain de plâtre sur l'ancien mur.

1.39 × 0.60 hauteur 0.83

à 0f,80 le mètre................................ 0f,66 N° 718 Fumisterie

Sous-détail du prix précédent :

N° 525, col. 3 le mètre superficiel............. 9f,15

Plus-value pour emploi de mortier n° 4 de chaux hydraulique (*c*).

Le mètre superficiel.......................... 0f,23

Le mètre superficiel................... 9f,38

Comment avons-nous obtenu la valeur de la plus-value ci-dessus ?

Reportons-nous au n° 579 et suivants de la Série, nous avons :

Plus-values sur les prix de brique pleine ou creuse fournie ou non fournie au mètre superficiel, pour emploi dans le hourdis de mortier n° 2, et sable tamisé.

ÉPAISSEUR DE BRIQUE	AVEC CHAUX HYDRAULIQUE					
	A	B	C	D	E	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
De 0,045 à 0,105	0f,01	0f,02	0f,03	0f,11	0f,18	N° 580
De 0,11 à 0,21	0f,04	0f,06	0f,07	0f,36	0f,60	N° 581
De 0,22 à 0,30	0f,08	0f,10	0f,15	0f,72	1f,20	N° 582

A reporter................................ 3.63 196f,38

Reports .... 3.63 $196^{f},38$

Nous voyons que la Série a établi une moyenne de mortier pour les épaisseurs de brique de 0.11 à 0.21. Il est facile de retrouver cette quantité.

Faisons la différence de plus-value entre la colonne n° 5 mortier E et la colonne n° 1 mortier A,

Plus-value de brique de 0.11 hourdis en mortier E le mètre superficiel............................ $0^{f},60$ — N° 581, col. 5

Plus-value de brique de 0.11 hourdée en mortier A le mètre superficiel .... $0^{f},04$ — N° 581, col. 1

Différence par mètre superficiel............... $0^{f},56$

Faisons de même la différence de la valeur des mortiers n° 2 au mètre cube.

Mortier n° 2 de chaux hydraulique E le mètre cube $48^{f},20$ — N° 1232, col. 2

Mortier n° 2 de chaux hydraulique A, le mètre cube.. $20^{f},25$ — N° 1228, col. 2

Différence par mètre cube .... $27^{f},95$

Connaissant la différence de la valeur du mortier n° 2 et la différence de la plus-value accordée pour ces mêmes mortiers, il est facile d'en trouver la quantité.

Nous aurons : $\frac{0^{f},56}{27^{f},95} = 0^{m},020.$

La plus-value de mortier s'établira ainsi :

Plus-value de brique de 0.11 hourdée en mortier de chaux **c** n° 2, le mètre superficiel .... $0^{f},07$ — N° 581

Le mortier employé étant du mortier de chaux hydraulique **c** n° 4.

Nous ajoutons la différence de valeur du mortier.

N° 1230, mortier n° 4 de chaux hydraulique colonne 4, le mètre cube................. $29^{f},70$

N° 1230, mortier n° 2 de chaux **c** colonne 2, le mètre cube............................. $21^{f},85$

Différence, par mètre cube .... $7^{f},85$

et pour $0^{m},020$ produisent : $7^{f},85 \times 0{,}020$ .... $0^{f},16$

Le mètre superficiel......................... $0^{f},23$

Plus-value de construction de brique avec calage en sous-œuvre par petites parties.

Surface brique de 0.11 = 0.83

× 0.11 épaisseur.................................. 0.091

Plus-value 1/10.................................. 0.009 — (Obs. 1547.)

Ensemble............................ 0.100

à $2^{f},85$ le mètre cube................................ $0^{f},29$

Sous-détail du prix :

Plus-value de construction en brique par petites parties dans l'embarras des étais et avec cales en maçonnerie, le mètre cube.................................... $4^{f},20$ — N° 1533.

Déduire la plus-value dans l'embarras des étais, le mètre cube...................................... $1^{f},35$ — N° 1530

Reste, le mètre cube......................... $2^{f},85$

La taille des parements vus du morceau incrusté sur pierre n° 8.

Face 1.39 × 0.60 hauteur 0.83

Dessous 1.39 × 0.09 .... 0.13

Epaisseurs 2 fois 0.60 × 0.09 .... 0.11

Ensemble.............................. 1.07 1.07

A reporter................................ 4.70 $196^{f},67$

Reports			4.70	196^{f},67	
A l'intérieur pour ajustement pierre à pierre.					
2 fois 0.60 hauteur × 0.16		0.19			
Lit de dessus 1.39 × 0.25		0.35			
Lit de dessous en complément 1.39 × 0.16		0.22			
Ensemble		0.76			Taille n° 8.
aux 60/00 de taille			0.46		N° 1573.
Ensemble			5.16		5.16
Sous-détail :					
Taille de lit et joint comme parement, le mètre superficiel		1^{m},00			
Déduire la valeur du lit et joint due dans le prix au mètre cube, le mètre superficiel		0^{m},40			N° 1585
Différence		0^{m},60			
La taille des moulures et ravalement y compris passage au grès et jointoiement du morceau incrusté.					
Moulure de couronnement.					
Longueur	1.39				
× 0.45 courant profil développé		0.63			
Aux 135/00			0.85	»	
Détail du profil de la moulure (Voir *fig.* 79).					
1 champ vertical	0.075				
1 champ horizontal	0.075				
1 quart de rond de 0.05 rayon	0.15				
1 champ vertical	0.075				
1 champ horizontal	0.075				
Ensemble profil développé	0.450				
Moulure encadrant les macarons au-dessus du trumeau en brique.					
2 fois 1.39	2.78				
× 0.30 courant de profil développé		0.83			
Aux 135/00			1.12	»	
Détail du profil de la moulure.					
1 champ de 0.05	0.075				
3 autres champs de 0.02 chaque 0.075	0.225				
Ensemble profil développé	0.300				
Façon de 7 macarons encadrés par ces moulures.					
Valent chacun pour dégagement dans la pierre, ébauche, recoupement à l'intérieur, taille et ravalement 2^{m},00 de taille, y compris refouillement des entre-deux en forme de tympans			14.00	»	
Au-dessous de la frise.					
Taille des moulures et ravalement.					
Longueur	1.39				
× 0.50 courant de profil développé		0.70			
Aux 135/00			0.95		
Détail du profil de la moulure.					
Dessus	0.075				
Baguette, moulure mixte se raccordant sans interruption d'arête					
Avec le dessus	0.10				
Champ vertical	0.075				
Congé de raccordement					
Moulure mixte	0.10				
A reporter	0.35		16.92	196^{f},67	

Reports	0.35		16.92	196f,67
Champ vertical	0.075			
Champ de saillie horizontal	0.075			
Ensemble	0.500			
Ravalement en pierre sur vieux mur dans la hauteur des 3me et 2me étages (voir *fig.* 66).				
Sous le balcon moulure redressée sur vieux mur pour ravalement avec recoupement de 0m,015, passage au grès et jointoiement.				
Moulure de couronnement.				
Longueur de cette moulure mesurée au milieu de la saillie.				
Retour compris saillie du faux-modillon . .	0.13			
A la suite à gauche	3.66			
A droite	3.47			
2 angles rentrant et saillant				
Chacun 0.15	0.30			
2 amortissements				
Valent chacun 0.05	0.10			
A reprendre pour les faux modillons sur lesquels cette moulure est ressautée.				
9 retours				
Valent chacun 0.075	0.675			
18 angles rentrants ou saillants				
Valent chacun 0.15	2.70			
Ensemble	11.035			
× 0.45 courant de profil		4.97		
Aux 75/00			3.73	»
Moulure encadrant les macarons au-dessus des trumeaux en brique.				
Horizontalement				
2 fois 0.69	1.38			
2 fois 0.65	1.30			
Verticalement				
4 fois 0.20	0.80			
8 angles rentrants				
Valent chacun 0.15	1.20			
Ensemble	4.68			
× 0.30 courant		1.30		
Aux 75/00			0.98	»
Façon de 6 macarons encadrés par ces moulures, y compris refouillement des entre-deux en forme de tympans.				
Chaque 0.75			4.50	»
Moulure encadrant les tables sur les plates-bandes des baies				
Horizontalement				
4 fois 1.30	5.20			
Verticalement				
4 fois 0.20	0.80			
8 angles rentrants				
Valent chacun 0.15	1.20			
Ensemble	7.20			
× 0.30 courant de profil		2.16		
aux 75/00 de taille			1.62	
A reporter			27.75	196f,67

Reports 27.75 196f,67

Ragrément, dit ravalement, des tables renfoncées sur les plates-bandes encadrées par les moulures ci-dessus :
2 fois 1.16 .... 2.32
× 0.20 de hauteur.......................... 0.46
aux 75/00.................................... 0.35

Ces tables formant frise n'ayant que 0.20 de hauteur sont comptées comme moulures.

Ravalement de 4 faux modillons sculptés (sculpture non comprise) avec taille de la moulure encadrant les faux modillons valent chacun 0.60.................... 2.40

Pour un autre faux modillon non sculpté, taille et ravalement semblable aux précédents.
Vaut 0.50

Moulure au-dessous de la frise.
Retour.............................. 0.11
1 partie à gauche.................. 4.495
A droite 4.305
2 retours à la baie milieu (bouchement) chaque 0.075....................... 0.15
4 angles saillants ou rentrants.
Valent chacun 0.15................. 0.60
2 amortissements.
Valent chacun 0.05................. 0.10

Ensemble.................... 9.76
× 0,50 courant profil développé ci-dessus........ 4.88
aux 75/00 de taille 3.66

Pour le motif sculpté, prolongement circulaire des moulures du balcon pour raccordement de celles-ci à la sculpture, valent.................................... 8.00

Ensemble, taille nº 8 .... 42.66 — Taille nº 8. Nº 1573. 42.66

Plus-value pour joints apparents et réguliers en mortier nº 4 de chaux de Beffes sur pierre neuve, les joints noirs en creux lissés au fer au lieu de joints en plâtre teinté prévus à la Série.

Sous le balcon du 4me étage sur parties moulurées.
Horizontaux.
Retour 0.13
A la suite, à gauche.................. 3.66
A droite 4.86
9 retours valent chacun 0.075 .... 0.675

Ensemble........................ 9.325
aux 150/00.. 13.99

Sur parties sculptées, circulaire développé :
1.92 à 0/0 1/3 .... 2.56
2 fois 1.30 développé............... 2.60
4 fois 0.50......................... 2.00
1 fois 1.40......................... 1.40
2 fois 0.80 développé............... 1.60
2 fois 1.65......................... 3.30

Ensemble.................. 13.46

Au double par analogie au mesurage des joints en ciment métallique 26.92

Plates-bandes de baies.
2 baies semblables.

A reporter 40.91 196f,67

Reports.................................... 40.91 196^{f},67

Détail d'une :

4 fois 1.57 développé vu le biais......... 6.28

Contre faux modillons, 2 fois 1.55....... 3.10

Ensemble....................... 9.38

1 autre baie semblable................. 9.38

Contre chaînes d'angle, 2 fois 1.55....... 3.10

Ensemble...................... 21.86

aux 150/00.................................... 32.79

Sur parties unies :

Au-dessus des piédroits de baies.

6 fois 0.34.. 2.04

Retours :

6 fois 0.075.. 0.45

Au-dessus des chaînes d'angle.

1 fois.. 0.34

1 fois.. 0.45

Retours :

1 fois.. 0.14

2 fois 0.075.. 0.15

Ensemble.................................. 77.27

à 0^{f},35 le mètre (voir page 211)............................ 27^{f},04

Au-dessous de la frise, dans la hauteur des 2 étages, ravalement sur pierre vieille avec recoupement de 2 millimètres.

Chaîne d'angle.

Assises formant harpes courtes,

face 8 fois 0.34.................. 2.72

Champs verticaux.

A gauche 8 fois 0.14........... 1.12

A droite 8 fois 0.075........... 0.60

Ensemble............... 4.44

× 0.32 de hauteur............................... 1.42

Assises formant harpes longues,

Face, 8 fois 0.58........................ 4.64

Champs verticaux :

A gauche 8 fois 0.12..................... 0.96

A droite 8 fois 0.075..................... 0.60

Ensemble......................... 6.20

× 0.32 hauteur.................................. 1.98

Champs horizontaux :

A droite, 15 fois 0.12.................... 1.80

× 0.075.. 0.14

Chaîne d'angle sur le pan coupé, assises formant harpes courtes.

Face, 8 fois 0.45.......................... 3.60

Champs de retour verticaux,

8 fois 0.075.......................... 0.60

Assises formant harpes longues,

Face, 8 fois 0.57.......................... 4.56

Champs de retour verticaux,

8 fois 0.075.......................... 0.60

Ensemble....................... 9.36

× 0.32 hauteur.................................. 3.00

A reporter............................. 6.54 223^{f},71

Reports .... 6.54 — 223f,71

Champs de saillie horizontaux,
15 fois 0.12 .... 1.80
× 0.075 courant 0.14

Ensemble 6.68
aux 35/00 taille n° 8 .... 2.34

Au 3me étage.

N° 15.

Baie de droite de 1m,30 de largeur.
Pour un piédroit :
Ragrément sur pierre n° 8 avec recoupement de 2 millimètres, passage au grès et jointoiement.
Assises courtes, 4 fois 0.34 .... 1.36
Assises longues, 4 fois 0.46 .... 1.84
Champs de retour verticaux,
8 fois 0.075 .... 0.60

Ensemble 3.80
× 0.32 hauteur 1.21
Champs horizontaux, 8 fois 0.12 ... 0.96
× 0.075 .... 0.07

Ensemble 1.28
Déduire :
Chambranle mouluré,
Longueur 1.95 × 0.04 .... 0.08
About d'appui en pierre n° 4,
0.15 × 0.18 hauteur 0.03

Ensemble .... 0.11 — 0.11

Reste 1.17
aux 35/00 .... 0.41
Chambranle mouluré avec recoupement moyen de 5 millimètres.
Détail du développement du profil (*fig.* 80).
4 champs valent chacun 0.075 .... 0.30
Baguette d'angle 0.15

Ensemble 0.45

Longueur réduite 1.91
2 retours aux extrémités.
Chaque 0.075 .... 0.15
2 angles chaque 0.15 .... 0.30

Ensemble 2.36
× 0.45 courant de profil 1.06
aux 35/00 de taille .... » — 0.37 — » — N° 1665
1 autre piédroit semblable à l'accolade précédente produit :
En taille n° 8 .... 0.78 — »
Reprendre ragrément au-dessous de l'appui.
1.30 × 0.14 hauteur 0.18
aux 35/00 de taille 0.06
Fausse baie (petite baie bouchée).
Le ravalement des piédroits sera compté avec le ravalement de la baie du 2e étage qui est au-dessous.

A reporter .... 3 96 — 223f,71

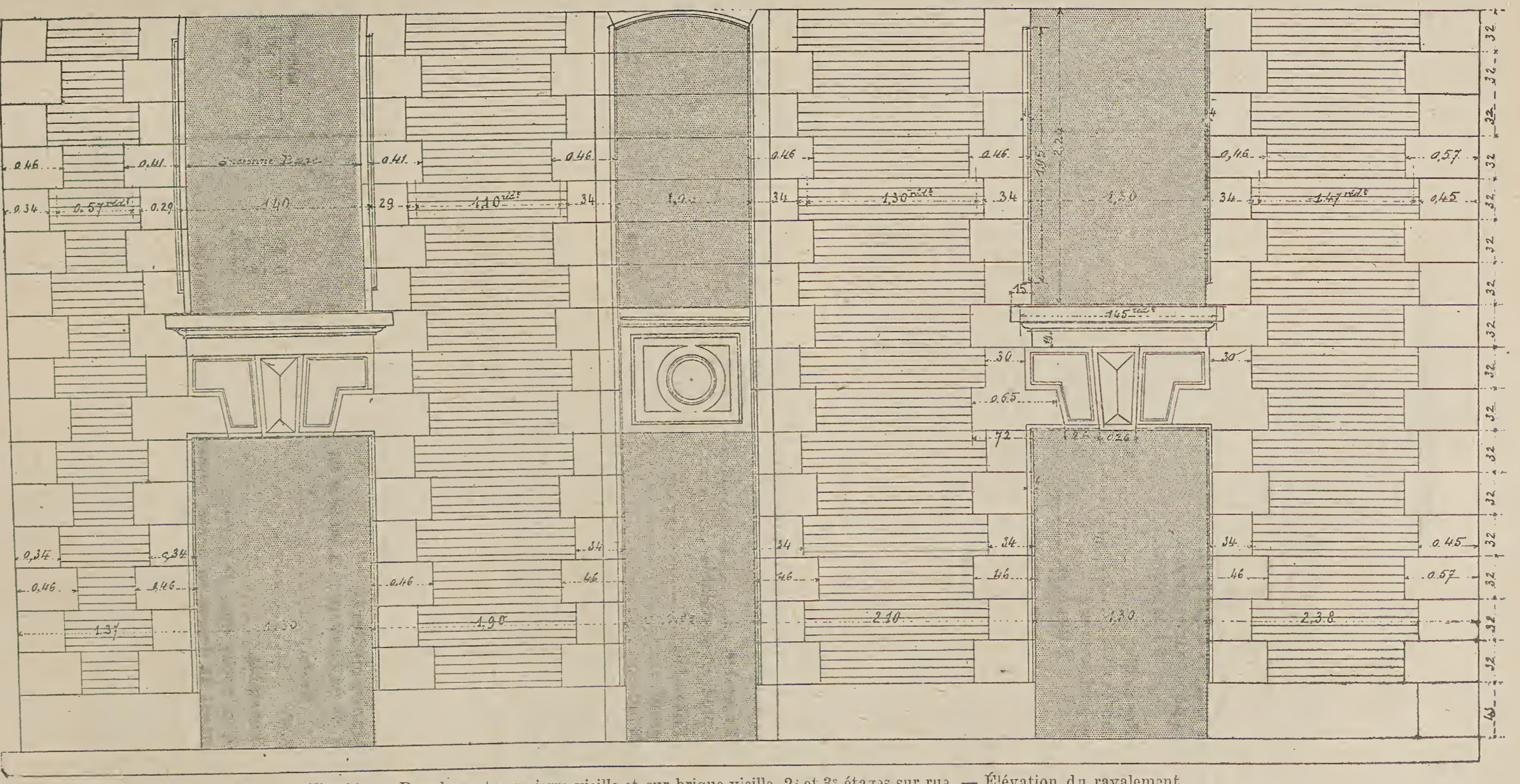


Fig. 80. — Ravalement sur pierre vieille et sur brique vieille, 2e et 3e étages sur rue. — Élévation du ravalement.

Reports			3.96	223f,71

Au 3e étage.

Baie de gauche (agrandie) de 1m,40 de largeur.

Ragrément sur pierre n° 8 avec recoupement de 2 millimètres, passage au grès et jointoiement.

Détail d'un piédroit.				
Assises courtes 4 fois 0.29	1.16			
Assises longues 4 fois 0.41	1.64			
Champs de retour verticaux : 8 fois 0.075	0.60			
Ensemble	3.40			
× 0.32 hauteur		1.09		
Champs horizontaux : 8 fois 0.12	0.96			
× 0.075		0.07		
Ensemble		1.16		
Déduire :				
About d'appui en pierre n° 4. 0.15 × 0.18 hauteur		0.03		
Reste		1.13		
Aux 35/00			0.40	
1 autre piédroit semblable			0.40	
Taille et ravalement de la moulure de chambranle (Détail d'un piédroit).				
Longueur réduite	1.91			
2 retours aux extrémités chaque 0.075	0.15			
2 angles chaque 0.15	0.30			
Ensemble	2.36			
1 autre piédroit semblable	2.36			
Ensemble	4.72			
× 0.45 profil		2.12		
Aux 135/00			2.86	
Reprendre ragrément au-dessous de l'appui. 1.40 × 0.14 hauteur		0.20		
Aux 35/00			0.07	
Ravalement de la voussure et des tableaux de la baie de 1m,30 de largeur (avant transformation).				
Voussure	1.30			
× 0.30 largeur		0.39		
Tableaux 2 fois 2m,24 × 0.30		1.34		
Ensemble		1.73		
Moins : Chambranles moulurés 2 fois 1.95 de hauteur = 3.90 × 0.04		0.16		
Reste		1.57		
Aux 35/00			0.55	
Ensemble			8.24	Taille n° 8 / N° 1573 / 8m,24
L'appui en roche dure de Larrys.				
Ravalement du dessus en pente, passage au grès et jointoiement avec recoupement de 0m,002.				
1m,30 × 0.33		0.43		
aux 35/00			0.15	
A reporter			0.15	223f,71

Reports 0.15 223.71

Gorge formant regingot, moulure mixte avec recoupement de 0m,005 .... 1.30

2 amortissements,
Valent chacun 0.05 .... 0.10

Ensemble 1.40

× 0.10 courant de profil 0.14

Aux 35/00 .... 0.05

Dans les tableaux, taille après recoupement des champs verticaux prolongeant ces tableaux, dans l'assise de l'appui recoupé.

2 fois 0.33 × 0.075 .... 0.05

Aux 50/00 .... 0.03

Ragrément et passage au grès de ces champs verticaux

Surface 0.05

aux 35/00 .... 0.02 »

Face moulurée de cet appui avec recoupement de 0.015.

Longueur de la face moulurée de l'appui, les mesures prises au milieu de la saillie.

Face 1.45

Retours,
2 fois 0.075 .... 0.15

2 angles saillants,
Valent chacun 0.15 .... 0.30

2 amortissements,
Valent chacun 0.05 .... 0.10

Ensemble 2.00

× 0.795 profil ci-dessus développé (*fig.* 77) 1.59

aux 75/00 .... 1.19

Arêtes arrondies au ciseau et à la râpe entre dessus et face.

1 fois 1.60
2 fois 0.15 .... 0.30
2 arêtes verticales chaque 0.09 .... 0.18

Ensemble 2.08

× 0.03 courant 0.06

aux 135/00 .... 0.08

Ensemble taille n° 4 .... 1.52 — Taille n° 4. N° 1569. 1.52

2me Étage.

2 baies de 1m,30 semblables.

Détail d'une (voir *fig.* 80).

Pour un piédroit.

Ravalement sur mur vieux devant rester apparent, avec passage au grès, jointoiement et recoupement de 2 millimètres.

Piédroit de gauche en pierre n° 8.

3 fois 0.34 .... 1.02
1 fois 0.30
3 fois 0.46 .... 1.38

Champs de retour verticaux,
7 fois 0.075 .... 0.53

Ensemble 3.23

× 0.32 hauteur .... 1.03 » »

Champs horizontaux,
5 fois 0.12 × 0.075 .... 0.05

A reporter 1.08 223.71

Reports		1.08		223.71	
Sommier					
$\frac{0.65 + 0.72}{2} \times 0.32$		0.22			
Champ vertical	0.32				
Champs horizontaux, 2 fois 0.12	0.24				
Ensemble	0.56				
× 0.075		0.04			
Ensemble		1.34	»	»	
Moins :					
Chambranle mouluré vertical en réduite.	1.94				
Horizontal en réduite sur le sommier.	0.28				
Ensemble	2.22				
× 0.04		0.09			
Reste		1.25	»	»	
aux 35/00. Taille n° 8			0.44	»	N° 1606.
Chambranle mouluré, même profil qu'au 3[me] étage.					
Moulure ancienne redressée sur vieux mur pour ravalement avec recoupement moyen de 5 millimètres, passage au grès et jointoiement.					
Les longueurs prises au milieu du profil (voir *fig.* 80).					
Vertical	1.94				
Traverse en réduite	0.54				
1 Angle	0.15				
1 Amortissement sur clé	0.05				
1 Autre amortissement sur l'assise au-dessus du bandeau	0.05				
Ensemble	2.73				
× 0.30 courant de profil		0.82			
aux 35/00. Taille n° 8			0.29		N° 1665.
Moulure d'encadrement du sommier :					
Traverse sous l'appui	0.475				
Montant	0.28				
Traverse	0.23				
Suivant clavage	0.32				
6 Angles chaque 0.15	0.90				
Ensemble	2.205				
× 0.70 profil		1.54			
aux 35/00. Taille n° 8		»	0.54		N° 1665
1 autre piédroit et moulure de sommier semblables produisent			1.27	»	

Façon d'une clé de croisée.

Ravalement de moulure ancienne, bossages à pointe de diamant, champs d'épaisseur moulurés au pourtour en 4 sens, vaut, y compris ragrément et passage au grès en Taille n° 8		0.75		
Ravalement bretté y compris toutes tailles préparatoires du ravalement.				
Faces des sommiers :				
2 fois... 0.42 × 0.20	0.17			
2 fois 0.18 réd. × 0.26	0.09			
Ensemble	0.26			
aux 85/00 de taille		0.22	»	
1 autre baie semblable produit		3.51	»	
A reporter		7.02	223.71	

Reports 7.02 223.71

Baie milieu dans la hauteur des 3me et 2me étages (fig. 80).

Pour un piédroit :
Ravalement sur mur vieux avec passage au grès, jointoiement et recoupement de 2 millimètres.
Piédroit de gauche :
8 fois 0.19 .... 1.52
8 fois 0.31 .... 2.48
Champs de retour verticaux :
16 fois 0.075 .... 1.20

Ensemble 5.20
× 0.32 hauteur 1.66
Champs horizontaux :
15 fois 0.12 × 0.075 .... 0.14
1 autre piédroit semblable produit 1.80

Ensemble 3.60
aux 35/00 Taille n° 8 .... 1.26 ». N° 1606.
Tables renforcées sur les piédroits de cette baie contre les tableaux, dans la hauteur des 2me et 3me étages.
Le profil comprend :
Un champ d'épaisseur 0.10
Une table renfoncée 0.11

Ensemble 0.21
Longueur de cette table prise du dessus du socle, assise au-dessus du bandeau couronnant le premier étage jusqu'au-dessous de la sculpture du grand motif couronnant la baie du 3me étage.
Pour un piédroit:
Longueur 5.29
1 amortissement sous sculpture 0.10

Ensemble 5.39
1 autre piédroit semblable produit 5.39

Ensemble 10.78
× 0.21 courant de profil ci-dessus développé 2.26
Aux 35/00 taille .... 0.79 »
Les raccords de table au-dessus du chambranle à droite et à gauche du grand motif de sculpture ont été comptés précédemment.
Dans la hauteur du socle, les moulures de table renforcée.
Piédroit de gauche 0.43
1 amortissement ordinaire vaut 0.05

Ensemble 0.48
1 autre piédroit semblable 0.48

Ensemble 0.96
× 0.21 courant de profil ci-dessus développé 0.20
Aux 35/00 taille n° 8 .... 0.07
Chambranle mouluré même profil qu'au 6me étage.
Piédroit de gauche :
Longueur réduite 4.98
1 amortissement ordinaire vaut 0.05
1 angle mixtiligne 0.30

A reporter 5.33 9.14 223.71

Reports	5.33		9.14	223.71	
Moulure courant circulairement sur plan droit.					
Dessus de baie .... 0.45 ; Plus-value 1/3 nº 1652 .... 0.15	0.60				
1 amortissement mixtiligne sur sculpture	0.20				
Ensemble	6.13				
Piédroit de droite semblable à celui de gauche produit	6.13				
Ensemble	12.26				
× 0.30 courant de profil		3.68			Taille nº 8.
Aux 35/00 taille			1.29		Nº 1573.
Ensemble taille nº 8			10.43		10.43
L'appui de la petite baie au-dessus du motif milieu en roche dure de Larrys.					
Face moulurée de cet appui.					
Dessus de 0m,04 vaut	0.075				
Face	0.08				
Mouchette du larmier	0.075				
Congé du larmier	0.10				
Champ sous-face en prolongement de 0.01	0.075				
Quart de rond	0.15				
Filet de dessous	0.075				
Sous-face du carré	0.075				
Ensemble	0.705				
Longueur de la face moulurée	1.00				
2 Amortissements chacun 0.05	0.10				
Ensemble	1.10				
× 0.705 courant profil ci-dessus développé		0.78			
aux 35/00. Taille nº 4			0.27		
Arête arrondie au ciseau et à la râpe entre dessus et face.					
Longueur	1.00				
2 fois 0.09	0.18				
Ensemble	1.18				
× 0.03 courant		0.04			
aux 135/00 Taille nº 4 compris passage au grès et jointoiement			0.05		Taille nº 4.
2 Abouts estimés chacun 0.05			0.10		Nº 1569.
Ensemble Taille nº 4			0.42		0.42
Motif sous l'appui de la petite baie en pierre nº 8, champs défoncés au pourtour du motif.					
Sous l'appui	1.00				
Traverse inférieure	1.00				
Verticaux :					
2 fois 0.65	1.30				
4 Angles chaque 0.15	0.60				
Ensemble	3.90				
× 0.08 courant de Taille nº 8		0.31			
Champs d'épaisseur					
2 fois 0.81	1.62				
2 Amortissements					
Chacun 0.05	0.10				
Ensemble	1.72				
× 0.075		0.13			
Ensemble		0.44			
aux 35/00			0.15		Nº 1565.
A reporter			0.15	223.71	

Reports				0.15	223.71
Moulure d'encadrement ancienne pour ravalement avec recoupement de 0.015, passage au grès et jointoiement.					
2 fois 0.65		1.30			
2 fois 0.81		1.62			
4 Angles chaque 0.15		0.60			
Ensemble		3.52			
× 0.225 courant de profil			0.79		
aux 75/00				0.59	»
Champs d'épaisseur au pourtour des tables saillantes avec recoupement.					
Verticaux					
2 fois 0.45		0.90			
Horizontaux					
4 fois 0.26		1.04			
Circulaires					
2 fois 0.56	1.12				
Plus-value 1/3	0.37				
Ensemble	1.49	1.49			
4 Angles mixtilignes, Chaque 0.30		1.20			
Ensemble		4.63			
× 0.075			0.35		
aux 35/00				0.12	»
Champ au pourtour du motif principal.					
Développant 1.38 × 0.08			0.11		
aux 35/00				0.04	»
Ravalement de la moulure de médaillon avec recoupement de 5 millimètres, passage au grès et jointoiement.					
Circulaire		1.07			
Plus-value 1/3		0.36			
Ensemble		1.43			
× 0.375 courant profil			0.54		
aux 35/00				0.19	»
Ragrément de 2 tables saillantes formant tympan avec angles saillants et mixtilignes,					
Chaque 0.05				0.10	»
Idem du médaillon				0.07	»
Assise de socle au-dessus du bandeau du 1er étage.					
Ragrément avec recoupement de 0.002, passage au grès et jointoiement.					
En commençant à gauche,					
Retour		0.14			
Face à gauche		1.37			
A la suite		1.90			
—		2.10			
—		1.93			
Ensemble		7.44			
× 0.43 hauteur			3.20		
Aux 35/00				1.12	» N° 1636.
Ragrément des voussures et des tableaux des baies en pierre n° 8 avec recoupement.					
Voussure du 3me étage.					
A reporter				2.38	223.71

Reports			2.38	223.71	
1 fois 1.30 × 0.30		0.39			
Tableaux 2 fois 2.24 × 0.30		1.34			
Ensemble		1.73			
Déduire chambranles moulurés,					
2 fois 1.95 × 0.04		0.16			
Reste		1.57			
Aux 35/00			0.55	»	
Voussures du 2me étage en pierre n° 8 avec recoupement de 0m,002,					
2 fois 1.30 × 0.30		0.78			
1 fois 1.00 × 0.20		0.20			
Tableaux					
4 fois 2.35 × 0.30		2.82			
2 fois 2.35 × 0.20		0.94			
Ensemble		4.74			
Moins chambranles moulurés					
4 fois 1.92	7.68				
3 fois 1.30	3.90				
Ensemble	11.58				
× 0.04		0.46			
Reste		4.28			Taille n° 8.
Aux 35/00 taille n° 8			1.50	»	N° 1573.
Ensemble taille n° 8			4.43	»	4.43
Plus-value pour joints apparents et réguliers en mortier n° 4 de chaux de Beffes, les joints noircis et tirés au fer au lieu de joints en plâtre teinté prévus à la Série.					
Nous avons suffisamment détaillé les joints avec leurs diverses plus-values, nous n'y reviendrons pas.					
Brossage de la brique avant silicatisation dans la hauteur des 2me et 3me étages.					
En commençant à gauche	0.57				
A la suite	1.10				
	1.30				
	1.47				
Ensemble	4.44				
× 5m,12 hauteur		22.73			
à 0f,05 le mètre				1.14	N° 20 Série de ravalements
Silicatisation 2 couches avec ton terre cuite.					
Surface		22.73			
à 1f,14 le mètre				25.91	
(Sous-détail du prix, page 213).					
Bandeau couronnant le 1er étage en Larrys-du-Bief.					
Ravalement avec recoupement de 5 millimètres, passage au grès et jointoiement (*fig.* 81).					
Le profil comprend :					
Dessus en pente	0.15				
Face	0.14				
Mouchette	0.075				
Larmier	0.15				
Champ vertical	0.075				
Ensemble	0.59 développé				
Longueur de ce bandeau en commençant à gauche,					
A reporter				250.76	

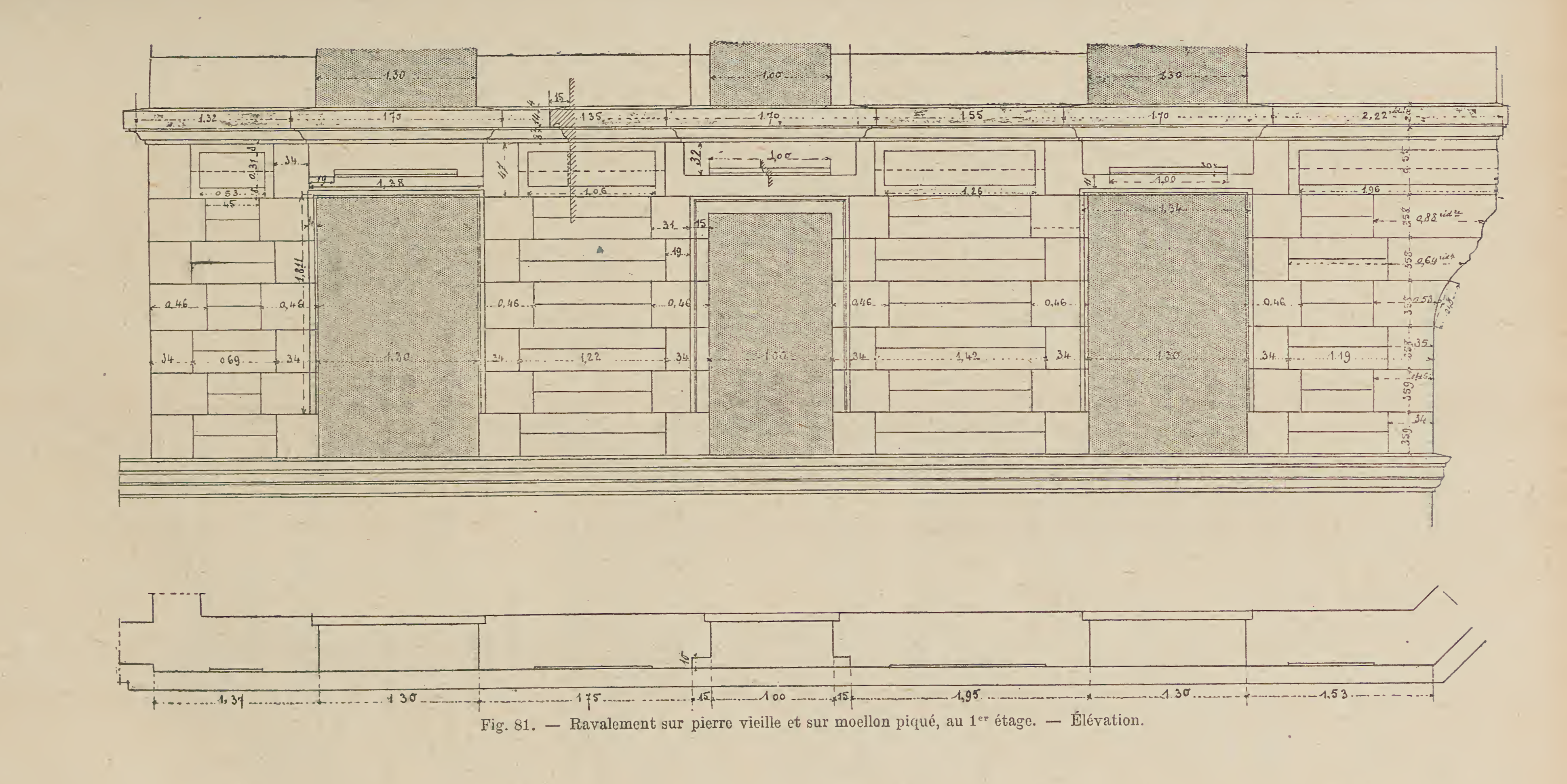


Fig. 81. — Ravalement sur pierre vieille et sur moellon piqué, au 1er étage. — Élévation.

Report				250.76
Retour	0.075			
A la suite	1.32			
—	1.35			
—	1.55			
—	2.18			
Appuis de baies 3 fois 1.70	5.10			
Ressauts, 6 fois 0.075	0.45			
7 Angles saillants, Chacun 0.15	1.05			
7 Angles rentrants, Chacun 0.15	1.05			
Ensemble	14.125			
× 0.59 courant de profil développé ci-dessus		8.33		
Excédent de moulure dessus d'appui Longueur ci-dessus 5.10 × 0.07		0.36		
Ensemble		8.69		
aux 35/00. Taille n° 4			3.04	
Détail d'un appui en prolongement du bandeau.				
Ragrément du dessus en pente avec recoupement de 0.005, passage au grès et jointoiement 1.30 × 0.30		0.39		
aux 35/00			0.14	»
Gorge formant regingot, moulure mixte, ravalement avec recoupement de 5 millimètres.				
Longueur	1.30			
2 Amortissements, Chacun 0.05	0.10			
Ensemble	1.40			
× 0.10 courant		0.14		
aux 35/00			0.05	»
Dans les tableaux, taille après recoupement des champs verticaux prolongeant ces tableaux dans la hauteur de l'appui recoupé. 2 fois 0.30 × 0.075		0.05		
aux 50/00			0.03	»
Ragrément et passage au grès de ces champs verticaux Surface		0.05		
aux 35/00			0.02	»
1 autre baie semblable. Produit en taille n° 4			0.24	»
Détail d'une autre baie :				
Ragrément du dessus en pente avec recoupement de 0.005, passage au grès et jointoiement. 1.00 × 0.30	0.30			
Excédents 2 fois 0.15 × 0.10	0.03			
Ensemble	0.33			
aux 35/00			0.12	»
Gorge formant regingot, moulure mixte, ravalement avec recoupement de 5 millimètres.				
Longueur	1.00			
2 Amortissements, chacun 0.05	0.10			
Ensemble	1.10			
A reporter			3.64	250.76

Reports		3.64	250.76	
× 0.10 courant	0.11			
aux 35/00		0.04	»	

Dans les tableaux, taille après recoupement des champs verticaux.

2 fois 0.30 × 0.075	0.05			
aux 50/00		0.03		
Ragrément et passage au grès de ces champs verticaux				
Surface	0.05			
aux 35/00		0.02	»	Taille n° 4.
Ensemble Taille n° 4		3.73		3.73

Plus-value pour joints apparents et réguliers sur pierre en ciment métallique, au lieu de joints en plâtre.

Nous avons donné précédemment les sous-détails, ainsi que les raccords, scellements de balcons, etc., aussi nous n'y reviendrons pas.

1er Étage.

Moulure au-dessous du bandeau en banc franc de Méry sur pierre n° 7 (Voir *fig.* 81), avec recoupement de 0m,005.

Détail du profil de la moulure :

1 champ vertical	0.075				
1 champ horizontal	0.075				
1 quart de rond	0.15				
1 champ vertical	0.075				
1 champ horizontal	0.075				
Ensemble profil	0.45				
Longueur de cette moulure mesurée au milieu de la saillie.					
En commençant à gauche :					
1 retour	0.075				
A la suite	10.56				
6 retours chaque 0.075	0.45				
7 angles saillants et rentrants chacun 0.15	1.05				
Ensemble	12.135				
× 0.45 profil		5.46			
Aux 35/00 taille n° 7			1.91	»	N° 1665
Chaîne d'angle de gauche avec recoupement de 0m.002					
Assises formant harpes courtes.					
1re assise au-dessus du bandeau	0.34				
Retours 2 fois 0.075	0.15				
Ensemble	0.49				
× 0.359 hauteur		0.18			
3me assise :					
Face	0.34				
Retours 2 fois 0.075	0.15				
Ensemble	0.49				
× 0.358 hauteur		0.18			
5me assise :					
Semblable à la 3me assise produit		0.18			
7me assise :					
Face	0.34				
Retour 2 fois 0.075	0.15				
Ensemble	0.49				
× 0.47 hauteur		0.23			
A reporter		0.77	1.91	250.76	

Reports			0.77	1.91	250.76	
2me assise :						
Face		0.46				
Retours 2 fois 0.075		0.15				
Ensemble		0.61				
× 0.359 hauteur			0.22			
4me et 6me assises :						
Faces 2 fois 0.46		0.92				
Retours 4 fois 0.075		0.30				
Ensemble		1.22				
× 0.358 hauteur			0.44	»	»	
Chaîne d'angles de droite sur pierre n° 7.						
1re assise :						
Face		0.34				
Champ vertical		0.075				
Ensemble		0.415				
× 0.359 hauteur			0.15	»	»	
2me assise :						
Face		0.46				
Champ vertical		0.075				
Ensemble		0.535				
× 0.359			0.19	»	»	
3me assise :						
Face réduite		0.35				
Champ vertical		0.075				
Ensemble		0.425				
× 0.358 hauteur			0.15			
4me assise :						
Face réduite	0.53					
Champ vertical	0.075					
Ensemble	0.605					
× 0.358 hauteur		0.22				
Déduire segment						
Corde = 0.40						
× 0.04 de flèche = 0.016						
Aux 2/3		0.01				
Reste		0.21	0.21			
5me assise :						
Face réduite		0.64				
Champ vertical		0.075				
Ensemble		0.715				
× 0.358 hauteur			0.26			
6me assise :						
Face réduite		0.88				
Champ vertical		0.075				
Ensemble		0.955				
× 0.358 hauteur			0.34			
Champs horizontaux.						
Chaîne de gauche.						
5 fois 0.12		0.60				
Chaîne de droite semblable		0.60				
Ensemble		1.20				
× 0.075			0.09			
Ensemble			2.82			
aux 35/00 taille n° 7				0.99		N° 1606
A reporter				2.90	250.76	

Reports 2.90 250.76

2 baies semblables (voir *fig.* 81).

Ravalement de la plate-bande avec passage au grès, jointoiement et recoupement de 0m,015.

Longueur 1.38 × 0.32 hauteur 0.44

Déduire moulure inférieure

Longueur 1.00 × 0.06 hauteur 0.06

Reste 0.38

aux 45/00 taille n° 7 .... 0.17

Sous-détail de cette évaluation.

Il a été fait un recoupement de 0.015

Le recoupement moyen prévu dans la valeur du ravalement étant de 0.005

Il nous reste un supplément de recoupement de pierre de 0.010

2 fois 0.05 .... 0.10 N° 1616

Ravalement .... 0.35 N° 1606

Ensemble 0.45

Champs verticaux, ravalement et passage au grès avec recoupement de 0m,005

2 fois 0.32 hauteur 0.64

Champs horizontaux en prolongement de la moulure basse

2 fois 0.19 .... 0.38

2 angles, chacun 0.15 .... 0.30

2 amortissements sur moulure du bandeau chacun 0.05 .... 0.10

N° 16.

Ensemble 1.42

× 0.075 .... 0.11

aux 35/00 taille .... 0.04 N° 1665

Moulure basse de la plate-bande (*fig.* 81).

Ravalement avec passage au grès, jointoiement et recoupement de 15 millimètres réduit.

Détail du développement du profil :

1 champ horizontal 0.075

1 quart de rond 0.15

1 champ vertical 0.075

1 champ horizontal 0.075

Ensemble du profil 0.375

Longueur 1.00

2 amortissements

Valent chacun 0.05 .... 0.10

Ensemble 1.10

× 0.375 courant développé profil ci-dessus..... 0.41

Aux 75/00 taille .... 0.31 » N° 1666

Ragrémemt de 2 petites jouées avec passage au grès chaque 0.04 de taille .... 0.08 »

Ravalement du champ entre la plate-bande et le chambranle avec recoupement de 0m,002 passage au grès et jointoiement.

Longueur 1.38 × 0.11 .... 0.15

Aux 35/00 de taille n° 7 .... 0.05 » N° 1606

A reporter 3.55 250.76

Reports			3.55	250.76	
Sommiers en prolongement de la plate-bande :					
2 fois 0.34 × 0.47 hauteur		0.32			
Aux 35/00 taille n° 7			0.11	»	N° 1606
Détail d'un piédroit.					
Ravalement avec passage au grès, jointoiement et recoupement de 0m,01					
N° 16 — 1re assise	0.34				
Champ vertical	0.075				
Ensemble	0.415				
× 0.359 hauteur		0.15	»	»	
2me assise :					
1 fois	0.46				
Champ vertical	0.075				
Ensemble	0.535				
× 0.359 hauteur		0.19	»	»	
3me et 5me assises :					
2 fois 0.34	0.68				
2 fois 0.075	0.15				
Ensemble	0.83				
× 0.358 hauteur		0.30	»	»	
4me et 6me assises :					
2 fois 0.46	0.92				
2 fois 0.075	0.15				
Ensemble	1.07				
× 0.358 hauteur		0.38	»	»	
Champs horizontaux :					
5 fois 0.12 × 0.075		0.05			
Ensemble		1.07			
1 autre piédroit semblable produit		1.07			
Ensemble		2.14			
Déduire chambranle mouluré :					
Longueur 2 fois 1.791 × 0.04		0.14			
Reste		2.00			
Aux 40/00 de taille n° 7			0.80	»	N°s 1606-1616
Chambranle mouluré, même profil qu'au 6me étage (voir *fig.* 51).					
Ravalement avec recoupement de 0m,005, etc.					
Longueur réduite (*fig.* 81)	1.811				
1 amortissement	0.05				
1 angle rentrant	0.15				
1 autre piédroit semblabe	2.011				
Traverse	1.340				
Ensemble	5.362				
× 0.45 profil développé		2.41			
Aux 35/00 de taille n° 7			0.84	»	N° 1606
1 autre baie semblable à l'accolade précédente n° 16 produit en taille n° 7			2.40	»	
Baie milieu.					
Ravalement de la plate-bande avec passage au grès, jointoiement et recoupement de 0.015					
Longueur 1.38 × 0.32 hauteur		0.44			
A reporter		0.44	7.70	250.76	

Reports		0.44	7.70	250.76	
Déduire :					
Moulure inférieure					
Longueur 1.00 × 0.06 hauteur		0.06			
Ensemble		0.38			
Aux 45/00 taille n° 7			0.17	»	Nos 1606-1616
(voir évaluation précédente page 319).					
Champs verticaux, ravalement et passage au grès avec recoupement de 0m,005					
2 fois 0.32 hauteur	0.64				
Champs horizontaux avec prolongement de la moulure basse.					
2 fois 0.19	0.38				
2 angles chacun 0.15	0.30				
2 amortissements sur moulure du bandeau					
Chacun 0.05	0.10				
Ensemble	1.42				
× 0.075		0.11			
Aux 35/00			0.04	»	N° 1665
Moulure basse de la plate-bande (voir *fig.* 81).					
Ravalement, passage au grès, jointoiement et recoupement de 0m,015 réduit.					
Longueur	1.00				
2 amortissements					
Valent chacun 0.05	0.10				
Ensemble	1.10				
× 0.375 courant profil développé ci-dessus					
Produit		0.41			
Aux 75/00 de taille n° 7			0.31	»	N° 1666
Ragrément de 2 petites jouées avec passage au grès					
Chaque 0.04 de taille			0.08	»	
Ravalement du champ entre la plate-bande et le chambranle avec recoupement de 0m,002, passage au grès et jointoiement.					
Longueur 1.38 × 0.15		0.21			
Aux 35/00 taille n° 7			0.07	»	N° 1606
Sommiers en prolongement de la plate-bande					
2 fois 0.15 × 0.47 hauteur		0.14			
aux 35/00 taille n° 7			0.05	»	
Détail d'un piédroit.					
Ravalement avec passage au grès, jointoiement et recoupement de 0.01.					
1re assise	0.34				
Champ vertical	0.075				
Ensemble	0.415				
× 0.359 hauteur		0.15			
2me assise, face	0.46				
Champ vertical	0.075				
Ensemble	0.535				
× 0.359		0.19	»	»	
3me et 5me assises.					
Face .... 2 fois 0.34	0.68				
Champs verticaux. 2 fois 0.075	0.15				
Ensemble	0.83				
× 0.358 hauteur		0.30	»	»	
A reporter		0.64	8.42	250.76	

Reports		0.64	8.42	250.76
4me et 6me assises.				
2 fois 0.46	0.92			
2 fois 0.075	0.15			
Ensemble	1.07			
× 0.358 hauteur		0.38		
Champs horizontaux, 5 fois 0.12	0.60			
× 0.075		0.05		
Ensemble		1.07		
1 autre piédroit semblable, produit		1.07		
Ensemble		2.14		
Déduire les moulures de tables défoncées et chambranles moulurés				
2 fois 1.791 × 0.15		0.54		
Reste		1.60		
aux 40/00 (voir évaluation précédente)			0.64	»
Chambranle mouluré, même profil que ci-dessus avec recoupement de 5 millimètres.				
Longueur réduite	1.811			
1 amortissement	0.05			
1 angle rentrant	0.15			
1 autre piédroit semblable	2.011			
Traverse	1.26			
Ensemble	5.282			
× 0.45 courant développé de profil		2.37		
aux 35/00 de taille n° 7			0.83	»
Les moulures de tables défoncées avec recoupement de 5 millimètres.				
Longueur prise au milieu du profil	1.11			
2 fois 1.735	3.47			
2 angles chacun 0.15	0.30			
2 amortissements chacun 0.05	0.10			
Ensemble	4.98			
× 0.21 courant de profil		1.05		
aux 35/00 taille n° 7			0.37	
Recoupement des bossages de 0.07 et ravalement avec passage au grès et jointoiement,				
à gauche	0.53			
à la suite	1.06			
—	1.26			
—	1.96			
Ensemble	4.81			
× 0.31 hauteur		1.49		
aux 105/00 taille n° 7			1.56	
Sous-détail de cette évaluation.				
Recoupement de 0.07				
7 fois 0.10 de taille	0.70			N° 1616
Ravalement	0.35			N° 1606
Ensemble	1.05			
Ravalement des champs en excédent avec recoupement de 2 millimètres				
2 fois 0.53	1.06			
2 fois 1.06	2.12			
A reporter	3.18		11.82	250.76

Reports 3.18 11.82 250.76

2 fois 1.26 .... 2.52

2 fois 1.96 .... 3.92

7 fois 0.47 .... 3.29

Ensemble 12.91

× 0.08 .... 1.03

aux 35/00 taille n° 7 .... 0.36

Champs en sous-face, ragrément avec recoupement de 5 millimètres en commençant,

à gauche 0.45

à la suite 0.98

— 1.18

— 0.95

8 amortissements, chacun 0.05 .... 0.40

Ensemble 3.96

× 0.075 .... 0.30

aux 35/00 taille n° 7 .... 0.11

Ensemble taille n° 7 .... 12.29 — Taille n° 6 / N° 1571 / 12.29

Suivant l'ordre de service, page 193, le 1er étage étant recouvert de peinture, nous sortirons en raison du travail supplémentaire notre taille à un numéro de pierre immédiatement au-dessus.

Observation n° 1611. — Sur vieux murs recouverts de calcin dur ou de peinture à l'huile, il sera alloué une plus-value qui ne pourra excéder la différence entre le prix du numéro de taille de la pierre et celui du numéro de pierre immédiatement supérieure comme dureté. Mais la contestation de cette difficulté de travail devra être faite préalablement par l'architecte qui en appréciera la valeur .... »

Par suite de recoupement des bossages, nous avons simulé un joint à la sciotte, ce travail se comptera au mètre linéaire ainsi que le jointoiement (voir sous-détail page 234).

Ravalement et passage au grès avec recoupement de 0m,002 sur banc royal de Saint-Maximin, taille n° 8 pour façade en moellon piqué (travaux soignés).

En commençant à gauche 0.57

à la suite 1.10

» 1.30

» 1.07

Ensemble 4.04

× 2.15 hauteur 8.69

Aux 35/00 de taille n° 8 .... 3.04 — Taille n° 7 / N° 1572 / 3.04

Suivant le même ordre de service, cette pierre étant recouverte de peinture, nous la sortons à un numéro de taille au-dessus.

Les joints apparents et réguliers sont à compter au mètre linéaire suivant ce que nous avons dit précédemment.

Ragrément sur mur vieux avec recoupement de 0m,003, passage au grès et jointoiement des voussures et des tableaux de baies.

Voussures 2 fois 1.30 .... 2.60

Tableaux 4 fois 2.15 .... 8.60

Ensemble 11.20

× 0.37 .... 4.14

Moins chambranles moulurés

Linéaire 9.76 × 0.04 .... 0.39

Reste 3.75

Aux 35/00 taille n° 7 .... 1.31

A reporter 1.31 250.76

				Argent.
Reports		1.31	250f,76	250f,76
Baie milieu.				
Ragrément de la voussure avec recoupement *idem*.				
Voussure	1.00			
Tableaux 2 fois 2.00	4.00			
Ensemble	5.00			
× 0.27		1.35		Taille n° 6
Aux 35/00 taille n° 7			0.47	N° 1571
Ensemble taille n° 7			1.78	1.78
Cette pierre étant recouverte de peinture se sort en taille n° 6.				

ORDRE DE SERVICE N°

Cabinet de Monsieur *Architecte*

A. M. Entrepreneur de Maçonnerie

Dans la propriété X......

A Paris...... *Boulevard N°*.....

3me étage. — Appartement du fond sur grande cour.

Transformations de l'appartement en ateliers et salon d'essayage
[Voir attachements (*fig.* n° 1 *et* n° 2)].

1° *Salon d'essayage.*

Sonder le plancher haut du salon au droit des solives et des portées, faire un étaiement préalable en sapin vieux du plancher. — Au plancher bas du 4me étage salon. Déposer le parquet à l'anglaise avec soin pour être reposé ainsi que les lambourdes, déposer les stylobates. Démolir le plancher haut du 3me étage salon d'essayage (augets du plancher en bois) ainsi que la corniche, desceller les lambourdes, démolir l'aire en plâtre ainsi que les murettes en plâtras sous lambourdes.

La cheminée du salon du 4me étage sera étayée, et il ne sera fait aucune démolition sans s'être assuré que cela ne compromet pas l'étage supérieur. Le hourdis du plancher haut du 3me étage sera en liège et plâtre de 0m,12 d'épaisseur avec augets; au-dessus aire en plâtre avec solins; sceller les lambourdes en plâtre. Sous les lambourdes, construire les murettes en moellon vieux fourni et plâtre. Faire les enduits en plâtre sur murs et plancher avec corniche semblable à celle existante. (Tous ces travaux seront faits LA NUIT, *la lumière non fournie par l'entrepreneur.*)

Métré.

Salon d'essayage sur rue.

Démolition de légers ouvrages en plâtre sans descente, ni montage de matériaux, ni sortie des gravois (attachement *fig.* 1).

La corniche :				
2 fois 2.88	5.76			
2 fois 4.13	8.26			
Ensemble	14.02			
× 0,37		5,19		
× 0,10			0m,519	
A reporter			0m,519	N° 718

Report 0.519

Observation. — Les mesures sont prises au milieu de la saillie.

Démolition des augets de plafond.

Surface avant enduits des murs :

3.28 × 4.53 .... 14.86

dont en démolition de hourdis plein de bande de trémie .... 1.20 × 0.75 .... 0.90

× 0.15 .... 0.135 — N° 722

Reste 13.96

× 0.05 .... 0.698 — N° 715

4me *Étage, Salon.*

Dépose de stylobates, ainsi que du parquet à point de Hongrie, avec soin pour réemploi et rangement.

Le métré de dépose de stylobates ainsi que de parquet et étaiement a été donné précédemment, nous n'y reviendrons pas.

Après étaiement de la cheminée.

Démolition de lambourdes

Surface 3.28 × 4.53 = 14.86

Moins foyer 1.10 × 0.55 = 0.61

Reste 14.25

× 0.06 .... 0.855 — N° 716

Ensemble 2.207

à $3^{f},60$ le mètre .... $7^{f},95$ — N° 712

Démolition de murettes en plâtras et plâtre sous ces lambourdes.

Lorsque la démolition n'aura pas été reconnue par attachement, il sera compté $2^{m},25$ linéaire de lambourdes par mètre superficiel. — Obs. 875 Parquetage.

Nous aurons :

Surface = 14.25.

× 2.25 .... 32.06

× 0.25 .... 8.02

× 0.30 hauteur .... $2^{m},406$

à $2^{f},70$ le mètre .... $6^{f},50$ — N° 702

Observation. — Le descellement des lambourdes comprend la démolition des petits murs, solins de chaque côté avec chaînes en plâtre et s'évalue au mètre superficiel jusqu'à 0,15 *de hauteur y compris bois*, le mètre superficiel de démolition .... 0.06 — N° 716

Les démolitions de murs de plus de 0.15 de hauteur sont à compter en supplément, suivant leurs dimensions. — Observation.

Le hourdis du plancher haut du salon d'essayage en liège n° 0 pour hourdis de plancher en bois de 0.12 épaisseur

3.28 × 4.53 = 14.86

à $7^{f},30$ le mètre .... » $108^{f},48$

Sous-détail du prix :

Liège n° 0 pour hourdis de planchers en bois et en fer, compris façon en augets et cintrage en planches dessous plâtre et liège fournis :

Le mètre superficiel de 0.10 épaisseur .... $6^{f},10$ — N° 1120

Chaque centimètre d'épaisseur en plus, le mètre superficiel .... $0^{f},60$ — N° 1121

et pour 0,02 produit 1.20

Le mètre superficiel en 0.12 épaisseur .... $7^{f},30$

A reporter .... $122^{f},93$

Report.. 122f,93

Aire en plâtre cintrée, avec solins sur le dessus.

Surface.............................. 14.25

à 1f,20 le mètre superficiel.......................... 17.10 N° 1122

Sous les lambourdes, murettes en moellon vieux fourni et plâtre.

Linéaire de démolition....... 32.06

× 0.40 hauteur........................ 12.82

× 0.30..................................... 3.846

à 27f,40 le mètre................................ » 105.38

Sous-détail du prix.

N° 1175 le mètre cube..................... 31f,40

Moins-value pour emploi de vieux moellon fourni par l'entrepreneur, le mètre cube...... 4f,00

Reste le mètre cube................. 27f,40

Nota. — *Les allèges de croisées* et *les petits murs sous lambourdes* seront toujours classés comme murs au-dessus de 0.40 d'épaisseur à 2 parements. Obs. 1192

Scellements de lambourdes sur petits murs.

Surface............................ 14.86

Moins foyer 1.10 × 0.55 .... 0.61

Reste..................... 14.25 (n° 1)

Aux 17/00 de légers ouvrages..................... 2.42 » N° 920

Pour terminer dans le salon du 4me étage, il reste les calfeutrements et raccords ou naissances que nous avons suffisamment détaillés précédemment pour ne plus y revenir.

Les enduits en plâtre au sas, compris crépi du plafond du salon d'essayage attachement n° 1.

3.28 × 4.53.................................. 14.86

Dont sous corniche les mesures prises au milieu de la saillie.

2 fois 2.88..................... 5.76

2 fois 4.13..................... 8.26

Ensemble................ 14.02

× 0.37.. 5.19

Aux 50/00 de légers ouvrages.......... 2.60

aux 50/00.................................. » 1.30 » N° 879 Obs. 979.

Reste........................... 9 67

Aux 50/00 légers ouvrages........................ 4.84 » N° 879

Les moulures en plâtre de la corniche traînées au calibre.

Linéaire n° 1............................ 14.02

4 angles rentrants, valent

Chacun 0.20................................ 0.80

Ensemble 14.82

× 1.355 profil (voir *fig.* 7)......................... 20.08 » N° 981

Les naissances en plâtre en contre-bas de la corniche:

Mur de face de 0.12 de hauteur

Longueur 3.25 × 0.08 de légers.................. 0.26 » N° 994

Sur mur mitoyen de 0.35 de hauteur

Longueur 4.50 × 0.20 de légers................... 0.90 » N° 996

Sur pan de bois, naissance en plâtre de 0.22 de hauteur.

Longueur 3.25 × 0.15 courant de légers ouvrages.... 0.49 » N° 995

Sur mur de refend, naissance en plâtre de 0.31 de largeur.

Longueur 4.50 × 0.20 courant de légers............ 0.90 » N° 996

A reporter 31.19 245f,41

Reports			31.19	245f,41	

ORDRE DE SERVICE N°

Au 3me étage sur rue.

Salon d'essayage.

Déposer le parquet à point de Hongrie sans réemploi ainsi que les lambourdes.

Déposer les stylobates sans réemploi, desceller les lambourdes. — Forme en mâchefer de 0.12 épaisseur. — Au-dessus forme en béton de gravillon et ciment du dosage suivant :

250 kilogrammes de ciment Portland par mètre cube de sable et gravillon mélangés.

Le sol sera en *porphyrolithe* ton bois composé de 2 couches formant une épaisseur totale d'environ 15 millimètres.

Au pourtour de la pièce en 4 sens, il sera fait une plinthe à gorge formant bande d'encadrement d'une nuance différente.

Métré.

Salon d'essayage sur rue au 3me étage.					
Dépose de stylobates sans réemploi.					
Face sur rue	3.25				
Sur mitoyen	4.50				
A gauche de la porte :					
Longueur 0.07 vaut	0.25				Obs. 583 Menuiserie.
A droite	2.20				
Sur refend 2 fois 1.70	3.40				
Ensemble	13.60				
Plus-value de dépose de bois de 0.10 jusqu'à 0.23 de hauteur :					
3/10	4.08				Obs. 546 Menuiserie.
Ensemble	17m,68				
à 0f,10 le mètre linéaire			»	1.77	N° 519 Menuiserie.
Dépose de parquet à point de Hongrie de 0.40 d'écartement sans réemploi et dépose de lambourdes.					
Longueur 4.50 × 3.25		14.63			
Seuil en excédent 0.80 × 0.15		0.12			
Ensemble		14.75			
Moins foyer de cheminée :					
1.10 × 0.55		0.61			
Reste		14.14			
Moins-value pour dépose de parquet sans réemploi : 2/10		2.83			
Reste		11.31			
à 0f,40 le mètre			»	4.52	N° 907 Menuiserie.
Moins-value :					
Les parquets qui ne seraient pas déposés avec soin, ni repérés pour être réemployés subiront une diminution de 0f,20 par franc sur les prix ci-dessus.					Obs. 910 Menuiserie
Démolition des lambourdes scellées en plâtre.					
Surface	14.14				
× 0.06		0.848			N° 716
A reporter		0.848	31.19	251f,70	

Reports.............................. 0.848 31.19 $251^{f},70$

à $3^{f},60$ le mètre cube.............................. » 3.05 N° 712

Forme préparatoire en *mâchefer* de 0.12 d'épaisseur, compris fourniture, transport et pilonnage.

Surface précédente .... $14^{m},14$

à $0^{f},99$ le mètre superficiel.............................. » 14.00

Sous-détail du prix :

N° 777. Forme en mâchefer de 0.10 d'épaisseur, le mètre superficiel .... $0^{f},83$

0,02 centimètres en plus.

N° 778. Chaque 0.08...................... 0.16

Le mètre superficiel................... 0.99

Montage du mâchefer au 3me étage :

Surface .... $14^{m},14$

à $0^{f},489$ le mètre.................................. » 6.91

Sous-détail :

Montage ou descente par étage, pour forme de 0.10

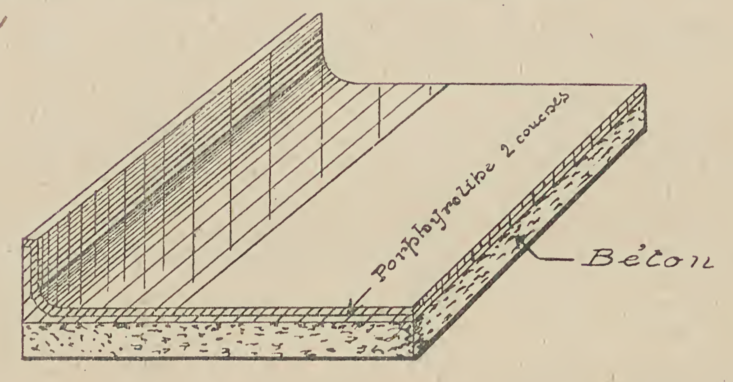


Fig. 82. — Sol en porphyrolithe avec plinthe à gorge formant bande d'encadrement.

épaisseur, le mètre superficiel................ $0^{f},135$

Pour chaque centimètre en plus, le mètre superficiel .... $0^{f},014$

Et pour 0.02, produit........................ 0.028

Soit pour 1 étage .... $0^{f},163$

Et pour le 3me étage produit 3 fois $0^{f},163$. $0^{f},489$

Sur cette forme en mâchefer, béton de gravillon et ciment Portland de 0.05 d'épaisseur.

250 kilogrammes ciment Portland par mètre cube de sable et gravillon mélangés, 0.800 de gravillon et 0.400 de sable.

Surface .... $14^{m},14$

à $2^{f},52$ le mètre superficiel (voir sous-détail, page 336 et suivantes).. » 35.63

Plus-value pour montage au 3me étage.

Surface.............................. 14.14

à $0^{f},195$ le mètre (voir sous-détail ci-après)............ » 2.76

Le sol en *porphyrolithe* ton bois composé de 2 couches formant une épaisseur totale d'environ $0^{m},015$ (voir *fig.* 82).

Longueur $4.50 \times 3.25 =$ 14,63

A reporter.............................. 14,63 31.19 $314^{f},05$

Reports			14.63	31.19	314^{f},05	
Seuil en excédent 0.80 × 0.15			0.12			
Ensemble			14,75			
Moins foyer de cheminée de 1.10 × 0.55			0,61			
Reste			14.14			
Reprendre les plinthes à gorge.						
2 fois 4.50		9.00				
2 fois 3.25		6.50				
Ensemble		15.50				
Moins cheminée.						
Longueur	1.10					
Porte compris chambranles	0.98					
Ensemble	2.08	2.08				
Reste		13.42				
× 0.20 hauteur			2.68			
Ensemble			16.82			
à 7^{f},00 le mètre superficiel					117.74	
Lardis de clous fournis sur le plâtre.						
Surface			2.68			
aux 10/00 de légers ouvrages				0.27		Légers ouvrages. N° 822
Ensemble				31.46		31.46
Les plinthes (stylobate de 0.20 hauteur) à gorge d'une nuance différente.						
Linéaire			13.42			
à 1^{f},00 le mètre en plus-value				»	13.42	Argent
Ensemble					445.21	445^{f},21

Après avoir donné quelques prix de porphyrolithe, il n'est pas inutile de donner la description sommaire de ce produit.

Le **porphyrolithe** est un ciment magnésien, rendu fibreux par l'adjonction de filaments de bois et d'amiante; il peut être coloré en toutes nuances.

Après avoir été gâché avec de l'eau contenant du chlorure de magnésium, il s'emploie, comme le ciment, à l'état pâteux et durcit rapidement.

Le porphyrolithe, composé de matières fibreuses et isolantes, est éminemment propice à la construction de parquets ou dallages qui ont l'avantage de ne présenter aucun joint pouvant servir de réceptacle aux poussières et aux microbes, surtout lorsque l'on a soin de les relever pour former plinthe le long des murs, en raccordant les plinthes au sol par des arrondis (voir *fig.* 82).

Qualités.

Le porphyrolithe est ininflammable ; les parquets exécutés avec ce produit offrent donc la plus grande sécurité contre la propagation des incendies.

Étant imperméable, il protège de l'humidité et des moisissures les surfaces qui en sont revêtues, qu'il s'agisse de murs ou de planchers ; il peut donc être employé comme sol dans les salles de bains et de douches, et permet partout les lavages à grande eau.

Composé de matières fibreuses et isolantes, il est doux au marcher et d'une température égale.

Enfin, les parquets en porphyrolithe étant établis en deux couches, celle inférieure, plus grossière, sert de matelas d'adhérence et empêche la propagation du son.

La première couche, par suite de son élasticité, permet d'employer pour la couche supérieure une pâte dure et résistante, composée d'éléments fibreux très ténus, qui donnent l'élasticité nécessaire pour n'avoir aucune fissure à redouter et ne présentent aucune rugosité à l'usage, ce qui rend l'entretien facile.

Mode d'emploi.

Les parquets en porphyrolithe sont composés de deux couches formant une épaisseur totale d'environ 0m,015 (Voir *fig.* 82).

On peut les établir sur les aires en béton armé, — sur les vieux dallages ou carrelages, à la condition qu'ils adhèrent à la forme, — sur les planchers en bois usagés.

On peut aussi préparer une fondation de 0m,05 à 0m,06 d'épaisseur en béton de ciment, au dosage de 250 kilogrammes de ciment Portland par mètre cube de sable et gravillon mélangés et appliquer après une semaine de séchage : avoir soin d'isoler le béton de ciment des hourdis de plâtre par une couche de mâchefer ou de sable, et de recouvrir les fers des planchers avec quelques centimètres de béton.

Le porphyrolithe, à cause du chlorure employé au gâchage, ne peut s'étaler ni sur le plâtre ni sur la chaux.

On complète généralement les parquets avec des plinthes raccordées au sol par un arrondi petit ou grand ; — en raison de leur faible hauteur, les plinthes en porphyrolithe, même de 0m,20, peuvent être appliquées sur le plâtre en prenant quelques précautions spéciales.

Autres usages.

Le porphyrolithe s'emploie en revêtements de murs (*fig.* 86) ; on l'applique sur murs et cloisons en béton armé, sur les maçonneries et briquetages revêtus au préalable d'un gobetage au mortier de ciment de Porland ; il n'est pas utile que ce produit soit épais, mais il est indispensable qu'il soit bien adhérent.

Le porphyrolithe sert encore à revêtir les marches d'escalier en bois, pierre ou en béton de ciment Portland.

Préparation des formes.

Ne jamais appliquer :
Sur un sol humide ;
Sur un béton contenant de la chaux ;
Sur un ciment à prise rapide ;
Sur une forme en plâtre ou en chaux.

Les plinthes à gorges en porphyrolithe peuvent être appliquées sur bois, sur ciment, sur la maçonnerie ou directement sur le plâtre, mais seulement jusqu'à 0m,25 de hauteur, en prenant la précaution de mettre des clous dans le plâtre pour maintenir la première couche.

Aires en béton armé.

Appliquer directement sur les planchers en béton armé ; — avoir soin de les nettoyer de tout plâtre ou de toute chaux qui pourrait souiller leur surface et empêcher l'adhérence.

Lorsque les planchers sont en contrebas, on peut racheter la différence de niveau en établissant une chape en mortier de ciment Portland de l'épaisseur voulue et faisant corps avec le béton armé.

Dans les hourdis de béton on peut remplacer pour les formes préparatoires le gravillon par du mâchefer de grosseur convenable.

Appliquer le porphyrolithe lorsque le béton est dur et sec. (Il faut compter en moyenne une semaine de séchage en bonne saison.)

Planchers en bois.

Nettoyer les planchers en bois pour enlever toutes les matières grasses en les frottant à la paille de fer ou au racloir ; ne pas les mouiller ; — s'assurer que les frises sont bien clouées aux solives, puis planter des clous à tête tous les 0m,15 à 0m,20, en laissant dépasser les têtes de 7 à 8 millimètres pour les noyer dans la 1re couche ; — lorsque les planchers en bois sont fortement usés, clouer sur la surface un treillage métallique galvanisé à mailles d'environ 50 millimètres de diamètre ; ce treillage se trouve noyé le plus haut possible dans la 1re couche qu'il arme ;— il assure l'adhérence et évite les fissures.

Carrelages. — Dallages en pierre.

S'assurer que les carreaux sont parfaitement adhérents à la forme, les nettoyer en les lavant à l'esprit de sel pour les dégraisser ; s'ils sont scellés en plâtre, mettre des clous longs et minces dans les joints en laissant dépasser les têtes qui se trouveront noyées dans la 1re couche.

Nettoyer de même les dallages à l'esprit de sel et mettre des clous, etc., il est utile de repiquer la surface polie par le frottement pour éviter des décollements.

Prix.

Les prix sont établis en raison de l'importance des travaux à exécuter et des difficultés de l'approvisionnement.

Il est généralement de 7 à 8 francs du mètre carré pour les tons unis, les surfaces étant dressées au râcloir de menuisier et doucies à la paille de fer au fur et à mesure de l'exécution.

Pour des surfaces de moins de 15 mètres carrés, il faut prévoir une plus-value de 2 *francs du mètre carré.*

Les plinthes à gorge, ainsi que les bandes d'encadrement d'une nuance

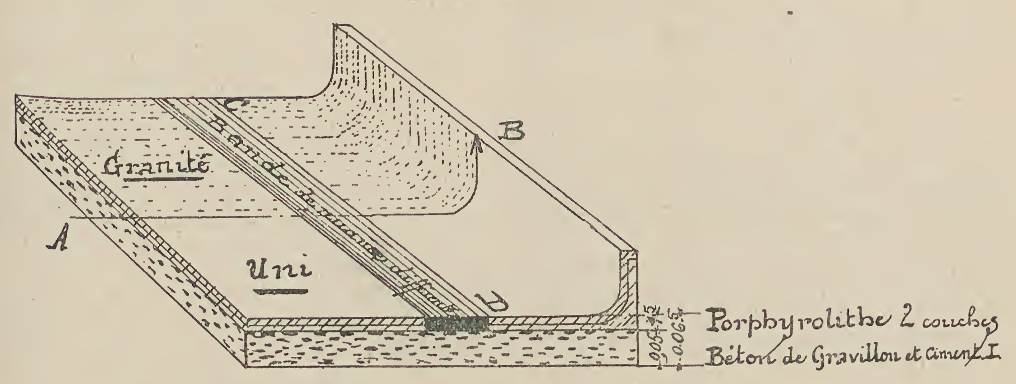


Fig. 83. — Solen porphyrolithe granité ou uni avec plinthe relevée et bande détachée. La surface s'obtient suivant la longueur AB développée. La bande CD se compte au mètre linéaire en plus-value. Le béton se compte au mètre superficiel (surface horizontale).

différente, sont l'objet d'une plus-value de 1 franc le mètre linéaire.

Le prix des revêtements sur mur est de 12 francs le mètre carré pour des surfaces polies à la pierre ponce.

Les parquets granités (*fig.* 83) valent, le mètre carré 9 *francs*.

Les carrelages sont comptés, le mètre carré, 7 francs (*fig.* 84) toutes les bandes formant carrelages sont comptées en plus-value dans tous les sens sans déduction des jonctions.

Nettoyage. — Entretien.

Laver le porphyrolithe avec une solution de soude (cristaux) et d'eau froide ou chaude; frotter le sol ainsi mouillé à la paille de fer pour le décrasser complètement ; si le parquet est très sale ajouter du grès pilé.

Les taches de peinture s'enlèvent au grattoir. Après séchage, passer sur la surface à plusieurs reprises une couche de vaseline qu'on lustre le lendemain avec un chiffon de laine (vaseline industrielle) ; on peut aussi encaustiquer ou

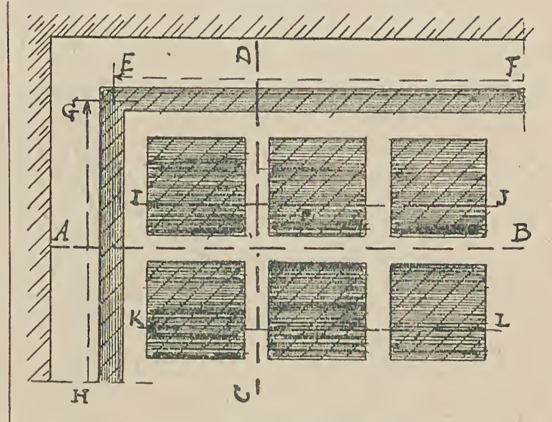


Fig. 84. — Sol en porphyrolithe. Décoration carrelage.

Le prix de ce carrelage s'obtient de la manière suivante : surface AB × CD, à 7 francs le mètre carré. Reprendre les tons de nuance différente, longueurs EF, GH, IJ, KL, à 1 franc le mètre courant.

cirer comme un parquet ordinaire, mais le sol devient glissant.

Pour terminer l'ordre de service il nous reste à compter :			
Travaux en régie. — Sondage de plancher, dégarnissage des extrémités des solives pour reconnaître leur état et leurs portées.			
Temps passé, 2 heures de maçon et aide à 2f,06 l'une.....	»	4.12	Nos 371 et 373
Calage en sous-œuvre de la cheminée, 1 heure de maçon et aide.....	»	2.06	» »
Les travaux de maçonnerie ayant été faits la nuit.			
Le .... 20 heures de maçon et aide,			
Le .... 20 heures de maçon et aide,			
Le .... 5 heures de maçon et aide,			
Ensemble. 45 heures de maçon et aide. à 2f,06 l'une.....	»	92.70	Nos 371 et 373 Argent
Ensemble.....	»	98.88	98.88

Heures de nuit.

Les heures de nuit commenceront à 8 heures du soir et finiront à 6 heures du matin. A défaut de convention particulière, les heures de nuit seront payées le double des heures de jour. Obs. 383.

Le *nettoyage* en travaux d'entretien ; la *descente* et sortie des gravois ; le *chargement* et *enlèvement* des gravois aux décharges publiques. Le *transport* supplémentaire de matériaux. Le *montage* supplémentaire et transport en *lieux habités*. La location des bâches avec montage, pose, dépose descente et double transport.

Nous avons détaillé précédemment ces divers exemples, aussi nous n'y reviendrons pas.

ORDRE DE SERVICE N°

Cabinet de Monsieur ***Architecte***

A M. ENTREPRENEUR DE MAÇONNERIE

DANS LA PROPRIÉTÉ X..........

à Paris.......... *Rue*......... *N°*....

Au 3me étage, appartement du fond.

Suppression du carrelage de l'antichambre ; les carreaux en bon état seront décrottés et rangés. Démolition de la forme en poussière, démolition de l'aire. Réfection de l'aire, en plâtre de 0.05 épaisseur sur bardeaux fournis par le propriétaire et montés par l'entrepreneur.

Au-dessus forme préparatoire de 0.12 de hauteur composée 1/2 mâchefer, 1/2 sable, le reste de la forme en béton, de gravillon et ciment Portland 250 kg. de ciment Portland par mètre cube de sable et gravillon mélangés : 5 sacs ciment, 0.800 de gravillon et 0.400 de sable.

Le sol en porphyrolithe granité ton bois composé de 2 couches d'ensemble 15 millimètres environ avec une bande d'encadrement de nuance différente au pourtour.

Hachement des enduits en 4 sens dans la partie inférieure des murs et naissances en plâtre au-dessus du sol.

Dépose préalable de plinthes.

Métré.

Au 3me étage, appartement du fond.

Antichambre.

Décarrelage de carreaux hexagones de 0.17, avec transport hors de la pièce et rangement (*fig.* 85).

7.13 × 1.38 .... 9.84
Excédent 2.90 × 0.15 .... 0.46

Ensemble 10.28
Moins pan coupé.
1.00 d'hypoténuse 0.25

Reste 10.03
à 0.16 le mètre .... » 1.60

Sous-détail du prix :

Décarrelage. Le mètre superficiel de carreaux, grands ou petits,

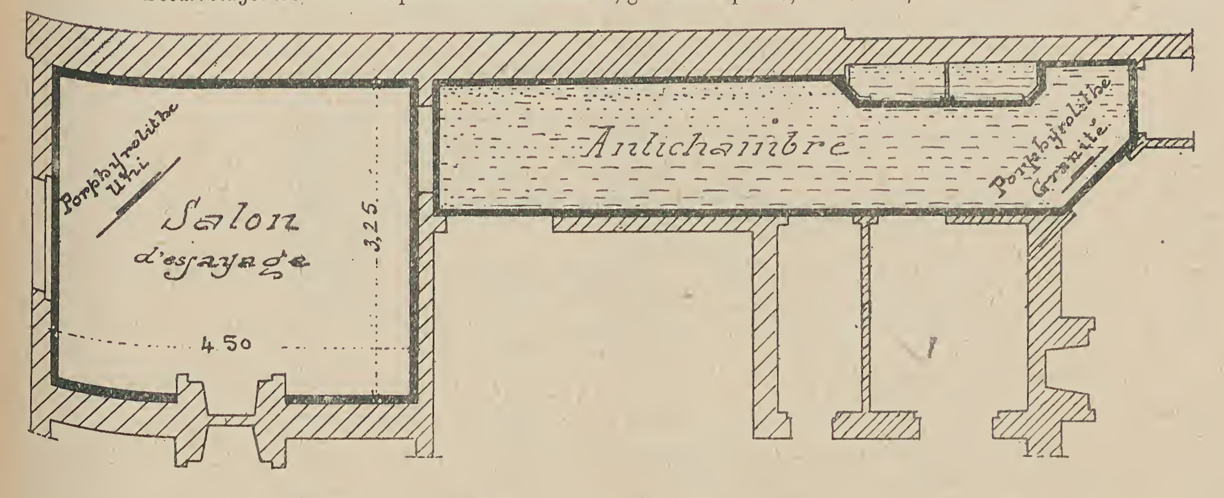


Fig. 85. — Sols en porphyrolithe uni et granité avec bandes de nuances différentes.

non sortis de la pièce décarrelée, mais avec transport et rangement nécessaire pour le remaniement immédiat ou pour l'enlèvement ultérieur des carreaux 0.10

Plus-value sur les prix du *décarrelage :*

Pour transport hors de la pièce décarrelée ou report dans ladite pièce avec rangement 0.06

Le mètre superficiel 0.16

Décrottage de carreaux hexagones de 0.17
Surface précédente = 10.03,
× 41 carreaux au mètre .... 411 — N° 92. Carrelage. (col. 3 et 4.)
(suivant évaluation de la Série, page 80)
aux 2/3 pour ceux en bon état 274
à 9^f,75 le mille .... » 2.67 — N° 89. Carrelage.

Descente avec rangement
Surface 10.03
aux 2/3 .... 6.69 — Observation.
à 0^f,08 le mètre .... » 0.54 — N° 85. Carrelage.

La descente des carreaux en mauvais état est à compter avec l'enlèvement des gravois.

Démolition de la forme en poussière ou en mauvais état.

A reporter 4.81

Report .... » 4.81

Surface 10.03

× 0.16 d'épaisseur 1.605

à 2f,05 le mètre cube .... » 3.29

Démolition de forme en poussière de plâtre ou sable, *sans descente* ni sortie des gravois, le mètre cube...... 2f,05 — N° 46. Carrelage.

Avec descente et sortie de gravois le mètre cube. 3f,35

Ces prix ci-dessus sont applicables seulement lorsque la démolition a été faite par suite de la suppression du carrelage et non lorsqu'il s'agit de carrelages remaniés. — Obs. 48. Carrelage

Démolition de l'aire,

Surface 10m,03

× 0.05 compris foisonnement .... 0.502 — N° 714

à 3f,60 le mètre cube .... 1f,81 — N° 712

Nettoyage à la truelle entre les augets des anciens gravois et de ceux provenant de la démolition.

Surface 10m,03

× 0.10 légers 1m,00

Réfection de l'aire en plâtre de 0m,05 d'épaisseur sur bardeaux fournis par le propriétaire (montage fait par l'entrepreneur).

Surface 10m,03

aux 43/00 de légers ouvrages 4m,31

Sous-détail de cette évaluation.

Aire en plâtre de 0.03 d'épaisseur non compris bardeaux, le mètre superficiel en légers .... 0.25 — N° 829

0m,02 en plus d'épaisseur, chaque 0m,01 en plus .... 0.065 — N° 831

et pour 0.02 produit 0.13

Bardeaux vieux non fournis pour aire (montage et pose).

Le mètre superficiel .... 0.05 — N° 934

Le mètre superficiel 0.43

Au-dessus forme préparatoire de 0.12 d'épaisseur composée de 1/2 en mâchefer, 1/2 en sable de rivière avec fourniture, transport et pilonnage.

Surface 10m,03

à 2f,36 le mètre superficiel 23f,67

Sous-détail de prix :

Forme de mâchefer de 0m,06 *d'épaisseur.*

La forme de 0m,05 d'épaisseur réduite, le mètre sufiel vaut .... 0f,60 — N° 48, Ciment

Chaque 0m,01 en plus, le mètre superficiel..... 0f,10 — » »

Plus-value pour chaque étage de montée d'environ 3m,00 de hauteur.

Le mètre superficiel (de 0,05 d'épaisseur) 0f,10

0.01 en plus produit 0f,02

Soit pour une montée de 3m,00, le mètre superficiel 0f,12

Et pour 3 étages produit :

0f,12 × 3 .... 0f,36

Forme en sable de rivière de 0m,06 *d'épaisseur.*

De 0.05 d'épaisseur réduit, le mètre superficiel vaut .... 0f,79 — N° 49, Ciment

Chaque 0m,01 en plus, le mètre superficiel..... 0f,15 — » »

A reporter 2f,00 5m,31 33f,58

Reports	2f,00	5m,31	33f,58	
Plus-value pour montage au 3me étage semblable à l'évaluation du mâchefer	0f,36			
Ensemble, le mètre superficiel	2f,36			
Au-dessus béton de ciment de Portland au dosage de 250 kilogrammes de ciment Portland par mètre cube de sable et gravillon mélangés (0m,800 de gravillon, 0m,400 de sable et 250 kilogrammes de ciment).				
Surface	10m,03			
à 2f,715 le mètre (compris plus-value de montage au 3me étage)			27f,23	
Le sol en Porphyrolithe granité composé de 2 couches d'environ 0m,015 d'épaisseur, avec une bande d'encadrement de nuance différente.				
Surface	10m,03			
à 9f,00 le mètre superficiel			90f,27	
Bandes d'encadrement au pourtour.				

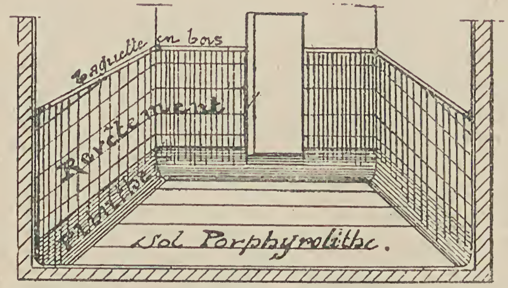


Fig. 86. — Revêtement en porphyrolithe et plinthe formant bande d'encadrement.

En commençant sur mur mitoyen du fond, une partie en réduit	4m,00			
Pan coupé (réduit)	0m,15			
Face	1m,80			
Pan coupé	0m,15			
Retour	0m,25			
A la suite	0m,80			
En retour sur cloison	0m,75			
Parallèle à mitoyen	6m,20			
Retour	1m,25			
Ensemble	15m,35			
à 1f,00 le mètre en plus-value			15f,35	
Dépose préalable de la plinthe pour réemploi.				
Sur mitoyen, à gauche de l'armoire	4m,10			
A droite de l'armoire	0m,90			
Sur pan de bois et cloison ensemble	2m,97			
2 parties de 0m,035, chaque 0m,25	0m,50			Obs. 583, Menuiserie
Ensemble	8m,47			
à 0f,14 le mètre			1f,19	N° 516, Menuiserie
Hachement des enduits dans la partie inférieure et décrottage à vif d'enduits en plâtre pour liaison.				
Linéaire des plinthes	4m,10			
A droite de l'armoire	0m,90			
A reporter	5m,00	5m,31	167f,62	

Reports	5m,00	5m,31	167f,62	
Sur pan de bois et cloisons	2m,97			
2 parties de 0m,035	0m,07			
Ensemble	8m,04			
× 0.20 hauteur 1m,61				
à 0f,40 le mètre			0f,64	N° 129, Ciments
Naissances en plâtre en raccordement et calfeutrements en plâtre.				Légers ouvrages
Linéaire 8m,04 × 0.13 courant de légers		1m,05		N° 822
Ensemble légers		6m,36		6.36 Argent.
Ensemble			168f,26	168f,26

Remarque. — Nous avons donné page 334 un sous-détail de prix de forme de 0.12 d'épaisseur 1/2 en mâchefer, 1/2 en sable de rivière ; avec fourniture, transport et pilonnage.

Dans le cas où cette forme ne serait pas faite par des cimentiers, nous nous reporterions à la Série de Maçonnerie. — Nos 777 et suiv.

Comment avons-nous établi le prix du béton exécuté sous le porphyrolithe (ce travail n'a pas été fait par des cimentiers) ?

Avant d'établir ce prix reportons-nous à la page 25 de la Série de Maçonnerie ; nous y trouvons un tableau de diverses sortes de bétons.

Les prix de ces bétons comprennent, pour les **bétons de cailloux**, de **meulière**, ou de **gravillon**, la *façon du mortier, du béton*, le *lavage et pilonnage* par couches de 0.20 de hauteur.

Les prix des **bétons en mâchefer** comprennent la *façon du mortier*, la façon du béton et le pilonnage par couches de 0.20 de hauteur.

Nous allons examiner succinctement ces divers bétons.

1° Béton de cailloux et mortier n° 2 de chaux hydraulique A.

Pour 1 *mètre cube de béton nous avons :*

1° *0m,800* de cailloux à 9f,075 le mètre cube 7f,26

Sous-détail :

Cailloux : le mètre cube en déboursés	7f,50	N° 109
Faux-frais 10 0/0	0f,75	
Ensemble	8f,25	
Bénéfice 10 0/0	0f,825	
Le mètre cube	9f,075	

2° *0m,500* de mortier n° 2 de chaux hydraulique A. à 20f,25 le mètre cube .... 10f,125 — N° 1228, col. 2

Sous-détail :

Mortier n° 2 de chaux hydraulique A.

165 kilogr. de chaux A à 48f,40 les 1 000 kilogr.	7f,986		
1m,00 de sable de rivière, vaut	9f,075		
Main-d'œuvre	3f,189		
Le mètre cube de mortier n° 2 de chaux hydraulique A.	20f,25		N° 1228, col. 2
3° Main-d'œuvre		7f,615	
Le mètre cube		25f,00	N° 406, col. 1

Ce prix peut être établi aussi de la manière suivante :

Pour un mètre cube de béton et mortier n° 2 de chaux hydraulique A. Nous avons :

1° 0m,800 de cailloux à 9f,075 le mètre cube 7f,26

2° $\frac{165}{2}$ kilogr. de chaux hydraulique A. — $\frac{\text{N° 1228}}{2}$

à 48f,40 les 1 000 kilogr. 3f,993

A reporter 11f,253

Report .... $11^f,253$

3° $0^m,500$ de sable de rivière à $9^f,07$ le mètre .... $4^f,5375$

4° Main-d'œuvre :

Façon du mortier $\frac{3^f,189}{2}$ .... $1^f,5945$

Façon du béton .... $7^f,615$

Le mètre cube .... $25^f,00$ — N° 406 (col. 1)

Avec ces quantités déterminées, il nous est facile d'établir un béton composé de $0^m,800$ de cailloux et $0^m,500$ de mortier de chaux hydraulique **c**.

Nous avons :

1° $0^m,800$ de cailloux à $9^f,075$ le mètre cube .... $7^f,26$

2° $0^m,500$ de mortier n° 2 de chaux hydraulique à $21^f,85$ le mètre cube .... $10^f,925$ — N° 1230 (col. 2)

3° Main-d'œuvre pour façon du béton .... $7^f,615$

Le mètre cube .... $25^f,80$ — N° 406 (col. 3)

Nous pouvions établir ce prix aussi de la manière suivante :

Béton de cailloux et mortier n° 2 de chaux hydraulique A le mètre cube .... $25^f,00$ — N° 406 (col. 1)

Pour obtenir la valeur du béton de cailloux et mortier n° 2 de chaux hydraulique **c**, il suffit d'ajouter la différence de prix entre les mortiers n° 2 de chaux hydraulique A et C.

Nous avons :

Mortier n° 2 de chaux hydraulique C le mètre cube .... $21^f,85$ — N° 1230 (col. 2)

Mortier n° 2 de chaux hydraulique A le mètre cube .... $20^f,25$ — N° 1228 (col. 2)

Différence par mètre cube .... $1^f,60$

Et pour $0^m,500$ .... $0^f,80$

Le mètre cube .... $25^f,80$ — N° 406 (col. 3)

Nous établirons de même le prix du béton de cailloux et mortier n° 2 de ciment I.

Nous avons :

1° $0^m,800$ de cailloux à $9^f,075$ le mètre cube .... $7^f,26$

2° $0^m,500$ de mortier n° 2 de ciment I à $53^f,35$ le mètre cube .... $26^f,675$ — N° 1236 (col. 2)

3° Main-d'œuvre pour façon du béton .... $7^f,615$

Le mètre cube .... $41^f,55$ — N° 406 (col. 9)

2° Bétons de Meulière.

Les prix des bétons en meulière concassée et mortier n° 2 de chaux hydraulique ou de ciments s'établissent de la même manière.

Pour 1 mètre cube de béton, nous avons :

1° $0^m,800$ de meulière concassée à $18^f,15$ le mètre cube 14.52

Sous-détail :

Meulière concassée. Le mètre cube en déboursés ...... 15.00 — N° 156

Faux frais 10 0/0 .... 1.50

Ensemble 16.50

Bénéfice 10 0/0 .... 1.65

Le mètre cube 18.15

2° $0^m,500$ de mortier n° 2 de chaux hydraulique A. à $20^f,25$ le mètre cube .... 10.125 — N° 1228 (col. 2)

3° Main-d'œuvre 7.615

Le mètre cube 32.260

ou .... 32.250 — N° 408 (col. 1)

Nous pouvions établir ce prix aussi de la manière suivante :

Béton de cailloux et mortier n° 2 de chaux hydraulique A, le mètre cube ..... $25^{f},00$ — N° 406 (col. 1)

Excédent pour valeur de la meulière en plus-value sur le cailloux.

$14^{f},52$ — $7^{f},26$ ..... $7^{f},26$

Ensemble ..... $32^{f},26$

ou ..... $32^{f},25$ — N° 408 (col. 1)

Les sous-détails des autres prix de bétons en meulière s'établiraient de la même façon.

Il suffit d'ajouter aux prix du béton de cailloux et mortier n° 2 de chaux hydraulique ou de ciment, le prix de $7^{f},26$ par mètre cube.

1er Exemple

Béton de meulière concassée et mortier n° 2 de ciment I.

Ce prix peut s'établir ainsi :

Béton de cailloux et mortier n° 2 de ciment I, le mètre cube. $41^{f},55$

Plus-value pour emploi de meulière concassée au lieu de cailloux.

Le mètre cube ..... $7^{f},26$

Le mètre cube ..... $48^{f},81$

ou ..... $48^{f},80$ — N° 408 (col. 9)

3° Bétons de Mâchefer.

1° Béton composé de mâchefer et mortier n° 2 de chaux hydraulique A.

Pour 1 mètre cube de béton, nous avons :

1° $0^{m},800$ de mâchefer à $6^{f},05$ le mètre cube ..... $4^{f},84$

Sous-détail :

Mâchefer. — Le mètre cube en déboursés ..... $5^{f},00$ — N° 32 SÉRIE CARRELAGE

Faux frais 10 0/0 ..... $0^{f},50$ — N° 15 SÉRIE CIMENTS.

Ensemble ..... $5^{f},50$

Bénéfice 10 0/0 ..... $0^{f},55$

Le mètre cube ..... $6^{f},05$

2° $0^{m},660$ de mortier n° 2 de chaux hydraulique A. — N° 410

à $20^{f},25$ le mètre cube ..... $13^{f},365$

3° Main-d'œuvre ..... $4^{f},995$

Le mètre cube ..... $23^{f},20$ — N° 410 (col. 1)

2me Exemple.

Béton composé de mâchefer et mortier n° 2 de ciment I.

Nous avons :

1° $0^{m},800$ de mâchefer à $6^{f},05$ le mètre cube ..... $4^{f},84$

2° $0^{m},660$ de mortier n° 2 de ciment I à $53^{f},35$ le mètre cube.. $35^{f},211$ — N° 1236 (col. 2)

3° Main-d'œuvre ..... $4^{f},995$

Le mètre cube ..... $45^{f},046$

ou ..... $45^{f},05$ — N° 410 (col. 9)

La main-d'œuvre pour la façon du béton de cailloux et le pilonnage par couches de $0^{m},20$ de hauteur est évaluée par la Série ..... $7^{f},615$

La main-d'œuvre pour la façon du béton de mâchefer et le pilonnage par couches de $0^{m},20$ de hauteur est évaluée par la Série ..... $4^{f},995$

La différence ..... $2^{f},620$

nous représente la valeur du *lavage des matériaux avant emploi.*

Soit .... $2^{f},62$

1 heure de Limousin .... $1^{f},00$ — N° 372

2 heures de garçon limousin à $0^{f},80$ l'une .... $1^{f},60$

Ensemble .... $2^{f},60$ — $2^{f},60$

Le pilonnage par couches de $0^{m},20$ *d'épaisseur est évalué le même prix.*

Nous décomposerons le béton de cailloux et mortier n° 2 de chaux hydraulique A de la manière suivante:

1° $0^{m},800$ de cailloux à $9^{f},075$ le mètre cube .... $7^{f},26$

2° $\frac{165^{k}}{2}$ de chaux hydraulique A.

à $48^{f},40$ les 1.000 kilogr. .... $3^{f},993$

3° $0^{m},500$ de sable de rivière à $9^{f},075$ le mètre cube .... $4^{f},5375$

4° Main-d'œuvre comprenant:

1° Façon du mortier .... $\frac{3^{f},189}{2} = 1^{f},5945$

2° Façon du béton se subdivisant ainsi:

Lavage des matériaux .... $2^{f},62$

Façon du béton .... $2^{f},375$

Pilonnage par couches de 0.20 d'épaisseur .... $2^{f},62$

Ensemble .... $7^{f},615$ — $7^{f},615$

Le mètre cube .... $25^{f},00$ — N° 406 (col. 1)

Les bétons de meulière auront les mêmes sous-détails.

Les bétons de mâchefer se décomposeront de la manière suivante:

1° 0,800 de mâchefer à $6^{f},05$ le mètre cube .... $4^{f},84$

2° 0,660 de sable de rivière à $9^{f},075$ le mètre cube .... $5^{f},9895$

3° Chaux hydraulique A.

Pour 1 mètre cube de mortier, il est employé 165 kilogr. de chaux hydraulique A. — N° 1228

Pour $0^{m},660$, il sera employé:

165 kilogr. $\times$ 0.660 = $108^{k},900$

à $48^{f},40$ les 1.000 kilogr. .... $5^{f},27076$

4° Main-d'œuvre comprenant:

1° Façon du mortier

Pour 1 mètre cube de mortier n° 2

La main-d'œuvre est de $3^{f},189$

Pour $0^{m},660$ nous aurons

$3^{f},189 \times 0.660$ .... $2^{f},10494$

2° Façon du béton .... $2^{f},375$

Pilonnage par couches de 0.20 d'épaisseur .... $2^{f},62$

Le mètre cube .... $23^{f},20$

4° Bétons de Gravillon.

Pour 1 mètre cube de béton de gravillon et mortier n° 2 de chaux hydraulique A. — Nous avons:

1° $1^{m},000$ *de gravillon* à $10^{f},89$ le mètre cube .... $10^{f},89$

Sous-détail.

Gravillon, le mètre cube .... $9^{f},00$ — N° 5 SÉRIE DE TERRASSE.

Faux frais 10 0/0 .... $0^{f},90$

Bénéfice 10 0/0 .... $0^{f},99$

Le mètre cube .... $10^{f},89$

A reporter .... $10^{f},89$

Report .... 10^f,89
2° *Chaux hydraulique* A.
82^k,500 à 48^f,40 les 1.000 kilogr. .... 3^f,993
3° Main-d'œuvre .... 7^f,567
Le mètre cube .... 22^f,45

Pour obtenir la valeur du béton de gravillon et mortier n° 2 de chaux hydraulique C, il suffit d'ajouter la différence de prix entre les mortiers n° 2 de chaux hydraulique A et C.

Nous avons :

Mortier n° 2 de chaux hydraulique C.

$\frac{198}{2}$ kilogr. à 48^f,40 les 1.000 kilogr. .... 4^f,7916 N° 1230

$\frac{165}{2}$ kilogr. à 48^f,40 les 1.000 kilogr. .... 3^f,9930 N° 1228

Différence .... 0^f,7986
ou .... 0^f,80
Béton de gravillon et mortier n° 2 de chaux hydraulique A, le mètre cube .... 22^f,45

Le mètre cube de béton de gravillon et mortier n° 2 de chaux hydraulique C .... 23^f,25 N° 412 (col. 3)

Nous établirons de même le prix du béton de gravillon et mortier n° 2 de ciment I.

1° Un mètre cube de gravillon à 10^f,89 le mètre cube .... 10^f,89
2° 217^k,500 de ciment I à 90^f,75 les 1.000 kilogr. .... 19^f,7381
3° Main-d'œuvre .... 8^f,3719
Le mètre cube .... 39^f,00 N° 412 (col. 9)

5° Béton de gravillon et mortier n° 2.

Composé de :
0^m,800 de gravillon ;
0^m,400 de sable de rivière ;
250 kilogr. de ciment I.

Nous avons établi ce prix de la manière suivante :

0^m,800 de gravillon à 10^f,89 le mètre cube .... 8^f,71
0^m,400 de sable de rivière à 9^f,075 le mètre cube .... 3^f,63
250 kilogr. de ciment Portland I à 90^f,75 les 1.000 kilogr. ... 22^f,687
Main-d'œuvre .... 8^f,371
Le mètre cube .... 43^f,398
ou .... 43^f,40

Nous pouvons aussi établir ce prix par un autre moyen.

Nous avons :

Béton composé de 1^m,000 de gravillon de mortier n° 2 de ciment I (217^k,500) mélangé directement sans sable de rivière
Le mètre cube .... 39^f,00 N° 412 (col. 9)

Notre composition de mortier comprend :

En plus de ce prix :

1° *0^m,400 de sable* de rivière à 9^f,075 le mètre cube .... 3^f,63
2° 32^k,500 de ciment I à 90^f,75 les 1.000 kilogr. .... 2^f,949
Ensemble .... 6^f,579

Nous avons d'autre part en moins :

0^m,200 de gravillon à 10^f,89 le mètre cube .... 2^f,178
Reste en augmentation .... 4^f,401 4^f,40
Le mètre cube .... 43^f,40

6° Bétons de ciment de Portland employés par les ouvriers cimentiers Obs. 420.

Ces bétons se subdivisent en 2 parties.

1° Bétons pour dallages au-dessous de 0.15 d'épaisseur.

2° Bétons pour surépaisseur dans les dallages *au-dessus de* 0.15 *d'épaisseur.*

En nous reportant à la Série des ciments, nous avons :

Béton composé de 200 kilogr. de ciment de Portland par mètre cube de gravillon lavé, pour surépaisseurs dans les dallages au-dessus de 0.15 d'épaisseur, le mètre cube .... $51^{f},00$ — N° 29 SÉRIE DE CIMENTS

Sous-détail :

200 kilogr. de *Ciment dit de Portland* marque spéciale à dallages, à prise lente, pesant plus de 1.200 kilogr. le mètre cube (marque A).
à $93^{f},17$ les 1.000 kilogr. produit .... $18^{f},634$ — N° 6 » »

Sous-détail du prix :

Déboursés :			
Ciment Portland les 1.000 kilogr.	$77^{f},00$		N° 6 » »
Faux frais 10 0/0	$7^{f},70$		
Ensemble	$84^{f},70$		
Bénéfice 10 0/0	$8^{f},47$		
Ensemble	$93^{f},17$		
1 mètre cube de gravillon		$10^{f},89$	
Main-d'œuvre		$21^{f},476$	
Le mètre cube		$51^{f},00$	N° 29 » »

Comment établir le prix du béton pour dallages au-dessous de 0.15 d'épaisseur?

Décomposons le prix du dallage de 0.10 d'épaisseur.

Nous savons que l'enduit ou chape doit avoir le 1/5 de l'épaisseur totale $\frac{0^{m},10}{5}$ .... $0^{m},02$

Le béton aura une épaisseur de .... $0^{m},08$

Ensemble .... $0^{m},10$

Nous savons d'autre part que le dallage en ciment uni ou bouchardé est composé d'un béton maigre (200 kilogr. de ciment pour $1^{m},000$ cube de gravillon lavé), et d'un enduit plastique en mortier de ciment dit de Portland (1.200 kilogr. de ciment pour 1 mètre cube de sable de rivière tamisé).

Sous-détail :

1° 0.08 de gravillon à $10^{f},89$ le mètre cube		$0^{f},8712$	
2° Ciment employé *pour le béton :*			
0.08 × 200 kilogr.	$16^{k},000$		
Ciment employé *pour la chape :*			
0.02 × 1.200 kilogr.	$24^{k},000$		
Ensemble	$40^{k},000$		
à $93^{f},17$ les 1.000 kilogr.		$3^{f},7268$	
3° Sable de rivière tamisé :			
$0^{m},02$ à $11^{f},495$ le mètre cube		$0^{f},2299$	

Sous-détail :

Sable de rivière tamisé le mètre cube	$9^{f},50$		N° 14 » »
Faux frais 10 0/0	$0^{f},95$		
Ensemble	$10^{f},45$		
A reporter	$10^{f},45$	$4^{f},8279$	

Reports................................	10^f,45	4^t,8279	
Bénéfice 10 0/0................................	1^f,045		
Le mètre cube................................	11^f,495		
4° Main-d'œuvre................................		3^f,9221	
Le mètre superficiel de 0.10 d'épaisseur pour surface de plus de 20^m,00................................		8^f,75	N° 53 » »

Faisons de même le sous-détail d'une chape en ciment de 0^m,02 :

Ciment employé :			
1° 0.02 × 1.200 kilogr................................	24^k,00		
à 93^f,17 les 1.000 kilogr................................		2^f,23608	
2° Sable de rivière tamisé comme ci-dessus................		0^f,2299	
3° Main-d'œuvre................................		1^f,53402	
Le mètre superficiel................................		4^f,00	N° 45

La façon du béton de 0.08 d'épaisseur vaudra 3^f,9221 — 1,53402 = 2^f,38808 et pour 1 mètre cube

$$\frac{2^f,38808 \times 1.000}{8} = 29^f,85.$$

Le prix du mètre cube de béton pour dallages au-dessous de 0.15 d'épaisseur se décompose ainsi :

1° 200 kilogr. de ciment de Portland à 93^f,17 les 1.000 kilogr..	18^f,634
2° 1 mètre cube de gravillon................................	10^f,89
3° Main-d'œuvre................................	29^f,85
Le mètre cube................................	59^f,375

Exemple:

Dallage de 0.15 d'épaisseur.		
Ce dallage comprend un béton de:		
0.15 — 0.03 = 0.12 d'épaisseur		
à 59^f,375 le mètre cube................................	7^f,125	
Chape en ciment de 0.03 d'épaisseur................................	5^f,35	N° 45
Ensemble................................	12^f,475	
ou................................	12^f,50	N° 53

Observation. — Le prix du béton pour dallages au-dessous de 0.15 épaisseur vaut le mètre cube................................	59^f,375
Celui pour dallages au-dessus de 0.15 épaisseur est de.......	51^f,00
Différence par mètre cube................................	8^f,375

Soit environ 1/6 en plus.

$$\frac{51^f,00}{6} = 8^f,50.$$

Nous ajouterons à notre prix précédent de béton ayant moins de 0.15 d'épaisseur cette même proportion:

Béton de gravillon et mortier n° 2 composé de:	
0^m,800 de gravillon	
0^m,400 de sable de rivière	
250 kgs de ciment I	
Le mètre cube d'après sous-détail................................	43^f,40
Plus-value pour béton de moins de 0.15 d'épaisseur 1/6.....	7^f,07
Le mètre cube................................	50^f,47
et pour 0^m,05 d'épaisseur produit le mètre superficiel 50^f,47 × 0.05................................	2^f,52

Montage de béton au 3me étage.

Sous-détail :

Par chaque étage d'environ 3 mètres de hauteur, il est payé une plus-value par mètre cube de.. 1f,30 — N° 418 MAÇONNERIE.

Pour 3 étages, nous aurons :

1f,30 × 3.. 3f,90

Et pour 0m,05 d'épaisseur

3f,90 × 0.05 = 0f,195 le mètre superficiel.

Lorsque le montage est fait par des ouvriers cimentiers, il est payé 5f,00 *du mètre cube* et par étage d'environ 3 mètres de hauteur.

Exemple. — Dallage de 0m,08 épaisseur à 3m,00 de hauteur.

Le montage est de 0.08 × 5f,00 = 0f,40 — N° 63 CIMENTS.

Soit pour 0m,05 d'épaisseur, 0,05 × 5f,00 = ... 0f,25

Et pour 3 étages il sera payé

0f,25 × 3.. 0f,75

Pour terminer la question des bétons nous ajouterons que les prix de béton prévus au mètre cube à la Série de Maçonnerie, s'entendent pour des bétons faits en remplissages de rigoles ou de vides entre maçonneries formant encaissement naturel dans les travaux neufs. — Obs. 416.

Pour ceux exécutés en bâtiments déjà construits :

1° En sous-sol, 1re et 2me cave, il sera payé une plus-value pour descente (par chaque étage d'environ 3m,00), le mètre cube.............. 1f,00 — N° 417

2° Dans les étages, en travaux neufs ou d'entretien, plus-value de montage, le mètre cube par chaque étage d'environ 3m,00 de hauteur.. 1f,30 — N° 418

3° Pour hourdis de linteaux et de planchers, la valeur des cintrages sera comptée en plus, le mètre cube................. 9f,00 — N° 419

4° Plus-value de construction de béton ne formant pas encaissement naturel, soit en rigoles, fouilles en déblai ou en élévation du sol.

Nous avons donné des exemples dans les ouvrages précédents, nous n'y reviendrons pas.

5° Plus-values diverses sur les prix de construction en béton pour travaux dans l'embarras des étais, le mètre cube.......... 1f,30 — N° 1530

6° En surélévation, au-dessus de 4m,00 de hauteur y compris échafaud, le mètre cube.................................... 1f,80 — N° 1531

7° En reprise par arrachement, le mètre cube............... 2f,10 — N° 1532

8° Par épaulées et par petites parties dans l'embarras des étais et avec cales en maçonnerie, le mètre cube.................... 4f,20 — N° 1533

9° Plus-value de travaux exécutés dans l'eau.

Dans les travaux en régie, il est accordé une plus-value de moitié sur les prix de la main-d'œuvre. Cette plus-value n'est accordée que sur attachements reconnus en temps utile.

10° Pour les travaux exécutés dans des terrains infectés ou manquant d'air, il est alloué une plus-value de 1/2 sur les prix de la main-d'œuvre. Cette plus-value n'est accordée que sur attachements reconnus en temps utile.

Nota. — Les fournitures et locations d'appareils (pompes, ventilateurs, etc. seront comptés à part), ainsi que *le temps des ouvriers occupés à leur maniement*. — Dans les travaux en régie, on paiera aussi le double transport du matériel.. — Obs. 382 Maçonnerie.

Lorsque les travaux ne sont pas exécutés en régie, pour tous les travaux inondés jusqu'à 0.10 de hauteur, il est accordé une plus-value de 1/4, compris épuisement, sur les prix de Série.

Au-dessus de 0.10 de hauteur, la plus-value est augmentée des frais d'épuisement comptés à part.

Au delà de 0.10 de hauteur de nappe d'eau ou infiltration, la plus-

value générale de 1/4 sur les prix de Série sera augmentée des frais d'épuisement.

Pour les travaux exécutés en terrains infectés ou manquant d'air, il est accordé une plus-value de 1/3 sur les prix de Série.

Les frais de ventilation, comptés à part.

La Série de Terrasse a prévu les travaux exécutés dans l'eau; pour ces travaux, nous nous reporterons aux numéros 30, 31 et 32 de la Série Terrasse pour lesquels nous avons donné plusieurs exemples dans les ouvrages précédents.

Il nous reste à examiner les

7° *Bétons* pour hourdis de planchers en fer, cuves, bassins, réservoirs.

Ces bétons sont composés :

De 350 kilogrammes de ciment de Portland pour 1 mètre cube de gravillon lavé.

Le prix est prévu à la Série des ciments : le mètre cube y compris frais de cintres ou de moules .... $85^{f},00$ — N° 30

Exemple :

Dallage en ciment avec hourdis en voûtins sur planchers en fer, compris frais de cintres, mais sans enduits sous les voûtins; le béton sera composé de 350 kilogr. de ciment de Portland (A) pour 1 mètre cube de gravillon lavé; au-dessus du béton il sera fait une chape de 0.02 d'épaisseur composée de 1 200 kilogr. de ciment de Portland pour 1 mètre cube de sable de rivière tamisé. — N° 6 SÉRIE CIMENTS.

Prenons un hourdis, d'une épaisseur totale, compris chape, de 0.12 de hauteur.

Nous décomposerons ce prix de le manière suivante :

Hauteur du béton pour voûtins	$0^{m},10$
De la chape	$0^{m},02$
Ensemble	$0^{m},12$

Nous aurons pour un travail exécuté à rez-de-chaussée.

Béton de 0.10 *hauteur* à $85^{f},00$ le mètre cube	$8^{f},50$	N° 30 » »
Chape unie ou bouchardée de 0.02 d'épaisseur, le mètre superficiel	$4^{f},00$	N° 45 » »
Le mètre superficiel pour hourdis d'une surface de plus de $20^{m},00$.	$12^{f},50$	N° 65 » »
Chaque 0,01 en plus ou en moins		N° 30
$\frac{85^{f},00}{100} = 0^{f},85$ par mètre superficiel..........................		N° 65 et suiv.

8° Nous avons ensuite *les bétons* pour massifs de machines.

Ils sont composés de 400 kilogr. de ciment de Portland pour 1 mètre cube de gravillon ou sable.

Les prix se subdivisent de la manière suivante :

Bétons : pour massifs de machines dans le sol ou en élévation au-dessus de 10 *mètres cubes*, compris frais de moules, le mètre cube....... $76^{f},00$ — N° 32 SÉRIE CIMENTS.

Bétons : pour massifs de machines *idem* ci-dessus de 5 à 10 mètres cubes compris frais de moules, le mètre cube.................. $80^{f},00$ — N° 33 » »

Bétons : pour massifs de machines *idem* ci-dessus, au-dessous de 5 mètres cubes, compris frais de moules, le mètre cube......... $86^{f},00$ — N° 34 » »

Les vides des trous et niches pour *boulons* ne seront pas déduits des cubes de béton .... — Obs. 35 » »

Les trous de boulons réservés seront payés en plus-value, le mètre linéaire.. $2^{f},50$ — N° 36 » »

Les niches réservées pour le clavetage ou serrage des boulons seront payées en plus-value, la pièce.......................... $3^{f},00$ — N° 37 » »

Les parements enduits seront comptés et payés comme les enduits...... — Observation 38.

Dans le cas où il serait demandé *des enduits* en ciment sur les hourdis de voûtins en sous-face.

Ces enduits bien dressés sont à compter suivant leur valeur, n°s 92, 98,

99, 100 et 104 de la Série des ciments ainsi que la plus-value de travaux exécutés à la lumière s'il y a lieu.

Au-dessus de $4^{m},00$ du sol, compter aussi une plus-value d'échafaud.

9° Bétons étanches pour étanchéité des caves et citernes (sur ordre exprès) composés de 500 kgs de ciment de Portland par mètre cube de gravillon et 0.250 de sable de rivière tamisé, le mètre cube......... $76^{f},00$ N° 39

10° *Pierres artificielles en béton de ciment de Portland* pour fourniture sans pose de monolithes transportables en béton de ciment de Portland, compris transport ou exécutés sur place.

Pour appuis de croisées. — Balustrades droites avec balustres. — Socle, main courante (4 balustres par mètre courant), d'une hauteur totale de $0^{m},95$ au maximum.

Pour pilastres intermédiaires. — Pilastres d'angles.

Pour bahuts de grilles et couronnements de murs.

Pour bordures avec enduits sur 2 faces et arête arrondie.

Pour chaperons de murs à 1 ou 2 eaux.

Pour dés de poteaux ou colonnes.

Pour semelles de marches droites.

Pour semelles de marches astragalées.

Pour marches simples.

Pour marches astragalées.

Pour parpaings, piles, bahuts, limons, corniches, bandeaux, assises et blocs quelconques.

Tous ces travaux sont prévus ainsi que la pose à la Série des ciments n° 160 à 211 inclus.

Il est inutile de nous étendre plus longuement sur ces travaux.

11° *Construction de réservoirs. — Bassins, bâches de serres, citernes, cuves, mangeoires, éviers*, etc.

D'une surface minimum de $10^{m},00$ superficiels exécutés sur place en mortier de ciment de Portland, composé de 1.200 kilogr. de ciment par mètre cube de sable de rivière tamisé y compris arêtes, gorges, cueillies, avec ossature en acier doux de 6 millimètres formant mailles de 0.06 à 0.07, le mètre superficiel.. $20^{f},00$ N° 212 SÉRIE CIMENTS.

Pour surface ayant de 5 à 10 mètres superficiels, le mètre superficiel.. $25^{f},00$ N° 213 » »

Soit 1/4 en plus $\frac{20^{f},00}{4} = 5^{f},00$.

Pour surface ayant moins de 5 mètres superficiels, le mètre superficiel... $30^{f},00$ N° 214

12° Bétons pour travaux de décoration de parcs et jardins.

Pour pièces d'eau et rivières anglaises, ces bétons sont composés de 300 kilogr. de ciment de Portland par mètre cube de gravillon lavé et $0^{m},250$ de sable de rivière tamisé.

Au-dessus, chape composée de 1 200 kilogr. de ciment Portland pour un mètre cube de sable de rivière tamisé; dans ce béton est noyée une ossature en acier doux de 6 millimètres formant mailles de 0.10 à 0.12 de côté avec ligature à chaque croisement de barres.

Pour une épaisseur totale de $0^{m},08$, il y a :

Béton	$0^{m},05$	épaisseur
Chape	$0^{m},03$	»
Ensemble	$0^{m},08$	»

Les autres épaisseurs supérieures ont une chape d'environ 0.04, le reste en béton.

La Série a prévu 3 épaisseurs de béton y compris chapes.

Les pièces d'eau ayant $0^{m},08$ d'épaisseur, le mètre superficiel.. $13^{f},30$ N° 216 SÉRIE CIMENTS

Celles ayant $0^{m},10$ d'épaisseur, le mètre superficiel........... $15^{f},50$ N° 217 » »

Celles ayant $0^{m},12$ d'épaisseur, le mètre superficiel........... $16^{f},90$ N° 218 » »

Ces prix s'entendent pour travaux au-dessus de 20 mètres superficiels.		
Plus-value de petites surfaces (quelle que soit l'épaisseur totale).		
Pour surface de 15 à 20 mètres, le mètre superficiel..........	0f,75	N° 219 SÉRIE CIMENTS
» de 10 à 15 » »	1f,00	N° 220 » »
» de 5 à 10 » »	1f,50	N° 221 » »
» de 5 mètres et au-dessous, le mètre superficiel .	2f,00	N° 222 » »
Nota. — Les pièces d'eau et rivières anglaises sont mesurées suivant le développement de l'enduit..........................	»	Obs. 223 » »
13° *Béton de ciment armé.*		
Nous donnerons des exemples de métré de construction en ciment armé et en bétons étanches.		

ORDRE DE SERVICE N°

Cabinet de Monsieur , Architecte

A M. Entrepreneur de Maçonnerie

Dans la propriété X...........

A Paris, boulevard............, *n°*

Au 3me étage, appartement du fond sur grande cour.

Déposer le parquet à l'anglaise de la chambre à coucher sur grande cour (ce parquet ne sera pas réemployé); déposer avec soin le parquet à point de Hongrie de la salle à manger pour réemploi.

Déposer le parquet à l'anglaise du dégagement pour réemploi, déposer les stylobates de la salle à manger et les plinthes des autres pièces, déposer les lambourdes des diverses pièces. Démolir les corniches en plâtre et faire une gorge de 0.15 de rayon.

Les sols des 2 ateliers (voir attachements figurés nos 1 et 2) seront en dallage en ciment de 0.10 d'épaisseur [ciment de Portland et béton de gravillon de 0.08 épaisseur et un enduit plastique de 0.02 d'épaisseur (observation n° 52 de la Série des Ciments)]. Sous ce dallage il sera fait une couche préparatoire de 0.10 d'épaisseur composée de 1/2 mâchefer, 1/2 gravier. A la jonction des murs avec le ciment il sera fait dans les ateliers une gorge de 0.06 de rayon.

Cette gorge sera prolongée par un stylobate en ciment de 0.17 de hauteur sans saillie; les parties inférieures des cloisons seront démolies et reconstruites par parties en brique neuve creuse de la rive droite de 0.045 d'épaisseur et ciment I.

(Moule 0.045 × 0.15 × 0.30), les murs seront décrottés à vif des enduits en plâtre et les joints dégradés; les gorges seront prolongées en ciment dans la hauteur du stylobate.

Au-dessus du stylobate il sera fait les naissances et raccords en plâtre sur murs et sur cloisons.

Dans le lavabo, supprimer l'ancien carrelage. Démolir la forme, faire une forme préparatoire de 0.05 d'épaisseur en mâchefer. Au-dessus un béton de ciment de Portland de 0.05 d'épaisseur : composé de 0.800 de gravillon, 0.400 de sable de rivière, 250 kilogrammes de ciment de Portland.

Le sol sera en porphyrolithe uni, ton bois, d'environ 0.015 d'épaisseur avec bande d'encadrement.

Sur murs, revêtements de 1m,50 de hauteur en carreaux de faïence blancs de 0.16 × 0.16, 1er choix avec bordure émail majolique 1 ton 0.08 × 0.16 (turquoises), le tout posé sur ciment.

Hacher préalablement tous les enduits en plâtre et faire un crépi en ciment I. Au-dessus des carreaux de faïence, naissances et raccords en plâtre.

Le plafond du lavabo sera haché sur toute sa surface, faire un crépi en plâtre et un revêtement en faïence *idem* ci-dessus avec bordure au pourtour *idem*. Naissances en plâtre en raccord.

Le sol de la toilette sera en carreaux d'Auneuil rouges et blancs de 0.14 × 0.14 posés sur mortier de ciment et forme en sable de 0.10 d'épaisseur. Les revêtements sur murs en faïence (carreaux de 0.16 × 0.16, avec bordure turquoise).

Faire le décarrelage pour suppression et la démolition de la forme.

Le sol du dégagement sera en porphyrolithe granité de 0.015 environ d'épaisseur sur béton de gravillon et ciment du dosage précédent.

Le sol en ciment des water-closets sera démoli et refait de 0.10 épaisseur sur béton de gravillon et ciment de Portland avec gorges de 0.06 de rayon et stylobate relevé en ciment sans saillie, de 0.17 de hauteur, sur murs, naissances et raccords.

Métré.

3me étage appartement du fond sur grande cour:

Chambre et salle à manger transformées en atelier

Dépose de plinthes et du parquet à l'anglaise (le parquet non réemployé).				
Le métré de dépose de plinthes et de parquet a été fait précédemment; nous n'y reviendrons pas.				
Démolition de lambourdes.				
Longueur 3^{m},065 × 3^{m},93............	12^{m},05			
(Ces mesures sont prises avant enduits en plâtre des murs.)				
Moins foyer à cheminée				
1.03 × 0.54.................. 0.56				
$\frac{1.00 \times 0.32}{2}$ × 0.75.......... 0.50	1^{m},06			
Ensemble.....................	10^{m},99			
Reprendre :				
Seuil de portes entre les huisseries				
1 fois 0.715 × 0.08.................	0^{m},06			
Ensemble.....................	11^{m},05			
× 0.06......................................		0.066		N° 716
Démolition de la corniche en plafond conservé (les mesures prises au milieu de la saillie du profil).				
Longueur......................	2^{m},725 2^{m},84 0^{m},32 1^{m},00 1^{m},745 3^{m},59			
Ensemble..............	12^{m},22			
× 0.31..................................	3.79			N° 719
× 0.15..		0.569		
Ensemble..............................		0.635		
à 3^{f},60 le mètre cube..................................		»	2^{f},29	N° 712
en plafond, les moulures de gorges au calibre de 0.15 de rayon.				
Longueur......................	2^{m},885 3^{m},00 0^{m},32 1^{m},00 1^{m},85 réduit 3^{m},75			
5 angles rentrants valent chacun 0.20................	1^{m},00			N° 981
1 angle saillant vaut............	0^{m},15			N° 980
Ensemble................	13^{m},955			
× 0.24 de profil..		3^{m},35		
Naissances en plâtre en plafond au devant de la corniche de 0.22 de largeur.				
Longueur 2.735 × 0.225 courant de légers...........		0.62		
Naissances du plâtre				
A reporter....................................		3.97	2^{f},29	

Reports		3.97	$2^f,29$	
de 0.21 à 0.30 de largeur = ...	0.15 légers.....	»	»	N° 995
Les naissances en plâtre sur plafond sont augmentées de 1/2		»	»	Obs. 998.
ou $\frac{0.15}{2}$ .... =	0.075			
Ensemble le mètre linéaire.	0.225 légers			
1 autre naissance de 0.15 de longueur Longueur 2.41 × 0.12 légers		0.29		N°s 994 + $\frac{994}{2}$
en pan coupé de 0.25 1.00 × 0.225 légers		0.23		
à la suite de 0.31 de largeur Longueur 1.70 × 0.30 légers		0.51		N°s 996 + $\frac{996}{2}$
Une autre de 0.35 de largeur Longueur 3.07 × 0.30 légers		0.92		N°s 996 + $\frac{996}{2}$
Hachement de la rosace en plafond conservé de $1^m,00$ réduit de diamètre, Surface 0.50 × 0.50......... 0.25				
× 3.1416	0.79			
Surface	0.79			
× 0.15	0.119			
à $3^f,60$ le mètre cube		»	$0^f,43$	N° 712
Enduit en plâtre de plafond avec renformis de 0,02. Surface	0.79			
Aux 64/00 de légers ouvrages		0.51	»	N°s 879-890

Sous-détail.

Enduit en plâtre au sas, compris crépi de 0.01 à 0.02 d'épaisseur au-dessus de 0.35 de largeur.

Sur plafond, le mètre superficiel....... 0.50 de légers

Enduit renformis.

Chaque $0^m,005$ de surépaisseur ou renformis en plâtre pur dûment constaté au delà de 0,02 par mètre superficiel $0^m,035$ et pour 0.02 soit 4 fois 0.005 produit 4 fois 0.035 de légers.................................. 0.14

Le mètre superficiel............ 0.64

Les naissances en plâtre au sas en contre-bas de la corniche sur murs et sur cloisons.			
1 naissance de 0.12 de largeur 3.035 × 0.08 de légers	0.24	»	N° 994
1 naissance de 0.15 3.15 × 0.08 de légers	0.25	»	N° 994
Sur pan coupé naissance de 0.22 1.00 × 0.15 de légers	0.15	»	N° 995
Arêtes 2 fois 0.22 × 0.05 de légers	0.02	»	N° 948
Retour naissance de 0.31 0.32 × 0.20 légers	0.06	»	N° 996
à gauche de la cheminée de 0.22 de largeur. Longueur 2.035 × 0.15 légers	0.31	»	N° 995
1 autre naissance en plâtre de 0.15 de largeur Longueur 3.90 × 0.08 de légers	0.31	»	N° 994
4 bouchements de trous de boulins et raccord Chaque 0.05 de légers	0.20	»	Obs. 870.
La démolition des cloisons en carreaux de plâtre dans la partie inférieure.			
A reporter	7.97	$2^f,72$	

Reports 7.97 2f,72

Chambre longueur.................... 3.065
Entre chambre et salle à manger....... 4.20
Dans la salle à manger................ 2.20

Ensemble...................... 9.465

Moins portes compris bois
2 fois 0.86.................... 1.72
0.91

Ensemble................ 2.63 = 2.63

Reste...................... 6.835

× 0.30 hauteur............................ 2.05

× 0.08............................ 0.164

à 3f,60 le mètre cube............................ » 0f,59 N° 712

La construction des cloisons en brique neuve creuse de 0m,045 d'épaisseur (moule 0.045 × 0.15 × 0.30) et ciment I.

Surface de démolition...................... 2m,05

à 2f,55 le mètre superficiel 5f,23

Sous-détail :

Brique neuve creuse, hourdée en plâtre pour cloisons *au mètre superficiel.*

De 0m,045 à 0m,105 d'épaisseur (moule 0.045×0.15×0.30) le mètre superficiel.......................... 2f,55

Moins-value pour briques de la rive droite 8.25 0/0 .... 0 ,21 Obs. 573.

Reste, le mètre superficiel 2f,34

Plus-value sur le prix de brique ci-dessus pour emploi dans le hourdis de mortier n° 2 de ciment I et sable tamisé le mètre superficiel............ 0f,21 N° 580 (col. 9)

Le mètre superficiel.................. 2f,55

Plus-value de calage en sous-œuvre de la cloison (travail fait par petites parties en conservation de la cloison).

Linéaire 6m,835

× 0.05 courant de légers............................ 0.34 »

Lardis de clous non fournis sur bois et sur mur.

9 fois 0.30 hauteur......................... 2.70

× 0.015 de légers ouvrages......................... 0.04 » N° 966

La forme préparatoire de 0m,10 épaisseur composée de 1/2 mâchefer, 1/2 gravier

3.93 × 3.065 .... 12.05

Seuil en excédent

1 fois 0.715 × 0.08...................... 0.06

Ensemble 12.11

Moins foyer et cheminée

1.03 × 0.54...................... 0.56

$\frac{1.00 + 0.32}{2}$ × 0.75 = ... 0.50

Ensemble 1.06 1.06

Reste 11 05

à 1f,49 le mètre superficiel.......................... » 16f,46

A reporter.................................... 8.35 25f,00

Reports 8.35 25f,00

Sous-détail :

Observation. — Ce travail ayant été fait par des ouvriers cimentiers, les prix seront ceux de la Série des ciments.

Forme en mâchefer de 0m,05 d'épaisseur, le mètre superficiel .... 0f,60 — N° 48 SÉRIE CIMENTS

Forme en gravier de 0.05 d'épaisseur .... 0f,89 — N° 50 » »

Le mètre superficiel 1f,49

Plus-value pour montage au 3me étage.

Surface 11m,10

à 0f,60 le mètre .... » 6f,66

Sous-détail :

Plus-value pour chaque étage de montée d'environ 3 mètres de hauteur.

Le mètre superficiel de 0.05 d'épaisseur 0f,10 et pour 3 étages produit pour le mâchefer — N° 51 (col. 1)

0f,10 × 3 .... 0f,30

Le montage du gravier au 3me étage, produit le même prix 0f,30

Le mètre superficiel 0f,60

Ce sous-détail pourrait s'établir plus simplement :

Plus-value pour chaque étage de montée d'environ 3 mètres de hauteur.

Le mètre superficiel de 0.10 d'épaisseur 0f,20 et pour 3 étages produit : — N° 51 (col. 3).

0f,20 × 3 .... 0f,60

Nous établirons de même les transformations de la salle à manger en atelier.

Le sol des 2 ateliers est en dallage en ciment bouchardé de 0.10 d'épaisseur totale comprenant :

Béton de gravillon et ciment Portland A 0m,08

Enduit plastique en ciment A 0m,02

Ensemble 0m,10

Le métré des sols s'établira de la manière suivante :

1° Le béton qui est fait dans toute la surface des 2 pièces.

2° L'enduit en ciment A de 0.02 d'épaisseur qui est continué par une gorge de 0.06 de rayon.

1° Atelier attenant au mur mitoyen de droite.

3.93 × 3.065 .... 12m,05

Seuils en excédent

1 fois 0.715 × 0.08 .... 0m,06

Ensemble 12m,11

Moins foyer et cheminée

1.03 × 0.54 .... 0.56

$\frac{1.00 + 0.32}{2} \times 0.75 =$ 0.50

Ensemble 1.06 1m,06

Reste 11m,05

2° atelier (ancienne salle à manger)

4.23 × 2.215 .... 9.37

A reporter 9.37 11m,05 8.35 31f,66

Reports	9.37	11.05	8.35	$31^f,66$	
$\frac{4.23 + 2.60}{2} \times 0.815$	2.78				
Ensemble	12.15				
Moins cheminée					
1.00×0.54	0.54				
Reste	11.61	11.61			
Ensemble		22.66			
à $4^f,75$ le mètre superficiel			»	$107^f,64$	
Nous avons donné page 342 le sous-détail de ce prix.					
Enduit plastique de ciment A de 0.02 épaisseur.					
Surface précédente		22.66			
Déduire l'emplacement des gorges en ciment de 0.06 de rayon 1 partie	2.175				
Mur mitoyen de droite	3.03				
Retour	0.32				
A gauche pan coupé	2.035				
Sur cloison	3.02				
2me atelier :					
Longueur	2.20				
Sur cloison	3.26				
Mur de face	2.20				
Pan coupé	1.15				
à gauche cheminée	0.80				
à droite cheminée	1.00				
Ensemble	21.19				
$\times$ 0.06 de largeur		1.27			
Reste		21.39			
à $4^f,00$ le mètre			»	$85^f,56$	N° 45 SÉRIE CIMENTS
Plus-value pour montage au 3me étage,					
Surface $22^m,66$ à $1^f,50$ le mètre			»	$33^f,99$	N° 63 (col. 2 CIMENTS.)
OBSERVATION. — Nous avons compté la plus-value sur toute la surface pour tenir compte de la plus-value de gorge faite au 3me étage.					
A la jonction des murs et cloisons, gorges en ciment de Portland de 0.06 de rayon					
Ces gorges doivent se mesurer dans *le milieu de leur développement.*					
Linéaire des murs et cloisons :					
1re partie		2.175			
		3.15			
		0.32			
		2.035			
		3.04			
2me *atelier*		2.20			
		3.34			
		2.20			
		1.15			
		0.80			
		1.00			
Ensemble		21.41			
A déduire saillie		0.12			
Reste		21.29			
à $0^f,75$ le mètre linéaire			»	$15^f,97$	N° 139 (CIMENTS.)
A reporter			8.35	$274^f,82$	

Reports		8.35	$274^{f},82$	
Prolongement des gorges par un stylobate de 0.17 de hauteur sans saillie,				
Linéaire des gorges	$21^{m},41$			
à $1^{f},70$ le mètre linéaire		»	$36^{f},40$	
Plus-value d'enduit fait au 3me étage.				
Linéaire	$21^{m},41$			
à $0^{f},09$ le mètre		»	$1^{f},93$	N° 118 CIMENTS
Nous avons donné précédemment les sous-détails des enduits en ciment de petite largeur jusqu'à 0.25 de hauteur inclus.				
Le mètre superficiel a été évalué $10^{f},00$ par la Série pour les enduits en ciment A jusqu'à 0.25 de hauteur.				
Pour 0.17 de hauteur le prix sera de :				
$0.17 \times 10^{f},00 = 1^{f},70$ le mètre linéaire.				
Naissances en plâtre faites préalablement au pourtour des murs et cloisons de 0.12 de hauteur réduite.				
Linéaire	$21^{m},41$			
à 0.08 de légers ouvrages		1.71		N° 994 MAÇONNERIE.
Coupement de rives d'enduits en plâtre.				
Linéaire	$21^{m},41$			
à $0^{f},20$ le mètre		»	$4^{f},28$	N° 124 CIMENTS.
Sur les vieux murs décrottage à vif d'enduits en plâtre.				
Longueur	$3^{m},15$ 0 ,32 2 ,035 2 ,20 1 ,15 0 ,80 1 ,00			
Ensemble	$10^{m},655$			
$\times$ 0.23 hauteur	$2^{m},45$			
à $0^{f},40$ le mètre		»	$0^{f},98$	N° 129 » »
Dégradation des joints sur vieux murs en brique.				
Surface	$2^{m},45$			
à $0^{f},60$ le mètre		»	$1^{f},47$	N° 128 » »
Lardis de clous non fournis sur murs et cloisons.				
Linéaire	$21^{m},41$			
$\times$ 0.23 de hauteur	$4^{m},92$			
aux 5/00 légers ouvrages		0.25		N° 928 » »
Dans le lavabo (ancienne cuisine), décarrelage de carreaux avec descente et rangement				
1.63×1.93	$3^{m},15$			
à $0^{f},18$ le mètre		»	$0^{f},57$	N°s 83 et 85 (SÉRIE CARRELAGE).
Démolition de la forme en poussière de plâtre, sans descente ni sortie de gravois.				
Surface	3.15			
$\times$ 0.10 épaisseur	0.315			
à $2^{f},05$ le mètre cube		»	$0^{f},65$	N° 46
Couche préparatoire.				
Forme en mâchefer de 0.05 d'épaisseur réduite après tassement.				
Surface	$3^{m},15$			
à $0^{f},60$ le mètre superficiel		»	$1^{f},89$	N° 48 (col. 1).
Il est facile de retrouver l'épaisseur prévue par la Série avec nivellement et pilonnage (ou tassement).				
A reporter		10.31	$322^{f},99$	

Reports		10.31	322f,99	
Nous avons:				
1° *Le mètre cube de sable de rivière ordinaire,*				
En déboursés	7f,50			N° 13 SÉRIE CIMENTS.
Faux frais 10 0/0	0f,75			
Ensemble	8f,25			
Bénéfice 10 0/0	0f,825			
Le mètre cube	9f,075	9f,075		
2° *Le mètre cube de mâchefer pour couches préparatoires, déboursés*	5f,00			N° 15 » »
Faux frais 10 0/0	0f,50			
Ensemble	5f,50			
Bénéfice 10 0/0	0f,55			
Le mètre cube	6f,05	6f,05		
Différence par mètre cube		3f,025		
3° *Le mètre cube de gravier ou gravillon,*				
En déboursés	9f,00			N° 10 » »
Faux frais 10 0/0	0f,90			
Ensemble	9f,90			
Bénéfice 10 0/0	0f,99			
Le mètre cube	10f,89	10f,89		
Le mâchefer vaut		6f,05		
Différence par mètre cube		4f,84		

Faisons maintenant la différence entre la forme en gravier et celle en mâchefer pour 0,05 épaisseur réduite après tassement.

Nous avons :

Forme en gravier de 0.05 épaisseur réduite après tassement, le mètre superficiel	0f,89	N° 50 » »
Forme en mâchefer de 0.05 épaisseur réduite après tassement, le mètre superficiel	0f,60	N° 48 » »
Différence par mètre superficiel	0f,29	

Connaissant la différence de prix au mètre cube et la différence de prix de forme au mètre superficiel, il nous est facile d'obtenir l'épaisseur.

Soit : $4^f,84 \times x$ .... $0^f,29$

$x = \frac{0.29}{4.84}$ .... $0^m,0599$ ou $0^m,06$

Le sous-détail s'établira de la manière suivante :

Couche préparatoire :

Forme en mâchefer *de* 0.06 *d'épaisseur* réduite par tassement à 0.05 d'épaisseur composée de 0.060 de mâchefer à 6f,05 le mètre cube	0f,36	
Main-d'œuvre pour transport et pilonnage	0f,24	
Le mètre superficiel en 0.05 épaisseur réduite après tassement	0f,60	N° 48 CIMENTS (Col. 1)

Forme en sable de rivière de 0.06 *d'épaisseur* réduite par tassement à 0.05 d'épaisseur composée de 0.06 de sable de rivière ordinaire.

A reporter	10.31	322f,99

Reports.................................... 10.31 322f,99

A 9f,075 le mètre cube 0f,5445
Main-d'œuvre, le mètre cube 0f,2455

Le mètre superficiel en 0.05 épaisseur réduite après tassement.............................. 0f,79 — N° 49 CIMENTS (Col. 1)

Forme en gravier de 0.06 d'épaisseur réduite par tassement à 0.05 d'épaisseur composée de 0.060 de gravier ou gravillon.

A 10f,89 le mètre cube....................... 0f,65
Main-d'œuvre *idem* ci-dessus.................. 0f,24

Le mètre superficiel en 0.05 épaisseur réduite après tassement.................................. 0f,89 — N° 50 » »

Plus-value pour chaque étage de montée ou descente d'environ 3 mètres de hauteur, *le mètre superficiel :*

En 0.05 d'épaisseur réduite après tassement... 0f,10 — N° 51 » »
En 0.08 — 0f,16
En 0.10 — 0f,20
En 0.12 — 0f,24
En 0.15 — 0f,30

En examinant ces différences de prix, nous voyons qu'il a été prévu pour chaque étage de montée ou descente d'environ 3 mètres de hauteur :

Le mètre cube 2 francs.

Exemple.

Forme de 0.10 épaisseur après tassement pour montage à 3 mètres de hauteur.

Le mètre superficiel 0.10 × 2f,00............. 0f,20 — N° 51 » (Col. 3)

Nous avons donné les sous-détails de montage pour couches préparatoires en mâchefer, sable de rivière ou gravier.

Si nous examinons les prix de montage de chapes unies ou bouchardées en mortier composé de 1 200 kilogr. de ciment par mètre cube de sable de rivière tamisé :

Nous avons :

Plus-value pour chaque étage de montée ou descente d'environ 3 mètres de hauteur, *le mètre superficiel.*

En 0m,02 d'épaisseur.......................... 0f,20 — N° 47 CIMENTS (Col. 1)
En 0m,03 — .... 0f,30 — » » (Col. 2)
En 0m,04 — .... 0f,40 — » » (Col. 3)
En 0m,05 — .... 0f,50 — » » (Col. 4)
En 0m,06 — .... 0f,60 — » » (Col. 5)
En 0m,07 — .... 0f,70 — » » (Col. 6)

Nous voyons qu'il a été prévu pour chaque étage de montée ou descente d'environ 3 mètres de hauteur, le mètre cube.................................. 10f,00 — N° 47 CIMENTS (Col. 5)

Exemple :

Chape de 0.06 d'épaisseur pour montage à 3m,00 de hauteur.

Le mètre superficiel 0.06 × 10f,00............. 0f,60

Examinons maintenant les prix de montage de dallages en ciment uni ou bouchardé composés d'un béton maigre (200 kilogr. de ciment pour 1m,000 de gravillon lavé) et d'un enduit plastique en mortier de ciment dit de Portland (1 200 kilogr. de ciment pour 1 mètre cube de

A reporter.................................... 10.31 322f,99

Reports...................................... 10.31 322f,99

sable de rivière tamisé) avec emploi de ciment, y compris bouchardage du dessus.

Plus-value pour chaque étage de montée ou descente d'environ 3 mètres de hauteur, le mètre superficiel.

De 0m,08 épaisseur........................ 0f,40 N° 63 (Col. 1)
De 0m,10 — .... 0f,50 N° 63 (Col. 2)
De 0m,12 — .... 0f,60 N° 63 (Col. 3)
De 0m,15 — .... 0f,75 N° 63 (Col, 4)

Nous voyons qu'il a été prévu pour chaque étage de montée ou descente d'environ 3 mètres de hauteur, le mètre cube.................................... 5f,00

Exemple :

Dallage de 0.12 épaisseur pour montage à 3 mètres de hauteur.

Le mètre superficiel 0.12 $\times$ 5f,00................ 0f,60 N° 63 (Col. 3)

Il est facile de trouver ce qui a été prévu pour le montage du béton de ciment.

Prenons un dallage de 0m,15 d'épaisseur, la plus-value de montage ou descente d'environ 3 mètres de hauteur sera de 0.15 $\times$ 5f,00 .... 0f,75 N° 63 (Col. 4)

Nous savons d'autre part que la plus-value pour chaque étage de montée ou descente d'environ 3 mètres de hauteur est de 10 francs du mètre superficiel.

Pour les chapes.

Notre chape étant de $\frac{0^{m},15}{5} = 0^{m},03$

Nous aurons 0.03 $\times$ 10f,00.................... 0.30

Reste pour le béton de 0.12 d'épaisseur........ 0.45

Le mètre cube vaudra :

$$\frac{0^{f},45}{0.12} = 3^{f},75$$

Sous-détail.

Plus-value pour chaque étage de montée ou descente d'environ 3 mètres de hauteur.

Dallage de 0.10 épaisseur.

Chape $= \frac{0.10}{5} = 0^{m},02$

A 10f,00 le mètre cube....................... 0f,20

Béton $= 0.10 - 0.02 = 0.08$

A 3f,75 le mètre cube....................... 0f,30

Dallage de 0.10 d'épaisseur, plus-value de montée par chaque étage de 3 mètres de hauteur, *le mètre superficiel* .... 0f,50 N° 63 CIMENTS (Col. 2)

Les plus-values de montage pour dallages en ciment avec *hourdis* en voûtins sur planchers en fer sont semblables aux plus-values de montage des autres dallages en ciment détaillés précédemment.

Le mètre cube........................ 5f,00

Ce prix comprend pour un dallage de 0.10 avec hourdis en voûtins :

La chape $= 0^{m},02$ à 10f,00.................... 0f,20
Le béton $= 0^{m},08$ à 3f,75.................... 0f,30

Le mètre superficiel .... 0f,50 N° 75 » »

A reporter.............................. 10.31 322f,99

Reports 10.31 322f,99

Dans les enduits au mètre superficiel, la Série a prévu une plus-value pour chaque étage de montée ou descente d'environ 3 mètres de hauteur de 6 francs du mètre cube.

Plus-value pour chaque étage de montée ou descente, d'environ 3 mètres de hauteur pour enduits de 0.025 d'épaisseur le mètre superficiel

0.025 × 6f,00 .... 0f,15 — N° 99 SÉRIE CIMENTS.

Pour chaque centimètre de renformis

$\frac{6^f,00}{100} =$ .... 0f,06 — N° 100 » »

Pour continuer notre forme dans le lavabo, nous dirons :

Béton de gravillon et ciment de Portland de 0,05 d'épaisseur.

250 kilogr. ciment Portland par mètre cube de sable et gravillon mélangés, 0.800 de gravillon et 0.400 de sable.

Surface précédente 3m,15

à 2f,52 le mètre superficiel (suivant sous-détail précédent)... » 7f,94

Plus-value pour montage au 3e étage.

Surface.. 3m,15

à 0f,195 le mètre (voir sous-détail précédent)........... » 0f,61

Ces prix ont été établis suivant la Série de Maçonnerie. — Observation.

Le sol en porphyrolithe uni ton bois d'environ 0m,015 d'épaisseur.

Surface précédente.......................... 3m,15

à 7f,00 le mètre superficiel.......................... » 22f,05

Les bandes d'encadrement de nuance différente de 0.10 de largeur.

Les longueurs sont prises en réduite.

Une partie.........................	1m,50
Une autre	1 ,80
»	1 ,50
»	1 ,80
Ensemble	6m,60

à 1f,00 le mètre en plus-value .... » 6f,60

Faïence.

Le revêtement des murs et cloisons en carreaux de faïence blancs de 0.16 × 0.16 1er choix avec bordures émail majolique un ton 0.08 × 0.16 (turquoises), posés sur ciment.

Le métré des revêtements en faïence comprend 2 parties distinctes :

1° La fourniture des carreaux de faïence ;

2° La pose des carreaux de faïence.

La fourniture des carreaux et bordures est comptée à la pièce. *Toute partie de carreau* sciotté compte pour *un carreau entier*.. » » — Obs. 540. Fumisterie

La pose se compte au mètre superficiel suivant la surface réelle des revêtements.

La pose des bordures est payée le même prix que les carreaux qui y correspondent.......................... » » — Obs. 541. Fumisterie

La pose se compte à la pièce lorsque la surface effective est moindre de 1m,50

A reporter.................................... 10.31 360f,19

Reports.................................... 10.31 — 360f,19

Il y a aussi des prix différents de pose des carreaux suivant qu'ils sont posés (sur plâtre ou sur ciment).

La pose en plafond est payée le double des prix de pose précédents.

La fourniture des carreaux comprend :

1° Les carreaux de faïence 1er choix. — N° 532. FUMISTERIE

Ces carreaux sont de teinte parfaitement unie, les surfaces bien planes, sans gerçure, tache, bouillon, brûlure ou défectuosité quelconque.................. » — » — Obs. 542. Fumisterie

2° Les carreaux de faïence 2e choix sont payés avec une moins-value de 1/5.

Exemple, carreau de faïence carré 2e choix de 0.16 × 0.16.

1er choix	0f,37 l'un
Moins-value pour carreau 2e choix 1/5.......................	0f,07 l'un
Reste..................	0f,29 l'un

N° 532 (col. 4) Fumisterie.

N° 533 (col. 4) Fumisterie.

Métré.

Le revêtement des murs et cloisons en carreaux de faïence blancs de 0.16 × 0.16 1er choix, avec bordure émail majolique 1er choix un ton 0.08 × 0.16 (turquoise), le tout posé sur ciment d'une hauteur totale de 1m,52 environ.

Nous avons :

La fourniture des carreaux de faïence 0.16 × 0.16, 1er choix y compris bordures.

Panneau à droite de la porte..........	45 carreaux
Sur mur de refend..................	120 »
Sur mur de face les carreaux sont posés en contre-bas du châssis	110 »
Sur l'autre cloison..................	120 »
Ensemble	395 carreaux

à 0f,37 pièce... » — 146f,15 — N° 532 (col. 4) Fumisterie.

Pose au plâtre, compris sciottage, tranchées, arrachements et scellements pour revêtements sur murs d'une surface effective de 1m,50 et au-dessus (les carreaux posés en contiguïté) compris bordure.

Longueur..........................	0m,74
»	1 ,90
»	1 ,60
»	1 ,90
Ensemble.....................	6m,14

× 1.52 hauteur.............................. 9m,33

à 9f,50 le mètre superficiel .... » — 88f,64 — N° 534 (col. 4) Fumisterie.

Plus-value sur la pose au plâtre, pour pose sur ciment

Surface..................................... 9m,33

à 1f,65 le mètre superficiel .... » — 15f,39 — N° 535 (col. 4) Fumisterie.

Le prix pouvait s'établir aussi de la manière suivante.

D'après notre décompte nous avons en fourniture de carreaux et bordure par mètre superficiel

$$\frac{395 \text{ carreaux}}{9.33} = 42 \text{ carreaux environ.}$$

A reporter .... 10.31 — 610f,37

Reports .... 10.31 $610^f,37$

Nous ferons donc le prix au mètre superficiel :

Valeur des carreaux en faïence de 0.16 × 0.16 1er choix, 42 carreaux à $0^f,37$ l'un............ $15^f,54$ — N° 532 FUMISTERIE (Col. 4)

Pose au plâtre y compris sciottage, etc.

Carreaux et bordure, le mètre superficiel..... $9^f,50$

Plus-value sur la pose au plâtre, pour pose sur ciment, le mètre superficiel.................... $1^f,65$

Le mètre superficiel.................. $26^f,69$

et pour $9^m,33$ produit :

$26^f,69 \times 9.33$ .... $249^f,02$

Ce 2me exemple est approximatif; la vraie méthode consiste à faire le nombre exact des carreaux employés (toute partie de carreau sciotté compte pour un carreau entier).

Observation. — Les carreaux de faïence portés à la Série de Maçonnerie, carrés 1er choix de 0.10 à 0.12 ont été prévus pour des petites surfaces ; revêtements au-dessus des éviers, paillasses, etc., de moins de $1^m,50$ de surface.

Nous avons :

Carreaux de faïence unis ou à dessins (à la pièce) :

Carrés 1er choix de 0.10 à 0.12 :

Pour fourniture seulement.................. $0^f,085$ — N° 597 MAÇONNERIE.

Pour la pose seulement..................... $0^f,12$ — N° 598 »

Soit pour fourniture et pose................ $0^f,205$ — N° 599 »

Avec arrachements, sciottages, tranchées et scellements plus-value sur les n°s 598 et 599.... $0^f,05$

Ensemble.................................. $0^f,255$

Si nous nous reportons à la Série de Fumisterie, nous avons 2 prix :

1° Carreaux carrés en *faïence ordinaire* unis ou à dessins.

Fourniture seulement de 0.11, la pièce .... $0^f,10$ — N° 529

2° Les carreaux en faïence dits demi-porcelaine sont payés 6/10 en plus........................ $0^f,16$ — N° 532

En comparant les prix de carreaux ordinaires à ceux de Maçonnerie :

Nous avons :

Carreaux carrés de 0.11 1er choix, la pièce .... $0^f,10$ — N° 529 FUMISTERIE.

La pose en plâtre.............. la pièce ..... $0^f,15$ — N° 536

Ensemble.................................. $0^f,25$

Le prix est donc semblable à celui de la maçonnerie. — Observation.

Pour terminer le métré des revêtements en carreaux de faïence, nous compterons le hachement des enduits en plâtre.

Linéaire précédent.................. $6^m,14$

× $1^m,65$ de hauteur .... $10^m,13$

aux 8/00 de légers .... $0^m,81$

Crépi en ciment I pour dressement.

Surface $6^m,14 \times 1^m,52$ hauteur............. $9^m,33$

à $2^f,55$ le mètre.. » $23^f,79$

Sous-détail.

Enduit ordinaire en ciment I sur brique vieille, le

A reporter .... 11.12 $634^f,16$

Reports 11.12 634f,16

mètre superficiel .... 3f,80 — N° 754 MAÇONNERIE. Observation 174 Série Egouts

Moins-value pour crépi 33/00 .... 1f,25

Reste le mètre superficiel 2f,55

Naissances en plâtre sur murs et cloisons en raccordement de 0.13 de hauteur.

Linéaire 6m,14

× 0.08 courant de légers .... 0m,49 — N° 994

Nous avons compté des crépis en ciment sur cloisons ; pour ce travail, nous supposerons que nos cloisons étaient construites en brique. — Observation.

Toilette

Décarrelage de carreaux scellés sur ciment avec descente et rangement.

1.265 × 2.035 .... 2m,57

à 0f,36 le mètre .... » 0f,93

Sous-détail.

Décarrelage de carreaux grands ou petits, non sortis de la pièce décarrelée, le mètre superficiel ...... 0f,10 — N° 83 Carrelage.

Plus-value sur le prix du décarrelage :

Pour descente avec rangement .... 0f,08 — N° 85 »

Plus-value pour carrelage scellé en ciment, le mètre superficiel 0f,18

Ensemble 0f,36

Démolition de forme en mauvais état

Surface 2m,57

× 0.05 épaisseur 0m,129

à 2f,05 le mètre cube .... » 0f,26 — N° 46 »

Nous avons compté la *démolition de la forme* par suite de suppression du carrelage ; lorsqu'il s'agit de carrelage en carreaux remaniés, la *démolition de la forme* est due dans le prix du carrelage. — Obs. 48 Carrelage.

Le carrelage en carreaux d'Auneuil rouges et blancs, de 0.14 × 0.14 avec bordure rouge, posés sur mortier de ciment de Vassy et forme en sable de 0.05 d'épaisseur.

Surface 2.57

A 9f,93 le mètre .... » 25f,52

Sous-détail.

Carrelage en carreaux d'Auneuil rouges ou blancs carrés de 0.14, le mètre superficiel vaut .... 7f,90 — N° 59 Carrelage.

Plus-value pour emploi dans le scellement des carreaux de ciment de Vassy, le mètre superficiel. 1f,30 — N° 74 »

Plus-value pour forme en sable de 0.05 après tassement, au lieu de forme en plâtre, le mètre superficiel 0f,73

Le mètre superficiel 9f,93

Plus-value de *dérangement d'ouvriers* pour travaux minimes n'ayant pas employé la journée.

1 heure de compagnon carreleur et de garçon carreleur .... » 2.04 — Nos 38 et 39 Carrelages et obser. nos 114 et 115.

A reporter 11.61 662f,91

Reports.................................... 11.61 662f,91

Le prix de carrelage au mètre superficiel ou en recherche, comprend la taille des carreaux.

Dans les pièces irrégulières de petites surfaces à *angles rentrants* ou *dans les parties circulaires*, la taille des carreaux est plus importante et la main-d'œuvre est en disproportion des prix prévus à la Série.

Dans ce cas le carrelage se compte en régie en faisant reconnaître par un attachement écrit les fournitures et temps passé.

Dans les grandes surfaces, le métré se fait au mètre superficiel et il est accordé une plus-value de taille de carreaux pour les parties circulaires ou biaises; cette plus-value s'évalue en taille de brique 0.075 courant par mètre linéaire, soit 0.075 à 3f,80 *le mètre linéaire*. 0f,28

Toute taille circulaire vaudra 1/3 en plus

Soit $\frac{0^f,28}{3}$ =.............................. 0f,09

Le mètre linéaire de taille circulaire

Vaudra 0f,28 + 0f,09 .... 0f,37

Après pose du carrelage, les raccords d'enduits en plâtre faits par le maçon.

2 fois 1.235 .... 2.47
2 fois 2.00.......................... 4.00

Ensemble 6.47
Moins porte compris huisserie 0.86

Reste 5.61

× 0.05 courant de légers............................ 0.28 » N° 1000

Observation. — Lorsqu'il y a des revêtements sur murs en faïence au-dessus du carrelage, les calfeutrements ne sont pas dus; nous l'avons compté ici pour compléter l'exemple.

Ce raccord est considéré comme un calfeutrement au-dessus du carrelage.

Pour la pose du carrelage, il est fait un hachement des enduits en plâtre dans la hauteur de la forme et du carrelage; le carreleur dans le prix de carrelage doit ce joint en plâtre ou en ciment dans l'épaisseur du carrelage, tout travail fait au-dessus *du carreau est payé à sa valeur*.

Pour le liaisonnement hachement en tous sens.

Linéaire = 5.61 × 0.15 = 0.84

à 0.08 légers.. 0.07 »

Le revêtement des murs et cloisons en carreaux de faïence blancs de 0.16 × 0.16 1er choix, avec bordure émail majolique un ton 0.08 × 0.16 (turquoise), le tout posé sur ciment.

2 fois 1.235.......................... 2.47
2 fois 2.00.......................... 4.00

Ensemble 6.47

× 1.52 hauteur.................................. 9.83

Moins porte compris huisserie
0.86 × 1.52 hauteur.................. 1.31

Reste 8.52

à 26f,69 le mètre, prix précédent...................... » 227f,40

A reporter................................ 11.96 890f,31

Reports .... 11.96 890^{f},31
Hachement des enduits en plâtre.
Linéaire ci-dessus 6.47
Moins porte compris huisserie 0.86
Reste 5.61
× 1.65 de hauteur 9.26
Aux 8/00 de légers .... 0.74 »
Crépi en ciment I pour dressement.
Surface 5.61 × 1.52 hauteur 8.52
à 2^{f},55 le mètre, prix précédent .... » 21^{f},73
Naissances en plâtre sur murs et cloisons.
Linéaire 5.61
× 0.08 de légers ouvrages 0.45

Il est inutile de recommencer le métré pour revêtements de faïence en plafond.

Les carreaux se comptent à la pièce comme précédemment, pour le reste il suffit de se conformer à l'observation n° 539 de la Série de Fumisterie.

Les revêtements faits en plafond, seront payés le *double* des prix n°s 534 et 538 inclus.

La pose des carreaux de faïence ne comprend pas non plus le hachement du plafond, les paillasses avec grillages mécaniques galvanisés; les trous et scellements, etc., en un mot tous les travaux préparatoires pouvant être nécessaires à la pose des faïences.

Dégagement.

Forme préparatoire en mâchefer et sable de rivière de 0.12 d'épaisseur composée 1/2 en mâchefer, 1/2 en sable de rivière avec fourniture, transport et pilonnage.
3.23 × 0.965 .... 3^{m},12
Excédent 0.89 × 0.30 .... 0 ,27
Seuils 2 fois 0.715 × 0.08 .... 0 ,11
0.65 × 0.08 .... 0 ,05
Ensemble .... 3^{m},55
à 2^{f},36 le mètre (voir sous-détail précédent, page 335)... » 8^{f},38

Au-dessus béton de ciment Portland au dosage de 250 kilogrammes de ciment de Portland par mètre cube de sable et gravillon mélangés (0^{m},800 de gravillon, 0^{m},400 de sable de rivière et 250 kilogrammes de ciment).
Surface .... 3^{m},55
à 2^{f},715 le mètre (compris plus-value de montage au 3me étage). Voir sous-détail précédent .... » 9^{f},64

Le sol en porphyrolithe granité composé de 2 couches d'environ 0^{m},015 d'épaisseur, avec une bande d'encadrement de nuance différente.
Surface .... 3^{m},55
à 9^{f},00 le mètre superficiel (prix précédent) .... » 31^{f},95
Bandes d'encadrement au pourtour.
2 fois 0.935 .... 1^{m},86
2 fois 3.10 réduit .... 6 ,20
Ensemble .... 8^{m},06
à 1^{f},00 le mètre (prix précédent) .... » 8^{f},06

Naissances en plâtre sur mur en raccordement de 0.15 de largeur.

A reporter .... 13.15 970^{f},07

Reports		13.15	$970^{f},07$	
2 fois 3.20	6.40			
2 fois 1.235	2.47			
Ensemble	8.87			
Moins portes compris huisseries				
2 fois 0.86	1.72			
1 autre	0.81			
Ensemble	2.53=2.53			
Reste	6.34			
× 0.08 de légers ouvrages		0.51	»	
Water-closets.				
Démolition de dallage, *sans transport de déblais*, en ciment, faite entièrement à la masse et au poinçon de 0.10 d'épaisseur.				
Ce travail est compté à la masse et au poinçon vu le peu de largeur de la pièce.				
0.83 × 1.93	$1^{m},60$			
Seuil en excédent,				
0.66 × 0.08	$0^{m},05$			
Ensemble	$1^{m},65$			
A $1^{f},95$ le mètre superficiel		»	$3^{f},22$	N° 85 SÉRIE CIMENTS.
Réfection du dallage en ciment uni composé d'un béton maigre (200 kil. de ciment Portland pour 1 mètre cube de gravillon lavé) et d'un enduit plastique en mortier de ciment dit de Portland (1200 kil. de ciment pour 1 mètre cube de sable de rivière tamisé).				
Surface précédente	$1^{m},65$			
A $8^{f},75$ le mètre		»	$14^{f},44$	N° 53 (col. 2)
OBSERVATION. — Cette surface a été faite en même temps que les deux ateliers.				
Plus-value pour montage au 3me étage				
Surface	$1^{m},65$			
A $1^{f},50$ le mètre		»	$2^{f},48$	N° 63 Ciments.
Les gorges en ciment de 0.06 de rayon en 3 sens	0.80			
2 fois 1.90	3.80			
Ensemble	4.60			
A $0^{f},75$ le mètre	$3^{f},46$			N° 139 SÉRIE CIMENTS.
Déduire la valeur de la chape de 0.02 comptée à l'emplacement des gorges.				
Linéaire.. 4.60 × 0.06 = 0.28				
A $4^{f},00$ le mètre	$1^{f},12$			N° 45 CIMENTS (Col. 1)
Reste	$2^{f},34$	»	$2^{f},34$	
Prolongement des gorges en ciment A par un stylobate sans saillie de 0.17 de hauteur.				
Linéaire ci-dessus	$4^{m},60$			
à $1^{f},70$ le mètre linéaire, prix précédent		»	$7^{f},82$	
Plus-value d'enduit exécuté au 3me étage.				
Linéaire	$4^{m},60$			
à $0^{f},087$ le mètre linéaire		»	$0^{f},40$	
Décrottage préalable à vif d'enduits en plâtre.				
Linéaire	$4^{m},60$			
× 0.35 hauteur	$1^{m},61$			
à $0^{f},40$ le mètre		»	$0^{f},64$	N° 129 SÉRIE CIMENTS.
A reporter		13.66	$1001^{f},41$	

Reports	13.66	1001f,41	
Plus-value d'enduit en ciment sur brique vieille compris dégradation préalable des joints, nettoyage et lavage.			
Surface 4.60 × 0.23 hauteur 1m,06			
à 1f,50 le mètre	»	1f,59	
Il reste à compter dans les angles des cueillies verticales ou gorges suivant ce qui a été exécuté sur une hauteur de 0m,17.			
Sous-détail			
Enduit en ciment A sur brique vieille, compris dégradation préalable des joints, nettoyage et lavage, le mètre superficiel 6f,60			N° 96 CIMENTS.
Enduit en ciment A sur brique neuve, le mètre superficiel 5f,10			
Différence par mètre superficiel 1f,50			
Lardis de clous à bateaux fournis			
Surface 1m,06			
Aux 10/00 de légers ouvrages	0.11		N° 929 MAÇONNERIE.
Naissances en plâtre au sas sur murs et cloisons.			Légers ouvrages.
Linéaire 4m,60 aux 8/00 de légers ouvrages produit...	0.37	»	N° 822
Ensemble	14.14		14.14
Coupement de rives en plâtre			
Linéaire 4m,60			
à 0f,20 le mètre	»	0f,92	N° 124 CIMENTS.
Le chargement en tombereau et enlèvement aux décharges publiques des gravois provenant des hachements et transformations de sols.			
Suivant bons signés :			
Le .... 2 voies à 1 cheval cubant chaque 1m,300			
Le .... 3 voies à 1 cheval — —			
Le .... 1 voie à 1 cheval — —			
Le .... 4 voies à 1 cheval — —			
Le .... 2 voies à 1 cheval — —			
Ensemble. 12 voies à 1 cheval cubant chaque 1m,300.			
à 8f,09 l'une	»	97f,08	
(Suivant sous-détail précédent page 176.)			
Descente et sortie desdits en travaux d'entretien.			
12 voies cubant chaque 1m,300 .... 15m,600			
à 3f,00 le mètre cube	»	46f,80	N° 742 MAÇONNERIE.
Nettoyage de l'appartement et de l'escalier en lieux habités et en travaux d'entretien en plusieurs fois.			
10 heures de garçon maçon, à 0f,85 l'un	»	8f,50	Obs. 828 Maçonnerie.
Au fur et à mesure de la réfection des sols pour leur préservation, établissements de planchers de garantie pour le passage en attente de la prise des sols.			
Antichambre 6.80 réd. × 1.40 .... 9m,52			
Dégagement et toilette :			
5.30 .... × 1.10 réd. .... 5 ,83			
Water-closets 1.90 .... × 0.78 .... 1 ,48			
Lavabo 1.60 réd. × 1.90 .... 3 ,04			
Ateliers 3.50 réd. × 3.00 .... 10 ,50			
— 3.58 .... × 3.00 réd. .... 10 ,50			
Ensemble 40m,87			N° 90 Ciments.
à 1f,00 le mètre superficiel		40f,87	Argent.
TOTAL		1197f,17	1197f,17

ORDRE DE SERVICE N°

Cabinet de Monsieur ***Architecte***

A. M. ENTREPRENEUR DE MAÇONNERIE

DANS LA PROPRIÉTÉ X......

A Paris, Boulevard .... N°.....

3me étage. — Appartement de droite.

Petit salon (voir attachements figurés n°s 1 et 2).

La baie de 1 mètre aura $1^m,30$ de largeur. Recouper avec soin la brique ainsi que la pierre et faire les raccords nécessaires.

La croisée sera déposée ainsi que le balcon. — Resceller la fenêtre nouvelle et le balcon. Poser un linteau de décharge en voussure.

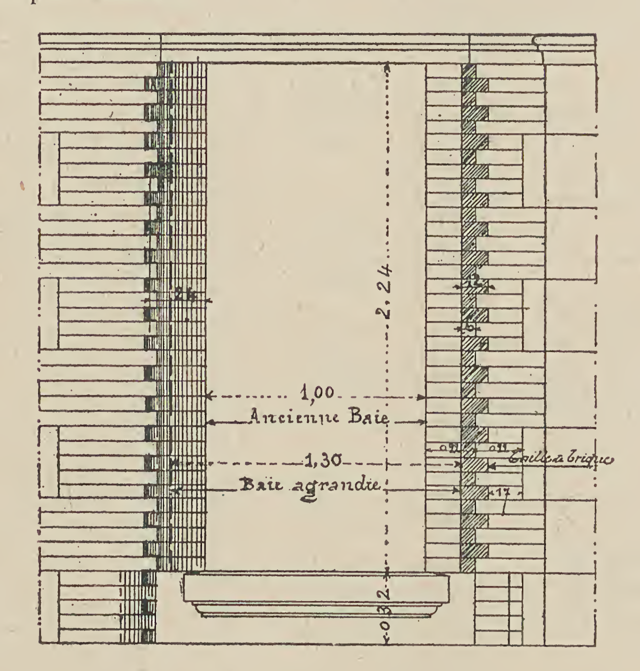
Métré.

Agrandissement de la fenêtre.

Pour la dépose du bâti dormant de la fenêtre, descellements au pourtour.				
2 fois 1.10	2.20			
2 fois 2.32	4.64			
Ensemble	6.84			
× 0.015 courant de légers ouvrages		0.10	»	N° 960
7 descellements de pattes de bâti de 0.10 de profondeur (sans bouchements).				
Chaque 0.025 de légers		0.18	»	
Descellement:				
Sans bouchement de trous jusqu'à 0.32 de côté, 1/4 de l'évaluation des trous et scellements.				Obs. 1020.
Les descellements des pièces scellées soit dans la meulière, soit dans la brique, soit dans la pierre dure ou tendre seront comptés sans aucune plus-value sur les évaluations ci-dessus		»	»	Obs. 1023.
Dépose de la fenêtre avec son dormant pour réemploi, transport dans l'étage et rangement.				
Hauteur $2^m,32$ × 1.10	$2^m,55$			
Plus-value 5/10 (obs. 461).				
Menuiserie	$1^m,275$			
Ensemble	$3^m,825$			
à $0^f,30$ le mètre		»	$1^f,15$	N° 445 Menuiserie
Pour le balcon en fonte:				
4 descellements dans la brique de Bourgogne, de 0.10 de profondeur (sans bouchements).				
Chaque 0.025 de légers ouvrages		0.10	»	Obs. 1020.
Dépose du balcon et rangement dans l'étage, en légers.		0.05	»	
Pour l'encastrement du fer, entaille non dressée entre 3 côtés.				
1.00 × 0.225 courant de taille n° 8 = 0.225				
aux 3/4	0.16			
2 trous d'about de fer dans la pierre de 0.25 de profondeur, chaque 0.25 de taille n° 8	0.50			Taille n° 8. N° 1573.
Ensemble	0.66			0.66
A reporter		0.43	$1^f,15$	

Reports		0.43	1f,15
Les scellements en plâtre teinté ton pierre.....	0.50		
aux 50/00	0.25		
aux 105/00 pour plus-value d'addition d'ocre jaune...		0.26	

En voussure de la fenêtre, la fourniture et pose d'un fer carré (linteau de décharge), pose en sous-œuvre, calage et scellement en difficulté, à compter suivant ce qui a été dit précédemment.



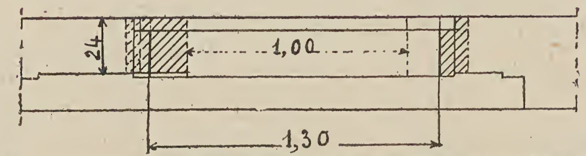


Fig. 87. — 3e étage : petit salon, plan et élévation de la baie transformée dans la brique apparente.

Sur les tableaux en brique de Bourgogne, refouillement à la masse et au poinçon.

2 fois 2.24 hauteur × 0.24	1.08			
× 0.24	0.259			
à 8.05 de taille	2^m,08			
à 5f,50 le mètre		»	11f,44	N° 1563.

La construction des piédroits en brique neuve de Bourgogne de choix, à arêtes très vives, dite moule d'acier et ciment de Portland I (voir *fig.* 87).

2 fois 2.24 hauteur × 0.22	0.99		
A reporter		0.69	12f,59

Reports		0.69	$12^{f},59$	
à $8^{f},08$ le mètre		»	$8^{f},00$	
Sous-détail du prix.				
Brique neuve de Bourgogne de 0.11 épaisseur et ciment I.				
N° 524 col. 3, le mètre superficiel	$10^{f},05$			N° 524 (col. 3).
Plus-value pour emploi dans le hourdis de mortier n° 2 et sable tamisé avec ciment I, le mètre superficiel	$0^{f},70$			N° 581 (col. 9).
Le mètre superficiel	$10^{f},75$			
Brique neuve de Bourgogne de 0.06 épaisseur, le mètre superficiel	$5^{f},20$			N° 524 (col. 5).
Plus-value pour emploi dans le hourdis de mortier n° 2 et sable tamisé avec ciment I, le mètre superficiel	$0^{f},21$			N° 580 (col. 9).
Le mètre superficiel	$5^{f},41$			
Prix moyen :				
Le mètre superficiel $\frac{10^{f},75 + 5^{f},41}{2}$	$8^{f},08$			
Taille de brique tous les 2 rangs pour raccordement de la nouvelle construction avec l'ancienne.				
2 fois 2.24 × 0.22 .... 0.99				
à 1/2	0.50			
à $5^{f},50$ le mètre		»	$2^{f},75$	N° 1563.
Plus-value de relancis de brique tous les 2 rangs entre 3 côtés avec difficulté.				
Soit 34 fois $0^{f},15$ en plus-value		»	$5^{f},10$	
Parement de brique apparente et jointoiement en creux en mortier n° 4 dressé à la règle circulaire au fond.				
Face 2 fois $0^{m},085$ réduit .... $0^{m},17$				
Tableaux 2 fois $0^{m},19$ .... $0\ ,38$				
Ensemble .... $0^{m},55$				
× $2^{m},24$ hauteur	$1^{m},23$			
à $4^{f},05$ le mètre		»	$4^{f},98$	N° 585 (col. 2).
Joints creux en mortier n° 4 dressé à la règle.				
Circulaires au fond sur brique vieille (joints dégradés lors du refouillement).				
2 fois $0^{m},165$ réduit × $2^{m},24$ de hauteur = $0^{m},74$				
à $3^{f},48$ le mètre		»	$2^{f},58$	
Sous-détail du prix.				
Parement avec joints creux en mortier n° 4 dressé à la règle circulaire au fond.				
Le mètre superficiel	$4^{f},05$	»	»	N° 585 (col. 2).
A déduire la valeur du parement dressé à la règle pour brique devant rester apparente, le mètre superficiel	$1^{f},15$	»	»	N° 584
Reste le mètre superficiel	$2^{f},90$			
Plus-value de jointoiement sur brique vieille 1/5.	$0^{f},58$			
Le mètre superficiel	$3^{f},48$			
Pour les travaux sur brique vieille, il sera alloué une plus-value de 1/5 sur les prix ci-dessus		»	»	Obs. 587.
A reporter		0.69	$36^{f},00$	

Reports		0.69	$36^f,00$	
Pour le balcon en fonte (pose faite par le serrurier).				
4 trous dans la brique de Bourgogne.				
Valent chaque 0.10 de taille	0.40			
à $5^f,50$ le mètre		»	$2^f,20$	N° 1563.
Les scellements en ciment de Portland de Boulogne, marque Demarle et Lonquety 0,40 à 0/0 de légers		0.40	»	
4 raccords de jointoiement sur brique apparente blanche, valent pour difficulté chaque 0.10 légers		0.40	»	
Pour le bâti dormant de la croisée.				
Piochement et taille de feuillures bien dressées de 0.08 × 0.05 développées.				
En voussure dans la pierre n° 8.				
2 fois 0.15 ... 0.30				
× 0.155 courant (n°s 1634-1637) ... 0.05				
Aux 125/00 (observation 1636-1605) compris ragrément et passage au grès	0.06			
Taille des parements en voussure et ravalement des 2 abouts				
2 fois 0.15 × 0.21 = 0.06				
Aux 135/00. Taille n° 8	0.08			Taille n° 8. / N° 1573.
Ensemble Taille n° 8	0.14			0.14
1 trou de patte dans la pierre n° 8 de 0.10 de profondeur.				Taille n° 8. / N° 1573.
Vaut en taille n° 8	0.10			0.10
Scellement en plâtre teinté ton pierre.				
Vaut ... 0.10				
aux 50/00	0.05			
aux 105/00 de légers pour addition d'ocre jaune		0.05		
Piochement et taille de feuillures bien dressées de 0.08 × 0.05 développées dans la brique de Bourgogne.				
2 fois 2.24 hauteur ... 4.48				
× 0.155 courant de taille de brique de Bourgogne produit	0.69			
Pour les pattes de ce bâti, 6 trous dans la brique de Bourgogne de 0.10 de profondeur n° 1101 chaque 0.10 de taille (observation 1014)	0.60			
Ensemble taille de brique de Bourgogne	1.29			
à $5^f,50$ le mètre		»	$7^f,10$	N° 1563.
Scellement en plâtre	0.60			
aux 50/00		0.30		N° 1015.
Dépose de l'appui en pierre n° 4 avec soin pour être réemployé, rangement et transport dans la propriété.				
Longueur $1^m,20$ × 0.18 hauteur ... 0.22				
× 0.37 épaisseur	0.081			
à $13^f,95$ le mètre cube ... $1^f,13$				N° 729.
aux 150/00 pour pierre moulurée		»	$1^f,70$	Obs. 730.
Descente de l'appui en pierre, approche, brayage, débrayage, cube	0.081			
à $1^f,85$ le mètre cube		»	$0^f,15$	N° 739.
Descente de pierre vieille devant être réemployée (à $10^m,00$ de hauteur), cube	$0^m,081$			
à $3^f,75$ le mètre		»	$0^f,30$	
(Voir sous-détail du prix, page 284.)				
Nous avons donné précédemment (page 293) la four-				
A reporter		1.84	$47^f,45$	

Reports.................................... 1.84 47f,45

niture et pose d'un appui en pierre dans une baie agrandie, nous n'y reviendrons pas.

Pour terminer le métré de cette baie, il nous reste à compter les naissances en plâtre ou calfeutrement au pourtour de la croisée.

Les calfeutrements s'évaluent le mètre linéaire 0.05 courant de légers ouvrages lorsqu'ils sont faits en plâtre. N° 1000.

Les naissances en plâtre s'évaluent suivant leur largeur au mètre linéaire.......................... Nos 994. à 996 inclus.

Observation. — Les prix composés de brique au mètre superficiel comprennent:

Les transports à pied d'œuvre, c'est-à-dire à l'endroit le plus rapproché de *l'ouvrage accessible aux tombereaux*, les *déchargements*, tous les *échafaudages nécessaires*, l'*enlèvement des gravois* provenant du déchet des matériaux *fournis mis* en œuvre et la taille de brique.

Pourquoi avons-nous demandé de la taille et des relancis de briques ?

1° *Taille de la brique.*

L'observation 1565 de la Série nous indique :

Les évaluations de taille de brique sont comme celles de la pierre; nous avons donc appliqué la Série.

Après avoir refouillé la brique des jambages, nous avons fait une taille de brique pour nous raccorder avec la nouvelle construction.

Ce travail était d'ailleurs nécessaire pour que les joints verticaux soient parfaitement réguliers.

Cette taille ne peut d'ailleurs se confondre dans le prix de *parement de brique apparente, qui comprend en travaux neufs de brique apparente les joints réguliers horizontalement et verticalement.*

2° Pourquoi avons-nous compté des relancis de brique en plus-value de la valeur de la construction et *non pas une plus-value de construction* en reprise par arrachements (*au mètre cube*)?

En comptant la plus-value de reprise par arrachements nous aurons :

Plus-value de reprise par arrachement.

Surface précédente, page 365 = $0^m,99 \times \frac{0.06 + 0.12}{2}$ 0.089

Plus-value de brique au mètre superficiel 1/10.............................. 0.009 Obs. 1547.

Ensemble...................... 0.098

à 2f,10 le mètre cube.......................... 0f,21 N° 1532

Cette somme de 0f,21 est insuffisante pour la main-d'œuvre supplémentaire qui est nécessaire dans ce travail d'entretien.

Notre demande est donc rationnelle en raison du temps passé.

D'ailleurs, pour éviter toute contestation lors du règlement des mémoires, il est bon de produire *un attachement écrit* de la main-d'œuvre employée *dans la transformation de brique apparente*.......................... Légers ouvrages N° 822. 1m,84

Ensemble.................................. 1.84 Argent.

Ensemble.. 47f,45 47.45

ORDRE DE SERVICE N°

Cabinet de Monsieur , *Architecte*

A M. ENTREPRENEUR DE MAÇONNERIE

DANS LA PROPRIÉTÉ X...........

A Paris, boulevard............, *n°*

Façade sur rue.

Ravalement en pierre sur vieux mur.

Le bandeau couronnant le rez-de-chaussée, en roche dure de Larrys-du-Bief, sera recoupé de 0,005 et ravalé avec grand soin; la partie entre les deux fenêtres de gauche, en trop mauvais état, sera remplacée par incrustement avec soin et ravalée; le morceau ne sera encastré que de $0^m,20$ dans l'épaisseur du mur; les autres raccords de moulures seront en ciment métallique et ravalés.

Les piles du rez-de-chaussée en roche de Ravières seront ravalées avec recoupement de $0^m,002$ et jointoyées; la partie entre les 2me et 3me fenêtres en trop mauvais état sera remplacée par incrustement avec soin et ravalée; ces morceaux seront remplacés successivement après étaiements faits par le charpentier; les autres raccords seront faits en ciment métallique.

Le socle sera lessivé à l'esprit-de-sel, avec lavage à l'eau et à la brosse de chiendent.

Les joints seront en ciment métallique de 0.02 de profondeur avec dégradation préalable.

Les parties en mauvais état refaites en ciment métallique.

Métré.

Ravalement en pierre sur vieux mur.

Bandeau couronnant le rez-de-chaussée en roche dure de Larrys-du-Bief (Taille n° 4).

Moulure ancienne redressée sur vieux mur pour ravalement avec recoupement de 0,005, passage au grès et jointoiement (Voir *fig.* 88).

Détail du profil:

Dessus en pente..........................	0.31
Quart-de-rond..........................	0.15
1 champ vertical..........................	0.075
Congé moulure mixte (Obs. 1658)...........	0.10
Champ vertical..........................	0.075
Mouchette du larmier..........................	0.075
Congé du larmier (Mixte)..........................	0.10
Table horizontale du larmier..........................	0.075
Filet vertical..........................	0.075
Champ horizontal..........................	0.075
Quart-de-rond..........................	0.15
Champ vertical..........................	0.075
Champ horizontal..........................	0.075
Ensemble..........................	1.41

Longueur de la face moulurée du bandeau, les mesures prises au milieu de la saillie.

Longueur..........................	25.30
1 amortissement sur le mitoyen de gauche....	0.05

Nous négligeons avec intention la partie d'angle sur le pan coupé; nous ne faisons pas tout le ravalement; *cet angle* serait à compter avec le

A reporter.......................... $25^m,35$

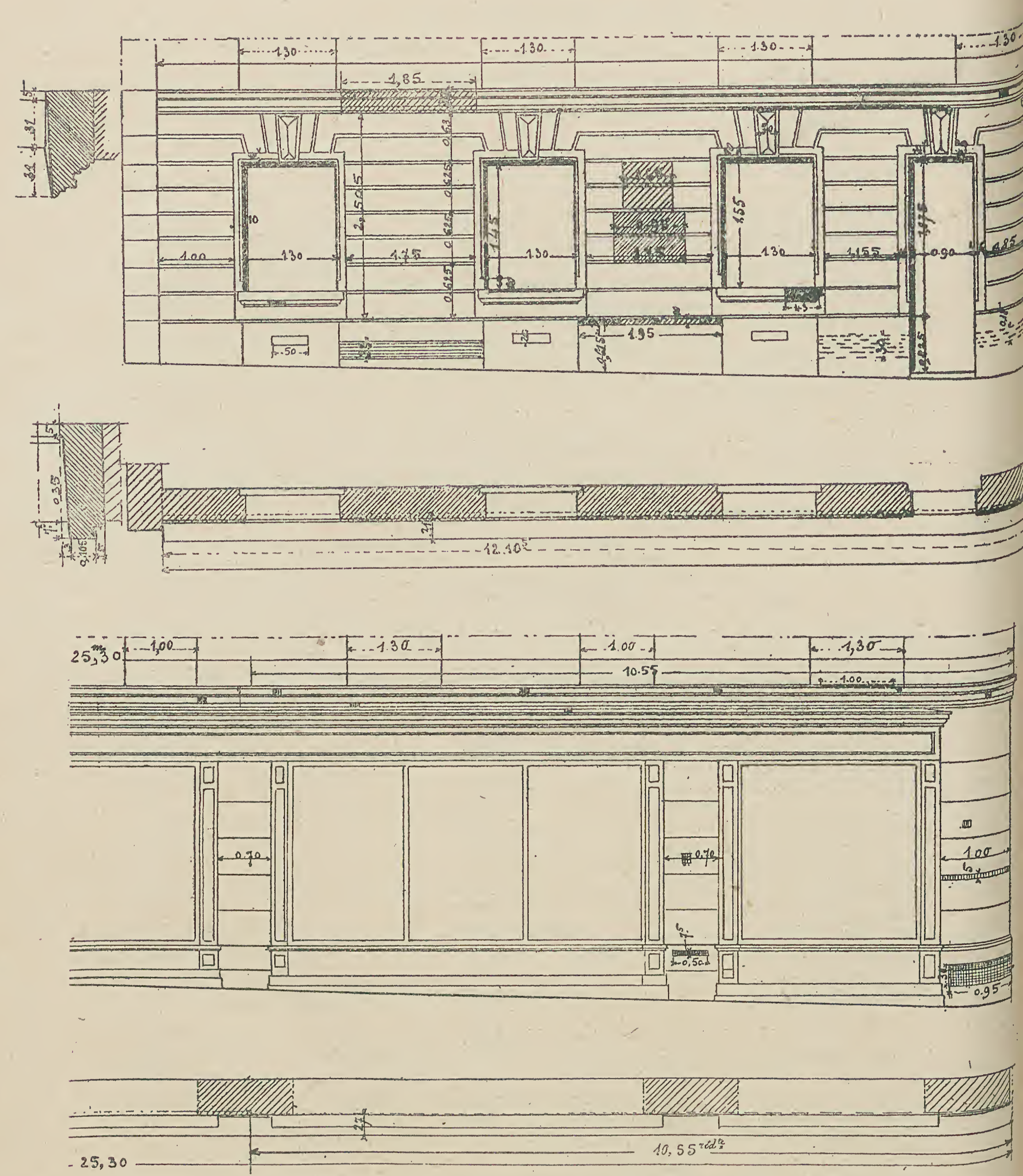


Fig. 88. — Ravalement sur pierre vieille à rez-de-chaussée.

Report	25.35	»	»	
reste du ravalement; néanmoins si l'entreprise arrêtait le ravalement à cet endroit, la partie d'angle lui serait due à moitié, c'est-à-dire : $\frac{0.15}{2} = 0.075$				
Déduire morceau remplacé	1.85			
Reste	23.50			
× 1.41 profil développé ci-dessus	33.14			
A déduire pour dessus en pente de moins grande saillie :				
Différence 0.31 — 0.27 = 0.04				
× 10^{m},55	0.42			
Reste	32.72			
Aux 35/00 de taille n° 4		11.45	»	N° 1665
Détail d'un appui en prolongement du bandeau.				
Ravalement du dessus en pente avec recoupement de 0^{m},005 et passage au grès.				
Longueur 1^{m},30 × 0.31 =	0.40			
Aux 35/00		0.14	»	N° 1606.
Gorge formant regingot.				
Moulure mixte (obs. page 253).				
Ravalement avec recoupement et passage au grès.				
Longueur	1.30			
2 amortissements chacun 0.05	0.10			
Ensemble	1.40			
× 0.10 courant	0.14			
Aux 35/00		0.05	»	
Dans les tableaux, taille après recoupement des champs verticaux, prolongeant les tableaux de l'assise de l'appui recoupé.				
2 fois 0.31 × 0.075	0.05			
Aux 50/00		0.02	»	
Ragrément et passage au grès de ces champs recoupés.				
2 fois 0.31 × 0.075	0.05			
Aux 35/00 taille		0.02	»	
3 autres baies semblables, produisent en taille n° 4 :				
3 fois 0.23		0.69	»	
Petite baie à la suite.				
Ravalement du dessus en pente avec recoupement de 0^{m},005 et passage au grès.				
1.00 × 0.31	0.31			
Aux 35/00 de taille		0.11	»	
Gorge formant regingot, ravalement avec recoupement et passage au grès.				
Longueur	1.00			
2 amortissements chacun 0.05	0.10			
Ensemble	1.10			
× 0.10 courant	0.11			
Aux 35/00 taille n° 4		0.04	»	
Dans les tableaux, taille après recoupement des champs verticaux, prolongeant les tableaux de l'assise de l'appui recoupé,				
2 fois 0.31 × 0.075	0.05			
A reporter	0.05	12.52	»	

Reports	0.05		10.52	»	
aux 50/00			0.02	»	
Ragrément et passage au grès de ces champs verticaux.					
2 fois 0.31 × 0.075	0.05				
aux 35/00			0.02	»	
Détail d'une autre baie.					
Ravalement du dessus en pente avec recoupement de 5 millimètres et passage au grès.					
1.30 × 0.40	0.52				
aux 35/00			0.18	»	N° 1606.
Gorge formant regingot, ravalement avec recoupement et passage au grès.					
Longueur	1.30				
2 amortissements chacun 0.05	0.10				
Ensemble	1.40				
× 0.10 courant		0.14			
aux 35/00 de taille n° 4			0.05	»	
Dans les tableaux, taille après recoupement des champs verticaux prolongeant les tableaux de l'appui recoupé,					
2 fois 0.40 × 0.075	0.06				
aux 50/00			0.03	»	
Ragrément et passage au grès de ces champs recoupés,					
2 fois 0.40 × 0.075	0.06				
aux 35/00 de taille			0.02	»	
1 autre baie semblable produit			0.28	»	
Petite baie de 1m,00 de largeur.					
Ravalement du dessus en pente avec recoupement de 5 millimètres, passage au grès et jointoiement.					
1.00 × 0.40	0.40				
aux 35/00			0.14	»	
Gorges formant regingot, ravalement avec recoupement et passage au grès.					
Longueur	1.00				
2 amortissements chacun 0.05	0.10				
Ensemble	1.10				
× 0.10 courant		0.11			
aux 35/00 de taille n° 4			0.04	»	
Dans les tableaux, taille après recoupement des champs verticaux, prolongeant les tableaux de l'assise de l'appui recoupé,					
2 fois 0.40 × 0,075	0.06				
aux 50/00			0.03	»	
Ragrément et passage au grès de ces champs dans la hauteur de l'assise recoupée.					
2 fois 0.40 × 0.075	0.06				
aux 35/00 de taille			0.02	»	
Entre les 2 premières fenêtres de gauche (voir figure 88).					
La fourniture et pose d'un morceau de pierre neuve en roche dure de Larrys-du-Bief.					
Longueur 1.85 × 0.32 hauteur	0.59				
× 0.515 épaisseur		0.304			
à 165f,40 le mètre cube			»	50f,28	N° 1338
Plus-value de fichage de pierre de taille neuve en mortier n° 4 avec chaux hydraulique e.					
Cube		0.304			
à 0f,47 le mètre			»	0f,14	N° 1453 (col. 3)
A reporter			13f,35	50f,42	

Reports		13.35	$50^{f},42$	
Montage de pierre à $3^{m},10$ de hauteur		»	»	
Cube	0.304			
à $1^{f},55$ le mètre		»	$0^{f},47$	N° 1221
Approche, brayage et débrayage,				
Cube	0.304			
à $1^{f},85$ le mètre cube		»	$0^{f},66$	N° 1220
Bardage de pierre à pied d'œuvre du chantier de l'entrepreneur.				
Cube	0.304			
à $7^{f},00$ le mètre cube		»	$2^{f},13$	N° 404
Plus-value de transport de pierre cubant moins d'un mètre cube		»	$2^{f},20$	N° 405
Plus-value pour pose de pierre de taille neuve de morceau isolé par incrustement.				
Cube	0.304			
à $12^{f},79$ le mètre cube		»	$3^{f},89$	

Sous-détail du prix.

Plus-value pour pose, dans l'embarras des étais en reprise par incrustement de morceau isolé, en pierre n° 4, le mètre cube	$22^{f},85$			N° 1468
Déduire la valeur de pose de pierre dans l'embarras des étais, le mètre cube	$5^{f},80$			N° 1455
Reste le mètre cube	$17^{f},05$			
aux 3/4	$12^{f},79$			
Lorsque, pour les pierres posées par incrustement, le refouillement n'atteindra pas la 1/2 de l'épaisseur du morceau à remplacer par incrustement, les plus-values ci-dessus (n°s 1457 à 1472) seront réduites de 1/4.				Obs. 1473.
Pour l'incrustement du morceau, refouillement de l'ancien morceau moitié à la masse et au poinçon, moitié à la pioche.				
Longueur 1.85 × 0.32 de hauteur....... 0.59				
× 0.575 épaisseur	0.339			
A $7^{m},35$ de taille n° 4		2.49	»	
Moyenne $= \frac{8.05 + 6.65}{2} = 7^{m},35$				N°s 1577-1578 (col. 2).
Taille des parements en tous sens pour l'ajustement pierre à pierre.				
2 fois .... 0.575 = 1.15				
× 0.32 hauteur	0.37			
A 1/2 taille		0.19	»	Obs. 1622.
Sous le bandeau dans la pierre n° 6				Taille n° 6
$1^{m},85$ × 0.25	0.46			N° 1571
Aux 50/00 taille n° 6		»	»	0.23
Au-dessus du bandeau dans la pierre n° 7				Taille n° 7
Surface précédente	0.46			N° 1572.
Aux 50/00 de taille n° 7		»	»	0.23
Dans le cas où il serait demandé la taille du fond, ce qui se fait rarement, il faudrait, en raison de la difficulté d'exécution, compter ce travail au double par analogie à l'observation n° 1681 de la Série.				
Pour parfaire l'épaisseur du mur, reprise derrière le morceau incrusté en brique neuve de Bourgogne ordinaire brune de 0.065 d'épaisseur (moule 0.054×0.11×0.22) et mortier n° 4 de chaux hydraulique **c**.				
A reporter		16.03	$59^{f},77$	

Reports.................................... 16^{f},03 59^{f},77

Longueur 1.85 × 0.32 hauteur.............. 0.59

A 4^{f},83 le mètre.................................. » 2^{f},85

Observation. — La pierre ayant été fichée en mortier n° 4, le même mortier a été employé pour la reprise en brique.

Collage à bain de plâtre sur l'ancien mur.

1.85 × 0.32 hauteur...................... 0.59

à 0^{f},80 le mètre.................................. » 0^{f},47 N° 718 FUMISTERIE.

Sous-détail du prix précédent.

N° 525, col. 5, le mètre superficiel........... 4^{f},75

Plus-value pour emploi de mortier n° 4 de chaux hydraulique c................................ 0^{f},08

Le mètre superficiel.................. 4^{f},83

Comment avons-nous obtenu la valeur de la plus-value ci-dessus?

Reportons-nous aux n°s 579 et suivants de la Série, nous avons :

Plus-value sur le prix de brique pleine ou creuse fournie ou non fournie au mètre superficiel pour emploi dans le hourdis de mortier n° 2 de chaux E et sable tamisé de 0.045 à 0.105 épaisseur,

le mètre superficiel.......................... 0^{f},18 N° 580 (col. 5)

Plus-value sur le prix de brique *idem* hourdis en mortier n° 2 de chaux A, le mètre superficiel.. 0^{f},01 N° 580 (col. 1)

Différence par mètre superficiel........ 0^{f},17

Faisons de même la différence de la valeur des mortiers n° 2 au mètre cube.

Mortier n° 2 de chaux hydraulique E,

le mètre cube.............................. 48^{f},20 N° 1232 (col. 2)

Mortier n° 2 de chaux hydraulique A, le mètre cube.. 20^{f},25 N° 1228 (col. 2)

Différence par mètre cube .... 27^{f},95

Connaissant la différence de la valeur du mortier n° 2 et la différence de la plus-value accordée pour ces mêmes mortiers, il est facile d'en trouver la quantité.

Nous aurons $\frac{0^{f},17}{27.95} = 0^{m},061$.

La plus-value de mortier s'établit ainsi :

Plus-value de brique de 0.065 hourdée en mortier de chaux n° 2, le mètre superficiel.................. 0^{f},03 N° 580 (col. 3)

Le mortier employé étant du mortier de chaux hydraulique c, n° 4.

Nous ajoutons la différence de valeur de mortier.

N° 1230, mortier n° 4 de chaux hydraulique c.

Colonne 4, le mètre cube............. 29^{f},70

N° 1230, mortier n° 2 de chaux hydraulique c, colonne 2, le mètre cube .... 21^{f},85

Différence par mètre cube...... 7^{f},85

et pour 0.061 produit 7^{f},85 × 0.061............ 0^{f},05

Le mètre superficiel................... 0^{f},08

Plus-value de construction en brique avec calage en sous-œuvre par petites parties.

A reporter.................................. 16^{f},03 63^{f},09

Reports.. $16^{f},03$ 63.09

Surface de brique 0.06.................. 0.59

$\times$ 0.065.. 0.038

Plus-value 1/10.............................. 0.004

Ensemble.................................. 0.042

à $2^{f},85$ le mètre cube................................. » $0^{f},12$

Sous-détail du prix.

Plus-value de construction en brique par petites parties dans l'embarras des étais et avec cales en maçonnerie, le mètre cube.......................... $4^{f},20$ N° 1533

Déduire la valeur de la plus-value dans l'embarras des étais, le mètre cube.................. $1^{f},35$ N° 1530

Reste le mètre cube................ $2^{f},85$

La taille des parements vus du morceau incrusté sur pierre n° 4.

Face...... $1^{m},85 \times 0^{m},32$ hauteur..... 0.59

Dessous... $1^{m},85 \times 0^{m},255$............ 0.47

Dessus.... $1^{m},85 \times 0^{m},315$............ 0.58

Épaisseurs 2 fois $0^{m},32 \times 0^{m},13$ réduit... 0.08

Ensemble........................ 1.72

à 0/0 de taille n° 4.. 1.72 »

A l'intérieur pour ajustement pierre à pierre.

2 fois 0.32 hauteur $\times$ 0.375............ 0.24

Lit de dessus $1^{m},85 \times 0.20$............ 0.37

Lit de dessous $1^{m},85 \times 0.26$............ 0.48

Ensemble........................ 1.09

aux 70/00 de taille.. 0.76 »

Sous-détails.

Taille de lits et joints comme parements, le mètre superficiel.................................... $1^{m},00$

Déduire la valeur des lits et joints dus dans le prix au mètre cube, le mètre superficiel........ $0^{m},30$ N° 1584

Différence .... $0^{m},70$

La taille des moulures et ravalement, y compris passage au grès et jointoiement du morceau incrusté.

Longueur.............................. 1.85

$\times$ 1.41 courant profil développé.................. 2.61

aux 135/00 de taille n° 4.......................... 3.52 » Taille n° 4 / N° 1569

Ensemble taille n° 4.......................... 22.03 $22^{m},03$

Plus-value pour joints apparents et réguliers sur pierre neuve en ciment métallique au lieu de joints en plâtre (de 0.02 de largeur sur $0^{m},03$ de profondeur).

Dessus du bandeau couronnant le rez-de-chaussée,

Longueur.. $25^{m},30$

Mitoyen de gauche.................................. 0 ,50

Saillies de piédroits et chaînes,

16 fois 0.075.................................... 1 ,20

Retour sur mitoyen................................ 0 ,25

En tableaux, 8 fois 0.31.......................... 2 ,48

6 fois 0.40.......................... 2 ,40

Petite baie 2 fois 0.31.......................... 0 ,62

Ensemble.................................... $32^{m},75$

A reporter................................ $32^{m},75$ $63^{f},21$

Reports 32m,75 63f,21
à 1f,62 le mètre pour plus-value du prix du n° 622 (0f,95) sur le prix des joints en plâtre teinté ton pierre 56f,00

Sous-détail du prix.

N° 622, joints unis, compris dégradation préalable jusqu'à 0.01 de largeur, sur 0m,02 d'épaisseur ou de profondeur, le mètre linéaire 0f,95
N° 623, 0.01 en plus de profondeur le mètre linéaire .. 0f,48
N° 623, 0.01 en plus de largeur le mètre linéaire 0f,48

Ensemble 1f,91
Déduire la valeur du joint prévu dans le ravalement n° 1606, le mètre linéaire 0f,29
(Voir décompte page 211).

Reste, le mètre linéaire 1f,62

Sur le bandeau en pierre, les raccords unis et moulurés *en ciment métallique.*
Pente de dessus, enduit de 2 millimètres d'épaisseur.
Longueur 1m,00 × 0m,27 largeur 0m,27
Excédent entre tableaux,
1m,00 × 0m,40 .... 0m,40

Ensemble 0m,67
à 5f,40 le mètre superficiel 3f,62

Sous-détail du prix.

Enduit en ciment métallique sur partie unie (compris ragrément).
De 0.01 d'épaisseur, le mètre superficiel .... 3f,05 N° 614
0.001 d'épaisseur en plus, le mètre superficiel .... 2f,35 N° 615

Le mètre superficiel 5f,40

Observation. — Le travail de restauration a été fait après ravalement terminé; il est entendu que lorsqu'il sera fait simultanément, le ravalement sur pierre ne sera pas compté à l'emplacement *des raccords en ciment métallique.*

N° 614, les enduits unis en ciment métallique comprennent les recoupements nécessaires sur pierre et les ragréments sur ciment métallique.

Les raccords moulurés de moins de *0,025 de surface* sur le bandeau en roche dure de Larrys-du-Bief (au-dessus de la boutique) sur le quart-de-rond .... 3 raccords
Sous la moulure mixte du congé,
3 raccords de champ vertical .... 3 »
1 raccord de quart-de-rond .... 1 »
1 raccord dans le filet inférieur .... 1 »

Ensemble .... 8 raccords
à 0f,90 pièce 7f,20

Sous-détail.

N° 626, raccord uni jusqu'à 0.025 de surface la pièce .. 0f,60
N° 627, raccord mouluré jusqu'à 0.025 de surface 1/2 en plus 0f,30

La pièce 0f,90
Conformément à la Série, ces raccords *comprennent les enduits, la taille* et les *travaux accessoires* jusqu'à 0m,05 *d'épaisseur.* N° 626

A reporter 130.03

Report.. 130f,03

Au-dessous du bandeau couronnant le rez-de-chaussée, le ravalement sur pierre vieille avec recoupement de 0m,002, passage au grès et jointoiement sur roche de Ravières n° 6.

En commençant à gauche jusqu'au champ défoncé de la 1re baie.

Longueur.............................. 1.00
Trumeau à la suite.................... 1.75
Un autre semblable.................... 1.75
A gauche de la porte.................. 1.155
A droite.............................. 0.85

Ensemble...................... 6.505

× 2m,505 hauteur.............................. 16m,30 » »

1re pile de devanture de boutique
Longueur............................ 0m,70
1 autre semblable à la suite.......... 0.70
Jusque pan coupé...................... 1.00

Ensemble...................... 2.40

× 2.50 hauteur................................ 6.48 » »

Dessus de baies:
3 fois 1.50...................... 4.50
Petite porte..................... 1.10
A droite devanture............... 0.95

Ensemble................ 6.55

× 0.63 hauteur.......................... 4.13 » »

Moins champs défoncés:
3 fois 1.50...................... 4.50
Petite porte..................... 1.10

Ensemble................ 5.60

× 0.10 hauteur.......................... 0.56

Reste......................... 3.57 3.57

Ensemble.............................. 26.35
Moins clefs 4 fois 0.30 × 0.53 hauteur........ 0.64

Reste................................. 25.71

Déduire les morceaux incrustés.
Longueur 0.65 × 0.625............... 0.41
0.95 × 0.625............... 0.59

Ensemble...................... 1.00 1.00

Reste................................. 24.71

Aux 35/00 Taille n° 6.................................. 8.65 » N° 1606

La fourniture et pose de 2 morceaux de pierre neuve en roche de Ravières.

3me *assise longueur* 0.95 × 0.625....... 0.59
× 0.25 épaisseur............................ 0.148
4me *assise longueur* 0.65 × 0.625...... 0.41
× 0.20 épaisseur............................ 0.082

Ensemble.......................... 0.230

A 134f,30 le mètre cube.................................. 30f,89

Plus-value de fichage de pierre de taille neuve en mortier n° 4 avec chaux hydraulique c.

Cube.. 0m,230
à 0f,47 le mètre.................................. » 1f,08 N° 1453 (col. 3)

Montage de pierre à 1m,50 de hauteur.

A reporter.................................. 8.65 162f,00

Reports		8.65	162f,05	
Cube de la 3me assise	0.148			
à 0f,75 le mètre		»	0f,11	N° 1221
Chaque mètre de montage 0f,50 le mètre cube et pour 1m,50,				
0f,50 × 1.50 .... 0f,75 le mètre cube.				
Montage de pierre à 2m,125 de hauteur.				
Cube de la 4me assise	0m,082			
à 1f,06 le mètre cube		»	0f,09	
Approche, brayage et débrayage,				
Cube	0m,230			
à 1f,85 le mètre cube		»	0f,43	N° 1220
Bardage de pierre à pied d'œuvre du chantier de l'entrepreneur.				
Cube	0m,230			
à 7f,00 le mètre cube		»	1f,61	N° 404
Plus-value de transport de pierre cubant moins d'un mètre cube		»	2f,20	N° 405
Plus-value pour pose de pierre de taille neuve *de morceau isolé par incrustement et dans l'embarras des étais.*				
Cube	0m,230			
à 19f,65 le mètre cube		»	4f,52	N° 1470

Observation. — Pourquoi avons-nous compté la plus-value de pose de pierre par incrustement de *morceaux isolés* et non par morceaux contigus?

En se reportant à la figure n° 88 nous voyons:

1° Que les morceaux sont *bien incrustés* dans la pierre.

2° *Ils sont isolés en joints* ou verticalement.

3° *Ils sont contigus en lits* ou horizontalement; d'autre part *l'ordre de service est formel, les morceaux de pierre par incrustement seront remplacés successivement.*

Dans ce cas, les morceaux ne sont plus contigus horizontalement, car la 4me assise, par exemple, sera refouillée et remplacée, lorsque la 3me assise sera terminée; les morceaux sont donc isolés en tous sens et doivent être comptés en plus-value de reprise par incrustement *de morceaux isolés* et *dans l'embarras des étais.*

Pour l'incrustement de la 3me assise, refouillement de l'ancien morceau 1/2 à la masse et au poinçon 1/2 à la pioche.

Longueur 0m,95 × 0m,625	0m,59				
× 0.31 épaisseur	0.183				
4me assise longueur 0.65 × 0.625 hauteur.	0m,41				
× 0.31 épaisseur	0.127				
Ensemble	0.310				
à 7m,35 de taille n° 6			2.28	»	Nos 1577-1578 (col. 2)

$$\text{Moyenne} = \frac{6.65 \times 8.05}{2} = 7^m,35 \text{ réduit.}$$

Taille des parements en tous sens pour l'ajustement pierre à pierre.

Assise n° 3.

2 fois 0.625 de hauteur	1.25				
2 fois 0.95	1.90				
Ensemble	3.15				
× 0.25 épaisseur		0.79			
A reporter		0.79	10.93	170f,96	

Reports			0.79	10.93	$170^{f},96$	
Assise n° 4.						
2 fois 0.625 de hauteur		1.25				
2 fois 0.65		1.30				
Ensemble		2.55				
× 0.20 épaisseur			0.64			
Ensemble			1.43			
aux 50/00 de taille n° 6				0.72	»	
La taille du fond n'a pas été faite				»	»	Observation.
Pour parfaire l'épaisseur du mur, reprise derrière les morceaux incrustés en brique neuve de Bourgogne ordinaire et chaux **c**.						
3me *assise* en 0.06 épaisseur.						
Moule 0.054 × 0.11 × 0.22.						
Longueur 0.95 × 0.625 hauteur		0.59				
à $4^{f},75$ le mètre superficiel				»	$2^{f},80$	
Plus-value pour emploi du mortier n° 4 de chaux hydraulique **c**.						
Surface		0.59				
à $0^{f},08$ le mètre (voir sous-détail page 374)				»	$0^{f},05$	
4me *assise* en 0.11 épaisseur et mortier n° 4 de chaux **c**.						
(Moule 0.054 × 0.11 × 0.22.)						
Longueur 0.65 × 0.625 hauteur		0.41				
à $9^{f},38$ le mètre superficiel				»	$3^{f},85$	
(Voir sous-détail pages 300 et 301.)						
Collage à bain de plâtre sur l'ancien mur.						
Longueur 3me assise	0.95					
— 4me assise	0.65					
Ensemble	1.60					
× 0.625 hauteur			1.00			
à $0^{f},80$ le mètre				»	$0^{f},80$	N° 718 Fumisterie.
Plus-value de construction en brique par petites parties dans l'embarras des étais et avec cales en maçonnerie.						
Surface 3me assise = 0.59 × 0.06	0.035					
— 4me assise = 0.45 × 0.11.	0.045					
Ensemble	0.080					
Plus-value 1/10	0.008					Obs. 1547
Ensemble	0.088					
à $4^{f},20$ le mètre cube				»	$0^{f},37$	N° 1533
La taille des parements vus des morceaux incrustés dans la pierre n° 6.						
Face 3me assise 0.95 × 0.625 hauteur			0.59			
Face 4me assise 0.65 × 0.625			0.41			
Ensemble			1.00			
A 0/0 de taille				1.00	»	N° 1590
A l'intérieur pour ajustement pierre à pierre.						
Joints 2 fois 0.625 × 0.25			0.31			
Joints 2 fois 0.625 × 0.20			0.25			
Lits.						
Dessus et dessous.						
2 fois 0.95 × 0.25			0.48			
2 fois 0.65 × 0.20			0.26			
Ensemble			1.30			
Aux 70 0/00 de taille				0.91	»	
A reporter				13.56	$178^{f},83$	

Reports .... 13.56 $178^f,83$

Sous-détail.

Taille de lits à joints comme parement.
Le mètre superficiel 1.00
Déduire la valeur des lits et joints due.
Dans le prix au mètre cube, le mètre superficiel (n° 1584) 0.30

Différence 0.70

Au rez-de-chaussée.

Détail d'une baie de $1^m,30$ de largeur (voir *fig.* 88).
Pour un piédroit, chambranle mouluré sur pierre vieille avec recoupement de $0^m,005$, passage au grès et jointoiement.

Longueur réduite 1.45
1 retour 0.075
1 angle 0.15
Traverse 0.52
1 angle 0.15
1 amortissement sur clef vaut 0.05

Ensemble 2.395
× 0.30 profil 0.72
Aux 35/00 .... 0.25 » N° 1665
1 autre piédroit semblable .... 0.25 »

Détail du profil.

2 champs de moins de 0.075 de longueur.
Chaque 0.075 .... 0.15 N° 1656 Obs. 1659.
1 cavet 0.15

Ensemble 0.30

Les tables défoncées avec recoupement de $0^m,005$.
Hauteur réduite prise sur l'appui:
2 fois 1.65 .... 3.30
Traverse 2 fois 0.52 .... 1.04
2 angles chacun 0.15 .... 0.30
4 amortissements chacun 0.05 .... 0.20

Ensemble 4.84
Moins chambranles moulurés:
2 fois 1.45 .... 2.90
2 fois 0.52 .... 1.04

Ensemble 3.94
× 0.04 .... 0.16

Reste 4.68
× 0.075 courant de profil 0.35
Aux 35/00 de taille .... 0.11 »
Façon d'une clef de croisée.
Ravalement avec recoupement de $0^m,005$ passage au grès et jointoiement, y compris champs d'épaisseur et pointe de diamant .... 0.50 »
2 autres baies semblables produisent en taille n° 6.
2 fois 1.11 .... 2.22 »

A reporter .... 16.89 $178^f,83$

Reports.. 16.89 178f,83

Détail de la porte à la suite.

Pour un piédroit, chambranle mouluré sur pierre vieille avec recoupement de 0m,005, passage au grès et jointoiement.

Longueur réduite.............. 1.775
1 retour...................... 0.075
1 angle....................... 0.15
Traverse...................... 0.34
1 angle....................... 0.15
1 amortissement............... 0.05

Ensemble................ 2.54

× 0.30 courant profil ci-dessus = 0.76

Aux 35/00 de taille.. 0.27 »
1 autre piédroit semblable.................................. 0.27 »

Les tables défoncées.
2 fois 1.975.................. 3.95
Traverse 2 fois 0.34.......... 0.68
2 angles chaque 0.15.......... 0.30
4 amortissements chaque 0.05... 0.20

Ensemble................ 5.13

Moins chambranles moulurés.
2 fois 1.775.............. 3.55
2 fois 0.34............... 0.68

Ensemble.......... 4.23

× 0.04........................ 0.17

Reste................ 4.96

× 0.075 courant de profil...................... 0.37

Aux 35/00 taille.. 0.13 »

Pour la clef, travail semblable à la précédente produit en taille n° 6.. 0.50 »

Ravalement des refends divisant les assises en pierre de Ravières taille n° 6 avec recoupement de 2 millimètres, passage au grès et jointoiement.

En commençant à gauche :
Horizontaux 6 fois 1.00......... 6m,00
— 6 fois 1.75......... 10 ,50
— 6 fois 1.75......... 10 ,50

A gauche de la porte :
6 fois 1.155........ 6 ,93

A droite de la porte jusqu'au caisson de devanture,
6 fois 0.85......... 5 ,10

Refends régnant avec les sommiers.
Longueur totale....... 12m,105
déduire 3 fois 1.30 = 3.90
0.95

Ensemble.... 4.85 4m,85

Reste........... 7m,255 = 7 ,255

Clavages et sommiers
8 fois 0.25......... 2 ,00
8 fois 0.55......... 4 ,40

Ensemble................ 52m,685

A reporter............... 52m,685 18.06 178f,83

Reports.................. 52m,685 18.06 178f,83

Dont sur pierre neuve taille et ragrément.................. 0.65
2 fois 0.95............ 1.90

Ensemble........... 2.55 = 2m,55
× 0.225 courant.................... 0.57 N° 1634
aux 135/00...................... 0m,77 » N° 1636

Reste sur pierre vieille avec ragrément et recoupement de 2 millimètres.......................... 50m,135
× 0.225 courant.............................. 11.28
aux 35/00 de taille.............................. 3m,95 » N° 1606

Sous-détail.

Chaque refend comprend : 2 *champs horizontaux, et un fond de refend* de moins de 0.075, *chaque* 0.075...................... 0.225 N° 1634

Les autres refends à 2 faces pour ravalement avec recoupement de 2 millimètres sur pierre vieille n° 6.

Au-dessus du socle, longueur en commençant à gauche........................... 1.00
2 fois 1.75...................... 3.50
à gauche porte................... 1.155
à droite porte................... 0.85

Ensemble.................. 6.505
× 0.15 courant................................ 0.98
aux 35/00 taille n° 6............................ 0m,34 »

Le refend comprend : 1 *champ horizontal et un fond de refend* de moins de 0.075 *chaque* 0.075........... 0.15 N° 1634

Les champs verticaux d'encadrement de baies pour ravalement sur vieille pierre avec recoupement de 2 millimètres.
2 fois 1.975.................... 3.95
Horizontaux 2 fois 0.60........... 1.20
2 angles chaque 0.15 (n° 1649)... 0.30
2 amortissements sur clef chaque 0.05 (n° 1650)............... 0.10

Ensemble.................. 5.55
× 0.075.. 0.42
aux 35/00 (n° 1665)................................ 0m,15 »

16 fonds de refend sur mitoyen de gauche et sur caisson de la devanture...................... 16
8 sur le bandeau couronnant le rez-de-chaussée 8

Ensemble.......................... 24
Chaque 0.02................................ 0.48
aux 35/00.. 0m,17 »

Détail d'une baie.

Ragrément sur vieux mur avec recoupement de 2 millimètres, passage au grès et jointoiement.
Tableaux 2 fois 1.55............... 3.10
Voussure......................... 1.30

Ensemble.................. 4.40

A reporter................. 4.40 23.44 178f,83

Reports	4.40			23.44	178f,83	
× 0.35			1.54			
2 autres baies semblables : produisent chaque 1m,54			3.08			
Détail de la porte.						
Tableaux 2 fois 1.875	3.75					
Voussure	0.90					
Ensemble	4.65					
× 0.35			1.63			
Ensemble			6.25			
Moins moulures de chambranles :						
6 fois 1.45	8.70					
Horizontaux 6 fois 0.52	3.12					
Porte 2 fois 1.775	3.55					
2 fois 0.31	0.68					
Ensemble	16.05					
× 0.04			0.64			
Reste			5.61			Taille n° 6.
aux 35/00 de taille				1m,96	»	N° 1571
Ensemble taille n° 6				25m,40		25m,40
Ravalement des appuis à rez-de-chaussée *sur vieille pierre* en Larrys-du-Bief.						
Détail d'un.						
Dessus en pente avec recoupement de 2 millimètres, passage au grès et jointoiement.						
Longueur 1m,30 × 0m,35		0.46				
aux 35/00 taille n° 4				»	»	N° 1606
Gorge formant regingot avec recoupement de 2 millimètres, moulure mixte		1.30				
2 amortissements valent chacun 0.05		0.10				
Ensemble		1.40				
× 0.10 courant de profil			0.14			
aux 35/00						N° 1665
Dans les tableaux :						
Taille après recoupement des champs verticaux prolongeant ces tableaux dans la hauteur de l'assise de l'appui recoupé.						
2 fois 0.075 × 0.35			0.05			
aux 50/00				0m,03	»	
Ragrément et passage au grès de ces champs verticaux.						
Même surface			0.05			
aux 35/00 taille				0m,02	»	
Les tables défoncées sous l'appui pour ragrément, recoupement de 2 millimètres de jointoiement.						
1.40 × 0.14		0.20				
Champs à la suite dans la hauteur de l'appui 2 fois 0.155	0.31					
2 amortissements chacun 0.05	0.10					
Ensemble	0.41					
× 0.075		0.03				
Ensemble		0.23				
A reporter		0.23		0.05	178f,83	

Reports .... 0.23 0.05 $178^{f},83$
aux 35/00 .... $0^{m},08$ »

Face moulurée de cet appui; moulure ancienne redressée sur vieux mur avec recoupement moyen de 5 millimètres, passage au grès et jointoiement.

Développement du profil de la moulure.

Dessus en pente 0.075
Face 0.10
Mouchette de larmier 0.075
Larmier 0.15
Filet horizontal 0.075
Filet vertical 0.075
Filet horizontal 0.075
Ensemble 0.625

Longueur de la face moulurée de l'appui, les mesures prises au milieu de la saillie.

Face .... $1^{m},375$
Retour 2 fois 0,075 .... 0 ,15
2 angles valent chacun 0.15 ...... 0 ,30
2 amortissements,
valent chacun 0.05 .... 0 ,10
Ensemble .... $1^{m},925$

× 0.625 profil ci-dessus développé 1.20
aux 35/00 de taille .... $0^{m},42$ » N° 1665

Après ravalement de cet appui, 1 raccord mouluré en ciment métallique sur le quart-de-rond.

Vaut .... » $0^{f},90$

N° 626. Raccord uni jusqu'à 0.025 de surface, la pièce .... $0^{f},60$

Observation 628. Raccord mouluré 1/2 en plus . $0^{f},30$

La pièce .... $0^{f},90$

Appui à la suite (2me fenêtre).

Sur le dessus en pente, bouchements de trous en ciment métallique sur pierre grignarde.

Longueur .... $1^{m},30$
× 0.33 .... 0.43
à $3^{f},55$ le mètre .... » $1^{f},53$ N° 616

Sur regingot (partie moulurée).

Longueur .... $1^{m},30$
× 0.04 développé 0.05
à $5^{f},30$ le mètre .... » $0^{f},27$ N° 617

Taille de la moulure de la gorge.

Linéaire .... $1^{m},30$
2 amortissements,
valent chacun 0.05 (n° 1650 et 620) .... $0^{m},10$
Ensemble .... $1^{m},40$
× 0.10 courant de profil 0.14
à $5^{f},85$ le mètre .... » $0^{f},82$ N° 620

Dans les tableaux :

2 raccords en ciment métallique de moins de 0.025 de surface à $0^{f},60$ l'un .... » $1^{f},20$ N° 626

Les moulures de l'appui en ciment métallique.

Garnissage en ciment métallique.

Longueur $1^{m},45$ × $0^{m},075$ 0.11
× 0.03 d'épaisseur 0.0033

A reporter .... 0.0033 0.55 $183^{f},55$

Reports		0m,0033	0.55	183f,55	
à 2f,35 l'un			»	7f,71	N° 612.
Taille moulurée sur ciment métallique.					
Les mesures prises au milieu du profil.					
Dessus, longueur $\frac{1^m,30 + 1^m,45}{2}$ = ...	1m,375 réd.				
Retour 2 fois 0.075	0 ,15				
2 angles chaque 0.15	0 ,30				
2 amortissements chaque 0.05	0 ,10				
Ensemble	1m,925				
× 0.075 courant de profil		0.14			
La face :					
Longueur	1m,45				
2 retours chaque 0.075	0 ,15				
2 angles chaque 0.15	0 ,30				
2 amortissements chaque 0.05	0 ,10				
Ensemble	2 ,00				
× 0.075 courant de profil		0.15			
Ensemble		0.29			
A 5f,85 le mètre			»	1.70	
Les évaluations de 0.25, 0.35, 0.45 portées pour la taille des moulures ne seront jamais applicables aux travaux en ciment métallique.					Obs. 621.
Arêtes arrondies à la râpe et au ciseau entre dessus et face (en ciment métallique).					
Horizontale	1.45				
Retour 2 fois 0.075	0.15				
Verticales 2 fois 0.03	0.06				
Ensemble	1.66				
× 0.03 courant		0.05			
A 5f,85 le mètre			»	0.29	N° 620.
Ragrément des moulures de l'appui, au-dessous des parties restaurées en ciment métallique, avec recoupement de 0m,005 passage au grès et jointoiement.					
Longueur	1.375 réd.				
2 retours chaque 0.075	0.15				
2 angles saillants chaque 0.15	0.30				
2 amortissements chaque 0.05	0.10				
Ensemble	1.925				
× 0.525 profil développé		1.01			
Aux 35/00 de taille n° 4			0.35	»	
Sous-détail du profil.					
Face moulurée 0.10 — 0.03	0.07				
Mouchette du larmier	0.075				
Larmier	0.15				
Champ horizontal	0.075				
Filet vertical	0.075				
Champ horizontal	0.075				
Ensemble	0.52				
Arêtes arrondies à la râpe et au ciseau, verticales 2 fois (0.10 — 0.03)	0.14				
× 0.03 courant		0.005			
Aux 135/00 compris passage au grès			0.01	»	
A reporter			0.91	193f,25	

Reports		0.91	$193^f,25$	
Les tables défoncées sous l'appui avec recoupement sur vieille pierre de $0^m,005$ et ragrément.				
1.40 × 0.14	0.20			
Champs à la suite dans la hauteur de l'appui				
2 fois 0.15	0.30			
2 amortissements chacun 0.05	0.10			
Ensemble	0.40			
× 0.075	0.03			
Ensemble	0.23			
Aux 35/00		0.08	»	
Appui de la troisième baie.				
Sur le dessus en pente, bouchements de trous en ciment métallique sur pierre coquilleuse (partie unie).				
Linéaire	$1^m,30$			
× 0.33	0.43			
à $3^f,55$ le mètre		»	$1^f,53$	N° 616.
Sur moulure de la gorge, linéaire 1.30				
× 0.04 développé	0.05			
à $5^f,30$ le mètre		»	$0^f,27$	N° 617.
Taille de la moulure en ciment métallique,				
Linéaire	$1^m,30$			
2 amortissements, valent chacun 0.05 (n°s 1650 et 620)	$0^m,10$			
Ensemble	$1^m,40$			
× 0.10 courant de profil	0.14			
à $5^f,85$ le mètre		»	$0^f,82$	N° 620.
Dans les tableaux :				
2 raccords unis en ciment métallique de moins de 0.025 de surface à $0^f,60$ l'un		»	$1^f,20$	N° 626.
Face moulurée de cet appui :				
Ragrément et passage au grès sur vieille pierre avec recoupement de 5 millimètres.				
Linéaire	0.945			
Retour	0.075			
1 angle saillant vaut (n° 1649)	0.15			
1 amortissement vaut (n° 1650)	0.05			
Ensemble	1.22			
× 0.625 courant profil ci-dessus développé	0.76			
aux 35/00 (n° 1665)		$0^m,27$	»	
Sur le reste de l'appui, un raccord d'angle en ciment métallique comprenant le garnissage en ciment métallique de 0.095 d'épaisseur.				
Longueur réduite	0.43			
× 0.16 hauteur	0.069			
× 0.08 d'épaisseur	0.00552			
à $2^f,35$ l'un		»	$12^f,97$	N° 612.
Les décimètres en plus pour parties au-dessus de 0.08 d'épaisseur.				
Surface précédente	0.069			
× 0.015 d'épaisseur	0.001035			
à $1^f,95$ l'un		»	$2^f,02$	
Taille moulurée sur ciment métallique.				
A reporter		1.26	$212^f,06$	

Reports .... 1.26 $212^{f},06$

Face longueur réduite.......... 0.43
Retour........................ 0.075
1 angle saillant (1649).......... 0.15
1 amortissement (1650)......... 0.05

Ensemble............... 0.705

× 0.725 courant de profil ci-dessus développé.... 0.51
à $5^{f},85$ le mètre.................................. » $2^{f},98$

Les évaluations de 0,25, 0,35, 0,45 *portées pour la taille des moulures ne seront jamais applicables aux travaux en ciment métallique.*

Arêtes arrondies à la râpe et au ciseau entre dessus et face (sur pierre n° 4).

Horizontale............................ 0.985
Retour................................ 0.075
Verticale............................. 0.10

Ensemble...................... 1.16

× 0.03 courant................................ 0.03
aux 135/00 compris ragrément et passage au grès (nos 1590 et 1606).. $0^{m},04$ »

La taille des arêtes arrondies en ciment métallique entre dessus et face.

Horizontale............................ 0.465
Retour................................ 0.075
Verticale............................. 0.10

Ensemble 0.64

× 0.03 courant................................ 0.02
à $5^{f},85$ le mètre.................................. » $0^{f},12$

Les tables défoncées, sous l'appui avec recoupement sur vieille pierre de 5 millimètres et ragrément.

1.40 × 0.14...................... 0.20

Champs à la suite dans la hauteur de l'appui, 2 fois 0.15................. 0.30
2 amortissements chacun 0.05..... 0.10

Ensemble................. 0.40

× 0.075 .... 0.03

Ensemble....................... 0.23

aux 35/00 taille (n° 1665).......................... $0^{m},08$ »

Ensemble taille n° 4........................ $1^{m},38$

Taille n° 4.
N° 1569.
$1^{m},38$

Dans la hauteur du socle sur Euville en pierre n° 5.

Les raccords en ciment métallique.

2me trumeau, enduit de 3 millimètres d'épaisseur.

1.85 × 0.23 hauteur............................. $0^{m},43$
à $7^{f},75$ le mètre.. $3^{f},33$

Sous-détail du prix.

N° 614, enduit en ciment métallique sur parties unies compris ragrément de $0^{m},001$ d'épaisseur, le mètre superficiel.... $3^{f},05$

Par chaque $0^{m},001$ en plus $2^{f},35$ et pour 2 millimètres produisent.. $4^{f},70$

Le mètre superficiel................................ $7^{f},75$

A reporter.. $218^{f},49$

Report 218f,49

3me *trumeau.*

Enduit en ciment métallique de 5 *millimètres* d'épaisseur.

de 1m,95 × 0m,10.

Les enduits de 0.03 *à* 0.12 *se comptent au mètre linéaire*, nous aurons :

1m,95 à 2f,12 le mètre 4f,13

Sous-détail du prix.

Enduit en ciment métallique de 0.10 de largeur sur 0.001 d'épaisseur le mètre linéaire.................... 1f,20 N° 618.

1 millimètre d'épaisseur en plus le mètre linéaire. 0f,23 N° 619.

Et 4 millimètres produisent 0f,23 × 4................ 0f,92

Le mètre linéaire.......................... 2f,12

L'enduit en ciment métallique de la saillie du socle de 0.02 sur 0.02 de profondeur.

Garnissage en ciment métallique de la saillie d'épaisseur.

Longueur 1.95 × 0.02...................... 0.039

× 0.02 d'épaisseur.................................. 0m,0078

à 2f,35 le décimètre cube................................ 1f,83 N° 612.

Ce garnissage comprend l'enduit de la face, il nous reste à compter la taille du dessus.

Linéaire 1m,95 × 0m,075........................... 0.15

à 5f,85 le mètre.. 0f,88 N° 620.

Sous-détail.

Chaque face de moins de 0.075 est à compter pour 0.075...... » N° 1634.

Le ravalement de la retraite, saillie de dessus, est à compter suivant l'observation 1636. N° 1636.

A gauche de la porte, bouchements de trous sur pierre grignarde.

Partie unie 1m,355 × 0m,30.................. 0m,41

A droite de la porte 0m,95 × 0m,18............ 0m,17

Ensemble........................... 0m,58

à 3f,55 le mètre.. 2f,06 N° 616.

Un autre raccord en ciment métallique de 0.015 de largeur par 0.02 de profondeur.

Linéaire.. 0.50

à 1f,19 le mètre.. 0f,60

Sous-détail du prix.

Ce raccord, ayant moins de 0.03, sera compté comme joint, nous avons :

Raccord de 0.01 × 0.02 de profondeur, le mètre linéaire. 0f,95 N° 622.

0.005 en plus produisent

$\frac{0^f,48}{2}$ .... 0f,24 N° 623.

Le mètre linéaire.......................... 1f,19

Ravalement en pierre sur vieux mur avec recoupement de 0m,002, passage au grès et jointoiement.

Les piles du rez-de-chaussée en roche de Ravières.

A reporter 227f,99

Report.. 227^{f},99

6me *Trumeau.*

Longueur 0.70 × 2.70 hauteur............... 1.89
7me Trumeau.
Longueur 0.70 × 2.70 hauteur............... 1.89
Trumeau attenant au pan coupé.
Longueur 1.00 × 3.33 hauteur............... 3.33

Ensemble........................... 7.11
Déduire la saillie de la menuiserie de la devanture de boutique
0.16 × 0.22.......................... 0.04 — Taille n° 6.

Reste.......................... 7.07 — N° 1571.
aux 35/00 (n° 1606)................................ 2^{m},45 — 2^{m},45

Le socle *lessivé à l'esprit de sel*, avec lavage à l'eau et à la brosse de chiendent.

Longueur.......................... 12^{m},105
Déduire la porte.................. 0^{m},90

Reste.................... 11^{m},205
× 0.615 hauteur réduite...................... 6.89
Moins soupiraux
3 fois 0.50 × 0.20.......................... 0.30

Reste.......................... 6.59
Tableaux de la porte
2 fois 0.825 × 0.27...................... 0.45
Retraite du dessus
11.205 × 0.075.......................... 0.84
6me Trumeau 0.70 × 0.25.................... 0.18
7me Trumeau 0.70 × 0.50.................... 0.35
Attenant au pan coupé 1.00 × 0.70.......... 0.70

Ensemble.......................... 9.11
à 1^{f},50 le mètre.. 13^{f},67

Observation. — Lorsqu'il est fait un simple lessivage à l'esprit de sel, il est appliqué la Série de Peinture n° 311.

Le mètre superficiel................ 0^{f},35

Nous faisons remarquer qu'il n'a pas été déduit l'emplacement des raccords en ciment métallique (les raccords en ciment métallique ayant été faits après).

Les joints en ciment métallique seraient décomptés comme il a été dit précédemment, il est inutile d'y revenir.

Les raccords unis en ciment métallique de moins de 0.025 de surface.

2me Pile de boutique près du pan coupé.
5me Assise 1 raccord................................ 1
Pile attenant au pan coupé.
1 Autre raccord dans la 6me assise.................... 1

Ensemble.................................. 2
à 0^{f},60 l'un.. 1^{f},20 — N° 626.

Entre les 4me et 5me assises, un autre raccord uni en ciment métallique de 0^{m},015 épaisseur × 0^{m},05 de hauteur.

Linéaire.................................. 1^{m},00
à 4^{f},42 le mètre.. 4^{f},42

Le joint entre les 4me et 5me assises ayant plus de 0.03 de argeur se compte comme enduit au mètre linéaire de 0.03 à 0.12 de largeur. — Observation.

reporter.. 247^{f},28

Report... 247f,28

Sous-détail du prix.

Enduit en ciment métallique de 0.05 de largeur sur 0.001 d'épaisseur, le mètre linéaire .... 1f,20 N° 618.
14 millimètres d'épaisseur en plus, produiront :
0f,23 × 14.. 3f,22 N° 619.
Le mètre linéaire.................................. 4f,42

2me *Pile près du pan coupé.*

Dans la hauteur de la 2me assise un autre raccord en ciment métallique de 0m,01 d'épaisseur × 0,075 de hauteur.
Linéaire.................................. 0m,50
à 3f,27 le mètre 1f,64

Sous-détail du prix.

Enduit en ciment métallique de 0m,075 de largeur sur 0m,001 d'épaisseur, le mètre linéaire.................. 1f,20 N° 618.
9 millimètres d'épaisseur en plus produiront :
0f,23 × 9.. 2f.07 N° 619.
Le mètre linéaire.................................. 3f,27

Pile attenant au pan coupé.

Bouchements en ciment métallique de trous sur pierre coquilleuse de 0.05 × 0.30 = 0m,285
à 3f,55 le mètre.. 1f,01 N° 616.
Sur la partie moulurée du socle bouchements de trous sur pierre coquilleuse moulurée de 0.12 développée.
Linéaire.................... 0m,80
× 0.12.................................... 0m,096
à 5f,30 le mètre...................................... » 0f,51 N° 617.
Observation. — Pour obtenir la surface des bouchements de trous sur *pierre moulurée* grignarde ou coquilleuse, il suffit de multiplier la longueur des bouchements de pierre coquilleuse ou grignarde par le développé de la moulure. N° 617.
Le *développement* s'obtient au cordeau. N° 617.
Pour terminer le métré de notre ravalement, nous allons parler *des échafaudages.*
La hauteur réduite du ravalement est de 22m,87
Le dernier plancher d'échafaud ayant été établi à 1m,50 de hauteur en contre-bas........................ 1m,50
Il nous reste une hauteur d'échafaudage de......... 21m,37
Ajoutons la hauteur du garde-corps................. 0m,90 Observation 865.
Hauteur réduite de l'échafaudage 22m,27

Nous aurons :
Longueur............ 12m,00 × 22m,27 = 268m,44
Augmentation de surface pour double rang d'échasses 1/3.................................. 89m,48
Ensemble............................ 357m,92
à 0.085 de légers ouvrages 30.42
Dans la partie haute du ravalement échafaudage en bascule.
Hauteur du ravalement...................... 9m,65
A reporter............................ 9m,65 30.42 250f,44

Reports	9m,65	30.42	250f,44	
Déduire la hauteur du dernier plancher établi à 1m,50 en contre-bas	1m,50			
Reste	8m,15			
Ajoutons la hauteur du garde-corps	0m,90			
Ensemble	9m,05			
Nous aurons :				
Longueur 1.00 réduit × 9.05	9m,05			
Excédent pour double rang d'échasses 1/3	3m,02			
Ensemble	12m,07			Légers ouvrages.
à 0.17 légers		2.05		N° 822.
Ensemble légers ouvrages		32.47		32.47

L'échafaudage en bascule ayant servi à la transformation de la baie de l'ancienne toilette.

2.00 × 2.50 = 5.00			Légers ouvrages. N° 822.
à 0.17 de légers	0.85		0.85
Les évaluations ci-dessus 0.085 et 0.17 de légers sont des plus-values d'échafauds horizontaux ou verticaux pour ravalements en pierre		»	

Échafauds horizontaux ou verticaux.

Les échafauds qui seront demandés aux maçons pour les besoins des autres professions seront payés, compris mains-d'œuvre et travaux accessoires ci-dessous désignés et compris location pour une durée n'excédant pas 3 mois en légers ouvrages (le mètre superficiel)	0.24	»	N° 852.
Pour chaque mois en plus, sans interruption de service (les fractions de mois comptées par jour à raison de 1/30)	0.05	»	N° 853.
Lorsqu'un échafaud fait pour les travaux à exécuter par d'autres corps d'état aura servi aux maçons avant sa démolition, ou lorsqu'un échafaud déjà fait par les maçons, servira, par ordre de l'architecte, pour les travaux des autres professions, l'évaluation ci-dessus sera réduite à	0.10	»	N° 854.
Lorsque l'entrepreneur se servira pour établir un échafaudage spécial aux autres professions des équipages déjà apportés sur le chantier, l'évaluation sera réduite à	0.15	»	N° 855.

Plus-value d'échafauds horizontaux ou verticaux

Dans les cas ci-après et seulement pour travaux exécutés à plus de 4m,00 de hauteur (cette hauteur calculée du sol sur lequel a été établi l'échafaud) :

Pour ravalements en pierre ou en plâtre sur murs vieux ou sur murs neufs	0.085	»	N° 856.
Pour construction, avec échafauds de fond, de murs isolés pour lesquels il n'aura pas été possible de se servir de planchers intermédiaires	0.085	»	N° 857.
Pour enduit en plâtre ou ravalement en pierre, de tous plafonds, voûtes, voussures. Au-dessus de 4 mètres de hauteur : en travaux neufs	0.04	»	N° 858.
Au-dessus de 4 mètres de hauteur : en travaux d'entretien	0.10	»	N° 859.

Pour échafauds en bascule dans les étages supérieurs

A reporter ... 250f,44

Report.. $250^f,44$

ou établis isolément et spécialement au-dessus des combles et pour éventails, ou échafauds de garantie, mesurés suivant leur surface réelle, horizontale ou verticale, et compris toutes difficultés quelconques.......... 0.17 » **N° 860.**

La plus-value de 15/00 pour travaux faits sur combles n'est pas applicable aux échafauds ci-dessus (n° 860)................ » Observation 861.

Dans le cas où les courettes ne seraient accessibles que par les combles, le prix des échafauds sera établi suivant la difficulté d'accès.. » Observation 862.

Tous les prix de toutes les évaluations de légers portées à la Série comprennent la valeur des échafauds nécessaires........ » Observation 863.

Le prix des échafauds ne sera donc admis que dans les cas exceptionnels comme *plus-value* sur ceux déjà compris dans lesdits prix et évaluations.. » Observation 864.

Les échafauds seront mesurés et comptés comme suit : **ceux horizontaux**, pour les plafonds, voûtes, voussures, d'après la superficie horizontale; **ceux verticaux**, d'après la superficie verticale, *la hauteur mesurée depuis le sol sur lequel l'échafaud aura été établi jusqu'au dernier garde-corps* fixé à $0^m,90$ au-dessus du dernier plancher, sans rien ajouter pour les planchers horizontaux élevés de $1^m,50$ à $2^m,00$ d'intervalle et ayant jusqu'à $2^m,00$ de largeur.. » Observation 865.

Lorsque les boulins des échafauds verticaux ne pourront être scellés dans les murs et qu'il sera nécessaire de mettre un double rang d'échasses, la *surface sera augmentée de 1/3*........ » Observation 866.

Les évaluations des numéros 852 *et* 853 ne seront acquises qu'autant que *le matériel d'équipage nécessaire à la confection de l'échafaud aura été apporté spécialement* et qu'il aura de plus été déposé et enlevé *sans avoir été employé à quelque autre service*... » Observation 867.

La plus-value de durée ne sera jamais applicable aux échafauds servant aux maçons.. » Observation 868.

Les prix des échafauds comprennent : les scellements et descellements des échasses, les planchers espacés de 2 mètres en 2 mètres le garde-corps et le garde-gravois par le bas, la pose des échelles, tout l'établissement nécessaire, conforme aux ordonnances de police, et l'enlèvement des gravois provenant des descellements.. » Observation 869.

Il n'est dû supplémentairement à l'entrepreneur que les rebouchements de trous, soit en plâtre, soit en pierre, le gardiennage, l'éclairage et le bâchage s'il y a lieu.......................... » Observation 870.

Nous avons dit précédemment (page 199) qu'il y avait des droits de voirie *à payer par le propriétaire avant de commencer les travaux de ravalement :*

1° Pour le ravalement;

2° Pour l'échafaud;

3° Pour l'agrandissement des baies;

4° Les feuilles de papier timbré pour demandes de permission, etc.

Il est évident que si l'entreprise, pour éviter des retards dans les travaux, a payé au fur et à mesure ces diverses dépenses, le propriétaire doit en faire le remboursement.

Les Séries précédentes à l'année 1911 *n'accordaient aucun déboursé pour les demandes de permission.*

Papier timbré.

Série des égouts, Edition 1909 :

Il ne sera jamais payé aucun déboursé pour le papier timbré

A reporter.. $250^f,44$

Report		250f,44	
fourni par l'entrepreneur pour demandes de permission.......		»	Observation 357.
La Série, édition 1911, a heureusement modifié cette observation.			

Papier timbré.

Série des égouts, édition 1911.

Il ne sera jamais *payé que le déboursé* réellement fait pour le papier timbré fourni par l'entrepreneur pour demande de permission..		»	Observation 360.
Après avoir donné les évaluations des légers ouvrages pour échafauds nos 852 à 855 inclus et les diverses plus-values d'échafauds nos 856 à 862 inclus; nous constatons que l'observation no 863 est formelle.			
Toutes les évaluations de légers, portées à la Série, comprennent la valeur des échafauds nécessaires.			
Quelle évaluation de légers ouvrages la Série a-t-elle prévu dans les évaluations de légers ?			

Sous-détails.

La valeur intégrale de l'échafaudage demandée aux maçons pour les besoins des autres professions est payée : compris chargement du matériel, déchargement, double transport du matériel, rangement s'il y a lieu; établissement de l'échafaudage comprenant : la pose, les scellements des échasses, trous et scellements des boulins, la dépose, descellements des échasses et des boulins ainsi que la location du matériel pendant 3 mois, le mètre superficiel d'échafauds en légers.............	0.24	»	No 852.
Si le matériel est déjà sur le chantier *et qu'il a été employé à quelque autre service*, l'évaluation est réduite par mètre superficiel en légers (compris location du matériel).	0.15	»	No 854.
1° *Le double transport du matériel*, chargement, déchargement et rangement est donc évalué en légers (par mètre superficiel)................................	0.09	»	
2° *L'échafaudage* établi spécialement aux autres professions avec équipages déjà apportés sur le chantier (c'est-à-dire ayant été employés à quelque autre service) est payé par la Série le mètre superficiel en légers (compris location)..........	0.15	»	No 855.
Si les maçons s'en servent avant sa démolition, l'évaluation est réduite par mètre superficiel en légers (compris location)..	0.10	»	No 854.
L'entreprise de maçonnerie doit par conséquent dans les évaluations de légers ouvrages (par mètre superficiel en légers)..	0.05	»	
3° *L'échafaudage* établi spécialement aux autres professions avec équipages déjà apportés sur le chantier, c'est-à-dire ayant été employés à quelque autre service est payée par la Série, le mètre superficiel compris location du matériel en légers ouvrages..	0.15	»	No 855.
Si nous défalquons la valeur de la location du matériel par mètre superficiel en légers..........................	0.04	»	
Il nous reste la valeur réelle de l'échafaudage........	0.11		
4° Lorsqu'un échafaudage fait pour les travaux à exécuter			
A reporter..		250f,44	

Report 250f,44

par d'autres corps d'état, aura servi aux maçons avant sa démolition ou lorsqu'un échafaud déjà fait par les maçons servira par ordre de l'architecte pour les travaux des autres professions l'évaluation de 0.24 de légers sera réduite par mètre superficiel en légers 0.10

En défalquant la valeur de la location du matériel... 0.04 »

Il nous reste l'excédent de main-d'œuvre accordée pour les échafauds des autres corps d'état, soit au mètre superficiel, en légers ouvrages .... 0.06 »

Nous décomposerons la valeur des échafaudages de la manière suivante :

1° Valeur intégrale de l'échafaud comprenant :

a) Location de matériel pour une durée n'excédant pas 3 mois en légers (le mètre superficiel) 0.04

b) Double transport du matériel, chargement, déchargement et rangement s'il y a lieu (le mètre superficiel). 0.09

c) Fourniture de plâtre, plâtras et main-d'œuvre pour l'établissement de l'échafaudage et sa dépose, se décomposant de la manière suivante :

Évaluation de légers ouvrages d'échafaud prévue dans les évaluations de légers 0.05

Complément de main-d'œuvre pour parfaire la valeur réelle de la main-d'œuvre 0.06

Ensemble 0.11 0.11

Le mètre superficiel en légers .... 0.24 » N° 852.

2° Valeur de l'échafaudage établi par les autres corps d'état et ayant servi aux maçons avant sa démolition, comprenant :

a) Location du matériel pour une durée n'excédant pas 3 mois en légers, le mètre superficiel 0.04

b) Valeur de la main-d'œuvre pour l'échafaud des autres corps d'état, en plus-value 0.06

Le mètre superficiel en légers ouvrages .... 0.10 » N° 854.

3° Valeur de l'échafaudage spécial aux autres professions avec équipages déjà apportés sur le chantier pour quelque autre service se décomposant de la manière suivante :

a) Location du matériel pour une durée n'excédant pas 3 mois en légers ouvrages, le mètre superficiel 0.04

b) Valeur réelle de l'échafaudage 0.11

Le mètre superficiel, en légers ouvrages .... 0.15 » N° 855.

Les plus-values d'échafauds horizontaux ou verticaux, nos 856 à 860, sont des évaluations de légers accordées en supplément de l'évaluation moyenne prévue par la série qui est de 0.05 de légers.

L'observation n° 864 de la Série complète l'observation n° 863.

Le prix des échafauds ne sera donc admis que dans les cas exceptionnels comme plus-value *sur ceux déjà compris dans lesdits prix et évaluations de la Série* .... » N° 864.

La construction *d'une façade en pierre comprend l'établissement des échafauds nécessaires* à leur descente ou à leur élévation.

L'article 856 de la Série est donc, dans les travaux de ravalement en pierre ou en plâtre *une plus-value, à accorder* lorsque

A reporter 250f,44

Report 250f,44

les échafaudages de la construction n'auront pu servir au ravalement. Cette plus-value ne sera donc pas accordée sur des ravalements de murs *ayant leurs échafaudages de construction.*

Quand appliquera-t-on cette plus-value? Cette plus-value sera accordée pour travaux à plus de 4 mètres de hauteur, lorsque l'entreprise échafaudera spécialement pour l'exécution des ravalements, soit en pierre, soit en plâtre, et qu'il n'existera préalablement aucun échafaudage.

Observation. — Les anciennes séries avaient prévu une plus-value d'échafaudages dans les travaux de ravalement pour parties au-dessus de 4 mètres du sol, et lorsque les ravalements avaient donné lieu au remaniement successif de tous les planchers d'échafaud au-devant de la construction.

La plus-value accordée était de 1/2, soit en légers 0.04.

Il est évident que dans une construction de plusieurs étages, les planchers d'échafaud sont remaniés lors des ravalements, puisque les hauteurs des échafauds pour constructions ne correspondent pas avec les hauteurs nécessaires aux ravalements.

Exemple : pour les travaux de construction de Limousinerie, les échafauds se font à environ $1^{m},20$ de hauteur, tandis que les travaux de ravalement en plâtre s'exécutent sur des échafauds ayant leur plancher d'échafaud à environ $1^{m},70$ en contre-bas du travail à exécuter.

Cette plus-value de 0.085 *de légers* accordée par la Série n° 856 pour travaux de ravalement en pierre ou en plâtre sera-t-elle suffisante pour des travaux *de ravalements exécutés par exemple au* 5me *étage avec échafaudage du pied, alors que, dans le reste de la façade, il n'aura été fait aucun travail?*

Les *évaluations de légers* comprennent une évaluation de légers dans tous les travaux au-dessous de 4 mètres de hauteur; cette évaluation nous l'avons définie précédemment, mais il est évident que dans un cas spécial tel que le précédent, l'échafaudage nécessitera beaucoup de main-d'œuvre pour son exécution ainsi que pour le transport du matériel.

Nous décomposerons ce travail de la manière suivante :

1° *Échafauds faits en contre-bas du travail à exécuter.*

2° Échafauds dans la hauteur des travaux de ravalement à exécuter.

Nous supposerons que le matériel était apporté sur le chantier et avait servi préalablement pour d'autres travaux.

1° Nous aurons l'échafaudage en contre-bas du travail à exécuter dans la hauteur du rez-de-chaussée, 1er, 2e, 3e et 4e étages, qui sera compté à 0.15 *de légers par mètre superficiel;*

2° La partie haute de l'échafaudage dans la hauteur du 5e étage sera comptée seulement en plus-value 0.085 de légers par mètre superficiel, *conformément au n°* 856 *de la Série;*

3° Dans le cas ou le matériel aurait été apporté spécialement pour faire le travail de ravalement, la partie basse de l'échafaudage jusqu'au 4e étage inclus *serait comptée* 0.24 *de légers* par mètre superficiel.

La partie haute serait évaluée suivant ce qui a été dit précédemment, soit en légers par mètre superficiel 0.085.

Le numéro 857 de la Série accorde *aussi une plus-value d'échafaud* pour *construction de murs isolés*, lorsqu'il aura *été fait un échafaudage de fond* pour un mur n'ayant pas de planchers intermédiaires.

A reporter 250f,44

Report.. 250f,44

Cette plus-value de 0.085 de légers accordée par la Série est un complément de main-d'œuvre.

Dans une construction d'ensemble, maison de rapport, hôtel, etc., il est fait l'arase des murs de l'étage, puis l'on pose le plancher; sur ce plancher l'entreprise établit de nouveaux échafaudages pour araser l'étage du dessus et ainsi de suite, dans ce cas, les prix des maçonneries comprennent ces échafaudages.

Dans les constructions de murs isolés, c'est-à-dire n'ayant pas de planchers intermédiaires, le travail est bien différent.

Il est nécessaire d'établir un échafaudage de fond; cet échafaudage sert non seulement à la construction proprement dite du mur, mais il sert aussi à supporter les matériaux en attente de leur emploi, puisqu'il n'y a pas de planchers, *la Série a prévu pour ces murs isolés une plus-value d'échafaud de* 0.085 *de légers.*

En construction nous avons peu de murs isolés s'élevant à plus de mètres de hauteur du sol.

Ce travail existe cependant dans la reconstruction des murs mitoyens, en raison des délais accordés pour leur reconstruction; il est souvent nécessaire de *monter ces murs isolément.*

Nous avons donné des exemples d'échafauds pour travaux exécutés à l'extérieur, soit comme ravalements ou comme constructions. Nous donnerons ultérieurement des exemples d'échafauds pour les travaux exécutés à grande hauteur, à l'intérieur. Avant de terminer cependant la question des échafaudages extérieurs, nous faisons remarquer qu'il a été nécessaire d'établir pour le montage des morceaux de pierre par incrustement dans la hauteur du rez-de-chaussée un échafaudage spécial.

Le morceau de bandeau, étant de grandes dimensions, 1m,85 de longueur, cube 0m,304 et pèse environ 600 kilogrammes; pour son montage et sa pose, nous établirons un échafaudage spécial qui doit être payé suivant ce que nous avons dit précédemment, page 243.

Il nous reste à compter pour le ravalement de cette façade *la location de bâches de garantie.*

Nous avons :

Location de bâches de garantie pendant l'exécution des travaux de transformation et de ravalement (25 jours).

N° ..., 1 bâche de......... 5.00 × 6.00 = 30m,00
N° ..., 1 bâche de......... 4.00 × 5.00 = 20m,00
N° ..., 1 bâche de......... 4.00 × 6.00 = 24m,00

Sur le plancher inférieur pour éviter la chute des gravois.

N° ..., 1 bâche de......... 6.00 × 3.00 = 18m,00
N° ..., 1 bâche de......... 6.00 × 2.50 = 15m,00

Ensemble............................ 107m,00

à 0f,275 le mètre.. 29.43

Sous-détail du prix.

Location de bâches, pose et dépose non comprise.

Pour 1 mois, le mètre superficiel............... 0f,33 » — N° 391.

Soit pour 1 jour $\frac{0^f,33}{30} = 0^f,011$ le mètre superficiel » — Observation 393.

et pour 25 jours produisent : le mètre superficiel, $0^f,011 \times 25$.................................... 0f,275

A reporter.. 279f,87

Report	279f,87	
Dépose et repose des bâches de garantie à chaque plancher d'échafaudage.		
Soit 10 fois l'accolade précédente.		
10 fois 74m,00 .... 740m,00		
à 0f,021 le mètre superficiel	15.54	N° 397.
Montage, pose et dépose, descente et double transport.		
Surface 107m,00		
à 0f,17 le mètre superficiel	18.19	N° 396.
L'éclairage de l'échafaudage pendant la nuit au moyen de 2 appliques pendant 25 nuits (saison d'été).		
50 appliques à 0f,36 l'un	18.00	N° 389.
La saison d'été est fixée par la *Série du 1er avril au 1er octobre.*	»	Observation 389.
Gardiennage de la rue pendant les travaux de ravalement (ordre du préfet).		
Soit 25 jours à 5f,30 l'un	132.50	

Sous-détail du prix.

Heure de jour du gardien de rue 0f,53	»	N° 378.
Et pour 10 heures produisent 0f,53 × 10 .... 5f,30		
Pour le reste de la façade, il a été établi *un échafaudage* pour ravalement; *ces travaux de ravalement* ayant moins de 4 mètres de hauteur, il n'est pas dû de plus-value d'échafaud.		
Éclairage de cet échafaud pendant la nuit au moyen de 2 appliques.		
8 nuits (saison d'été).		
Soit 16 appliques à 0f,36 l'une	5.76	N° 389.
Le gardiennage de la rue a été fait conjointement avec les autres travaux.		

Nettoyage en travaux d'entretien.

Le nettoyage des fenêtres, balcons, barres d'appui, persiennes, etc., au fur et à mesure de la descente des échafaudages.

En travaux neufs (page 23 de la Série), les prix comprennent le nettoyage et l'enlèvement des résidus provenant du travail exécuté.

En travaux d'entretien, l'entreprise *doit aussi les nettoyages*, néanmoins les nettoyages sont beaucoup plus importants en travaux d'entretien qu'en travaux neufs.

En travaux neufs, les croisées et menuiseries diverses ne sont pas posées, les ornements, balcons, barres d'appui n'existent pas, il n'y a donc pas de nettoyages à faire et il y a aussi moins de sujétion pour l'entreprise. Les observations 388 et 828 de la Série accordent d'ailleurs une plus-value de nettoyage pour les travaux d'entretien.

En dehors de ces nettoyages de façades, il y a à faire fréquemment les nettoyages de la rue, ainsi que des parties de l'immeuble où passent continuellement les marchandises, gravois, etc.

Comment compterons-nous tous ces nettoyages?

L'entreprise de maçonnerie n'étant pas tenue de faire les nettoyages parfaits des menuiseries, balcons, grilles, fenêtres, etc. d'une façade, il est entendu que dans le cas où ce travail lui serait demandé, il y aurait lieu de se reporter à la Série de peinture.

A reporter	469f,86	

Report.	469f,86	
Travaux préparatoires (au mètre superficiel). *Brossage à la brosse dure* excluant l'égrenage sur bois, fer, fonte, tôle, etc., *le mètre superficiel* 0f,11. Le mode de métré de ces nettoyages est indiqué à la Série de peinture, observations nos 102 à 123 inclus. *Les nettoyages de verres* se comptent à la pièce ou en surface suivant les dimensions des carreaux. Lorsque ce travail sera fait, nous nous reporterons à la Série de vitrerie nos 114 à 122 inclus. Tous les autres nettoyages sur rue, balayages, etc., seront comptés en régie suivant le temps passé à ces travaux. *Lorsque les travaux de ravalement d'une façade ne sont pas faits en entier*, il y a lieu d'accorder *aussi les nettoyages partiels des parties restantes;* ces nettoyages ne sont d'ailleurs pas inutiles car ils permettent de reconnaître plus facilement les parties en bon état et de ne faire que ce qui est nécessaire. Pour terminer le métré de ravalement, nous compterons l'*enlèvement des gravois.* (Ces gravois ayant été reconnus suivant bons signés du propriétaire ou de son mandataire.) Nous dirons : le chargement et enlèvement des gravois aux décharges publiques suivant bons reconnus.		
12 Voies de gravois à 1 cheval cubant chaque 1m,300 à 8f,09 l'une	97f,08	
2 Voies de gravois à 2 chevaux cubant chaque 2m,250 à 13f,44 l'une	26f,88	
Pour terminer l'enlèvement en finition de travaux, 1 Camionnée de gravois	3f,50	No 787.
Nous avons donné, pages 175 et 176, les sous-détails de ces prix, il est inutile de les reproduire ici. *Ces divers prix ne comprennent pas* la descente ou le montage des gravois. Les gravois provenant des ravalements sur murs, en pierre ou en plâtre, ne peuvent être jetés par les fenêtres ou même dans des coulisses comme cela se fait *ordinairement en travaux neufs.* Ils sont *tous descendus à la poulie* et en travaux d'entretien la Série a prévu avec raison cette descente ou montage de gravois. Nous aurons : Descente des gravois à la poulie.		
12 Voies à 1 cheval cubant chaque 1m,300 produisent : 12 fois 1m,300 . . . 15m,600		
2 Voies à 2 chevaux cubant chaque 2m,250 produisent : 2 fois 2m,250 . . . 4m,500		
1 Camionnée cubant . . . 0m,500		
Ensemble . . . 20m,600 à 3f,00 le mètre cube	61f,80	No 742.
Nous avons dit précédemment que les gravois étaient *descendus à la poulie,* nous ajouterons que dans divers quartiers de Paris et suivant les services, ces gravois ne peuvent être descendus qu'à *certaines heures*, ce qui *produit un supplément de main-d'œuvre lors de ces enlèvements.*		Argent
Ensemble	659f,12	659f,12

ORDRE DE SERVICE N°

Cabinet de Monsieur , *Architecte*

A M. ENTREPRENEUR DE MAÇONNERIE

DANS LA PROPRIÉTÉ X...........

A Paris, boulevard............, *n°*

Façade sur cour.

Faire le ravalement en plâtre de la façade sur cour. La *partie haute du* 5me *étage* sera ravalée entièrement. Le pan de bois sera sondé préalablement, les parties en trop mauvais état seront enlevées et il sera exécuté à leur emplacement des reprises en brique neuve de Vaugirard et mortier bâtard 1/2 chaux 1/2 ciment I. Ce travail sera conduit avec soin pour éviter de percer à l'intérieur (côté des locataires).

Le reste du pan de bois sera dépouillé à vif des parties d'aubier, il sera fait le lardis de clous et les renformis à la demande. Au droit de la corniche, construction d'une paillasse pour maintenir la saillie-masse ; tous les trous et scellements de ladite, la pose et le hourdis de la paillasse.

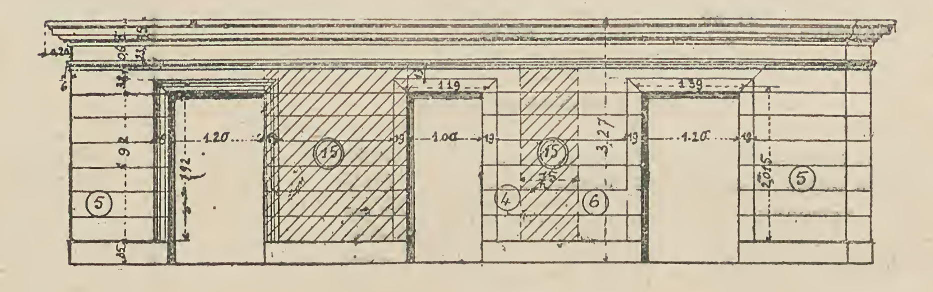
Le socle en pierre n° 7 sera recoupé de 2 millimètres, ragréé et passé au grès.

L'entablement en plâtre ainsi que les chambranles d'encadrement de baies seront traînés entièrement au calibre. Les joints entre chambranles seront tirés au crochet.

Les croisées en mauvais état seront déposées et reposées par le menuisier.

Pour leur dépose il sera fait les décalfeutrements, descellements, etc., ainsi que les trous et scellements pour la repose.

Au droit des reprises en brique, à l'intérieur hâcher les plâtres restant et terminer les ravalements intérieurs.



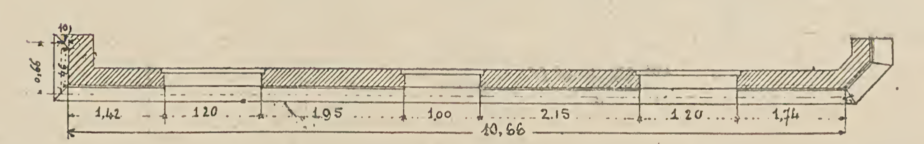


Fig. 89. — Ravalement en plâtre sur vieux mur à l'étage d'attique.

Métré.

Ravalement en plâtre de la façade sur cour (*fig.* 89).

5me étage

Le recoupement 1/2 à la pioche, 1/2 à la masse et au poinçon de la saillie d'entablement, 1/2 en moellon tendre, 1/2 en plâtras.

1° La saillie de la mouluration,

Longueur développée de l'entablement, les mesures prises au milieu de la saillie.

En commençant par le retour de gauche.

Saillie du bandeau retourné $0^m,20$				
à 1/2 mesure prise au milieu		0.10		
Sur retour de façade		0.66		
Façade sur cour		10.81		
Ensemble		11.57		
× 0.35 hauteur	4.05			
× 0.15 réduite			0.608	
à $9^f,08$ le mètre cube				$5^f,52$

2° *Refouillement* à la suite dans l'épaisseur du mur en moellon tendre, *en sous-œuvre de construction*, 1/2 à la pioche, 1/2 à la masse et au poinçon.

Retour	0.54			
Face sur cour	10.66			
Ensemble	11.20			
× 0.35 hauteur		3.92		
× 0.12 épaisseur réduite			0.470	
à $12^f,15$ le mètre cube				$5^f,71$

Sous-détails du prix.

Recoupement de moellon tendre :

1° à la pioche le mètre cube	9.90	N° 1556.
2° à la masse et au poinçon *idem*	14.40	N° 1556.
Ensemble	24.30	
Moyenne $= \frac{24.30}{2}$	12.15	

Recoupement en plâtras.

1° à la pioche, le mètre cube	$4^f,85$	N° 1557.
2° à la masse et au poinçon *idem*	$7^f,15$	N° 1557
Ensemble	$12^f,00$	
Moyenne $= \frac{12^f,00}{2}$	$6^f,00$	

Un recoupement 1/2 à la pioche, 1/2 à la masse et au poinçon dans un mur construit 1/2 en moellon tendre, 1/2 en plâtras vaudra le mètre cube :

$$\frac{12^f,15 + 6^f,00}{2} = 9^f,08.$$

Pourquoi avons-nous compté ce travail partie en recoupement, partie en refouillement *et non en démolition?*

Nous avons donné précédemment pour les travaux de construction en pierre des exemples indiquant les abatages, recoupements ou refouillements faits sur de la pierre posée ou non posée; il est bon pour les autres matériaux de donner ici quelques définitions.

Les démolitions prévues à la Série de la Société des Architectes, Edition 1909, n°s 702 à 710 inclus, comprennent:

1° Les *démolitions partielles* en grandes ou petites parties.

A reporter .... $11^f,23$

Report 11f,23

2° Les démolitions de murs entiers ou de grandes portions de murs pouvant se faire par sape, abatage, tranchée ou renversement.

Toutes ces démolitions, néanmoins, indiquent la disparition entière *dans l'épaisseur du mur.*

Les recoupements et refouillements sont *aussi faits par petites parties*, mais ils laissent subsister une partie de l'épaisseur du mur; ces derniers sont faits avec plus de précaution, exigent une main-d'œuvre supplémentaire, la portion de mur dans ce cas étant enlevée et dégagée par morceaux.

Nous allons donner des exemples de démolition, recoupements ou refouillements.

La figure n° 90 *représente la démolition de mur entier par tranchée et renversement.*

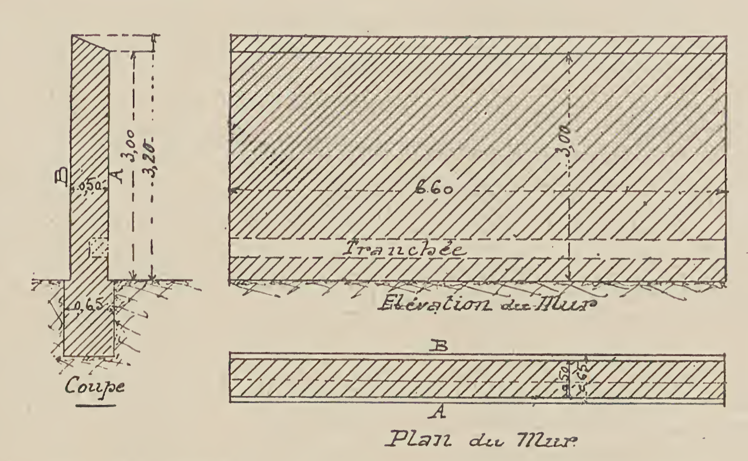


Fig. 90. — Démolition de mur entier par tranchée et renversement.

Sur la face A du mur, il est fait une tranchée dans la partie inférieure, l'autre face B est poussée à l'aide de crics, ce qui produit le renversement entier du mur.

Nous avons d'ailleurs donné un exemple de cette démolition page 114.

Le mètre cube de cette démolition est payé n° 711 de la Série 1f,65

Ce prix ne comprend ni montage, ni descente, ni sortie des gravois.

Le métré de ce mur ne présentant aucune difficulté, nous allons donner d'autres exemples.

2me Exemple

Dans le cas où le mur AB serait démoli partiellement en grandes ou petites parties et *non par renversement*, nous appliquerons le n° 702 de la Série, colonnes 1, 2 ou 3, suivant la nature du mur.

Ces prix ne comprennent ni descente, ni montage, ni sortie des gravois.

A reporter 11f,23

Report.. 11f,23

3me Exemple

Les parties hachurées A et B de la figure n° 91 indiquent des démolitions de murs de clôture ; en démolissant ces murs, il a été fait des *arrachements* de chaque côté des brèches.

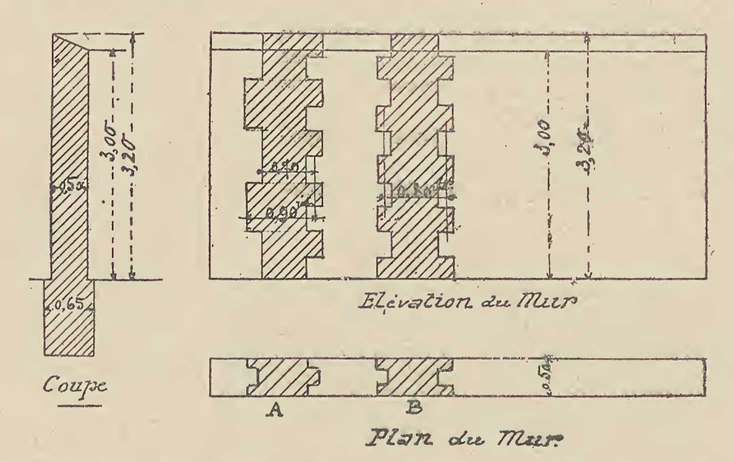


Fig. 91. — Démolition en reprise par arrachement entièrement au ciseau.

Ces démolitions, *faites entièrement au ciseau*, se comptent comme démolition de mur *pour reprise* nos 704-705-709.

4me Exemple

La partie hachurée A de la figure n° 92 indique la démolition d'un mur de clôture ; il y a des arrachements aux deux extrémités de la démolition, comment compterons-nous cette démolition ?

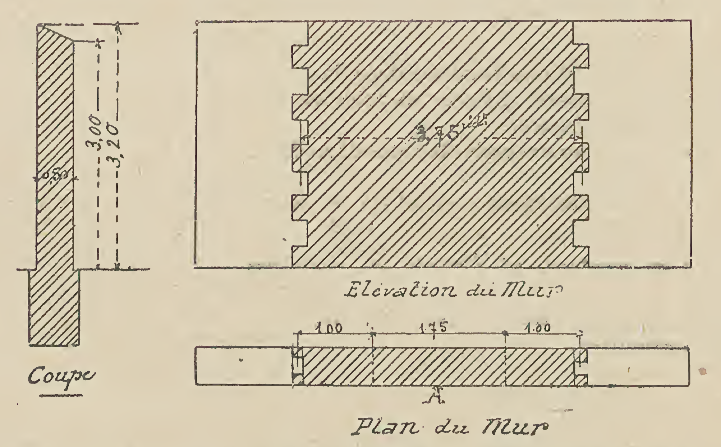


Fig. 92. — Démolition de mur par parties avec démolition en reprise aux extrémites.

Cette démolition ne peut être comptée en reprise dans toute la longueur.

A reporter.. 11f,23

Report.. 11f,23

C'est une démolition *par parties avec plus-value de main-d'œuvre dans les parties extrêmes formant arrachements.*

Pour tenir compte de ce supplément de travail, nous compterons les deux extrémités de la démolition *comme démolition en reprise sur* 1 mètre réduit de longueur, le reste *comme démolition ordinaire par parties.*

Dans le cas de désaccord, nous compterons la *démolition du mur entre harpes* comme démolition *ordinaire par parties;* les *arrachements* entre 3 côtés seront comptés comme *refouillements à la masse et au poinçon.*

Pour nous rendre compte de la valeur de cette démolition, nous allons en faire le décompte.

Métré.

Démolition de mur de clôture en moellon de *moins de* 0.80 *d'épaisseur, sans descente, ni montage, ni sortie de gravois.*

Premier cas. — Partie milieu:

Longueur 1m,75 × 3.10 hauteur réduite.. 5.42
× 0.50.. 2.710
à 2f,70 le mètre cube.. 7f,32 — N° 702 (col. 2)

Les parties extrêmes du mur, comme démolition en reprise.

2 fois 1.00 × 3.10 hauteur réduite...... 6.20
× 0.50 épaisseur.............................. 3.100
à 3f,60 le mètre cube.................................. 11f,16

Sous-détail du prix.

Démolition de mur en moellon *pour reprise*, le mètre cube.. 4f,50 — N° 704 (col. 2)
Déduire la valeur du montage ou descente des gravois.. 0f,90
Reste 3f,60

Ensemble.............................. 18f,48

Deuxième cas. — Démolition de mur de clôture de moins de 0.80 d'épaisseur, sans descente, ni montage, ni sortie des gravois.

Longueur 3m,55 × 3.10 hauteur....... 11.00
× 0.50.. 5m,500
à 2f,70 le mètre cube 14f,85

Nous avons indiqué plusieurs arrachements; dans une hauteur de 3m,10 réduite, nous supposerons 3 arrachements de chaque côté comme refouillement à la masse et au poinçon non compris la sortie des gravois.

6 fois 0.20 réduit × 0.40 hauteur.. 0.48
× 0.50.................................. 0.240
à 14f,40 le mètre .... 3f,46 — N° 1556.

Ensemble 18f,31
Différence en moins 0f,17
Ensemble.................................... 18f,48

5me Exemple

Les parties hachurées en plan A et en élévation de la figure 93 nous représentent une démolition de mur pour percement.

A reporter.. 11f,23

Report.. 11f,23

Préalablement il est fait de chaque côté du mur, au-dessus du percement, des encastrements de linteaux, ces encastrements s'appellent *refouillements*.

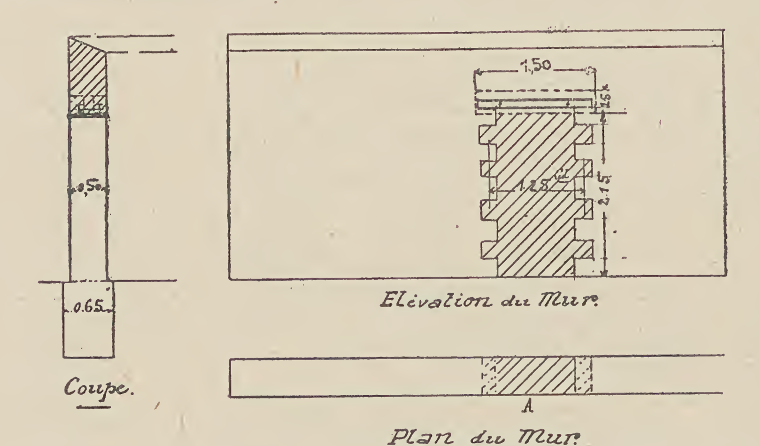


Fig. 93. — Démolition pour percement.

Lorsque ces linteaux sont posés et calés dessus et dessous, il est procédé au percement de la porte; pour commencer ce percement, il est fait réellement un refouillement sous le linteau; la Série ne prévoit pas de supplément pour ce travail, il est compris dans l'ensemble *du prix au mètre cube pour percement*.

6me Exemple

La partie A hachurée en élévation et en coupe de la figure 94 nous représente un refouillement à la masse et au poinçon. Ce

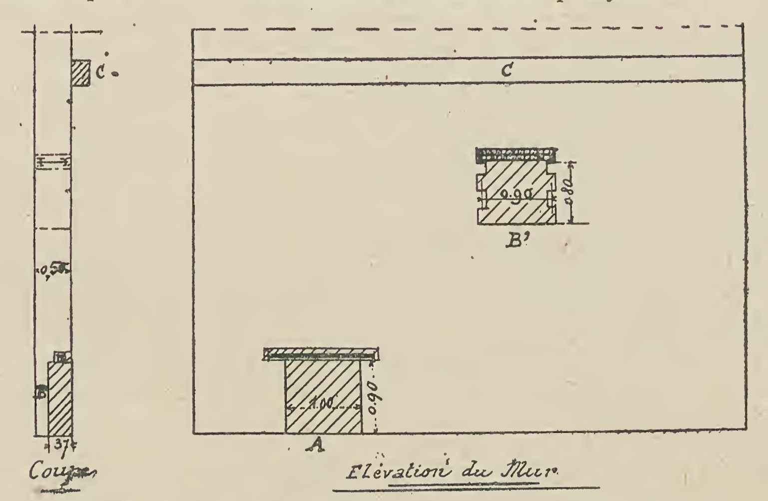


Fig. 94. — Recoupement, refouillement et percement en refouillement.

travail est fait en sous-œuvre du mur et laisse subsister une partie B dans l'épaisseur du mur.

A reporter.. 11f,23

Report .... $11^f,23$

Le percement du châssis B′ de 0.80 × 0.90 n'est pas un refouillement, c'est un percement en reprise. Il faut cependant admettre que ce travail est aussi difficultueux; *vu ses petites dimensions*, nous le compterons comme refouillement 1/2 à *la masse et au poinçon*, 1/2 *à la pioche*.

Dans les travaux de percements de surface moindre de 1 mètre, il est préférable de les compter en régie, *car la main-d'œuvre employée à ces percements est supérieure* aux prix de percements accordés par la Série.

7me Exemple

Si nous supprimons la saillie **c**, nous ferons *un recoupement;* le recoupement est toujours suivi d'un refouillement, il est évident que nous ne supprimerons pas exactement la saillie **c**; toute partie en arrière de **c** dans l'épaisseur du mur *s'appellera refouillement.*

Après avoir donné les définitions des diverses démolitions, recoupements et refouillements, nous allons continuer l'ordre de service de la page 399.

Dans la partie haute de l'entablement, construction en brique neuve de Vaugirard 1re qualité de 0.11 épaisseur et mortier 2/3 chaux hydraulique **c**, 1/3 ciment de Portland I.

Retour 0.54
Face sur rue 10.66

Ensemble 11.20
× 0.35 hauteur .... $3^m,92$
à $7^f,48$ le mètre .... $29^f,32$

Sous-détail du prix.

N° 548, colonne 3, le mètre superficiel .... $7^f,20$

Plus-value sur le prix de brique pour emploi dans le hourdis de mortier n° 2 et sable tamisé 2/3 chaux hydraulique **c**, 1/3 ciment I.

N° 581, col. 3, $\frac{0^f,07 \times 2}{3} =$ .... $0^f,05$

N° 581, col. 9, $\frac{0^f,70 \times 1}{3} =$ .... $0^f,23$

Ensemble .... $0^f,28 = 0^f,28$

Ensemble .... $7^f,48$

Plus-value de construction par petites parties en sous-œuvre de la sablière.

Surface .... $3^m,92 \times 0,11 = 0,431$
à 0/0 1/10 .... 0.474
à $2^f,85$ le mètre cube .... $1^f,35$ Obs. 1547.

Sous-détail du prix.

Plus-value sur les prix de construction en brique au mètre cube par petites parties en sous-œuvre, le mètre cube .... $4^f,20$ N° 1533.

A déduire la valeur de la construction dans l'embarras des étais, le mètre cube .... $1^f,35$ N° 1530.

Reste .... $2^f,85$

La construction d'une paillasse en plâtre pur de $0^m,06$ d'épaisseur (*fig.* 95).

A reporter .... $41^f,90$

Report				41f,90	
Retour	0.66				
Face sur cour	10.66				
Ensemble	11.32				
× 0.45 développé		5.09			
aux 62/00 légers ouvrages (compris cintrage)			3.16		

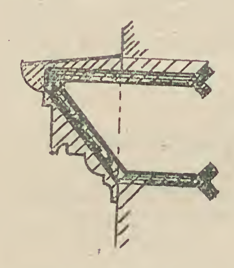


Fig. 95. — Paillasse en plâtre de 0m,06 d'épaisseur pour entablement.

Observation. — Cette évaluation ne comprend pas la pose des fers. — Observation.

Sous-détail:

Paillasse en plâtre pur, verticale ou horizontale, compris cintrage pour voûtes, voussures, gorges, entablements, corniches, etc., non compris la pose des fers ni des attaches, jusqu'à 0m,05 d'épaisseur, le mètre superficiel en légers ouvrages .... 0.55 — N° 246 Série de Stuc

Paillasse en plâtre pur *idem*, au-dessus de 0.05 d'épaisseur, chaque centimètre en plus .... 0.07 — N° 247 »

Le mètre superficiel 0.62

Conformément à l'observation 977 *Série de Maçonnerie* et 239 *Série de Stuc*, il ne sera rien compté pour les renformis de moulures jusqu'à 0m,16 de saillie, au-dessus ces renformis seront comptés pour leur valeur en brique, moellon, plâtras ou paillasse. — N° 239 »

Pour la pose des supports en fer de la paillasse, 22 trous dans la brique façon Bourgogne de 0.15 de profondeur, chaque 0.15 de Taille de brique nos 1565-1679 = 3m,30 à 3f,80 le mètre	»	12f,54	N° 1564.
Scellements au plâtre .... 3.30 aux 50/00	1.65	»	N° 1015.
22 trous de 0.15 de profondeur dans le mur en moellon et plâtras, chaque 0.15 légers ouvrages compris scellements	3.30	»	N° 1010.
La pose des fers est mise de niveau avec tracé préalable; 22 consoles chaque 0.10 de légers	2.20	»	

La fourniture des consoles, fentons, attaches et pose des fers est faite par le serrurier.

Nous rappelons ici le paragraphe n° 9 de la page 199. *Les corniches d'entablement sur rue* n'excéderont pas 0.16 *de saillie* lorsqu'elles seront en plâtre.

Les moulures de l'entablement en plâtre traînées au calibre.

A reporter	10.31	54f,44

Reports.................................... 10.31 54f,44

Développement du profil de l'entablement (voir figure 96).

Dessus en pente.......................... 0.20
Quart de rond de 0.15 développé............ 0.15 N° 971.
Filet de 0.03 de hauteur..................... 0.05 N° 968.
Sous-face du filet n° 968..................... 0.05
Table, obs. 972............................. 0.12
Mouchette du larmier, n° 968................ 0.05
Cavet du larmier, n° 969..................... 0.10
Filet du larmier, n° 968...................... 0.05
Sous-face de saillie, n° 968.................. 0.05
Quart de rond, n° 969........................ 0.10
Filet, n° 968................................. 0.05
Congé et filet formant une moulure mixte n° 969 0.10

Moulure mixte.

Jusqu'à 0.10 développé s'établit de la manière suivante :

Congé n° 969........................ 0.10
Filet n° 968.......................... 0.05
Ensemble.......................... 0.15
Déduire pour absence d'arête............ 0.05
Reste.......................... 0.10 N° 969.

Sous-face de filet n° 968.................... 0.05
Frise de 0.23 de hauteur..................... 0.215

Sous-détail de la frise.

Suivant l'observation n° 973 *de la Série*, lorsque dans les corniches, frises, tables renforcées ou saillantes, champs ou bandeaux unis, réservés entre deux profils, la largeur de la partie plane dépassera, 0.20, l'excédent *sera réduit à moitié compris* renformis.

Nous avons :
1re partie.............................. 0.20
L'excédent 0.23 — 0.20 = 0.03
Aux 50/00............................... 0.015
Ensemble.......................... 0.215

Observation. — Les frises se comptent comme moulures jusqu'à 0.30 de largeur. Obs. 221 Série de Stuc

Les moulures d'astragale: Obs. 972.

Dessus longueur.............................. 0.06
Filet n° 968.................................. 0.05
Congé et filet formant moulure mixte......... 0.10 N° 969.
Sous-face du filet n° 968.................... 0.05
Ensemble............................ 1.595

Longueur développée de l'entablement, les mesures prises au milieu de la saillie (*fig.* 96). Obs. 976.

En commençant par le retour de façade de gauche.

$\frac{0.20 + 0.05}{2} =$ 0.125

Retours..................................... 0.66 réd.
Face sur cour............................... 10.66

A reporter.............................. 11.445 10.31 54f,44

Reports.............................. 11.445 10.31 54f,44

Plus-value de *moulures faites à la main* en travaux neufs.

Retour 0.125 réduit à 1/2.................. 0.06

Les moulures faites à la main en travaux neufs s'accordent *jusqu'à* 0.20 *de longueur inclusivement.* — Obs. 224 Série de Stuc

1 Amortissement.......................... 0.05 — N° 982 MAÇONNERIE.

2 Angles saillants, chaque 0.15............. 0.30 — N° 980.

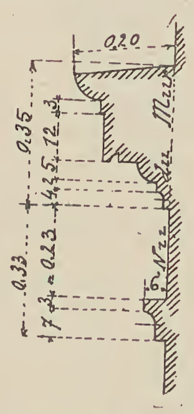


Fig. 96. — Profil en plâtre de l'entablement d'attique Bandeau, frise, astragale.

Nous négligeons avec intention la partie d'angle sur le pan coupé. Nous ne faisons pas tout le ravalement, cet *angle serait à compter* avec le reste du ravalement; néanmoins si l'entreprise arrêtait le ravalement à cet endroit, la partie d'angle lui serait due à 1/2, c'est-à-dire :

$$\frac{0.15}{2} = 0.075$$

Ensemble.......................... 11.855

× 1.595 profil développé ci-dessus.................. 18.91

Le hachement préalable des moulures de la frise et astragale.

Linéaire.............................. 0.05

Retour.............................. 0.46

Face sur cour.......................... 10.69

Ensemble...................... 11.20

× 0.33 hauteur.................................. 3.78

aux 10 0/0 légers ouvrages.......................... 0.38

Le hachement des enduits jusqu'à 0.03 *d'épaisseur est payé le mètre superficiel en légers*................ 0.10 — N° 248 SÉRIE DE STUC

Au-dessous de l'astragale, le sondage du pan de bois pour se rendre compte de son état et s'assurer des portées de linteaux.

Temps passé 2 heures de maçon et aide à 2f,06 l'une. » 4f,12 — Nos 371-373.

Par suite de pan de bois en mauvais état, le refouillement par parties à la masse et au poinçon dans le mur en plâtras pour dégager les bois pourris.

A reporter.................................. 29.60 58f,56

Reports			29.60	58f,56	
Entre 1re et 2e baies.					
Longueur	1.95				
Entre 2e et 3e baies.					
Longueur	0.75				
Ensemble	2.70				
× 2.24 hauteur	6.05				
× 0.17 épaisseur		1.029			
à 7f,15 le mètre			»	7f,72	

Pour éviter les étaiements, ces refouillements ont été faits par petites parties, *aussi la déduction des bois du pan de bois n'est pas déduite* pour compensation de la main-d'œuvre supplémentaire.

La dépose des bois assemblés avec descente.					
Cube		1.029			
Au 1/3	1.343				
à 8f,75 le mètre			»	3f,00	No 522 CHARPENTE.
Pour la dépose de ces bois, 4 recoupements sur chêne à l'égoïne, de poteaux de remplissages.					
A 0f,60 l'un			»	2f,40	
Coupement droit sur chêne	0f,40				No 502.
A l'égoïne 1/2 en plus	0f,20				No 508.
Ensemble	0f,60				
2 Coupements à la scie sur chêne de poteaux de baies.					
à 0f,70 l'un			»	1f,40	No 504.

Nota : Les prix de dépose comprennent les déchevillages et coupements nécessaires à la démolition en grande ou petite partie. *(Obs. 526. Charpente)*

Les travaux de réparation et de reprise ne peuvent être compris dans cette observation. Le pan de bois a été supprimé par parties avec calage au fur et à mesure, il a été nécessaire de faire un plus grand *nombre de coupements pour éviter les tassements.*

Comment avons-nous obtenu le cube de dépose de bois ?

Suivant l'observation no 725 de la Série la démolition d'un pan de bois comprend :

Son *épaisseur réelle* sur la superficie, *déduction faite des vides;* le cube obtenu réduit aux 2/3 pour déduction des bois.

Lorsque nous n'aurons pas mesuré les bois du pan de bois, *la dépose des bois en démolition* sera comptée au 1/3 du cube de la démolition totale; c'est le moyen que nous avons employé *précédemment.*

La reprise des murs du pan de bois en brique neuve pleine de Vaugirard et mortier bâtard 1/2 chaux **c**, 1/2 ciment I de 0.15 épaisseur (moule 0.065 × 0.15 × 0.22)

Entre 1re et 2e baie.					
Longueur	1.95				
Déduire l'épaisseur des enduits en plâtre 2 fois 0.015 d'épaisseur	0.03				
Reste	1.92				
Entre 2me et 3me baie	0.75				
Ensemble	2.67				
× 2.24 hauteur		5.98			
à 9f,24 le mètre superficiel			»	55f,26	
A reporter			29.60	128f,34	

Reports 29.60 128f,34

Sous-détail du prix.

Brique pleine de Paris, dite façon Bourgogne, de 0.060 × 0.11 × 0.22, rive gauche 1re qualité pour mur en élévation, le mètre cube 59f,15

Et pour 0.15 épaisseur produit
59f,15 × 0.15 .... 8f,87
ou le mètre superficiel 8f,85

Plus-value sur le prix de brique pour emploi dans le hourdis de mortier n° 2 et sable tamisé 1/2 chaux c 1/2 ciment I.

Le mortier n° 2 1/2 chaux c 1/2 ciment I *est le mortier* M.
et pour 0.15 vaut .... 0f,39 — N° 581 (col. 13).

Ensemble, *le mètre superficiel* 9f,24

Plus-value de construction en reprise par petites parties en sous-œuvre avec calage au fur et à mesure des refouillements.

Surface 5m,98 × 0m,15 .... 0.897
à 0/0 1/10 .... 0m,987
à 2f,85 le mètre cube .... » 2f,81 — Obs. 1547.

Suivant sous-détail donné précédemment.

Le hachement du reste des enduits du pan de bois de 0.05 épaisseur réduite et dégarnissage des bois.

Longueur de la façade 10.66 × 2.24 hauteur .. 23.88
Excédent pour tableaux :
4 fois 1.92 × 0.145 .... 1.11
Voussures 2 fois 1.20 .... 2.40
1.00
Ensemble 3.40
× 0.145 .... 0.49
Ensemble 25.48

A déduire :
Baies, 2 fois 1.20 ..... 2.40
1.00
Ensemble ...... 3.40 × 1.92 hr = 6.53
Refouillements, comptés précédemment.
1.95
0.75
Ensemble ...... 2.70 × 2.24 hr = 6.05
Chambranles d'encadrement des baies :
Montants 4 fois 2.015 .... 8.06
Traverses, 1re baie 1.295
2me baie 1.095
3me baie 1.39
Ensemble 11.84
× 0.19 .... 2.25
14.83 = 14.83

Reste 10.65
aux 15/00 légers-ouvrages .... 1.60 »

Le hachement des moulures de chambranles.

A reporter 31.20 131f,15

Reports		31.20	131f,15	
Montants 6 fois 2.015 .... 12.09				
Traverses 2 fois 1.39 .... 2.78				
1 fois 1.19 .... 1.19				
Ensemble 16.06				
× 0.05 courant de légers		0.80	»	
Le bûchement au ciseau des parties d'aubier de 0.02 d'épaisseur du pan de bois.				
Sablière haute en sapin 10.60 × 0.20	2.12			
à 5f,50 le mètre		»	11f,66	N° 476 CHARPENTE.
Le bûchement au ciseau de 0.04 d'épaisseur des poteaux de baies en sapin.				
Face 4 fois 2.24 × 0.18	1.61			
En tableaux 4 fois 1.95 × 0.15	1.17			
Voussures 1 fois 1.23 × 0.18	0.22			
1 fois 1.26 × 0.18	0.23			
1 fois 1.03 × 0.18	0.19			
Sous-face .... 1.23 × 0.15	0.18			
— .... 1.03 × 0.15	0.15			
— .... 1.26 × 0.15	0.19			
Ensemble	3.94			
à 6f,10 le mètre		»	24f,03	
Sous-détail du prix.				
Bûchement au ciseau sur le tas jusqu'à 0.03 d'épaisseur sur sapin, le mètre superficiel	5f,50			
Chaque 0.01 de recoupement en plus	0f,60			
Le mètre superficiel	6f,10			
Hachement au ciseau des poteaux en sapin intermédiaires de 0.015 d'épaisseur.				
Ensemble 6 fois 3.06 hauteur réduite... 18.36				
× 0.13 réduit	2.39			
à 5f,50 le mètre		»	13f,14	N° 476 CHARPENTE.
Croix de Saint-André recevant les poteaux intermédiaires en sapin (recoupement de 0.03 épaisseur).				
2 fois 2.40 × 0.18	0.86			
à 5f,50 le mètre		»	4f,73	N° 476 »
Les enduits en plâtre au sas de 0.01 à 0.02 d'épaisseur sur le pan de bois face sur cour.				
Longueur 10.66 × 2.24 hauteur	23.88			
Moins baies compris chambranles d'encadrements.				
2 fois 1.58 .... 3.16				
Baie milieu 1.38				
Ensemble 4.54				
× 2.11 hauteur	9.58			
Reste	14.30			
aux 25/00 de légers		3.58	»	N° 877.
Renformis en plâtre de 0.03 d'épaisseur à gauche jusqu'au tableau de la 1re baie.				
Longueur 2.62				
× 2.24 hauteur	5.87			
Moins baie compris chambranles 1.39 × 2.11 hauteur...	2.93			
Reste	2.94			
aux 21/00 légers		0.63	»	N° 890
A reporter		36.21	184f,71	

Reports.................................... 36.21 184f,71

Renformis en plâtre de 0.02 d'épaisseur à droite de la 2e baie.

1.00
0.19
0.37

Ensemble... 1.56 × 2.24 hauteur..... 3.49

Moins baie compris chambranle

1.19 × 2.11 hauteur.. 2.51

Reste................................ 0.98

aux 14/00 légers.................................... 0.13 » N° 890.

A gauche de la 3e baie renformis en plâtre de 0.04 d'épaisseur jusqu'au chambranle......... 0.65

× 3.24 hauteur.................................. 2.11

aux 0.28 légers.................................... 0.59 »

Sur le reste de la façade renformis de 0.03.

Dessus de baie 1.58 × 0.13 hauteur............. 0.21

A droite de la 3e baie 1.74 × 2.24 hauteur..... 3.90

Ensemble.............................. 4.11

Moins chambranle 2.11 hauteur × 0.19........ 0.40

Reste................................ 3.71

aux 21/00 de légers.................................... 0.78 »

Lardis de clous non fournis sur bois du pan de bois,

A gauche longueur.................... 1.23
Entre 2me et 3me baies; à gauche....... 0.37
A droite reprise...................... 0.65
A droite de la 3me baie................ 1.55

Ensemble..................... 3.80

× 2.24 hauteur.................................. 8.51

Dessous de baies 1re............ 1.39
2e baie.......................... 1.19
3e baie.......................... 1.58

Ensemble................ 4.16

× 0.13 hauteur.................................. 0.54

Sous les moulures de chambranles,

6 fois 2.015 réduit........... 12.09
2 fois 1.39 réduit............ 2.78
1 fois 1.19 réduit............ 1.19

Ensemble............... 16.06

× 0.19.. 3.05

Sur les tableaux,

4 fois 1.92 hauteur...... 7.68
Voussures 2 fois 1.20...... 2.40
1 fois 1.00...... 1.00

Ensemble.......... 11.08

× 0.145 d'épaisseur.............................. 1.60

Ensemble............................. 13.70

aux 5/00 légers.................................... 0.69 » N° 928.

Plus-value d'enduit au-dessous de 0.35 de largeur les dessus de baies,

2 fois 1.58.................... 3.16
1 fois.......................... 1.38

Ensemble................ 4.54

× 0.13 hauteur.................................. 0.59

aux 8/00 légers.................................... 0.05 »

A reporter.................................... 38.45 184f,71

Reports		38.45	184f,71	
Enduit en plâtre au sas de 0.35 de largeur et au-dessous sur partie neuve, le mètre superficiel en légers...	0.33			N° 875.
Au-dessus de 0.35 de largeur le mètre superficiel	0.25			N° 877.
Différence par mètre superficiel	0.08			
Les moulures en plâtre au calibre des encadrements de baies,				
Montants 6 fois 2.015 réduit	12.09			
Traverses 2 fois 1.39 réduit	2.78			
1 fois 1.19 réduit	1.19			
6 angles saillants, chaque 0.15	0.90			N° 980.
6 amortissements sur le socle, chaque 0.05...	0.30			N° 982.
Ensemble	17.26			
× 0.625 profil développé		10.79		

Développement du profil des chambranles moulurés. (Voir figure n° 97.)

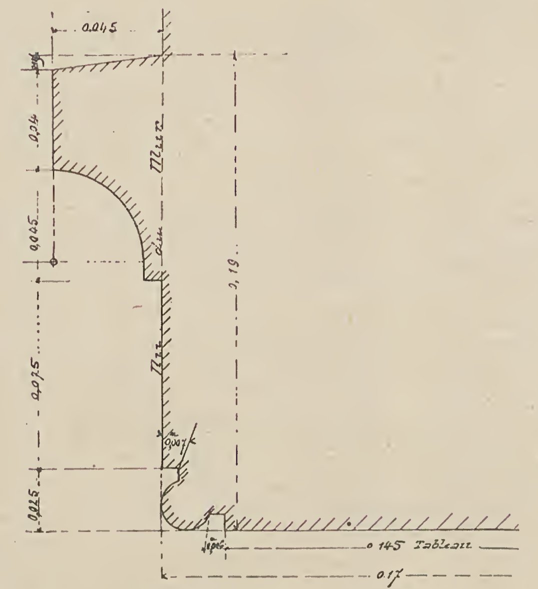


Fig. 97. — Profil des chambranles de l'étage d'attique.

Dessus, longueur 0.045	0.05			N° 968.
Filet, longueur 0.04	0.05			N° 968.
Congé et filet, moulure mixte	0.10			N° 969.
Sous-face de filet	0.05			N° 968.
Table	0.075			Obs. 972.
Filet en sous-face 0.007	0.05			N° 968.
Dégagement formant noir *de plus de 0.005 millimètres*	0.05			N° 968.
Les dégagements entre moulures pour former noirs, ainsi que les aplanissements des arêtes aiguës ne seront point comptés comme moulures, s'ils n'excèdent pas 0.005		»	»	Obs. 978.
A reporter	0.375	49.24	184f,71	

Reports		0.375	49.24	184^{f},71	
Baguette d'angle		0.10			N° 971.
Dégagement formant noir *de plus de 0.005 millimètres*		0.05			N° 968.
Filet de 0.007		0.05			N° 968.
Ensemble		0.625			
Les enduits en plâtre au sas de 0.01 à 0.02 d'épaisseur des tableaux des baies (voir figure n° 97).					
6 fois 1.92 × 0.145		1.67			
Aux 33/00 de légers			0.55	»	N° 875.
Les enduits en plâtre au sas de 0.01 à 0.02 des voussures.					
2 fois 1.20	2.40				
	1.00				
Ensemble	3.40				
× 0.145		0.49			
Aux 58/00 de légers			0.28	»	N° 199 SÉRIE DE STUC.
Renformis en plâtre de 0.03 d'épaisseur.					
Tableaux 4 fois 1.92 hauteur	7.68				
× 0.145		1.11			
Voussures 2 fois 1.20	2.40				
	1.00				
Ensemble	3.40				
× 0.145		0.49			
Ensemble		1.60			
Aux 21/00 légers			0.34	»	N° 529 MAÇONNERIE.
Les arêtes droites en plâtre en sas :					
Verticales 6 fois 1.92		11.52			
Horizontales 2 fois 1.20		2.40			
1 fois		1.00			
Arêtes d'angle :					
2 fois 2.24		4.48			
Ensemble		19.40			
aux 5/00 de légers			0.97	»	N° 948.
Joints tirés au crochet sur enduits :					
6 fois 1.23		7.38			
6 fois 1.57		9.42			
6 fois 1.77		10.62			
6 fois 1.55		9.30			
Ensemble		36.72			
aux 3/00 légers			1.10	»	N° 965.
Pour la dépose des bâtis dormants des fenêtres, descellements au pourtour.					
2 fois 1.30		2.60			
1 fois 1.10		1.10			
6 fois 2.32		13.92			
Ensemble		17.62			
× 0.015 courant de légers ouvrages n° 960			0.26	»	
21 descellements de pattes de bâti de 0.10 de profondeur et bouchements de trous en plâtre.					
Chaque 0.05 de légers ouvrages (obs. 1019)			1.05	»	
OBSERVATION. — Les déposes de boiseries ont été faites par l'entrepreneur de menuiserie.					
A reporter			53.79	184^{f},71	

Reports			53.79	184f,71	
Pour les bâtis dormants des nouvelles croisées, feuillures en plâtre de 0.08 × 0.05 développées.					
Verticales 6 fois 2.00		12.00			
Horizontales 2 fois 1.20		2.40			
1 fois 1.00		1.00			
Ensemble		15.40			
× 0.13 courant de légers ouvrages			2.00	»	
Hachement des anciennes feuillures.					
Linéaire		15.40			
× 0.02 courant de légers ouvrages			0.31	»	
15 trous de pattes de 0.10 de profondeur et scellements en plâtre n° 1101 chaque 0.10 légers			1.50	»	
Calfeutrement des fenêtres à l'extérieur.					
Montants 6 fois 2.27		13.62			
Traverses 2 fois 1.20		2.40			
		1.00			
Ensemble		17.02			
aux 5/00 légers			0.85	»	N° 1000.
En retour le hachement des enduits de 0.03 d'épaisseur sur brique.					
Longueur 0.46 × 2.24 hauteur		1.03			
Aux 10/00 de légers ouvrages			0.10	»	
Les enduits en plâtre au sas de 0.01 à 0.02 d'épaisseur.					
Surface		1.03			
Aux 25/00 de légers ouvrages			0.26	»	N° 877.
Renformis en plâtre de 0.01 d'épaisseur.					
Surface		1.03			
Aux 7/00 de légers ouvrages			0.07	»	N° 890.
Saillie de retour :					
Hauteur 2.24 × 0.05 courant de légers			0.11	»	
Arête en plâtre linéaire		2.24			
Aux 5/00 de légers ouvrages			0.11	»	
Saillies de socles, de tables, de retours ou autres jusqu'à 0.08 de largeur, non compris arête payée à part, le mètre linéaire en légers ouvrages		0.05	»	»	N° 214 SÉRIE DE STUC.
Saillies de socle, etc., etc., au-dessus de 0.08 jusqu'à 0.20 de large, non compris arête, le mètre linéaire en légers ouvrages		0.08	»	»	N° 215 SÉRIE DE STUC.
Au-dessus de 0.20 à compter en surface			»	»	Obs. 216 »
Ragrément sur mur vieux, en pierre n° 7, devant rester apparent avec recoupement de 0m,002 passage au grès et jointoiement.					
Le socle de 0.05 *de saillie. Retour*, champ vertical de saillie	0.35 hr				
Saillie de socle horizontale	0.47				
Face sur rue	1.42				
Entre 1re et 2e fenêtre	1.95				
Entre 2e et 3e fenêtre	2.15				
A droite de la 3e fenêtre jusqu'à l'angle du pan coupé	1.74				
Ensemble	8.08				
× 0.075		0.61			N° 1634.
La face du socle.					
A reporter		0.61	59.10	184f,71	

Reports 0.61 59.10 184f,71
Retour 0.075
A la suite 0.47
La face 1.43
— 1.95
— 2.15
— 1.74
Ensemble 7m,815
× 0.35 .... 2.74 — Taille n° 7. N° 1572.
Ensemble 3.35
Aux 35/00. Taille n° 7 (n° 1606). — 1 .17

Ragrément sur mur vieux en pierre n° 7, devant rester apparent avec recoupement de 0.002 passage au grès et jointoiement.
Tableaux 6 fois 0.35 × 0.22 .... 0.46 — Taille n° 7. N° 1572.
aux 35/00. Taille n° 7, n° 1606 .... » » — 0.16

Pour les bâtis dormant des croisées dans la partie inférieure, taille et ragrément des feuillures 0.08 × 0.05 = 0.155 développées dans la pierre n° 7.
6 fois 0.35 × 0.155 et taille n° 7 .... 0.33 — Nos 1634-1636.
aux 125/00 taille 0.41

6 trous de pattes de 0.10 de profondeur dans la pierre n° 7 valent chacun 0.10 de taille (nos 1679 et 1101) .... 0.60 — Taille n° 7. N° 1572.
Ensemble taille n° 7 .... 1.01 — 1,01

Les scellements en plâtre .... 0.60 — N° 1013.
aux 50/00 .... 0.30 »

Observation. A l'emplacement des anciennes croisées il y avait des feuillures ainsi que des trous de pattes; pourquoi avons-nous compté les nouveaux trous de pattes ainsi que des feuillures?

En travaux d'entretien dans les anciennes constructions, les murs et planchers ont subi *des tassements;* les planchers ainsi que les ouvertures des baies ne sont plus de niveau de même que les bandeaux extérieurs et moulures diverses; en réparation il est remédié dans la mesure du possible au redressement des baies et de la décoration extérieure; les feuillures anciennes, trous, etc., ne peuvent donc plus servir aux nouvelles boiseries. De même pour les descellements de balcons, persiennes, etc.; après la dépose des balcons ou persiennes il est procédé au ravalement en plâtre des tableaux, voussures, etc.; l'ouvrier ne peut conserver l'emplacement des trous et scellements lors des ravalements en plâtre. Il sera donc compté les descellements des balcons ou persiennes, la dépose et rangement desdits, les nouveaux trous et scellements à la demande — la repose des persiennes et balcons et tous les raccords en plâtre provenant de ces déposes.

Pour terminer notre métré du 5me étage il nous reste à compter les raccords en plâtre à l'intérieur, hachements des enduits au droit des reprises, réfections de moulures de corniches et naissances en plafond. — Raccords de cloisons, naissances, calfeutrement à l'intérieur des bâtis dormants des nouvelles menuiseries ainsi que tous les travaux préparatoires de protection, bâches de garantie, nettoyages, etc. Tous ces travaux ont été suffisamment détaillés dans des exemples précédents nous n'y reviendrons pas. — Légers ouvrages. N° 822. 59.49

Légers ouvrages .... 59.40 — Argent.
Ensemble .... 184f,71 — 184.71

ORDRE DE SERVICE N°

Cabinet de Monsieur *Architecte*

A M. ENTREPRENEUR DE MAÇONNERIE

DANS LA PROPRIÉTÉ X......

A Paris, Boulevard .... *N°*.....

Ravalement en plâtre de la façade sur cour

3me et 4me étages.

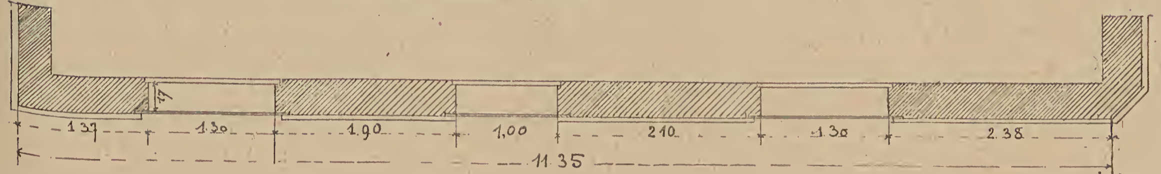
Faire les raccords partiels des moulures de corniche, modillons, frise, astragale, bandeau d'appui du 3me étage. Les bandeaux d'appuis des baies du 4me étage en pierre n° 4, seront recoupés sur la face et refaits en plâtre, les dessus raccordés en ciment métallique. — Les chaînes d'angles et des jambages des croisées seront en plâtre avec joints teintés formant assises de pierre. Les tables défoncées et saillantes seront ravalées en plâtre au sas. Toute la façade comprise du dessous de l'astragale (sous la frise) jusqu'au-dessous du socle du 3me étage sera ravalée en plâtre. Les balcons de croisées seront déposés et reposés. Le parement de brique en trop mauvais état sera recoupé afin d'enlever les parties effritées et il sera fourni et posé un grillage mécanique à trois torsions galvanisé (mailles de 0.025 fil n° 8).

Paris, le X., ARCHITECTE.

Métré.

Ravalement en plâtre de la façade sur cour.

3me et 4me étages (*fig.* 98).



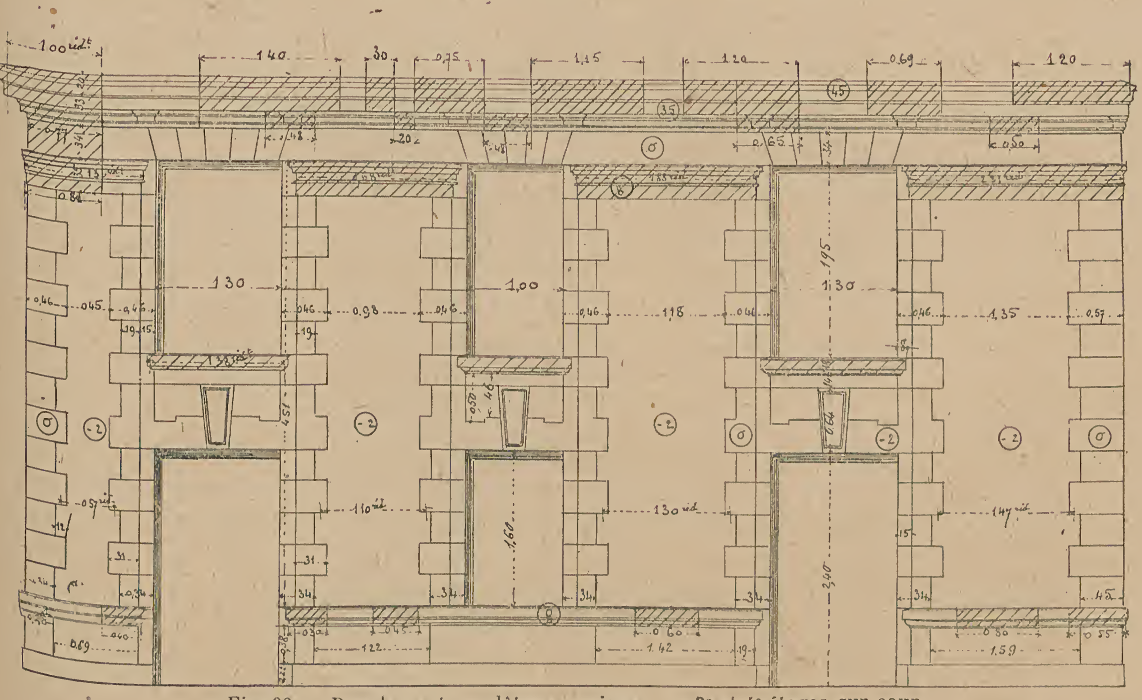


Fig. 98. — Ravalement en plâtre sur vieux mur 3e et 4e étages sur cour. Plan du ravalement et élévation.

Les raccords en plâtre de la moulure de corniche faits à la main.
Détail du profil de cette moulure (voir *fig.* 99).

Listel de 0.05		0.05	N° 968.
Doucine carrée de 0.10 de hauteur :			
Développement 0.10 × 1.57		0.16	N° 969.
Filet de 0.03 de hauteur		0.05	N° 968.
Congé (moulure mixte) :			
Face courbe	0.10		
Table verticale, face plane	0.11		
Ensemble	0.21 =	0.21	

Moulures en plâtre.

Chaque face plane jusqu'à 0.05 de large, le mètre linéaire en légers, 0.05. — N° 963 Maçonnerie, 217 Stuc.

Chaque face *courbe* à un ou plusieurs rayons jusqu'à 0.10, le mètre linéaire = 0.10. — N° 969 Maçonnerie, 218 Stuc.

Les moulures mixtes, c'est-à-dire composées d'une partie courbe continuée sans interruption d'arête par une partie plane, seront comptées pour une moulure courbe et une face plane sans déduction d'arête entre les deux parties. — Obs. 219 Stuc

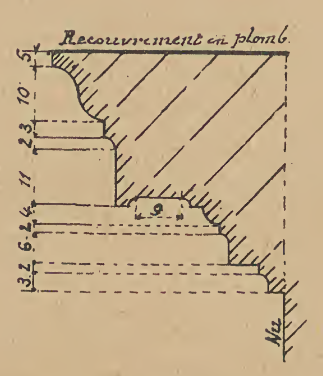


Fig. 99. — Profil de l'entablement.

Au-dessus de ces dimensions, chaque face plane ou moulure courbe sera comptée à l'entier de légers pour son développement réel, si elle est traînée au calibre, et moitié en plus si elle a été faite à la main. — Obs. 972 Maçonnerie. Obs. 220 et 224 Stuc.

Mouchette du larmier		0.05
1er congé du larmier (moulure mixte)	0.10	
Table horizontale du larmier	0.09	
2e congé (moulure mixte)	0.10	
Ensemble	0.29 =	0.29
Filet horizontal		0.05
Quart-de-rond		0.10
Filet de 0.02		0.05
Congé moulure mixte		0.10
Filet au-dessous		0.05
Champ de sous-face		0.05
Filet vertical de 0,02		0.05
Congé (moulure mixte)		0.10
Filet au-dessous		0.05
Champ de sous-face		0.05
Ensemble		1.46

Longueur de ces raccords, les mesures prises au milieu de la saillie du profil. Obs. 976.

En commençant à gauche :				
Retour linéaire	0.30			
Face	1.00			
1 autre raccord à la main :				
Linéaire	0.65			
Ensemble	1.95			
Aux 150/00		2.93	»	N° 970.
1 angle saillant		0.15		
Ensemble		3.08		
Aux 146/00 de profil développé			4.50	

Conformément à *l'observation n° 219 Série de stuc*, le profil que nous avons indiqué page 413 sera augmenté de 0.05 de légers pour la moulure mixte.

Linéaire de moulures de la page 413, ci	17.26			
× 0,675 de profil développé		11.65		
Il a été porté		10.79		
Soit en différence		0.86	0.86	

A reprendre dans la moulure basse de la corniche les retours de modillon d'angle.

Celui de gauche	0.05			
Celui de droite	0.05			
Ensemble	0.10			
A la main plus-value, 1/2	0.05			N° 970
2 angles rentrants valent chacun 0.20 (n° 981)	0.40			
2 angles saillants valent chacun 0.15 (n° 980)	0.30			
Ensemble	0.85			
× 0.30 profil développé			0.26	

Détail du profil de cette moulure (voir *fig.* 100).

Fig 100. — Profil des ressauts des modillons.

Quart-de-rond		0.10		N° 969.
Filet de 0.02		0.05		N° 968.
Congé (moulure mixte)		0.10		N° 969.
Filet au-dessous		0.05		N° 968.
Ensemble		0.30		

Nous avons dit précédemment que, pour les moulures faites en raccord à la main, il était accordé une plus-value de longueur *de moitié en plus. Pourquoi n'avons-nous pas appliqué cette même plus-value sur les angles saillants, rentrants ou amortissements ?*

A reporter			5.62	

Report 5.62

Reportons-nous à la Série de la Société des Architectes, page 46.

Les angles retournés, sur surfaces verticales ou horizontales, seront ajoutés à la longueur des moulures.

Celui saillant pour .... 0.15 N° 980.
Celui rentrant pour .... 0.20 N° 981.
Les amortissements pour .... 0.05 N° 982.

Les angles formés par la rencontre d'une partie droite avec une partie circulaire seront comptés :

Celui saillant pour .... 0.20 N° 983.
Celui rentrant pour .... 0.35 N° 984.

Les angles formés par la rencontre de deux parties circulaires seront comptés :

Celui saillant pour .... 0.30 N° 985.
Celui rentrant pour .... 0.45 N° 986.

Les amortissements de moulures circulaires, seront comptés pour .... 0.10 Obs. 133 Stuc.

Toutes ces plus-values de longueur sont accordées pour tenir compte du *supplément de main-d'œuvre.*

La moulure traînée au calibre se termine par *un travail fait à la main au droit des angles ou amortissements.*

Le calibre ne peut parfaire les angles ou amortissements, il est nécessaire de *raccorder à la main les moulures.* Ce travail ayant été évalué en supplément par la série n° 980 à 986 inclus dans les travaux de raccords faits à la main, nous ferons donc le décompte des moulures de la manière suivante :

a. Linéaire de raccords .... »
Plus-value 1/2 pour travail fait à la main .... »
b. Angles saillants .... »
c. Angles rentrants .... »
d. Amortissements, etc .... »

Ensemble .... »

Cette méthode est conforme à l'exemple que nous avons produit ci-dessus.

En dehors des *angles, amortissements,* etc., nous avons parfois des moulures *avec jouées en retour et arêtes* contreprofilées. Comment évaluerons-nous la valeur des jouées ?

Il sera ajouté à la longueur des moulures pour jouée de moulure avec arête, selon le profil, *une longueur de* $0^m,15$.

Observation N° 134. Série de stuc.

Les jouées de moulures, avec arêtes, selon le profil, pour $0^m,15$ *de longueur.*

Après avoir donné quelques explications sur la valeur des angles, amortissements, etc., nous allons continuer le métré de nos moulures en raccord.

Le refouillement, 1/2 à la pioche, 1/2 à la masse et au poinçon dans la pierre n° 7.

Les moulures sont refouillées au ciseau de chaque côté et en queue d'aronde pour faciliter la liaison.

Linéaire 1.95
× 0.55 hauteur développée 1.07
× 0.12 réduit 0.128
aux 735/00 de taille n° 7 .... » Taille n° 7. N° 1572. 0.94

A reporter 5.62

Report				5.62
Sous-détail.				
Refouillement de pierre à la pioche, le mètre cube en taille superficielle		6.65		
Refouillement de pierre à la masse et au poinçon, le mètre cube en taille superficielle		8.05		
Ensemble		14.70		
Moyenne $= \frac{14.70}{2} = 7.35$				
Rappointis non fournis et lardis de clous non fournis dans les joints :				
Linéaire $1^m,95$ aux 20/00 de légers ouvrages				0.39
Les autres raccords en plâtre de la moulure de corniche faits à la main (Voir *fig.* 101).				
Listel de 0.05		0.05		
Doucine carrée de 0.10 de hauteur.				
Développement :				
0.10 × 1.57		0.16		
Filet de 0.03 de hauteur		0.05		
Congé (moulure mixte), face courbe	0.10			
Table verticale (face plane)	0.11			
Ensemble	0.21	= 0.21		
Observation 219. *Série de stuc.*				
Mouchette du larmier		0.05		
1[er] congé du larmier (moulure mixte)		0.10		
Table horizontale du larmier		0.09		
2[e] congé (moulure mixte)		0.10		
Filet horizontal		0.05		
Ensemble		0.86		

N[os] 1577-1578.



Fig. 101. — Profil de la partie haute de l'entablement.

Un raccord au-dessus de la 1[re] baie de gauche :				
Linéaire		1.40		
A la suite		0.30		
»		0.75		
»		1.15		
Linéaire	1.20			
Déduire partie comptée précédemment	0.65			
Reste	0.55	0.55		
A la suite		0.69		
L'angle de droite, linéaire réduit		1.20		
Retour		0.30		
Ensemble		6.34		
A reporter		6.34		6.01

Reports	6.34		6.01	
Aux 150/00		9.51		N° 970.
1 angle saillant		0.15		N° 980.
Ensemble		9.66		
Au 86/00 de profil développé			8.31	
Le refouillement 1/2 à la pioche, 1/2 à la masse et au poinçon dans la pierre n° 7.				
Linéaire	1.40			
»	0.75			
»	1.15			
»	0.55			
»	0.69			
»	1.20			
»	0.30			
Ensemble	6.04			
× 0.40 développé	2.42			
× 0.12 réduit	0.290			
Aux 735/00 de taille n° 7		2.13		Taille n° 7. N° 1572. 2.13
Comment évaluerons-nous l'*entaille faite au ciseau* au droit du raccord de 0.30 *de longueur?*				
Cette entaille cubant moins de 0.025 sera évaluée les 3/4 de l'évaluation accordée pour les trous.				Obs. 1674.
Longueur 0.30 × 0.40 = 0.12.				
× 0.12		0.014		
Entaille. Petite entaille cubant jusqu'à 0.025 inclusivement les 3/4 de l'évaluation ci-après fixée pour les trous. Les entailles cubant plus de 0.025 seront évaluées comme les refouillements (Voir *évaluation de taille au mètre cube*); soit en taille n° 7 = 0.22				Obs. 1675. Taille n° 7. N° 1572. 0.22
Rappointis non fournis et lardis de clous à bateaux non fournis en légers ouvrages			0.05	
Les autres raccords de moulure basse de la corniche (faits à la main).				
Linéaire	0.48			
»	0.20			
»	0.48			
»	0.50			
Retours des modillons :				
2 fois 0.05	0.10			
2 autres retours de modillons à la suite, chaque 0.05	0.10			
Ensemble	1.86			
Aux 150/00		2.79		N° 970.
4 angles rentrants				
Valent chacun 0.20 (n° 981)		0.80		
4 angles saillants				
Valent chacun 0.15 (n° 980)		0.60		
Ensemble		4.19		
× 0.30 profil développé			1.26	
(suivant sous-détail précédent).				
Refouillement préalable et coupement au ciseau de chaque côté dans la pierre n° 7.				Taille n° 7. N° 1572. 0.60
4 parties chaque 0.15 de taille n° 7		0.60		
Lardis de clous et rappointis non fournis.				
Linéaire		1m,86		
aux 8/00 de légers ouvrages			0.15	
La frise de 0.34 *de hauteur* en contre-bas de la corniche *n'est pas considérée comme moulure.*				Observation.
A reporter			15.78	

Report		15.78	
Naissance en plâtre de 0.31 à 0.35 de largeur sur moellon.			
Linéaire	0.77		
aux 20/00 de légers ouvrages		0.15	N° 996.
Arête droite en plâtre,			
Verticale, linéaire	0.34		
aux 5/00 de légers ouvrages		0.02	N° 948.
En retour, naissance en plâtre au sas sur mur en moellon de 0.22 de largeur.			
Hauteur	0.34		
aux 15/00 de légers ouvrages		0.05	N° 995.

Dans le reste de la frise, nous avons fait quelques bouchements de trous avec enduits en plâtre au sas. Comment évaluerons-nous ces divers raccords ?

En travaux d'entretien, la Série de la Société centrale des Architectes français et la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement, édition 1909, a prévu, aux légers ouvrages, les enduits en plâtre au panier ou au sas sur parties vieilles.

a. De 0.35 de largeur et au-dessous. N°s 874 et 876.

b. Au-dessus de 0.35 de largeur. N°s 872 et 878.

Ces enduits sont comptés au mètre superficiel, ils sont assimilables aux travaux sur parties neuves, sauf le hachement des anciens enduits qui est supplémentaire.

Ces enduits nous représentent des surfaces d'ensemble pour lesquelles il a été fait le *hachement complet du mur.*

Lorsque ces enduits sont faits partiellement en raccords *jusqu'à* 0.11 *de largeur* inclus, la Série les a prévus au *mètre linéaire* à la désignation *Crevasse.* N°s 957-958 et 959.

Au-dessus de 0.11 *de largeur* jusqu'à 0.35 *de largeur inclus*, la Série a prévu *ces raccords au mètre linéaire* à la désignation *Naissances en plâtre.*

Il est entendu que ces *raccords sont prévus sur parties vieilles seulement ;* ils comprennent le tracé au ciseau. Au pourtour du raccord, le hachement de l'enduit en plâtre, la réfection de cet enduit avec renformis *moyen de* 0.01 *centimètre.*

Les enduits ont été évalués en surface à une évaluation approximative de 60/00 de légers (le mètre superficiel).

EXEMPLE.

Naissance de 0.21 à 0.30 de largeur.

Moyenne de largeur $= \frac{0.21 + 0.30}{2} = 0.255.$

Longueur $1.00 \times 0.255 = 0.255$

aux 60/00 de légers .... 0.15 — N° 995.

Naissance de 0.31 à 0.35 de largeur.

Moyenne de largeur $= \frac{0.31 + 0.35}{2} = 0.33.$

Longueur $1.00 \times 0.33 = 0.33$

aux 60/00 de légers 0.198

ou .... 0.20 — N° 996.

Les naissances sur murs ou cloisons ne comprennent pas le lardis de clous.

Il est facile de s'en rendre compte.

Reportons-nous à la Série *Observation* 998.

Les naissances en plâtre sur plafond comme ci-dessus SERONT AUGMENTÉES DE MOITIÉ (*y compris lardis de clous*).

A reporter	16.00

Report 16.00

Nous avons dit précédemment que les naissances sur murs ou cloisons ont été évaluées par la Série, le mètre superficiel en légers ouvrages.. 0.60

Faisons la différence de la valeur des enduits en plâtre, au sas, en plafond et sur mur.

L'enduit en plâtre de plafond est évalué par la Série, le mètre superficiel sur partie neuve en légers............ 0.50 — N° 879.

L'enduit en plâtre sur mur neuf est évalué en légers, le mètre superficiel...................... 0.25

Différence par mètre superficiel................ 0.25

Si nous y ajoutons la valeur du lardis de clous à bateaux non fournis (en plafond), le mètre superficiel.. 0.05 — N° 928.

Nous aurons pour les naissances en plafond une augmentation par mètre superficiel de naissances en légers...................................... 0.30

Les naissances en plafond, *compris lardis de clous*, vaudront donc le mètre superficiel :

0.60 de légers + 0.30 de légers = 0.90

ou 1/2 en plus de la valeur des naissances en plâtre sur murs et cloisons.

Dans le métré de nos naissances sur murs, nous aurons donc à compter *le lardis de clous à bateaux*, lorsqu'il sera nécessaire, *avec fourniture s'il y a lieu.*

En plafond, le lardis est dû, mais nous aurons à y *ajouter la fourniture* lorsqu'elle sera faite..

Nous aurons aussi à compter les renformis en plâtre pur lorsque l'épaisseur de l'enduit excédera un renformis moyen de 0.01 centimètre sur l'épaisseur des enduits prévus par la Série.

Exemple. — Naissance en plâtre en plafond de 0.02 d'épaisseur, de 0.31 à 0.35 de largeur.

Linéaire 1.00 × 0.33 réduit.......... 0.33
aux 90/00 de légers........................ 0.297
ou.. 0.30

Sous-détail.

Naissance de 0.31 à 0.35 de largeur sur mur, le mètre linéaire............................ 0.20 — N° 996.
en plafond 1/2 en plus, compris lardis de clous non fournis................................ 0.10 — Obs. 998.

Ensemble.............................. 0.30 = 0.30

Examinons maintenant les raccords et bouchements en plâtre que nous avons dans notre frise; la Série n'a pas prévu aux légers ouvrages ce genre de travail. Nous allons donner ici un tableau qui nous permettra d'évaluer ces raccords à leur valeur.

Raccords et bouchements en platre, y compris enduit au plâtre au sas et renformis de 0.01, ces raccords comprenant la *plus-value d'échafaudage ou à l'échelle jusqu'à 4 mètres de hauteur.*

1° *Sur murs :*

Jusqu'à 0.01 × 0.01	la pièce	en légers..........	0.005
De 0.01 à 0.02 carrés	»	»	0.01
De 0.03 à 0.04	»	»	0.02
De 0.05 à 0.10	»	»	0.05
De 0.11 à 0.15	»	»	0.07

A reporter.. 16.00

Report 16.00

De 0.16 à 0.20	carré	la pièce	en légers	....	0.09
De 0.21 à 0.25	»	»	»	....	0.11
De 0.26 à 0.30	»	»	»	....	0.13
De 0.31 à 0.35	»	»	»	....	0.15

Au-dessus de 0.35 × 0.35, se reporter aux naissances en plâtre (n° 994 à 996 inclus).

Les raccords en plafond seront comptés 1/2 en plus, y compris lardis de clous non fournis. Observation.

Nous allons démontrer l'exactitude de nos évaluations.

Prenons un *raccord carré* ou *circulaire de* 0.16.

Nous l'avons évalué la pièce en légers 0m,09 à 4f,80 le mètre ; n° 822 .... 0f,43

Nous avons donné précédemment cet exemple :

Si nous nous reportons à la Série de Fumisterie.

N° 127. Bouchement d'un trou de tuyau de poêle sur coffre ou cloison, avec enduit d'une face, jusqu'à 0.16 de diamètre ou de côté, la pièce .... 0f,65 N° 127 Fumisterie.

Plus-value avec enduit des deux faces, la pièce 0f,45

Les bouchements faits au plafond seront payés 50 0/0 en plus des prix ci-dessus. Obs. 129. Fumisterie

Il nous sera donc facile avec ce tableau d'évaluer les différents raccords ayant moins de 0.35 dans la frise. Nous les évaluerons à la pièce.

Ces raccords sur murs et cloisons ne comprennent pas non plus le lardis de clous à bateaux ; lorsqu'ils seront faits, nous les ajouterons avec une évaluation variant, suivant qu'ils SERONT FOURNIS OU NON FOURNIS.

Pour compléter la Série, comment évaluerons-nous les naissances en plâtre au sas.

1° Sur parties rampantes.

2° Sur parties circulaires.

3° Sur parties à double courbure.

Il sera ajouté à la longueur des naissances en plâtre pour *parties rampantes* (1/10 en plus); *parties circulaires* (1/3 en plus); *parties à double courbure, une fois en plus.*

Nous aurons des *parties à double courbure* sur les plafonds rampants d'escalier, c'est-à-dire sur les surfaces gauches, des *parties circulaires* généralement sur les échiffres.

Les nos 982 à 985 inclus de la Série ne comprennent pas ces diverses plus-values.

Pourquoi ces plus-values *de* 1/10, *de* 1/3, et *une fois en plus?* Obs. 237. Stuc.

Reportons-nous à la Série de stuc.

Plus-values,

Les plus-values pour arêtes, champs saillants, saillies, moulures à simple courbure, à double courbure, etc., seront celles applicables pour les moulures en stuc.

Les bandeaux, refends, frises, tables, bénéficieront des plus-values de circulaires comme aux moulures. Obs. 150. Stuc.

Les moulures rampantes telles que : corniches, stylobates, limons, seront comptées *un dixième en plus.* Obs. 140. Stuc.

Les moulures courant circulairement sur plan droit ou celles sur parties circulaires seront évaluées 1/3 *en plus de leur longueur.* Obs. 136.

Les moulures à double courbure ou sur surface à double courbure *une fois en plus.* Obs. 137.

Nous avons dit que les *raccords et naissances* en plâtre compre-

A reporter 16.00

Report.. 16.00

naient dans leurs évaluations la valeur des échafaudages ou travaux à *l'échelle jusqu'à 4 mètres de hauteur.*

Au-dessus de cette hauteur nous compterons les échafaudages suivant leur valeur (voir *pages* 393 *et suivantes* du tome IV).

Pour terminer le métré de notre entablement, nous compterons le brossage à sec sur pierre (brossage indispensable pour reconnaître les parties en mauvais état); *il reste de plus définitif dans les parties non restaurées.*

Ce travail se compte dans toute la longueur des moulures de la façade; néanmoins le nettoyage n'est pas aussi fini dans les parties restaurées, aussi nous en ferons la surface de la manière suivante :

Linéaire, retour.......................... 0.30
Face.. 11.585
L'autre retour.............................. 0.30
Ensemble.................................... 12.185
× 0m98 développé.. 11.94

Le développement de la moulure se fait au cordeau à 0f,29 le mètre (n° 26 Peinture)................ 3f,46

Observation. N° 26 Peinture. 2 Argent. 3f,46

Ouvrages sur pierre.

(La pierre non recouverte et restant apparente.)

Brossage à sec, travail définitif, le mètre superficiel.... 0f,58
à 1/2.. 0f,29

En contre-bas les raccords de moulures en plâtre traînées au calibre.

Les mesures prises au milieu de la saillie.

A la main retour............... 0.20
aux 150/00.................................... 0.30 — N° 970 Maçonnerie.
Angle de gauche (saillant)...................... 0.15
Le raccord d'angle au calibre (en façade)........ 0.81 réd.

Les autres raccords en plâtre de moulures.

2e Trumeau.................................... 1.68 réd.
3e Trumeau.................................... 1.88 réd.
Trumeau d'angle de droite...................... 2.31 réd.

Retour en pan coupé.

A la main.................................. 0.18
Plus-value 1/2.............................. 0.09
Ensemble.................................... 0.27 = 0.27
1 angle saillant.................................. 0.15

Reprendre les retours sur les tables défoncées (moulures à la main).

Longueur 6 fois 0.05 = 0.30
aux 150/00.................................... 0.45 — N° 970.

6 angles saillants,
Valent chacun 0.15 (n° 980).................... 0.90

6 amortissements,
Valent chacun 0.05 (n° 982).................... 0.30
Ensemble.................................... 9.20
aux 76/00 profil développé.. 6.99

Détail du profil de cette moulure (voir *fig.* 102).

Dessus en pente.. 0.08
Filet supérieur.. 0.05
Congé moulure mixte...................................... 0.10
Filet au-dessous.. 0.05
Sous-face.. 0.05
Table au-dessous.. 0.09
A reporter.. 0.42 22.99

Reports			0.42	22.99
Champ de sous-face			0.05	
Baguette			0.10	
Table compris partie sous baguette			0.14	
Filet de sous-face			0.05	
Ensemble			0.76	

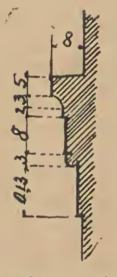


Fig. 102. — Profil de la petite corniche sous l'entablement.

Le hachement préalable des anciennes moulures en plâtre avec coupement au ciseau pour raccordement.				
Linéaire (*retour*)		0.30		
Face		0.81 réd.		
2e Trumeau		1.68 »		
3e Trumeau		1.88 »		
Trumeau d'angle de droite		2.31 »		
Retour en pan coupé		0.18		
Retours 6 fois 0.05		0.30		
Ensemble		7.46		
Aux 10/00 de légers				0.75
Lardis de clous à bateaux et rappointis non fournis.				
Linéaire		7.46		
Aux 8/00 de légers ouvrages				0.60
Les enduits en plâtre au sas dans la hauteur des deux étages (*fig.* 98), chaîne d'angle de gauche.				
6 fois 0.46		2.76		
7 fois 0.34		2.38		
Ensemble		5.14		
× 0.32 hauteur			1.64	
Partie sous le petit bandeau.				
1 fois 0.34 × 0.38 hauteur			0.13	
Chaîne en retour.				
7 fois 0.46		3.22		
6 fois 0.34		2.04		
Ensemble		5.26		
× 0.32 hauteur			1.68	
Partie sous le petit bandeau.				
1 fois 0.46 × 0.38			0.17	
Sur la façade.				
Piédroits des baies.				
2 baies de 1m,30 de largeur;				
4 piédroits semblables:				
Détail d'un:				
7 fois 0.19	1.33			
6 fois 0.31	1.86			
Ensemble	3.19			
A reporter	3.19		3.62	24.34

Reports	3.19	3.62	24.34	
× 0.32 hauteur	1.02			
Sous le petit bandeau				
0.19 × 0.38	0.07			
Ensemble	1.09 =	1.09		
3 autres piédroits semblables produisent en surface chacun 1.09		3.27		
Petite baie milieu.				
Piédroit de gauche.				
7 fois 0.19	1.33			
6 fois 0.31	1.86			
Ensemble	3.19			
× 0.32 hauteur		1.02		
1 autre piédroit semblable,				
Produit en surface		1.02		
Reprendre une partie sous le bandeau d'appui.				
1.68 × 0.38 hauteur		0.64		
Chaîne de droite contre le pan coupé.				
6 fois 0.57	3.42			
7 fois 0.45	3.15			
Ensemble	6.57			
× 0.32 hauteur		2.10		
Sous le petit bandeau.				
1 fois 0.45 × 0.38 hauteur		0.17		
Ensemble		12.93		
Aux 25/00 de légers ouvrages			3.23	N° 877.
Renformis de 0.02 en plâtre pur pour former chaînes et jambages.				
Surface		12.93		
Aux 14/00 de légers ouvrages			1.81	N° 890
Plus-value d'enduit en plâtre au sas de 0.35 de largeur et au-dessous.				
Surface		12.93		
Déduire chaîne de droite 4.54 hauteur × 0.45	2.04			
Partie sous le bandeau 1.68 × 0.38	0.64			
Ensemble	2.68	2.68		
Reste		10.25		
Aux 8/00 de légers			0.82	
N° 875 enduit en plâtre au sas de 0.35 de largeur, et au-dessous, le mètre superficiel en légers		0.33		
N° 877 au-dessus de 0.35 de largeur, le mètre superficiel		0.25		
Différence par mètre superficiel		0.08		

Observation. — Les assises longues de la chaîne de gauche ont plus de 0.35 de longueur; cependant elles ont droit à la plus-value de petite dimension n'ayant que 0.32 de hauteur.

Pour la chaîne de droite attenant au pan coupé, il n'y a que les parties formant harpes qui ont droit à cette plus-value, le reste ayant plus de 0.35 de largeur en tous sens.

Champs de saillie en plâtre au sas, en suivant le même ordre que ci-dessus.

Chaîne d'angle de gauche en retour:			
Verticaux, 13 fois 0.32		4.16	
Sous le bandeau		0.38	
Horizontaux, 12 fois 0.12		1.44	
A reporter		5.98	30.20

Reports.................................... 5.98 30.20
Chaîne de gauche dans la hauteur des deux étages.
Verticaux, 13 fois 0.32.............................. 4.16
Sous le petit bandeau.
Vertical.. 0.38
Horizontaux, 12 fois 0.12.......................... 1.44
6 piédroits de baies semblables.
Détail d'un :
Verticaux, 13 fois 0.32..................... 4.16
Horizontaux, 12 fois 0.12.................... 1.44
Ensemble............................... 5.60
5 autres piédroits semblables produisent en linéaire, chaque 5.60.......................... 28.00
Ensemble............................ 33.60 33.60
Reprendre les champs verticaux sous le petit bandeau.
6 fois 0.38.. 2.28
Chaîne de droite, sur le pan coupé.
Champs verticaux, 13 fois 0.32........................ 4.16
Sous le petit bandeau.............................. 0.38
Champs horizontaux, 12 fois 0.12...................... 1.44
Ensemble 53.82
aux 5/00 de légers ouvrages..................................... 2.69
Saillies de socles, de tables, de retours ou autres jusqu'à 0.08 de largeur, non compris arête payée à part, le mètre linéaire en légers 0.05. — N° 214 Série de Stuc.
Arêtes droites en plâtre au sas, même cours.......... 53.82
aux 5/00 de légers.. 2.69 — N° 948 Maçonnerie
Pour éviter ces détails, ordinairement le champ et l'arête se comptent en même temps, il suffit de dire :
Champs de moins de 0.08 de largeur et arêtes droites en plâtre au sas.
Linéaire 53.82
Aux 10/00 de légers.................................. 5^{m},38 — Observation.

Les moulures en plâtre au sas des tables renfoncées. Les mesures des moulures prises au milieu de la largeur.
2 baies de 1^{m},30 semblables.
Détail d'une :
Partie haute, de la voussure de la baie du 4e étage jusqu'au-dessus du petit bandeau.
Longueur 4.51
Au-dessous du petit bandeau du 3e étage...... 0.38
1 amortissement contre voussure vaut......... 0.05
2 amortissements au-dessus et au-dessous de l'appui du 4e étage, chaque 0.05.................. 0.10
2 amortissements au-dessus et au-dessous du bandeau d'appui du 3e étage, valent chaque 0.05.. 0.10
1 amortissement contre le socle, vaut.......... 0.05
Ensemble............................ 5.19
1 autre piédroit semblable.
Produit.................................... 5.19
Ensemble 10.38 10.38
1 autre baie semblable produit 10.38
Baie de 1 mètre.
2 piédroits semblables.

A reporter................................ 20.76 35.58

Reports		20.76	35.58
Détail d'un :			
Longueur prise comme précédemment, hauteur	4.335		
Retour à la partie inférieure	0.05		
Plus-value 1/2	0.025		
1 angle saillant vaut	0.15		
1 amortissement entre la voussure, vaut	0.05		
2 amortissements au-dessus et au-dessous de l'appui du 4e étage chaque 0.05	0.10		
Ensemble	4.71		
1 autre piédroit semblable	4.71		
Ensemble	9.42	9.42	
Ensemble		30.18	
Aux 20/00 de profil développé			6.03

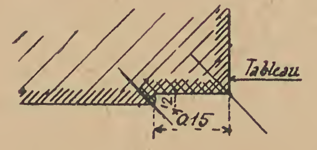


Fig. 103. — Profil des tables défoncées en plâtre.

Détail de développement du profil de ces tables (voir *fig.* 103).	
1 champ d'épaisseur	0.05
Table renfoncée	0.15
Ensemble	0.20

Les parties de corniche, abouts d'appuis des croisées et chambranles des baies du 3e étage n'ont pas été déduits pour compensation de la main-d'œuvre supplémentaire.

Observation.

Pourquoi avons-nous compté ces tables renfoncées comme moulures?

1° Aucun article de la Série de Maçonnerie ne s'y oppose.

2° Si nous nous reportons à la Série de Stuc,

Les frises, tables renfoncées, etc., jusqu'à 0.30 de large, *seront considérées comme moulures.*

Obs. 221.

A la plate-bande au-dessus des baies du 4e étage champ d'épaisseur et arête.

6 valent chaque 0.02 de légers 0.12

Chambranles moulurés des baies du 3e étage.

Les moulures en plâtre au sas traînées au calibre.

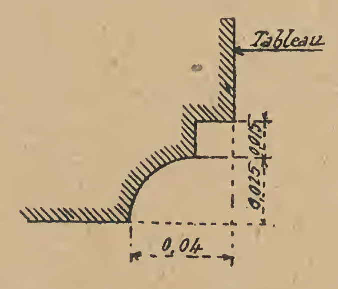


Fig. 104. — Profil des chambranles en plâtre.

A reporter 41.73

Report.. 41.73

Détail du profil de cette moulure (voir *fig.* 104).
Cavet.. 0.10
2 champs valent chacun 0.05......................... 0.10
Ensemble.................................... 0.20

Longueur des chambranles mesurés au milieu du profil.
2 baies de 1.30 semblables.
Détail d'une :
Traverses, 2 fois 0.545...................... 1.09
Montants, 2 fois 2.10 réduit................. 4.20
Retours, 2 fois 0.05.................. 0.10
Aux 150/00 (à la main)...................... 0.15
4 angles saillants, valent chacun 0.15.......... 0.60
2 amortissements contre les clés, valent chacun 0.05...................................... 0.10
Ensemble............................ 6.14 = 6.14
1 autre baie semblable............................. 6.14
Les moulures de chambranles de la baie milieu.
Traverses, 2 fois 0.395.............................. 0.79
Montants, 2 fois 1.40............................... 2.80
Retours 2 fois 0.05................................. 0.10
Plus-value à la main 1/2............................ 0.05 N° 970.
4 angles, valent chacun 0.15........................ 0.60 N° 980.
2 amortissements contre les clés,
valent chacun 0.05.................................. 0.10 N° 982.
Ensemble.................................... 16.72
Aux 20/00 de légers.................................... 3.34

Appuis des baies du 4me étage :
2 appuis de baies d'extrémité semblables en pierre n°4.
Détail d'un :
Recoupement de la face à la masse et au poinçon de 0.10 réduit. Taille n° 4.
Linéaire .... 1.38 × 0.155 réduit = 0.21 N° 1569.
à 0/0.. 0.21 0,21

Il sera alloué par mètre superficiel, *mais jusqu'à* 10 *centimètres* d'épaisseur seulement *par chaque* 5 *millimètres d'épaisseur* de recoupement, une *plus-value de* 0.05 *de taille*. N° 1616.

Chaque 5 *millimètres* en plus au-dessus *de* 0.10 *d'épaisseur* 0.03 *de taille*. N° 1617.

Après ce recoupement, non seulement il ne se fait pas de taille, mais pour la liaison des nouvelles moulures en plâtre, il est même nécessaire que le parement offre une surface rugueuse. Observation.

Les rappointis rentrent difficilement dans la pierre dure il faut préalablement faire des percements à la mèche ou au poinçon. Lorsque ce travail sera exécuté nous le compterons suivant sa valeur.

Les raccords de moulure en plâtre traînés au calibre.

Longueur de la face moulurée de l'appui, les mesures prises au milieu de la saillie.
Face.. 1.38
Retours, 2 fois 0.05 réduit.......................... 0.10
Plus-value à la main 1/2............................ 0.05
2 angles saillants,
Valent chacun 0.15 (n° 980)......................... 0.30
2 amortissements,
Valent chacun 0.05 (n° 982)......................... 0.10
Ensemble.................................... 1.93
Aux 55/00 de légers ouvrages.......................... 1.06
A reporter.. 46.13

Reports .... 46.13 » »

Développement du profil de la moulure (voir *fig.* 105).

Dessus en pente	0.10
Face	0.10
Mouchette du larmier	0.05
Cavet du larmier	0.10
Quart-de-rond	0.10
Filet au-dessous	0.05
Sous-face du carré	0.05
Ensemble	0.55

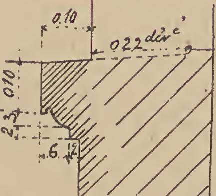


Fig. 105. — Profil de la moulure en plâtre des appuis.

Sur le dessus en pente, enduit en ciment métallique de 5 millimètres d'épaisseur 1.30 × 0.22 développé, compris gorge = 0.286, à 12f,49 le mètre superficiel.... » 3f,48 — Nos 614-615.

Les enduits au mètre superficiel comprennent : les tailles, ragrément et travaux accessoires.

1 autre appui semblable produit : — Taille no 4.

En légers ouvrages .... 1.06 — No 1569.

En taille no 4 .... » — 0.21

En argent 3f,48

La fourniture du calibre *pour moulures faites en raccord* ne dépassant pas 3 mètres linéaires. — Obs. 974.

Développement 0m,35

à 5f,50 le mètre .... » 1f,93 — Obs. 596.

La longueur du calibre s'obtient par le développement au cordeau.

Observation. — En travaux neufs (observation 975) ou en travaux d'entretien au-dessus de 3 mètres linéaires, *l'Entrepreneur de Maçonnerie doit la fourniture du calibre;* néanmoins, en travaux d'entretien, lorsque les calibres ne sont pas payés, l'entreprise a droit au temps passé à relever sur place les différents calibres de l'ancienne construction. En travaux neufs, le profil est remis à l'Entrepreneur; en travaux d'entretien, il est fait un *hachement* avec coupement au ciseau dans la hauteur de la moulure; dans cette entaille, il est appliqué sur la jouée une feuille de papier sur laquelle il est contre-profilé les divers membres de la moulure.

Ce travail ne peut être compris dans les faux-frais de l'entreprise, il est équitable *de le régler en régie.*

Appui de la baie milieu (*fig.* 98).

Bouchements de trous sur pierre grignarde.

Parties moulurées :

Face .... 1.08 réd.

× 0.35 développé 0.38

à 5f,30 le mètre .... » 2f,01 — No 617.

A reporter 47.19 10f,90

				Observation.
Reports		47.19	10^{f},90	
La partie moulurée se développe au cordeau. Sur le dessus, en pente, bouchements de trous en ciment métallique sur pierre coquilleuse (partie unie).				
Linéaire ... 1^{m},00				
× 0.20 développé	0^{m},20			
à 3^{f},55 le mètre		»	0^{f},71	N° 616
Sur partie moulurée développée au cordeau.				
Linéaire ... 1^{m},00				
× 0.02 développé	0^{m},02			
à 5^{f},30 le mètre		»	0^{f},11	N° 617
2 raccords moulurés de moins de 0^{m},025 de surface à 0^{f},90 l'un		»	1^{f},80	
Sous-détail.				
Raccords ou bouchements de trous compris raccords d'enduit, taille et travaux accessoires.				
Jusqu'à 0.05 d'épaisseur.				
Unis jusqu'à 0.025 de surface la pièce	0^{f},60			N° 626
Moulurés, moitié en plus de ceux unis	0^{f},30			Obs. 628.
Ensemble	0^{f},90			
Au-dessous des appuis, enduit en plâtre au sas, des tables saillantes.				
2 fois 1^{m},30 ... 2^{m},60				
1 fois ... 1^{m},00				
Ensemble ... 3^{m},60				
× 0.46 hauteur	1.66			
Aux 25/00 légers ouvrages		0.42		
(Les clés n'ont pas été déduites pour compenser la difficulté du travail occasionnée par leur saillie et la surface des petits excédents de la partie inférieure).				
Renformis en plâtre de 0.02.				
Surface	1.66			
Aux 14/00 de légers		0.23		N° 890.
Saillies de tables jusqu'à 0.08 de hauteur avec arêtes.				
Champs verticaux au pourtour avec arêtes.				
6 fois 0.50 ... 3.00				
2 fois 1.30 (clé non déduite) ... 2.60				
1 fois idem ... 1.00				
6 fois 0.05 ... 0.30				
Ensemble ... 6.90				
Aux 10/00 légers (suivant sous-détail précédent)		0.69		
Au-dessus des baies du 3e étage enduit en plâtre au sas.				
2 fois 1.30 ... 2.60				
1 fois ... 1.00				
Ensemble ... 3.60				
× 0.32 hauteur	1.15			
Aux 25/00 de légers		0.29		N° 877.
Plus-value d'enduits moindres de 0.35 de largeur.				
Surface	1.15			
Aux 8/00 de légers		0.09		
A chaque baie, façon d'une clé en plâtre au sas avec tracé préalable, lardis de clous et rappointis, moulures en plâtre au sas à la main en 4 sens avec angles saillants, ravalement de la face et de la sous-face en légers ouvrages (*vaut pour une baie*)		1.25		
A reporter		50.16	13^{f},52	

Reports			50.16	13^{f},52	
2 autres baies semblables,					
Valent chacune 1.25			2.50		
Les enduits en plâtre au sas des voussures et des tableaux de baies.					
4e *étage.*					
Voussures. 2 fois 1.30	2.60				
1 fois	1.00				
Ensemble	3.60				
$\times$ 0.19 de largeur		0.68			
3e *étage.*					
Voussures. 2 fois 1.30	2.60				
1 fois 1.00	1.00				
Ensemble	3.60				
$\times$ 0.30 largeur		1.08			
Ensemble		1.76			
A déduire emplacement occupé par les chambranles des baies du 3e étage.					
4 fois 0.525	2.10				
2 fois 0.375	0.75				
Ensemble	2.85				
$\times$ 0.04 largeur		0.11			
Reste		1.65			
Aux 50/00 de légers			0.83		N° 879 Maçonnerie.
Plus-value d'enduit moindre de 0.35 de largeur.					N° 198 Stuc.
Surface		1.65			
Aux 8/00 de légers			0.13		
N° 875, enduit de 0.35 de largeur et au-dessous le mètre superficiel		0.33			N° 875.
N° 877, enduit au-dessus de 0.35 de largeur		0.25			N° 877.
Différence		0.08			
Renformis en plâtre de 2 centimètres.					
Surface		1.65			
aux 14/00 légers ouvrages			0.23	»	N° 890.
Enduit en plâtre au sas des tableaux.					
4e *étage.*					
6 fois 1.95	11.70				
0.17 de largeur		1.99			
3e *étage.*					
4 fois 2.40	9.60				
2 fois 1.60	3.20				
Ensemble	12.80				
$\times$ 0.28 de largeur		3.58			
2 excédents à la baie milieu					
Valent en surface chacun 0,02		0.04			
Aux baies d'extrémité.					
4 excédents de saillies de socle					
Valent chacun 0.02 *idem*		0.08			
Ensemble		5.69			
A déduire emplacement occupé par les moulures de chambranles des baies du 3e étage.					
Montants.					
4 fois 2.10	8.40				
2 fois 1.40	2.80				
Ensemble	11.20				
$\times$ 0.04 largeur		0.45			
Reste		5.24			
A reporter		5.24	53.85	13^{f},52	

Reports			5.24	53.85	13f,52	
Aux 33/00 de légers ouvrages				1.73	»	N° 875.
Renformis en plâtre de 2 centimètres.						
Surface			5.24			
aux 14/00 de légers				0.73	»	N° 890.
Arêtes en plâtre au sas.						
4e *étage*.						
horizontales 2 fois 1.30			2.60			
1 fois			1.00			
verticales 6 fois 1.95			11.70			
Ensemble			15.30			
aux 5/00 de légers ouvrages				0.77	»	N° 948.
Arêtes en plâtre au sas.						
3e *étage*.						
4 fois 0.30			1.20			
2 fois 0.10			0.20			
Ensemble			1.40			
Aux 5/00 de légers				0.07	»	N° 948.
Les arêtes en plâtre au-dessus et en voussures des baies du 3e étage sont comprises dans les évaluations des moulures de chambranles.						Observation.
Les enduits en plâtre au sas entre les chaînes d'angles et les piédroits des baies, en commençant à gauche (voir *fig*. 98).						
7 fois 0.69	4.83					
6 fois 0.45	2.70					
Ensemble	7.53 =	7.53				
2e Trumeau.						
7 fois 1.22	8.54					
6 fois 0.98	5.88					
Ensemble	14.42 =	14.42				
3e Trumeau.						
7 fois 1.42	9.94					
6 fois 1.18	7.08					
Ensemble	17.02 =	17.02				
Trumeau d'angle de droite.						
7 fois 1.59	11.13					
6 fois 1.35	8.10					
Ensemble	19.23 =	19.23				
Ensemble		58.20				
× 0.32			18.62			
Parties sous le bandeau d'appui du 3e étage.						
Linéaire		0.69				
»		1.22				
»		1.42				
»		1.59				
Ensemble		4.92				
× 0.384			1.89			
Ensemble			20.51			
aux 25/00 de légers ouvrages				5.13		N° 877.
Renformis en plâtre de 0.01.						
Surface			20.51			
aux 7/00 de légers ouvrages				1.43		N° 890.
A reporter				63.71	13f,52	

Reports			63.71	$13^f,52$	
Les raccords de moulures en plâtre du bandeau d'appui du 3e étage (faits à la main).					
1 raccord d'angle de gauche	0.28 réduit				
En retour	0.15				
1 angle saillant		0.15			N° 980.
1 autre raccord à gauche de la 1re baie	0.40				
Retour	0.05				
1 angle saillant		0.15			N° 980.
1 amortissement		0.05			N° 982.
A droite de la 1re baie	0.30				
Retour	0.05				
1 angle saillant	»	0.15			N° 980.
1 amortissement	»	0.05			N° 982.
1 raccord à la suite	0.45				
3e trumeau	0.60				
Trumeau d'angle	0.80				
1 raccord d'angle	0.55				
1 angle saillant	»	0.15			
Retour	0.15				
Ensemble	3.78				
Aux 150/00		5.67			N° 970.
Ensemble		6.37			
Aux 0.40 légers de profil développé			2.54		

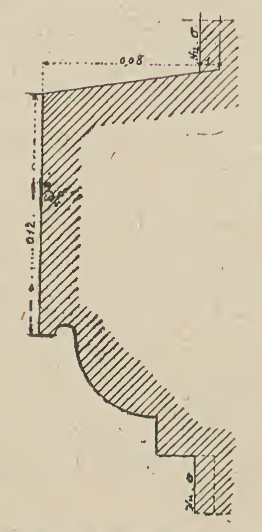


Fig. 106. — Profil du bandeau en plâtre. 3e étage.

Développement du profil (voir *fig.* 106).				
Dessus en pente	0.08			
Table de face	0.12			
Moulure courbe à plusieurs rayons	0.10			
Face du carré	0.05			
Sous-face	0.05			
Ensemble	0.40			
Reprendre excédent de largeur du dessus en pente au				
A reporter		66.25	$13^f,52$	

Reports		66.25	13f,52	
droit des trumeaux en retraite de 0.01 sur les chaînes et piédroits ; face en commençant à gauche.				
Linéaire	0.12			
»	0.12			
»	0.45			
»	0.60			
»	0.80			
»	0.12			
Ensemble	2.21			
3 amortissements valent				
Chacun 0.05	0.15			N° 982.
3 autres amortissements dans la partie inférieure, chacun 0.05	0.15			
Ensemble	2.51			
× 0.01 courant de saillie en excédent		0.02		
Le hachement préalable et coupement au ciseau de chaque côté et lardis de clous à bateaux, *idem*.				
9 parties chaque 0.12 légers		1.08		
Les enduits en plâtre au sas de l'extrémité du bandeau non mouluré à chaque piédroit des baies d'extrémité entre le retour et le tableau.				
4 valent chaque 0.05 de légers		0.20		
Les enduits en plâtre au sas du socle.				
Sur rue *à gauche 1re baie*	1.38			
» à droite 1re baie	5.00			
à droite 3e baie	2.38			
Ensemble	8.76			
× 0.224 hauteur	1.96			
Aux 25/00 de légers ouvrages		0.49	»	N° 877.
Renformis en plâtre pur de 0m,03.				
Surface	1.96			
Aux 21/00 de légers		0.41	»	N° 890.
Champs de retraite du socle avec arête (jusqu'à 0.08 de largeur).				
Linéaire	1m,38			
»	5m,00			
»	2m,38			
Ensemble	8m,76			
Aux 10 0/0 de légers (suivant sous-détail précédent)		0.88	»	
Arêtes verticales.				
6 fois 0m,224	1.34			
Aux 5/00 de légers		0.07	»	N° 948.
Aux 4 piédroits des baies d'extrémité, enduit en plâtre au sas des champs verticaux.				
4 fois 0.60	2.40			
Aux 5/00 de légers		0.12	»	
En retour sur l'angle de gauche.				
Naissance en plâtre de 0.22 sous le bandeau d'appui.				
Longueur	0.384			
Aux 15/00 de légers		0.06	»	N° 995.
Renformis de 0.02 en supplément de celui dû.				
0.384 × 0.22	0.08			
Aux 14/00 de légers		0.01	»	N° 890.
Suivant sous-détail précédent (page 423).				
A reporter		69.59	13f,52	

Reports			69.59	13^{f},52	
Sur le socle, un raccord en plâtre au sas de 0.224 × 0.25 vaut			0.11		
(Voir sous-détail page 425.)					
Champ et arête du dessus en plâtre au sas.					
Longueur	0.25				
Aux 10 0/0 de légers ouvrages			0.03		
Le hachement des enduits en plâtre jusqu'à 0.03 d'épaisseur.					
Chaînes d'angle surface	5.89				
Piédroits des baies	7.04				
Tables saillantes	1.66				
Sous les tables saillantes	1.15				
Parties sous le bandeau d'appui	1.89				
Socle	1.96				
Ensemble	19.59				
Aux 10/00 de légers			1.96		
Le hachement des enduits en plâtre des voussures de baies et des tableaux.					
Voussures surface	1.76				
Tableaux surface	5.69				
Ensemble	7.45				
Aux 10/00 de légers			0.75		
Le hachement des moulures des tables défoncées et lardis de clous non fournis.					
Linéaire		28.33			
Aux 8/00 de légers			2.26		
Sur le reste de la façade, recoupement de la brique à la masse et au poinçon de 0.03 réduit.					
7 fois 0.69	4.83				
6 fois 0.45	2.70				
Ensemble	7.53	7.53			
2e trumeau :					
7 fois 1.22	8.54				
6 fois 0.98	5.88				
Ensemble	14.42	14.42			
3e trumeau :					
7 fois 1.42	9.94				
6 fois 1.18	7.08				
Ensemble	17.02	17.02			
Trumeau d'angle de droite :					
7 fois 1.59	11.13				
6 fois 1.35	8.10				
Ensemble	19.23	19.23			
Ensemble		58.20			
× 0.32 hauteur		18.62			
Parties sous le bandeau d'appui du 3e étage.					
Linéaire	0.69				
»	1.22				
»	1.42				
»	1.59				
Ensemble	4.92				
× 0.384 hauteur		1.89			
Ensemble		20.51			
Aux 30/00 de taille de brique ordinaire		6.15			Obs. 1565.
à 3^{f},80 le mètre				23^{f},37	N° 1564.
A reporter			74.70	36^{f},89	

Reports			74.70	36f,89	
Sous-détail de cette évaluation.					
5 millimètres d'épaisseur de recoupement en brique valent en taille de brique		0.05			N° 1616.
0.03 centimètres vaudront en taille de brique 6 fois 0.05		0m,30			
Au droit des parties de brique en mauvais état, la fourniture d'un grillage mécanique à trois torsions galvanisé (mailles de 0.025, fil n° 8).					
En commençant à gauche.					
Longueur	0.71				
»	1.24				
»	1.44				
»	1.61				
Ensemble	5.00				
4,16 hauteur		20.80			
Parties au-dessous du bandeau d'appui du 3e étage.					
Linéaire	0.71				
»	1.24				
»	1.44				
»	1.61				
Ensemble	5.00				
× 0.384 de hauteur		1.92			
Ensemble		22.72			
à 0f,85 le mètre			»	19.31	N° 636 Grillage.
La pose du grillage		22.72			
à 1f,00 le mètre superficiel			»	22.72	
Pour la pose du grillage, il a été employé en moyenne 20 clous *au mètre superficiel.*					N° 595. Série de grillage.
20 clous à 0f,05		1f,00			
Lardis de clous à bateaux fournis *sous les chaînes d'angles, piédroits des baies, tables saillantes, socle*, etc.					
Chaînes d'angles, surface		5.89			
Piédroits de baies, surface		7.04			
Tables saillantes, surface		1.66			
Sous les tables saillantes, surface		1.15			
Parties sous le bandeau d'appui. Surface		1.89			
Socle		1.96			
Voussures des baies		1.76			
Tableaux des baies		5.69			
Ensemble		27.04			
Aux 10/00 de légers			2.70		N° 929.
Détail d'un balcon en fonte au 4e étage.					
4 descellements de 0.10 de profondeur et bouchements de trous en plâtre chaque 0.05 de légers (observ. 1019).			0.20		
Dépose du balcon en fonte et rangement dans l'étage, en légers			0.05	»	
Pour le nouveau balcon, 4 trous de 0.10 de profondeur dans la brique ordinaire valent					
Chaque 0.10 de taille de brique		0.40			N° 1014.
A 3f,80 le mètre			»	1f,52	N° 1564.
Scellements en plâtre		0.40			
aux 50/00 de légers			0.20	»	N° 1015.
A reporter			77.85	80f,44	

			Observation.
Reports	77.85	80^{f},44	
Les scellements en plâtre ont été faits en même temps que les enduits en plâtre des tableaux, nous n'avons pas de raccords d'enduits en plâtre à compter à l'emplacement de ces balcons.			
La pose du balcon et mise de niveau	0.10	»	N° 1061.
Suivant le n° 1009 de la Série, les trous et scellements ne *comprennent aucun raccord d'enduit en plâtre dans la valeur des légers ouvrages.*			
Il est entendu que lorsque les balcons seront scellés après les raccords d'enduits au plâtre faits, l'entreprise aura droit à tous les raccords d'enduits.			
2 autres balcons semblables produisent:			
en légers ouvrages 2 fois 0.55	1.10	»	
en argent 2 fois 1^{f},52	»	3^{f},04	
Détail d'un balcon en fonte au 3e étage.			
6 descellements de 0.10 de profondeur et bouchements de trous en plâtre.			
Chaque 0.05 de légers (obs. 1019)	0.30	»	
Dépose du balcon en fonte et rangement dans l'étage, en légers	0.05	»	
Pour le nouveau balcon.			
6 trous dans la brique de 0.10 de profondeur			
Valent chacun 0.10 de taille de brique 0.60			N° 1014.
à 3^{f},80 le mètre	»	2^{f},28	N° 1564.
Scellements en plâtre 0.60			
Aux 50/00 de légers	0.30	»	
6 *raccords en plâtre après scellements* (les enduits en plâtre étaient terminés lorsque l'entrepreneur de serrurerie a livré les balcons en fonte).			
Chaque 0.05 légers	0.30	»	
La pose du balcon et mise de niveau	0.10	»	N° 1061.
1 autre balcon semblable produit:			
en légers	1.05	»	
en argent	»	2^{f},28	
Nous avons donné page 503 du tome III un sous-détail des ravalements en plâtre teinté ton pierre.			
La Série a prévu d'ailleurs ce travail pour les *enduits au mètre superficiel.*			
Quelle évaluation appliquerons-nous aux moulures en plâtre teinté ton pierre?			
L'enduit en plâtre au sas sur partie neuve en brique ou moellon au-dessus de 0.35 de largeur est évalué le mètre superficiel en légers 0.25			N° 877
Plus-value pour emploi de plâtre teinté ton pierre ou autres avec ocres le mètre superficiel 0 05			N° 888
Ensemble 0.30			
L'enduit en plâtre teinté ton pierre est estimé 1/5 *en plus-value* de la valeur de l'enduit en plâtre au sas.			
Les moulures en plâtre au sas teinté ton pierre seront donc évaluées de la même manière.			
Les évaluations des légers ouvrages en *plâtre teinté ton pierre* pour *parties moulurées* seront faites comme celles des légers ouvrages au plâtre au sas; pour tenir compte de la valeur du plâtre teinté, il nous suffira d'ajouter 1/5			
A reporter	81.15	88^{f},04	

Reports.................................... 81.15 88f,04

au linéaire des moulures y compris angles, amortissements, etc.

Exemple.

Supposons que notre ravalement (*fig.* 98) soit fait en plâtre teinté ton pierre, nous ferons le métré des moulures de la manière suivante:

Moulure en plâtre au *sas teinté ton pierre* (traînée au calibre).

Corniche haute, astragale.

2e trumeau.

Longueur réduite 1.68

Retours à la main.

2 fois 0.05 .... 0.10

aux 150/00 .... 0.15 N° 970

2 angles saillants

Valent chacun 0.15 .... 0.30 N° 980

2 amortissements

Valent chacun 0.05 .... 0.10 N° 982

Ensemble 2.23

Plus-value pour emploi de plâtre teinté ton pierre ou autres avec ocre 1/5 .... 0.445

Ensemble 2.675

Aux 76/00 de légers 2.03

(Voir sous-détail du profil page 427.)

2° Le décompte peut se faire aussi en ajoutant l'augmentation de 1/5 sur le développement du profil.

Exemple :

Développement du profil 0.76

Plus-value pour emploi de plâtre, teinté ton pierre 1/5 .... 0.15

Développement 0.91

Il suffit dans ce cas de faire le linéaire réel des moulures avec angles, amortissements, etc.

Soit 2.23

× 0.91 profil 2.03

3° Lorsque la plus-value de 1/5 n'aura pas été ajoutée au linéaire de moulures, ou au développement du profil, nous appliquerons *cette plus-value* sur l'ensemble des évaluations de légers ouvrages.

Moulures en plâtre au sas.

Linéaire 2.23

× 0.76 de profil 1.69

Plus-value pour emploi de plâtre teinté ton pierre 1/5 .... 0.338

Ensemble 2.028

ou 2.03

Pour terminer le métré de notre ravalement de la figure 98, nous dirons sur cette façade pour simuler la pierre, les joints d'appareil tirés au crochet et remplis en blanc.

Parties unies.

Chaînes d'angle et piédroits des baies.

A reporter................................. 81.15 88f,04

Reports			81.15	88f,04
Chaîne de gauche.				
16 fois 0.34		5m,44		
4 piédroits de baies d'extrémité semblables.				
Détail d'un (moulure déduite).				
15 fois 0.19	2.85			
3 autres semblables				
Produisent chacun 2.85	8.55			
Ensemble	11.40	11.40		
2 piédroits de baie milieu semblables :				
Détail d'un (moulure déduite d'un).				
12 fois 0.19	2.28			
1 fois 0.34	0.34			
Ensemble	2.62			
1 autre semblable				
Produit	2.62			
Ensemble	5.24	5.24		
Chaîne d'angle de droite :				
16 fois 0.45		7.20		
Reprendre joints sur champs d'épaisseur,				
En suivant le même ordre que ci-dessus.				
Dans la hauteur des deux étages				
16 fois 0.05		0.80		
(Toute partie plane de moins de 0.05 se *compte pour* 0m,05.)				
Pour un piédroit de baie d'extrémité :				
15 fois 0.05	0.75			
3 autres semblables produisent chacun 0.75	2.25			
Ensemble	3.00	3.00		
Pour un piédroit de baie milieu :				
13 fois 0.05	0.65			
1 autre semblable produit	0.65			
Ensemble	1.30	1.30		
Chaîne d'angle de droite.				
16 fois 0.05		0.80		
Sur le socle :				
8 fois 0.05		0.40		
8 fois 0.224		1.79		
Sur tables saillantes, au-dessous des appuis des baies du 4e étage :				
2 fois 1.30		2.60		
1 fois		1.00		
Sur champs de saillie				
6 fois 0.05		0.30		
Sur voussures et tableaux				
Aux baies du 4e étage.				
Voussures 18 fois 0.19		3.42		
Tableaux 42 fois 0.17		7.14		
Au 3e étage.				
Chambranles moulurés déduits.				
Voussures 10 fois 0.26		2.60		
Tableaux 38 fois 0.24		9.12		
10 fois 0.28		2.80		
Sur parties moulurées.				
A reporter		66.35	81.15	88f,04

Observation.

Reports			66.35	81.15	88f,04
Sur corniche régnant avec les voussures des baies du 4e étage.					
8 fois 0.76 développé		6.08			
Sur tables renfoncées					
4 piédroits de baies d'extrémité semblables.					
Détail d'un :					
8 fois 0.20	1.60				
7 fois 0.16, chambranles moulurés déduits	1.12				
Ensemble	2.72				
3 autres semblables produisent chacun 2.72	8.16				
Ensemble	10.88	10.88			
2 piédroits de baie milieu semblables.					
Détail d'un :					
7 fois 0.20	1.40				
5 fois 0.16	0.80				
Ensemble	2.20				
1 autre piédroit semblable produit	2.20				
Ensemble	4.40	4.40			
Sur chambranles moulurés des baies du 3e étage.					
Détail d'une baie d'extrémité :					
18 fois 0.20 développé	3.60				
1 autre baie semblable	3.60				
Ensemble	7.20	7.20			
Baie milieu :					
12 fois 0.20 développé		2.40			
Sur le bandeau d'appui à hauteur des baies du 4e étage.					
2 fois 0.76 développé		1.52			
Ensemble		32.48			
aux 150/00			48.72		
Ensemble			115.07		
aux 6/00 de légers				6.90	»
Ensemble				88.05	»

Légers ouvrages. N° 822. — 88.05

Observation. — Les joints moulurés sont évalués 1/2 en plus que les joints ordinaires, par analogie aux joints en ciment métallique.

Observation 628.

Sous-détail de l'évaluation.

Joint tiré au crochet sur enduit, le mètre linéaire en légers	0.03
Remplissage du joint en plâtre blanc, le mètre linéaire en légers	0.03
Ensemble	0.06

N° 965

Nous ferions de même les raccords de joints en retour au droit des naissances en plâtre .... » »

Les croisées et portes-croisées n'ont pas été changées ; lors des ravalements en plâtre, nous aurons cependant à compter les garnissages en plâtre entre les bâtis des menuiseries et le mur, parfois il n'est fait qu'un calfeutrement; ce travail n'est évidemment pas compris dans la valeur des enduits en plâtre des tableaux et voussures.

Observation.

Ensemble .... 88f,04 — Argent. 88f,04

ORDRE DE SERVICE N°

Cabinet de Monsieur **Architecte**

A M. **Entrepreneur de Maçonnerie**

Dans la propriété X.....

A Paris, Boulevard.... n°

Ravalement en plâtre de la façade sur cour.

Balcon du 3e étage.

Faire les raccords partiels des moulures de balcon du 3e étage en ciment métallique, tous ces raccords seront recouverts de silicate 2 couches d'un ton gris, les joints seront en ciment métallique recouverts de silicate 2 couches *idem*.

Le dessus du balcon sera raccordé en ciment métallique et recouvert de silicate 2 couches d'un ton gris.

Paris, le

X, architecte.

Métré.

Ravalement de la façade sur cour.

Balcon du 3e étage (fig. 107 à 109).

Les raccords de moulures en ciment métallique.

En commençant à gauche, un raccord dans la moulure basse de 0.05 d'épaisseur; garnissage en ciment métallique.

Longueur 1.00 × 0.08	0.08			
× 0.05 d'épaisseur		0.004		
à 2f,35 l'un			9f,40	N° 612
A la suite un autre raccord de 0m,12 d'épaisseur.				
Longueur 1m,46 × 0,07 de hauteur	0.10			
× 0.08 d'épaisseur		0.008		
à 2f,35 l'un			18f,80	N° 612
Les décimètres en plus pour partie au-dessus de 0.08 d'épaisseur.				
Surface précédente	0.10			
× 0.04 d'épaisseur		0.004		
à 1f,95 l'un			7f,80	N° 613
1 autre raccord de 0.04 d'épaisseur.				
Longueur 1m,03 × 0.15 de hauteur	0.15			
× 0.04 d'épaisseur		0.006		
A la suite 1 raccord de 0.06 d'épaisseur.				
Longueur 0.41 × 0.15 de hauteur	0.06			
× 0.06 d'épaisseur		0.0036		
1 autre à la suite de 0.05 d'épaisseur				
Longueur 0.42 × 0.15	0.063			
× 0.05 d'épaisseur		0.0031		
Ensemble		0.0127		
à 2f,35 l'un			29f,85	N° 612
Un raccord à la suite dans la partie inférieure de 0.05 d'épaisseur.				
Longueur 0.43 × 0.08 hauteur	0.034			
× 0.05 d'épaisseur		0.0017		
à 2f,35 l'un			4f,00	
Dans la 2e baie un raccord de 0.10 d'épaisseur.				
Longueur 1.46 × 0.07 de hauteur	0.10			
× 0.08 d'épaisseur		0.008		
à 2f,35 l'un			18f,80	N° 612
A reporter			88f,65	

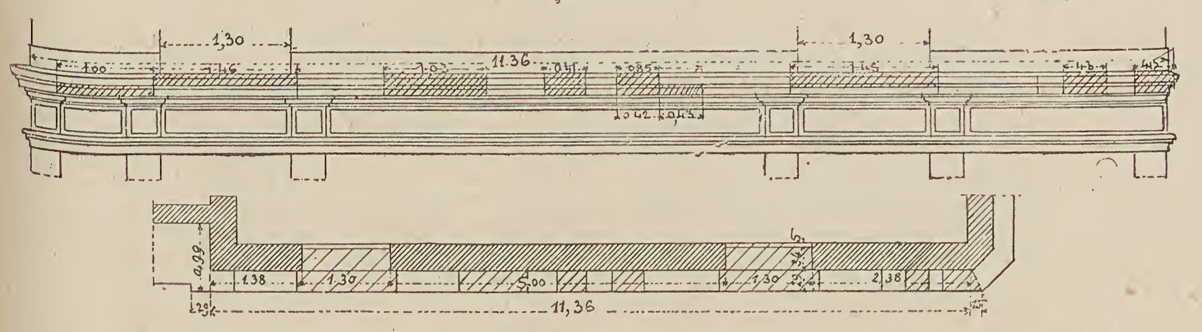


Fig. 107 et 108. — Élévation et plan du balcon du 3e étage. — Restauration en ciment métallique et silicate deux couches, ton gris.

Reports			88f,65	
Les décimètres en plus pour parties au-dessus de 0.08 d'épaisseur.				
Surface	0.10			
× 0.02 d'épaisseur		0.002		
à 1f,95 l'un			3f,90	N° 613
1 autre raccord de 0,07 d'épaisseur.				
Longueur 0.43 × 0.15	0.064			
× 0.07		0.0045		
à 2f,35 l'un			10f,58	N° 612
Un raccord d'angle de 0.09 d'épaisseur.				
Longueur 0.415 réd. × 0.15 de hauteur ..	0.062			
× 0.08 d'épaisseur		0.049		
à 2f,35 l'un			11f,52	N° 612
Les décimètres en plus pour parties au-dessus de 0.08 d'épaisseur.				
Surface	0.062			
× 0.01		0.00062		
à 1f,95 l'un			1f,21	N° 613
La taille des moulures en ciment métallique en suivant le même ordre.				
Moulures basses du profil.				
Développement du profil.				
(Voir *fig.* 109.)				
1 filet		0.075		
1 congé moulure mixte	0.15			
Déduire pour absence d'arête	0.05			
Reste	0.10	0.10		
Moulure mixte :				
Les moulures mixtes, c'est-à-dire composées d'une partie courbe, continuées sans interruption d'arête par une partie plane, seront comptées pour une moulure courbe et *une face plane,* mais il sera réduit 0.05 de l'évaluation *pour l'absence d'arête entre les 2 moulures.*				Observation 1658.
1 table		0.075		
Mouchette du larmier		0.075		
Congé du larmier (moulure mixte)		0.10		
Ensemble		0.425		
Longueur 1.00 × 0.425		0.43		
Un raccord de moulure haute à la suite (1re baie).				
A reporter		0.43	115f,86	

Reports.. 0.43 115f,86

Développement du profil (voir *fig.* 109).
1 quart-de-rond 0.15

Longueur 1.46 × 0.15 profil développé........... 0.22

Les raccords de moulures à la suite dans toute la hauteur du profil.

Développement du profil (voir *fig.* 109).
1 quart-de-rond............................ 0.15
1 filet....................................... 0.075
1 congé moulure mixte.
0.15 — 0.05.............................. 0.10
1 table 0.075
Mouchette du larmier....................... 0.075
Congé du larmier, moulure mixte,
0.15 — 0.05 .... 0.10
Champ horizontal........................... 0.075
Champ vertical.............................. 0.075
Sous-face du balcon 0.075

Ensemble............................ 0.80

Linéaire 1.03
» 0.41
» 0.42
» 0.43
» 0.415
Un 1/2 angle saillant $\frac{0.15}{2}$ =.............. 0.075

Ensemble 2.78
× 0.80 courant de profil.............................. 2.22

Remarque. — *A la Série de stuc*, observations 141 et suivantes, nous constatons que le métré des membres de moulures *est identique à celui de la maçonnerie.* Cela se comprend, en taillant du stuc on fait de la taille de pierre; nous avons une différence toutefois pour le métré des moulures mixtes, *l'absence d'arête entre 2 membres de moulures ne se déduit pas.*

La Série de stuc développerait le profil de la manière suivante:
1 quart-de-rond .... 0.15 Obs. 141 Série de Stuc
1 filet....................................... 0.075 Obs. 146 *idem.*
1 congé moulure mixte...................... 0.15
(l'absence d'arête ne se déduit pas). Observation 148.
1 table....................................... 0.075
Mouchette du larmier....................... 0.075
Congé du larmier (moulure mixte).......... 0.15
Champ horizontal........................... 0.075
Champ vertical 0.075
Sous-face du balcon........................ 0.075

Ensemble 0.90

Soit une différence de profil de
0.90 — 0.80 = ... 0.10

1 autre raccord de moulure basse.
Linéaire 0.43 × 0.425 profil suivant sous-détail précédent.. 0.18

A reporter.. 3.05 115f,86

Reports		3.05	115f,86	
1 autre raccord de moulure haute dans la 2e baie.				
Longueur	1.46			
× 0.15 profil développé		0.22		
(suivant sous-détail précédent).				
Ensemble		3.27		
à 5f,85 le mètre		»	19f,13	No 620
Les évaluations de 0.25, 0.35, 0.45 portées pour la taille des moulures ne seront jamais applicables aux travaux en ciment métallique.				
La taille des arêtes arrondies en ciment métallique entre dessus et face :				
Horizontale	1.46			
»	1.03			
»	0.41			
»	0.42			
»	1.46			
»	0.43			
»	0.34			
Ensemble	5.55			
× 0.03 courant		0.17		
à 5f,85 le mètre		»	0f,99	No 620
Sur le dessus du balcon, les enduits en ciment métallique sur parties unies (compris ragrément).				
En commençant à gauche de 5 millimètres d'épaisseur :				
1.46 × 0.29	0.42			
Excédents sur gorge :				
2 fois 0.08 × 0.02	0.01			
Dans la baie :				
1.30 × 0.34	0.44			
Sur gorge :				
1.30 × 0.02	0.03			
Ensemble	0.90			
à 12f,45 le mètre superficiel		»	11f,21	
1 autre semblable		»	11f,21	
Sous-détail du prix :				
No 614. Enduit en ciment métallique de 0.001 d'épaisseur, le mètre superficiel		3f,05		
No 615. 0.004 en plus, chaque 2f,35 le mètre superficiel		9f,40		
Ensemble		12f,45		
A la suite enduit en ciment métallique de 0.01 d'épaisseur.				
Linéaire	1.03			
»	0.41			
»	0.42			
»	0.43			
»	0.415			
Ensemble	2.705			
× 0.31 développé		0.84		
A 24f,20 le mètre			20f,33	
Sous-détail du prix.				
No 614. Enduit en ciment métallique de 0.001 d'épaisseur.				
Le mètre superficiel		3f,05		
No 615. 0.009 en plus;				
Chaque 2f,35 le mètre superficiel		4f,15		
Ensemble		24f,20		
A reporter			178f,73	

Report			$178^{f},73$
Les joints en ciment métallique de 0.01 de largeur sur 0.03 d'épaisseur avec dégradation préalable.			
Dessus du balcon (parties unies).			
8 fois 0.29 développé		2.32	
Mur de face		1.38	
»		5.00	
»		2.38	
Retour en tableaux.			
4 fois 0.34		1.36	
Sur parties moulurées:			
Sur les gorges contre le mur de face.			
8 fois 0.10 développé	0.80		
Sur la face moulurée du balcon.			
8 fois 0.80 développé	6.40		
Ensemble	7.20		
Aux 150/00 (observation 624)		10.80	
Ensemble		23 24	
A $1^{f},43$ le mètre			$33^{f},23$
Sous-détail du prix.			
N° 622. *Joint de* 0.01 × 0.02			
Le mètre linéaire	$0^{f},95$		
N° 623. Chaque centimètre en plus jusqu'à 0.03	$0^{f},48$		
Le mètre linéaire	$1^{f},43$		
Sur tous ces raccords, 2 couches de silicate avec ton gris.			
En commençant à gauche.			
Dessus du balcon (parties unies).			
1.46 × 0.29		0.42	
2 fois 0.08 × 0.02		0.01	
Dans la baie.			
1.30 × 0.34		0.44	
Sur gorge 1.30 × 0.02		0.03	
A la suite	1.03		
»	0.41		
»	0.42		
»	0.43		
»	0.415		
Ensemble	2.705		
× 0.31 développé		0.84	
Sur parties moulurées.			
1.00 × 0.22 développé		0.22	
1.46 × 0.08 développé		0.12	
1.03			
0.41			
0.42			
0.43			
0.415			
Ensemble... 2.705 × 0.43 développé		1.16	
Moulure basse.			
0.43 × 0.22 développé		0.09	
Moulure haute.			
1.46 × 0.08 développé		0.12	
Ensemble		3.45	
A $1^{f},14$ le mètre superficiel			$3^{f},93$
A reporter			$215^{f},89$

Report.. $215^{f},89$

Sous-détail du prix.
Silicatisation ton pierre :
La première couche, *le mètre superficiel* .... $0^{f},54$
Chaque couche en plus .... $0^{f},40$
Plus-value pour ton gris, chaque couche...... $0^{f},10$
Et pour 2 couches produisent 2 fois $0^{f},10$ .... $0^{f},20$
Le mètre superficiel .... $1^{f},14$

N° 21.
Série Peinture
N° 22.
N° 24.

Observation.

Le développement des moulures s'obtient au cordeau.

Sur le dessus du balcon, silicatisation 2 couches des parties restantes.

Linéaire................................ $11^{m},58$ réd.
Déduire parties comptées précédemment :

Linéaire........	$1^{m},46$
»	1 ,03
»	0 ,41
»	0 ,42
»	1 ,46
»	0 ,43
»	0 ,415
Ensemble..	$5^{m},625$

Ensemble.. $5^{m},625$ .... $5^{m},625$
Reste .... $5^{m},955$
× 0.31 développé.................................. $1^{m},85$
A $1^{f},14$ le mètre.. $2^{f},11$
Suivant sous-détail précédent.
Sur les joints, 2 couches de silicate *idem.*
Dessus 8 fois $0^{m},31$ développé .... $2^{m},48$
Mur de face .... 1 ,38
» .... 5 ,00
Trumeau d'angle .... 2 ,38
Retour en tableaux, 4 fois 0.34...................... 1 ,36
Sur la face moulurée du balcon, 8 fois 0.43 développé 3 ,44
Ensemble .... $16^{m},04$
× 0.01.. $0^{m},16$
à $1^{f},14$ le mètre, suivant sous-détail précédent......... $0^{f},18$
Plus-value de rechampissage sur pierre conservée sur la face des moulures seulement de chaque côté, 16 fois 0.43 développé .... $6^{m},88$
à $0^{f},06$ le mètre.. $0^{f},41$

N° 338.
Série Peinture.

Fig. 109. — Coupe du balcon du 3e étage.

Sur le dessus du balcon, il n'y a pas de rechampissage à compter, le balcon ayant été passé au silicate dans toute sa surface.

Le *rechampissage* est un excédent de main-d'œuvre dans

Observation.

A reporter.. $218^{f},59$

Report 218^{f},59

l'application des travaux de peinture, il consiste à enlever les excédents de peinture et à protéger les parties non peintes qui sont adjacentes. Il peut donc y avoir des rechampissages à 1 *face*, 2 *faces*, 3 *faces* ou 4 *faces*.

Il nous reste à compter les rechampissages sur les moulures de face (celles-ci n'ayant pas été faites au silicate dans toute la hauteur).

Horizontales,	2 fois 1.00	2.00
»	1 fois 1.46	1.46
»	2 fois 0.08	0.16
»	2 fois 0.34 en tableaux	0.68
»	1 fois 1.30	1.30
»	1 fois 1.03	1.03
»	1 fois 1.03	1.03
»	2 fois 0.41	0.82
»	2 fois 0.42	0.84
»	2 fois 0.41	0.86
»	1 fois 1.46	1.46
»	2 fois 0.08	0.16
»	2 fois 0.34	0.68
»	1 fois 1.30	1.30
»	2 fois 0.43	0.86
»	2 fois 0.34	0.68
Sur moulures :		
2 fois 0.22 développé		0.44
2 fois 0.08		0.16
10 fois 0.43 développé		4.30
2 fois 0.08		0.16
1 fois 0.22		0.22
Ensemble		20.60

à 0^{f},06 le mètre 1^{f},24

N° 338. Série Peinture. Argent.

Ensemble 219^{f},83 219^{f},83

ORDRE DE SERVICE N°

Cabinet de Monsieur ***Architecte***

A M. ENTREPRENEUR DE MAÇONNERIE

DANS LA PROPRIÉTÉ X......

A Paris, Boulevard .... *N°*.....

Ravalement en plâtre teinté de la façade sur cour

1er et 2me étages.

Hacher les *enduits* en plâtre, moulures; sonder les linteaux au-dessus des baies; dégarnir les joints du moellon. Refouiller les parties de mur en mauvais état. Faire les reprises partielles de mur en moellon neuf hourdé en mortier bâtard n° 3, 2/3 chaux, 1/3 ciment I, ou en brique neuve de Vaugirard 1re qualité et mortier n° 3; 2/3 chaux, 1/3 ciment I suivant les épaisseurs des reprises. Dans les parties isolées, relancis de moellons neufs hourdés en mortier n° 2 de ciment.

Déposer les persiennes, balcons de croisées, ventouses, reposer les persiennes, balcons de croisées, ventouses.

Sur l'ensemble du ravalement, fournir et poser un grillage mécanique à trois torsions galvanisé (mailles de 0.025 fil n° 8).

Le bandeau haut du 3me étage comprenant modillons, frise, astragale; les chaînes d'angles, piédroits des baies, tables saillantes, chambranles de baies, tableaux de croisées, voussures, seront en plâtre au sas teinté avec joints en blanc simulant les assises en pierre.

Le reste du ravalement comprendra *un enduit tyrolien* en mortier de chaux c et sable de rivière avec crépi de fond, garnissage des joints. Cet enduit sera soigné, moucheté, jeté au balai 5 couches.

Paris, le X., ARCHITECTE.

Métré.

Ravalement de la façade sur cour.

1re et 2me étages (*fig.* 110).

Afin de se rendre compte de l'état des linteaux et de leurs portées, sondage des bois, dégarnissage des extrémités, temps passé :

Suivant attachement écrit.

Le. . . . . 2 heures de *maçon et aide.*
Le. . . . . 3 heures de *maçon et aide.*

Ensemble. . . . . 5 heures de *maçon et aide.*
à 2f,06 l'une. . . . . » 10f,30

Sondages des murs pour s'assurer de la nature des matériaux et de leur valeur.

Suivant attachement écrit.

Le. 1 heure de *maçon et aide.*
Le. 3 heures de *maçon et aide.*

Ensemble. . . . . . 4 heures de *maçon et aide.*
à 2f,06 l'une. . . . . » 8f,24

Sous-détail du prix.

N° 371 heure de jour de maçon. 1f,21
N° 373 heure de jour de garçon maçon travaillant avec son compagnon. 0f,85

Ensemble 2f,06

A reporter. 18f,54

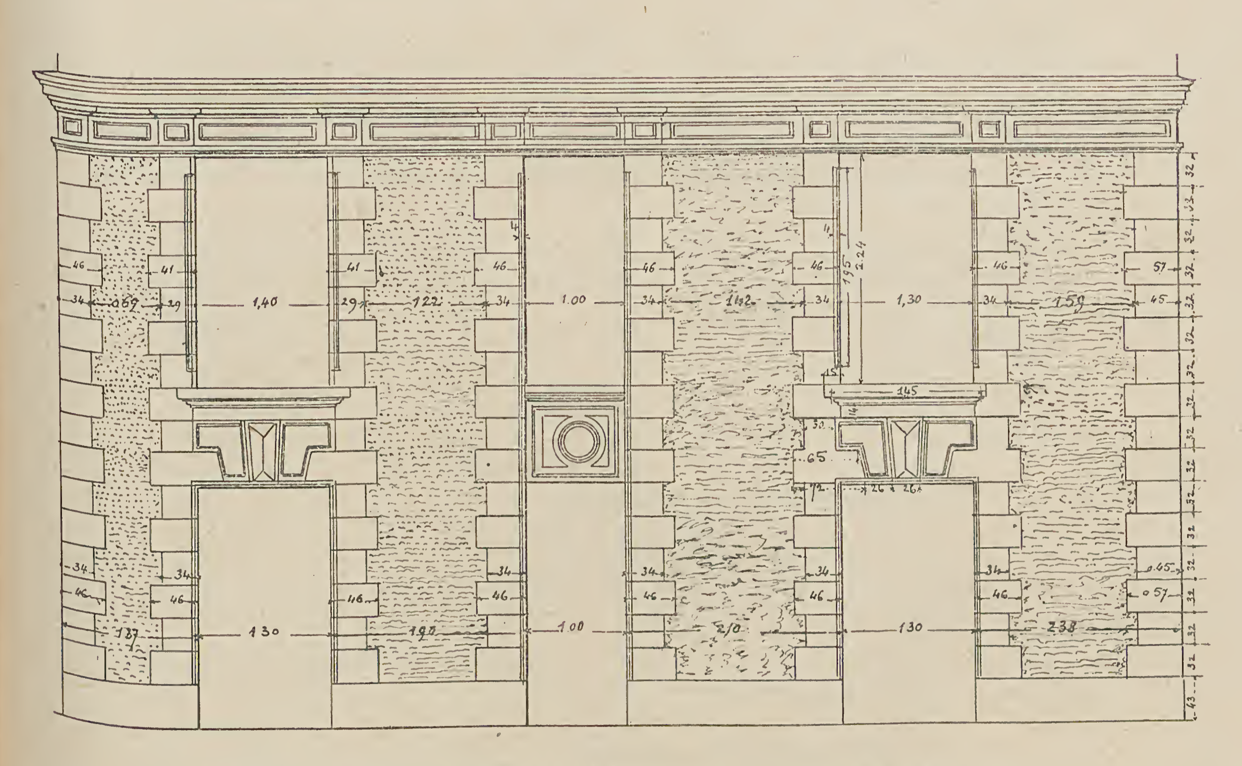


Fig. 110. — Ravalement en plâtre teinté et enduit tyrolien, 1er et 2e étages sur cour. Elévation du ravalement.

Report			18f,54	
Hachement des moulures en plâtre sous le bandeau haut du 3me étage, modillons, frise et astragale.				
Retour compris saillie du faux modillon.				
Linéaire	0.13			
Face, linéaire réduit	11.41			
Pan coupé	0.15			
Ensemble	12.69			
× 0.60 hauteur	7.01	»	»	
Aux 12 0/0 de légers		0.84	»	
Sous-détail.				
Piochement d'anciens enduits en plâtre jusqu'à 0.03 d'épaisseur, le mètre superficiel en légers ouvrages	0.10			N° 248 Série de Stuc
0.01 Réduit en plus d'épaisseur le mètre superficiel en légers	0.02			
Le mètre superficiel	0.12			
Dégradation et regarnissage des joints en plâtre sur moellon.				
Surface	7.01			
Aux 15/00 de légers		1.05	»	N° 201 Série de Stuc
Lardis de clous à bateau avec fourniture, surface	7.01			
Aux 10/00 de légers		0.70	»	N° 929 Maçonnerie.
Sous le balcon, la moulure en plâtre traînée au calibre. *Les moulures mesurées au milieu de la saillie du profil*				
Retour	0.13			
Plus-value à la main :				
1/2 en plus	0.065			N° 970.
Face	11.41			
Retour en pan coupé	0.15			
A la main, 1/2 en plus	0.075			N° 970.
2 Angles saillants.				
Valent chacun 0.15	0.30			N° 980.
A reprendre pour les faux modillons sur lesquels cette moulure est ressautée.				
13 Retours.				
Valent chacun 0.05	0.65			N° 968.
A la main, 1/2 en plus	0.325			N° 970.
13 Angles saillants :				
Valent chacun 0.15	1.95			N° 980.
13 Angles rentrants				
Valent chacun 0.20	2.60			N° 981.
Ensemble	17.655			
× 0.36 profil		6.36	»	

Fig. 111. — Moulures sous le balcon.

A reporter	8.95	18f,54	

Reports		8.95	18f,54	
Détail du profil de la moulure (voir *fig.* 111).				
1 Champ vertical de 0.02 de hauteur	0.05			N° 968.
1 Champ horizontal	0.05			
1 quart de rond de 0.05 rayon	0.10	»	»	
1 champ vertical de 0.02	0.05	»	»	N° 968.
1 champ horizontal	0.05	»	»	
Ensemble profil développé	0.30			
Plus-value pour emploi de plâtre teinté 1/5 (voir sous-détail, page 440)	0.06			
Ensemble	0.36			
Moulure encadrant les tables saillantes.				
Développement du profil (voir *fig.* 112).				

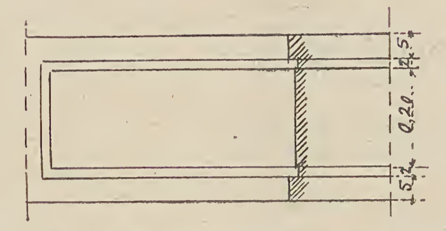


Fig. 112. — Moulure encadrant les tables saillantes.

1 champ vertical de 0.05	0.05			N° 968.
1 champ horizontal de 0.02	0.05			
1 champ vertical de 0.02	0.05			N° 968.
1 champ horizontal de 0.02	0.05			
Ensemble	0.20			
Plus-value pour emploi de plâtre teinté 1/5	0.04			
Ensemble	0.24			
Les longueurs horizontales de cette mesure sont toutes prises hors œuvre, verticalement elles sont mesurées dans œuvre.				
En commençant à gauche :				
Horizontalement :				
2 fois 0.69	1.38			
2 fois 1.22	2.44			
2 fois 1.42	2.84			
2 fois 2.04	4.08			
Dessus de baies :				
2 fois 1.40	2.80			
2 fois 1.00	2.00			
2 fois 1.30	2.60			
Verticalement :				
14 fois 0.20	2.80			
A la main, plus-value 1/2	1.40			N° 970.
28 angles rentrants.				
Valent chacun 0.20	5.60			N° 981.
Ensemble	27.94			
× 0.24 profil		6.71	»	
Les moulures en plâtre des tables :				
A reporter		15.66	18f,54	

Reports		15.66	18f,54	
En commençant à gauche :				
Longueur	0.55			
Dessus de baie	1.26			
A la suite	1.08			
Dessus de baie	0.86			
A droite de la baie milieu	1.28			
3me baie	1.16			
Trumeau d'angle	1.90			
28 angles rentrants.				
Chaque 0.20	5.60			
Ensemble	13.69			
× 0.20 profil		2.74	»	
Plus-value pour emploi de plâtre teinté 1/5		0.55		

Pourquoi avons-nous compté cette table saillante *comme moulure* et non comme enduit de petite dimension avec renformis?

Nous avons détaillé cette frise comme moulure, *car la Série ne s'y oppose pas;* ce serait d'ailleurs illogique de compter cette frise comme enduit.

Il est évident que, pour faire cette partie d'entablement, il est nécessaire de faire découper un profil qui comprend :

La moulure haute sous le bandeau, frise et astragale.

Cette partie de moulure ayant été traînée au calibre, ne peut être distraite du profil.

Détail d'un faux modillon.

Les retours :				
A la main, 2 fois 0.05	0.10			
Plus-value 1/2	0.05			
Ensemble	0.15			
2 angles saillants,				
Valent chacun 0.15	0.30			N° 980.
2 angles rentrants,				
Valent chacun 0.20	0.40			N° 981.
Ensemble	0.85			
× 0.05 courant de profil		0.04	»	
Plus-value pour emploi de plâtre teinté 1/5		0.01		

Les moulures d'encadrement de tables saillantes, frises avec quatre angles rentrants sur la face du faux modillon,

2 fois 0.34	0.68			
Verticalement :				
2 fois 0.20	0.40			
Plus-value à la main 1/2	0.20			
4 angles rentrants,				
Valent chacun 0.20	0.80			N° 981.
Ensemble	2.08			
× 0.24 profil		0.50		
Moulure de la frise :				
Longueur	0.20			
A la main 1/2 en plus	0.10			N° 970.
4 angles rentrants,				
Valent chacun 0.20	0.80			N° 981.
Ensemble	1.10			
× 0.20 profil		0.22		
A reporter		19.72	18f,54	

Reports		19.72	18f,54	
Plus-value par emploi de plâtre teinté 1/5		0.04		
4 autres faux modillons semblables.				
Produisent 4 fois 0.81		3.24		
2 autres faux modillons.				
Détail d'un :				
Les retours à la main.				
2 fois 0.05	0.10			
Plus-value 1/2	0.05			N° 970.
Ensemble	0.15			
2 angles saillants,				
Valent chacun 0.15	0.30			N° 980.
2 angles rentrants,				
Valent chacun 0.20	0.40			N° 981.
Ensemble	0.85			
× 0.05 courant de profil		0.04		
Plus-value pour emploi de plâtre teinté 1/5 (voir sous-détail, page 440)		0.01		
Les moulures d'encadrement des tables saillantes.				
2 fois 0.29	0.58			
Verticalement.				
2 fois 0.20	0.40			
Plus-value à la main 1/2	0.20			
4 angles rentrants,				
Valent chacun 0.20	0.80			
Ensemble	1.98			
× 0.24 profil		0.48		
Moulure de la frise.				
Longueur	0.15			
à la main 1/2 en plus	0.075			
4 angles rentrants,				
Valent chacun 0.20	0.80			N° 981.
Ensemble	1.025			
× 0.20 profil		0.23		
Plus-value pour emploi de plâtre teinté 1/5 (voir sous-détail, page 440)		0.05		
1 autre faux modillon semblable.				
Produit en légers		0.81		
Moulure en plâtre au sas régnant avec les voussures des baies du 2me étage.				
Retour	0.14			
Plus-value à la main,				
1/2 en plus, n° 970	0.07			
Face	11.43			
Retour en pan coupé	0.16			
Plus-value à la main,				
1/2 en plus, n° 970	0.08			
2 angles saillants,				
Valent chacun 0.15, n° 980	0.30			
Ensemble	12.18			
× 0.51 profil		6.21		
Développement du profil (voir *fig.* 113).				
Dessus	0.075			
Baguette (moulure mixte)	0.10			
Champ vertical de 0.03	0.05			N° 968.
A reporter	0.225	30.83	18f,54	

Reports			0.225	30.83	18^{f},54
Congé (moulure mixte)			0.10		
Champ vertical			0.05		
Champ horizontal de saillie.					
De 0.02 largeur			0.05		
Ensemble			0.425		
Plus-value pour emploi de plâtre teinté 1/5.			0.085		
Ensemble			0.51		

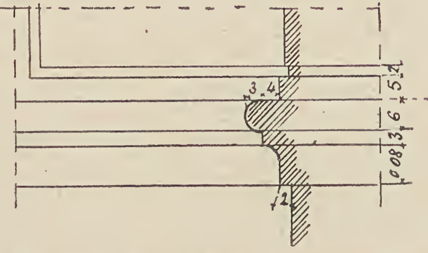


Fig. 113. — Moulure régnant avec les voussures de baies du 2e étage.

Le hachement des enduits en plâtre de la façade, dans la hauteur des 2 étages, de $0^{m},03$ d'épaisseur.

Chaîne d'angle de gauche.					
Assises longues.					
8 fois 0.46		3.68			
8 fois 0.34		2.72			
Ensemble		6.40			
× 0.32 hauteur			2.05		
Chaîne d'angle de droite.					
Assises longues.					
8 fois 0.57		4.56			
Assises courtes.					
8 fois 0.45		3.60			
Ensemble		8.16			
× 0.32 hauteur			2.61		
Détail d'un piédroit compris moulures de chambranles.					
Baie de gauche.					
3 fois 0.46	1.38				
3 fois 0.41	1.23				
Ensemble	2.61				
× 0.32 hauteur		0.84			
Assises courtes					
3 fois 0.34	1.02				
4 fois 0.29	1.16				
Ensemble	2.18				
× 0.32 hauteur		0.70			
Sommier $\frac{0.65 + 0.72}{2}$ × 0.32 hauteur.		0.22			
Au-dessus 0.30 × 0.32 hauteur		0.10			
Ensemble		1.86	1.86		
1 autre piédroit semblable produit en surface			1.86		
A reporter			8.38	30.83	18^{f},54

Reports			8.38	30.83	18f,54	
Assise régnant avec l'appui.						
Longueur 2.22 × 0.32 hauteur.	0.71					
Déduire appui.						
1.55 réduit × 0.18 hauteur..	0.28					
Reste	0.43		0.43			
Ensemble			8.81			
Aux 10/00 légers				0.88	»	N° 248. Série de Stuc.
Clavage de la baie du 1er étage de 0.04 d'épaisseur.						
Longueur 0.85 × 0.32 hauteur	0.27					
Longueur 1.38 × 0.32 hauteur	0.44					
Ensemble	0.71					
Aux 12/00 de légers				0.09	»	
Baie milieu.						
Détail d'un piédroit compris moulures de chambranles, celui de gauche.						
Assises longues,						
8 fois 0.46	3.68					
Assises courtes,						
8 fois 0.34	2.72					
Ensemble	6.40					
× 0.32 hauteur			2.05			
1 autre piédroit à droite semblable produit en surface			2.05			
Ensemble			4.10			
Aux 10/00 légers				0.41	»	N° 248. Série de Stuc.
Motif. Dessus de baie du 1er étage avec hachement de 0.04						
Longueur 1.00 × 0.78 hauteur			0.78			
Aux 12/00 de légers				0.09	»	
3me *baie à droite :*						
Piédroit de gauche.						
Assises longues,						
6 fois 0.46	2.76					
Assises courtes,						
7 fois 0.34	2.38					
Ensemble	5.14					
× 0.32 hauteur		1.64				
Sommier de gauche						
$\frac{0.65 + 0.72}{2}$ × 0.32 hauteur		0.22				
Au-dessus 0.30 × 0.32 hauteur		0.10				
Ensemble		1.96	1.96			
1 autre piédroit à droite semblable produit en surface			1.96			
Assise régnant avec l'appui						
Longueur 1.98 × 0.32 hauteur		0.63				
Déduire appui						
1.45 réduit × 0.18 hauteur		0.26				
Reste		0.37	0.37			
Ensemble			4.29			
Aux 10/00 légers				0.43	»	
Clavage de la baie du 1er étage de 0.04 d'épaisseur						
Longueur 0.85 × 0.32 hauteur		0.27				
» 1.38 × 0.32 hauteur		0.44				
Ensemble		0.71				
Aux 12/00 de légers				0.09	»	
A reporter				32.82	18f,54	

Reports			32.82	18f,54
Retour de gauche				
16 fois 0.32 hauteur = 5.12 hauteur				
× 0.13	0.66			
Pan coupé :				
Hauteur 5.12 × 0.15	0.77			
Ensemble	1.43			
Aux 10/00 de légers			0.14	»
Assise formant socle.				
Retour	0.13			
Face, à gauche	1.37			
Entre 1re et 2e baie.				
Longueur	1.90			
Entre 2e et 3e baie.				
Longueur	2.10			
Trumeau de droite	2.38			
Pan coupé	0.15			
Ensemble	8.03			
× 0.43 hauteur		3.45		
Aux 10/00 de légers			0.35	»
Hachement des enduits de tableaux et des voussures de 0.03 d'épaisseur.				
Tableaux, 6 fois 2.24 hauteur	13.44			
— 6 fois 2.35 —	14.10			
Voussures.				
Longueur	1.40			
	1.00			
	1.30			
2 fois 1.30	2.60			
	1.00			
Ensemble	34.84			
× 0.28 largeur		9.76		
Aux 10/00 légers			0.98	»
Hachement des enduits en plâtre entre les chaînes d'angles et les piédroits des baies.				
Trumeau de gauche.				
Longueur 8 fois 0.45	3.60			
— 8 fois 0.69	5.52			
Ensemble	9.12			
× 0.32 hauteur		2.92		
2e *Trumeau.*				
Longueur 8 fois 0.98	7.84			
— 8 fois 1.22	9.76			
Ensemble	17.60			
× 0.32 hauteur		5.63		
3e *Trumeau.*				
Longueur 8 fois 1.18	9.44			
— 8 fois 1.42	11.36			
Ensemble	20.80			
× 0.32 hauteur		6.66		
Trumeau de droite.				
Longueur 8 fois 1.35	10.80			
— 8 fois 1.59	12.72			
Ensemble	23.52			
× 0.32 hauteur		7.53		
Ensemble		22.74		
Aux 10/00 de légers			2.27	
A reporter			36.56	18f,54

Reports		36.56	$18^{f},54$	
Dans le 1er trumeau de gauche, relancis de 6 moellons neufs hourdés en mortier n° 2 de ciment.				
A $1^{f},25$ l'un		»	$7^{f},50$	
Sous-détail.				
Moellon (à la pièce).				
Lancé compris refouillement, hourdis et pose avec mortier A n° 2	$1^{f},00$			N° 1218 (col. 1)
Plus-value pour pose sur ciment	$0^{f},25$			N° 1219 (col. 1)
Ensemble	$1^{f},25$			
Relancis de 3 moellons non fournis hourdés en mortier n° 2 de ciment.				
A $0^{f},85$ l'un		»	$2^{f},55$	
Sous-détail.				
N° 1218 col. 2	$0^{f},60$			
N° 1219 col. 2	$0^{f},25$			
Ensemble	$0^{f},85$			
Dans le 2e trumeau.				
Refouillement dans le moellon tendre 1/2 à la pioche, 1/2 à la masse et au poinçon d'une partie en mauvais état.				
Longueur 0.90 × 0.75 hauteur	0.68			
1 autre 0.60 × 0.50 hauteur	0.30			
1 autre 0.80 × 0.60 hauteur	0.48			
Ensemble	1.46			
× 0.25 d'épaisseur réduite	0.365			
A $12^{f},15$ le mètre		»	$4^{f},43$	
Dans le 3e trumeau.				
Refouillement à la masse et au poinçon de moellon tendre.				
1 partie 0.40 × 0.35 hauteur	0.14			
1 autre 0.75 × 0.25 hauteur	0.19			
1 autre 0.80 × 0.20 hauteur	0.16			
1 autre 0.90 × 0.30 hauteur	0.27			
Ensemble	0.76			
× 0.24 d'épaisseur réduite	0.182			
A $14^{f},40$ le mètre		»	$2^{f},62$	N° 1556.
Sous-détail.				
Refouillement (*au mètre cube*), non compris la sortie des gravois : dans le moellon tendre,				N° 1456.
A la pioche	$9^{f},90$			N° 1456.
A la masse et au poinçon	$14^{f},40$			
Moyenne $= \frac{9^{f},90 + 14^{f},40}{2} = \frac{24^{f},30}{2} = 12^{f},15$				
Refouillement à la pioche partie en moellon tendre, partie en plâtras.				
1.00 × 1.25 hauteur	1.25			
× 0.30 d'épaisseur	0.375			
A $7^{f},38$ le mètre		»	$2^{f},77$	
Sous-détail du prix				
Refouillement à la pioche dans le moellon tendre, *non compris sortie des gravois.*				
A reporter		36.56	$38^{f},41$	

Reports			36.16	38f,41	
Le mètre cube	9f,90		»	»	N° 1556.
Refouillement à la pioche dans les plâtras, *non compris sortie des gravois.*					
Le mètre cube	4f,85		»	»	N° 1557.

$$\text{Moyenne} = \frac{9^f,90 + 4^f,85}{2} = \frac{14^f,75}{2} = 7^f,38$$

Dans le 4me trumeau.

Refouillement à la masse et au poinçon d'une partie de mur en moellon.

Longueur... 0.95 × 0.35 hauteur =	0.33				
1 autre.... 0.80 × 0.32 hauteur =	0.26				
» ...... 0.75 × 0.32 hauteur =	0.24				
Ensemble	0.83				
× 0.12 d'épaisseur		0.100			
1 autre partie 0.60 × 0.35 hauteur =	0.21				
» 0.73 × 0.30 hauteur =	0.22				
» 0.50 × 0.25 hauteur =	0.13				
Ensemble	0.56				
× 0.22 d'épaisseur		0.123			
1 autre 0.50 × 0.30 hauteur	0.15				
— 0.45 × 0.35 hauteur	0.16				
— 0.65 × 0.40 hauteur	0.26				
Ensemble	0.57				
× 0.165 réduit d'épaisseur		0.094			
Ensemble		0.317			
A 14f,40 le mètre cube			»	4f,56	N° 1556.
Reprises du mur de face en moellon neuf, hourdé en mortier bâtard, 2/3 chaux hydraulique **c**, 1/3 ciment I.					
2me *trumeau.*					
Cube		0m,365			
A 38f,24 le mètre			»	13f,96	

Ce prix comprend un déchet de moellon prévu par la Série, quels sont les déchets de moellon accordés pour mur en fondation, élévation ou voûte.

Le moellon neuf en élévation comprend :

La fourniture du moellon au mètre cube.

Déboursés	12f,00		N° 173
Faux frais 10 0/0	1f,20		
Ensemble	13f,20		
Bénéfice 10 0/0	1f,32		
Le mètre cube	14f,52		
Ou		14f,50	
Déchet par mètre cube :			
14.50 0/0		2f,10	
Le mètre cube		16f,60	

Il est facile de se rendre compte des divers déchets de moellon accordés au mètre cube par la Série.

Reportons-nous à la page 53 de la Série, nous voyons que les constructions de maçonnerie en moellon fourni comprennent les déchets ci-après :

a. Moellon fourni pour massifs et maçonneries sans parements (*la Série ne prévoit pas de déchets*).

b. Moellon fourni pour mur en fondations.

La Série a prévu un déchet de. 5 0/0

A reporter	36.56	56f,93

Reports		36.56	56f,93	
c. Moellon fourni pour mur en élévation. Déchet prévu	14,50 0/0			
d. Moellon fourni pour voûtes. Déchet prévu	11 0/0			
Nous avons établi le prix du mètre cube de moellon fourni en déboursés, soit	14f,50			
Faisons la différence entre les prix de moellon fourni et non fourni au mètre cube.				
a. Nous avons, moellon fourni et plâtre pour massifs. Le mètre cube	24f,90			N° 1175 (col. 1)
» en moellon non fourni et plâtre. Le mètre cube	10f,40			
Différence par mètre cube =	14f,50			
Cette somme représente la valeur d'un mètre cube de moellon en déboursés, il n'y a donc *pas de déchet prévu* pour *massifs* ou *maçonneries sans parement.*				
2me exemple.				
Moellon fourni et chaux **c** pour massifs, Le mètre cube	25f,15			N° 1181 (col. 1)
En moellon non fourni, et chaux **c** le mètre cube	10f,65			N° 1181 (col. 2)
La différence représente exactement la valeur du moellon, franc	14f,50			
Soit un mètre cube.				
b. Moellon fourni et chaux en fondations, Le mètre cube	31f,65			N° 1181 (col. 3)
En moellon non fourni en fondations. Le mètre cube	16f,40			N° 1181 (col. 4)
Différence par mètre cube =	15f,25			
Le mètre cube, suivant décompte ci-dessus, vaut en déboursés pour fourniture = ... 14f,50				
Déchet 5 0/0 ...... 0f,72				
Le mètre cube 15f,22				
ou	15f,25			
c. Moellon fourni et chaux **c**, en élévation, Le mètre cube	34f,80			N° 1181 (col. 7)
» en moellon non fourni et chaux **c**. Le mètre cube	18f,20			N° 1181 (col. 8)
Différence par mètre cube	16f,60			
Le mètre cube vaut en déboursés Compris faux frais et bénéfice 14f,50				
Déchets 14.50 0/0 ...... 2f,10				
Le mètre cube 16f,60	16f,60			
d. Moellon fourni et chaux **c** pour voûtes Le mètre cube	34f,50			
» en moellon non fourni et chaux **c**. Le mètre cube	18f,40			
Différence par mètre cube	16f,10			
Le mètre cube en déboursés, compris faux frais et bénéfice vaut 14f,50				
Déchet 11 0/0 ...... 1f,60				
Le mètre cube 16f,10	16f,10			
A reporter		36.56	56f,93	

Reports	36.56	$56^f,93$	
Pour compléter notre sous-détail, nous allons déterminer la quantité de mortier prévue par la Série.			
Faisons la différence entre le moellon neuf en élévation hourdé en mortier n° 2 de chaux **c**, et le moellon neuf en élévation hourdé en mortier de chaux A.			
N° 1181. *Moellon neuf en élévation* à 2 parements de moins de 0.80 d'épaisseur et de plus de 0.40 d'épaisseur, hourdé en mortier de chaux **c**, le mètre cube $34^f,80$			N° 1181 (col. 7)
N° 1179. Moellon *idem*, hourdé en mortier n° 2 de chaux A, le mètre cube $34^f,50$			N° 1179 (col. 7)
Différence par mètre cube $0^f,30$			
Reportons-nous d'autre part au tableau des mortiers, page 55 de la Série.			
N° 1230. Mortier n° 2 de chaux hydraulique **c**, le mètre cube $21^f,85$			N° 1230 (col. 2)
N° 1228. Mortier n° 2 de chaux hydraulique A, le mètre cube $20^f,25$			N° 1228 (col. 2)
Différence par mètre cube $1^f,60$			
La quantité de mortier prévue par la Série est donc par mètre cube :			
de : $\frac{0^f,30}{1^f,60} = 0^m,1875$ ou $0^m,188$			
Pour les mortiers de ciment la Série a prévu $0^m,200$			
Après avoir donné les sous-détails des mortiers, nous allons établir notre prix de moellon neuf en élévation hourdé en mortier n° 3, 2/3 chaux hydraulique **c**, 1/3 ciment I.			
Nous avons :			
Moellon neuf en élévation à 2 parements *hourdé en mortier n° 2 de chaux hydraulique* **c**, le mètre cube.. $34^f,80$			N° 1181 (col. 7)
Le mur étant hourdé en mortier n° 3, 2/3 chaux hydraulique **c** 1/3 ciment I ; faisons le sous-détail de ce mortier au mètre cube.			
N° 1230 col. 3.... $24^f,85 \times 2/3$...... $16^f,57$			
N° 1236 col. 3.... $67^f,40 \times 1/3$...... 22 ,47			
Ensemble $39^f,04$			
Le mortier n° 2 de chaux **c**, prévu dans le prix ci-dessus est de, n° 1230, col. 2 $21^f,85$			
Différence par mètre cube.... $17^f,19$			
Et pour $0^m,200$ produisant $17^f,19 \times 0^m,200$... $3^f,44$			
Le mètre cube $38^f,24$			
Pour trouver la quantité de mortier prévue par la Série dans les mortiers bâtards.			
Faisons la différence de prix comme ci-dessus, nous avons :			
N° 1240, mortier bâtard M, col. 2, le mètre cube $37^f,65$			
N° 1239, mortier bâtard L, col. 2, le mètre cube $32^f,80$			
Différence par mètre cube de mortier. $4^f,85$			
Faisons d'autre part la différence des prix de Maçonnerie de moellon neuf en élévation hourdé avec les mêmes mortiers :			
A reporter	36.56	$56^f,93$	

Reports.................................... 36.56 — 56f,93

N° 1191, moellon neuf en élévation et mortier bâtard M, le mètre cube.................... 38f,00 — » — » — (col. 7)

N° 1190, moellon neuf en élévation et mortier bâtard L, le mètre cube...................... 37,00 — » — » — (col. 7)

Différence par mètre cube........... 1f,00

Soit 4f,85 × 0m,200 = 0f,97
ou.. 1f,00

Dans le cas où il serait employé du moellon dur, le prix du mètre cube serait augmenté de........ 2f,50

Reprendre dans le 3me trumeau les reprises en moellon neuf en élévation hourdé en mortier bâtard, 2/3 chaux c, 1/3 ciment I.

Cube précédent.......................... 0.182
1 autre partie.......................... 0.375

Ensemble.......................... 0.557

A 38f,24 le mètre cube.................................. 21f,30
(Suivant sous-détail précédent)

4e *Trumeau.*

Les reprises en brique neuve de Vaugirard de 0.11 d'épaisseur, 1re qualité et mortier n° 3, 2/3 chaux hydraulique c, 1/3 ciment I.

Surface.................................... 0.83
à 7f,66 le mètre.................................... » — 6f,36

Sous-détail du prix.

N° 548. Brique neuve de Paris. dite façon Bourgogne de 0.06 × 0.11 × 0.22, avec marque du fabricant, rive gauche 1re qualité de 0.11 épaisseur, le mètre superficiel.................................... 7f,20 — N° 548 (col. 3)

Plus-value sur les prix, de brique pleine de 0.11 d'épaisseur pour *emploi dans les hourdis de mortier n°* 2, 2/3 chaux c, 1/3 ciment I.

N° 581 mortier de chaux c $\frac{0.07 \times 2}{3}$ = 0f,0466 — N° 581 (col. 3)

N° 582 mortier de ciment I $\frac{0.70 \times 1}{3}$ = 0f,233 — N° 581 (col. 9)

Le mètre superficiel................ 0f,2796
ou.................................... 0f,28

Le mortier employé étant du n° 3 *ajoutons la différence de valeur de ce mortier.*

Nous avons donné précédemment, page 301, le sous-détail de la quantité de mortier prévue dans un hourdis en brique de 0.11 ; nous connaissons aussi la différence de prix au mètre cube, il nous sera facile d'établir la plus-value.

Nous avons :

Mortier n° 3, 2/3 chaux hydraulique c, 1/3 ciment I, le mètre cube (page 462).. 39f,04

Mortier n° 2, 2/3 chaux hydraulique c, 1/3 ciment I, le mètre cube............. 32f,35

Différence par mètre cube........... 6f,69

et pour 0m,020 produisent
6f,69 × 0m,020............................ 0f,13

Sous-détail du prix du mortier précédent.

A reporter........................... 7f,61 — 36.56 — 84f,59

Reports		7f,61	36.56	84f,59
21f,85 × 2/3	14f,566			
53f,35 × 1/3	17f,783			
Le mètre cube	32f,349			

N° 1230 (col. 2)
N° 1236 (col 3)

Plus-value pour emploi de sable tamisé, le mètre superficiel 0f,05

Ensemble 7f,66

Les prix de mortiers n° 1, 2 et 3 prévus à la Série dans le tableau, page 55, ne comprennent pas *de sable tamisé*, il est évident que si nous employons un sable de rivière passé au tamis, cette main-d'œuvre est supplémentaire.

Sous-détail.

Pour un mètre cube de mortier n° 3, la Série nous indique, page 55, qu'il faut 0m,940 de sable pour 0.020 de mortier nous aurons :

0m,940 × 0.020	0.0188
Ou	0.019
A 2f,42 le mètre cube en différence	0f,05

Sous-détail

Sable de rivière tamisé en fourniture.

N° 352, le mètre cube	9f,50	
10 0/0 faux frais	0f,95	
Ensemble	10f,45	
10 0/0 bénéfice	1f,05	
Le mètre cube	11f,50	11f,50

Sable de rivière en fourniture.

N° 351 le mètre cube	7f,50	
10 0/0 faux frais	0f,75	
Ensemble	8f,25	
Bénéfice 10 0/0	0f,825	
Le mètre cube	9f,075	
Ou		9f,08
Différence par mètre cube		2f,42

Dans le 4me trumeau reprise en brique neuve de Paris, dite façon Bourgogne, de 0.06 × 0.11 × 0.22 avec marque du fabricant, rive gauche 1re qualité, hourdée en mortier n° 3, et sable tamisé, 2/3 chaux **c**, 1/3 ciment I.

Cube du refouillement	0.123		
1 autre partie	0.094		
Ensemble	0.217		
A 63f,34 le mètre		»	13f,74

Sous-détail du prix

Nous avons donné précédemment la différence de prix par mètre cube de mortier n° 3, composé de 2/3 chaux hydraulique **c**, et 1/3 ciment I, et de celui en mortier n° 2, composé de 2/3 de chaux hydraulique **c**, et 1/3 ciment I.

Soit par mètre cube 6f,69

La Série ayant prévu dans un mètre cube de brique 0m,180 de mortier, nous aurons un supplément sur le prix du mortier n° 2.

A reporter	36.56	98f,33

Reports 36.56 98f,33

de 6f,69 × 0.180 .... 1f,20

Plus-value d'emploi de sable tamisé dans la valeur de ce mortier.

0m,180 à 2f,42 le mètre 0f,43

Brique pleine neuve de Paris en élévation, dite façon Bourgogne, de 0.06 × 0.11 × 0.22, avec marque du fabricant, rive gauche 1re qualité, le mètre cube .... 59f,15 — N° 473 (col. 2)

Plus-value sur les prix de brique pleine pour emploi dans le hourdis de mortier n° 2 et sable tamisé, 2/3 chaux **c**, 1/3 ciment I

0f,67 × 2/3 = 0f,45

6f,33 × 1/3 = 2f,11

Le mètre cube 2f,56 2f,56

Le mètre cube 63f,34

Observation. — *Le prix du mortier n° 2 dans la construction de brique comprend la valeur du sable tamisé.*

Nous faisons remarquer toutefois que *la valeur du sable tamisé* a été comprise dans le sous-détail à 2f,20 le mètre cube.

Exemple :

Nous allons établir la *plus-value* sur le prix de brique au mètre cube pour emploi dans le hourdis de mortier n° 2 et sable tamisé :

Prenons le mortier C (n° 487 col. 3), la plus-value est de 0f,67

Nous avons le sous-détail suivant :

Plus-value d'emploi de mortier n° 2, de chaux C et sable tamisé.

Faisons la différence entre le mortier A n° 2 et celui C n° 2 :

N° 1230, le mètre cube .... 21f,85 — N° 1230 (col. 2)

N° 1228, le mètre cube .... 20f,25 — N° 1228 (col. 2)

Différence par mètre cube 1f,60

Et pour 0m,180 produisent 0f,28

Il nous reste pour la valeur du sable tamisé la différence 0f,39

Soit 0m,180 à 2f,20 .... 0f,39

Plus-value de construction en reprise en sous-œuvre avec calage par petites parties pour éviter les étaiements.

Cube du moellon, trumeau n° 2 .... 0.365

— — — n° 3 .... 0.182

— — — — 0.375

Cube de la brique, trumeau n° 4 = .. 0.317

A 0/0 1/10 .... 0.349 — Observation 1547.

Ensemble 1.271

A 2f,85 le mètre .... » 3f,62

Sous-détail du prix (Voir page 301 du tome IV).

Sur l'ensemble du ravalement, fourni un grillage mécanique à trois torsions galvanisé (mailles de 0.025 fil n° 8) face en commençant à gauche.

A reporter 36.56 101f,95

Reports				36.56	$101^f,95$	
Linéaire		1.25	réduit			
2me trumeau		1.79	»			
3me trumeau		1.99	»			
Trumeau d'angle de droite		2.31	»			
Ensemble		7.34				
$\times$ $5^m,55$ hauteur (compris socle)			40.74			
A $0^f,85$ le mètre superficiel				»	$34^f,63$	N° 636 Grillage.
La pose du grillage.						
Surface			40.74			
A $1^f,00$ le mètre superficiel				»	$40^f,74$	N° 595 Grillage.
Pour cette pose, il a été employé en moyenne 20 clous au mètre superficiel				»	»	
Lardis de clous à bateau fournis sur les chaînes d'angles, piédroits des baies, socle, tables saillantes.						
Surface des hachements			8.42			
» »			0.71			
» »			4.10			
» »			0.78			
» »			4.29			
» »			0.71			
Retour de gauche et pan coupé			1.43			
Assise formant socle, y compris retour et pan coupé			3.45			
Tableaux des baies et voussures			9.76			
Ensemble			33.65			
Aux 10/00 de légers				3.37	»	N° 929.
Les enduits en plâtre au sas teinté dans la hauteur des 2 étages (*fig.* 110).						
Chaîne d'angle de gauche.						
Surface			$2^m,05$			
Chaîne d'angle de droite.						
Surface			$2^m,61$			
Au 2me étage.						
Détail d'un piédroit.						
A gauche (compris chambranles).						
4 fois 0.41	1.64					
4 fois 0.29	1.16					
Ensemble	2.80					
$\times$ 0.32 hauteur		0.90				
Déduire about d'appui en pierre						
0.15 $\times$ 0.18 hauteur		0.03				
Reste		0.87				
1 autre piédroit à droite semblable		0.87				
Ensemble		1.74				
Moins chambranles moulurés.						
2 fois 1.95 hauteur $\times$ 0.04		0.16				
Reste		1.58	1.58			
Ensemble			6.24			
Aux 25/00 de légers ouvrages			1.56	»	»	N° 877.
Plus-value pour emploi de plâtre teinté 1/5			0.31	»	»	N° 888.
Ensemble			1.87	1.87	»	
Renformis de 0.02 en plâtre pur pour former chaînes et jambages.						
Surface			6.24			
Aux 14/00 de légers				0.87	»	N° 890.
A reporter				42.67	$177^f,32$	

Reports.. 42.67 177f,32

Plus-value d'enduit en plâtre au sas teinté de moins de 0.35 de largeur.

Surface.............................. 6.24
Aux 8/00 de légers ouvrages................ 0.49
Plus-value pour emploi de plâtre teinté 1/5... 0.10 » » N° 888.
Ensemble............................ 0.59 0.59 »

Baie milieu.

Les enduits en plâtre au sas teinté dans la hauteur du 2me étage.

Détail d'un piédroit.

A gauche, (compris moulures de chambranles).
Assises longues:
4 fois 0.46...................... 1.84
Assises courtes:
4 fois 0.34...................... 1.36
Ensemble................ 3.20
×0.32 hauteur......................... 1.02
En contre-bas dans la hauteur du 1er étage;
Assises longues:
4 fois 0.46...................... 1.84
Assises courtes:
4 fois 0.34...................... 1.36
Ensemble................ 3.20
× 0.32 de hauteur..................... 1.02
Ensemble...................... 2.04
1 autre piédroit à droite semblable produit.............................. 2.04
Ensemble...................... 4.08
Moins chambranles moulurés
2 fois 4.02 hauteur.... 8.04
× 0.04 de largeur...................... 0.32
Reste...................... 3.76
Aux 25/00 de légers ouvrages................ 0.94 » » N° 877.
Plus-value pour emploi de plâtre teinté 1/5... 0.19
Ensemble............................ 1.13 1.13 » N° 888.

Plus-value d'enduit en plâtre teinté de moins de 0.35 de largeur.
Surface.............................. 3.76
Aux 8/00 de légers......................... 0.30
Plus-value pour emploi de plâtre teinté 1/5... 0.06
Ensemble............................ 0.36 0.36 » N° 888.

Renformis en plâtre pur de 0.02 pour former jambages.
Surface.................................... 3.76
Aux 14/00 de légers ouvrages...................... 0.53 » N° 890.

Baie de 1m,30 de largeur.

Les enduits en plâtre au sas teinté dans la hauteur du 2me étage.

Détail d'un piédroit.

A gauche (compris moulures de chambranles).

A reporter...................................... 45.28 177f,32

Reports				45.28	177f,32	
Assises longues :						
4 fois 0.46	1.84					
Assises courtes :						
4 fois 0.34	1.36					
Ensemble	3.20					
× 0.32 de hauteur		1.02				
Déduire about d'appui en pierre.						
Longueur 0.15 × 0.18 hauteur		0.03				
Reste		0.99				
1 autre piédroit à droite semblable produit		0.99				
Ensemble		1.98				
Moins chambranles moulurés.						
2 fois 1.95 hauteur × 0.004		0.16				
Reste		1.82				
Aux 25/00 de légers ouvrages			0.46	»	»	N° 877.
Plus-value d'enduit en plâtre au sas teinté de dimension moindre de 0.35.						
Surface		1.82				
Aux 8/00 de légers			0.15			
Ensemble			0.61			
Plus-value pour emploi de plâtre teinté 1/5			0.12			N° 888.
Ensemble			0.73 =	0.73	»	
Renformis de 0.02 en plâtre pur pour former jambages.						
Surface			1.82			
Aux 14/00 de légers ouvrages				0.25	»	N° 890.
Les enduits en plâtre au sas dans la hauteur du 1er étage						

2 Baies de 1m,30 semblables.

Détail d'une.						
Le piédroit de gauche compris moulures de chambranles.						
Assises longues :						
3 fois 0.46	1.38					
Assises courtes :						
3 fois 0.34	1.02					
Sommier de gauche.						
Longueur $\frac{0.65 + 0.72}{2} =$	0.685					
Assise courte, au-dessus	0.30					
Ensemble	3.385					
× 0.32 de hauteur		1.08				
1 autre piédroit à droite semblable produit		1.08				
Ensemble		2.16				
Moins chambranles moulurés.						
verticaux 2 fois 1.94 réduit	3.88					
Parties horizontales de chambranles.						
2 fois 0.28 réduit	0.56					
Ensemble	4.44					
× 0.04 de largeur		0.18				
Reste		1.98				
Aux 25/00 de légers ouvrages			0.50	»	»	N° 877.
A reporter			0.50	46.26	177f,32	

Reports			0.50	46.26	177f,32	
Plus-value d'enduit en plâtre au sas de dimension moindre de 0.35 de largeur.						
Surface		1.98				
Aux 8/00 de légers			0.15			
Ensemble			0.65			
Plus-value pour emploi de plâtre teinté 1/5			0.13			N° 888.
Ensemble			0.78	0.78	»	
Renformis de 0m,02 en plâtre pur pour former jambages.						
Surface			1.98			
Aux 14/00 de légers ouvrages				0.28	»	N° 890.
Les enduits en plâtre au sas teinté sous les appuis en pierre.						
Celui de gauche		1.40				
à droite		1.30				
Ensemble		2.70				
× 0.14 de hauteur			0.38			
Aux 33/00 de légers pour enduit moindre de 0.35 de largeur			0.13			N° 875.
A 0/0 1/5 pour emploi de plâtre teinté				0.15	»	N° 888.
Champs en plâtre au sas de 0.02 de saillie.						
Chaîne de gauche.						
Horizontaux : 15 fois 0m,12		1m,80				
Verticaux : 16 fois 0 32		5 ,12				
Détail d'une baie.						
Piédroit de gauche.						
Champs horizontaux. 15 fois 0.12	1m,80	»				
Champs verticaux. 16 fois 0.32	5 ,12	»				
Ensemble	6m,92	»				
Le piédroit de droite semblable produit	6 ,92	»				
Ensemble	13m,84	13m,84				
2 autres baies semblables produisent 2 fois 13m,84		27m,68				
Chaîne de droite.						
Horizontaux 15 fois 0m,12	1m,80	»				
Verticaux 16 fois 0m,32	5 ,12	»				
Ensemble	6m,92	6m,92				
Champs saillants au-dessus du socle, horizontaux.						
A gauche		0m,45				
Entre les 2 baies		0 ,98				
Entre la 2me baie et la 3me baie		1 ,18				
Entre la 3me baie et la chaîne d'angle de droite		1 ,35				
Ensemble		59m,32				
Aux 5/00 de légers ouvrages			2.97			N° 214 Série de Stuc.
Arêtes droites en plâtre au sas.						
Même cours		59.32				
Aux 5/00 de légers ouvrages			2.97			N° 948 Maçonnerie
Ensemble			5.94			
Plus-value pour emploi de plâtre teinté 1/5			1.19			N° 888.
Ensemble			7.13	7.13	»	
A reporter				54.60	177f,32	

Reports				54.60	177f,32	
Les enduits en plâtre au sas de l'assise formant socle						
Retour	0.13					
Façade à gauche	1.37					
Entre 1re et 2me baie.						
Longueur	1.90					
Entre 2me et 3me baie.						
Longueur	2.10					
Trumeau de droite.						
Longueur	2.38					
Pan coupé	0.15					
Ensemble	8.03					
× 0.43 de hauteur		3m,45				
Aux 25/00 de légers ouvrages			0.86			N° 877.
Plus-value pour emploi de plâtre teinté 1/5			0.17			N° 888.
Ensemble			1.03	1.03	»	
Renformis en plâtre pur de 0m,02.						
Surface			3.45			
Aux 14/00 de légers ouvrages				0.48	»	N° 890
Les enduits en plâtre au sas des *voussures* de baies.						
2me *Etage.*						
A gauche	1m,40					
Baie milieu	1 ,00					
Baie de droite	1 ,30					
1er *Etage.*						
Baie de gauche	1 ,30					
Baie milieu	1 ,00					
Baie de droite	1 ,30					
Ensemble	7m,30					
× 0m,28 de largeur		2m,04				
Déduire :						
Chambranles moulurés ;						
Baies du 1er étage.						
2 fois 1m,30	2m,60					
× 0.04		0 ,10				
Reste		1m,94				N° 879 Maçonnerie.
Aux 50/00 de légers			0m,97			N° 198 Série de Stuc
Plus-value d'enduit moindre de 0.35 de largeur						
Surface		1m,94				N° 199 Série de Stuc.
Aux 8/00 de légers ouvrages			0 ,16			N° 198
Ensemble			1 ,13	»	»	Série de Stuc
Plus-value pour emploi de plâtre teinté 1/5			0 ,23	»	»	N° 888
Ensemble			1m,36	1.36	»	Maçonnerie.
Les enduits en plâtre au sas des tableaux de baies.						
2me *Etage.*						
6 fois 2m,24	13m,44					
1er *Etage.*						
6 fois 2.35	14 ,10					
Ensemble	27m,54					
× 0m,28 de largeur		7m,71				
Moins chambranles moulurés.						
A reporter		7m,71		57.47	177f,32	

Reports		7^{m},71		57.47	177^{f},32	
2me *Etage.*						
4 fois 1^{m},95	7^{m},80					
2 fois 2^{m},24	4 ,48					
1er *Etage.*						
6 fois 1^{m},92	11 ,52					
Ensemble	23^{m},80					
× 0.04 de largeur		0 ,95				
Reste		6^{m},76				
Aux 33/00 de légers ouvrages			2.23			N° 875
Plus-value pour emploi de plâtre teinté 1/5			0.45			N° 888
Ensemble			2.68 =	2.68	»	
Renformis en plâtre pur de 0^{m},02 des voussures.						
Surface		1^{m},94				
Aux 14/00 de légers ouvrages				0.27	»	N° 890
Renformis en plâtre de 0^{m},02 sur les tableaux.						
Surface		6.76				
Aux 14/00 de légers ouvrages				0.95	»	N° 890
Arêtes droites en plâtre au sas teinté.						
2me *Étage.*						
Détail d'une baie.						
A gauche						
2 fois 0.14		0.28				
2 fois 0.15		0.30				
Baie milieu						
2 fois 0.14		0.28				
Baie de droite						
2 fois 0.14		0.28				
2 fois 0.15		0.30				
Dans la hauteur du socle						
Baies du 1er étage						
6 fois 0.43 hauteur		2.58				
Ensemble		4.02				
Aux 5/00 de légers ouvrages			0.20			N° 948
Plus-value pour emploi de plâtre teinté 1/5			0.04			N° 888
Ensemble			0.24	0.24	»	
Observation. — *Les arêtes droites en plâtre sont* comprises dans les évaluations de moulures de chambranles et dans les moulures couronnant les baies du 2me étage et du 1er étage				»	»	Observation.
Les arêtes droites en plâtre au sas teinté chaîne de gauche, verticale, longueur						
16 fois 0.32 hauteur		5^{m},12				
Socle		0 ,43				
Ensemble		5 ,55				
Chaîne de droite semblable produit		5 ,55				
Ensemble		11^{m},10				
Aux 5/00 de légers ouvrages			0.56			N° 948
Plus-value pour emploi de plâtre teinté 1/5			0.11			
Ensemble			0.67	0.67	»	N° 888
A reporter				62.28	177^{f},32	

Reports.................................. 62.28 177^f,32

Les enduits en plâtre au sas dans la hauteur de 2 étages du dessous de l'entablement jusqu'au-dessus de socle du 1er étage.

Retour......................... 0.13
× 5^m,12 hauteur.................... 0.66
Pan coupé..................... 0.15
× 5^m,12 hauteur.................... 0.77

Ensemble 1.43

Aux 33/00 de légers compris enduit en plâtre de dimension moindre de 0.35 de largeur = ... 0.47 N° 875
Plus-value pour emploi de plâtre teinté 1/5.... 0.09

Ensemble.......................... 0.56 0.56 »

Renformis de 0^m,01, surface = 1^m,43 aux 7/00...... 0.10 »

Nous faisons remarquer que nous avons compté les retours de gauche et en pan coupé de petites dimensions au mètre superficiel comme enduits sur vieux murs avec hachement.

Faisons le décompte de notre estimation.

Nous avons hachement des enduits en plâtre avec renformis de 0.01.

Page 458 en légers ouvrages................. 0.14
Enduits en plâtre au sas ;
Page 472................................. 0.47
Renformis de 0.01......................... 0.10
Surface — 1^m,43 aux 7/00 = 0.10, n° 890. N° 890

Ensemble 0.71

Ce travail doit être compté comme naissances en plâtre de 0.12 à 0.20 de largeur.

Nous avons :
2 fois 5^m,12 hauteur = 10^m,24.
Aux 8/00 de légers......................... 0.81 N° 994
Les quantités ci-dessus détaillées produisent en légers.................................. 0.71

Différence en plus.................... 0.10
Plus-value pour emploi de plâtre teinté 1/5... 0.02

Ensemble .... 0.12 0.12 »

Supplément de naissance en plâtre dans la hauteur du socle *idem*.

Nous avons compté :
Hachement page 458.
Retour......................... 0.13
Pan coupé...................... 0.15

Ensemble............. .. 0.28

× 0.43 hauteur...................... 0.12
Aux 10/00 légers......................... 0.01
Enduit en plâtre au sas.
Surface................................ 0.12
Aux 25/00 de légers ouvrages................. 0.03
Renformis de 0.02.
Surface................................ 0.12
Aux 14/00 de légers ouvrages................ 0.02

Ensemble 0.06

A reporter............................... 63.06 177^f,32

Reports.................................... 63.06 177f,32
Ce travail doit être compté comme naissance.
Nous aurons :
2 fois 0.43 hauteur................ 0.86
Aux 8/00 de légers..................... 0.07
Différence en plus 0.07 — 0.06.......... 0.01
A 0/0 1/5 pour plâtre teinté...................... 0.01 »
Les moulures en plâtre des chambranles.
2me *Etage* (2 baies semblables).

Détail d'un piédroit.

Longueur réduite.............. 1.91
2 retours aux extrémités.
Chaque 0.05............. 0.10
A 0/0 1/2..................... 0.15
2 angles rentrants. N° 970.
Chaque 0.20................... 0.40
Ensemble................ 2.46 N° 981.
× 0.20 profil................................ 0.49
Plus-value pour emploi de plâtre teinté 1/5.... 0.10
Ensemble............................ 0.59
1 autre piédroit semblable.................... 0.59
Ensemble............................ 1.18 1.18 »
1 autre baie semblable produit en légers ouvrages... 1.18 »
1er *Etage* (2 baies semblables).

Détail d'un piédroit

Les moulures mesurées au milieu du profil.
Vertical............................ 1.94
Traverse........................ 0.54 réduit.
1 angle rentrant.................. 0.20
1 amortissement sur clé......... 0.05 N° 981.
1 autre amortissement sur le socle 0.05 N° 982.
Ensemble................. 2.78 N° 982.
× 0.20 profil................................ 0.56
Plus-value pour emploi de plâtre teinté 1/5... 0.11
Ensemble............................ 0.67
1 autre piédroit semblable produit........... 0.67
Ensemble............................ 1.34 = 1.34
1 autre baie semblable produit........................ 1.34
Sous-détail du profil.
2 champs de 0m,01. N° 968.
Chaque 0.05......................... 0.10
1 cavet de 0.03 de rayon............. 0.10
Ensemble..................... 0.20
Chambranles moulurés de la 2me baie dans la hauteur de 2 étages.

Détail d'un piédroit.

Vertical............................ 4.96
1 amortissement ordinaire........... 0.05
1 retour partie haute................ 0.05
A 0/0 1/2........................... 0.075 N° 970.
1 angle rentrant..................... 0.20 N° 981.
1 autre piédroit semblable produit.... 5.285
Ensemble..................... 10.57
× 0.20 courant de profil..................... 2.11
Plus-value pour emploi de plâtre teinté 1/5.. 0.42
Ensemble............................ 2.53 2.53 »
A reporter................................ 70.64 177f,32

Reports .... 70.64 177^{f},32

Les moulures d'encadrement des sommiers.

Détail d'un

Traverse sous l'appui 0.475
Montant 0.28
Traverse 0.23
Idem. 0.22
Suivant coupe du clavage 0.32
Idem. 0.64
5 angles saillants.
Chaque 0.15 .... 0.75 N° 980.
1 angle rentrant .... 0.20 N° 981.
Ensemble 3.115
× 0.40 profil 1.25
1 autre semblable produit 1.25
Ensemble 2.50
Plus-value pour emploi de plâtre teinté 1/5 .... 0.50 N° 888.
Ensemble .... 3.00 3.00 »

Fig. 114.

Développement du profil de la moulure (*fig.* 114).
Dessus en pente 0.05
Face 0.05
Cavet 0.10
Champ 0.05
Champ du fond de plus de 5 millimètres 0.05
Quart de rond 0.10
Ensemble 0.40

Les moulures en plâtre teinté de la clé avec tracé, pointes de diamant en 4 sens, champs d'épaisseur, arêtes, lardis de clous et rappointis non fournis, vaut. 1.50

Pour la baie de droite, travail semblable à la précédente produit :
Encadrements de sommiers .... 3.00 »
Moulure de clé .... 1.50 »

Motif sous l'appui de la petite baie milieu (*fig.* 115).

Les moulures en plâtre teinté des champs défoncés.

Observation 973. — Série de maçonnerie.

Les champs réservés entre deux profils ou saillies jusqu'à 0.20 *de large inclus* seront considérés *comme moulures.*

La Série de stuc (*obs.* 221) considère les moulures jusqu'à 0.30 de largeur. Au-dessus de 0.20 de largeur jusqu'à 0.30 la Série accorde 1/2 de la valeur y compris renformis.

Exemple :

Champ de 0^{m},26 *de largeur*, ENTRE DEUX PROFILS OU SAILLIES.

A reporter .... 79.64 177^{f},32

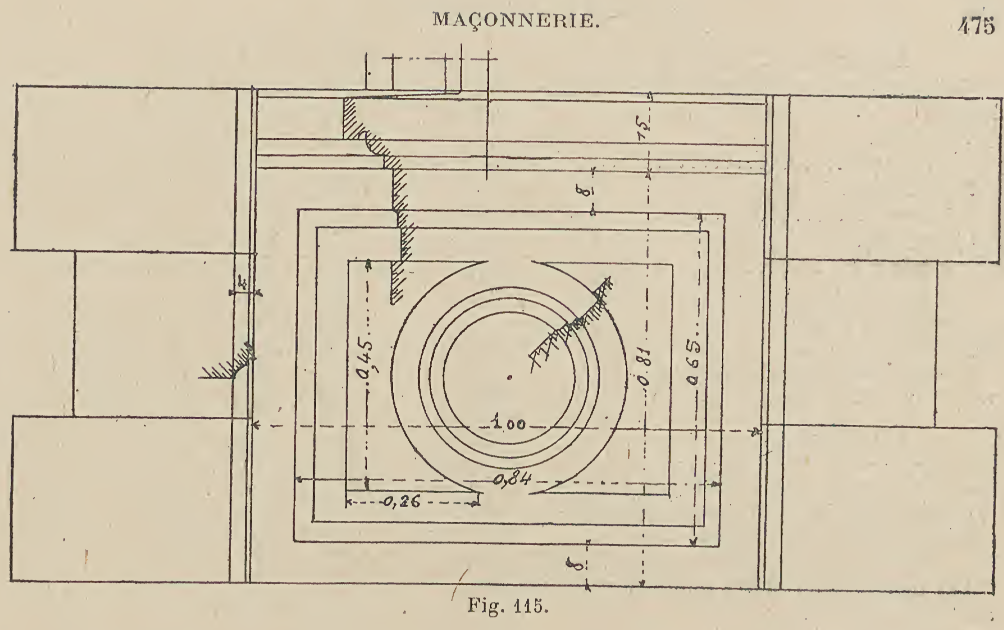


Fig. 115.

Reports			79.64	177f,32	
Développement du profil :					
a) Jusqu'à $0^m,20$ inclus de largeur	0.20				
b) » $0^m,06$ en excédent $= \frac{0.06}{2}$	0.03				
Ensemb. $= 0^m,26$ Profil développé =	0.23				
Les moulures se mesurent au milieu de la saillie.					0 bs. 976 Maçonnerie
Sous l'appui,					
Longueur (hors œuvre)	1.00				
Traverse inférieure (*idem*)	1.00				
Champs verticaux,					
2 fois 0.65 (dans œuvre)	1.30				
4 angles valent chacun 0.15	0.60				
Ensemble	3.90				
× $0^m,08$ de large		0.31			
Plus-value pour emploi de plâtre teinté 1/5		0.06			
Ensemble		0.37	0.37	»	
Champs d'épaisseur en plâtre teinté					
2 fois 0.81	1.62				
2 amortissements.					
Chacun 0.05	0.10				N° 1650.
Ensemble	1.72				
× 0.05 de profil		0.09			
A 0/0 1/5 pour emploi de plâtre teinté			0.11		
Les moulures d'encadrement en plâtre teinté,					
2 fois 0.84 (hors œuvre)	1.68				
2 fois 0.45 (dans œuvre)	0.90				
4 angles saillants.					
Valent chacun 0.15	0.60				N° 980.
Ensemble	3.18				
× 0.20 courant de profil		0.64			
A fois 1/5 pour emploi de plâtre teinté			0.77	»	
A reporter			80.89	177f,32	

Reports.................................... 80.89 177f,32

Champ d'épaisseur au pourtour de tables saillantes;

Verticaux.

2 fois 0.45........................ 0.90

Horizontaux.

4 fois 0.26........................ 1.04

Circulaires.

2 fois 0.60............ 1.20

A fois 1/3........................ 1.60

4 angles saillants.

valent chacun 0.15.................... 0.60 N° 980

4 angles mixtilignes saillants,

valent chacun 0.20.................... 0.80 N° 983.

Ensemble.................... 4.94

× 0.05.................................... 0.25

A fois 1/5 pour emploi de plâtre teinté.............. 0.30 »

Champ au pourtour du motif principal.

Développant 1.26 × 0.06.................. 0.08

à fois 1/5 pour emploi de plâtre teinté............ 0.10 »

Les moulures en plâtre teinté au pourtour du médaillon, circulaire;

Développant........................ 1.09

Plus-value 1/3........................ 0.36

Ensemble...................... 1.45

× 0.30 profil.............................. 0.44

A fois 1/5 pour emploi de plâtre teinté............. 0.53 »

Les 2 tables saillantes formant tympans avec angles saillants et mixtilignes.

Chaque 0.15 de légers...................... 0.30

A 0/0 1/5 pour emploi de plâtre teinté.............. 0.36 »

Idem du médaillon, vaut...................... 0.20

Idem 0/0 1/5.................................... 0.24 »

La fourniture d'un grillage mécanique à trois torsions galvanisé (mailles de 0,025 fil n° 8).

1re baie longueur 1m,30 × 0.71 hauteur 0.92

2me baie » 1m,00 × 0.78 » 0.78

3me baie » 1m,30 × 0.71 » 0.92

Ensemble.......................... 2.62

à 0f,85 le mètre carré.................................. » 2.23 N° 636 Grillage.

La pose du grillage.

Surface.................................... 2.62

A 1f,00 le mètre carré .... » 2.62

Pour cette pose, il a été employé en moyenne 20 clous au mètre carré.

Dépose préalable des persiennes à 2 vantaux et repose avec ajustement des gonds et arrêts pour les faire marcher.

Reportons-nous à la Série de Peinture.

Persienne à 2 ou 4 vantaux.

Dégondée et regondée jusqu'à 2m,50 de haut ou peinte sur place, la paire.............................. 0f,58 Peinture N° 427.

Au-dessus de 2m,50 de haut, la paire.......... 0f,77 » N° 428.

Lorsque les persiennes seront ferrées sur des bâtis, ces prix seront augmentés de moitié, pour comprendre la dépose et repose des ferrures. Obs. 429 Peinture.

A reporter.................................... 82.42 182f,17

Reports.................................... 82m,42 182f,17

Le travail que nous avons fait est absolument différent et demande beaucoup plus de main-d'œuvre.

Chaque paire de persiennes doit être présentée, réglée en hauteur et en largeur ainsi qu'au nu du mur ; il faut aussi observer le jeu nécessaire et assurer la marche des gonds, battements, arrêts ; aussi, pour ce travail, nous nous reporterons à la Série de Menuiserie.

Jeu donné, les objets démontés et remontés (à la pièce) — Menuiserie N° 696
A 1 persienne à 2 vantaux.................... 1.75
Et pour 6 paires produisent........................ » 10.50

La dépose et repose des pièces de serrurerie, s'il y a lieu, seront comptées à part.

Les prix de dépose de persiennes au mètre superficiel prévus à la menuiserie et ceux de repose (nos 445 et 454 col. 1) ne sont pas applicables à ce travail. Nous appliquons aussi le n° 696 car la série de maçonnerie a tenu compte de la difficulté dans le scellement des gonds ; un trou de gond de persienne n'a pas 0m,14 de profondeur et il est prévu pour 0m,14, n° 1083 maçonnerie.

Il est entendu que le jeu en menuiserie n'a pas d'analogie avec celui que nous indiquons précédemment. Nous avons estimé que le n° 696 de Menuiserie pouvait être pris comme base en raison de la main-d'œuvre nécessaire à ce travail.

A chaque paire de persiennes ; détail d'une : 6 descellements de gonds et bouchements de trous en plâtre de 0.14 de profondeur, chaque 0.07 de légers ouvrages.... 0.42 » — N°1083 Maçonnerie, Obs. 1019 »

2 descellements d'arrêts et bouchements de trous en plâtre chaque 0.03 de légers........................ 0.06 »

Les battements ont été déposés et reposés par le serrurier.

Les prix de gonds, arrêts, battements à scellements sont prévus à la Série de Serrurerie et ne comprennent pas *les scellements* ni *la pose*. — N° 321 Serrurerie

Arrêt (à la pièce) de persienne à broche et chaînette (non posé).

Arrêt de persienne en fonte à anneau et paillette en acier faisant mouvoir le mentonnet garni de sa tige à scellement (non posé). — N° 322 »

Les battements sont prévus à la Série de Serrurerie (nos 332 à 334); ils ne comprennent pas non plus la pose de ceux à scellements.

Après dépose des gonds, arrêts, battements, transport et rangement de tous ces objets.

Gonds.................................. 6
Arrêts.................................. 2
Ensemble.......................... 8

Chaque 0.01 de légers............................ 0.08 »

5 autres paires de persiennes semblables produisent : en légers ouvrages.

5 fois 0.56 légers.................................. 2.80 »

Pour la repose des persiennes.

Détail d'une paire.

6 trous de gonds de 0.14 de profondeur dans le moellon et scellement en plâtre.

Chaque 0.14 de légers............................ 0.84 » — N° 1083

2 trous d'arrêts de 0.06 de profondeur dans le moellon et scellements en plâtre. — N° 1010

A reporter 86m,62 192f,67

Reports	86m,62	192f,67	
Chaque 0.06 de légers	0.12	»	N° 1110
Les trous et scellements ne comprennent pas les raccords en plâtre après enduits terminés.			N° 1009
Trou compris scellement sans raccord.			
Généralement, les persiennes, barres d'appuis ou balcons sont mis en place après la finition des enduits en plâtre, il est entendu que, dans ce cas, tous les raccords d'enduits en plâtre provenant des trous et scellements sont à compter en supplément.			N° 1009
5 autres paires de persiennes semblables produisent en légers.			
5 fois 0.96 légers	4.80	»	
Les battements ont été posés par le serrurier.			
Pourquoi avons-nous compté les descellements de gonds, arrêts avec bouchements de trous en plâtre ? Dans les travaux d'entretien, après réparation des menuiseries et réfection des plâtres, les anciens trous ne peuvent plus servir, il est fait de nouveaux trous et scellements à la demande des ferrures nouvelles et des redressements de tableaux.			Observation.
Détail d'une fenêtre au 2me étage.			
Pour la dépose de la barre d'appui.			
4 descellements d'abouts et bouchement en plâtre chaque 0.06 légers ... 0.24			
A 1/2	0.12	»	N° 1063
Dépose de la barre d'appui et rangement	0.05	»	Obs. 1019.
Pour sa repose.			
4 trous d'abouts dans le moellon de 0.06 de profondeur, compris revêtissements et scellements en plâtre.			
Chaque 0.06 de légers	0.24	»	N° 1063
Pose de la barre d'appui en fer et bois	0.08	»	N° 1064
2 autres baies semblables produisent en légers ;			
2 fois 0.49	0.98	»	
Les trous et scellements ne comprennent pas les raccords en plâtre			N° 1009
Sur le reste de la façade enduit tyrolien en mortier de chaux c et sable de rivière tamisé avec crépi de fond, garnissage des joints; enduit soigné, moucheté jeté au balai.			
5 couches.			
En commençant à gauche.			
Longueur ... 0.69			
Entre les 2 baies ... 1.22			
A droite de la 2me baie ... 1.42			
A droite de la 3me baie ... 1.59			
Reprendre pour précautions de garantie sur les jambages et chaînes en plâtre teinté.			
8 fois 0.15 ... 1.20			
Ensemble ... 6.12			
× 5m,42 hauteur ... 33.17			
A 4f,30 le mètre	»	142.63	
La hauteur comprend:			
16 assises de 0.32 hauteur ... 5.12			
Reprendre pour précautions de garantie			
A reporter	93m,01	335f,30	

Reports	5.12		93.01	335f,30	
Sur l'entablement	0.15				
Sur le socle	0.15				
Ensemble	5.42				

Pour nettoyage des parties de construction attenant aux enduits tyroliens (plâtre, moellon meulière, brique, pierre, fer, bois, etc.) et pour précautions prises afin de les garantir, il y aura à compter en prenant les mesures, 15 centimètres en plus au pourtour du mouchetis. » » Obs. 776.

Observation. — Les assises ayant 0.32 de hauteur, il est accordé pour garantie les excédents des harpes de chaque côté, ces excédents ne produisent que 2 fois 0.15 = 0.30, nous n'avons pas déduit les 0.02 restants, nous avons pris les mesures entre chaînes courtes. Observation.

La déduction exacte serait donc la surface ci-dessus.

64 fois 0.02 × 0.12 = 0.15

Sous-détail du prix ci-dessus.

Enduit tyrolien en mortier de chaux **c** et sable de rivière tamisé sur moellon ou sur brique (3 couches).

N° 761

Le mètre superficiel	3f,30
2 couches en plus.	
Chaque 0f,50	1f,00
Ensemble *le mètre superficiel*	4f,30

Pour travaux soignés, jusqu'à 6 couches, par chaque couche en plus des 3 couches réglementaires ; en mortier de chaux le mètre superficiel 0f,50

Les enduits sur vieux murs sont exécutés au même prix, mais tous les travaux accessoires tels que le hachement des anciens enduits, la dégradation des joints, le lardis de clous à bateaux et le renformis seront payés à part suivant les évaluations portées aux légers ouvrages .... » » Obs. 765.

Sur cette façade, pour simuler la pierre, les joints d'appareil tirés au crochet et remplis en blanc.

Parties unies.

Chaînes d'angles et piédroits des baies.

Chaînes de gauche.

16 fois 0.34		5.44			
2 piédroits de baie semblables.					
Détail d'un (moulure déduite).					
6 fois 0.30	1.80				
2 fois 0.30 contre-sommier	0.60				
Sur l'appui	0.29				
Au-dessus.					
6 fois 0.25	1.50				
1 fois	0 29				
Ensemble	4.48				
1 autre semblable produit	4.48				
Ensemble	8.96 =	8.96			
Baie milieu.					
Détail d'un piédroit (moulure déduite).					
15 fois 0.30	4.50				
1 autre	0.34				
Ensemble	5.14				
1 autre semblable	5.14				
Ensemble	10.28 =	10.28			
A reporter		24.68	93.01	335f,30	

Reports		24.68	93.01	335^{f},30
Baie de droite.				
Détail d'un piédroit (moulure déduite).				
12 fois 0.30	3.60			
Contre sommier de gauche.				
2 fois 0.30	0.60			
Sur l'appui	0.34			
Partie haute sous l'entablement	0.34			
Ensemble	4.88			
1 autre piédroit semblable produit	4.88			
Ensemble	9.76	9.76		
Chaîne d'angle de droite.				
16 fois 0.45		7.20		
Sur le socle.				
A gauche		0.46		
6 fois 0.42		2.52		
1 fois 0.57		0.57		
Reprendre les joints sur champs d'épaisseur en suivant le même ordre que ci-dessus.				
Dans la hauteur des 2 étages.				
Chaîne d'angle de gauche.				
17 fois 0.05		0.85		
(Toute partie plane de moins de 0.05 se *compte pour* 0.05.)				
Pour un piédroit de baie d'extrémité.				
17 fois 0.05		0^{m},85		
5 autres semblables.				
Produisent 5 fois 0.85		4^{m},25		
Chaîne d'angle de droite.				
17 fois 0.05		0^{m},85		
Sur voussures et tableaux.				
Baies du 2me Etage.				
(Chambranles moulurés déduits.)				
Détail *d'une baie.*				
Piédroit de gauche.				
2 fois 0.30	0.60			
6 fois 0.26	1.56			
Ensemble	2.16 =	2.16		
4 autres piédroits semblables.				
Produisent 4 fois 2^{m},16		8^{m},64		
Baies du 1er Etage.				
Détail d'une baie.				
Piédroit de gauche.				
7 fois 0.26	1.82			
L'autre semblable	1.82			
Ensemble	3.64 =	3.64		
2 autres baies semblables.				
Produisent 2 fois 3.64		7.28		
Ensemble		73.71		
Aux 6/00 de légers			4.42	»
Sur parties moulurées.				
Tableaux de baies.				
Détail du piédroit de gauche de la baie du 2me étage.				
A reporter			97.43	335^{f},30

Reports			97.43	335^{f},30	
6 fois 0.20	1.20				
Celui de droite semblable	1.20				
Ensemble	2.40 =	2.40			
Baie milieu.					
Piédroit de gauche.					
7 fois 0.20	1.40				
Piédroit de droite semblable	1.40				
Ensemble	2.80 =	2.80			
Baie d'extrémité de droite.					
Détail du piédroit de gauche.					
6 fois 0.20	1.20				
Celui de droite semblable	1.20				
Ensemble	2.40 =	2.40			
Baies du 1er étage.					
42 fois 0.20		8.40			
Ensemble		16.00			Légers ouvrages.
Aux 150/00		24.00			N° 822.
Aux 6/00			1.44	»	98^{m},87
Voir sous-détail de cette évaluation page 443.					Argent.
Ensemble			98.87	335^{f},30	335^{f},30

ORDRE DE SERVICE N°

Cabinet de Monsieur ***Architecte***

A M. Entrepreneur de Maçonnerie

Dans la propriété X......

A Paris, Boulevard .... N°.....

Ravalement en plâtre teinté de la façade sur cour

Le bandeau couronnant le rez-de-chaussée ainsi que le socle seront en ciment teinté.

Rez-de-Chaussée.

Hacher les enduits en plâtre, moulures; le bandeau en moellon tendre sera recoupé et refouillé pour la nouvelle saillie-masse ; les joints du mur de face seront dégradés, et pour le liaisonnement il sera fait un lardis de clous à bateaux dits mariniers (marque HLB). Ces clous fournis par l'Entrepreneur de Maçonnerie.

La Saillie-Masse sera en béton avec ossature métallique et mortier composé de ciment à prise lente, A, 1.200 kilogrammes par mètre cube de sable.

Sur le reste de la façade faire un crépi en ciment Portland Demarle et Lonquety (mortier n° 4).

Au-dessus les enduits et moulures seront en plâtre teinté avec refends moulurés.

Sur le socle en pierre n° 5 faire un recoupement de 0^{m},03 et des saignées en diagonale et horizontalement pour la liaison de l'enduit en ciment.

Cet enduit sera en ciment Portland Demarle et Lonquety à prise lente A, composé de 1.200 kilogrammes de ciment pour 1 mètre cube de sable de rivière.

Les menuiseries, fenêtres, porte, persiennes, balcons de croisées, ventouses seront descellés, déposés, reposés et rescellés. Les linteaux des baies seront sondés ; ceux en mauvais état seront remplacés par des fers à I de 0,14. Les hourdis et calages des filets seront en brique neuve de Paris façon Bourgogne, rive gauche, 1re qualité, avec mortier bâtard à dosage égal M.

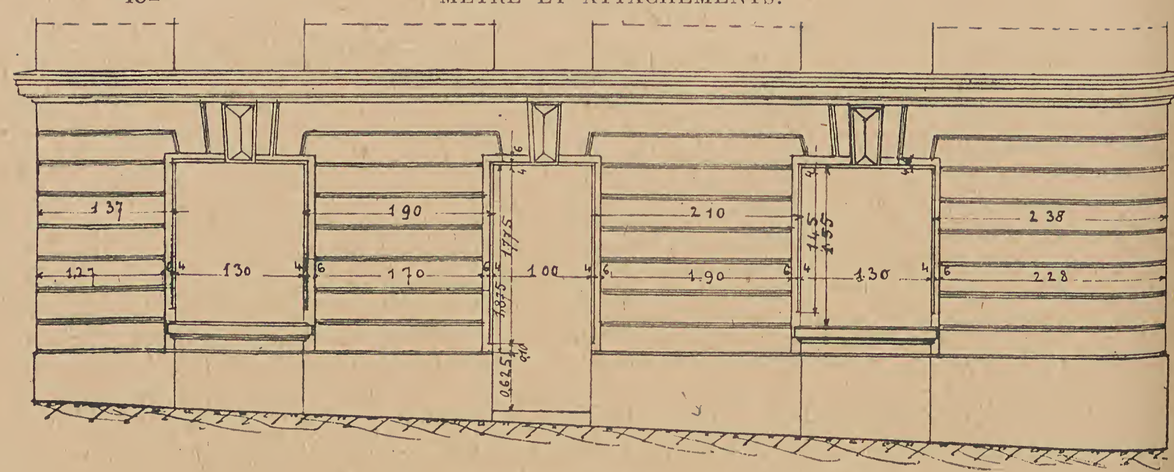


Fig. 116. — Ravalement sur cour. — Rez-de-chaussée.

Métré.

Ravalement de la façade sur cour

Rez-de-chaussée (*fig.* 116)

Suivant attachement écrit.

Temps passé au sondage des linteaux au-dessus des baies.

Le...... 2 heures de maçon et aide à 2f,06 l'une (nos 371-376).. » 4f,12

Le recoupement 1/2 à la pioche, 1/2 à la masse et au poinçon de la saillie du bandeau couronnant le rez-de-chaussée, 1/2 dans le moellon tendre, 1/2 en plâtras.

1° La saillie de la mouluration, longueur développée du bandeau, les mesures prises au milieu de la saillie.

En commençant par le retour de gauche.

Longueur réduite........... 0.30
(Mesure prise au milieu.)
Façade (longueur réduite).... 11.65
Retour de droite (longueur réduite)...................... 0.25
Ensemble............ 12.20
× 0.32 hauteur.................... 3m,90
× 0.25 réduit d'épaisseur................. 0m,975

A 9f,08 le mètre cube (voir sous-détail, page 400).... 8f,85

Refouillement à la suite dans l'épaisseur du mur en moellon tendre, en sous-œuvre de construction, 1/2 à la pioche, 1/2 à la masse et au poinçon.

Retour de gauche.
Longueur réduite.......... 0m,15
Façade.................... 11 ,35
Retour de droite........... 0 ,15
Ensemble........... 11m,65
× 0.32 hauteur.................... 3.73
× 0.12 d'épaisseur réduite.................. 0.447

A 12f,15 le mètre cube.................................. 5f,43 No 1556 » »

A reporter................................. » 18f,40

Report.................................... » 18f,40

Construction de la saillie-masse en béton avec ossature métallique et mortier composé de ciment à prise lente A, 1.200 kilogrammes par mètre cube de sable. (Voir *fig.* 117).

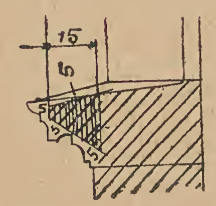


Fig. 117. — Coupe d'une saillie-masse.

Retour de gauche.
Longueur réduite........... 0.28
Façade..................... 11.61
Retour de droite........... 0.23

Ensemble............ 12.12

× 0.20 hauteur.................... 2.42

× 0.15 Epaisseur réduite.................. 0.363

A 120f,00 le mètre cube.......................... 43f,56

En épaisseur du mur reprise en brique neuve de Vaugirard 1re qualité et mortier n° 2 de ciment I (brique de 0.11 épaisseur pleine).

Linéaire.................... 11.65

× 0.32 hauteur.................... 3m,73

A 7f,90 le mètre.................................. 29f,47

Sous-détail du prix.

N° 548, colonne 3, le mètre superficiel......... 7f,20
N° 581, colonne 9 — — 0 70

Ensemble 7f,90

Plus-value de construction par petites parties en sous-œuvre avec calage.

Surface = 3.73 × 0.11 épaisseur = 0.410

A 0/0 1/10. (Observation 1547)............... 0.451

A 2f,85 le mètre cube............................ 1f,29

(Suivant sous-détail page 405).

N° 145 Série Ciments.

Saillie-Masse devra être faite soit en brique, soit en meulière concassée, soit en béton avec ossature métallique et mortier composé de ciment à prise lente A, 1.200 kilog. par mètre cube de sable.

Le mètre cube.......................... 120f,00

Moulures en Ciment I.

Les moulures, traînées au calibre, seront payées suivant leur développement réel (développées à la ficelle), elles seront toujours considérées comme ayant *une épaisseur moyenne de* 0m,05 ; le surplus de l'épaisseur sera considéré comme saillie-masse et payé suivant le n° 145 Série des Ciments.

Les moulures sont payées au mètre superficiel.

A reporter.................................. » 92f,72

Report		92f,72	
Celles développant jusqu'à 0m,20 le mètre superficiel, nº 141, Série des Ciments	32f,00	»	Nº 141 SÉRIE CIMENTS
De 0.21 à 0.40	30 ,00	»	Nº 142 » »
De 0.41 à 0.60	28 ,00	»	Nº 143 » »
De 0.61 et au-dessus	25 ,00	»	Nº 144 » »

Tous les angles seront ajoutés à la longueur des moulures :

Ceux saillants pour .... 0m,15 — Obs. 146.

Ceux rentrants pour .... 0 ,25 — Obs. 147.

Les amortissements seront ajoutés à la longueur pour .... 0 ,05 — Obs. 148.

Les angles formés par la rencontre d'une partie droite avec une partie circulaire seront comptés :

Ceux saillants pour .... 0m,20 » » — Obs. 149.

Ceux rentrants pour .... 0 ,35 » » — Obs. 150.

Ceux formés par la rencontre de deux circulaires seront comptés :

Ceux saillants pour .... 0m,30 — Obs. 151.

Ceux rentrants pour .... 0 ,45 — Obs. 152.

Les moulures courant circulairement sur plans droits, ou droites sur plans circulaires, seront payées 1/3 en plus de celles droites. — Obs. 153.

Celles sur surfaces à double courbure seront comptées 50 p. 100 en plus de leur longueur réelle. — Obs. 154.

Celles faites à la main jusqu'à 0.25 de longueur seront payées le double. — Obs. 155.

Les prix ci-dessus sont établis pour des travaux parfaitement exécutés; les moulures ne devront jamais être mesurées avec les enduits unis, mais seulement séparément, suivant les numéros 141 à 156. — Obs. 156 SÉRIE CIMENTS.

Les calibres sont compris dans les prix ci-dessus; leur valeur ne pourra être accordée à l'entrepreneur que lorsque la longueur des moulures traînées sera inférieure à 3 mètres. — Obs. 157 » »

Après avoir donné le mode de mesurer les moulures, nous allons continuer l'ordre de service de la page 481.

Les moulures en ciment du bandeau couronnant le rez-de-chaussée.

Retour de gauche.

A la main 0m,25

Au double .... 0m,50 — Obs. 155 » »

Façade, longueur réduite prise au milieu de la saillie du profil 11.65

Retour de droite.

A la main 0.25

Au double 0.50

2 angles saillants.

Chaque 0.15 de longueur .... 0,30 — Obs. 146 » »

En retour, il n'y a pas d'amortissements, les moulures sont prolongées en plâtre teinté.

Ensemble 12.95

× 0.74 profil (développé à la ficelle) = ... 9.58

A 25f,00 le mètre superficiel	»	239f,50	Nº 191 » »

Pour se raccorder avec les parties en plâtre teinté coupement au ciseau des anciennes moulures et raccor-

A reporter	»	332f,22	

Report		$332^f,22$	
dement avec lardis de clous et rappointis chaque 0.35 de légers	0.70	»	
Développement du profil du bandeau en ciment (Voir *fig.* 118).			
Dessus en pente .... $0^m,20$			
Quart de rond .... 0 ,08			
1 champ vertical .... 0 ,025			
Congé moulure mixte développant = 0 ,06			
Champ vertical en dessous .... 0 ,05			
Mouchette du larmier .... 0 ,05			
Congé du larmier (mixte) .... 0 ,06			
Table horizontale du larmier .... 0 ,05			
Filet vertical .... 0 ,03			
Champ horizontal .... 0 ,025			
Quart de rond .... 0 ,07			
Champ vertical .... 0 ,02			
Champ horizontal .... 0 ,02			
Ensemble .... $0^m,74$			
En prolongement du bandeau enduit en ciment I dans la largeur des baies de $0^m,30$ sur moellon vieux.			
Longueur 2 fois 1.30 .... 2.60			
1 fois 1.00 .... 1.00			
Ensemble 2.60			
A $3^f,25$ le mètre	»	$8^f,45$	N° 125 col. 4 SÉRIE CIMENTS.
Décrottage à vif d'enduits en plâtre. Linéaire = $2^m,60 \times 0^m,30 = 0^m,78$.			
A $0^f,40$ le mètre, n° 176, Ciments	»	$0^f,31$	
Pour le métré du bandeau en ciment ainsi que des enduits nous prions nos lecteurs de se reporter à la Série de la Société Centrale des Architectes, édition en cours 1911.			
Gorges formant regingots, moulure mixte.			
Baie de gauche .... $1^m,30$			
Baie milieu .... 1 ,00			
Baie de droite .... 1 ,30			
6 Amortissements.			
Chaque 0.05 .... 0 ,30			
Ensemble .... $3^m,90$			
$\times$ 0.06 profil (développé à la ficelle) .... $0^m,23$			
A $32^f,00$ le mètre superficiel	»	$7^f,36$	N° 188 » »
Pourquoi n'avons-nous pas appliqué les prix suivants : *Solins ou Gorges* jusqu'à 0.05 de rayon.			
Le mètre linéaire .... $0^f,50$			N° 185 » »
» de 0.05 à 0.10 de rayon.			
Le mètre linéaire .... $0^f,75$			N° 186 » »
» de 0.10 à 0.20 de rayon.			
Le mètre linéaire .... $1^f,25$			N° 187 »
OBSERVATION. — Les gorges des dessus de bandeaux de balcons, ou d'appuis, font partie du ravalement de la façade ; *elles ont été traitées comme lui*, les *moulures traînées au calibre* ; il est donc de toute équité qu'elles bénéficient des mêmes allocations. D'ailleurs le texte de la Série ne s'y oppose pas.			
Les prix prévus nos 185 à 187 s'appliquent aux réservoirs, bassins, citernes, cuves, mangeoires, etc., c'est-à-dire à des travaux secondaires.			
A reporter	0.70	$348^f,34$	

Reports.................................... 0.70 348f,34

Pourquoi avons-nous compté le décrottage à vif des enduits en plâtre des dessus d'appuis en prolongement du bandeau ?

Reportons-nous à la Série des Ciments, édition 1911, page 210, nous avons un tableau de prix d'enduits en ciment de 0m,015 à 0m,025 d'épaisseur, compris garnissage des joints en mortier composé de 1.200 kilogrammes de ciment pour 1 mètre cube de sable de rivière, avec ciment à prise lente A pour champs, feuillures, tableaux, ébrasements, plinthes, stylobates, socles, soubassements, bandeaux horizontaux ou verticaux, champs d'encadrement, panneaux de petite largeur, de moins *d'un mètre dans la plus petite dimension.*

Ces prix d'enduits *sont prévus* pour des travaux exécutés à rez-de-chaussée.

Pour des enduits au 1er étage, nous aurons le montage en plus ; dessus des appuis.

Linéaire précédent........................ 2m,60

A 0f,04 le mètre.................................. » 0f,10 — No 125 col. 9 SÉRIE CIMENTS.

En examinant le tableau des enduits en ciment, nous voyons d'autre part que la Série a établi des prix d'enduits :

1° Enduits en saillie (colonnes 1, 2, 3, 4, 5).

2° *Enduits avec saillie de* 0.01 *à* 0.02 (*colonne* 6).

3° *Chaque* 0.005 *en plus de saillie* (col. 7).

EXEMPLE.

Enduit en ciment à prise lente A de 0m,035 d'épaisseur sans saillie pour socle de 1m,50 de longueur pour 0m,32 de largeur *avec renformis de* 0.01 sur moellon neuf.

Nous établirons ce prix de la manière suivante :

C'est un enduit de 0.30 à 0.349 de largeur.

Nous aurons :

No 125 colonne 2.

Linéaire 1m,50 à 2f,85 le mètre linéaire....... 4f,28

0.01 de renformis.

Linéaire 1m,50 à 0f,72........................ 1.08

Ensemble.......................... 5f,36

2° Enduit en ciment de 0.035 d'épaisseur à prise lente A avec *saillie de* 0.025 d'épaisseur pour socle de 1m,50 de longueur par 0.32 de largeur sur moellon neuf.

Nous établirons ce prix de la manière suivante :

Nous aurons :

No 125 colonne 2.

Linéaire 1m,50 à 2f,85 le mètre linéaire....... 4f,28

Plus-value pour saillie de 0m,01 à 0m,02

Le mètre linéaire.......................... 0.75 — No 125 col. 6 » »

0.005 *en plus de saillie.*

Le mètre linéaire.......................... 0.26 — No 125 col. 7 » »

0.01 de renformis

Le mètre linéaire.......................... 0.72 — No 125 col. 8 » »

Le mètre linéaire.................... 6f,01

NOTA. — Les prix portés dans les colonnes 4 et 5 de la page 210, Série des Ciments, comprennent les dégradations préalables des joints, le nettoyage et le lavage. — Obs. 139 » »

A reporter.................................... 0.70 348f,44

Reports.................................... 0.70 $348^{f},44$

Observation.

Ils ne comprennent pas le hachement des enduits en plâtre et décrottage à vif, ni les piochements à vif d'anciens enduits en ciment.

Les prix portés dans les colonnes 6 et 7 sont établis pour une épaisseur totale de 0.025 et comprennent l'arête et le développement de la saillie. — Obs. 140 SÉRIE CIMENTS.

Les renformis indiqués dans la colonne n° 8 pour épaisseur au-dessus de $0^{m},025$ seront faits en mortier de même composition, à l'exclusion de tous ciments à prise rapide. — Obs. 141 »

Les parties d'enduits mesurant 1 mètre et plus dans la petite dimension seront payées au mètre superficiel et suivant les articles n°s 101 et 118. — Obs. 142 » »

Remarque. Suivant l'observation n° 140, Série des Ciments, les prix de Série pour travaux en ciments en saillie, *comprennent une arête et le développement de la saillie.*

Lorsque nous aurons des champs saillants, bandeaux, pilastres, etc., *avec 2 saillies régulières*, quels prix appliquerons-nous ?

Les prix de Série n°s 119 à 138, colonne 6, ont été prévus de $0^{f},75$ par saillie de 0.01 à 0.02 d'épaisseur.

Ce prix uniforme comprend la valeur de l'arête.

Nous avons :

Plus-value pour saillie en ciment de 0.01 à 0.02 le mètre linéaire.................................. $0^{f},75$ — N° 143 col. 6.

En déduisant la valeur de l'arête.

Le mètre linéaire.......................... $0^{f},50$ — N° 167 SÉRIE CIMENTS.

Il nous reste la façon du champ d'épaisseur... $0^{f},25$

Ces prix sont donc insuffisants pour les champs saillants, bandeaux, pilastres, etc., *ayant 2 saillies régulières avec arêtes*, comment évaluerons-nous ce travail ?

Exemple. — Quel est le prix d'un mètre linéaire de pilastre de 0.40 de largeur ayant $0^{m},04$ d'épaisseur totale et 0.02 de saillie. Ce pilastre ayant 2 saillies régulières avec arêtes (travail fait sur brique neuve).

Sous-détail.

Enduit en ciment dit de Portland de 0.01 à 0.025 d'épaisseur avec ciment à prise lente (A).

Observation. *La lettre A comprend les désignations de ciment indiquées à la page* 201, *Série des Ciments n°* 6.

Linéaire $1^{m},00$ à $2^{f},60$ le mètre.............. $2^{f},60$ — N° 127 col. 1 » »

Plus-value pour saillie de 0.01 à 0.02.

2 fois $0^{f},75$.................................. $1^{f},50$ — N° 127 (col. 6).

Renformis de 0.015.

Linéaire $1^{m},00$ à $1^{f},26$ le mètre................ $1^{f},26$ — N° 127 (col. 8).

Le mètre linéaire...................... $5^{f},36$

Après avoir examiné les enduits en ciment de Portland à prise lente A, nous avons, page 211, le même travail exécuté en ciment de Portland (enduits étanches). La seule différence de prix consiste en ce que, pour ces enduits, il est *employé* 1.500 *kilogrammes* de ciment A pour 1 mètre cube de sable de rivière au lieu de 1.200 kilogrammes de ciment.

Le mode de métré est identique au précédent.

A reporter.................................. 0.70 $348^{f},4$

Reports		0.70	348f,44	
Il suffit de se reporter aux nos 143 à 162 de la Série des Ciments.				
Pour terminer la question des ciments, il reste à compter, dans ces différents travaux *les plus-values* sur les prix d'enduits.				
Arête ou cueillie droite, le mètre linéaire	0f,50	»	»	No 167 SÉRIE CIMENTS.
Arête arrondie » »	0,60	»	»	No 168 » »
» droite avec ciselure » »	0,60	»	»	No 169 » »
La ciselure vaut donc » »	0,10	»	»	Observation.
Les arêtes, cueillies sur plan circulaire, seront payées 1/3 en plus que celles droites.				Obs. 170 » »
Coupement de rives d'enduits en plâtre. Le mètre linéaire	0f,20	»	»	No 171 » »
Coupement de rives d'enduits en ciment. Le mètre linéaire	0,45	»	»	No 172 » »
Dégradation des joints sur vieux murs				
En meulière. Le mètre superficiel	0,75	»	»	No 173 » »
En moellon. Le mètre superficiel	0,70	»	»	No 174 » »
En brique. Le mètre superficiel	0,60	»	»	No 175 » »
Décrottage à vif d'enduits en plâtre. Le mètre superficiel	0,40	»	»	No 176 » »
Joints sur enduits verticaux.				
Droits à ciselures, tirés au fer. Le mètre linéaire	0,12			No 177 » »
Circulaires, 1/3 en plus	0,16			No 178 » »
Piochement à vif d'anciens enduits en ciment, compris lavage et brossage du parement et dégradation des joints.				
En ciment de Vassy fait à la pioche. Le mètre superficiel	1f,25			No 179 » »
Fait à la masse et au poinçon. Le mètre superficiel	2,50			No 180 » »
Piochement à vif d'anciens enduits en ciment dit Portland fait à la pioche. Le mètre superficiel	1f,75			No 181 » »
Fait à la masse et au poinçon. Le mètre superficiel	3,25			No 182 » »
Rocaillage de joints en meulière concassée et ciment de Portland destiné à recevoir un enduit. Le mètre superficiel	1f,75			No 183 » »
Lardis de clous à bateaux sur pièces d'appuis des croisées (clous fournis marque HLB).				
2 fois 1.30	2.60			
1 fois 1.00	1.00			
Ensemble	3.60			
A 0.025 légers ouvrages		0.09	»	No 967 MAÇONNERIE.
Plus-value pour emploi de clous mariniers.				
Linéaire 3.60 à 0.0025. Légers ouvrages		0.01		

Sous-détail.

No 967, Série 1909.

Lardis de clous à bateaux avec fourniture de clous,

A reporter	0.80	348f,44	

Reports 0.80 348f,44

le mètre linéaire (en légers ouvrages)... 0.025

Lardis de clous sans fourniture, le mètre linéaire (en légers ouvrages)..... 0.015

La fourniture est prévue en légers... 0.010

A 4f,80 le mètre.......................... 0f,045

En nous reportant à la Série de Serrurerie, nous avons : N° 254, clous (*au kilogramme*) à bateaux.

Ordinaire.................................... 0f,49

La fourniture est de :

$$\frac{0^f,048}{0.49} = 98 \textit{ grammes.}$$

Connaissant la différence de prix entre les clous à bateaux ordinaires et ceux dits mariniers marque (HLB), il est facile d'en faire le décompte.

Clous (au kilogramme).

Dits mariniers (HLB) le kilogramme =....... 0f,60

Clous à bateaux, ordinaires le kilogramme = 0f,49

Différence.................................. 0f,11

Et pour 98 grammes produisent :

$0^f,11 \times 0^k,098$.......................... 0f,01078

Ou... 0f,011

La fourniture est estimée :

$$0^f,048 + 0^f,011 = 0^f,059$$

Soit, approximativement, 1/4 en plus de l'évaluation de la Série *sur la fourniture.*

Lorsque nous emploierons les clous dits mariniers, marque HLB, au lieu de clous ordinaires, nous compterons tous les travaux en clous non fournis et nous ajouterons la fourniture des clous suivant les attachements produits au fur et à mesure de la fourniture.

2e *Moyen* : Il n'a pas été produit d'attachement, nous compterons tous les travaux avec fourniture de clous, en augmentant d'un 1/4 les évaluations de légers *pour fourniture.*

Exemple. — Sur un pan de bois il a été fait un lardis de clous dits mariniers (HLB) avec fourniture. Quelle évaluation appliquerons-nous ?

Sous-détail.

Nous avons :

Lardis de clous à bateaux : avec fourniture de clous, le mètre superficiel en légers ouvrages......... 0.10 N° 929

Lardis de clous à bateaux : sans fourniture de clous, le mètre superficiel en légers ouvrages... 0.05 N° 928

La fourniture des clous à bateaux est prévue en légers ouvrages.......................... 0.05

Lorsque nous ferons emploi de clous dits mariniers, marque HLB, nous ajouterons 1/4 ou

$$\frac{0.05}{4} = 0.0125.$$

L'évaluation de légers ouvrages au mètre superficiel se décomposera ainsi :

Lardis de clous à bateaux dits mariniers marque HLB au mètre superficiel en légers ouvrages.

A reporter 0.88 348f,44

Reports			0.80	348f,44	
Façon en légers		0.05			N° 928
Fourniture des clous à bateaux.					
En légers ouvrages	0.05				
Augmentation 1/4	0.0125				
Ensemble	0.0625 =	0 0625			

Le hachement des enduits en plâtre de la façade dans la hauteur du rez-de-chaussée est de 0.04 d'épaisseur.

Trumeau de gauche, longueur	1m,37			
1re Baie à gauche	1 ,30			
2me Trumeau	1 ,90			
Porte d'entrée	1 ,00			
3me Trumeau	2 ,10			
3me Baie à droite	1 ,30			
Trumeau de droite	2 ,38			
Ensemble	11m,35			
× 2m,505 hauteur			28.43	
Moins baies :				
Croisée de gauche.				
Largeur	1m,30			
× 1m,55 hauteur		2.02		
L'appui :				
Longueur 1.38 × 0.185 hauteur		0.26		
Ensemble		2.28		
1 Autre croisée à droite semblable.				
Produit		2.28		
Porte.				
Largeur 1.00 × 1.875 hauteur =		1.88		
Ensemble		6.44 =	6.44	
Reste			21.99	
Aux 12/00 de légers ouvrages				2.64

Sous-détail.

Piochement d'anciens enduits de plâtre jusqu'à 0.03 d'épaisseur, le mètre superficiel en légers ouvrages .... 0.10 — N° 248 SÉRIE DE STUC.

0m,01 en plus d'épaisseur, le mètre superficiel en légers 0.02

Le mètre superficiel 0.12

En excédent, hachement de la saillie des 3 clefs.

Chaque 0.05 de légers 0.15

Dans les tableaux et voussures, piochement d'anciens enduits en plâtre de 0.04 d'épaisseur.

Détail d'une baie :					
Tableaux 2 fois 1m,55 hauteur	3.10				
Voussure longueur	1.30				
Ensemble	4.40				
× 0.35 largeur		1.55			
1 autre baie semblable		1.55			
Porte.					
Tableaux 2 fois 1m,875 hauteur	3.75				
Voussure longueur	1.00				
Ensemble	4.75				
× 0.35 largeur		1.66			
Ensemble		4.76			
Aux 12/00 de légers ouvrages				0.57	
A reporter				4.16	348f,44

Reports.. 4.16 | 348^{f},24

Suivant sous-détail précédent.)

Dégradation des joints sur vieux mur en moellon.

Surface de la façade.................. 21.99
Surface des tableaux et voussures..... 4.76
Ensemble..................... 26.75
A 0^{f},70 le mètre.................................. » | 18.73 — N° 127 SÉRIE CIMENT.

Lardis de clous à bateaux dits mariniers (marque HLB) avec fourniture.

Surface.................................... 26.75
Aux 10/00 légers.................................. 2.68

Plus-value pour emploi et fournitures de clous mariniers (marque HLB).

Surface.................................... 26.75
A 0^{m},0125 légers................................. 0.33

(Suivant sous-détail précédent.)

Crépi en ciment de Portland Demarle et Lonquety (mortier n° 4).

Surface.................................. 26^{m},75
A 2^{f},84 le mètre.................................. » | 75.97

Sous-détail.

Crépi en ciment I en mortier n° 3 sur moellon neuf, le mètre superficiel.......................... 2^{f},55 — N° 754 col. 1 MAÇONNERIE

Moins-value pour crépi.
33 0/0...................................... 0^{f},84 » » — Obs. 174 Égouts.

Reste le mètre superficiel............ 1^{f},71 » »

Le crépi étant fait de 0.025 d'épaisseur, compris le garnissage des joints en mortier n° 4, au lieu du mortier n° 3.

Nous ajoutons la différence pour valeur de ce mortier.

Mortier n° 4 en ciment I, le mètre cube. 90^{f},70 — N° 1236 col. 4 Maçonnerie.
Mortier n° 3 en ciment I.
Le mètre cube....................... 67^{f},40 — N° 1236 (col. 3.)
Différence pour 1 mètre cube.... 23^{f},30

Et pour 0^{m},025 de mortier produit.
23^{f},30 $\times$ 0.025.......................... 0^{f},58

Nous avons compté précédemment; 1° le hachement des enduits en plâtre;

2° La dégradation des joints sur vieux mur en moellon.

Le mètre superficiel................ 0^{f},70

Il nous reste à compter le hachement du parementen moellon et l'excédent de main-d'œuvre et garnissage sur vieux mur.................................. 0^{f},55 = 0^{f},55

Ensemble.................. 1^{f},25

Le mètre superficiel......................... 2^{f},84

Pour obtenir le prix ci-dessus, il suffit de faire la différence des enduits ordinaires en mortier n° 3 sur moellon vieux et moellon neuf.

Enduit en mortier n° 3 en ciment I. Sur moellon vieux, le mètre superficiel......................... 3^{f},80 — N° 754 (col.2.

Enduit ordinaire en mortier n° 3 de ciment I sur moellon neuf............................ 2^{f},55 — N° 754 (col. 1.)

Différence par mètre superficiel =..... 1^{f},25

A reporter.. 7.17 | 443^{f},14

Reports.................................... 7^m,17 443^f,14

Au-dessous du bandeau couronnant le rez-de-chaussée, les enduits en plâtre teinté sur crépi en ciment.

En commençant à gauche jusqu'au champ défoncé de la 1re baie.

Longueur.............................. 1^m,27
A gauche de la porte.................. 1 ,70
A droite de la porte.................. 1 ,90
Trumeau de droite..................... 2 ,28
Ensemble.............................. 7^m,15
× 2^m,505 hauteur........................ 17^m,91
Dessus de baies.
2 fois 1^m,30................ 2^m,60
1 fois 1^m,00................ 1 ,00
Ensemble............... 3^m,60
× 0.53 hauteur............................ 1^m,91
Ensemble.................................. 19^m,82
Moins clefs :
3 fois 0.30 × 0.53 hauteur................ 0 ,48
Reste..................................... 19^m,34
Moins refends moulurés à 3 faces.
Trumeau de gauche.
6 fois 1.27................. 7^m,62
A gauche de la porte.
6 fois 1.70................. 10 ,20
A droite de la porte.
6 fois 1.90................. 11 ,40
Trumeau de droite.
6 fois 2.28................. 13 ,68
Refends régnant avec les sommiers.
Longueur totale... = 11^m,35
Déduire :
2 fois 1^m,30.. 2^m,60
1 fois 1^m,00... 1^m,00
Ensemble... 3^m,60 = 3^m,60
Reste........ 7^m,75 = 7^m,75
Clavages et sommiers.
6 fois 0.25................. 1 ,50
6 fois 0.55................. 3 ,30
Ensemble............ 55^m,45
× 0.05............................ 2^m,77
Refend à 2 faces.
Longueur 11^m,35 × 0^m,029.......... 0^m,33
Ensemble.................... 3^m,10 3.10
Reste................................. 16.24
Aux 33/00 de légers pour enduit de moins de 0.35 de longueur.............................. 5.36 N° 875.
Plus-value pour emploi de plâtre teinté 1/5... 1.07 N° 888.
Ensemble.............................. 6.43 6^m,43
Renformis en plâtre teinté de 0^m,01 pour former refends
Surface............................ 16^m,24 N° 890.
Aux 7/00 de légers ouvrages................ 1.14 N° 888.
à 0/0 1/5 pour emploi de plâtre teinté. 1 ,43
A reporter................................. 15^m,03 443^f,14

Reports 15.03 443f,14

Détail d'une baie de 1m,30 de largeur.

(Voir *fig.* 116.)

Les moulures de chambranles traînées au calibre en plâtre teinté.

Pour un piédroit, longueur réduite....	1m,45			
1 Retour..........................	0 ,05			
Plus-value 1/2......................	0 ,025			N° 970.
1 Angle..........................	0 ,15			
Traverse..........................	0 ,52			
1 Angle..........................	0 ,15			
1 Amortissement.....................	0 ,05			
Ensemble.....................	2m,395			
× 0.20 courant de profil.....................	0.48			
A 0/0 1/5 pour emploi de plâtre teinté.............		0.58	»	
1 Autre piédroit semblable produit.................		0.58	»	

Les moulures de tables renfoncées (hauteur réduite prise sur l'appui).

2 fois	1m,65............	3m,30		
Traverses 2 fois	0 ,52.............	1 ,04		
2 Angles chaque	0 ,15.............	0 ,30		
4 Amortissements chaque 0.05.........		0 ,20		
Ensemble.....................		4m,84		
Moins chambranles moulurés :				
2 fois 1m,45..................	2m,90			
2 fois 0 ,52..................	1 ,04			
Ensemble...............	3m,94			
× 0.04		0m,16		
Reste........................		4m,68		
× 0.06 de profil..........................			0.28	

Fig. 118. — Profil du bandeau en ciment.

A fois 1/5 pour emploi de plâtre teinté............		0.34	»	
Façon d'une clef de croisée en plâtre teinté en pointe de diamant avec champs d'épaisseur au pourtour, moulurés en 4 sens et lardis de clous et rappointis........		1.25	»	
1 Autre baie semblable produit en légers ouvrages..		2.75	»	

Détail de la petite porte.

Pour un piédroit, chambranle mouluré en plâtre teinté.

Longueur réduite....................	1m,775			
1 Retour à la main..................	0 ,05			
Plus-value 1/2......................	0 ,025			N° 970.
1 Angle..........................	0 ,15			
Traverse..........................	0 ,34			
1 Angle..........................	0 ,15			
1 Amortissement.....................	0 ,05			
Ensemble....................	2m,540			
× 0.20 courant de profil.....................	0.51			
A 0/0 1/5 pour emploi de plâtre teinté.............		0.61	»	N° 970.
A reporter..............................		21.14	443f,14	

Reports				21.14	$443^{f},14$	
1 autre piédroit semblable produit				0.61	»	
Les tables défoncées.						
2 fois 1.975		3.95				
Traverses 2 fois 0.34		0.68				
2 angles chaque 0.15		0.30				
4 amortissements chaque 0.05		0.20				
Ensemble		5.13				
Moins chambranles moulurés						
2 fois 1.775	3.55					
2 fois 0.34	0.68					
Ensemble	4.23					
× 0.04		0.17				
Reste		4.96				
× 0.06 courant de profil			0.30	»	»	
à 0/0 1/5 pour emploi de plâtre teinté				0.36	»	
Pour la clef travail semblable à la précédente produit en légers ouvrages				1.25		
Détail d'un appui du rez-de-chaussée.						
Décrottage à vif d'enduit en plâtre.						
Dessus d'appui,						
1.30 × 0.35 =			0.46			
à $0^{f},40$ le mètre				»	$0^{f},18$	N° 176 SÉRIE CIMENTS Série 1911.
Enduit en ciment du dessus sur moellon vieux, avec renformis de $0^{m},01$.						
Linéaire $1^{m},30$ à $4^{f},28$ le mètre				»	$5^{f},56$	
Sous-détail.						
N° 126, colonne 4, le mètre linéaire			$3^{f},50$			
0.01 *de renformis*						
N° 126, colonne 8, le mètre linéaire			$0^{f},78$			
Le mètre linéaire			$4^{f},28$			
La gorge moulurée au calibre, en ciment, formant regingot						
Longueur		$1^{m},30$				
2 amortissements chacun 0.05		$0^{m},10$				
Ensemble		$1^{m},40$				
× 0.06 de profil développé à la ficelle 0.08						
à $32^{f},00$ le mètre superficiel				»	$2^{f},56$	N° 188 SÉRIE CIMENTS
Lardis de clous fournis (marque HLB).						
Linéaire			$1^{m},30$			
× 0.03 courant				0.04	»	
(*Suivant sous-détail, page* 489.)						
Le recoupement de la face de l'appui en moellon tendre à la masse et au poinçon						
face 1.38 × $0^{m},155$ hauteur = 0.21						
× 0.08 d'épaisseur			0.017			
à $14^{f},40$ le mètre				»	0.24	
Saillie-masse en briques avec ossature métallique et mortier composé de ciment à prise lente A, 1.200 kilogrammes par mètre cube de sable.						
Linéaire $1^{m},20$ × 0.055 = 0.07						
× 0.03 d'épaisseur			$0^{m},0021$			
A Reporter				23.40	$451^{f},68$	

Reports.................................... $23^m,40$ $451^f,68$
$120^f,00$ le mètre cube.............................. » 0.25
Face moulurée de cet appui :
Développement à la ficelle du profil de la moulure.
Dessus en pente.................. $0^m,08$
Face .... 0 ,105
Mouchette du larmier............. 0 ,03
Larmier.......................... 0 ,04
Filet vertical................... 0 ,025
Cavet............................ 0 ,05
Champ horizontal................. 0 ,02

Ensemble.................. 0 ,35
Longueur de la face moulurée de l'appui, les mesures prises au milieu de la saillie :
Face .... $1^m,38$
Retours à la main
2 fois 0,05............ 0.10
au double .... 0 ,20 — Obs. 202 SÉRIE CIMENTS
2 angles, valent chacun 0,15......... 0 ,30
2 amortissements, valent chaque 0,05. 0 ,10

Ensemble.................. $1^m,98$
× 0.35 profil développé à la ficelle = 0.69
à $30^f,00$ le mètre superficiel........................ » 20.70 — N° 189 SÉRIE CIMENTS.
Champs en plâtre teinté dans la hauteur des appuis
2 fois 0.155..................... 0.31
2 amortissements chacun 0.05 ... 0.10

Ensemble................ 0.41
× 0.06................................... 0.02
Sous l'appui table renfoncée en plâtre teinté 1.40 × 0.14........................ 0.20

Ensemble........................ 0.22
A 0/0 1/5 pour emploi de plâtre teinté............. 0.26 » — N° 970 MAÇONNERIE.
1 autre appui semblable produit :
en argent.. » 29.49
en légers ouvrages .... 0.30 »
Les moulures en plâtre teinté des refends divisant les assises.
En commençant à gauche :
horizontaux 6 fois $1^m,27$.............. $7^m,62$
6 fois 1 ,70.............. 10 ,20
6 fois 1 ,90.............. 11 ,40
6 fois 2 ,28.............. 13 ,68
Refends régnant avec les sommiers
Longueur .... 11 ,35
Moins baies :
2 fois 1.30............. 2.60
1.00

Ensemble........ 3.60 3.60

Reste....................... 7.75 7 ,75
Clavages et sommiers :
6 fois 0.25......................... 1 ,50
6 fois 0.55......................... 3 ,30
Angles saillants sur le trumeau de gauche $55^m,45$

A *Reporter*.................................. 23.96 $502^f,12$

Reports		55.45		23.96	502f,12
7 fois 0.15		1.05			
Sur le trumeau de droite semblable		1.05			
Formant sommiers					
6 fois 0.15		0.90			
4 amortissements sous le bandeau haut du rez-de-chaussée,					
Chaque 0.05		0.20			
Nota. — Les refends ne se retournent pas sur les tables renfoncées.					
Ensemble		58.65			
× 0.55 profil			32.26		
à 0/0 1/5 pour emploi de plâtre teinté				38.71	»
Refend à 2 faces dans la partie inférieure au-dessus du socle.					
Longueur	11m,35				
Moins porte	1m,00				
Reste	10m,35	10.35			
1 angle saillant sur le trumeau de gauche		0.15			
1 autre angle saillant sur le trumeau de droite		0.15			
Ensemble		10.65			
× 0.30 profil			3.20		
à fois 1/5 pour emploi de plâtre teinté				3.84	»
Développement du profil (Voir *fig.* 119).					

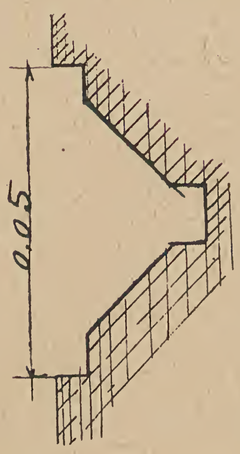


Fig. 119. — Profil de refend mouluré.

1 champ horizontal	0.05				
1 filet vertical	0.05				
1 champ horizontal	0.05				
1 chanfrein	0.05				
1 champ horizontal	0.05				
1 dégagement de moulure formant noir de 0m,008	0.05				
1 champ horizontal	0.05				
A reporter	0.35			66.51	502f,12

Reports	0.35			66.51	502^{f},12	
1 chanfrein	0.05					
1 champ horizontal	0.05					
1 filet vertical	0.05					
1 champ horizontal	0.05					
Ensemble	0.55					
Développement du profil de refend mouluré à 2 faces.						
1 champ horizontal		0.05				
1 filet vertical		0.05				
1 champ horizontal		0.05				
1 chanfrein		0.05				
1 champ horizontal		0.05				
1 dégagement de moulure de 0.008		0.05				
Ensemble		0.30				
Les champs verticaux d'encadrement de baies.						
Détail d'une baie :						
2 fois 1.975	3.95					
Horizontaux 2 fois 0.60	1.20					
2 angles chaque 0.15	0.30					
2 amortissements sur clé chaque 0.05	0.10					
2 sur le socle chaque 0.05	0.10					
Ensemble	5.65					
× 0.05			0.28			
A 0/0 1/5 pour emploi de plâtre teinté				0.34	»	
1 autre baie semblable produit				0.34	»	
Les champs d'encadrement de la porte d'entrée.						
Verticaux 2 fois 1.975 = ...	3.95					
Horizontaux 2 fois 0.41 = ...	0.82					
2 angles chaque 0.15	0.30					
2 amortissements sur clé chaque 0.05	0.10					
2 amortissements sur le socle chaque 0.05	0.10					
Ensemble	5.27					
× 0.05			0.26			
A 0/0 1/5 pour emploi de plâtre teinté				0.31	»	
En retour les raccords de refends moulurés à la main 7 fois 0.15	1.05					
à 0/0 1/2		1.575				
× 0.55 profil			0.87			N° 970.
A 0/0 1/5 pour emploi de plâtre teinté				1.05	»	
1 autre raccord de refend au-dessus du socle à la main	0.15					
Plus-value 1/2	0.075					
Ensemble	0.225					
× 0.30 profil			0.07			N° 970.
à 0/0 1/5				0.08	»	Légers ouvrages. N° 822 — 68.63
Ensemble				68^{m},63	502^{f},12	Argent 502^{f},12

ORDRE DE SERVICE N°

Cabinet de Monsieur **Architecte**

A M. **Entrepreneur de Maçonnerie**

Dans la propriété X.....

A Paris, Boulevard.... n°

Par suite de tassements survenus dans le mur de face. Faire un puits de service dans la grande cour. Ce puits aura $1^{m},50$ de diamètre et servira pour l'approvisionnement des matériaux dans les carrières. Tous les points d'appui de la construction seront consolidés en meulière neuve ou en moellons durs de roche bruts hourdés, 1/2 en mortier de chaux, 1/2 en ciment I.

Les ciels de carrières seront calés avec soin; au droit des parties de remblai ou cloches de fontis, il sera fait tous les étaiements nécessaires.

Les points d'appuis, piles seront jointoyés en ciment I.

Les terres provenant des déblais seront mises en remblai pour combler les vides souterrains; il sera fait les bourrages au pilon et des hagues en pierre sèche au pourtour pour maintenir ces remblais.

Avant de combler le puits de service, faire des trous de sondage aux endroits désignés à la barre à mine afin de s'assurer qu'il n'existe pas de carrières superposées.

Travaux d'explorations souterraines et consolidations souterraines

(*Suivant fig.* 120)

Avant d'établir le décompte de ces travaux, si nous nous reportons à la Série des consolidations souterraines, nous voyons que les prix de règlement établis pour les travaux exécutés dans Paris sont composés de la manière suivante :

1° Des déboursés pour fournitures.

2° De 13 0/0 de faux frais sur les déboursés de fournitures.

3° Des déboursés de main-d'œuvre augmentés de 13,50 0/0 pour l'Assurance-Accidents.

4° De 20 0/0 de faux-frais sur les déboursés de main-d'œuvre et outillage augmentés de l'Assurance-Accidents.

5° De 10 0/0 de bénéfice sur l'ensemble.

Exemple : Reportons-nous aux prix élémentaires, nous avons :

Heure de jour pour travail en puits ou en souterrain et battage de pieux.

De puisatier, l'heure	$1^{f},00$
Augmentation de 13,50 0/0 pour l'assurance-accidents.......	$0^{f},135$
L'heure..	$1^{f},135$
20 0/0 de faux frais sur les déboursés de main-d'œuvre et outillage augmentés de l'assurance-accidents..................	$0^{f},227$
L'heure..	$1^{f},362$
Bénéfice 10 0/0..	$0^{f},1362$
L'heure..	$1^{f},4982$

ou $1^{f},50$.. N° 27. SÉRIE CONSOLIDATION

Nous établirons de même les autres prix pour la main-d'œuvre.

La durée de la journée de travail normal est de 10 *heures*.

Dans les travaux en régie, la première heure supplémentaire sera majorée de 50 0/0, les autres de 100 0/0 .... Obs. 13.

Toutes les heures qui suivront la journée normale après interruption seront majorées de 100 0/0.. Obs. 14.

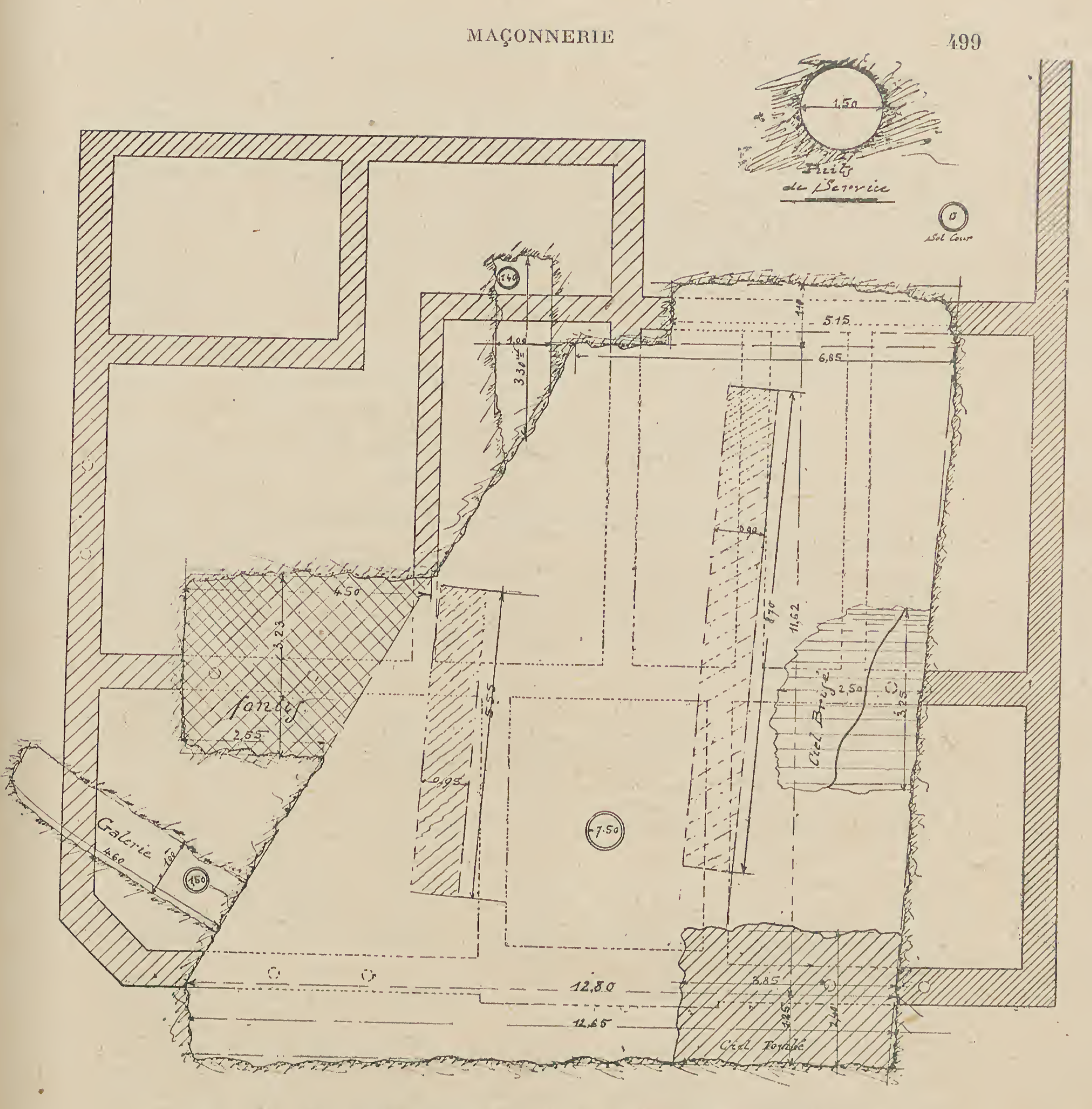


Fig. 120. — Fouille de puits et fouilles en galerie pour consolidations souterraines.

Nous appellerons heures supplémentaires :

Les deux heures *qui suivront la fin de la journée* de travail ; ces heures seront augmentées de 50 0/0.. Obs. 44.

Les heures de nuit seront celles faites deux heures après la fin de la journée de travail.. Obs. 45.

Ces dernières seront augmentées de 100 0/0.

Ces prix de Série pour régie comprennent l'*outillage* de terrassier, puisatier, mineur, boiseur, etc. Obs. 40.

Ils s'appliquent aussi à tous les travaux, quel que soit l'étage des carrières et leur profondeur au-dessous du sol et même lorsqu'il y a des étages de carrières superposées.

L'heure du jour de gardien de chantier a été prévue, l'heure. 0f,75

Et par 10 heures
0f,75 × 10.. 7f,50 — N° 35.
La nuit du gardien de chantier a été prévue................ 9f,00 — N° 36.

Pour les travaux exécutés dans l'eau.

Il est alloué une plus-value de 1/2 sur les travaux de main-d'œuvre en régie. Cette plus-value doit être reconnue en temps utile par attachement. — Obs. 46.

Travaux exécutés dans les terrains infectés ou manquant d'air.

Il est alloué une plus-value de 1/2 sur les travaux de main-d'œuvre en régie. Cette plus-value n'est accordée que sur attachements reconnus en temps utile.. — Obs. 47.

Nota : Les fournitures et locations d'appareils (pompes, ventilateurs, etc.) seront comptées à part................................ — Obs. 48.

Travaux faits à la lumière.

Les prix de Série comprennent la valeur de l'éclairage de jour et de nuit.

Pour les travaux *spécialement en régie* ou à la journée, faits à la lumière soit de jour ou de nuit, il ne sera accordé d'autre plus-value que celle relative aux fournitures d'éclairage déboursées par l'entrepreneur. — Obs. 50.

Location d'appareils.

Les locations d'appareils se traiteront de gré à gré avec l'entrepreneur avant l'exécution des travaux. — Obs. 51.

Toutefois, à défaut de conventions préalables les prix de bases seront les suivants : — Obs. 52.

Location de Pompes.

Pompe à chaîne avec tube d'aspiration jusqu'à 7m,00 de profondeur :

Jusqu'à 0,05 de diamètre	....	*la journée*	5f,00	N° 53.
De 0,06 —	....	—	6f,00	N° 54.
De 0,07 —	....	—	7f,00	N° 55.
De 0,08 —	....	—	8f,00	N° 56.

Plus-value pour chaque, 7 mètres en plus des 7 premiers mètres : 1/5 en sus.. » — Obs. 57.

Pompe aspirante et 7 mètres de tuyau :

De 0,12 de diamètre de corps de pompe	....	*la journée*	7f,70	N° 58.
De 0,14 — —	....	—	8f,80	N° 59.
De 0,16 — —	....	—	9f,90	N° 60.
De 0,20 — —	....	—	13f,00	N° 61.
De 0,25 — —	....	—	15f,00	N° 62.

Plus-value pour chaque mètre de tuyau en plus de 7 mètres. 0f,30 — N° 63.

Pompe aspirante et refoulante.

De 0,12 de diamètre de corps de pompe	....	*la journée.*	9f,70	N° 64.
De 0,14 — —	....	—	10f,80	N° 65.
De 0,16 — —	....	—	11f,90	N° 66.
De 0,20 — —	....	—	15f,00	N° 67.
De 0,25 — —	....	—	17f,00	N° 68.

Pompe « Diaphragma ».

Aspirante : Mêmes prix que pompe aspirante ci-dessus. — Obs. 69.

Aspirante et refoulante : Même prix que pompe aspirante et refoulante ci-dessus. — Obs. 70.

Plus-value pour le premier et le dernier jour de location pour pose, dépose, transport et toutes sujétions............................ 30f,00 — N° 71.

Location de béliers hydrauliques et turbines. Sera traitée de gré à gré, de même que dans les cas particuliers où l'épuisement sera fait au moyen de moteurs ou pompes brevetées demandées tout spécialement.... » — Obs. 72.

Location de sonnette à déclic ou à tiraude, montée avec son mouton (500 à 700 kilos) et ses cordages, la journée de 10 heures...... 3f,00 — N° 73.

Plus-value pour les premier et dernier jours de location, y compris le transport à pied d'œuvre, l'enlèvement et toutes sujétions...... 20f,00 — N° 74.

Location de sonnette à vapeur, armée de son mouton (1.000 kg.), compris locomobile, la journée de 10 heures.......................... 30f,00 — N° 75.

Le mécanicien, la journée de 10 heures	$15^f,00$	N° 76.
Plus-value pour les premier et dernier jours de location, y compris le transport à pied d'œuvre, l'enlèvement et toutes sujétions.	$50^f,00$	N° 77.
Location de ventilateur portatif, rotatif à manivelle avec $10^m,00$ de tuyaux en zinc, la journée	$3^f,50$	N° 78.
Plus-values :		
Pour chaque mètre de tuyau en plus de $10^m,00$, la journée...	$0^f,10$	N° 79.
Pour les premier et dernier jours de location, y compris pose, dépose, double transport et toutes sujétions	$25^f,00$	N° 80.
Location d'un treuil de puisatier, compris benne, sans câble ; la journée	$2^f,00$	N° 81.
Plus-value pour les premier et dernier jours de location, compris pose, dépose, double transport et toutes sujétions	$12^f,00$	N° 82.
Location d'un câble de 20 mètres pour treuil. La journée	$0^f,80$	N° 83.
Plus-value pour chaque mètre en plus de 20 mètres	$0^f,01$	N° 84.
Plus-value pour les premier et dernier jours de location du câble, compris pose, dépose, double transport et toutes sujétions	$3^f,00$	N° 85.
Travaux de consolidations à l'aide de battages de pieux, palplanches. Ces travaux de main-d'œuvre ont des prix différents, suivant qu'ils sont faits dans l'eau ou hors de l'eau, les prix de fournitures restant les mêmes.		
Battage de pieux.		
Fourniture à pied d'œuvre, le métré fait après recépage (c'est-à-dire les mesures réelles).		
En chêne, le stère	$90^f,00$	N° 86.
En sapin, le stère	$70^f,00$	N° 87.
Affûtage de la pointe pour recevoir le sabot, la pièce	$1^f,25$	N° 88.
C'est un prix moyen pour chêne ou sapin, il est vrai que les pieux et toutes les parties dans l'eau sont généralement en chêne.		Observation.
Entaille pour pose de la frette, la pièce	$0^f,75$	N° 89.
La frette est une ceinture en fer qui maintient le poteau à sa partie supérieure, le sabot se trouve à la partie inférieure.		
Location de la frette, la pièce	$0^f,50$	N° 90.
Abandon de la frette, le kilogramme	$0^f,90$	N° 91.
Enfonçage du pieu, soit à la sonnette, soit à bras, soit à la vapeur, pour le premier mètre dans une batterie de 10 pieux et au-dessus ne dépassant pas une zone de 5 mètres de rayon :		
Hors de l'eau	$10^f,00$	N° 92.
Dans l'eau (1/4 en plus)	$12^f,50$	N° 93.
Pour chaque mètre en plus :		
Hors de l'eau	$5^f,00$	N° 94.
Dans l'eau (1/4 en plus)	$6^f,25$	N° 95.
NOTA. — Les prix ci-dessus pour le premier mètre comprennent le coltinage du bois, la pose sans sonnette, l'arrimage, en un mot la mise en fiche.		Obs. 96.
Pour les batteries dépassant 10 pieux, dans une zone de 5 mètres de rayon, les prix portés aux articles 92 à 96 seront diminués de $2^f,00$ dans l'eau et $1^f,50$ hors de l'eau, pour *chaque pieu en supplément de dix.*		Obs. 97.
Lorsque les pieux seront battus dans l'embarras des étais, il sera alloué à l'entrepreneur une plus-value à débattre au préalable, suivant la disposition et l'importance des étais.		
Recépage de pieux :		
Recépage d'un pieu de 0,20 à 0,45 d'équarrissage, compris frais d'échafaudages de machines, bardage et rangement des bois recépés, la pièce pour travail hors de l'eau	$1^f,50$	N° 99.
Recépage, *idem* la pièce pour travail sous l'eau, jusqu'à $0^m,30$ de profondeur	$3^f,00$	N° 100.
Recépage, *idem* la pièce pour travail sous l'eau, au delà de $0^m,30$ de profondeur	$7^f,00$	N° 101.
Au-dessus de 0,45 d'équarrissage, prix à débattre au préalable		Obs. 102.

Palplanches.

Façon de palplanches, compris débit, dressage des joints, le stère de chêne en œuvre	22f,00	N° 103.
Façon de palplanches, *idem* en sapin, le stère	18f,00	N° 104.
Le déchet de la façon des palplanches sera évalué au 1/10 du prix de fourniture.		Obs. 105.
La préparation de la palplanche, l'affûtage de la pointe pour le sabot, la pièce	1f,25	N° 106.
La pose du sabot, comme ci-dessus pour les pieux	»	N° 107.
Entaille pour frettage, la pièce	0f,50	N° 108.
Location de la frette, la pièce	0f,50	N° 109.
L'enfonçage dans le sol ou dans l'eau à la sonnette pour le premier mètre, le mètre	13f,00	N° 110.
Pour chaque mètre en plus	6f,50	N° 111.
Recépage au-dessus de l'eau : le mètre linéaire	0f,40	N° 112.
— sous l'eau	1f,25	N° 113.
Battage de panneaux et moises de palplanches, en chêne ou en sapin, y compris bardage des bois, frais d'échafaudage, sonnette, le premier mètre linéaire de fiche	15f,00	N° 114.
Chaque mètre linéaire en plus du premier	7f,00	N° 115.
Lorsque les palplanches seront battues dans l'embarras des étais, il sera alloué à l'entrepreneur une plus-value au préalable, suivant la disposition et l'importance des étais.		Obs. 116.
Grain d'orge :		
Façon d'un grain d'orge, mâle ou femelle sur palplanches.		
En chêne, le mètre linéaire	0f,50	N° 117.
En sapin	0f,40	N° 118.
Frettes et sabots :		
Fourniture et pose de frettes ordinaires, sabots à culot de fonte, y compris clous et main-d'œuvre, le kilogramme	0f,90	N° 119.

Le recépage des pieux consiste à mettre la partie supérieure des pieux de niveau lorsqu'ils ont été battus dans le sol.

La frette placée un peu en contre-bas de la partie supérieure du pieu ou palplanche empêche l'éclatement du bois pendant le battage.

Les palplanches sont assemblés à grain d'orge dans l'épaisseur de la palplanche (n° 121).

Fig. 121. — Plan de palplanches avec assemblages à grain d'orge (mâle et femelle).

Nous avons parlé précédemment des fouilles de puits ou de trous.

Ces travaux sont indiqués page 14 et page 15 de la Série des Travaux d'explorations et de consolidations souterraines.

Plus-value pour agrandissement de puits après 1er fonçage.

Lorsque la section horizontale d'un puits (soit carrée, rectangulaire ou circulaire), sera agrandie après l'exécution du 1er fonçage, à quelque profondeur que ce soit, il sera alloué une plus-value de 25 0/0 en plus du prix correspondant à l'étage pour difficulté d'exécution et établissement de plancher dans le puits, mais sur attachement reconnu.

Les puits circulaires d'un diamètre inférieur à $1^{m},20$ donneront lieu à une plus-value.

Le mètre cube.. $2^{f},00$ N° 148.

Les puits de forme carrée ou rectangulaire ayant plus de $1^{m},80$ en tous sens donneront lieu à une plus-value générale de 1/5 sur les prix de puits circulaires, les étaiements étant comptés à part. Obs. 149.

L'emmétrage à la surface des moellons provenant des puits ou fouilles souterraines.

Le mètre cube.. $1^{f},50$ N° 150.

Ce prix comprend le triage des moellons, le chargement et le transport à 1 relais à l'endroit indiqué pour l'emmétrage ; l'emmétrage bien régulier. Obs. 151.

Nota. — Il ne sera rien compté, pour les mouvements et manutentions à la surface, des *Matériaux fournis* par l'entrepreneur, ni pour l'emmétrage de ces matériaux quand l'accès du puits sera accessible aux tombereaux. Obs. 152.

L'emmétrage à la surface des moellons fournis pour hagues de bourrages est obligatoire. Obs. 153.

Sondages.

Trous de sondages à la barre à mine dans la masse moyennement dure comprenant les bancs de caillasse calcaire au-dessus de $0^{m},15$ d'épaisseur et les bancs de l'étage inférieur jusqu'au-dessous des lambourdes.

Le mètre linéaire.. $4^{f},00$ N° 154.

Dans la masse calcaire dure comprenant les bancs de l'étage supérieur jusqu'au-dessous du banc vert et les bancs de fond du dessous des lambourdes jusqu'à l'eau.

Le mètre linéaire.. $6^{f},00$ N° 155.

Ces prix ne sont pas applicables aux sondages exécutés avec l'appareil de sonde qui comporte trépans, cuillers, et dont les prix seront traités de gré à gré, suivant l'importance et les difficultés du travail. Obs. 156.

Travaux dans les anciennes carrières.

Les prix ci-dessous s'appliquent à tous les travaux, quels que soient l'étage des carrières et leur profondeur au-dessous du sol, il en est de même lorsqu'il y a des étages de carrières superposées. Obs. 157.

Explorations souterraines.

Percement de galeries de recherches de $1^{m},00$ de largeur et $1^{m},50$ de hauteur au minimum (non compris mouvements des déblais).

Dans les anciennes carrières de pierre à bâtir.

En terrain ordinaire (non boisé). Le mètre cube............. $4^{f},65$ N° 158.

En terrain éboulcux sous un ciel brisé ou menaçant, nécessitant l'emploi d'un boisage simple (le boisage compté à part).

Le mètre cube.. $6^{f},85$ N° 159.

En terrain très ébouleux aux abords ou dans la traversée de ciels tombés ou de fontis, les bois comptés à part. Le mètre cube. $13^{f},90$ N° 160.

Dans la masse de pierre calcaire moyennement dure (bancs de l'étage inférieur). Le mètre cube.......................... $26^{f},65$ N° 161.

Dans la masse de pierre calcaire dure (bancs de l'étage supérieur). Le mètre cube.................................. $37^{f},05$ N° 162.

Dans la masse de gypse.................................. $62^{f},15$ N° 163.

Ces prix comprennent le piochage, les arrêts de changement de poste et de repos et d'éclairage souterrain, la quantité de chandelle brûlée par homme, en galerie, étant en moyenne de 4 chandelles de 16 au kilogramme pour 9 heures de travail effectif.. » Obs. 164.

Plus-values pour percement de galeries, bancs au-dessous de

$1^{m},50$ de hauteur : 1/5 en plus par décimètre de hauteur en moins de $1^{m},50$. Obs. 165.

Dans les galeries infectées ou manquant d'air, 50 0/0 des prix ci-dessus, les frais de ventilation comptés à part. Obs. 166.

Refente des blocs trouvés dans les fouilles pour être utilisés comme moellons pour maçonnerie à mortier ou à sec.

Le mètre cube.. $3^{f},10$ N° 167.

L'emmétrage souterrain des moellons provenant des déblais ou tranchées de la refente des blocs et destinés aux maçonneries à mortiers ou aux maçonneries à sec parementées, sera payé $1^{f},50$ le mètre cube emmétré.................................... $1^{f},50$ Obs. 168.

Bourrages.

Bourrage de vides souterrains avec l'emploi du pilon et de la barre, y compris façon de hagues en pierres sèches. Le mètre cube. $4^{f},00$ N° 169.

Ce prix s'applique au mètre cube de terre et déblais mis en bourrages. Il comprend le jet de pelle nécessaire pour la mise en place des terres, la façon des hagues à distance prescrite d'au plus un par mètre cinquante, le triage parmi les déblais des garnis destinés aux hagues. Il comprend également la façon des hagues avec des moellons non fournis ou fournis ; dans ce dernier cas, le cube du bourrage se calculera en ajoutant à celui des terres et déblais mis en bourrage, le cube des moellons fournis préalablement emmétré à la surface ou en souterrain. Obs. 170.

Plus-value pour bourrage dans les galeries basses au-dessous de $1^{m},50$ de hauteur, 1/5 en plus par décimètre en moins de $1^{m},50$. Obs. 171.

Pour ces travaux dans les anciennes carrières, il n'est accordé aucune plus-value pour gêne résultant de la présence de l'eau jusqu'au moment où les eaux d'infiltrations ne se trouvant plus absorbées dans les déblais ou gravois s'accumulent en assez grande quantité pour inonder le sol des galeries nécessitant un travail dans l'eau ; si cette accumulation des eaux se produit avant la terminaison du travail, elle sera constatée par attachements dûment reconnus, et les plus-values générales des art. 261 et 263 seront appliquées à la partie du travail qui restera à faire à partir de ce moment. Obs. 172.

Mouvements des déblais et remblais (comprenant un foisonnement moyen de 25 0/0).

A la surface. (Exécutés exclusivement par des ouvriers des consolidations souterraines.)

Chargement en brouette....................	Le mètre cube	$0^{f},65$	N° 173.
Chargement au tombereau..................	»	$0^{f},80$	N° 174.
Chargement au seau ou à la hotte........................		$1^{f},34$	N° 175.
Jet sur berge..		$0^{f},80$	N° 176.
Jet sur banquette..		$0^{f},87$	N° 177.
Jet horizontal à 2 mètres.................................		$0^{f},44$	N° 178.
Transport à la brouette par relais de 30 mètres..............		$0^{f},80$	N° 179.
Transport à la hotte ou au seau par relais de 30 mètres, le mètre cube..		$1^{f},20$	N° 180.

Transport aux décharges publiques, non compris le chargement (mêmes prix qu'à la terrasse). Obs. 181.

En 1re et 2me caves :

Les fouilles et mains-d'œuvre accessoires faites en 1re cave seront comptées aux prix précédents augmentés de 12,50 0/0. Les fouilles et mains-d'œuvre accessoires portées en 2me cave seront comptées aux prix précédents augmentés de 25 0/0, comprenant dans ce cas, comme *à la Série des égouts*, la valeur de la lumière, de la location de bottes et les plus-values accordées aux ouvriers pour travaux exécutés en lieux insalubres.

Souterrainement (y compris difficultés d'accès et embarras des étais et éclairage) :		
Les relais en souterrain ne sont que de 20 mètres.		Obs. 183.
Chargement en brouette, le mètre cube	1f,00	N° 184.
Chargement au seau ou à la hotte, le mètre cube	2f,00	N° 185.
Jet sur berge	1f,17	N° 186.
Jet sur banquette	1f,30	N° 187.
Jet horizontal à 2 mètres	0f,66	N° 188
Transport à la brouette à 1 relais de 20 mètres	1f,20	N° 189.
Transport à la hotte et au seau par relais de 20 mètres	1f,80	N° 190.
Plus-value pour mouvements de terres, déblais et remblais en souterrain :		
Dans les galeries basses, au-dessous de 1m,50 de hauteur : 1/5 en sus par 0m,10 en moins de 1m,50 de hauteur.		Obs. 191.
Plus-value pour enlèvements de *déblais mouillés*, 50 0/0 en plus.		
Plus-value pour mouvements de terres en terrain ou galerie infectée ou manquant d'air :		
50 0/0 des prix ci-dessus (les frais de ventilation comptés à part)	»	Obs. 192.
Montage au treuil et au seau, pour chaque mètre de hauteur (non compris le chargement au seau, mais compris le déchargement à l'orifice du puits), 2 hommes au treuil, 1 homme en carrière, le mètre cube	0f,30	N° 193.
Descente au treuil et au seau, par chaque mètre de profondeur (non compris le chargement au seau, mais compris le déchargement), 2 hommes au treuil, 1 homme en carrière, le mètre cube	0f,15	N° 194.
Tranchées dans la masse :		
Dans la masse calcaire, le mètre cube	20f,00	N° 195.
Dans un banc en pied ou en ciel ayant plus de 0m,50 d'épaisseur (calcaire ou gypse) exécutées en même temps que les fouilles de galerie, le mètre cube	15f,00	N° 196.
Dans un banc en pied ou en ciel jusqu'à 0m,50 d'épaisseur (calcaire ou gypse) exécutées en même temps que les fouilles, le mètre cube	10f,00	N° 197.
Dans la pleine masse de gypse, le mètre cube	25f,00	N° 198.
Ecoinçonnage ou tranchée latérale dans la masse calcaire ou gypseuse, le mètre cube	7f,00	N° 199.
Nota. — Lorsque les tranchées en pied ou en ciel auront été faites après l'exécution des maçonneries, il sera accordé à l'entrepreneur une plus-value de 3f,00 par mètre cube quelle que soit l'épaisseur des bancs et les dimensions des galeries	»	Obs. 200.

Etaiements.

Bois d'étaiements avec ou sans assemblages pour location (Durée 3 mois), pose et dépose dans les puits ou galeries, sans aucune plus-value, quelles que soient les difficultés des transports, la hauteur et largeur des galeries, la nature des ciels, etc.		
Pour le 1er emploi.		
En chêne .... Le mètre cube	50f,00	N° 201.
En sapin .... »	35f,00	N° 202.
Pour emplois ultérieurs.		
Le chêne ou le sapin .... »	25f,00	N° 203.
Les locations sont faites pour toute la durée des travaux.		
Les prix ci-dessus s'appliquent aux bois employés dans les puits ou en souterrain, pour les bois employés à ciel ouvert ils seront réduits à 40 0/0.		Obs. 204.
Ces prix s'appliquent à tous les bois employés en souterrains		

quelles que soient leur forme, leur destination et leurs dimensions, à l'exception des planches madriers. Ils comprennent la fourniture et la location du bois, le transport jusqu'à l'orifice des puits, la descente au treuil, tous les transports en souterrain, la remonte, la pose, la dépose, ainsi que tous les coltinages nécessaires pour les réemplois, les déchets, moins-values et faux frais de toute nature. Obs. 205.

Ils ne sont susceptibles d'aucune plus-value, quelles que soient les difficultés des transports, la largeur et la hauteur des galeries, la nature des ciels, etc. Obs. 206.

Plus-value pour les bois d'étaiements abandonnés dans les galeries ou les puits par mesure de sécurité........... Le mètre cube

En chêne.. $25^f,00$ N° 207.

En sapin.. $15^f,00$ N° 208.

L'entrepreneur devra provoquer au préalable du comblement la constatation exacte du cube de ces bois au moyen d'attachements réguliers, faute de quoi il sera déchu de tout droit à réclamation et à plus-value. Obs. 209.

Chons en sapin de $2^m,00 \times 0^m,165 \times 0^m,025$ pour location (durée de trois mois) pose, dépose dans les puits ou galerie.

Le mètre superficiel.................................... $2^f,00$ N° 210.

Le mètre linéaire....................................... $0^f,35$

N° 210 le mètre superficiel vaut...................... $2^f,00$

Soit $1^m,00 \times 0^m,165 = 0^m,165$.

A $2^f,00$.. $0^f.33$

Ou... $0^f,35$

L'Entrepreneur aura donc avantage à faire son décompte au mètre linéaire.. » Observation.

Plus-value pour planches en sapin abandonnées dans les galeries ou puits par mesure de sécurité. Le mètre superficiel.......... $1^f,25$ N° 212.

Dito, pour chons laissés dans les fouilles ou puits par mesure de sécurité.

Le mètre superficiel.................................... $0^f,70$ N° 213.

Ces prix comprennent tous les mouvements et main-d'œuvre jusqu'au lieu d'emploi.. Obs. 214.

La location des voliges ou chons ne donne pas lieu à une plus-value quand elle est employée dans les puits........................... Obs. 215.

Lorsque la location aura duré plus de 3 mois, il sera alloué, par chaque nouvelle période de 3 mois, une plus-value de 1/3 sur les prix de location ci-dessus.. Obs. 216.

Cette plus-value comprend le supplément de location et la dépréciation des bois.. Obs. 217.

Lorsque la location aura duré plus d'une année, les bois seront considérés comme perdus ou abandonnés dans les fouilles et dans ce cas seront payés suivant les prix correspondants ci-dessus de bois d'étaiement, de chons ou de planches abandonnés par mesure de sécurité............ Obs. 218.

Cercles en fer pour location (durée 3 mois), y compris le transport, pose et dépose en puits, le kilogramme.................. $0^f,13$ N° 219.

Plus-value pour chaque période de location de trois mois... $0^f,10$ N° 220.

Cercles en fer abandonnés dans les puits par mesure de sécurité, le kilogramme.. $0^f,90$ N° 221.

Plâtre fourni pour gobetage : mêmes prix qu'à la maçonnerie. Obs. 222.

Consolidations.

Les prix de maçonnerie de consolidations souterraines résultant de leur exécution en souterrain par petites parties, des difficultés d'accès, de la hauteur des galeries à partir de $1^m,50$ au minimum et de la largeur des galeries, de l'embarras des étais, de la présence de l'eau, de la difficulté

d'approvisionner les matériaux et aussi toutes mains-d'œuvre supplémentaires pour dépôt provisoire de matériaux fournis, leur reprise, chargement et transport à la surface quelles que soient les difficultés d'accès, le mode de transport, la descente dans les puits, les reprises en sous-œuvre, la fourniture, le transport, la pose et dépose des échafaudages, cintres et engins de toute sorte et l'éclairage souterrain		Obs. 223.
Maçonnerie de béton de cailloux et mortier de chaux hydraulique ordinaire (0,800 de cailloux pour 0,500 de mortier) pour comblement de puits, compris pilonnage par couche de $0^m,10$, *le mètre cube* (n° 224).	mêmes prix qu'à la Série de Maçonnerie augmentés de 20 0/0	
Plus-value pour emploi dans le mortier de chaux hydraulique de Beffes ou similaire (n° 225).		
De ciment de Vassy (n° 226).		
De ciment dit de Portland (n° 227).		
Maçonnerie de pierres sèches arrangées à la main en moellon de 1er choix fourni et avec parement. Le mètre cube	$23^f,45$	N° 228.
Maçonnerie en moellons non fournis avec parement. Le mètre cube.	$5^f,25$	N° 229.
Chargement souterrain de moellons emmétrés provenant de la carrière et destinés aux maçonneries, ou des moellons fournis destinés aux hagues de bourrage. Le mètre cube	$0^f,50$	N° 230.
Maçonnerie de moellons durs de roche, bruts, hourdés en mortier de chaux hydraulique pour murs ou piliers de soutènement de toutes dimensions, compris plus-value pour travail souterrain. Le mètre cube	$30^f,85$	N° 231.
Maçonnerie de meulière brute, hourdée comme ci-dessus pour même travail et même plus-value. Le mètre cube	$31^f,25$	N° 232.
Plus-value pour calage sous le ciel de carrière (section horizontale). Le mètre cube	$2^f,40$	N° 233.
Cloches de fontis : Les maçonneries exécutées aux abords ou dans les cloches de fontis donneront droit à une plus-value pour travail difficultueux et embarras d'étais. Le mètre cube . .	$3^f,00$	N° 234.
Plus-value pour emploi dans le hourdis.		
De mortier de chaux de Beffes ou similaire :		
Sur moellon	Mêmes prix qu'à la Série de Maçonnerie augmentés de 20 0/0	N° 235.
Sur meulière		N° 236.
De mortier de ciment de Vassy.		
Sur moellon		N° 237.
Sur meulière		N° 238.
De mortier de ciment de Portland.		
Sur moellon		N° 239.
Sur meulière		N° 240.
Jointoiement :		
En mortier de ciment de Vassy :	Mêmes prix qu'à la Série de Maçonnerie augmentés de 20 0/0	
Sur moellon		N° 241.
Sur meulière		N° 242.
En mortier de ciment de Portland :		
Sur moellon		N° 243.
Sur meulière		N° 244.
Plus-value pour travaux de maçonnerie exécutés dans des galeries de hauteur inférieure à $1^m,50$.		
Par décimètre de hauteur en moins. Le mètre cube	$1^f,00$	N° 245.
Transport souterrain de moellons emmétrés provenant de la carrière et destinés aux maçonneries ou des moellons fournis destinés à la façon des hagues de bourrage : par demi-relais de 10 mètres. Le mètre cube	$0^f,35$	N° 246.
Ces prix s'appliquent au mètre cube de moellon emmétré.		Obs. 247
Plus-value pour voûte de plus de $1^m,00$ et de moins de $2^m,00$ d'ouverture. Le mètre linéaire	$4^f,00$	N° 248.

Plus-value pour arc de décharge latérale à la galerie, le mètre cube.. 3f,00 — N° 249.

Moins-value pour maçonnerie de plus de 1m,00 d'épaisseur pour mur continu seulement, le mètre cube.................. 2f,00 — N° 250.

Plus-value pour maçonneries circulaires de puits, le mètre cube.. 4f,00 — N° 251.

Plus-value pour chargement et transport souterrain de matériaux fournis :

Pour chaque mètre cube de maçonnerie de toute nature exécuté avec des matériaux fournis jusqu'à 40m,00 de l'orifice du puits, le mètre cube.. 2f,10 — N° 252.

Par chaque distance de 10 mètres en plus (un demi-relais souterrain), le mètre cube.................................. 0f,60 — N° 253.

Nota. — Les prix ci-dessus s'appliquent à tous les travaux, quels que soient l'étage des carrières et leur profondeur au-dessous de leur sol.... — Obs. 254.

Ils s'appliquent également lorsqu'il y a des carrières superposées...... — Obs. 255.

Comblement de puits.

Comblement de puits en terre, compris arrosage et pilonnage, lorsque le puits n'est pas blindé.

Léger piochement et jet de pelle horizontal dans le puits, arrêt de changement de poste et de repos, le mètre cube.................. 1f,50 — N° 256

Comblement de puits en terre, compris arrosage, pilonnage, déblindage et montage au câble ou au treuil des bois et cercles, au fur et à mesure du remblai, piochement et jet de pelle horizontal dans le puits, arrêt de changement de poste et de repos, le mètre cube .... 3f,25 — N° 257.

L'enlèvement et le transport de l'excédent des terres seront comptés à l'entrepreneur.. — Obs. 258.

Construction des puits d'eau.

Le fonçage des puits à eau et la construction des parois en maçonnerie de moellon ou meulière avec jointoiement, mêmes prix que ceux détaillés pour explorations et consolidations souterraines, ainsi que toutes plus-values s'y rattachant (terrain infecté, travail dans l'eau, etc.).

Plus-value pour maçonnerie de puits circulaire en plan, le mètre cube.. 12f,00 — N° 259.

Enlèvement des déblais mouillés, vases ou résidus aux décharges publiques seront comptés comme à la terrasse............................ — Obs. 260.

Plus-values générales.

Pour tous les travaux souterrains d'exploration ou de consolidations exécutés dans des galeries inondées jusqu'à 0,05 d'épaisseur :

Un quart en sus des prix ci-dessus non compris les frais d'épuisement. — Obs. 261.

Au delà de 0m,05 de hauteur d'eau, cette plus-value sera augmentée des frais d'épuisement comptés à part.................................. — Obs. 262.

Ces plus-values ne seront admises que si elles ont été reconnues en temps utile par attachements et en conformité des prescriptions des observations 46 et 172. — Obs. 263.

Pour tous travaux souterrains d'exploration ou consolidation exécutés dans des galeries infectées ou manquant d'air :

Un tiers en sus des prix ci-dessus, les frais de ventilation comptés à part.. — Obs. 264.

Ces plus-values ne seront admises que sur attachements reconnus en temps utile.. — Obs. 265.

Observations Générales.

Tous les prix de règlement ci-dessus s'appliquent à des travaux qui auront employé au moins la journée d'un ouvrier..................... — Obs. 266.

Pour les travaux minimes qui n'auraient pas employé la journée, il sera ajouté à l'ensemble du règlement, pour le dérangement de l'ouvrier, une plus-value de temps à apprécier par l'architecte. Obs. 267.

Toutefois, cette plus-value ne sera admise qu'autant que le fait aura été régulièrement constaté. Obs. 268.

Les ouvrages non compris dans la présente Série, s'ils se trouvent inscrits dans l'une quelconque des Séries de prix éditées par la Société Centrale, seront payés aux prix portés dans lesdites Séries, à la condition qu'ils soient exécutés par des ouvriers spécialistes..................... Obs. 269.

Les articles brevetés ne seront admis que s'ils ont été fournis d'après un ordre spécial de l'architecte.. Obs. 270.

Les articles de fabrication dont la marque permettra de reconnaître l'origine seront payés d'après les déboursés de l'entrepreneur augmentés des faux frais sur fournitures. A cet ensemble, il sera ajouté 10 0/0 pour bénéfice.

Les prix de ces articles dits hors série, ainsi obtenus, seront considérés comme nets.. Obs. 271.

Les prix des articles non marqués seront évalués par l'architecte (à moins de conventions spéciales). L'entrepreneur devra toutefois fournir les renseignements qui lui seraient demandés au sujet de leur origine. Obs. 272

Pour terminer le métré de l'ordre de service de la page 481.

Nous compterons le recoupement du socle de $0^m,03$ sur pierre n° 5 de la manière suivante : en soubassement recoupement sur pierre n° 5 de $0^m,03$.

Ce travail se compte au mètre superficiel avec une évaluation de 30 0/0 *de taille par mètre superficiel.* N° 1616. MAÇONNERIE SÉRIE 1911

Quant aux saignées en diagonale ou horizontales comment les compterons-nous?

Ces saignées s'évaluent au mètre linéaire comme *tranchées* brutes, les arêtes n'étant pas dressées.

Exemple :

Saignée de $1^m,50$ de longueur × 0,10 largeur × 0,05, épaisseur dans la pierre n° 5.

N° 1631 de la Série.

Chaque face jusqu'à 0,075 de largeur avec arêtes bien dressées. 0.075 N° 1627.

Les faces au-dessus de 0,075 de largeur se comptent à taille unité sur leur largeur réelle. N° 1637.

Nous aurons :

N° 1631. Entaille ou tranchée brute de 0,05 épaisseur soit pour les 2 faces :

2 fois 0,075..	0.15	
1 face de 0,10......................................	0.10	
Ensemble..................................	0.25	
Aux 3/4...		0.19

N° 1627. N° 1637. Obs. 1632.

Soit le mètre linéaire 0,19 de taille et pour $1^m,50$ produisent :

0,19 Taille n° 5 × 1,50 = 0,29 taille n° 5.

A $12^f,65$ le mètre.. $3^f,67$ N° 1570.

Les enduits en ciment seront comptés de la manière suivante :

La hauteur *moyenne* du socle est de 0,78 de hauteur.

Le prix du mètre linéaire de cet enduit vaudra :

Enduit en ciment exécuté au rez-de-chaussée, le mètre linéaire sur moellon de 0,78 hauteur (n° 134 col. 2) *sans saillies*..................... $4^f,75$

Plus-value pour saillie de 0,01 à 0,02 (n° 134 col. 6), le mètre linéaire.. $0^f,75$

Chaque 0,005 en plus le mètre linéaire $0^f,56$ et pour $0^m,01$ produit 2 fois $0^f,56$.. $1^f,12$

Le mètre linéaire.................................. $6^f,62$

Les tableaux de la porte seront décomptés comme il a été dit précédemment avec les arêtes et calfeutrements sur bâtis.

Sur le dessus du socle nous compterons les coupements de rives d'enduits en plâtre, au mètre linéaire.

Comment compterons-nous les enduits en ciment Portland, Demarle et Lonquéty *avec addition de couleur sur parties unies ou moulurées?* N° 171 SÉRIE CIMENTS

Il est accordé pour ce travail un supplément *de* 4f,00 *du mètre superficiel.*

Enduits avec addition de couleur. — Enduits unis ou moulurés avec addition de couleur pour ton pierre ou autre, plus-value par mètre superficiel réel d'enduit, le mètre superficiel 4f,00. Série de la Chambre Syndicale des Cimentiers.

Les tableaux des croisées, voussures seront détaillés comme il a été dit précédemment, *c'est-à-dire les voussures* comptées comme plafond.... N° 865 SÉRIE 1911.

A ces enduits il sera ajouté : 1° les renformis suivant l'article 877 de la Série 1911;

2° Les arêtes;

3° Les calfeutrements.

La dépose et repose des menuiseries seront décomptées suivant les exemples précédents.

Quand à la pose des ventouses nous nous reporterons à la Série de Fumisterie n° 1063 et n° 1064, Série Fumisterie.

Pour les linteaux en bois en mauvais état remplacés par des linteaux en fer *il est inutile de refaire* le décompte de ce travail, nous l'avons suffisamment décrit précédemment.

Nous rappelons toutefois les articles suivants :

Les prix des voûtes, des arcs, des voûtains en briques comprennent le scellement et le descellement des cintres avec le plâtre nécessaire, *mais ne comprennent* pas la *fourniture des cintres* qui sera payée à part suivant les prix portés aux nos 617 et 618. *Observation* 492.................. Obs. 492.

Il en sera de même pour les hourdis des poitrails et fers. Obs. 493.

Il nous reste à compter :

Les nettoyages en travaux d'entretien des diverses baies, bandeaux, corniches de parties non ravalées suivant ce que nous avons dit précédemment.

La descente des gravois.

Ces gravois sont généralement descendus à la poulie.

Cette *descente en travaux d'entretien* se paie au mètre cube. N° 702 SÉRIE 1911.

Nous avons aussi les bâches de garantie à compter comme location suivant les *surfaces réelles* des bâches et leur pose, descente et double transport, conformément aux exemples précédents.

Puis pour terminer notre métré de ravalement il nous reste à compter *le gardiennage* sur rue pendant l'exécution des travaux de ravalement.... N° 349 SÉRIE 1911.

Quant aux échafaudages pour ravalement,

Ils se comptent au mètre superficiel, conformément aux exemples précédents, avec les rebouchements de trous de boulins. Obs. 856.

L'éclairage au moyen d'appliques.

Ces appliques se comptent à la pièce et par nuit. Nos 360 et 361.

Dans les travaux de ravalements, les enduits tyroliens comprennent la *valeur des échafaudages.*

Enduit tyrolien moucheté, jeté au balai, 3 couches, avec crépi de fond, pour ravalement exécuté par des applicateurs spéciaux de 0,015 à 0,02 d'épaisseur, compris garnissage des joints en mortier et *échafauds volants.*

Pourquoi avons-nous compté *les échafaudages dans* toute la hauteur, même *au droit des enduits tyroliens?*

Suivant l'explication de la Série, les enduits tyroliens s'exécutent sur des échafauds très légers, les boulins très espacés et les planchers non garnis, c'est-à-dire sur des échafauds volants.

Pour faire le ravalement de notre façade ayant des parties à remplacer ou même des enduits en plâtre encadrant ces enduits tyroliens, il a été nécessaire de faire l'échafaudage pour *ravalement* et non *l'échafaudage volant* décrit à la Série. L'échafaudage est donc à compter *même au droit des enduits tyroliens dans ce cas.*

Nous ajouterons qu'il a servi d'autre part aux autres corps d'état. Nous appliquerons le n° 840 de la Série.. — N° 840.

Il est parfois fait des *échafaudages* en *éventails* pour éviter la chute des gravois ; comment compter ce travail ?

Ces échafaudages *de garantie* s'évaluent au mètre superficiel suivant leur surface réelle, horizontale ou verticale, le mètre superficiel en légers ouvrages.. 0.17 — N° 846.

Nettoyages.

Les nettoyages sur rue, cour, etc., en *travaux d'entretien se comptent en régie* suivant le temps passé.

Travaux d'explorations et consolidations souterraines

(*Suivant fig.* 120.)

Dans la cour construction d'un puits de service.

Dépavage de pavés méplats (posés en losange sur ciment) avec transport et rangement

2.20 × 2.20.............................. 4.84

A 0^f,84 le mètre.................................. » 4^f,07 — N° 86. PAVAGE SÉRIE 1911

	Pavés posés en sable	Pavés posés en mortier hydraulique avec décrottage	Pavés posés en mortier de ciment avec décrottage	
Dépavage sans transport, avec rangement, le mètre superficiel .	0^f,12	0^f,31	0^f,53	N° 85. PAVAGE SÉRIE 1911.
Avec transport à 50 mètres et compris rangement, le mètre superficiel......................	0^f,46	0^f,75	0^f,84	N° 86. PAVAGE SÉRIE 1911.

Démolition de forme en béton de gravillon et ciment, de 0.08 d'épaisseur.

Surface.............................. 4^m,84

à 0^f,75 le mètre.. 3^f,63 — N° 88 SÉRIE CIMENTS.

Chargement des gravois en brouette, transport à 1 relais, chargement en tombereau et enlèvement aux décharges publiques.

Nous décomposerons le prix de la manière suivante :

Les prix de chargements et transports à la brouette comprennent un foisonnement de 1/4.

Nous avons :

Jet de pelle pour chargement en brouette, le mètre cube. 0^f,55 — N° 56. SÉRIE TERRASSE.

Transport à la brouette par relais de 30 mètres, compris installation des planchers nécessaires pour faciliter le roulagë, le mètre cube.......................... 0^f,66 — N° 74. SÉRIE TERRASSE.

Ensemble.................................. 1^f,21

Le premier relais n'est pas divisible ; il est toujours acquis à l'entrepreneur. — Obs. 76. Série Terrasse.

Les prix ci-dessus s'appliquent à des cubes mesurés au vide de la fouille et comportent un foisonnement de un quart. Il en résulte que pour obtenir le prix d'un mètre cube mesuré dans le tombereau, on devra réduire ces prix d'un cinquième.

Soit à déduire 1/5.................................. 0^f,242 — Obs. 85. Terrasse.

Reste le mètre cube.......................... 0^f,968 7^f,70

A reporter.................................. 0^f,968 7^f,70

Reports .... $0^f,968$ $7^f,70$

Nous savons, d'autre part, que les démolitions produisent les foisonnements ci-après :

Le cube des gravois établi seulement par les mesures de la démolition de légers sera augmenté de 50 0/0 pour *foisonnement*. Pour les autres *gravois de* 40 0/0. Obs. 766 Maçonnerie.

Soit 40 0/0 en plus .... $0^f,387$

Le mètre cube .... $1^f,355$

ou .... $1^f,36$

Nous aurons :

$4^m,84 \times 0,08$ .... $0^m,387$

à $1^f,36$ le mètre cube .... $0^f,53$

La fouille de puits en terrain ordinaire de $7^m,50$ de profondeur .... $7^m,50$

Déduire hauteur du pavage 0.10

forme préparatoire 0.08

Ensemble .... 0.18 — 0 ,18

Reste .... $7^m,32$

Nous décomposerons notre profondeur de puits par hauteurs successives :

1° Jusqu'à $1^m,80$ de profondeur .... $1^m,80$

Déduire pavage et forme préparatoire suivant sous-détail ci-dessus .... 0 ,18

Reste .... $1^m,62$

Surface du puits de $1^m,50$ diamètre.

Nous savons que la surface d'un cercle s'obtient en faisant le carré du rayon et en multipliant le produit par $3^m,1416$ formule $= \pi R^2$.

Ou $0,75 \times 0.75$ 0.56

$\times 3,1416$ .... $1^m,76$

Le volume du puits de $1^m,62$ de hauteur sera de $1^m,76 \times 1^m,62$ hauteur .... $2^m,851$

A $2^f,91$ le mètre cube *sans blindage* .... $8^f,30$ N° 134. CONSOLIDATIONS.

2° *Jusqu'à* $5^m,00$ *de profondeur.*

De $1^m,80$ à $5^m,00$ de profondeur.

$(5^m,00 - 1^m,80) = 3^m,20 \times 1^m,76$ .... $5^m,632$

A $8^f,47$ le mètre cube .... $47^f,70$ N° 140. CONSOLIDATIONS.

3° *de* $5^m,00$ *à* $7^m,50$ *de hauteur.*

$(7^m,50 - 5^m,00) = 2^m,50 \times 1^m,76$ .... $4^m,400$

A $9^f,44$ le mètre cube .... $41^f,54$ N° 141. CONSOLIDATIONS.

Le chargement en brouette, transport à 1 relais, chargement en tombereau et enlèvement aux décharges publiques.

Les cubes précédents du puits.

1° Partie jusqu'à $1^m,80$ de hauteur produit ... $2^m,851$

2° Jusqu'à $5^m,00$ de profondeur .... $5^m,682$

Ensemble .... $8^m,483$

A $7^f,86$ le mètre .... $68^f,68$

3° de $5^m,00$ de profondeur à $7^m,50$ en terres infectées.

Cube .... $4^m,400$

A $11^f,36$ le mètre compris plus-value en travaux infectés .... $49^f,98$ N° 320 Égouts.

Sous-détail des prix.

Jet de pelle pour chargement en brouette de terre ou gravois.

A reporter .... $224^f,43$

Report		224^{f},43	
Le mètre cube	0^{f},55		N° 56. Terrasse col. 1.
Transport à la brouette par relais de 30^{m},00 de terre, le mètre cube	0^{f},66		N° 74. Col. 1.
Chargement en tombereau	0^{f},65		N° 57. Terrasse.
Enlèvement aux décharges publiques	6^{f},00		N° 83. »
Ensemble	7^{f},86		
Plus-value pour main-d'œuvre et enlèvement de gravois infectés, le mètre cube	3^{f},50		N° 320 Égouts.
Pourquoi n'avons-nous pas compté *le montage des terres et le chargement à la benne ?*			
La fouille de puits comprend dans les sous-détails des prix la valeur du chargement à la benne ou au seau, le montage des terres et la mise en cavalier à l'orifice du puits dans un rayon de 10^{m},00.			Obs. 120. Consolidations.
Étaiements du puits.			
Les étaiements laissés dans les fouilles par mesure de sécurité avec gobetage en plâtre des terres derrière les étaiements, au fur et à mesure des fouilles.			
Linéaire de chons en sapin de 0,165 × 0,025 = 135^{m},00 à 0^{f},35 le mètre		47^{f},25	N° 211 Consolidations.
Cercles en fer pour location pesant ensemble un poids de	25^{k},000		
à 0^{f},13 le kilogramme		3^{f},25	N° 219 »
Plus-value pour chons laissés dans le puits par mesure de sécurité.			
Linéaire ...... 135^{m},00 × 0,165	22^{m},28		
à 0^{f},70 le mètre		15^{f},60	N° 213 »
Cercles en fer abandonnés dans les puits par mesure de sécurité.			
Un poids de	25^{k},000		
à 0^{f},90 le kilogramme		22^{f},50	N° 221 »
Gobetage en plâtre au fur et à mesure des fouilles derrière les étaiements.			
Suivant attachement écrit.			
Temps passé : 15 heures de puisatier, à 1^{f},50 l'une		22^{f},50	N° 27 »
Plâtre employé : 10 sacs au panier, à 0^{f},61 l'un		6^{f},10	N° 143 Maçonnerie.
Dans la partie inférieure en lieux infectés, location d'un ventilateur portatif, rotatif à manivelle, avec 9^{m},00 de tuyaux en zinc pendant trois journées, à 3^{f},50 l'une		10^{f},50	N° 78 Consolidations.
Plus-value pour les premier et dernier jours de location, y compris pose, dépose, double transport et toutes sujétions		25^{f},00	N° 80. »
A la ventilation du puits en plusieurs fois.			
Employé 15 heures de puisatier, à 1^{f},50 l'une		22^{f},50	N° 27. »
Le percement d'une galerie de recherche reliant le puits de service à la construction (*fig.* 122).			
En terrain ordinaire (non boisé).			
Longueur......2.81 réd. × 1.30...... 3.65 × 2.25 hauteur	8^{m},213		
Déduire segment: 1.30 × 0.40 × 2/3 .... 0.35 × 2.25 hauteur	0^{m},788		
Reste	7^{m},425		
à 4^{f},65 le mètre	»	34^{f},53	N° 158 Consolidations.
Chargement à la benne des terres, transport au puits de service, montage à 7^{m},50 de hauteur, cube	7^{m},425		
A reporter	7^{m},425	434^{f},16	

Reports		$7^m,425$	$434^f,16$
à $6^f,05$ le mètre		»	$44^f,92$
Sous-détail du prix.			
Chargement à la benne (en souterrain). Le mètre cube	$2^f,00$		
Transport à un relais. Le mètre cube	$1^f,80$		

N° 185 Consolidations.

N° 190 —

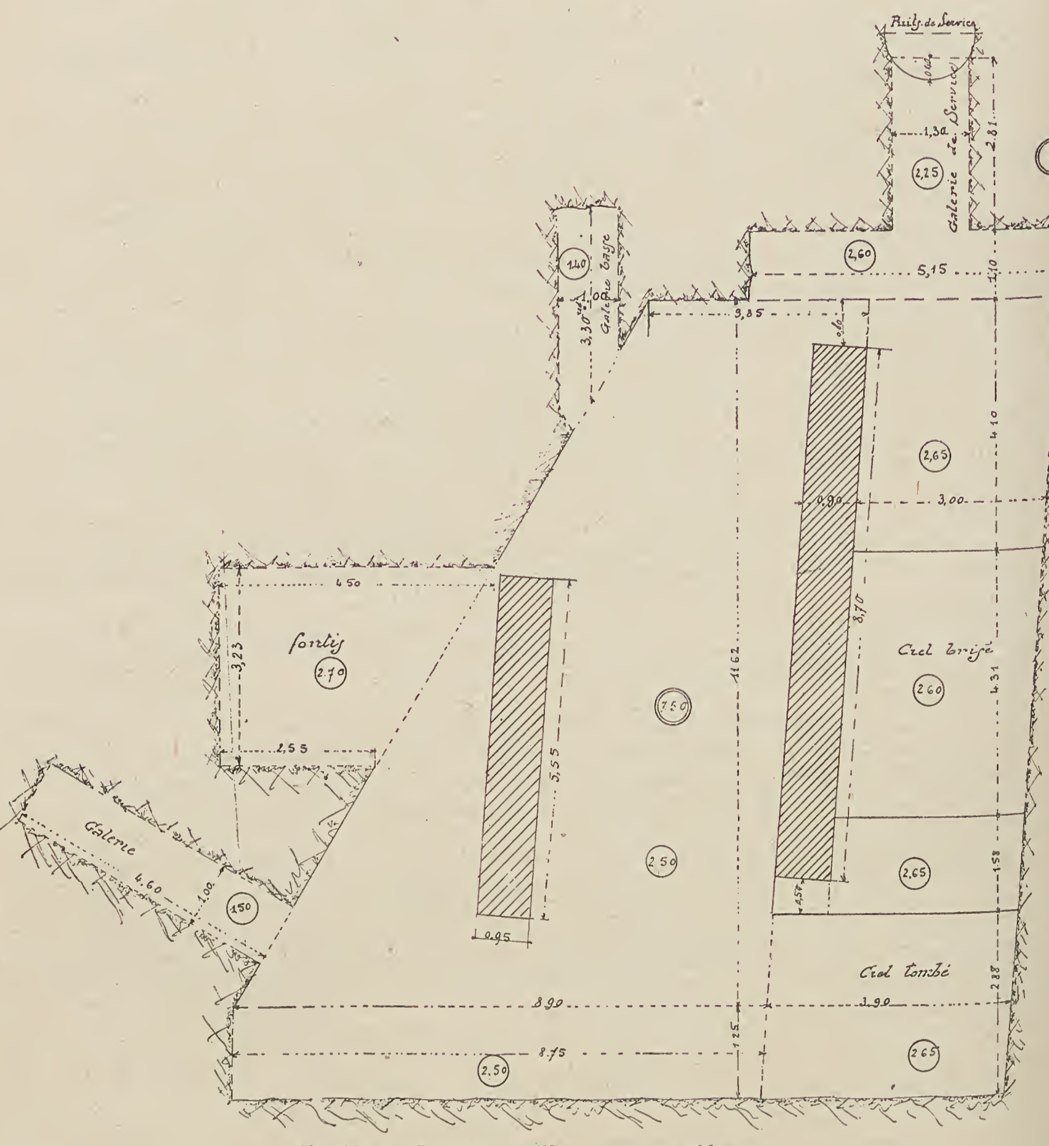


Fig. 122. — Plan des fouilles pour consolidations.

Montage au treuil et à la benne à $7^m,50$ de hauteur, le mètre cube	$2^f,25$	
Ensemble	$6^f,05$	
Sous-détail du prix de montage des terres à la benne.		
A reporter		$479^f,08$

Report			479^{f},08	
Montage au treuil et à la benne, par chaque mètre de hauteur.				N° 193.
Le mètre cube	0^{f},30			
et pour 7^{m},50 produisent:				
0^{f},30 × 7^{m},50	2^{f},25			
A la suite, fouille en terrain ordinaire dans une ancienne carrière (*fig.* 120).				
Longueur 5^{m},15 × 1^{m},10	5^{m},67			
× 2.60 réduit de hauteur		14^{m},742		
à la suite (*fig.* 122).				
Longueur 4^{m},10 × 3^{m},00	12^{m},30			
× 2.65 de hauteur		32^{m},595		
Ensemble		47^{m},037		
à 4^{f},65 le mètre cube			218^{f},72	N°158 Consolidations.
à la suite, fouille en terrain ébouleux sous un ciel brisé				
Longueur 4^{m},31 × 3^{m},00	12^{m},93			
× 2,60		33^{m},618		
à 6^{f},85 le mètre cube			230^{f},28	N°159 —
Etaiements du ciel brisé en sapin.				
Couches hautes				
2 fois 3^{m},00 × 0.08 × 0.23		0^{m},110		
Couches basses				
4 fois 1^{m},00 × 0.08 × 0.23		0^{m},074		
Etais				
4 fois 2.44 × 0.15	1^{m},46			
× 0.15		0^{m},219		
Ensemble		0^{m},403		
à 35^{f},00 le mètre cube			14^{f},11	N°202 —
La fouille à la suite en terrain ordinaire				
Longueur 3^{m},00 × 1.58	4^{m},74			
— 0^{m},90 × 0.50	0^{m},45			
Ensemble	5^{m},19			
× 2^{m},65 réduit de hauteur		13^{m},754		
à 4^{f},65 le mètre			63^{f},96	
Dans la traversée du ciel tombé, la fouille en terrain très ébouleux				
Longueur 3^{m},90 × 2^{m},88	11^{m},23			
× 2^{m},65 hauteur		29^{m},760		
à 13^{f},90 le mètre			413^{f},66	
Etaiements en sapin, couches hautes et basses				
6 fois 2^{m},90 × 0.08 × 0.23		0^{m},320		
à 35^{f},00 le mètre cube			11^{f},20	N°202 —
Etais en chêne				
6 fois 2^{m},49 × 0.15 × 0.15		0^{m},336		
à 50^{f},00 le mètre			16^{f},80	N°201 —
Blindage de paroi				
2^{m},90 × 2^{m},49 hauteur		7^{m},22		
à 2^{f},00 le mètre			14^{f},44	N°210 —
Mouvements des déblais souterrainement.				
Chargement des terres en brouette, transport à 1 relais, chargement à la benne, montage à 7^{m},50 de hauteur.				
Les cubes ci-dessus		47^{m},037		
— —		33^{m},618		
— —		13^{m},754		
— —		29^{m},760		
Ensemble		124^{m},169		
A reporter		124^{m},169	1462^{f},25	

Reports	124m,169	1462f,25		
à 6f,45 le mètre cube		800f,89		
Sous-détail du prix.				
Chargement en brouette, le mètre cube	1f,00			N° 184 Consolidations.

Fig. 123. — Fouilles en rigoles en contre-bas du sol des carrières.

Transport à la brouette à 1 relais, le mètre cube	1f,20		N° 189	—
Chargement à la benne, le mètre cube	2f,00		N° 185	—
Montage au treuil et à la benne à 7m,50 de hauteur, le mètre cube	2f,25			
Ensemble	6f,45			
A reporter		2263f,14		

Report			$2263^{f},14$	

Consolidation de la carrière de droite.

La fouille en rigoles en contre-bas du sol de la carrière (sous un ciel tombé).				
Longueur $2^{m},88 \times 0.90$	$2^{m},59$			
$\times$ 0.25		$0^{m},648$		
à $13^{f},90$ le mètre cube			$9^{f},00$	N° 160 Série Consolidation
Rigoles sous un ciel brisé.				
$3^{m},00 \times 0.90$	$2^{m},70$			
$\times$ 0.30 hauteur		$0^{m},810$		
A $6^{f},85$ le mètre cube			$5^{f},55$	N° 159 —
Perpendiculaire à la précédente, une partie sous un ciel brisé.				
Longueur $1^{m},50 \times 0,75$	$1^{m},13$			
$\times$ 0,20 hauteur		$0^{m},226$		
A $6^{f},85$ le mètre			$1^{f},55$	N° 159 —
A la suite en terrain ordinaire non boisé.				
Longueur $4^{m},28 \times 0,75$	$3^{m},21$			
$\times$ 0,20 hauteur		$0^{m},642$		
A $4^{f},65$ le mètre cube			$2^{f},99$	N° 158 —
Chargement des terres en brouette, transport à un relais, chargement à la benne, montage à $7^{m},50$ de hauteur.				
Les cubes ci-dessus		$0^{m},648$		
— —		0 ,810		
— —		0 ,226		
— —		0 ,642		
Ensemble		$2^{m},326$ (a)		
A $6^{f},45$ le mètre (suivant sous-détail précédent)			$15^{f},00$	
Les rigoles remplies en béton de cailloux et mortier bâtard 1/2 en mortier de chaux hydraulique c 1/2 en ciment de Vassy.				
Cube des rigoles		$2^{m},326$		
A $36^{f},81$ le mètre cube (prix moyen)			$85^{f},62$	
Sous-détail du prix.				
Béton de cailloux et mortier de chaux hydraulique c				
Le mètre cube		$26^{f},75$		N° 378 col. 3 MAÇONNERIE
Béton de cailloux et mortier de ciment de Vassy.				
Le mètre cube		$34^{f},60$		N° 378 col. 7 —
Moyenne $= \frac{26^{f},75 + 34^{f},60}{2} =$	$30^{f},675$			
Plus-value pour consolidation souterraine 20 0/0	$6^{f},135$			N°s 224, 225, 226 Série Consolidations
Le mètre cube	$36^{f},810$			
Les maçonneries au-dessus dans la hauteur de l'ancienne carrière.				
Mur de face en meulière neuve et mortier bâtard M.				
Longueur $2^{m},88 \times 2,65$ hauteur	$7^{m},63$			
$\times$ 0,90		$6^{m},867$		
Refend parallèle.				
Longueur $3^{m},00 \times 2,60$ hauteur	$7^{m},80$			
$\times$ 0,90		$2^{m},520$		
Ensemble		$9^{m},387$ (n° 1)		
A reporter		$9^{m},387$	$2382^{f},85$	

Reports		9^{m},387	2382^{f},85	
A 31^{f},25 le mètre cube			293^{f},34	N° 232 Série Consolidation
compris plus-value pour travail souterrain.				
Plus-value pour emploi dans le hourdis de mortier bâtard M.				
Cube		9^{m},387		
A 6^{f},22 le mètre cube			58^{f},39	
Sous-détails du prix.				
Mortier n° 2 bâtard M.				
N° 1225 série de maçonnerie, le mètre cube		38^{f},05		N° 1225 Maçonnerie.
Mortier n° 2 de chaux hydraulique c				
Le mètre cube		22^{f},35		N° 1215 —
Différence par mètre cube		15^{f},70		
Plus-value de 20 0/0 pour travaux en souterrain.				
(N° 235 à 240, série consolidation), le mètre cube		3^{f},14		
Le mètre cube		18^{f},84		
Et pour 0^{m},330 produisent				
18^{f},84 × 0,330		6^{f},22		
Plus-value de travail difficultueux dans l'embarras des étais :				
Maçonneries de béton.				
Mur de face.				
Longueur 2^{m},88 × 0,90	2^{m},59			
× 0,25 hauteur		0^{m},648		
Rigoles sous un ciel brisé.				
Longueur 3^{m},00 × 0,90	2^{m},70			
× 0,30 hauteur		0^{m},810		
Perpendiculaire à la précédente.				
Longueur 1.50 × 0.75	1.13			
× 0,20 hauteur		0^{m},226		
Ensemble		1^{m},684		
Maçonneries de meulière.				
Cube précédent		9^{m},387		
Ensemble		11^{m},071		
A 3^{f},00 le mètre cube			33^{f},21	N° 234 Série Consolidation
Le mur de refend parallèle au mur mitoyen de droite en moellons neufs durs de roche, bruts hourdés en mortier bâtard M.				
Longueur une partie 1^{m},50 × 2^{m},60 hauteur	3^{m},90			
× 0,75 Epaisseur		2^{m},925 (n° 8)		
A 30^{f},85 le mètre cube			90^{f},24	N° 231 —
compris plus-value pour travail souterrain.				
Plus-value pour emploi dans le hourdis de mortier bâtard M.				
Cube		2^{m},925		
A 3^{f},67 le mètre cube			10^{f},73	
Sous-détails du prix.				
Mortier bâtard n° 2 (M), n° 1225 série maçonnerie, le mètre cube		38^{f},05		N° 1225 MAÇONNERIE
Mortier n° 2 de chaux hydraulique c				
Le mètre cube		22^{f},35		N° 1215 —
Différence par mètre cube		15^{f},70		
A reporter		15^{f},70	2868^{f},76	

Reports		15f,70	2868f,76	
Plus-value pour travaux en souterrains, nos 235 à 240 série consolidations souterraines 20 0/0		3f,14		
Le mètre cube		18f,84		
Et pour 0m,195 produisent : 18f,84 × 0m.195		3f,67		
Plus-value de travail difficultueux dans l'embarras des étais :				
Maçonnerie de moellon.				
Cube		2m,925		
A 3f,00 le mètre cube			8f,78	N°234 Série Consolidation
A la suite le mur de refend parallèle au mur mitoyen en moellons neufs durs de roche, bruts hourdés en mortier bâtard M.				
Longueur	5m,78			
Déduire partie comptée ci-dessus	1m,50			
Reste	4m,28			
× 2,65 hauteur	11m,34			
× 0,75 épaisseur		8m,505 (n° 9)		
A 30f,85 le mètre cube compris plus-value pour travail souterrain.			262f,38	N°231 —
Plus-value pour emploi dans le hourdis de mortier bâtard M.				
Cube		8m,505		
A 3f,67 le mètre cube (suivant sous-détail précédent)			31f,21	
Plus-value pour calage sous le ciel de carrière.				
Mur de face 2m,88 × 0,90		2m,59		
Refend parallèle 3,00 × 0,90		2 ,70		
Refend parallèle au mur mitoyen.				
Longueur = 5m,78 × 0,75		4 ,34		
Ensemble		9m,63		
A 2f,40 le mètre superficiel			23f,11	N° 233 —
Jointoiement en mortier de ciment de Portland sur murs en meulière.				
Mur de face.				
2 fois 2m,88 × 2,65 hauteur		15m,26		
Refend parallèle.				
3m,00 × 2.60 hauteur		7m,80		
0 ,90				
1 ,10				
2m,00 × 2.60 hauteur		5m,20		
Ensemble		28m,26		
A 2f,28 le mètre superficiel			64f,43	
Sous-détail du prix.				
N° 794, série maçonnerie, col. 3.				
Le mètre superficiel		1f,90		
Plus-value de travaux en consolidations souterraines 20 0/0		0f,38		N°244 —
Le mètre superficiel		2f,28		
Au droit des anciens bancs de carrière dans la hauteur en liaison avec les murs de refend et de face, reprise en meulière neuve et mortier bâtard M.				
2 fois 2.60 hauteur × 0.90	4m,68			
1 fois 2.65 hauteur × 0.90	2 ,39			
Ensemble	7m,07			
× 0.10 réduit		0m,707		
A reporter		0m,707	3258f,67	

Reports 0m,707 3258f,67

A 31f,25 le mètre compris plus-value de travail en souterrain .... 22f,09 — N° 232 Série Consolidation

Plus-value pour emploi dans le hourdis de mortier bâtard M.

Cube 0m,707

A 6f,22 le mètre (suivant sous-détail précédent) 4f,40

Plus-value dans l'embarras des étais.

Cube 0m,707

A 3f,00 le mètre cube .... 2f,12 — N° 234 —

NOTA. — La plus-value de reprise est comprise dans le prix de 31f,25 .... N° 232 —

La fouille en terrain ordinaire dans une ancienne carrière (*fig.* 120 et 122).

Une partie sous le mur de face.

Longueur .... 12m,65 réduit

Déduire partie comptée précédemment 3m,90

Reste 8m,75

× 1m,25 largeur 10m,94

× 2m,50 hauteur réduite 27m,350

A la suite 6m,85

Déduire partie comptée .... 3 ,00

Reste 3m,85

1 autre partie 12m,80

Déduire partie comptée .... 3 ,00

Reste 9m,80

Moyenne $= \frac{3^m,85 + 9^m,80}{2} \times 11.62$ hauteur 79m,31

Déduire partie de mur et à la suite.

5.55 × 0.95 .... 5m,27

1 autre 10.83 × 0.90 .... 9 ,75

Ensemble .... 15m,02 = 15m,02

Reste 64m,29

× 2m,50 hauteur 160m,725

Ensemble 188m,075

A 4f,65 le mètre cube 874f,55

A la suite fouille en terrain très ébouleux (fontis).

$$\frac{4^m,50 + 2^m,55}{2} = 3^m,525$$

× 3m,23 .... 11m,39

× 2m,70 hauteur 30m,753

à 13f,90 le mètre cube .... 427f,47 — N° 160 —

Etaiement préalable en chêne, couches hautes

4,00 }
2,55 } = 6.55

Couches basses semblables 6.55

Ensemble 13.10

× 0.08 .... 1.05

× 0.23 .... 0m,242

Etais en chêne :

5 fois 2.54 × 0.15 × 0.15 .... 0 ,287

Ensemble 0m,529

à 50f,00 le stère .... 26f,45 — N° 201 —

A reporter 4615f,75

Report.. $4615^{f},75$

Le scellement des couches en plâtre avec solins en plâtre au pourtour

2 fois $6^{m},55$........................ $13^{m},10$

6 fois $2^{m},90$........................ $17^{m},40$

2 fois $3^{m},00$........................ $6^{m},00$

4 fois $1^{m},00$........................ $4^{m},00$

Ensemble........................ $40^{m},50$

$\times$ 0.25 courant de légers.................. 10.13

Plus-value en souterrain

20 0/0.................................. 2.03

Ensemble.......................... 12.16

à $5^{f},20$ le mètre.. $63^{f},23$

Gobetage des terres parois et en ciel des parties de fontis.

Temps passé:

Le .... 3 heures de maçon et aide.

Le .... 2 heures de maçon et aide.

Le .... 4 heures de maçon et aide.

Ensemble.. 9 heures de maçon et aide.

à $2^{f},77$ l'une.. $24^{f},93$

Sous-détail du prix.

N° 26 série de consolidations, l'heure de maçon $1^{f},50$ — N° 26 Série Consolidations

N° 33 — — — garçon $1^{f},27$ — N° 33 —

Ensemble.......................... $2^{f},77$

Plâtre employé:

12 sacs au panier à $0^{f},61$ l'un.. $7^{f},32$ — **N° 1483.**

Éclairage pour travaux en régie.

9 heures à $0^{f},10$ l'une.. $0^{f},90$

Blindages des parois en 3 sens.

$4^{m},00$

$3^{m},23$

$2^{m},55$

Ensemble = $9^{m},78$ $\times$ 2.70 hauteur........ $26^{m},41$

A $2^{f},00$ le mètre superficiel.. $52^{f},82$ — N° 210 —

Les autres fouilles en galeries en terrain ordinaire

Longueur = $4^{m},60$.

$\times$ 1.00.................................. $4^{m},60$

$\times$ 1.50 hauteur.................................. $6^{m},900$

A $4^{f},65$ le mètre cube.. $32^{f},09$ — N° 158 —

1 autre galerie

Longueur = $3^{m},30$

$\times$ 1.00 largeur.................................. $3^{m},30$

$\times$ 1.40 hauteur.................................. $4^{m},620$

A $4^{f},65$ le mètre cube.. $21^{f},48$ — N° 158 —

Plus-value de percement de galerie basse au-dessous de $1^{m},50$ de hauteur.

1/5.. $4^{f},30$ — Obs. 165 Série Consolidations

Mouvements des déblais en souterrain.

Les terres provenant des galeries basses ont été sorties par deux jets de pelle horizontaux.

Cube de la 1re galerie.................................. $6^{m},900$

A $1^{f},32$ le mètre cube.. $9^{f},11$ — N° 188 —

A reporter.. $4831^{f},93$

Report .... 4831^{f},93

Cube de la 2me galerie .... 4^{m},620 — N° 188 Série Consolidations.

A 1^{f},32 le mètre cube .... 7^{f},60

Plus-value pour mouvement de terres en souterrain dans une galerie basse au dessous de 1^{m},50 de hauteur 1/5 .... 1^{f},52 — N° 191 —

Les autres mouvements de terres en souterrain se décomposeront de la manière suivante :

Les terres provenant des fouilles serviront au remblai au fur et à mesure des consolidations.

Le surplus des terres au droit des rigoles et murs construits, sera chargé en brouette, transporté à un relais en souterrain, monté par le puits de service au sol cour.

Consolidations des carrières de gauche

Mur de face.

La fouille en rigoles en contre-bas du sol de la carrière (sous un ciel tombé dans l'embarras des étais).

Longueur 1^{m},02 × 1.10 .... 1^{m},12
× 0.35 hauteur .... 0^{m},392$^{(b)}$

A 13^{f},90 le mètre .... 5^{f},65 — N° 160 —

A la suite rigole en terrain ordinaire non boisé.

Longueur 3^{m},73 × 1.10 .... 4^{m},10
× 0.35 hauteur .... 1^{m},435

A gauche en terrain ordinaire non boisé.

Longueur 5^{m},17 × 0.90 .... 4^{m},65
× 0.30 hauteur .... 1^{m},395

Perpendiculaire au mur de face.

Longueur 4^{m},30 × 0.75 .... 3^{m},23
× 0^{m},25 hauteur .... 0^{m},808

1 autre 0^{m},50 × 0.70 .... 0^{m},35
× 0.35 hauteur .... 0^{m},123

Ensemble .... 3^{m},761$^{(c)}$

A 4^{f},65 le mètre cube .... 17^{f},49 — N° 158 —

Partie de rigole sous un ciel tombé.

Longueur 0^{m},95 × 0.70 .... 0^{m},67
× 0.35 hauteur .... 0.235$^{(d)}$

A 13^{f},90 le mètre cube .... 3^{f},27 — N° 160 —

Les rigoles remplies en béton de cailloux et mortier bâtard 1/2 en mortier de chaux hydraulique **c** 1/2 en ciment de Vassy.

Cube des rigoles .... 0^{m},392
— — .... 3^{m},761
— — .... 0^{m},235

Ensemble .... 4^{m},388

A 36^{f},81 le mètre cube (suivant détail précédent) .... 161^{f},52

Les maçonneries au-dessus dans la hauteur de l'ancienne carrière.

Mur de face.

En meulière neuve et mortier bâtard M (sous un ciel tombé)

Longueur ..... 1.02 × 2.65 hauteur ..... 2^{m},70
× 1.10 .... 2^{m},970

Perpendiculaire au mur de face.

A reporter .... 2^{m},970 5028^{f},98

Reports.................................... 2^{m},970 5028^{f},98
1 partie 0^{m},95 × 2.65 hauteur..... 2^{m},52
× 0.70.. 1^{m},764
Ensemble.................................... 4^{m},734 (n° 2) N° 232 Série Consolidations.
A 31^{f},25 le mètre cube.. 147^{f},94
Compris plus-value pour travail en souterrain.
Plus-value pour emploi dans le hourdis de mortier bâtard M.
Cube.. 4^{m},734
A 6^{f},22 le mètre cube suivant sous-détail précédent........ 29^{f},45
Plus-value de travail difficultueux dans l'embarras des étais.
Maçonneries de béton.
Rigole sous un ciel tombé.
Longueur 1^{m},02 × 1.10............. 1^{m},12
× 0.35 hauteur.. 0^{m},392
Partie de rigole sous un ciel tombé
0^{m},95 × 0.70.............. 0.67
× 0.35.. 0^{m},235
Ensemble.................................... 0^{m},627
Maçonneries de meulière.
Cube précédent.................................. 4^{m},734
Ensemble.................................... 5^{m},361 N°234 Série Consolidations.
à 3^{f},00 le mètre cube.. 16^{f},08
Le reste du mur de face en meulière neuve et mortier bâtard M.
Longueur.... 3^{m},73 × 2.50 hauteur.... 9^{m},33
× 1.10.. 10^{m},263
A la suite
Longueur..... 5^{m},17 × 2.50 hauteur.... 12^{m},93
× 0.90.. 11^{m},637
Refend perpendiculaire
1 partie 0^{m},50 × 2.65 hauteur.... 1^{m},33
× 0.70.. 0^{m},991
Ensemble.................................... 22^{m},891 (n° 3) N° 232 Série Consolidations.
à 31^{f},25 le mètre cube.. 715^{f},34
Compris plus-value pour travail en souterrain.
Plus-value pour emploi dans le hourdis de mortier bâtard M.
Cube.. 22^{m},891
à 6^{f},22 le mètre suivant sous-détail précédent................ 142^{f},38
L'autre mur de refend en moellon neuf brut dur de roche hourdé en mortier bâtard M.
Longueur..... 4^{m},30 × 2.50 hauteur.... 10^{m},75
× 0.75 épaisseur.................................. 8^{m},063 (n° 10)
à 30^{f},85 le mètre cube.. 248^{f},74 N°231 —
Compris plus-value pour travail souterrain.
Plus-value pour emploi dans le hourdis de mortier bâtard M.
Cube.. 8.063
à 3^{f},67 le mètre cube suivant sous-détail précédent............ 29^{f},59
Jointoiement en mortier de ciment de Portland sur murs en meulière.
Mur de face
2 fois 5^{m},17 × 2.50 hauteur.................. 25^{m},85
2 fois 0^{m},10 × 2.50.......................... 0^{m},50
3^{m},73 × 2.50.......................... 9^{m},33
A reporter.................................. 35^{m},68 6358^{f},50

Reports..................................	35m,68	6358f,50
1m,02 × 2m,65........................	2m,70	
0m,10 × 2m,65........................	0m,27	
Refend 2 fois 1m,45 × 2m,65.....................	7m,69	

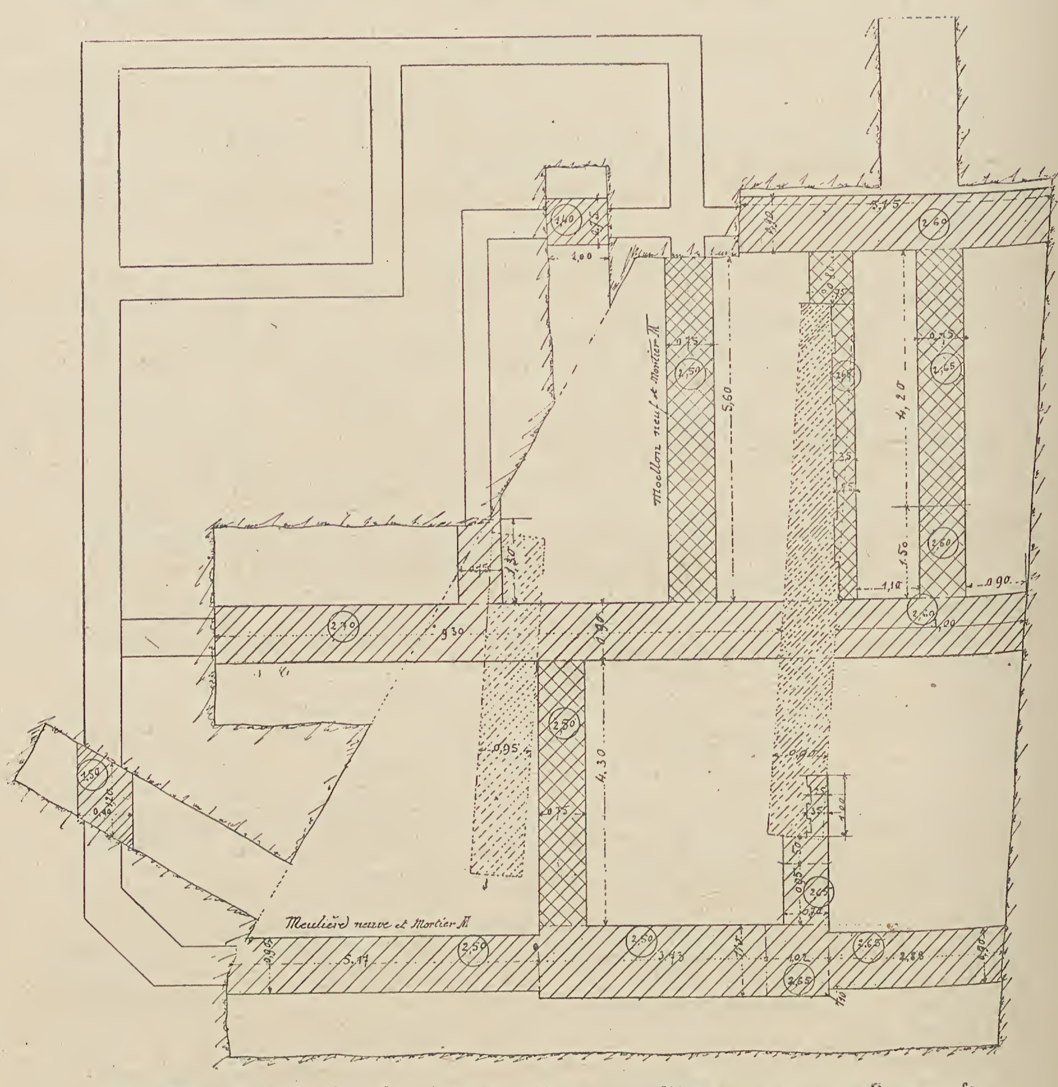


Fig. 124. — Consolidations d'anciennes carrières en meulière neuve et en moellons neufs avec emploi dans le hourdis de mortier bâtard M.

Face 3m,30 × 2.50 hauteur..................	8.25	
Ensemble..................................	54.59	
à 2f,28 le mètre suivant sous-détail précédent..................		124f,47
Jointoiement en mortier de ciment de Portland sur murs en moellon.		
Refend perpendiculaire au mur de face.		
2 fois 4m,30 × 2m,50 hauteur......................	21m,50	
L'autre refend perpendiculaire au mur de face de la cour.		
A reporter..................................	21m,50	6482f,97

Reports	$21^{m},50$	$6482^{f},97$	
Longueur 2 fois $5^{m},78 \times 2.65$ hauteur	$30^{m},63$		
Ensemble	$52^{m},13$		
A $1^{f},68$ le mètre		$87^{f},58$	
Sous-détail du prix.			
N° 794, série maçonnerie, col. 1.			
Le mètre superficiel	$1^{f},40$		
Plus-value de travaux en consolidation souterraine, 20 0/0	$0^{f},28$		N°243 Consolidations
Le mètre superficiel	$1^{f},68$		
Plus-values diverses :			
Au droit des anciens bancs de carrières dans la hauteur, en liaison avec les murs de face et les murs de refend, reprise en meulière neuve et mortier bâtard M.			
A gauche.... $2^{m},50 \times 0.90$ ... $2^{m},25$			
Refend perpendiculaire $2^{m},65 \times 0.70$ ... $1^{m},86$			
Ensemble ... $4^{m},11$			
$\times$ 0.10 réduit	$0^{m},411$		
A $31^{f},25$ le mètre cube compris plus-value de travail en souterrain		$12^{f},84$	N°232 —
Plus-value pour emploi dans le hourdis de mortier bâtard M.			
Cube	$0^{m},411$		
A $6^{f},22$ le mètre suivant sous-détail précédent		$2^{f},56$	
Plus-value pour calage sous le ciel de carrière; *maçonneries de meulière.*			
Mur de face.			
$1^{m},02 \times 1.10$	$1^{m},12$		
Perpendiculaire au mur de face $0^{m},95 \times 0.70$	$0^{m},67$		
Mur de face à la suite $3^{m},73 \times 1.10$	$4^{m},10$		
$5^{m},17 \times 0.90$	$4^{m},65$		
Refend perpendiculaire 1 partie $0^{m},50 \times 0.70$	$0^{m},35$		
L'autre refend perpendiculaire au mur de face $4^{m},30 \times 0.75$	$3^{m},23$		
Ensemble	$14^{m},12$		
A $2^{f},40$ le mètre superficiel		$33^{f},89$	N°233 —
La fouille en rigoles, dans la galerie près du pan coupé en terrain ordinaire non boisé.			
Longueur $1^{m},20 \times 0.90$ ... $1^{m},08$			
$\times$ 0.35 hauteur	$0^{m},378$		
Dans l'autre galerie $1^{m},00 \times 0.75$ ... $0^{m},75$			
$\times$ 0.25 hauteur	$0^{m},188$		
Ensemble	$0^{m},566$(e)		
A $4^{f},65$ le mètre cube		$2^{f},63$	N°158 —
Plus-value de fouille dans une galerie basse au-dessous de $1^{m},50$ de hauteur.			
$1^{m},00 \times 0.75$ ... $0^{m},75$			
$\times$ 0.25 hauteur	$0^{m},188$		
A reporter	$0^{m},188$	$6622^{f},47$	

Reports .... 0m,188 6622f,4.

A 0f,93 le mètre 0f,17

Sous-détail du prix.

Percement de galerie en terrain ordinaire non boisé

Le mètre cube .... 4f,65 — N° 158 Consolidations

Plus-value pour percement de galerie au-dessous de 1m,50 de hauteur :

1/5 en plus par décimètre de hauteur en moins de 1m,50.

La hauteur de la galerie étant de 1m,40 la fouille est faite dans une galerie ayant 0m,10 de hauteur en moins soit un décimètre ; la plus-value est de $\frac{4^f,65}{5}$ = ... 0f,93

par mètre cube de fouille.

Les rigoles remplies en béton de cailloux et mortier n° 2 de ciment dit de Portland (mortier bâtard M).

Cube des rigoles 0m,566

A 36f,81 le mètre cube .... 20f,83 — Nos 224-225-227

Plus-value de travaux de maçonnerie exécutés dans une galerie de hauteur inférieure à 1m,50.

Cube 0m,188

A 1f,00 le mètre cube 0f,19

Au-dessus les murs en meulière neuve et mortier bâtard n° 2 M.

1m,20 × 0.90 .... 1m,08

× 1.50 hauteur 1m,620

1m,00 × 0.75 .... 0m,75

× 1.40 hauteur 1m,050

Ensemble 2m,670

A 31f,25 le mètre cube .... 83f,44 — N° 232 —

Plus-value pour emploi dans le hourdis de mortier bâtard M.

Cube 2m,670

A 6f,22 le mètre cube (suivant sous-détail) 16f,61

Plus-value de travaux exécutés dans une galerie de hauteur inférieure à 1m,50.

Cube 1m,050

A 1f,00 le mètre .... 1f,05 — N° 245 —

Plus-value pour calage sous le ciel de carrière

Longueur 1m,20 × 0.90 = ... 1m,08

Longueur 1 ,00 × 0.75 = ... 0 ,75

Ensemble 1m,83

A 2f,40 le mètre .... 4f,39 — N° 233 Série Consolidation

Jointoiement en mortier de ciment de Portland sur meulière neuve.

Sur une surface

1.20 × 1.50 .... 1.80

1.00 × 1.40 .... 1.40

Ensemble 3.20

A 2f,28 le mètre compris plus-value en souterrain 7f,30

Mur de refend parallèle à la façade principale.

La fouille en rigoles dans l'ancienne carrière en terrain très ébouleux.

En commençant à gauche :

Jusqu'à l'ancien mur

A reporter 6756f,45

Report			6756^{f},45	
Longueur..... 4^{m},50 réduit × 0^{m},90	4^{m},05			
× 0.30 de hauteur		1^{m},215		
Perpendiculaire 1^{m},30 réduit × 0.60 réduit.	0.78			
× 0.30 hauteur		0^{m},234		
Ensemble		1^{m},449(f)		
A 13^{f},90 le mètre cube			20^{f},14	N° 160 Consolidations.

Le mur de refend à la suite parallèle à la façade principale, la fouille en rigole en terrain ordinaire non boisé.

Longueur		9^{m},30			
Déduire la partie comptée précédemment	4^{m},50				
L'épaisseur de l'ancien mur	0 ,95				
Ensemble	5^{m},45 =	5 ,45			
Reste		3^{m},85			
× 0.90 largeur			3.47		
× 0.30 hauteur				1^{m},041(g)	
A 4^{f},65 le mètre cube				4^{f},84	N° 158

Les basses fondations en béton de cailloux et mortier n° 2 1/2 chaux hydraulique **c**, 1/2 ciment G.

Une partie à gauche dans l'embarras des étais

Longueur	4^{m},50				
× 0.90		4^{m},05			
× 0.30 hauteur			1^{m},215		
Perpendiculaire à la précédente					
Longueur	1^{m},30				
× 0.60 réduit		0.78			
× 0.30 hauteur			0^{m},234		
Ensemble			1^{m},449		
A 36^{f},81 le mètre cube (suivant sous-détail précédent)				53^{f},51	N°s 224-225-226

Plus-value de maçonnerie de béton exécutée dans l'embarras des étais (fontis)

Cube	1^{m},449		
A 3^{f},00 le mètre cube		4^{f},35	N° 234

Dans les anciens murs refouillement à la masse et au poinçon dans le béton

3 fois 0.90 × 0.30 hauteur	0^{m},81			
0.15 réduit		0^{m},122		
Dans le refend perpendiculaire				
Longueur..... 1.15 × 0.30 hauteur	0^{m},35			
× 0.15 réduit		0 ,053		
Ensemble		0^{m},175		
A 27^{f},00 le mètre cube			4^{f},73	N° 1508 Maçonnerie.

Plus-value de refouillement dans une ancienne carrière de pierre à bâtir.

1/10	0^{f},47	Obs. 421 Série Égouts

Maçonnerie de béton de cailloux et mortier n° 2, 1/2 chaux hydraulique **c**, 1/2 ciment G.

Cube	0.775		
A 36^{f},81 le mètre cube (*suivant sous-détail précédent*)		6^{f},44	

Plus-value de construction en reprise par arrachement.

Nota. — Cette plus-value est comprise dans l'observation n° 223, série de consolidations souterraines.

Plus-value de maçonnerie de béton exécutée dans l'embarras des étais (fontis).

Cube	0.175		
A 3^{f},00 le mètre cube		0^{f},53	N° 234 Série Consolidation
A reporter		6851^{f},46	

Report 6851f,46

Les murs dans la hauteur de la carrière en meulière neuve brute hourdée en mortier bâtard M.

Refend parallèle à la façade.

Longueur 3m,10

× 2.70 hauteur 8m,37

A la suite 1m,40

× 2.50 hauteur 3m,50

Ensemble 11m,87

× 0.90 épaisseur 10m,683

Mur de refend perpendiculaire (voir *fig.* 124)

1.30 réduit × 0.75 épaisseur 0m,98

× 2.50 hauteur 2m,450

$0.85 \times \frac{0.50}{2} =$ 0m,21

× 0.20 hauteur 0.042

Ensemble .... 13.175 (no 4)

A 31f,25 le mètre cube .... 411f,72 N°232 Consolidations.

Plus-value pour emploi dans le hourdis de mortier bâtard M.

Cube 13m,175

A 6f,22 le mètre cube (suivant sous-détail précédent) 81f,95

Plus-value pour calage sous le ciel de carrière (section horizontale).

Longueur 3.10

idem 1.40

Ensemble .. 4.50 × 0.90 .... 4.05

Refend .... 1.30 × 0.75 .... 0.98

Ensemble 5.03

à 2f,40 le mètre superficiel .... 12f,07 N°233

Plus-value de maçonnerie exécutée aux abords de fontis et dans les cloches de fontis.

Cube 13m,218

à 3f,00 le mètre cube .... 39f,65 N°234

Le mur à la suite en meulière neuve brute, hourdée en mortier bâtard M.

Longueur 9m,30

déduire la partie comptée précédemment 4m,50

l'épaisseur de l'ancien mur 0m,95

Ensemble .... 5m,45 = 5m,45

Reste 3m,85

× 2.50 hauteur 9m,63

× 0.90 épaisseur .... 8m,667 (no 6)

à 31f,25 le mètre cube .... 270f,84 N°232

Plus-value pour emploi dans le hourdis de mortier bâtard M.

Cube 8m,667

à 6f,22 le mètre cube (suivant sous-détail précédent) 53f,90

Plus-value pour calage sous le ciel de carrière (section horizontale).

Longueur 3.85 × 0.90 .... 3m,47

à 2f,40 le mètre 8f,33

Refouillement à la pioche dans le moellon dur pour liaisonnement.

3 fois 2m,50 hauteur 7m,50

× 0.90 .... 6m,75

× 0.10 réduit d'épaisseur 0m,675

à 12f,60 le mètre cube .... 8f,51 N° 1510 Maçonnerie.

A reporter 7738f,43

Report .... $7738^{f},43$

Plus-value de refouillement dans une ancienne carrière de pierre à bâtir.

Cube .... $0^{m},675$

à $1^{f},26$ le mètre cube .... $0^{f},85$ — Obs. 421 Série Égouts.

Maçonnerie de meulière neuve brute hourdée en mortier bâtard M.

Cube .... $0^{m},675$

à $31^{f},25$ le mètre cube .... $21^{f},09$ — N° 232 Série Consolidations

Plus-value pour emploi dans le hourdis de mortier bâtard M.

Cube .... $0^{m},675$

à $6^{f},22$ le mètre cube (suivant sous-détail précédent) .... $4^{f},20$

Plus-value pour calage sous le ciel de carrière (section horizontale).

3 fois 0.90×0.20 .... $0^{m},54$

A $2^{f},40$ le mètre superficiel .... $1^{f},30$ — N° 233.

La plus-value de reprise pour liaisonnement avec les anciens murs est comprise dans le prix de série .... » — Obs. 223.

Jointoiement en mortier de ciment de Portland sur meulière neuve.

Refend parallèle à la façade,

Longueur réduite.

2 fois $3^{m},10$ .... $6^{m},20$

$\times$ $2^{m},70$ hauteur .... $16^{m},74$

A la suite 2 fois $1^{m},40$ = ... $2^{m},80$

Déduire épaisseur du refend .... $0^{m},50$

Reste .... $2^{m},30$

$\times$ $2^{m},50$ hauteur .... $5^{m},75$

A la suite,

2 fois 9.30 .... $18^{m},60$

Déduire parties comptées précédemment :

2 fois 4.50 .... $9^{m},00$

Epaisseurs de mur

2 fois 0.95 .... $1^{m},90$

Les autres refends

2 fois 0.75 .... $1^{m},50$

Ensemble .... $12^{m},40$ = $12^{m},40$

Reste .... $6^{m},20$

$\times$ 2.50 hauteur .... $15^{m},50$

Ensemble .... $37^{m},99$

A $2^{f},28$ le mètre compris plus-value de travail en souterrain .... $86^{f},62$ — N° 244.

Sous-détail du prix.

N° 794, Maçonnerie, col. 3

Le mètre superficiel .... $1^{f},90$

N° 244, série Consolidations souterraines

20 0/0 .... $0^{f},38$

Le mètre superficiel .... $2^{f},28$

Jointoiement en ciment I sur moellon vieux en carrière.

4 fois 0.15 réduit .... $0^{m},60$

$\times$ $2^{m},50$ hauteur .... $1^{m},50$

A $3^{f},00$ le mètre .... $4^{f},50$

A reporter .... $7856^{f},99$

Report .... $7856^{f},99$

Sous-détail du prix.

N° 794, Maçonnerie, col. 2.

Le mètre superficiel .... $2^{f},50$

N° 244, série Consolidations souterraines

20 0/0 .... $0^{f},50$

Le mètre superficiel .... $3^{f},00$

Jointoiement en ciment I sur meulière neuve,

Mur de refend perpendiculaire.

Partie au droit des fontis.

Longueur 1.25 × $2^{m},70$ hauteur .... $3^{m},38$

Retour 0.50 × 2 ,50 hauteur .... $1^{m},25$

Ensemble .... $4^{m},63$

A $2^{f},28$ le mètre compris plus-value de travail en souterrain. $10^{f},56$

La fouille en rigoles dans l'ancienne carrière en terrain ordinaire non boisé.

Mur de face sur cour.

Longueur .... $5^{m},15$

× 0.90 largeur .... $4^{m},64$

× 0.30 épaisseur .... $1^{m},392$

A $4^{f},65$ le mètre cube .... $6^{f},47$ — N° 158 Consolidations.

Refend perpendiculaire.

Longueur .... $5^{m},60$

× 0.75 .... $4^{m},20$

× 0.25 hauteur .... $1^{m},050$

L'autre refend à la suite.

Longueur .... $0^{m},80$

× 0.75 .... $0^{m},60$

× 0.25 hauteur .... $0^{m},150$

Ensemble .... $1^{m},200$

A $4^{f},65$ le mètre cube .... $5^{f},58$ — N° 158.

1 autre partie fouille en rigoles.

Longueur .... $4^{m},90$

$\times \frac{0.25}{2}$ .... $0^{m},61$

× 0.25 hauteur .... $0^{m},153$ »

A $4^{f},65$ le mètre cube .... $0^{f},75$ — N° 158.

Dégradation des joints sur vieux mur.

Longueur .... $4^{m},90$

Epaisseur de mur .... $0^{m},35$

Ensemble .... $5^{m},25$

× 0.25 hauteur .... $1^{m},31$

A $0^{f},70$ le mètre superficiel .... $0^{f},92$

Refouillement à la masse et au poinçon d'une autre partie de béton pour liaisonnement

1.00 × 0.30 réduit .... $0^{m},30$

× 0.35 hauteur .... $0^{m},105$

A $27^{f},00$ le mètre .... $2^{f},84$

Plus-value de refouillement dans une ancienne carrière de pierre à bâtir.

1/10 .... $0^{f},28$ — Obs. 421 Série Égouts.

Les basses fondations en béton de cailloux et mortier bâtard n° 2, 1/2 chaux hydraulique c, 1/2 ciment G.

A reporter .... $7884^{f},39$

Report 7884f,39

Les cubes précédents 1.392
— 1.050
— 0.150
— 0.153
— 0.105

Ensemble 2.850

à 36f,81 le mètre cube (suivant sous-détail précédent) 104f,91

Les murs dans la hauteur de la carrière sur cour en meulière neuve brute, hourdée en mortier bâtard M.

Longueur 5m,15 × 2.60 hauteur 13m,39
× 0.90 épaisseur .... 12m,051 (nº 7)

Une autre partie refend perpendiculaire à la façade principale.

Longueur 1m,00 × 2.65 hauteur 2m,65
× 0.30 réduit 0m,795

Ensemble 12m,846

à 31f,25 le mètre cube .... 401f,44 — Nº232 Série Consoltions.

Plus-value pour emploi dans le hourdis de mortier bâtard M.

Cube 12m,846

à 6f,22 le mètre cube (suivant sous-détail précédent) 79f,90

Plus-value pour calage sous le ciel de carrière (section horizontale).

Longueur 5m,15 × 0.90 .... 4m,64
1m,00 × 0.35 .... 0m,35

Ensemble 4m,99

à 2f,40 le mètre superficiel .... 11f,98 — Nº233.

Refouillement 1/2 à la pioche, 1/2 à la masse et au poinçon dans le moellon dur pour liaisonnement.

Longueur 1m,00 × 2.65 .... 2m,65
× 0.25 réduit d'épaisseur 0m,663

à 15f,30 le mètre cube 10f,14

Sous-détail du prix.

Refouillement à la pioche dans le moellon dur, le mètre cube .... 12f,60 — Nº 1510 Maçonnerie.

Refouillement à la masse et au poinçon dans le moellon dur, le mètre cube 18f,00

Ensemble 30f,60

Prix moyen $\frac{30^f,60}{2} = 15^f,30$ le mètre cube.

Les autres murs de refend en moellon dur de roche hourdé en mortier bâtard M.

Perpendiculaire à la cour.

Longueur 5m,60
× 2.50 hauteur 14m,00
× 0.75 épaisseur .... 10m,500 (nº 11)

L'autre refend à la suite.

Longueur 0m,80
× 2.65 hauteur 2m,12
× 0.75 épaisseur .... 1m,590 (nº 12)

A la suite.

Longueur 4m,90
× 2.65 hauteur 12m,99
× 0.30 épaisseur .... 3m,897 (nº 13)

Ensemble 15m,987

A 30f,85 le mètre cube .... 493f,20 — Nº231 Série Consolidations

A reporter 8985f,96

Report.				$8985^{f},96$	
Plus-value pour emploi dans le hourdis de mortier bâtard M.					
Cube			$15^{m},987$		
A $3^{f},67$ le mètre cube (suivant sous-détail précédent)				$58^{f},67$	
Plus-value pour calage sous le ciel de carrière.					
Longueur du refend	$5^{m},60$				
1 autre partie	$0^{m},80$				
Ensemble	$6^{m},40$				
× 0.75 épaisseur			$4^{m},80$		
A $2^{f},40$ le mètre				$11^{f},52$	N° 233.
Refouillement à la pioche dans le moellon dur pour liaisonnement.					
Longueur.	$4^{m},90$				
× 2.65 hauteur		$12^{m},99$			
$\times \frac{0.30}{2}$ réduit			$1^{m},949$		
A $12^{f},60$ le mètre cube				$24^{f},56$	N° 1510 Maçonnerie.
Plus-value de refouillement dans une ancienne carrière de pierre à bâtir :					
Cube			$1^{m},949$		
A $1^{f},26$ le mètre cube				$2^{f},46$	Obs. 421 Série Égouts.
Plus-value pour calage sous le ciel de carrière.					
Longueur $4^{m},90$ × 0.30 réduit			$1^{m},47$		
A $2^{f},40$ le mètre superficiel				$3^{f},53$	N° 233 Série Consolidations
Sur le reste du mur dégradation des joints.					
A l'extrémité du mur de refend.					
Largeur	$0^{m},40$				
× $2^{m},65$ hauteur			$1^{m},06$		
A $0^{f},70$ le mètre superficiel				$0^{f},74$	
Jointoiement en mortier de ciment de Portland sur moellon neuf.					
Refend longueur	$5^{m},70$				
Sur l'autre face	$0^{m},80$				
Ensemble	$6^{m},50$				
× $2^{m},65$ hauteur		$17^{m},23$			
Refend parallèle au précédent.					
2 fois $5^{m},60$ × 2.50 hauteur		$28^{m},00$			
Ensemble		$45^{m},23$			
A $1^{f},68$ le mètre (suivant sous-détail précédent)				$75^{f},99$	
A l'extrémité du mur de refend sur vieux mur en moellon jointoiement en ciment de Portland.					
Longueur	$0^{m},90$				
Déduire partie de mur construit	$0^{m},75$				
Reste	$0^{m},15$				
× $2^{m},65$ hauteur			$0^{m},40$		
A $3^{f},00$ le mètre superficiel				$1^{f},20$	N° 243.

Sondages

Au droit du mur de face principale, un trou de sonde à la barre à mine dans la masse moyennement dure de $2^{m},00$ de longueur	$2^{m},00$		
Un autre de $1^{m},90$ de longueur	$1^{m},90$		
Dans la partie milieu un autre trou de sonde de $2^{m},15$ longueur	$2^{m},15$		
A reporter	$6^{m},05$	$9164^{f},63$	

Reports	$6^{m},05$	$9164^{f},63$	
1 autre de $2^{m},20$ longueur	$2^{m},20$		
Ensemble	$8^{m},25$		
A $4^{f},00$ le mètre linéaire		$33^{f},00$	N° 154 Série Consolidations
A la suite, un trou de sonde dans la masse très dure de $1^{m},50$ longueur	$1^{m},50$		
Un autre de $2^{m},00$ longueur	$2^{m},00$		
Ensemble	$3^{m},50$		
A $6^{f},00$ le mètre linéaire		$21^{f},00$	N° 155.
Refend parallèle à la rue. Sous les points d'appui. 2 trous de sonde dans la masse moyennement dure ; à gauche chaque $2^{m},15$ longueur	$4^{m},30$		
A $4^{f},00$ le mètre linéaire		$17^{f},20$	N° 154.
2 autres à droite sous les points d'appui, dans la masse dure. Chaque $2^{m},10$ longueur	$4^{m},20$		
A $6^{f},00$ le mètre		$25^{f},20$	N° 155.
Mur de face sur cour. 2 trous de sonde dans la masse très dure de $1^{m},75$ de longueur	$3^{m},50$		
A $6^{f},00$ le mètre		$21^{f},00$	N° 155.
Mur de refend perpendiculaire à la cour, 2 trous de sonde dans la masse moyennement dure de $1^{m},80$ longueur.	$3^{m},60$		
Dans l'autre refend parallèle. 2 autres trous de $1^{m},90$ longueur	$3^{m},80$		
Refend perpendiculaire à la face principale, 2 trous de sonde de 1.90 profondeur	$3^{m},80$		
Refend à la suite, un trou de sonde	$1^{m},70$		
Ensemble	$12^{m},90$		
A $4^{f},00$ le mètre linéaire		$51^{f},60$	N° 154.

Bourrages

Bourrages de vides souterrains avec l'emploi du pilon et de la barre y compris façon de hagues en pierres sèches.				
Galerie attenant au mur de face principale.				
Longueur $4^{m},60$ × 1,00 largeur	$4^{m},60$			
× $1^{m},50$ de hauteur		$6^{m},900$		
Déduire emplacement du mur construit en meulière dans la hauteur de la galerie.				
$1^{m},20$ × $0^{m},90$	$1^{m},08$			
× $1^{m},50$ hauteur		$1^{m},620$		
Reste		$5^{m},280$		
A $4^{f},00$ le mètre cube			$21^{f},12$	N° 169.
L'autre galerie.				
Longueur $3^{m},30$ réduit × 1.00 largeur	$3^{m},30$			
× $1^{m},40$ de hauteur		$4^{m},620$		
Déduire emplacement du mur construit en meulière dans la hauteur de la galerie.				
Longueur $1^{m},00$ × $0^{m},75$	$0^{m},75$			
× $1^{m},40$ hauteur		$1^{m},050$		
Reste		$3^{m},570$		
A $4^{f},00$ le mètre cube			$14^{f},28$	N° 169.
A reporter			$9369^{f},03$	

Report... $9369^f,03$

Plus-value pour bourrage dans une galerie basse au-dessous de $1^m,50$ de hauteur.

1/5.. $2^f,86$ N° 171 Consolidations.

Bourrage de cloche de fontis avec façon de hagues en pierres sèches en tous sens.

Longueur moyenne.

$\frac{4^m,50 + 2^m,55}{2} \times 3^m,23$........... $11^m,39$

$\times 2^m,70$ de hauteur.................................. $30^m,753$

Déduire emplacement de mur en meulière construit dans la hauteur du fontis.

Longueur $3^m,10 \times 0^m,90$......... $2^m,79$

$\times 2.70$ hauteur.......................... $7^m,533$

1 autre partie $0.85 \times \frac{0.50}{2} \times 2^m,70$ hauteur $= 0^m,567$

Ensemble......................... $8^m,100 = 8^m,100$ (n° 5)

Reste..................................... $22^m,653$

A $4^f,00$ le mètre cube.......................... » $90^f,61$ N° 169.

Bourrages de vides souterrains avec l'emploi du pilon et de la barre, y compris façon de hagues en pierre sèche, au fur et à mesure de la consolidation des anciennes carrières.

Le cube de la fouille :

1° Les déblais de l'ancienne carrière de droite, cube $124^m,169$

2° Ceux de l'ancienne carrière de gauche, cube.... $188^m,075$

3° Ceux de la galerie reliant le puits de service à la construction, cube............................ $7^m,425$

Ensemble................................ $319^m,669$

Déduire les parties de maçonneries construites dans la hauteur des anciennes carrières pour consolidation.

Les murs en meulière :

Cube n° 1............................... $9^m,387$

Cube n° 2............................... $4^m,734$

Cube n° 3............................... $22^m\ 891$

Cube n° 4..................... $13^m,175$

Déduire partie de mur comptée dans les fontis.

Cube n° 5..................... $8^m,100$

Reste.............. $5^m,075$ $5^m,075$

Cube n° 6............................... $8^m,667$

Cube n° 7............................... $12^m,051$

Une autre partie refend perpendiculaire à la façade principale.

Longueur 1.00×2.65 hautr. 2.65

$\times 0.30$ réduit.................. $0^m,795$

Déduire partie de meulière encastrée.

Longueur 1.00×2.65 hautr. 2.65

$\times 0.25$ réduit.................. $0^m,663$

Reste.............. $0^m,132 = 0^m,132$

Les murs en moellon :

Cube n° 8............................... $2^m,925$

Cube n° 9............................... $8^m,505$

A reporter...................... $74^m,367$ $319^m,669$ $9462^f,50$

Reports		$74^m,367$	$319^m,669$	$9462^f,50$	
Cube n° 10		$8^m,063$			
Cube n° 11		$10^m,500$			
Cube n° 12		$1^m,590$			
Cube n° 13	$3^m,897$				
Déduire partie de moellon encastré.					
Longueur 4.90×2.65 hautr. $12^m,99$					
$\frac{0^m,30}{2}$ réduit	$1^m,949$				
Reste	$1^m,948$	$1^m,948$			
Ensemble		$96^m,468$	$96^m,468$		
Reste			$223^m,201$		
A $4^f,00$ le mètre cube				$892^f,80$	N°169 Série Consolidations
Mouvements des remblais souterrainement.					
Chargement en brouette des terres, transport à un relais et jet de pelle pour remblais.					
Cube ci-dessus			$223^m,201$		
A $2^f,20$ le mètre cube				$491^f,04$	N°184 —
Sous-détail du prix :					
Chargement en brouette, le mètre cube			$1^f,00$		N°189 —
Transport à la brouette à un relais					
Le mètre cube			$1^f,20$		
Le mètre cube			$2^f,20$		
NOTA : Le prix de bourrages de vides souterrains comprend le jet de pelle nécessaire pour la mise en place des terres				»	Obs. 170
Les hagues de bourrages ont été faites en moellons non fournis de qualité inférieure, provenant des déblais.					
Emmétrage souterrain de moellons provenant des déblais, un cube de			$50^m,000$		
A $1^f,50$ le mètre cube				$75^f,00$	Obs. 168.
Chargement souterrain de moellons emmétrés, provenant de la carrière, destinés aux hagues de bourrages.					
Cube			$50^m,000$		
A $0^f,50$ le mètre cube				$25^f,00$	N° 230.
Transport souterrain de moellons emmétrés, provenant de la carrière, destinés à la façon des hagues de bourrages :					
Cube			$50^m,000$		
A $0^f,35$ le mètre cube				$17^f,50$	N° 246.
Jet de pelle pour chargement au tombereau et transport aux décharges publiques.					
Les déblais à l'emplacement des rigoles.					
Cube **a**			$2^m,326$		
Cube **b**			0 ,392		
Cube **c**			3 ,761		
Cube **d**			0 ,235		
Cube **e**			0 ,566		
Cube **f**			1 ,449		
Cube **g**			1 ,041		
Les murs en meulière :					
Cube			62 ,937		
Les murs en moellon :					
Cube			33 ,531		
Ensemble			$106^m,238$		
A $6^f,65$ le mètre cube				$706^f,48$	
A reporter				$11670^f,32$	

Report		$11670^{f},32$	
Sous-détail du prix :			
Jet de pelle pour chargement au tombereau Le mètre cube	$0^{f},65$		N° 57 Terrasse col. 1
Transport aux décharges publiques Le mètre cube	$6^{f},00$		N° 83 Terrasse col 1
Le mètre cube	$6^{f},65$		
Jet de pelle pour chargement au tombereau et transport aux décharges publiques des gravois provenant des refouillements.			
Refouillements de maçonneries *en béton.*			
Page 527 cube	$0^{m},175$		
Page 530 cube	0 ,105		
En moellon.			
Page 528 cube	0 ,675		
Page 531 cube	0 ,663		
Page 532 cube	1 ,949		
Ensemble	$3^{m},567$		
Foisonnement 40 0/0	$1^{m},427$		Obs. 766 Maçonnerie
Ensemble	$4^{m},994$		
A $6^{f},60$ le mètre cube		$32^{f},96$	N° 764 MAÇONNERIE.
Chargement en brouette en souterrain, transport à 1 relais, chargement à la benne, montage au treuil et à la benne à $7^{m},50$ de hauteur.			
Cube	$4^{m},994$		
A $5^{f},16$ le mètre cube		$25^{f},77$	
Les prix de série de consolidations souterraines comprennent dans les mouvements des déblais, un foisonnement moyen de 25 0/0 ; il en résulte que pour obtenir le prix d'un mètre cube mesuré dans le tombereau, on devra réduire ces prix d'un cinquième.			
Sous-détail du prix.			
Souterrainement.			
Chargement des terres en brouette, le mètre cube	$1^{f},00$		N°184 Série Consolidations
Transport à un relais de 20 mètres, Le mètre cube	$1^{f},20$		N°189 —
Chargement des terres à la benne, Le mètre cube	$2^{f},00$		N°185 —
Montage au treuil et à la benne à $7^{m},50$ de hauteur, Le mètre cube	$2^{f},25$		N°193 —
Le mètre cube	$6^{f},45$		
Soit à déduire 1/5	$1^{f},29$		
Reste le mètre cube	$5^{f},16$		
Nous avons compté, page 512, une plus-value pour main-d'œuvre et enlèvement de gravois infectés de $3^{f},50$ par mètre cube, il est entendu que nous y ajouterons lorsqu'il sera nécessaire dans les galeries infectées ou manquant d'air, une plus-value de 50 0/0 sur tous les prix de mouvements de terres souterrainement.		»	Obs. 192.
Sous-détail du prix précédent ;			
Montage au treuil, au seau ou à la benne par mètre de hauteur, le mètre cube	$0^{f},30$	»	N°193 Série Consolidations
Et pour $7^{m},50$ produisent $0^{f},30 \times 7^{m},50$ produisent	$2^{f},25$		
A reporter		$11729^{f},05$	

Report.. 11729^{f},05

Comblement de puits

Comblement de puits en terre avec arrosage et pilonnage, le blindage n'ayant pas été enlevé par mesure de sécurité.

Surface d'un puits de 1^{m},50 de diamètre.......... 1^{m},76

$\times$ 7^{m},32 hauteur........................ 12^{m},883

A 1^{f},50 le mètre cube.......................... » 19^{f},32 — N° 256 Série Consolidations

Mouvements des remblais à la surface.

Pour l'exécution des consolidations souterraines nous avons sorti à l'orifice du puits de service les terres ci-après :

Cube de la galerie de service (page 513).......... 7^{m},425

Cube de la carrière de droite (page 515).......... 124^{m},169

Cube des rigoles au droit de cette carrière (page 517) 2^{m},326

Les terres du puits de service ont été sorties et enlevées aux décharges publiques.

Cube.............................. 12^{m},883

Ensemble............................ 133^{m},920

Ces terres ont été chargées à la surface en brouette et transportées à un relais.

Cube... 133^{m},920

A 1^{f},45 le mètre cube.. 194^{f},18

Sous-détail du prix.

Mouvements des déblais à la surface.

Chargement en brouette, le mètre cube.......... 0^{f},65 — N° 173.

Transport à la brouette à un relais, le mètre cube. 0^{f},80 — N° 179

Le mètre cube.......................... 1^{f},45

Descente des terres.

Le cube des terres sorties à l'orifice du puits est de 133^{m},920

(Sans compter celles provenant du puits de service)

Le cube des déblais à l'emplacement des rigoles en béton est de......................... 9^{m},770

Idem des murs en meulière........... 62^{m},937

Idem des murs en moellon........... 33^{m},531

Ensemble..................... 106^{m},238 106^{m},238

Reste.................................. 27^{m},682

Descente au treuil et à la benne des terres à 7^{m},50 de hauteur

Cube précédent................................ 27^{m},682

A 1^{f},25 le mètre cube.. 31^{f},12

Sous-détail du prix.

Descente au treuil et au seau ou à la benne, le mètre cube 0^{f},15 par chaque mètre de profondeur et pour 7^{m},50 de profondeur — N° 194 Série Consolidations

Produisent 0^{f},15 $\times$ 7^{m},50................ 1^{f},125

Mouvements de remblais à la surface.

Chargement des terres en brouette, transport à un relais.

Les terres du puits de service.

Cube... 12^{m},883

Cube ci-dessus................................ 27^{m},682

Ensemble............................ 40^{m},565

A 1^{f},45 le mètre cube.. 58^{f},82

(Suivant sous-détail précédent).

A reporter...................................... 12032^{f},49

Report		$12032^{f},49$	
Le chargement à la benne des terres ayant servi aux remblais de la galerie et de l'ancienne carrière.			
Cube	$27^{m},682$		
A $1^{f},34$ le mètre cube			N° 175.
Mouvements des remblais souterrainement.			
Chargement des terres en brouette, transport à un relais.			
Cube	$27^{m},682$		
A $2^{f},20$ le mètre cube		$60^{f},90$	
Sous-détail du prix.			
Chargement en brouette le mètre cube	$1^{f},00$		N° 184.
Transport à la brouette à un relais. Le mètre cube	$1^{f},20$		N° 189.
Le mètre cube	$2^{f},20$		
Dans la cour, le pavage en pavés méplats remaniés de 0,16 au panneau, 0,10 d'épaisseur de $2^{m},20 \times 2^{m},20$	$4^{m},84$		
A $3^{f},34$ le mètre superficiel		$16^{f},17$	N° 70 Série Pavage (col. 2).
Plus-value pour hourdis composé de 3 parties de sable de rivière et d'une partie de chaux hydraulique **c**.			
Surface	$4^{m},84$		
A $1^{f},01$ le mètre superficiel		$4^{f},89$	N° 70 Série Pavage (col. 4).
Sous le pavage, béton de gravillon lavé et de mortier de ciment Portland de $0^{m},08$ d'épaisseur après pilonnage.			
Surface	$4^{m},84$		
A $2^{f},88$ le mètre superficiel		$13^{f},94$	N° 32 Série Asphalte.
Plus-value de petite surface de pavage remanié.			
Surface	$4^{m},84$		
A $0^{f},20$ le mètre		$0^{f},97$	N° 75 Série Pavage.
Plus-value pour pavés méplats posés en losange.			
Surface	$4^{m},84$		
à $0^{f},86$ le mètre superficiel		$3^{f},73$	N° 77 —
Jointoiement à la française, sur pavés méplats, les joints coulés en mortier de ciment de Portland de Boulogne sur $0^{m},03$ de profondeur, puis remplis en ciment pur *idem* sur $0^{m},02$ de profondeur et tirés au fer.			
Surface	$4^{m},84$		
à $3^{f},74$ le mètre superficiel		$18^{f},10$	N° 81 —
La fourniture de 10 pavés méplats de 0.16×0.16 et 0.10 d'épaisseur.			
à $313^{f},50$ le mille		$3^{f},14$	
Sous-détail du prix.			
Pavés méplats de 0.16×0.16 et 0.10 d'épaisseur le mille	$250^{f},00$		N° 31 —
14 0/0 de faux-frais sur fournitures	$35^{f},00$		
Ensemble	$285^{f},00$		
Bénéfice 10 0/0	$28^{f},50$		
Le mille	$313^{f},50$		
Dans le reste de la surface de la cour la pose en recherche de 15 pavés sur mortier de chaux **c**.			
Surface	$1^{m},05$		
à $3^{f},34$ le mètre superficiel		$3^{f},51$	
Plus-value pour hourdis composé de 3 parties de sable de rivière et d'une partie de chaux hydraulique **c**.			
A reporter		$12157^{f},84$	

Report .... 12157^{f},84

Surface .... 1^{m},05

à 1^{f},01 le mètre .... 1^{f},16

Sous ce pavage, béton de gravillon lavé et de mortier de ciment Portland de 0.08 d'épaisseur.

Surface .... 1^{m},05

à 2^{f},88 le mètre .... 3^{f},02

Plus-value de petite surface de pavage remanié.

Surface .... 1^{m},05

à 0^{f},20 .... 0^{f},21

Plus-value pour pavés méplats posés en losange.

Surface .... 1^{m},05

à 0^{f},86 le mètre superficiel .... 0^{f},90

Jointoiement à la française sur pavés méplats, les joints coulés en mortier de Portland de Boulogne sur 0^{m},03 de profondeur, puis remplis en ciment pur *idem* sur 0^{m},02 de profondeur et tirés au fer.

Surface .... 1^{m},05

à 3^{f},74 le mètre superficiel .... 3^{f},93 N° 81 Série Pavage.

Démolition de forme en béton de gravillon et ciment de 0.08 d'épaisseur.

Surface .... 1^{m},05

à 0^{f},75 le mètre .... 0^{f},79 N° 88 Ciment.

Comment avons-nous obtenu cette surface de pavés méplats de 0.16 $\times$ 0.16 posés en recherche ?

Pavés neufs ou vieux, posés en recherche ou en parties contiguës ne produisant pas 0^{m},50 de surface.

Ces pavés seront comptés en surface à raison de 0^{m},07 par pavé et payés aux prix précédents. Obs. 112 Série Pavage

Nous faisons remarquer que la surface réelle de béton et de démolition de béton s'obtient de la manière suivante:

Dans un mètre superficiel de pavés méplats de 0.16 $\times$ 0.16 au panneau, il est employé 37 pavés, pour 15 pavés nous aurons la proportion suivante :

$$\text{Surface} = \frac{1^{m},00 \times 15}{37} = 0^{m},405$$

Nous n'avons pas fait de diminution dans la surface en raison des petites parties exécutées.

Dans la cour à la suite, dégarnissage de joints de pavage en mortier de ciment.

1 *partie*	1^{m},00 $\times$ 1.50	1^{m},50
1 autre	2^{m},25 $\times$ 1.10	2^{m},48
1 autre	3^{m},15 $\times$ 0.35	1^{m},10
1 autre	2^{m},00 $\times$ 0.45	0^{m},90
Ensemble		5^{m},98

à 1^{f},25 le mètre superficiel .... 7^{f},48 N° 84 —

Jointoiement en mortier de ciment de Portland du bassin de Paris, composé d'une partie de ciment et d'une partie de sable tamisé, les joints lissés à la spatule.

Surface .... 5^{m},98

à 3^{f},00 le mètre .... 17^{f},94 N° 79 —

Plus-value pour joints tirés au fer.

Surface .... 5^{m},98

à 0^{f},30 le mètre .... 1^{f},79

Le chargement en tombereau et enlèvement des gravois aux décharges publiques provenant des démolitions ci-dessus.

A reporter .... 12195^{f},06

Report.. 12195f,06

Suivant bon:

Le...... 1 voie à 1 cheval cubant.............. 1m,300

Vaut.. 8f,34

Chargement en brouette transport à 1 relais

Cube.. 1m,300

à 1f,21 le mètre cube.. 1f,57

Sous-détail des prix précédents.

Nous avons compté les enlèvements de gravois à la série de Maçonnerie ; lorsque les travaux ne comprendront que des travaux de pavage et qu'ils seront exécutés par un paveur, les enlèvements de gravois seront comptés à la série de Pavage n° 50, observation n° 51 et observation n° 52.

Gravois au mètre cube.

Gravois enlevés aux décharges publiques, compris chargement et déchargement, mesurés dans le tombereau, compensation faite de tout droit ou boni de décharge.

Le mètre cube.................................... 6f,40 — N° 50 Série Pavage.

A défaut de constatation de la contenance des tombereaux, le règlement les arbitrera comme suit :

1m,100 cube pour les tombereaux à un cheval.

1m,600 pour ceux à 2 chevaux.............................. » — Obs. 51 Série Pavage.

Lorque le tombereau enlèvera plus de 1 mètre cube à la fois, l'excédent d'un mètre cube sera payé le même prix diminué de 12 0/0.. » — Obs. 52 —

Les gravois ayant été enlevés par un entrepreneur de maçonnerie, nous ferons le décompte de la manière suivante :

Gravois enlevés aux décharges publiques compris chargement et déchargement, mesurés dans le tombereau, etc., le mètre cube.. 6f,60 » — N° 764 Maçonnerie.

Lorsque le tombereau enlèvera plus d'un mètre cube à la fois, l'excédent d'un mètre cube sera payé le même prix diminué de 12 0/0.

Soit.................... $\frac{6^f,60 \times 12}{100} = 0^f,792$

L'excédent sera payé le mètre cube

6f,60 — 0f,792 =.................. 5f,808

Et 0m,300 seront réglés

5f,808 × 0,300.............................. 1f,74

La voie de 1m,300 vaut..................... 8f,34

Le prix ci-dessus n'est applicable qu'aux gravois enlevés dans les espaces intérieurs et extérieurs accessibles au tombereau.......... » — Obs. 765 Maçonnerie.

Par suite d'inaccessibilité des tombereaux nous avons compté le chargement en brouette et transport à un relais.

Pour terminer le métré nous compterons le nettoyage en travaux d'entretien suivant les heures de régie passées à ce travail.

10 heures de garçon à 0f,86 l'un.......................... 8f,60 — N° 346 — Argent.

Ensemble.. 12213f,57 — 12.213f,57

ORDRE DE SERVICE N°

Cabinet de Monsieur *Architecte*

A M. ENTREPRENEUR DE MAÇONNERIE

DANS LA PROPRIÉTÉ X......

A Paris, Boulevard .... *N°*.....

Exécuter sous la voie publique un branchement d'égout du type n° 1 de 3^m,20 de profondeur de fouille sous le pavage et de 3^m,50 de longueur dans un terrain ordinaire.

Faire les étaiements, percements de mur et tous raccords nécessaires. Pendant l'exécution des travaux de raccordement à l'égout, il sera placé un gardien de rue au regard en fonte sur rue conformément aux règlements de police. L'éclairage de la rue se fera au moyen de deux lanternes. Pour défendre l'approche des fouilles il sera posé des lisses avec poteaux.

ÉGOUTS ET CANALISATIONS D'EAUX VANNES ET MÉNAGÈRES

Avant d'établir le décompte de ces travaux si nous nous reportons à la Série des Égouts et Canalisations d'eaux vannes et ménagères, nous voyons que les prix de règlement établis pour les travaux exécutés dans Paris sont composés de la manière suivante :

1° Des déboursés pour fournitures;

2° De 14 0/0 de faux frais sur les déboursés de fournitures;

3° Des déboursés de main-d'œuvre augmentés de 5 0/0 d'assurance accidents;

4° De 16 0/0 de faux frais sur les déboursés de main-d'œuvre et d'assurance accidents;

5° De 10 0/0 de bénéfice sur l'ensemble.

Observations générales.

1° Tous les prix qui vont suivre s'appliquent à des travaux faits avec des matériaux de première qualité dans l'espèce indiquée et avec toute la perfection possible d'exécution : ils comprennent le nettoyage et l'enlèvement de tous résidus provenant du travail exécuté;

2° Ils ont été calculés pour une unité de travail;

3° Ils ne comprennent aucun intérêt d'argent pour délai de paiement.

Exemple : Reportons-nous aux prix élémentaires, nous avons :

Heure de jour applicable aux travaux faits en régie.		
De cimentier-canalisateur, l'heure..........................	0f,90	N° 2 Série Égouts.
Augmentation de 5 0/0 pour l'assurance-accidents..........	0f,045	
L'heure..	0f,945	
16 0/0 de faux frais sur les déboursés de main-d'œuvre et d'assurance-accidents..	0f,15	
L'heure..	1f,095	
10 0/0 de bénéfice sur l'ensemble..........................	0f,109	
L'heure..	1f,204	
ou..	1f,20	N° 11 —

Nous établirons de même les autres prix pour la main-d'œuvre.

Heure supplémentaire.

Les heures supplémentaires jusqu'à 8 heures du soir seront payées le même prix que les heures de jour.. Obs. 18.

Heure de nuit, applicable aux travaux faits en régie.

Les heures de nuit commenceront à 8 heures du soir et finiront à 6 heures du matin.

A défaut de convention particulière, les heures de nuit seront payées le double des heures de jour.. Obs. 19.

Travaux faits à la lumière.

Chaque heure de compagnon et aide employée à des travaux faits à la lumière, compris valeur de l'éclairage et location (si besoin est) de bottes d'égoutier (plus-value).. 0f,10 N° 20.

Chaque heure de compagnon et aide employée à des travaux exécutés en fosses infectées ou autres lieux insalubres (plus-value)........ 0f,05 N° 21.

Cette dernière plus-value n'exclut pas la précédente; mais elle ne sera applicable que dans le cas où elle aura été préalablement convenue et constatée.. N° 22

Exemples :

Suivant attachement écrit :

le ....., à faire différents raccords d'enduits en ciment dans une fosse; temps passé 10 heures de cimentier-canalisateur et d'aide canalisateur, à 2f,29 l'une.. 22f,90

Sous-détail du prix.

N° 11 Série Égouts, l'heure de cimentier-canalisateur..........	1f,20	
N° 12 — — l'heure d'aide canalisateur................	0f,94	
L'heure..	2f,14	
Plus-value pour travaux exécutés à la lumière, l'heure.......	0f,10	N° 20.
Plus-value de travaux exécutés en fosse infectée............	0f,05	N° 21.
L'heure..	2f,29	

Marchandises employées : Obs. 9 Série Égouts.

Ciment de Portland marque Demarle et Lonquety......... 75 kilogr.

Pour les matériaux il y a lieu de se reporter à la Série de Maçonnerie.

Nous avons : N° 112 Série MAÇONNERIE. Série Égouts.

Ciment de Portland :

Les 1.000 kilogrammes..	75f,00
14 0/0 de faux frais sur fournitures........................	10f,50
Ensemble..	85f,50
Bénéfice 10 0/0..	8f,55
Les 1.000 kilogrammes..	94f,05

Nous avons la proportion suivante:

$$\frac{94^f,05 \times 75^k}{1.000} = \ldots\ldots\ldots\ldots \quad 7^f,05$$

Sable fin 0m,050 à 11f,29 le mètre.. 0f,56

Nous établirions de même le sous-détail du sable fin.

Ordinairement avant de faire les réparations d'une fosse, il est exécuté des travaux préparatoires, tels que :

Brossage. — Grattage et lavage des parois et voûtes d'anciennes fosses, le mètre superficiel.. 0f,35 N° 60 —

Le séchage d'une fosse se fait au moyen de gros plâtre jeté sur les murs, voûtes, radiers.

Ce travail se compte en régie suivant ce que nous avons dit précédemment.

A défaut d'attachement reconnu il est évalué le mètre superficiel. 0f,30

Pour terminer avec cette question de fosse, nous dirons qu'en dehors de certains produits employés à la désinfection, il est fait par mesure d'assainissement des badigeons à la chaux ou en ciment.

Badigeon à 2 couches à la chaux ou en ciment sur anciens enduits en mortier ou en ciment d'anciens égouts ou d'anciennes fosses, sans grattage ni lavage, le mètre superficiel.............................. 0^{f},18 — N° 27 Série Égouts.

Chaque couche en plus .... 0^{f},09 — N° 28 —

Pour l'exécution des travaux en régie, il est accordé une plus-value de transport.

Voyage de matériel applicable seulement pour travaux exécutés en égout et en régie, exécutés sur ordre spécial.......................... 5^{f},00 — N° 468 —

En dehors des travaux en régie, les travaux au métré, comprennent dans leur plus-value, la valeur de la lumière, la location de bottes d'égoutier et les plus-values accordées aux ouvriers pour travaux exécutés en lieux insalubres. — Obs. 24 —

Exemple :

Béton de cailloux et mortier n° 2 de chaux hydraulique exécuté en fosse, le mètre cube, n° 378 col. 3, maçonnerie....................... 26^{f},75 — Obs. 30 —

Plus-value pour béton exécuté en fosse, le mètre cube....... 2^{f},00 — N° 31 —

Le mètre cube .... 28^{f},75

Cette plus-value comprend *la valeur de la lumière* s'il y a lieu, et *la descente des matériaux soit à la hotte, soit au treuil.*

Barrière. — Location de lisses en bois pour défendre l'approche des fouilles, compris pose et dépose, le mètre linéaire............. 0^{f},20 — N° 29 —

Branchement d'égout sur la voie publique ou égout exécuté dans l'intérieur des propriétés particulières, compris arrachage de pavage et repavage provisoire, déblai pour fouille, jet sur banquette, jet sur berge, éloignement des terres, reprise en remblai, pilonnage, enlèvement aux décharges publiques des terres excédentes et superflues, dressement des talus et fonds de fouille, étaiements et étrésillonnements, s'il y a lieu, maçonnerie de 0^{m},20 d'épaisseur en meulière hourdée en mortier composé de 350 kilogr. de ciment de Vassy par mètre cube de sable de rivière, compris voûtes et cintrages des dites ; chape de 0^{m},02 d'épaisseur en mortier de ciment *idem* à l'extérieur de la voûte (extrados) ; enduit des voûtes et piédroits de 0^{m},01 à 0^{m},02 d'épaisseur en mortier, composé de 900 kilogr. de ciment de Vassy pour un mètre cube de sable fin, enduit du radier de 0^{m},03 d'épaisseur en mortier composé de 650 kilogr. de ciment de Portland par mètre cube de sable de rivière ; compris encore la location, pose et dépose des lisses et poteaux de barrières.

Egout type n° 1. — Uniformément adopté pour les branchements particuliers à 2^{m},74 de profondeur de fouille, mesure prise sous pavage ; 2^{m},24 de hauteur d'égout mesurée du dessous du radier au-dessus de l'extrados, et 0^{m},90 de largeur hors-œuvre des murs au radier et 1^{m},30 de largeur hors-œuvre des murs à la naissance de la voûte. Mesures intérieures enduits faits : 1^{m},80 de hauteur entre radier et clé de voûte, 0^{m},50 de largeur au radier et 0^{m},90 de largeur à la naissance de la voûte :

Le mètre courant d'égout sous pavage......................... 85^{f},00 — N° 43 —

Le mètre courant d'égout sous sol non pavé.................. 84^{f},30 — N° 44 —

La profondeur de fouille sous pavage se mesure à partir du dessous des pavés.

Sous un sol non pavé, elle se mesure à partir du dessus des terres où à partir du dessous des revêtements, dessous des dalles, dessous du béton pour les aires en bitume ou en asphalte comprimé, dessous de l'empierrement pour les chaussées macadamisées.

La démolition et, s'il y a lieu, la remise en place des revêtements autres que le pavage seront comptées séparément. — Obs. 45.

Plus ou moins-value par mètre courant de branchement d'égout.

Pour augmentation ou diminution de profondeur de fouille.

	PROFONDEURS			
	Jusqu'à 3m,60	de 3m,61 à 5m,40	de 5m,41 à 7m,20	de 7m,21 à 9m,00
	fr.	fr.	fr.	fr.
Par mètre de profondeur	4.65	5.65	6.65	7.65

N° 46 Série Égouts.

Pour fouille exécutée :

Par mètre de profondeur :	PROFONDEURS				
	jusqu'à 2m,74	de 2m,74 à 3m,60	de 3m,61 à 5m,40	de 5m,41 à 7m,20	de 7m,21 à 9m,00
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
En terre glaise..................	4.50	1.15	1.40	1.65	1.90
En tuf..........................	9.00	2.30	2.80	3.30	3.80
En gypse ou masse de pierre....	13.50	3.45	4.20	4.95	5.70

N° 47 —
N° 48 —
N° 49 —

NOTA : Les plus-values ci-dessus ne seront acceptables que si la nature du terrain a été constatée pendant l'exécution des travaux.............. Obs. 50.

Lorsque la nature du terrain nécessitera un boisage spécial, il devra être constaté pendant l'exécution des travaux et sera payé suivant les prix d'étaiement ci-après art. 209 à 215 .... Obs. 51.

La plus ou moins-value totale à appliquer dans chaque cas s'obtient en multipliant l'un ou l'autre des prix ci-dessus n° 46 suivant la situation de la fouille, par la différence exprimée en mètres et centimètres entre la profondeur moyenne effective et celle qui sert de base au calcul du type par mètre courant.. Obs. 52.

La mesure du branchement particulier se prendra de la naissance de la voûte hors-œuvre du mur de l'égout public jusqu'au mur de face de la propriété ou jusqu'au mur pignon de l'égout plus 0m,20 (épaisseur dudit pignon).

Le percement dans un égout de type quelconque pour pénétration d'un branchement particulier, comprenant tous raccords de maçonnerie et d'enduits, sera payé en plus-value :

La pièce.. 12f,00 N° 54.

Le percement du mur de l'égout public pour passage d'un tuyau quel qu'en soit le diamètre, comprenant tous raccords et reprises de matériaux, sera payé en plus-value :

La pièce.. 5f,00 N° 55.

NOTA. Les prix ci-dessus, nos 54 et 55, seront augmentés de 25 0/0 lorsque le travail sera exécuté sous galerie. N° 56.

Brique. — Tous les travaux en briques, soit au mètre cube, soit au mètre superficiel, seront payés aux prix portés à la Série de Maçonnerie, selon les espèces ou provenances des briques, selon la qualité du hourdis et selon leur emploi. Obs. 57

Plus-value pour travaux en briques neuves ou vieilles compris descente de matériaux, soit à la hotte, soit au treuil, pour travaux exécutés :

	OUVRAGES au MÈTRE CUBE	OUVRAGES AU MÈTRE SUPERFICIEL 0,22 d'épaisseur	0,11 d'épaisseur	0m,54 d'épaisseur	
	fr.	fr.	fr.	fr.	
Sous galerie, égout, fosse ou deuxième cave......	5.50	1.35	0.65	0.35	N° 58.
En 1re cave...........	2.75	0.65	0.35	0.15	

Buse, gargouille, gouttière, tuyau provisoire en fonte, zinc, bois ou tôle, pour écoulement des eaux, en location, compris double transport, pose et dépose : à ciel ouvert, le mètre linéaire................ 0f,75 N° 61.

Sous galerie.. 1f,25 N° 62.

Canalisation en fonte.

Pour fourniture et transport sans pose, suivant le cours du jour du travail porté au *cours des matériaux* publié par l'Architecture, augmenté de 14 0/0 pour déchets, risques de casse, etc., etc. et de 10 0/0 pour bénéfice.. Obs. 63.

Tuyaux ronds de canalisation d'eaux vannes, pluviales et ménagères (en fonte mince de 0,005 d'épaisseur) *de 0,65 de longueur et au-dessus*, suivant le cours du jour de la commande du travail, suivant indications de l'art. 63. Obs. 64.

Pour raccords, tuyaux de moins de 0,65 de longueur, coudes, embranchements, culottes, dauphins. *Plus-value* le kilogr............... 0f,02 N° 65.

Pour T et coudes à tubulures.

Le kilogr.. 0f,05 N° 66.

Toutes les fontes fournies devront être pesées contradictoirement avant leur emploi ; au cas où cette constatation préalable n'aurait pas été faite, le règlement arbitrerait les poids conformément au tableau nos 68 à 80 de la Série Égouts.

Lorsque le ou les moignons d'embranchements des tuyaux sont d'un diamètre inférieur à celui desdits tuyaux, le tuyau est appelé embranchement.

Lorsque, au contraire, ce ou ces moignons ont le même diamètre que le tuyau, le tuyau prend le nom de culotte................................ Obs. 81.

Le développement moyen des culottes avec leurs branchements est de 0m,90. Obs. 82.

Les coudes au 1/4 ont en moyenne 0m,40 de développement........... Obs. 83.

Les coudes au 1/8, 0m,30 de développement. Obs. 84.

Il ne sera fourni de fontes épaisses que sur ordre spécial et écrit, et les poids de ces fontes devront toujours être reconnus contradictoirement avant leur mise en place.. Obs. 85.

Canalisation en fonte.

Pour pose de tuyaux en fonte mince, droits ou courbes, raccords, culottes, etc., etc., au mètre linéaire :

	DIAMÈTRES DES TUYAUX EN MILLIMÈTRES 67	81	94	108	135	162	189	216	243	
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
En élévation.....	1.00	1.10	1.15	1.25	1.35	1.60	1.80	1.90	2.15	N° 86.
En tranchée.....	0.90	1.00	1.05	1.10	1.20	1.45	1.60	1.75	2.00	N° 87.

NOTA. — *La pose en élévation* comprend les collets en ciment de Vassy, 1re qualité, mais ne comprend pas les trous, scellements et fournitures de colliers ou corbeaux. Obs. 88.

La pose en tranchée ne comprend pas les tranchées qui seront payées à part, suivant les articles nos 451 à 457, mais comprend les dressements, calages en meulières, moellons ou garnis et les collets en ciment de Vassy.. » Obs. 89.

Dans les terrains de remblai ou mauvais sol, les canalisations se posent généralement :

1° Sur une forme en béton de gravillon et ciment armé avec empattement de chaque côté.

2° A droite et à gauche de la canalisation, il se fait des calages en meulière et ciment I dans toute la longueur.

L'observation nº 89 ne comprend pas ces divers travaux. Ce *n'est que le garnissage* ou *massif* fait à *la jonction des tuyaux*, au droit de chaque collet sous la canalisation.. » Observation.

Métrage de la pose des tuyaux en fonte :

Les coudes au 1/4 seront comptés pour $0^m,40$ de longueur, ceux au 1/8 pour $0^m,30$ de longueur ; les culottes et embranchements simples pour $0^m,90$ de longueur.. »

Les culottes doubles et embranchements doubles pour $1^m,10$ de longueur.. » Obs. 90.

Pose des tuyaux en fonte exécutée :

Sous galerie, en fosse ou en 2me cave, aux prix ci-dessus augmentés de 25 0/0.. » Obs. 91.

En 1re cave, aux prix ci-dessus augmentés de 12.50 0/0...... » Obs. 92.

Plus-value pour pose de tuyaux en fonte épaisse fournie sur ordre exprès, 25 0/0 *en plus* des prix ci-dessus........................... » Obs. 93.

Plus-value pour pose de tuyaux en fonte en plafonds, sur voûtes ou sur murs, à plus de $3^m,00$ du sol, les prix ci-dessus seront augmentés de 10 0/0.. » Obs. 94.

Canalisation en grès vernissé :

Pour fourniture et transport sans pose de :

	DIAMÈTRES INTÉRIEURS DES TUYAUX EN MILLIMÈTRES										
Poids approximatif au mètre.......	50 / 6k	80 / 10k	100 / 12k	120 / 17k	150 / 20k	180 / 28k	200 / 32k	220 / 36k	250 / 44k	300 / 60k	
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
Tuyaux droits, le mètre linéaire....	1.00	1.50	1.70	2.15	2.75	3.75	4.20	5.00	6.00	8.40	Nº 95.
Coudes au 1/4, au 1/8 et au 1/16, la pièce..........................	1.00	1.50	1.75	2.25	2.75	3.65	4.05	4.50	5.50	7.55	Nº 96.
Jonctions parallèles, simples ou coniques, la pièce................	1.25	1.75	2.25	2.55	3.40	4.60	5.00	6.10	7.20	9.90	Nº 97.
Jonctions simples, à regards ou jonctions doubles, la pièce............	1.75	2.55	3.05	3.40	4.20	5.55	6.10	7.00	8.40	11.75	Nº 98.
Jonctions doubles à regards, la pièce..........................	2.75	3.65	4.20	5.00	5.90	7.20	7.70	8.60	10.00	13.45	Nº 99.
Coudes à regards, la pièce..........	2.85	3.20	3.45	3.95	4.60	5.20	5.70	6.20	7.55	10.55	Nº 100
Caniveaux avec ou sans collets, la pièce..........................	»	»	0.65	0.90	1.00	1.50	1.70	2.20	2.40	3.90	Nº 101.
Caniveaux jonctions simples	»	»	1.75	2.15	2.55	3.50	3.90	4.30	5.70	7.15	Nº 103.
— jonctions doubles.......	»	»	2.55	3.15	3.75	5.00	5.90	6.45	7.55	9.70	Nº 104.
— coudes, la pièce.........	»	»	1.25	1.70	2.15	2.95	3.40	3.75	5.00	5.90	Nº 102.
Tuyaux operculaires...............	»	1.50	1.70	2.15	2.75	3.75	4.20	5.00	6.00	8.40	Nº 105.
Siphons horizontaux, verticaux ou obliques, la pièce...............	5.00	6.70	7.55	9.30	11.75	14.30	15.05	17.55	21.90	30.30	Nº 106.
Siphons à regards, la pièce	»	»	9.10	10.80	13.30	15.80	16.60	19.20	23.40	31.70	Nº 107.

Les bouts droits de 0m,60 et 0m,80 de longueur, pour fourniture et transport sans pose, sont mesurés sans le collet, les autres bouts sont mesurés à leur longueur réelle.. Obs. 108.

Les bouts droits de 0m,050 et de 0m,080 de diamètre
Se font........................ 0m,60 de longueur Obs. 109.
Les bouts droits de 0.100 Diamètre en 0m,60 et 0m,80 de longueur Obs. 110.
» » 0.12 à 0.25 Diamètre..........*idem*........... Obs. 111.
» » 0.30 à 0.50 Diamètre 0m,60 de longueur Obs. 112.
Les caniveaux droits de tous les diamètres 0m,60 de longueur Obs. 113.

Pour toutes les autres fournitures en grès vernissé, suivant les tarifs des fabricants, diminués de la remise marchande et augmentés de 10 0/0 pour bénéfice.. » Obs. 114.

Canalisation en grès vernissé pour pose :

	DIAMÈTRES INTÉRIEURS DES TUYAUX EN MILLIMÈTRES										
	50	80	100	120	150	180	200	220	250	300	
Tuyaux droits.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
Pose en élévation, le mètre linéaire.	1.05	1.15	1.25	1.45	1.65	1.85	2.10	2.25	2.45	2.90	N° 115.
— en tranchée, —	0.95	1.05	1.15	1.30	1.50	1.70	1.90	2.05	2.25	2.65	N° 116.
Coudes au 1/4, au 1/8 et au 1/16.											
Pose en élévation, la pièce.........	0.45	0.50	0.55	0.65	0.80	0.90	1.00	1.30	1.40	1.70	N° 117.
— en tranchée, la pièce.........	0.40	0.45	0.50	0.55	0.75	0.85	0.90	1.15	1.30	1.55	N° 118.
Jonctions parallèles simples ou coniques.											
Pose en élévation, la pièce.........	0.90	1.00	1.10	1.25	1.60	1.80	2.00	2.60	2.80	3.35	N° 119.
— en tranchée, —	0.80	0.90	1.00	1.15	1.45	1.65	1.80	2.35	2.60	3.05	N° 120.
Jonctions doubles.											
Pose en élévation, —	1.40	1.55	1.70	1.95	2.40	2.70	3.00	3.65	4.00	4.75	N° 121.
— en tranchée, —	1.25	1.40	1.55	1.75	2.20	2.50	2.70	3.30	3.65	4.35	N° 122.
Jonctions simples à regards.											
Pose en élévation, la pièce.........	1.00	1.10	1.20	1.40	1.75	2.00	2.20	2.80	3.05	3.65	N° 123
— en tranchée, —	0.90	1.00	1.10	1.25	1.60	1.80	2.00	2.55	2.80	3.30	N° 124.
Jonctions doubles à regards.											
Pose en élévation, la pièce.........	1.50	1.65	1.80	2.10	2.55	2.90	3.20	3.85	4.25	5.05	N° 125.
— en tranchée, —	1.35	1.50	1.65	1.90	2.30	2.65	2.90	3.50	3.85	4.60	N° 126.
Coudes à regards.											
Pose en élévation, la pièce.........	0.55	0.60	0.65	0.75	0.95	1.10	1.20	1.50	1.65	1.95	N° 127.
— en tranchée, —	0.50	0.55	0.60	0.70	0.85	1.00	1.10	1.35	1.50	1.80	N° 128.
Caniveaux avec ou sans collet.											
Pose en tranchée, la pièce.........	»	»	1.10	1.25	1.45	1.65	1.80	1.95	2.15	2.55	N° 129.
Caniveaux coudes.											
Pose en tranchée, —	»	»	0.50	0.55	0.75	0.85	0.90	1.15	1.30	1.55	N° 130.
Caniveaux jonctions simples.											
Pose en tranchée, la pièce.........	»	»	1.00	1.15	1.45	1.65	1.80	2.35	2.60	3.05	N° 131.
Caniveaux jonctions doubles.											
Pose en tranchée, la pièce.........	»	»	1.55	1.75	2.20	2.50	2.70	3.30	3.65	4.35	N° 132.
Tuyaux operculaires.											
Pose en tranchée, —	»	1.15	1.25	1.40	1.60	1.80	1.95	2.10	2.30	2.70	N° 133.

Pose des Tuyaux ou Appareils en grès vernissé.

Sous galerie, en fosse ou *en deuxième cave,* aux prix du tableau précédent augmentés de 25 0/0.. » Obs. 134.

En première cave, aux prix du tableau ci-dessus, augmentés de 12,50 0/0.. » Obs. 135.

Nota. — La pose en élévation comprend les collets en ciment de Vassy

première qualité, mais ne comprend pas les trous, scellements et fournitures de colliers ou corbeaux.............................. » Obs. 136.

La pose en tranchée ne comprend pas les tranchées qui seront payées à part suivant les articles nos 451 à 454, mais comprend les dressements, calages en meulières, moellons ou garnis et les collets en ciment de Vassy.... Obs. 137.

L'*Observation* pour pose de canalisation en grès vernissé sur terrain de remblai ou mauvais sol que nous avons faite précédemment pour la pose de canalisation en fonte est à rappeler ici.................... » Observation.

Observation. — *Les jonctions coniques sont mesurées au plus fort diamètre.*

Observation. — Toutes les fournitures de grès avec regards décrites précédemment ne comprennent pas la valeur des tampons hermétiques ni la pose des tampons...................................... » Observation.

Appareils de Canalisation en fonte.

Pour fourniture et transport sans pose de :	Diamètres intérieurs des tuyaux en millimètres							
	81	94	108	135	162	189	216	
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
Siphons horizontaux à tampon hermétique, la pièce.......	12.00	14.00	15.00	20.00	23.00	27.00	36.00	N° 138
Siphons verticaux à tampon hermétique, la pièce.......	15.00	17.00	18.00	20.00	23.00	27.00	»	N° 139.
Culottes et embranchements simples à regard, la pièce..	»	»	11.00	14.00	16.00	18.00	24.00	N° 140.
Culottes et embranchements doubles à regard, la pièce..	»	»	12.00	15.00	20.00	24.00	27.00	N° 141.
Coudes à regard hermétique, coudes au 1/4, la pièce.....	»	»	9.00	11.00	14.00	17.00	»	N° 142.
Tampons hermétiques seuls, la pièce....................	4.00	4.50	5.00	6.00	7.00	8.00	10.00	N° 143.
Coulisses de raccordement, la pièce....................	5.00	6.00	6.50	7.50	9.00	10.50	»	N° 145.
Regard à tampon hermétique, la pièce..................	»	»	7.00	8.00	10.00	12.00	14.50	N° 146.

Cônes de Raccordement.

	Diamètres intérieurs en millimètres des tuyaux à raccorder												
En fonte.	81 94	94 108	108 135	135 162	135 189	162 189	162 216	189 216	189 243	216 243	216 300	243 300	
En grès..	» »	» »	100 100	120 120	120 150	150 150	150 180	180 180	180 200	200 200	200 250	250 250	
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
La pièce.	2.10	2.40	2.70	3.00	3.30	3.60	4.80	5.40	6.50	7.80	9.10	9.75	N° 147.

Châssis à grilles droites ou cintrées.

	Diamètres de la grille					
	0.13	0.19	0.23	0.27	0.38	
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
Châssis complets avec grilles. la pièce.	3.90	5.20	6.50	7.80	10.00	N° 148.
Grilles seules............... id.	2.70	3.25	3.90	4.55	7.25	N° 149.

Nota. — Les grilles se font en fonte ou en acier estampé et galvanisé .... » Obs. 150.

Regards d'entrée d'eau (siphons) pour Cours, à panier avec siphon indépendant.

Diamètre du regard..............	0.250	0.250	0.300	0.400	
Diamètre du siphon..............	0.094	0.108	0.135	0.162	
	fr.	fr.	fr.	fr.	
Siphons à panier complet, sans tubulures, la pièce.	23.00	24.00	35.00	55.00	N° 151.
— — avec tubulures. la pièce.	»	27.00	40.00	60.00	N° 152.
Pièces détachées :					
Regards sans tubulures.....................	7.80	9.75	13.65	15.60	N° 153.
— avec tubulures.....................	»	13.00	18.20	20.15	N° 154.
Grilles, fonte ou tôle.......................	3.90	3.90	4.55	6.25	N° 155.
Paniers, tôle ou fil de fer..................	4.55	4.55	6.50	7.80	N° 156.
Siphons, dits Cols de Cygne................	6.50	7.80	13.00	15.60	N° 157.

Nota. — Pour la pose, voir articles nos 386 à 415............ » N° 158.

Chape.

Les chapes en mortier ou en ciment seront payées aux prix portés à la Série de Maçonnerie.. Obs. 159.

Plus-value pour chapes exécutées :

Sous galerie ou en deuxième cave, y compris descente de matériaux, le mètre superficiel.. 0f,65 N° 160.

En première cave, le mètre superficiel........................ 0f,325 N° 161.

Ciment.

De Vassy. Marques Grenan, Millot, Gariel et Prévost, compris double transport :

Pour fourniture de 50 kilos (un sac) et au-dessus, le kilo.... 0f,07 N° 162.

Pour fourniture de moins de 50 kilos (un sac)..... le kilo.... 0f,08 N° 163.

De Portland. Marques Lonquéty, Famchon, Quillot de Grenoble, dit de la Porte de France :

Pour fourniture de 50 kilos (un sac) et au-dessus, le kilo.... 0f,095 N° 164.

Pour fourniture de moins de 50 kilos (un sac), le kilo....... 0f,105 N° 165.

Cintrage.

Les cintrages pour voûtes seront payés aux prix portés à la Série de Maçonnerie.. » Obs. 166.

Les cintrages des branchements d'égouts particuliers ci-dessus font partie du prix du mètre linéaire d'égout et ne sont jamais payés à part. » Obs. 167.

Plus-value pour cintrages exécutés sous-galerie ou en deuxième cave, 25 0/0 en sus des prix précédents........................... » Obs. 168.

Cintre pour égout, autre que celui du type de branchement d'égout réglementaire. Pour location, double transport, pose et dépose, mesures prises à l'intrados des voûtes :

Jusqu'à $0^m,80$ de diamètre, le mètre linéaire................ $1^f,00$ N° 169.

De $0^m,81$ à $1^m,00$ — — .... $1^f,65$ N° 170.

De $1^m,01$ à $2^m,00$ — — .... $3^f,10$ N° 171.

Coupement.

De plaque en fonte unie, striée ou cannelée, ou de plaque en tôle striée jusqu'à $0^m,20$ de largeur, la pièce........................... $1^f,00$ N° 172.

Chaque centimètre de largeur en plus...................... $0^f,10$ N° 173.

Coupement de Tuyau ou Caniveau en fonte ou en *grès*, compris risque de casse :

	DIAMÈTRES INTÉRIEURS EN MILLIMÈTRES				
	de 0.108 et au-dessous	de 110 à 200	de 210 à 300	de 300 à 400	
	fr.	fr.	fr.	fr.	
La pièce.........	0.80	1.05	1.60	2.00	N° 174.

Coupement de gargouille carrée.

de 0.14 × 0.14................................ la pièce. $1^f,60$ N° 175.

de 0.22 × 0.14................................ — $2^f,60$ N° 176.

Crépi.

Les crépis, gobetages ou dégrossissages, en ciment ou en mortier, seront payés aux prix des enduits ci-après n°s 198 à 208, avec une moins-value de 33 0/0... » Obs. 177.

Cuvette réglementaire.

Tous les appareils diviseurs ou filtrants recevant les liquides en cas de débordement desdits appareils, compris enduits et arêtes en ciment.

En radier neuf....................................... la pièce. $3^f,00$ N° 178.

Dans un ancien massif, compris piochement, reprise et enduits en ciment.. la pièce. $6^f,00$ N° 179.

Lorsque la cuvette sera exécutée :

Sous galerie, aux prix ci-dessus, augmentés de 25 0/0......... » Obs. 180.

En première cave, aux prix ci-dessus, augmentés de 12,50 0/0.. » Obs. 181.

Démolition.

Toutes les démolitions en béton, briques, meulières, moellons et pierre, seront payées aux prix portés à la Série de Maçonnerie........ » Obs. 182.

Plus-value pour démolition de murs en briques, moellons ou meulières, hourdés en ciment, par mètre cube.......................... $1^f,75$ N° 183.

La démolition de pierre de taille posée sur ciment sera payée sans plus-value... » Obs. 184.

Plus-value pour démolition de béton, briques, moellons ou meulières faites :

Sous galerie en fosse ou en 2me cave aux prix ci-dessus augmentés de 25 0/0, compris éclairage.................................. » Obs. 185.

En première cave aux prix ci-dessus augmentés de 12,50 0/0... » Obs. 186.

Plus-value. La démolition de pierre de taille faite :

Sous galerie en fosse ou en 2me cave sera payée aux prix portés à la Série de Maçonnerie avec une plus-value par mètre cube de.... $8^f,00$ N° 187.

En première cave avec une plus-value par mètre cube de..... 4f,00 N° 188.

Les plus-values allouées ci-dessus pour démolitions, comme celles accordées plus loin pour les évidements sur travaux faits sous galerie, en fosse ou en 2me cave, comprennent le transport des matériaux et gravois, leur montage au rez-de-chaussée et leur rangement........... » Obs. 189.

Repavage, reblocage.

Dépavage sur tranchée, compris rangement et repavage ou reblocage, le mètre superficiel.. 0f,90 N° 190.

Dépose et repose de dallage en granit sur tranchée, avec rangement et repose provisoire, le mètre superficiel......................... 1f,85 N° 191.

Dépose de tuyaux en fonte ou en grès vernissé :

Avec soin pour réemploi des tuyaux, compris descellement des colliers, nettoyage et rangement, sera payée 50 0/0 des prix de pose, articles nos 86 à 94 et nos 115 à 137.................................. » Obs. 192.

Dépose de tuyaux hors d'usage et ne pouvant plus être réemployés, compris rangement, sera payée *vingt-cinq* pour cent des prix de pose, articles nos 86 à 94 et nos 115 à 137........................... » Obs. 193.

Dépose de siphons, regards, trappes, etc. :

Faite avec soin pour réemploi, compris nettoyage et rangement à 50 mètres, sera payée 30 0/0 des prix de pose, articles nos 386 à 418 » Obs. 194.

Dépose faite *en démolition* pour objets hors d'usage, compris rangement, sera payée 15 0/0 des prix de pose, articles nos 386 à 418....... » Obs. 195.

Descellement.

Ces descellements seront, suivant leur nature, évalués en légers, comme à la Série de Maçonnerie.. » Obs. 196.

Détamponnement de culotte ou T de dégorgement ou d'attente, lorsque ce détamponnement sera fait en dehors du temps compté par attachement.. la pièce. 0f,25 N° 197.

Enduit en ciment.

Les enduits en ciment de toute nature, sur murs neufs, seront payés aux prix de la Série de Maçonnerie........................... » Obs. 198.

L'épaisseur ordinaire des enduits d'égout est de 0m,03 sur meulière.. » Obs. 199.

Plus-value sur les prix d'enduit en ciment pour enduits faits sur vieux murs.

Les vieux murs étant seulement jointoyés en mortier de chaux ou ciment, compris dégarnissage des joints, le mètre superficiel.... 0f,45 N° 200.

Les vieux murs étant enduits en ciment, compris piochement de l'ancien enduit et dégarnissage des joints, le mètre superficiel.. 0f,70 N° 201.

Pour les enduits exécutés sur vieux murs, il sera accordé comme nouvelle plus-value n'excluant pas les précédentes, pour ceux exécutés :

Sous galerie, en fosse ou en 2me cave.

Le mètre superficiel... 0f,70 N° 202.

En 1re cave, le mètre superficiel........................... 0f,35 N° 203.

Ces dernières plus-values comprennent en outre l'écopage des eaux et au besoin l'établissement des batardeaux......................... » Obs. 204.

Plus-value pour enduits sur murs neufs (compris l'éclairage) exécutés :

Sous galerie en fosse ou en *deuxième cave :*

Enduits en ciment de Vassy de 0.03 d'épaisseur, le mètre superficiel.. 0f,55 N° 205.

Enduits en ciment de Portland de 0.03 d'épaisseur, le mètre superficiel.. 0f,85 N° 206.

En 1re cave, 1/2 des prix ci-dessus, articles nos 205 et 206.... » Obs. 207.

Les prix d'enduits et les plus-values ci-dessus comprennent le nettoyage, le montage et la sortie des gravois............................ » Obs. 208.

Étaiement.

Location de bois neuf ou vieux, chêne ou sapin, assemblé ou non, compris double transport, coltinage, façon, déchet, pose et dépose, pour

étaiement, blindage, couche, étançonnement, étrésillonnement, prix moyen et confondu.

A ciel ouvert, le stère .... 32f,00 N° 209.

Sous galerie, en fosse ou en 2me cave, le stère .... 42f,00 N° 210.

Étaiement, etc. Comme précédemment, mais pour dépose et repose seulement dans le même établissement, compris coltinage.

A ciel ouvert, le stère .... 13f,00 N° 211.

Sous galerie, en fosse ou en 2me cave, le stère .... 20f,00 N° 212.

Plus-value pour bois laissés dans les fouilles, lorsque la nature du sol l'exigera et lorsque l'ordre exprès en aura été donné.

Pour le bois de chêne, le stère .... 43f,00 N° 213.

Pour le bois de sapin, le stère .... 35f,00 N° 214.

Lorsque, exceptionnellement, un entrepreneur de charpente aura été chargé de ces travaux, on appliquera les prix prévus à la Série spéciale de Charpente .... » Obs. 215.

Évidement.

Les abatages, évidements et refouillements faits sur pierre de taille, seront payés suivant la nature de la pierre, d'après le mode d'évaluation et les prix portés à la Série de Maçonnerie .... » Obs. 216.

Ceux exécutés :

Sous galerie, en fosse ou en 2me cave, mêmes prix augmentés d'une plus-value de douze pour cent. Obs. 217.

En 1re cave, 6 0/0 .... Obs. 218.

Fermeture du tampon de fosse avec coulage de sable sec tamisé dans les joints et recouvrement des joints en ciment.

En pierre, travail fait en même temps que d'autres travaux, la pièce .... 2f,50 N° 219.

En fonte, même travail .... 1f,75 N° 220.

Dérangement spécial, plus-value sur les nos 219 et 220 .... 1f,50 N° 221.

Fer forgé.

Corbeaux et supports pour tuyaux.

En fer carré, cintrés et amincis d'un bout et à scellement de l'autre.

	DIAMÈTRES INTÉRIEURS DES TUYAUX EN MILLIMÈTRES									
Tuyaux en fonte	67	81	94	108	135	162	189	216	243	
— grès vernissé, etc.	»	50	80	100	120	150	»	180	200	
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
Pour fourniture en fer ordinaire	0.45	0.46	0.47	0.48	0.55	0.85	1.10	1.40	1.75	N° 222.
Pour fourniture en fer galvanisé	0.57	0.58	0.59	0.60	0.69	1.05	1.35	1.75	2.20	N° 223.
Pour pose sur :										
Moellon ou brique	0.60	0.60	0.70	0.70	0.80	0.80	0.80	1.05	1.05	N° 224.
Meulière ou béton	0.90	0.90	1.00	1.00	1.10	1.10	1.10	1.35	1.35	N° 225.
Pierre dure ou ciment armé.	1.00	1.00	1.10	1.10	1.20	1.20	1.20	1.45	1.45	N° 226.

La pose comprend le percement du trou, le scellement et le raccord en ciment .... Obs. 227.

Les colliers et supports de formes et dimensions spéciales pour fourniture seulement, seront payés :

Ceux en fer, carrés, cintrés et amincis d'un bout et à scellement de l'autre :

ordinaire, le kilog .... 0f,55 N° 228.

galvanisé, le kilog .... 0f,70 N° 229.

Ceux en fer à T ordinaire, le kilog .... 0f,65 N° 230.

» » galvanisé, le kilog .... 0f,80 N° 231.

Colliers :

En fer feuillard ou à ruban de 0m,03 de largeur sur 0m,0035 d'épaisseur, cintrés suivant le diamètre des tuyaux, avec scellement de 0.10, fendu ou roulé à chaque bout.

Pour tuyaux, la pièce..

	DIAMÈTRES INTÉRIEURS DES TUYAUX EN MILLIMÈTRES									
En fonte de..............	67	81	94	108	135	162	189	216	243	
En grès vernissé de........	»	50	80	100	120	150	»	180	200	
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
Pour fourniture en fer ordinaire..................	0.20	0.21	0.23	0.25	0.30	0.35	0.40	0.55	0.60	N° 232.
Pour fourniture en fer galvanisé.................	0.25	0.26	0.29	0.31	0.38	0.44	0.50	0.69	0.75	N° 233.
Colliers. Pour pose sur :										
Moellon ou brique........	0.40	0.40	0.45	0.45	0.50	0.50	0.55	0.75	0.75	N° 234.
Meulière ou béton.........	0.60	0.60	0.65	0.65	0.70	0.70	0.75	0.95	0.95	N° 235.
Pierre dure..............	0.70	0.70	0.75	0.75	0.85	0.85	0.85	1.05	1.05	N° 236.

La pose comprend le percement du trou, le scellement et le raccord en ciment.. » Obs. 237.

Cornières, fer à T, *fer à* U *ou autres.*

Pour marches, seuils, rails, etc., avec scellements, le kilogr.. 0f,65 N° 238.

Echelle de Regard.

Echelon carré ou d'angle, modèle Ville de Paris, en fer rond de 0.03 et 0m,95 de développement, compris façonnage, galvanisation, pose et scellement au ciment dans la maçonnerie........... la pièce. 6f,00 N° 239.

Armature de Regard avec œil rond ou carré, même composition que ci-dessus.. la pièce. 11f,00 N° 240.

Tige et crosse de Regard, idem..................... la pièce. 6f,00 N° 241.

Refouillement du trou dans la maçonnerie, pour chaque scellement, la pièce.. 1f,00 N° 242.

Fer forgé et assemblé :

Pour armatures de chutes avec colliers, brides de gargouilles, garde-corps et grilles de banquettes..................... le kilogr. 0f,70 N° 243.

Pour échelles à échelons épaulés et assemblés, à vis à métaux, rivés ou boulonnés et pour grilles de regards ou de puisards, fer carré avec barreaux assemblés dans le cadre.................. le kilogr. 0f,90 N° 244.

Tous les ouvrages en fer, coupés de longueur pour fentons, linteaux, cales ou autres travaux analogues, seront payés selon les prix prévus à la Série de Serrurerie ; il en sera de même des autres ouvrages en gros fers à bâtiment, en fers spéciaux, fers forgés, non compris dans les articles ci-dessus.. » Obs. 245.

Fonte pour fourniture et transport sans pose.

Pour manchons ordinaires de 0.01 d'épaisseur au moins et pour caniveaux à feuillures, avec plaques unies, suivant le cours du jour du travail porté au cours des matériaux, publié par le journal l'*Architecture*, augmenté :

1° de 14 0/0 pour déchets, risques de casse, transport.

2° 10 0/0 pour bénéfice.................................. » N° 247.

Fonte pour plaques de caniveaux ou autres, gaufrées, cannelées ou à damier, fournies sans les caniveaux, fournitures et transport, sans pose, aux prix de l'observation n° 63, augmentés d'une plus-value par kilog. de.. 0f,08 N° 248

Tous ces caniveaux et plaques devront être pesés contradictoirement avant leur emploi; au cas où cette constatation préalable n'aura pas été faite, le règlement arbitrera les poids, conformément aux indications du tableau (Voir Série nos 250 à 256)............................ » Obs. 249.

Fonte pour fourreaux ou manchons enveloppant les tuyaux de gaz à leur traversée aux égouts publics, fourniture et transport sans pose.. » Obs. 257.

Tous ces fourreaux ou manchons devront être pesés contradictoirement avant leur emploi; au cas où cette constatation n'aurait pas été faite, le règlement arbitrerait le poids, conformément aux indications du tableau de la Série nos 258 à 269.

Fonte pour garde-corps de toute nature, y compris toute main-d'œuvre d'assemblage et de mise en place, mais non compris les trous et scellements.. » Obs. 270.

Pour gargouilles carrées, pour trottoirs, fournitures et transport, sans pose ;

A défaut de pesées contradictoires faites avant l'exécution, le règlement arbitrera le poids des gargouilles, suivant les indications du tableau de la Série nos 272 à 281.

Les gargouilles de 0.14 de largeur se font de diverses longueurs, de 0.05 en 0.05, depuis 1.20 jusqu'à 2m,00......................... » Obs. 282.

Celles de 0.22 de largeur se font *idem*, depuis 0.25 jusqu'à 1m,50 » Obs. 283.

Les sabots simples se font de diverses longueurs, de 0.05 en 0.05, depuis 0.25 jusqu'à 1m,00... » Obs. 284.

Fonte pour plaques striées pour seuils, marches de caves, etc., fourniture et transport, sans pose...................le kilogr...... 0f,40 N° 285.

Fonte pour châssis de regards et tampons quadrillés ou à pointe de diamant pour trottoirs, mesures prises à l'extérieur des châssis, pour fourniture et transport, sans pose.......................... » Obs. 286.

Tous ces châssis ou tampons devront être pesés contradictoirement avant leur emploi; au cas où cette constatation préalable n'aurait pas été faite, le règlement arbitrerait les poids, conformément aux indications du tableau de la Série nos 287 à 302.

Fonte pour châssis de regard, pour chaussées, modèles Ville de Paris.

Sauf pesées préalables, le règlement arbitrera les poids de la Série nos 303 à 305.

Fonte pour trappes de fosse d'aisance. Le modèle réglementaire est de 1m,20 et 0.87 (Voir Série n° 307).

Nota : Toutes les autres fournitures de fonte seront payées aux prix portés à la Série de Serrurerie................................ » Obs. 308.

Fouilles.

Les fouilles en excavations ou *déblais* ou *en tranchées*, avec leurs jets sur berges, jets sur banquettes, chargements, transports, montages, reprises, remblais, pilonnages, enlèvements, etc., etc., seront payés selon la nature des terres et aux prix prévus à la Série de Terrasse........... » Obs. 309.

Les fouilles et mains-d'œuvre accessoires exécutées :

Sous galerie, en fosse, ou en deuxième cave, seront comptées aux prix précédents augmentés de vingt-cinq pour cent................ » Obs. 310.

En première cave, de 12,50 0/0 .... » Obs. 311

Tranchées.

En terrain ordinaire, de 0.60 à 0.70 de largeur pour pose de tuyaux en terre, ciment, fonte, grès ou en plomb, compris fouille, jet sur berge, reprise pour remblai et pilonnage et enlèvement des terres restantes.

Jusqu'à 0m,50 de profondeur, le mètre linéaire............... 1f,75 N° 451.

Chaque décimètre de largeur en plus jusqu'à 1m,00, le mètre lin.. 0f,30 N° 452.

Chaque décimètre de profondeur en plus au-dessus de 0.50 jusqu'à 1m,00, le mètre linéaire.. 0f,35 N° 453.

En terrain de tuf, 50 0/0 en plus.......................... » Obs. 454.

Plus-value pour tranchées exécutées en caves, en sous-sols, ou à rez-

de-chaussée d'anciennes constructions sur terre-plein, dix pour cent sur les prix précédents.. » Obs. 455.

Plus-value pour tranchées faites sous galerie, en fosse ou en deuxième cave, vingt-cinq pour cent en sus des prix précédents, nos 451 à 454. » Obs. 456.

Les tranchées au-dessus de $1^m,00$ *de profondeur* seront payées au mètre cube suivant les prix portés à la Série de Terrasse........... » Obs. 457.

Les bois d'étaiement et de protection seront payés aux prix de la Série, nos 209 à 215.. » Obs. 458

Galvanisation. — Lorsque les fers, tôles et fontes employés auront été galvanisés par ordre exprès, il sera ajouté, pour tous les articles où la galvanisation n'est pas prévue, une plus-value par kilo de........ $0^f,19$ N° 313.

Glacis pour branchement d'égout de $1^m,00$ de largeur sur $0^m,50$ de hauteur :

Maçonnerie en meulière, hourdée en mortier n° 2, composé de 330 kilogrammes de ciment de Vassy, première qualité, par mètre cube, de sable. — Enduit en mortier composé de 650 kilogrammes de ciment par mètre cube de sable fin, la pièce.................................... $5^f,30$ N° 314.

Gradin de 0.30 de longueur, 0.15 à 0.20 de hauteur, 0.50 de largeur au radier.

Maçonnerie en meulière, comme les glacis et compris enduits en ciment de Portland de 0.03 d'épaisseur, la pièce............. $4^f,40$ N° 315.

— Chaque centimètre de longueur en plus ou en moins...... $0^f,02$ N° 316.

Plus-value, sous galerie, ou dans égout en service.......... $0^f,30$ N° 317.

Gravois. — L'enlèvement des gravois ou des terres provenant des travaux d'égouts, de caves, fosses ou autres, déposés dans la rue ou dans une cour accessible aux tombereaux, sera payé, compris chargement et déchargement, mesurés dans le tombereau, toute compensation de droit et boni de décharge :

Le mètre cube.. $6^f,60$ N° 318.

A défaut de constatation de la contenance des tombereaux, le règlement les arbitrera comme suit : $1^m,100$ pour tombereaux à un cheval, $1^m,600$ pour ceux à 2 chevaux.. » Obs. 319.

Plus-value pour gravois infectés provenant de fosses, puisards, égouts ou autres, pour toutes mains-d'œuvre et enlèvement, le mètre cube. $3^f,50$ N° 320.

Jointoiements.

Les jointoiements sur briques, meulières ou moellons, seront payés aux prix portés à la Maçonnerie, nos 786 à 804..................... » Obs. 322.

Plus-value pour jointoiements exécutés sous galerie, fosse ou deuxième cave, par mètre superficiel.. $0^f,20$ N° 323.

En première cave.. $0^f,10$ N° 324.

Légers ouvrages.

Évaluation comme à la Maçonnerie.

Le mètre superficiel de légers ouvrages....................... $5^f,20$ Obs. 326.

Location : d'un cabestan ou d'un treuil :

Non compris cordages, par jour............................ $1^f,00$ N° 330.

Double transport.. $4^f,00$ N° 331.

Location d'une chèvre :

Garnie de ses haubans, cordages et leviers, par jour intermédiaire.. $2^f,00$ N° 332.

Double transport, aller et retour, location premier et dernier jour.. $4^f,60$ N° 333.

Location d'une guérite, compris tablettes, châssis, poêle, etc. :

Compris apport, mise en place, dépose et enlèvement, le premier mois... $25^f,00$ N° 334.

Les autres mois ou fractions de mois....................... $15^f,00$ N° 335.

Location d'une pompe d'épuisement, sera payée suivant les prix portés à la Série de Consolidation.................................... » Obs. 336

Location d'un pont de piéton, compris pose, dépose, de $4^m,00$ de longueur

jusqu'à $1^m,50$ de largeur, avec 4 poteaux et lisses de barrières pour passage au-dessus des tranchées de branchements d'égout, la pièce..... $10^f,00$ N° 334.

Par chaque 0.25 de longueur, en plus ou en moins........... $0^f,75$

Les outils, engins, matériel, etc., dont les prix ne sont pas indiqués en location, seront payés : Location de un à cinq jours et par jour : 5 0/0 du prix net du neuf... » Obs. 338.

Chaque jour en plus des cinq premiers jours, un cinquantième » Obs. 339.

Ces prix comprennent les transports à pied-d'œuvre et retour. » Obs. 340.

Macadam composé de cailloux et de sable de rivière, compris régalage, arrosage, pilonnage à bras d'hommes, à rouleau ou à cylindre avec chevaux, mais non compris forme et terrassement de 0.20 d'épaisseur, le mètre superficiel.. $4^f,90$ N° 120 Série Pavage.

Chaque centimètre d'épaisseur en plus ou en moins, le mètre superficiel.. $0^f,245$ N° 121 Série Pavage.

Meulière. Les travaux de maçonnerie en meulières seront payés suivant la composition des mortiers du hourdis et selon leur emploi, aux prix de la Série de Maçonnerie n°s 1112 à 1140........................ » Obs. 342.

Plus-value pour travaux en meulières, y compris descente de matériaux, soit à la hotte, soit au treuil et l'éclairage, exécutés :

Sous galerie, en fosse ou en 2me cave, le mètre cube.......... $5^f,00$ N° 343.

En 1re cave.. $2^f,50$ N° 344.

Les branchements d'égouts sur la voie publique, en meulière, sont prévus n°s 43 à 53 de la Série Égouts.......................... » Obs. 345.

Moëllon. Les travaux de maçonnerie en moellons seront, suivant la composition des mortiers de leur hourdis, et selon leur emploi, payés aux prix portés à la Série de Maçonnerie, n°s 1162 et suivants....... » Obs. 346.

Plus-value pour travaux en moellons, y compris descente des matériaux, soit à la hotte, soit au treuil, exécutés :

Sous galerie en fosse ou en 2me *cave*, le mètre cube............ $5^f,00$ N° 347.

En 1re cave.. $2^f,50$ N° 348.

Mortier (le mètre cube) sera payé aux prix portés à la Série de Maçonnerie, n°s 1213 à 1227... Obs. 349.

Mur pignon terminant les égouts (à un parement) de 0.20 d'épaisseur, maçonnerie en meulière, hourdie en mortier n° 2, composé de 330 kilogs de ciment de Vassy par mètre cube de sable, et enduit en mortier composé de 900 kilogs de ciment de Vassy pour 1 mètre cube de sable fin, type réglementaire............................. la pièce. $14^f,25$ N° 350.

Mur séparatif (à 2 parements).

De $0^m,30$ d'épaisseur aux naissances (murs séparant les branchements particuliers de l'égout public), de même composition que le mur pignon, (article 350) et y compris enduits et tous raccords :

Type réglementaire................................ la pièce. $26^f,50$ N° 351.

Nota. — *Les murs pignons* et les *murs séparatifs* qui seront exécutés sous galerie seront comptés aux prix ci-dessus (articles 350 et 351) augmentés d'une plus-value de 25 0/0....................................... » Obs. 352.

Niche réglementaire dans un piédroit d'égout ou de regard pour siphon déversoir avec refouillements, reprises et raccords en ciment, enlèvement des gravois.

Sous galerie....................................... la pièce. $10^f,00$ N° 353.

Numéro.

Plaque en porcelaine ou en fonte émaillée, compris entaille dans la maçonnerie, fourniture de pattes à scellement, scellements en ciment, raccords et toutes mains-d'œuvre :

Pour numéro de maison :

Pour fourniture et pose............................ la pièce. $3^f,50$ N° 354.

Pour pose sans fourniture.................................. $1^f,50$ N° 355.

Pour nom de rue : N° 356.

Pour fourniture et pose........................... la pièce. $7^f,00$

Pour pose sans fourniture.................................. $3^f,00$ N° 357.

La dépose d'une plaque, compris tous raccords, sera payée aux mêmes prix que les poses ci-dessus, nos 355 et 357.................... » Obs. 358.

Lorsque la pose de la plaque pourra être faite en même temps que l'enduit du branchement, les prix ci-dessus nos 354 à 357 seront réduits de 50 0/0.. » Obs. 359.

Papier timbré.

Il ne sera jamais payé que le déboursé réellement fait pour le papier timbré fourni par l'entrepreneur pour demande de permission.. » Obs. 360.

Parement. Les parements smillés ou piqués, faits sur moellons ou meulières, seront payés aux prix portés à la Série de Maçonnerie. » Obs. 361.

Les parements de briques apparentes, faits sur ordre exprès, seront, suivant leur espèce, payés aux prix portés à la Série de Maçonnerie. » Obs. 362.

Peinture de fer ou fonte au kilogramme :

En minimum, oxyde de fer ou goudron de gaz. Par kilogramme ou couche.. 0f,01 N° 363.

Percements.

Les percements de murs ou voûtes pour passages de tuyaux en fonte ou en grès, jusqu'à 0.32 de diamètre ou de côté, compris scellements des dits tuyaux, reprises, raccords en ciment sur parties apparentes des murs, après les percements ; seront payés :

	Moellons	Briques	Béton ou Meulières		
			Neufs	Anciens	
	fr.	fr.	fr.	fr.	
Ceux jusqu'à 0.40 de profondeur. le centimètre.	0.12	0.14	0.13	0.15	N° 365.
Ceux jusqu'à 0.80 de profondeur.......id.......	0.13	0.15	0.14	0.16	N° 366.
Ceux jusqu'à 1m,00..................id.......	0.14	0.16	0.15	0.17	N° 367.
Au-dessus de 1m,00..................id.......	0.17	0.19	0.18	0.18	N° 368.

Les percements exécutés :

Sous galerie, *en fosse* ou *en 2me cave*, seront payés aux prix ci-dessus augmentés de *dix pour cent*................................ » Obs. 369.

En 1re cave, de cinq pour cent.............................. » Obs. 370.

Chaque raccord fait en ciment sur mur apparent en dehors des percements ci-dessus, sera payé à la pièce.......................... 0f,50 N° 371

Les percements autres que pour passages de tuyaux et de plus de 0.32 de côté ou de diamètre seront comptés en refouillements de moellons, briques, meulières, ou béton et les rebouchements aux prix des matériaux neufs ou vieux en reprise, selon leur espèce et sans déduction de l'emplacement occupé par les pièces scellées.................. » Obs. 372.

Les *percements* ne seront accordés en travaux neufs que pour les travaux dont les trous n'auront pas pu être ménagés en montant la construction.. » Obs. 373.

Les prix de percements ci-dessus ne comprennent pas la pose des tuyaux qui les traversent ; cette pose sera payée aux prix fixés aux articles 86 à 94 et 115 à 137.

Les prix des percements ci-dessus comprennent le nettoyage, le montage et la sortie des gravois et matériaux...................... » Obs. 375.

Pierre de taille.

Les travaux en pierres de taille neuves ou vieilles seront payés selon les prix, conditions et modes de métrage portés à la Série de Maçonnerie.. » Obs. 376.

Plus-value pour pierre fournie ou non, descendue, roulée, approchée et employée : Sous galerie, fosse ou deuxième cave,
le mètre cube.. 20f,00 N° 377.

En 1re cave, le mètre cube.................................. 10f,00 N° 378.

Pour pierre vieille employée sur place après démolition, sans descente, mais compris roulage, approche et pose :		
Sous galerie, fosse ou 2me cave, le mètre cube..............	10^{f},00	N° 379.
En 1re cave..	5^{f},00	N° 380.
Plâtre au panier au détail, le sac de 25 litres...............	0^{f},60	N° 428.
Plâtre au sas........... *idem*...........................	0^{f},70	N° 429.
Poignée de trappe ou de tampons avec tire-fond et écrous, la pièce..	2^{f},25	N° 383.
Poses diverses.		
D'allonge ou de cône en fonte ou en grès de tous diamètres, compris raccordement en sous-œuvre de la dite.		
A ciel ouvert ou en 1re cave, la pièce.......................	0^{f},60	N° 386.
Sous galerie...	0^{f},75	N° 387.
Pose de caniveau et gargouille.		
La pose de gargouilles à feuillures et plaques ou gargouilles carrées en fonte (le mètre linéaire) :		
Avec joints en ciment sur arase en mortier.................	1^{f},16	N° 78 Série Granit
Avec massifs en moellons et mortier, compris joints en ciment.	1^{f},30	N° 79 Granit.
Pose de linteau avec tranchées d'encastrement aux 2 faces, avant percement pour ouverture de baie :		
Jusqu'à 1^{m}.00 de longueur :		
A ciel ouvert ou en 1re cave, la pièce.......................	2^{f},00	N° 389 Série Égouts
Sous galerie...	2^{f},40	N° 390.
Au-dessus de 1^{m},00 de longueur et par centimètre :		
A ciel ouvert ou en 1re cave................................	0^{f},02	N° 391.
Sous galerie...	0^{f},024	N° 392.
Pose de fourreaux ou manchons en fonte de tous diamètres enveloppant les tuyaux à gaz dans leur traversée aux égouts, compris toute main-d'œuvre, calfeutrage, raccords en ciment jusqu'à 0.15 de diamètre intérieur, le mètre linéaire....................................	2^{f},25	N° 393.
Chaque centimètre de diamètre en sus, le mètre linéaire.....	0^{f},15	N° 394.
Pose de marche de cave ou seuils en fonte, compris joint en ciment, mais non compris trous et entailles :		
Jusqu'à 1^{m},00 de longueur :		
A ciel ouvert ou en 1re cave, la pièce.......................	1^{f},10	N° 399.
Sous galerie...	1^{f},35	N° 400.
Au-dessus de 1^{m},00 de longueur :		
A ciel ouvert ou en 1re cave, chaque centimètre en sus......	0^{f},011	
Sous galerie, chaque centimètre en sus.....................	0^{f},0135	
Pose de regard d'entrée d'eaux en fonte avec pose des grilles et doubles grilles, compris scellements et raccords en ciment, la pièce..	3^{f},00	
Pose de regard d'observation claveté.........................	1^{f},75	N° 404.
Pose de siège en fonte émaillée ou non, grès, porcelaine, etc., compris siphons, murs en meulière et ciment pour envelopper les bascules, compris aussi enduits extérieurs et intérieurs en ciments, garnissages et scellemments, mais non compris les gorges ou glacis au-dessus, la pièce	7^{f},25	N° 405.
Pose de siège en fonte, en grès ou en porcelaine, compris siphon, garnissage et scellement, la pièce.........................	6^{f},00	N° 406.
Pose de siphons de tous modèles, systèmes et provenances, en fonte, en tôle ou en grès, compris garnissages, scellements en ciment, raccords et toutes mains-d'œuvre.		
Ronds ou carrés pour gargouilles, puisards, cours, la pièce...	3^{f},00	N° 407.
Siphons en S et *siphons à paniers*, la pièce..................	4^{f},00	N° 408.
Pose de siphons à panier en plusieurs pièces avec ou sans tubulure, la pièce	5^{f},00	N° 409.
Pose de déversoir en égout neuf avec solins et gorges réglementaires en ciment..	4^{f},25	N° 410.

Pose de déversoirs en égout déjà construit, compris encastrements et raccords en ciment.......... 5f,75 N° 411.

Pose de tampon de nettoyage à ciel ouvert et 1re cave, la pièce. 0f,50 N° 412.

Sous galerie.......... 0f,60 N° 413.

Pose de trappe en fonte, avec tampons pour égout, puisard, regard ou fosse, sans distinction de superficie.

A ciel ouvert et en première cave, la pièce.......... 3f,50 N° 414.

Sous galerie.......... 4f,20 N° 415.

Pose de trappe en tôle unie ou en tôle striée.

A un vantail :

A ciel ouvert et 1re cave, la pièce.......... 3f,00 N° 416.

Sous galerie.......... 3f,60 N° 417.

A deux vantaux : moitié en plus.......... » Obs. 418.

Refouillement en meulière, brique, moellon ou béton, aux prix portés à la Série de Maçonnerie, nos 1506 à 1512.......... » Obs. 420.

Plus-value pour refouillement exécuté en 2e cave, sous galerie et en fosse, 1/10 en plus.......... » Obs. 421.

Rocaillage.

Le simple garnissage des joints sur parements de murs en meulière fait partie du prix des jointoiements et ne sera jamais payé comme rocaillage.......... » Obs. 422.

(*Garnissage en montant la construction avec le même mortier.*)

Rocaillage apparent en meulière concassée, fait sur ordre exprès, sur parements de murs et voûtes, compris jointoiements, mêmes prix que ceux portés à la Série de Maçonnerie.......... » Obs. 423.

Rocaillage fait sur ordre exprès, en meulière concassée et brûlée, mêmes prix que ceux portés à la Série de Maçonnerie.......... » Obs. 424.

Rocaillage, *idem*, exécuté sous galerie, en fosse ou en 2e cave, plus-value sur les prix précédents, vingt pour cent.......... » Obs. 425.

En 1re *cave*, plus-value, 10 0/0.......... » Obs. 426.

Sac de :

Gravier, le sac de 50 litres.......... 0f,60 N° 427.

Sable de rivière ordinaire, le sac de 50 litres.......... 0f,50 N° 430.

— tamisé *idem* .... 0f,60 N° 431.

Solin en ciment de Vassy, de première qualité, sur tuyaux en fonte ou en grès :

En première cave ou à ciel ouvert, le mètre linéaire.......... 0f,75 N° 432.

Sous galerie, en fosse ou en deuxième cave, le mètre linéaire. 0f,85 N° 433.

En ciment de Portland (sur demande expresse), plus-value par mètre linéaire.......... 0f,20 N° 434.

Taille.

La taille *de brique* pour trous, feuillures et autres, sera payée selon le mode d'évaluation et d'après les prix portés à la Série de Maçonnerie (nos 1518-1519-1520).......... » Obs. 435.

Taille de brique exécutée :

Sous galerie, en fosse ou en 2me cave, aux prix de la Maçonnerie, augmentés de vingt pour cent (20 p. 100).......... » Obs. 436.

En 1re cave, augmentés de 10 0/0.......... » N° 437

La taille de pierre, comme évaluations et classifications de numéros de taille, sera évaluée d'après les clauses et conditions et selon les prix portés à la Série de Maçonnerie.......... » Obs. 438.

La taille de pierre effectivement exécutée :

Sous galerie, en fosse ou en 2me cave, au prix de la Maçonnerie augmentés de 20 0/0.......... » Obs. 439.

En 1re cave, augmentés de 10 0/0.......... » Obs. 440.

Tamponnage sur embranchement ou culotte en attente, ou pour dégorgement, quel que soit le diamètre des tuyaux :

En ciment. — A ciel ouvert ou en 1re cave, la pièce.......... 0f,60 N° 441.

— — Sous galerie.......... 0f,75 N° 442.

En plâtre. — A ciel ouvert ou en 1re cave.................... 0f,50 N° 443.
— — Sous galerie.................................. 0f,60 N° 444.

Terre glaise.

Fournie et transportée à pied d'œuvre, le mètre cube........ 10f,65 N° 445.

Fournie, corroyée, battue, pilonnée en revêtement pour arrêter les infiltrations d'eau, le mètre cube........................ 15f,80 N° 446.

Tôles ouvrées ou striées, compris cornières, pour manchons, vannes et travaux analogues, le kilogramme.................. 0f,90 N° 448.

Tôles striées pour fosses et regards, avec ou sans châssis dormants en fer à T ou à cornières, compris toutes ferrures et poignées, le kilogramme.. 1f,05 N° 449.

Tôles pour fosses et regards, mais avec châssis dormant en fonte, à caniveau déversant les eaux dans la canalisation, le kilog.. 1f,15 N° 450.

Trous et scellements.

Les trous et scellements en moellon, meulière, brique ou pierre, seront payés d'après le mode d'évaluation, aux articles : Evaluations de légers ouvrages et évaluations de taille.............................. » Obs. 460.

Plus-value pour trous et scellements exécutés :

Sous galerie, en fosse ou 2me cave, aux prix de la Maçonnerie, augmentés de 25 0/0.. » Obs. 461.

En 1re cave, *idem*, de 12.50 0/0.............................. » Obs. 462.

Tuyaux raccordés.

Plus-value pour raccordement de tuyaux neufs avec d'anciens tuyaux déjà existants :

Jusqu'à 0.16 de diamètre :

A ciel ouvert.. la pièce. 0f,70 N° 463.
Sous galerie.. id. 0f,90 N° 464.

Au-dessus de 0.16 de diamètre et par *centimètre :*

A ciel ouvert.. la pièce. 0f,05 N° 465.
Sous galerie.. id. 0f,06 N° 466.
Raccordement de tuyaux de chute.......................... 1f,50 N° 467.

Voyage de matériel applicable seulement pour travaux exécutés en égout et en régie exécutée sur ordre spécial........... 5f,00 N° 468.

Observations générales.

Tous les prix de règlement ci-dessus s'appliquent à des travaux qui auront employé au moins la journée...................... » Obs. 469.

Pour les travaux minimes qui n'auraient pas employé la journée, il sera ajouté à l'ensemble du règlement, pour le dérangement de l'ouvrier, une plus-value de temps à apprécier par l'architecte............ » Obs. 470.

Toutefois cette plus-value ne sera admise qu'autant que le fait aura été régulièrement constaté.. » Obs. 471.

Les fournitures ou ouvrages non compris dans la présente Série, s'ils se trouvent inscrits dans l'une quelconque des Séries de prix éditées par la Société centrale, seront payés aux prix portés auxdites Séries. » Obs. 472.

Les articles brevetés ne seront admis que s'ils ont été fournis d'après un ordre spécial de l'architecte.

Les articles de fabrication dont la marque permettra de reconnaître l'origine, seront payés, à défaut de convention spéciale, suivant les prix de tarifs publiés par les fabricants au jour de la commande, diminués de la remise marchande et augmentés de 10 0/0 de bénéfice (sans frais généraux). Les prix de ces articles ainsi obtenus seront considérés comme hors série.. » Obs. 474.

Les prix des articles non marqués seront évalués par l'architecte (à moins de conventions spéciales). L'entrepreneur devra toutefois fournir les renseignements qui lui seraient demandés au sujet de leur origine.. » Obs. 475.

Construction d'un branchement d'égout, type n° 1.

Sous la voie publique de $3^m,20$ *de profondeur de fouille sous le pavage et de* $3^m,50$ *de longueur dans un terrain ordinaire.*

Métré.

Longueur prise à la naissance de la voûte hors-œuvre du mur de l'égout public (c'est-à-dire y compris l'épaisseur du murage) jusqu'au mur de face de la propriété.

Longueur............ $3^m,50$ à $85^f,00$ le mètre = ...	$297^f,50$	N° 43 Egouts.
Plus-value par mètre courant de branchement pour augmentation de profondeur de fouille au-dessus de $2^m,74$ de profondeur. Hauteur........................... $3^m,20$ Déduire hauteur de l'égout prévue dans les sous-détails du n° 43....... $2^m,74$ Reste en excédent de profondeur. $0^m,46$ × $3^m,50$ de longueur........................ $1^m,61$ A $4^f,65$ le mètre..	$7^f,49$	N° 46 Egouts.
Le percement dans l'égout pour pénétration du branchement particulier avec celui de la Ville y compris raccords de maçonnerie et enduits, en plus-value..............................	$12^f,00$	N° 54 Egouts.
Sur la voie publique, 2 appliques en location pendant 6 nuits (travaux exécutés en hiver). 12 Appliques à $0^f,35$ l'une..................................	$4^f,20$	N° 26.
Construction d'un mur séparatif (à 2 parements) séparant le branchement particulier de l'égout public de 0.30 d'épaisseur aux naissances en maçonnerie de meulière neuve, hourdée en mortier n° 2 composé de 330 kilogrammes de ciment de Vassy par mètre cube, et enduit en mortier composé de 900 kilogr. de ciment de Vassy pour un mètre cube de sable fin. Type réglementaire................. la pièce............	$26^f,50$	N° 351.
La fourniture et pose d'un numéro de maison en fonte émaillée, avec entaille dans l'ancienne maçonnerie, fourniture de pattes à scellements, scellements en ciment, raccords et toutes mains-d'œuvre côté de l'égout.......... la pièce............	$3^f,50$	N° 354.
En égout façon d'une niche réglementaire pour le siphon y compris refouillements, reprises et raccords en ciment, enlèvement des gravois................. la pièce.................	$10^f,00$	N° 353.
Dans l'égout public, fourni une grille en fer forgé de banquette en prolongement de l'égout particulier. La grille en fer carré avec barreaux assemblés dans le cadre pesant 38 kilogrammes, à $0^f,70$ le kilogramme......................................	$26^f,60$	N° 243.
Pose de la grille avec refouillement dans la banquette d'égout, reprise, raccords et enduits en ciment, y compris le nettoyage et l'enlèvement des gravois......................................	$7^f,50$	
Afin d'arrêter les eaux dans l'égout public pendant les travaux ci-dessus, la construction d'un barrage avec fourniture de bois, glaise, écopage de l'eau, etc., y compris démolition, raccords d'enduits en ciment et enlèvement des gravois et des matériaux...	$7^f,50$	Suivant Série spéciale des Egouts.
Suivant les règlements de police, pendant l'exécution des travaux dans l'égout gardiennage au droit du tampon d'égout sur la voie publique. 2 journées de gardien de rue à $6^f,70$ l'une..................	$13^f,40$	N° 14 Egouts.
Dans le cas où le gardiennage serait fait par un *aide canalisateur*.		
A reporter..	$416^f,19$	

Report.. 416f,19

L'heure de gardiennage serait comptée suivant le numéro 12 de la Série Egouts, soit 0f,94 l'heure.

Il est équitable pour un gardiennage partiel d'accorder à l'entreprise le temps passé par un aide canalisateur *suivant attachement reconnu en temps utile.*

Dans le mur de face de la propriété, pour communication de la dite avec l'égout, le percement à la masse et au poinçon, et au coin dans le moellon hourdé en ciment (travail fait de forme circulaire pour éviter l'emploi de fers de décharge).

Dimensions du percement :

$2^m,05$ de hauteur $\times$ $1^m,00$ de largeur réduite et $0^m,65$ d'épaisseur.

Comment métrer ce travail ?

Suivant la Série des Egouts, observation n° 182 pour les démolitions, il y a lieu de se reporter à la Série de Maçonnerie avec augmentation de 25 0/0. Obs. 182. Obs. 185.

Nous avons donné précédemment, pages 401 et suivantes, des exemples de démolitions, refouillements, recoupements des murs ; il est inutile de revenir sur cette question.

Ce travail n'est pas un refouillement, c'est une démolition pour percement ; néanmoins il a été passé suivant attachement écrit :

50 heures de limousin et garçon limousin, faisons ce décompte :

L'heure de limousin	1f,12		N° 343. Série Maçonnerie.
L'heure de garçon limousin	0f,86		N° 346. Série Maçonnerie
Ensemble	1f,98		
Plus-value de travaux faits à la lumière, l'heure.	0f,10		N° 20 Egouts.
Plus-value de travaux exécutés en égouts	0f,05		N° 21 Egouts.
L'heure	2f,13		
Et pour 50 heures		106f,50	

Le cube de la démolition est de :

$2^m,05 \times 1^m,00$ .... $2^m,05$

$\times\ 0^m,85$ épaisseur .... $1^{m3},333$

Elle vaut donc :

$$\frac{106^f,50}{1^{m3},333} = 79^f,89 \text{ le mètre cube.}$$

Faisons d'autre part le décompte suivant la série.

Nous aurons :

Démolition en moellon pour percement sans montage de matériaux ni sortie des gravois, le mètre cube (*en matières infectées*)	8f,00	N° 680 Maçonnerie.
Plus-value de démolition de mur faite entièrement au coin et au ciseau, le mètre cube	8f,00	Obs. 685 Maçonnerie.
Le mètre cube	16f,00	
Plus-value de démolition en égout 25 0/0	4f,00	Obs. 185 Série Egouts.
Le mètre cube	20f,00	

La plus-value ci-dessus comprend l'éclairage. Obs. 185 Série Egouts.

Nous aurions :

Main-d'œuvre reconnue suivant attachement s'élevant à	106f,50
Travaux de main-d'œuvre suivant prix de série : 1m3,333 à 20f,00 le mètre cube	26f,60
Différence en moins	79f,90

A reporter.. 416f,19

Report 416f,19

Les prix de Série sont inapplicables dans ce travail, il faut les apprécier suivant la difficulté constatée.

La Série 1909 a prévu ce cas à l'observation n° 707.

Nous compterons par conséquent la démolition pour percement en régie 106f,50

Pour terminer ce travail de percement, nous ajouterons une dépense supplémentaire pour l'outillage.

Les numéros 335 à 346 de la Série comprennent l'outillage ; dans ce cas particulier, les outils ne résistent pas à la dureté des matériaux, ils s'émoussent facilement et leur usure est très grande. Il est d'usage d'accorder à l'Entreprise une *indemnité d'outillage*.

Après percement du mur, rocaillage en plein en meulière concassée et ciment de Portland des tableaux et voussure circulaire de 0m,07 épaisseur réduite (rocaillage destiné à recevoir un enduit).

Développement = 3m,95 × 0m,61 = 2m,41

A 4f,70 le mètre .... » 11f,33 — N° 184 Ciments.

Plus-value en égout 20 0/0 .... 2f,27 — Obs. 425 Egouts.

Pourquoi avons-nous appliqué la Série des Ciments et non celle de Maçonnerie ?

La Série de Maçonnerie, nos 1514 à 1517, comprend des rocaillages en mortier n° 4 pour *parements bien faits ;* nos ébrasements et voussures sont enduits en ciment ; il faut se reporter à la Série des Ciments.

Pour établir la voussure, il a été fait un cintrage, comment compterons-nous ce travail? Suivant l'observation 166 Série Egouts, les cintrages pour voûtes, arcs seront payés aux prix portés à la Série de Maçonnerie.

Nous aurons :

Développement des piédroits et voussures

longueur .... 3m,95 × 0,65 = 2m,57

A 2f,70 le mètre .... 6f,94 — N° 619 Maçonnerie.

Plus-value en égout :

25 0/0 .... 1f,74 — Obs. 168. Egouts.

Ensemble .... 8f,68 — 8f,68

Les enduits ordinaires en ciment G de 0m,03 *d'épaisseur* sur rocaillage précédent.

Surface précédente 2m,57

A 3f,65 le mètre .... » 9f,38

Sous-détail du prix.

Obs. 198 Egouts ; les enduits en ciment seront payés aux prix de la Série de Maçonnerie.

Enduit ordinaire en mortier n° 3 de ciment G sur meulière neuve.

Le mètre superficiel .... 2f,80 — N° 728 Maçonnerie col. 3

Plus-value pour enduit de 0m,03 d'épaisseur.

1/2 centimètre d'épaisseur en plus $\frac{0^{f},60}{2}$ .... 0f,30 — N° 728 Maçonnerie col. 6.

Plus-value pour enduit sur mur neuf (compris l'éclairage) exécuté en ciment Vassy de 0,03 d'épaisseur.

En égout le mètre superficiel .... 0f,55 — Obs. 734 — N° 205 Egouts.

Le mètre superficiel 3f,65

Plus-value d'enduit circulaire à simple courbure.

Surface 2m,57

A 0f,70 le mètre superficiel .... 1f,79 — N° 737 Série Maçonnerie.

A reporter 556f,14

Report		$556^f,14$	
La Série de la Société Centrale des Architectes et la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement a complété heureusement en 1911 toutes les mains-d'œuvre non prévues dans les prix des enduits ordinaires nos 722 à 732, Série Maçonnerie.			
Plus-value sur les nos 722 à 732 :			
Pour enduit circulaire à simple courbure, le mètre superficiel	$0^f,70$		N° 737.
Pour enduit à double courbure, le mètre superficiel...	$1^f,30$		N° 738.
Pour enduit formant appareil de pierre, compris joints, mais non compris refends dont les deux faces formant saillie seront comptées pour moulure en ciment	$1^f,20$		N° 739.
Plus-value pour arête ou cueillie droite, en chaux.			
— le mètre linéaire	$0^f,50$		N° 740.
— en ciment, le mètre linéaire	$0^f,55$		N° 741.
— pour arête arrondie ou gorge, en chaux, le mètre linéaire	$0^f,60$		N° 742.
— en ciment, le mètre linéaire	$0^f,65$		N° 743.
Arêtes arrondies en ciment.			
Développement	$3^m,95$		
Plus-value 1/3	$1^m,32$		Obs. 170 Série Ciments.
Ensemble	$5^m,27$		
A $0^f,65$ le mètre		$3^f,43$	N° 743 Série Maçonnerie.
Sur le mur de face côté intérieur en caves, les enduits ordinaires en ciment G de 0,03 d'épaisseur sur meulière neuve.			
1 fois $3^m,95$ développement.			
$\times$ 0,07	$0^m,28$		
A $3^f,38$ le mètre superficiel		$0^f,95$	
Sous-détail du prix.			
Enduit ordinaire en mortier n° 3 de ciment G sur meulière neuve, le mètre superficiel	$2^f,80$		N° 728 Maçonnerie Col. 3.
Plus-value pour enduit de 0,03 d'épaisseur, 1/2 centimètre d'épaisseur en plus $\frac{0^f,60}{2}$	$0^f,30$		N° 728 Maçonnerie Col. 6.
Plus-value pour enduit sur mur neuf (compris l'éclairage) exécuté en ciment Vassy de 0,03 d'épaisseur en 1re cave $\frac{0^f,55}{2}$	$0^f,275$		Obs. 207 Egouts.
Le mètre superficiel	$3^f,375$		
ou	$3^f,38$		
Les autres raccords d'enduits seraient décomptés comme ci-dessus.			
La fourniture du papier timbré pour demande de permission de construire un branchement sur la voie publique		PRIX NET $1^f,20$	Obs. 360 Egouts.
Par suite de différence de niveau entre le radier de l'égout et le sol des caves, la *construction d'un gradin* en meulière neuve hourdée en mortier n° 2 composé de 330 kilogrammes de ciment de Vassy 1re qualité, par mètre cube de sable et enduit en ciment de Portland, en mortier composé de 650 kilogrammes de ciment par mètre cube de sable fin.			
Longueur du gradin $0^m,75$ vaut =		$4^f,90$	N° 315 Egouts.
Sous-détail du prix.			
Gradin de $0^m,50$ de longueur, la pièce	$4^f,40$		
» $0^m,25$ de longueur en excédent.			
Chaque centimètre en plus $0^f,02$			
$0^f,02 \times 25$	$0^f,50$		
Ensemble	$4^f,90$		
Ensemble		$566^f,62$	Argent $566^f,62$ Dont à prix net $1^f,20$

ORDRE DE SERVICE N°

Cabinet de Monsieur *Architecte*

A M. ENTREPRENEUR DE MAÇONNERIE

DANS LA PROPRIÉTÉ X.....

A Paris, Boulevard .... N°.....

Canalisatior.

La canalisation en égout sera en fonte de $0^m,162$ de diamètre dans la longueur du branchement particulier avec culottes, tampons de dégorgement, siphons, cônes et coulisses de raccordement.

L'une des culottes recevra les eaux pluviales du tuyau de descente sur rue.

Ce raccordement sera en fonte de $0^m,135$ de diamètre en égout et en $0^m,108$ de diamètre au-dessus.

L'autre culotte recevra la chute des water-closets qui sera en fonte de $0^m,162$ de diamètre.

Il sera fourni les fontes pour tuyaux, les colliers, corbeaux, fait tous percements et reprises, trous et scellements. Les *solins* sur tuyaux seront en ciment de Portland.

A l'extérieur sur la chaussée, il sera fait la démolition du dallage en bitume, tranchées.

Les raccords seront faits par un autre entrepreneur. Toutes les fontes, tuyaux seront peints au minium 2 couches.

Métré.

La canalisation principale, dans la longueur du branchement particulier (en fonte mince de $0^m,005$ d'épaisseur) de $0^m,162$ de diamètre intérieur pour fournitures et transport.

En commençant à l'Égout public.

	POSE EN ÉGOUT	FONTE POUR BOUTS DE 0.65 et au-dessus	FONTE POUR RACCORDS			
	mètres	kilogs	kilogs			
1 coude au 1/8................	0.30	»	6.600	»	»	Obs. 84 et n° 77 Egout.
1 raccord......................	0.125	»	4.300	»	»	N° 71.
1 autre........................	0.25	»	7.000	»	»	N° 70.
1 *idem*........................	0.50	»	12.000	»	»	N° 69.
1 coude au 1/8................	0.30	»	6.600	»	»	N° 77.
1 tuyau (coupé)...............	1.00	21.500	»	»	»	N° 68.
Coupement compris risques de casse........................	»	»	»	»	1f,05	N° 174.
1 autre tuyau..................	1.00	21.500	»			N° 68.
1 culotte simple (a)............	0.90	»	15.500			Obs. 82 et n° 74
1 té...........................	0.90	»	12.500			N° 80.
Sur le té, 1 regard à tampon hermétique......................	»	»	»	»	10f,00	N° 146.
Pose de regard d'observation....	»	»	»	»	1f,75	N° 404.
1 siphon horizontal en fonte de 0.162 diamètre à tampon hermétique.....................	»	»	»	»	23f,00	N° 138.
A reporter.............	5m275	43k000	64k500		35f,80	

Report.. 35f,80

	POSE EN ÉGOUT	FONTE POUR : BOUTS DE 0.65 et au-dessus	FONTE POUR : RACCORDS			
	mètres	kilos	kilos			
Reports................	5.275	43.000	64.500			
Pose du siphon................	»	»	»	»		
Plus-value de pose en égout déjà construit compris encastrement et raccord en ciment.........	»	»	»	»	4f,00 3f,00	N° 408 Egouts.
A la suite,						
1 raccord......................	0.25	»	7.000			
1 culotte simple (b)............	0.90	»	15.500			
En attente de la canalisation de la buanderie, tamponnage en ciment de l'extrémité de la culotte, en égout..............	»	»	»	»	0f,75	N° 441.
La pose des tuyaux en fonte de 0.162 de diamètre en égout. Linéaire.................. =	6m425					
à 2f,00 le mètre........................		»	»	»	12f,85	
Sous-détail du prix. Pose de tuyaux en fonte mince en égout de 0.162 (Diamètre intérieur) le mètre linéaire en élévation........... 1f,60						N° 86 Egouts.
Pose de tuyaux en fonte exécutée sous galerie, en fosse ou 2me cave 25 0/0......................... 0f,40						
Le mètre linéaire................ 2f,00						
Tuyaux en fonte formés de 0m,162 diamètre par bouts de plus de 0m,65 de longueur......................... =		43k000				
à 35f,11 les 100 kilogrammes....................					PRIX NET 15f,10	Argent 104f,23
Tuyaux en fonte pour raccords........... =			87k000			
à 37f,62 les 100 kilogrammes....................					PRIX NET 32f,73	Dont à prix nets. 47f,83
Ensemble....................					104f,23	

Sous-détail des prix ci-dessus.

Pour faire l'évaluation, prenons au journal *l'Architecture* le cours de la fonte au jour de la commande du travail, et supposons un cours de 28 francs les 100 kilogrammes.

Nous aurons :

Fonte pour tuyaux ronds de canalisation de 0m,005 d'épaisseur, de 0m,65 de longueur et au-dessus :

Les 100 kilogrammes..............................	28f,00
Déchets et risques de casse, 14 0/0..............................	3f,92
Ensemble..............................	31f,92
Bénéfice 10 0/0..............................	3f,19
Ensemble..............................	35f,11

Ce prix net ne devant subir aucun rabais est sorti avec l'indication (prix net).

2° Fonte pour tuyaux de moins de 0m,65 de longueur, coudes, culottes, etc.

Nota : Les raccords se paient 2 francs en plus des 100 kilogrammes.

Nous aurons : les 100 kilogrammes.................. 30f,00
Déchets et risques de casse, 14 0/0.. 4f,20
Ensemble.. 34f,20
Bénéfice 10 0/0..................................... 3f,42
Ensemble.. 37f.62

Ce prix net ne devant subir aucun rabais est sorti avec l'indication (prix net).

Pour compléter notre métré de canalisation, nous compterons en égout :

Les solins en ciment de Portland (sur demande expresse) sur tuyaux en fonte, au pourtour des tuyaux en deux sens.

Longueur : 2 fois 3m,20.............................. 6m,40
à 1f,05 le mètre... 6f,72 — Nos 433 et 434 Egouts.

La peinture, sur tuyaux de fonte, en minium, deux couches.

Fonte de plus de 0m,65 de longueur................. 43k,000
— de moins de 0m,65 de longueur............. 87k,000
Ensemble.................................... 130k,000
à 0f,02 le kilogramme.. 2f,60

Sous-détail.

Peinture de fer ou fonte au kilogramme.
En minium, oxyde de fer ou goudron de gaz.
Par kilogramme et par couche.......................... 0f,01
Soit pour deux couches, le kilogramme............... 0f,02

Branchement des eaux pluviales

En fonte de 0m,135 de diamètre intérieur, en commençant sur la culotte **a** (en élévation).

Un cône de raccordement en fonte de 0m,135 × 0m,162...... 3f,00 — No 147.
Pose de cône en fonte en égout............................ 0f,75 — No 387.

	POSE en ÉGOUT	FONTE POUR			
		Bouts de 0m,65 et au-dessus	Raccords		
	mètre		kilos		
1 coude au 1/8.................	0.30	»	5.200		
1 bout 0m,50 (coupé)...........	0.50	»	10.200		
1 coupement....................				1f,05	No 174.
Un siphon vertical en fonte de 0m,135 à tampon hermétique......				20f,00	No 139.
Pose du siphon.................				4f,00	No 408.
Plus-value en égout 25 0/0.......				1f,00	Obs. 419 et 91.
La pose des tuyaux en fonte de 0m,135, diamètre en égout. Linéaire......................	0m80				

à 1f,69 le mètre.. 1f,35

Sous-détail du prix.

Pose de tuyaux en fonte mince en égout de 0m,135 de diamètre intérieur, le mètre linéaire en élévation.. 1f,35 — No 86.
Sous-galerie, en fosse ou deuxième cave 25 0/0. 0f,34
Le mètre linéaire.................... 1f,69

Tuyaux en fonte, fournis de 0m,135 pour raccords.. 15k,400

A reporter.................................... 15k,400 — 40f,47

Report	$15^{k},400$	$40^{f},47$	
à $37^{f},62$ les 100 kilogrammes (suivant sous-détail précédent)....		PRIX NET $5^{f},79$	
La peinture sur tuyaux de fonte en minium, deux couches; un poids de	$15^{k},400$		
à $0^{f},02$ le kilogramme (suivant sous-détail)		$0^{f},31$	
La fourniture et pose de trois corbeaux en fer carré, cintrés et amincis d'un bout et un scellement de l'autre dans la meulière, pour tuyaux en fonte de $0^{m},135$ de diamètre à $1^{f},925$ l'un.		$5^{f},78$	
Sous-détail du prix.			
Fer forgé pour corbeaux.			
En fer carré ordinaire pour tuyaux de $0^{m},135$.			
La pièce	$0^{f},55$		N° 222 Egout.
Pose, compris percement, scellement et le raccord en ciment sous meulière	$1^{f},10$		N° 225 »
Plus-value pour trou exécuté en égout 25 0/0	$0^{f},275$		Obs. 461 Egout.
Ensemble	$1^{f},925$		
La peinture au minium, deux couches des trois corbeaux.			
Longueur développée, chaque $0^{m},30$, et ensemble $0^{m},90$.			
à $0^{f},19$ le mètre		$0^{f},17$	
Sous-détail du prix.			
Barreaux.			
Ouvrage de peinture à 1 *couche* en minium y compris égrenage sur fer carré, le mètre linéaire	$0^{f},095$		
Et pour 2 couches produisent :			
2 fois $0^{f},095$	$0^{f},19$		N° 336 Série Peinture.
Un cône de raccordement en fonte de $0^{m},108 \times 0^{m},135$.		$2^{f},70$	N° 147 Série Egouts.
Pose de cône en fonte en égout	»	$0^{f},75$	N° 387
1 Coulisse simple de raccordement sur fonte de $0^{m},108$ vaut	»	$6^{f},50$	N° 145.
Pose de ladite en égout	»	$1^{f},88$	
La canalisation des eaux pluviales à la suite en fonte de $0^{m},108$ en élévation en égout.			
1 Coude au 1/8 ... $0^{m},30$	$4^{k},100$		N° 77.
1 Bout de 0,50 coupé ... $0^{m},50$	$8^{k},400$		N° 69.
Coupement		$0^{f},80$	N° 174.
1 té en tranchée ... $0^{m},90$	$8^{k},000$		
Sur le té, 1 regard à tampon hermétique		$7^{f},00$	N° 146.
Pose de regard d'observation en égout		$2^{f},19$	N° 404. Obs. 91.
Pose de tuyaux en fonte en égout de $0^{m},108$ diamètre.			
Linéaire ... $0^{m},80$			
A $1^{f},56$ le mètre		$1^{f},25$	N° 86. Obs. 91
Sous-détail du prix.			
Pose de tuyaux en fonte en élévation de $0^{m},108$			
Le mètre linéaire ... $1^{f},25$			
Plus-value en égout 25 0/0 ... $0^{f},31$			
Le mètre linéaire ... $1^{f},56$			
Pose de tuyaux en fonte de 0,108 de diamètre en tranchée.			
Linéaire ... $0^{m},90$			
A $1^{f},10$ le mètre		$0^{f},99$	N° 87.
Tuyaux en fonte pour raccords	$20^{k},500$		
A $37^{f},62$ les 100 kilogrammes (suivant prix précédent)		PRIX NET $7^{f},71$	
La fourniture de 3 colliers en fer pour tuyaux en fonte de $0^{m},108$ de diamètre en égout avec trous et scellements dans la meulière à $1^{f},06$ l'un		$3^{f},18$	
A reporter		$87^{f},47$	

Report		$87^f,47$	
Sous-détail du prix.			
Collier en fer pour tuyaux en fonte de 0,108 de diamètre.	$0^f,25$		N° 232 Égoûts.
Pose compris scellement percement dans la meulière et raccord	$0^f,65$		N° 235. Obs. 461.
Plus-value pour trou exécuté en égout 25 0/0	$0^f,16$		Argent $87^f,47$
Ensemble	$1^f,06$		Don tà prix nets
Ensemble		$87^f,47$	$13^f,50$
Observation.			
Lorsque dans un travail, il se trouve beaucoup d'articles à prix nets, il est préférable de sortir les travaux à prix nets dans une colonne spéciale.			
Peinture au minium 2 couches sur tuyaux en fonte de $0^m,108$ de diamètre.			
Un poids de	$20^k,500$		
A $0^f,02$ le kilogr. (suivant prix précédent)		$0^f,41$	
La peinture des 3 colliers au minium 2 couches à $0^f,05$ l'un		$0^f,15$	
Les solins sur cette canalisation ont été faits en ciment de Vassy (en égout).			
2 fois $1^m,90$	$3^m,80$		
A $0^f,85$ le mètre		$3^f,23$	N° 433 Egouts.
Le percement en biais du mur en meulière de $0^m,70$ de longueur à $0^f,16$ le centimètre		$11^f,20$	N° 366.
Plus-value en égout 10 0/0		$1^f,12$	Obs. 369
Sur le trottoir, démolition de dallage en bitume et béton de chaux de 0,10 d'épaisseur.			
Longueur $2^m,00 \times 0^m,85$	$1^m,70$		
A $0^f,65$ le mètre		$1^f,11$	N° 86 Ciments
Tranchée en terrain ordinaire de 0,90 de profondeur et de 0,85 de largeur.			
Longueur	$2^m,00$		
A $3^f,60$ le mètre		$7^f,20$	
Sous-détail.			
Tranchée en terrain ordinaire jusqu'à $0^m,70$ de largeur pour pose de tuyaux en terre, ciment, fonte, grès ou en plomb, compris fouille, jet sur berge, reprise pour remblai, pilonnage et enlèvement des terres restantes jusqu'à $0^m,50$ de profondeur, le mètre linéaire	$1^f,75$		N° 451.
Chaque décimètre de profondeur en plus au-dessus de $0^m,50$ jusqu'à $1^m,00$ le mètre linéaire .... $0^f,35$			N° 453.
Et pour 4 décimètres ($0^m,40$) produisent.			
4 fois $0^f,35$	$1^f,40$		
Chaque décimètre de largeur en plus jusqu'à $1^m,00$, le mètre linéaire .... $0^f,30$			N° 452.
Et pour 1 décimètre 1/2 ($0^m,15$) produisent			
$0^f,30 \times 1,5$	$0^f,45$		
Ensemble	$3^f,60$		
Plus-value de raccordement avec l'ancienne canalisation		$0^f,70$	N° 463.
La fourniture du papier timbré pour demande de permission d'exécuter une tranchée sur la voie publique		NET $1^f,20$	Argent
Ensemble		$26^f,32$	$26^f,32$ Dont à prix nets $1^f,20$

Branchement de la chute des water-closets.

En fonte de $0^m,162$ de diamètre intérieur (fonte mince de $0^m,005$) pour fourniture et transport.

En commençant à la culotte **b**.

	POSE EN ÉGOUT	FONTE POUR BOUTS DE 0^{m},65 et au-dessus	FONTE POUR RACCORDS	PRIX NET	PRIX DE SÉRIE	
	mètres	kilogr.	kilogr.			
1 Coude au 1/8...........	0.30	»	6.600			
1 Autre coude au 1/8 (coupé)	0.30	»	6.600			
1 Coupement sur tuyau en fonte de 0^{m},162 vaut, compris risque de casse.....	»	»	»	»	1^{f},05	N° 174 Egout.
1 Raccord................	0.50	»	12.000			
1 Bout 1^{m},00 coupé........	1.00	21.500	»			
1 Coupement.............	»	»	»	»	1^{f},05	N° 174.
1 té......................	0.90	»	12.500			
Fourni 1 regard à tampon hermétique............	»	»	»	»	10^{f},00	N° 146.
Pose de regard d'observation en égout...........	»	»	»	»	2^{f},19	N° 404 Obs. 91.
1 Cône de raccordement pour tuyau en fonte de 0^{m},135 × 0^{m},162........	»	»	»	»	3^{f},00	N° 147.
La pose en égout.........	»	»	»	»	0^{f},75	N° 387
La pose de tuyaux en fonte de 0^{m},162 de diamètre en égout............... =	3.00	»	»			
A 1^{f},60 le mètre..................		»	»	»	4^{f},80	
Plus-value de pose de tuyaux En fonte, en égout 25 0/0..........		»	»	»	1^{f},20	
Tuyaux en fonte de 0^{m},162 de diamètre fournis en bouts de plus de 0^{m},65 de longueur..............		21^{k},500	»			
A 35^{f},11 les 100 kilogr. (suivant prix précédent)...................................			»	7^{f},55		
Tuyaux en fonte de 0^{m},162 de diamètre fournis pour raccords..........................			37^{k},700			
A 37^{f},62 les 100 kilog. suivant prix précédent........				14^{f},18	»	
Solins en ciment de Portland sur demande expresse (en égout).						
2 fois 2^{m},70..............................			5^{m},40			
A 1^{f},05 le mètre...............................					5^{f},67	
Sous-détail du prix.						
Solin en ciment de Vassy en égout. Le mètre linéaire..........................			0^{f},85			N° 433
En ciment de Portland (sur demande expresse) plus-value par mètre linéaire....................			0^{f},20			N° 434.
Le mètre linéaire......................			1^{f},05			
Observations. — Dans la longueur de l'égout nous n'avons pas fait de massif sous la canalisation ; il est entendu que ce travail est à compter lorsqu'il est fait un calage sous les tuyaux dans toute la longueur.						
Fourni 5 colliers en fer ordinaire pour tuyaux de de 0^{m},162 diamètre à 0^{f},35 l'un.......................				»	1^{f},75	N° 232 Egouts.
A reporter..............................				21^{f},73	31^{f},46	

Désignation	Détail			Renvois
Reports		$21^{f},73$	$31^{f},46$	
Pose sur la meulière avec percements, scellements et raccords en ciment.				
5 Colliers à $0^{f},70$ l'un		»	$3^{f},50$	N° 235 Égoûts.
Plus-value pour trous et scellements exécutés en égout 25 0/0		»	$0^{f},88$	Obs. 461
Plus-value de raccordement de tuyaux de chute		»	$1^{f},50$	N° 467.
La peinture au minium 2 *couches* sur tuyaux en fonte :				
Fonte pour bouts de 0,65 et au-dessus	$21^{k},500$			
Fonte pour raccords	$37^{k},700$			
Ensemble	$59^{k},200$			
A $0^{f},02$ le kilogr		»	$1^{f},18$	N° 363.
5 Colliers à $0^{f},05$ l'un		»	$0^{f},25$	

Pendant l'exécution des travaux de canalisation, pour ne pas arrêter l'écoulement des matières, on installe une chute provisoire.

Comment métrer ce travail ?

L'installation de la chute provisoire peut se faire de 2 manières :

1° On installe comme pour les travaux de réfection de fosse une tinette et une chute provisoire vient se déverser dans la tinette.

En nous reportant à la Série vidange.

Nous avons : *Installation et location de chutes provisoires* pendant l'exécution des travaux en fosse compris dépose.

Désignation	Détail			Renvois
Pour chaque chute, jusqu'à $2^{m},00$ de tuyaux compris location pour 1 mois	$20^{f},00$			N° 25 Vidange.
Chaque mètre en plus, compris location pour un mois	$4^{f},00$			N° 26 Vidange.
Chaque mois en plus du premier	$5^{f},00$			N° 27 »
NOTA. — Tout mois commencé est dû en entier.				
Les prix ci-dessus ne comprennent pas l'enlèvement et la rechange des tinettes, qui seront comptés à part suivant les numéros 30 à 34.				
Enlèvement de tinette non filtrante.				
De repérage ou de siège ..... la pièce	$2^{f},50$			N° 30 »
Pour l'*enlèvement de tinettes de repérage ou de siège, il n'est pas compté de location.*				Obs. 31 »
Enlèvement de tinette de chantier ou à poste fixe, location non comprise ..... la pièce	$2^{f},00$			N° 32 »
Enlèvement de tonneau mobile en bois de 250 litres environ, location non comprise ..... la pièce	$3^{f},00$			N° 33 »
NOTA. — Les prix ci-dessus ne s'appliquent qu'aux travaux exécutés dans Paris.				Obs. 34 »
Location et entretien d'appareils mobiles, comprenant : coulisses, récipients, cols de cygne siphoïdes à double raccord en cuivre, pose et installation :				
D'un tonneau mobile en bois de la contenance de 250 litres environ.				
Par an ..... *la pièce*	$30^{f},00$	»	»	N° 15 Vidange.
Si les dimensions ou l'accès du caveau ne permettent pas la pose d'un tonneau de la contenance de 250 litres, on pourra employer des tonneaux plus petits, mais les prix de la location et de l'enlèvement ne seront pas changés		»	»	Obs. 16.
Location d'un appareil diviseur spécial pour grandes projections d'eau.				
Par an ..... *la pièce*	$25^{f},00$	»	»	N° 17
A reporter		$21^{f},73$	$38^{f},77$	

Reports....................................	$21^{f},73$	$38^{f},77$	
Location d'un appareil diviseur ordinaire ou d'une tinette non filtrante fixe contenant 85 litres environ.			
La pièce.................................. $20^{f},00$	»	»	N° 18 Vidange.
Location d'une tinette de chantier contenant 85 litres environ.			
Par mois .... *la pièce* $2^{f},00$	»	»	N° 19.
Travaux et fournitures ne faisant pas partie de la location des appareils diviseurs :			
1° L'entonnoir et la chute en zinc ou en plomb raccordant la coulisse et le manchon avec la chute en fonte.	»	»	Obs. 20.
2° Le collier en feuillard à deux branches maintenant l'entonnoir et les trous et scellements de ce collier.....	»	»	Obs. 21.
3° Le solin en ciment pour calfeutrer la jonction de l'entonnoir en zinc et de la chute en fonte............	»	»	Obs. 22.
4° Le raccord à placer sur la conduite en fonte allant à l'égout, le percement de la fonte, les boulons et toutes pièces nécessaires pour se raccorder avec le col de cygne appartenant à l'appareil............................	»	»	Obs. 23.
Ces travaux et fournitures et tous autres qui seraient nécessités soit par le nombre de chutes, soit par l'emplacement, seront à la charge du propriétaire et payés à leur valeur, suivant la Série à laquelle ils appartiendront....	»	»	Obs. 24.

2° *On installe une canalisation provisoire en fonte.*

COMMENT MÉTRER CE TRAVAIL?

Pour tenir compte de la fourniture de la fonte en location, nous décompterons les appareils, tuyaux, etc., pour pose et dépose suivant la Série des Égouts, il est entendu que cette pose provisoire ne nécessite pas des collets en ciment et un travail aussi soigné, mais ce sera une compensation pour le double transport dans le cas de parties non réemployées et les risques de casse.

Métré.

Installation provisoire d'une chute en fonte de $0^{m},162$ de diamètre pendant l'exécution des travaux de canalisation.			
Pose et dépose en égout d'un cône de raccordement pour tuyaux en fonte de $0^{m},135 \times 0^{m},162$.............	»	$0^{f},98$	
Sous-détail du prix.			
Pose de cône en égout .... $0^{f},75$			N° 387 Egouts.
Dépose faite avec soin pour réemploi compris nettoyage et rangement à 50 mètres.			
30 0/0.. $0^{f},23$			N° 194 Egouts.
Ensemble .... $0^{f},98$			
En fonte de $0^{m},162$ de diamètre pour pose et dépose.			
1 raccord................................. $0^{m},50$			
1 autre................................... $0^{m},125$			
1 bout.................................... $0^{m},25$			
2 bouts 1 mètre........................... $2^{m},00$			
1 coude .... $0^{m},30$			
Ensemble.......................... $3^{m},175$			
à $3^{f},00$ le mètre..................................	»	$9^{f},53$	
A reporter..	$21^{f}73$	$49^{f},28$	

Reports .... 21f,73 | 49f,28

Sous-détail du prix.

Pose de tuyaux en fonte de 0m,162 de diamètre en élévation.

Le mètre linéaire .... 1f,60 — N° 86 Egouts.

Plus-value en égout 1/4 .... 0f,40 — N° 92 »

Ensemble 2f,00

Dépose de tuyaux en fonte avec soin pour réemploi des tuyaux, compris descellements des colliers, nettoyage et rangement.

50 0/0 .... 1f,00 — Obs. 192.

Le mètre linéaire 3f,00

La dépose comprend le descellement des colliers, il nous suffit de compter le scellement dans la meulière des colliers, soit quatre colliers à 0f,70 l'un. .... » | 2f,80 — N° 235

Plus-value en égout.

25 0/0 .... » | 0f,70 — Obs. 461.

Travaux à prix nets .... 21f,73 — Argent prix nets. 21f,73

Travaux à prix de Série .... 52f,78 — Argent 52f,78

3me Branchement des eaux pluviales de la buanderie et des eaux ménagères.

La canalisation en tranchée des eaux pluviales sera en fonte (mince de 0m,005) de 0m,108 de diamètre intérieur.

La canalisation en tranchée à la suite recevant les eaux ménagères de la buanderie sera en fonte de 0m,135 de diamètre intérieur.

Il sera ménagé sur la canalisation de 0m,135 de diamètre 1 culotte qui recevra les eaux de la buanderie.

Les eaux du sol de la buanderie se déverseront dans un siphon à panier. — A l'extrémité de la canalisation, il sera placé un té en fonte avec regard hermétique de visite.

Pour visiter cette canalisation, construire un regard en meulière et enduits en ciment de Vassy. Le reste de la canalisation en prolongement sera en fonte de 0m,162 de diamètre; faire les percements et raccords nécessaires.

Métré.

Branchement des eaux pluviales (en tranchée) en fonte de 0m,108 diamètre pour fourniture et transport.

	POSE	FONTE POUR			
		BOUTS DE 0.65 et au-dessus	RACCORDS		
	mètres	kilogs	kilogs		
1 coude au 1/8	0.30	»	4.100		N° 77.
1 bout de 0m,25 (coupé)	0.25	»	4.500		N° 70.
1 coupement	»	»	»	0,80	N° 174.
1 coude au 1/8	0.30	»	4.100		N° 77.
1 raccord	0.50	»	8.400		N° 69.
1 bout 1m,00 coupé	1.00	14.300			N° 68.
A reporter	2m35	14k300	21k100	0f,80	

	POSE	FONTE POUR BOUTS DE 0.65 et au-dessus	FONTE POUR RACCORDS		
	mètres	kilos	kilos		
Reports	2.35	14.300	21.100	0f,80	
1 coupement	»	»	»	0f,80	N° 174.
1 cône de raccordement pour tuyaux en fonte de 0.108 × 0.135	»	»	»	2f,70	
La pose en tranchée des tuyaux en fonte de 0m,108 de diamètre. =	2.35				
à 1f,10 le mètre	»	»	»	2f,59	N° 87.
Plus-value en caves 12.50 0/0	»	»	»	0f,32	N° 386.
La pose du cône de raccordement.	»	»	»	0f,60	
A la suite en fonte de 0m,135 pour fourniture à transport.					
1 culotte simple (c)	0.90	»	13.000	»	N° 74.
1 bout 1m,00	1.00	17.300	»	»	N° 68.
1 raccord 0m,50	0.50	»	10.200	»	N° 69.
1 raccord 0m,25	0.25	»	5.600	»	N° 70.
1 té	0.90	»	10.500	»	N° 80
Sur le té fourni 1 regard à tampon hermétique	»	»	»	8f,00	
Pose de regard d'observation	»	»	»	1f,75	N° 404.
à la suite					
1 bout 0.50 (coupé)	0.50	»	10.200	»	N° 69.
1 coupement	»	»	»	1f,05	N° 174.
1 bout 0.25	0.25	»	5.600	»	N° 70.
1 percement de mur dans le béton ancien de 0m,55 avec reprise (en 1re cave)	»	»	»	9f,24	N° 366. Obs. 370
1 coude	0.30	»	5.200	»	
La pose en tranchée de tuyaux en fonte de 0.135 de diamètre (en 1re cave)	4.60				
à 1f,35 le mètre	»	»	»	6f,21	N° 87. Obs. 92.
1 cône de raccordement pour tuyau en fonte de 0.135 × 0.162 de diamètre	»	»	»	3f,00	N° 147.
La pose en tranchée	»	»	»	0f,60	N° 386.
A la suite en fonte de 0.162 diamètre en tranchée (en 1re cave) pour fourniture et transport.					
2 bouts de 1.00 chaque 21k,500	2.00	43.000		»	
1 bout de 0.50	0.50	»	12.000	»	
1 raccord	0.125	»	4.300	»	
La pose en tranchée de tuyaux en fonte de 0m,165 de diamètre (en 1re cave)	2m625				
à 1f,63 le mètre compris plus-value en cave	»		»	4f,28	N° 87. Obs. 92.
A reporter		74k600	97k700	41f,94	

	POSE	FONTE POUR BOUTS DE 0.65 et au-dessus	FONTE POUR RACCORDS		
	mètres	kilos	kilos		
Reports		74.600	97.700	$41^f,94$	
Branchement pour les eaux du sol de la buanderie.					
En fonte de 0.135 diamètre en tranchée pour fourniture et transport.					
1 siphon à panier complet en fonte sans tubulure	»	»	»	$24^f,00$	N° 151.
Pose du siphon	»	»	»	$5^f,00$	N° 409.
1 bout 0.125	0.125	»	3.500		N° 71.
1 coude	0.30	»	5.200		N° 77.
1 autre coude (coupé)	0.30	»	5.200		N° 77.
1 coupement	»	»	»	$1^f,05$	N° 174.
1 bout 0.50	0.50	»	10.200		N° 69.
La pose en tranchée de tuyaux en fonte de 0.135 diamètre intérieur .... =	1.225				
en 1re cave.					
à $1^f,35$ le mètre		»	»	$1^f,65$	N° 87. Obs. 92.
Pour se raccorder avec la canalisation en attente, détamponnement de la culotte en attente		»	»	$0^f,25$	N° 197
Tuyaux en fonte fournis en bouts de 0.65 et au-dessus		74^k600			
à $35^f,11$ les 100 kilogs (prix précédent)		»	»	$26^f,19$	
Tuyaux en fonte fournis pour raccords .... =			121^k800		
à $37^f,62$ les 100 kilogs (suivant prix précédent)				$45^f,82$	
La peinture au minium 2 couches des tuyaux en fonte.					
Fonte pour bouts de plus de $0^m,65$ .... $74^k,600$					
Fonte pour raccords .... $121^k,800$					
Ensemble .... $196^k,400$					
à $0^f,02$ le kilogramme				$3^f,93$	N° 363.
Dans la buanderie pour pose de canalisation en tranchée, démolition de dallage en ciment de $0^m,10$ d'épaisseur faite à la masse et au coin.					
Linéaire .... $8^m,00$					
$\times$ $0^m,65$ largeur .... $5^m,20$					
Excédent pour le regard $1^m,00 \times 1^m,00$ .... $1^m,00$					
Moins tranchée comptée précédemment.					
Longueur $1^m,00 \times 0^m,65$ .... $0^m,65$					
Reste .... $0^m,35 = 0^m,35$					
Ensemble .... $5^m,55$					
à $1^f,95$ le mètre				$9^f,82$	N° 88 Série Ciments.
Plus-value pour montée des matériaux provenant des démolitions de dallages (mais sans enlèvement).					
Surface .... $5^m,55$					
à $0^f,35$ le mètre				$1^f,94$	N° 89 Série Ciments
A reporter				$161^f,59$	

Report		161f,59	
Taille au ciseau des arêtes de l'ancien dallage pour raccordement.			
Linéaire 2 fois 5m,55	11m,10		
— 4 fois 0m,175	0m,70		
Ensemble	11m,80		
à 0f,55 le mètre		6f,49	N° 84 Serie Ciments.
Sous le dallage.			
Tranchée en terrain de tuf de 0m,65 de largeur et 0m75 de profondeur réduite.			
Linéaire 8m,00			
Déduire l'emplacement du regard linéaire 1m,00			
Reste 7m,00 =	7m,00		
Partie à la suite	3m,00		
Ensemble	10m,00		
à 2f,625 le mètre		26f,25	
Sous-détail du prix.			
Tranchée en terrain ordinaire, de 0m,65 de largeur pour pose de tuyaux en fonte compris fouille, jet sur berge, reprise, pour remblai et pilonnage et enlèvement des terres restantes jusqu'à 0m,50 de profondeur.			
Le mètre linéaire	1f,75		N° 451 Egout
Chaque décimètre de profondeur en plus au-dessus de 0m,50 jusqu'à 1 mètre.			
Le mètre linéaire 0f,35			N° 453 »
et pour 2 décimètres 1/2 produisent.			
0f,35 × 2,5	0f,875		
Le mètre linéaire	2f,625		
Plus-value en terrain de tuf.			
50 0/0 en plus		13f,13	Obs. 454.
Tranchée de 0m,65 de profondeur sur 1m,00 de largeur à l'emplacement du regard.			
Longueur	1m,00		
à 3f,175 le mètre		3f,18	
Plus-value en terrain de tuf.			
50 0/0 en plus		1f,59	
La construction du regard en meulière neuve hourdée en mortier de ciment de Vassy en 1re cave.			
Le radier en béton de cailloux et mortier de ciment de Portland.			
1er *Radier* (le béton passe sous les murs ; très souvent il est fait, en raison du sol plus ou moins bon, un empattement de béton de 0m,05 à 0m,10 au pourtour des murs).			
Longueur 1m,00			
× 1m,00 1m,00			
× 0m,15 Epaisseur	0m,150		
A 42f,45 le mètre cube		6f,37	N° 378 col. 9 Maçonnerie.
Plus-value de construction de béton en 1re cave cube.	0m,150		
A 1f,00 le mètre cube		0f,15	N° 32 Egouts.
Les murs au-dessus en meulière neuve et mortier de ciment de Vassy.			
1m,00 × 1m,00 1m,00			
× 0,50 profondeur	0m,500		
Déduire vide au-dessus du tuyau.			
0m,50 × 0,50 0m,25			
× 0m,355 hauteur	0m,089		
Reste	0m,411		
A reporter		218f,75	

Report.. 218^{f},75

A 41^{f},95 le mètre cube.............................. » 17^{f},24

Sous-détail du prix.

Suivant l'observation n° 342 Egouts, il faut se reporter pour les prix à la Série de Maçonnerie.

Meulière neuve en fondation et mortier de ciment G, le mètre cube.. 40^{f},95 — N° 1122 Col. 3 Maçonnerie.

Moins-value pour murs à un parement............... 1^{f},50 — N° 1134.

Reste le mètre cube............................ 39^{f},45

Plus-value pour travaux en meulière y compris descente des matériaux en 1re cave, le mètre cube......... 2^{f},50 — N° 344 Egouts.

Le mètre cube.................................. 41^{f},95

Les enduits ordinaires en ciment de Vassy sur meulière neuve en 1re cave.

4 fois 0^{m},50 longueur.................... 2^{m},00

$\times$ 0^{m},355 de hauteur............................ 0.71

Radier 0.50 $\times$ 0.50............................ 0.25

Ensemble............................... 0.96

A 3^{f},075 le mètre.. 2^{f},95

Sous-détail du prix.

Enduit ordinaire en mortier n° 3 de ciment G sur meulière neuve, le mètre superficiel.................................. 2^{f},80 — N° 728 col. 3 Maçonnerie

Plus-value pour enduit en ciment de Vassy sur mur neuf en 1re cave, le mètre superficiel $\frac{0^{f},55}{2}$ .... 0^{f},275

Le mètre superficiel.................................. 3^{f},075

Dans l'intérieur du regard, les gorges en ciment en mortier n° 3.

Verticales, 4 fois 0^{m},355 de hauteur.......... 1^{m},42

Horizontales, 4 fois 0^{m},50.................... 2^{m},00

Ensemble............................ 3^{m},42

A 0^{f},65 le mètre linéaire.......................... » 2^{f},22 — N° 743. Série Maçonnerie.

Plus-value en 1re cave.

Linéaire.................................. 3^{m},42

A 0^{f},10 le mètre.................................. » 0^{f},34

Fourniture d'un châssis de regard et tampon en fonte.

Dimensions du châssis 0^{m},70 $\times$ 0^{m},70.

Diamètre du tampon 0^{m},51 pesant 115 kilogs à 39^{f},50 les 100 kilogs.................................... » PRIX NET 45^{f},43

Sous-détail du prix ci-dessus.

Pour faire l'évaluation, prenons au journal l'*Architecture* le cours de la fonte pour châssis de regard au jour de la commande du travail et supposons un cours de 31^{f},50 les 100 kilogrammes.

Nous aurons :

Fonte pour châssis de regard avec tampon.

Les 100 kilogrammes.................................. 31^{f},50

Déchets et risques de casse 14 0/0................... 4^{f},41

Ensemble.................................. 35^{f},91

Bénéfice 10 0/0.................................. 3^{f},59

Ensemble.................................. 39^{f},50

Ce prix net ne devant subir aucun rabais est sorti avec l'indication (PRIX NET).

Pose du châssis de regard et tampon et scellement en ciment.. 3^{f},50 — N° 414.

A reporter.. 290^{f},43

Report.. 290f,43

Observation. — Nous avons compté (page 576) une fouille de 0m,65 de profondeur 0m,65

Le radier en béton ayant une hauteur de........... 0m,15

Il nous reste un vide au-dessus du béton de........ 0m,50

Pourquoi n'avons-nous fait qu'une déduction de 0m,355 de hauteur?.................................... 0m,355

Différence..................................... 0m,145

Cette différence nous représente le garnissage au-dessus du béton de cailloux, en meulière neuve et ciment dans la hauteur du tuyau.

Notre déduction est donc exacte, l'emplacement du tuyau compense la difficulté d'exécution.

Comment métrer la fouille à l'emplacement du regard ?

Suivant l'observation de la Série Terrasse n° 49, nous avons fait une fouille de trou, en contiguïté d'une rigole ou tranchée. Nous appliquerons le prix de fouille en rigoles.

La fouille en rigoles ou tranchées dans le tuf avec jet sur berge (sol de la buanderie), chargement à la hotte des terres, montage à 3m,00 de hauteur, transport à la hotte à 2 relais et sortie sur la rue, chargement en tombereau et enlèvement aux décharges publiques.

1.00 × 1.00.................................. 1.00

× 0.65 hauteur.. 0m,650

A 15f,16 le mètre cube............................. 9f,85

Plus-value de fouille en rigoles en 1re cave ou sous-sol. 12.50 0/0... 1f,23 — Obs. 311.

Plus-value de tranchée exécutée en caves ou en sous-sol.

page 576.................................... 26f,25

au 1/10... 2f,63 — Obs. 455. Egouts.

Ensemble.................................... 13f,71

Déduire la valeur de la tranchée comptée précédemment (page 576) à l'emplacement du regard........... 4f,77

Reste.. 8f,94 — 8f,94

Observation. — Les prix de tranchée comprennent : La fouille, jet sur berge, reprise pour remblai, pilonnage et enlèvement de terres restantes.

A l'emplacement du regard nous n'avons pas fait de remblai de terres, celles provenant des fouilles ont été chargées et transportées aux décharges publiques.

Il en résulte que, dans les travaux de canalisation, pour les fouilles ou tranchées et trous, nous les scinderons en deux parties :

1° *Les tranchées à compter au mètre linéaire jusqu'à* 1m,00 *de profondeur ;*

2° *Les fouilles des regards à compter au mètre cube.*

Pour terminer notre métré de Canalisation nous compterons l'enlèvement des gravois aux décharges publiques provenant des démolitions, suivant les exemples donnés précédemment. — Observations.

Dans la buanderie, les raccords de dallages en ciment de 0m,10 épaisseur,

Longueur 7m,00 × 0m,65.............................. 4m,55

(le siphon non déduit pour façon de cuvette.)

A 10f,75 le mètre superficiel.................................. 48f,91 — N° 59. Série Ciments.

A reporter.. 348f,28

Report		$348^{f},28$	
Plus-value de dallage exécuté en sous-sol,			
Surface	$4^{m},55$		
A $0^{f},50$ le mètre		$2^{f},28$	N° 65. Série Ciments.
Taille au ciseau des arêtes de l'ancien dallage pour raccordement.			
2 fois $7^{m},00$ longueur	$14^{m},00$		
4 fois $0^{m},175$	$0^{m},70$		
2 fois $1^{m},00$	$2^{m},00$		
Ensemble	$16^{m},70$		
A $0^{f},55$ le mètre linéaire	$9^{f},19$		N° 84. Série Ciments.
Déduire la taille au ciseau comptée précédemment, page 576	$6^{f},49$		
Reste en différence	$2^{f},70$	$2^{f},70$	Argent: $353^{f},26$
Ensemble		$353^{f},26$	Dont à prix nets: $72^{f},01$

ORDRE DE SERVICE N°

Cabinet de Monsieur **Architecte**

A M. **Entrepreneur de Maçonnerie**

Dans la propriété X.....

A Paris, Boulevard.... n°

Transformations des sols en ciment, pavage, granit, etc. — Dans la grande cour et sur jardin faire la dépose et repose des bordures en granit.

Remplacer les bordures en mauvais état par des bordures en granit droites de 0,30 × 0,30

Les trottoirs en ciment de 0,10 d'épaisseur seront démolis et reconstruits; les sols seront repiqués à leur emplacement de 0,10 d'épaisseur; toutes les terres ou plâtras seront enlevés aux décharges publiques. Sous le dallage une forme préparatoire en mâchefer et sable de 0,10 épaisseur. Les tampons des regards seront déposés et reposés suivant les transformations de sols.

Contre les bordures en granit le pavage sera remanié en pavés cubiques de 0,16 et hourdis en mortier 1/2 chaux c, 1/2 ciment Portland (dit mortier bâtard).

Le pavage de l'entrée sera en pavés neufs de 0,16 cubiques avec hourdis en mortier bâtard et forme en sable de rivière de $0^{m},08$ d'épaisseur. Le jointoiement du pavage sera exécuté à la française en ciment de Portland de Boulogne, les joints remplis et tirés au fer; le seuil d'entrée en brique et ciment sera remplacé par du granit de Vire avec parements à la boucharde à 64 dents, les joints seront taillés. Le bâti de porte sera scellé dans le seuil. Le seuil sera posé sur arase en mortier et joints en ciment. Sous ledit arase en béton de gravillon et ciment de 0,15 épaisseur.

Métré.

Contre les bordures en granit le pavage en pavés cubiques remaniés de $0^{m},16$.		
En commençant à gauche près du seuil d'entrée		
1 partie de	$35^{m},00$	
1 autre à la suite	$15^{m},20$	
1 autre	$22^{m},30$	
Ensemble	$72^{m},50$	
× 0,70 réduit		$50^{m},75$
A reporter		$50^{m},75$

Report.. 50^{m},75
A la suite au devant de la remise à automobiles.
1 partie................................. 6^{m},00
× 1,75.. 10^{m},50
A droite près du seuil
1 partie.................................. 17^{m},00
× 0,70.. 11^{m},90
A la suite
3^{m},50 × 0^{m},80.......................... 2^{m},80
1 ,75 × 0 ,90.......................... 1 ,58
0 ,95 × 0 ,82.......................... 0 ,78
3 ,05 × 0 ,83.......................... 2 ,53
1 autre 10 ,05 × 1 ,70.......................... 7 ,04
A la suite au droit de tassements de sols.
2^{m},75 × 0^{m},93.......................... 2 ,56
1 ,60 × 0 ,80.......................... 1 ,28
0 ,95 × 0 ,65.......................... 0 ,62
2 ,50 × 0 ,45.......................... 1 ,13
0 ,93 × 0 ,70.......................... 0 ,65
1 ,00 × 1 ,05.......................... 1 ,05
A la suite dans la grande cour
4^{m},25 × 0^{m},80.......................... 3 ,40
3 ,00 × 1 ,00.......................... 3 ,00
5 ,00 × 0 ,75.......................... 3 ,75
0 ,90 × 0 ,80.......................... 0 ,72
1 ,50 × 0 ,77.......................... 1 ,16
0 ,93 × 0 ,83.......................... 0 ,77
Dans le jardin contre les bordures.
7^{m},50 × 0^{m},70.......................... 0 ,53
12 ,00 × 0 ,80.......................... 9 ,60
1 ,50 × 0 ,60.......................... 0 ,90
0 ,95 × 0 ,70.......................... 0 ,67
2 ,05 × 0 ,60.......................... 1 ,23
1 ,95 × 0 ,80.......................... 1 ,56
2 ,10 × 0 ,72.......................... 1 ,51
1 ,82 × 0 ,60.......................... 1 ,09
1 ,75 × 0 ,70.......................... 1 ,23
0 ,92 × 0 ,95.......................... 0 ,87
1 ,00 × 1 ,05.......................... 1 ,05
Ensemble.................................. 128^{m},21

A 3^{f},43 le mètre superficiel.............................. 439^{f},76 — N° 68. Col. 2. Pavage.

Plus-value pour hourdis en mortier 1/2 chaux **c**, 1/2 ciment Portland du Bassin de Paris (Mortier bâtard).
Surface.. 128^{m},21
A 1^{f},48 le mètre superficiel.............................. 189^{f},75 — N° 68. Col. 5. Pavage.

Le pavage de l'entrée en pavés neufs cubiques de 0^{m},16 avec hourdis en mortier bâtard.
3^{m},15 × 10^{m},00.............................. 31^{m},50
A 21^{f},78 le mètre superficiel.............................. 686^{f},07 — N° 68. Col. 1. Pavage.

Plus-value pour hourdis ou mortier 1/2 chaux **c**, 1/2 ciment Portland du Bassin de Paris (mortier bâtard).
Surface.. 31^{m},50
A 1^{f},48 le mètre superficiel.............................. 46^{f},62 — N° 68. Col. 5. Pavage

Plus-value pour double transport de pavés neufs pris au chantier de l'entrepreneur.
Surface.. 31^{m},50
A 1^{f},22 le mètre superficiel.............................. 38^{f},43 — N° 76. Col. 5. Pavage.

A reporter.. 1400^{f},63

Report..		$1400^{f},63$	
Jointoiement à la Française, sur pavés cubiques, les joints coulés en mortier fin de ciment de Portland de Boulogne sur $0^{m},03$ de profondeur ; puis remplis en ciment pur *idem* sur $0^{m},02$ de profondeur et tirés au fer.			
Surface..	$31^{m},50$		
A $3^{f},74$ le mètre superficiel..		$117^{f},81$	N° 81. Pavage
idem sur pavés remaniés..	$128^{m},21$		
A $3^{f},74$ le mètre superficiel..		$479^{f},51$	N° 81. Pavage.
Dépavage préalable de pavés posés en mortier de ciment avec décrottage.			
Surface..	$128^{m},21$		
1 autre partie..	$31^{m},50$		
Ensemble..	$159^{m},71$		
A $0^{f},53$ le mètre superficiel..		$84^{f},65$	N° 85. Pavage.
Sous le pavage, forme en sable de rivière de $0^{m},10$ d'épaisseur réduit à $0^{m},08$ par tassement.			
Surface..	$159^{m},71$		
A $1^{f},01$ le mètre superficiel..		$161^{f},31$	N° 87. Pavage.
Plus-value pour pavés cubiques posés en losange.			
Surface..	$159^{m},50$		
A $0^{f},86$ le mètre superficiel..		$137^{f},35$	N° 77. Pavage.
Dépose et repose avec main-d'œuvre et fournitures nécessaires de bordures en granit en commençant à gauche près du seuil d'entrée.			
Partie droite..	$25^{m},40$		
Circulaire..	3 ,25		
Partie droite..	15 ,30		
Circulaire..	30 ,25		
à la suite..	6 ,00		
»	17 ,60		
»	9 ,25		
A droite près du seuil.			
1 partie..	$15^{m},70$		
Circulaire..	6 ,10		
Partie droite..	2 ,75		
Ensemble..	$131^{m},60$		
A $3^{f},28$ le mètre linéaire..		$431^{f},65$	N° 66. Granit.
Les bordures neuves en granit de $0^{m},30$ de longueur et $0^{m},30$ d'épaisseur par fourniture.			
Trottoir de gauche.			
1 partie..	$1^{m},95$		
1 autre..	2 ,10		
1 autre..	1 ,50		
1 autre..	0 ,95		
»	1 ,15		
»	1 ,25		
»	1 ,52		
Trottoir de droite.			
1 partie..	1 ,32		
»	1 ,45		
»	1 ,50		
»	1 ,75		
»	1 ,90		
»	1 ,60		
»	1 ,10		
A reporter..	$21^{m},04$	$2812^{f},91$	

Reports	$21^m,04$	$2812^f,91$
partie	0 ,90	
»	0 ,95	
»	1 ,15	
»	1 ,33	
»	1 ,40	
»	1 ,50	
»	1 ,75	
»	1 ,92	
»	2 ,00	
Ensemble	$33^m,94$	
A $19^f,00$ le mètre linéaire		$644^f,86$

Sous-détail du prix précédent.

Bordures en granit :

Droites de $0^m,30$ de largeur sur $0^m,29$ et $0^m,30$ d'épaisseur, le mètre linéaire	$14^f,10$	N° 71. Série Pavage.
Transport à pied d'œuvre, le mètre linéaire	$1^f,05$	*idem.*
Ensemble	$15^f,15$	
14 0/0 de faux frais	$2^f,12$	
Ensemble	$17^f,27$	
Bénéfice 10 0/0	$1^f,727$	
Le mètre linéaire	$18^f,997$	
ou	$19^f,00$	

Le seuil d'entrée en granit de Vire pour fourniture (en 3 morceaux).

Longueur	$3^m,15$
Excédent pour déchets. 3 morceaux chaque $0^m,04$	$0^m,12$
Longueur par équarrissement	$3^m,27$
La largeur est de	$0^m,45$
Excédent pour déchet. 2 fois $0^m,02$	$0^m,04$
Largeur par équarrissement	$0^m,49$
La hauteur est de	$0^m,20$
Excédent pour déchet. 2 fois $0^m,02$	$0^m,04$
Hauteur par équarrissement	$0^m,24$

Les morceaux en œuvre seront mesurés par équarrissement en ajoutant $0^m,02$ *sur chaque face pour déchet.* — Obs. 73. Granit.

Le cube du seuil est de $3^m,27 \times 0^m,49$ ... $1^m,60$			
$\times 0^m,24$	$0^m,384$		
A $258^f,32$ le mètre cube		$99^f,19$	N° 70. Granit.
Le bardage de la pierre, Cube	$0^m,384$		
A $7^f,00$ le mètre cube		$2^f,69$	N° 74. Granit, 376 Maçonnerie.
Plus-value de bardage inférieur à $1^m,000$ cube		$2^f,20$	N° 377. Granit.
La taille des parements à la boucharde de 64 dents. Longueur ... $3^m,15 \times 0^m,45 = 1^m,42$			
A 0/0 de taille	$1^m,42$		N° 88. Granit.
Taille de joints.			
A reporter	$1^m,42$	$3561^f,85$	

Reports.		$1^m,42$	$3561^f,85$	
2 fois 3.15.	$6^m,30$			
2 fois 0.45.	0 ,90			
Ensemble.	$7^m,20$			
× 0,20 hauteur.	$1^m,44$			
Au 50 0/0 taille.		$0^m,72$		
Ensemble.		$2^m,14$		N° 93. Granit.
A $22^f,44$ le mètre superficiel.			$48^f,02$	N° 82. Granit.
La pose de blocs de granit 3 à $5^f,87$ l'un.			$17^f,61$	N° 81. Série granit.
Sous le seuil arase en béton de gravillon et ciment I (mortier n° 3);				
Longueur.	$3^m,15$			
× $0^m,59$.	$1^m,85$			
× $0^m,15$ hauteur.		$0^m,278$		
A $48^f,30$ le mètre cube.			$13^f,43$	N° 385. Col. 9. Maçonnerie.
Démolition de l'ancien seuil en brique et ciment.				
Longueur $3^m,15$ × $0^m,46$.	$1^m,45$			
× $0^m,15$.		$0^m,218$		
A $5^f,50$ le mètre cube.			$1^f,20$	
Sous-détail du prix :				
Démolition en brique le mètre cube.		$4^f,00$		N° 674. Maçonnerie.
Plus-value sur le prix de démolition pour mur en brique hourdé en ciment (*le mètre cube*).		$1^f,50$		N° 682. Maçonnerie.
Le mètre cube.		$5^f,50$		
Sous le bâti de porte, refouillement d'un trou de $0^m,15$ de profondeur dans le seuil en granit.			$3^f,27$	
Sous-détail.				
Trou :				
Refouillé sur le tas, c'est-à-dire la pierre posée et scellée.				
De $0^m,05$ de profondeur et au-dessous chaque.		$1^f,32$	»	N° 96. Granit.
Chaque centimètre de profondeur en plus.	$0^f,26$	»	»	N° 97.
Et pour 10 centimètres produisent :				
$0^f,26$ × 10.		$2^f,60$		
Trou refouillé sur le tas de $0^m,15$.		$3^f,92$		
Moins-value. Lorsque les trous seront faits dans les blocs de granit non posés, ni scellés, les prix ci-dessus seront diminués de 1/6.		$0^f,65$		Observation 99.
Reste.		$3^f,27$		
L'Entrepreneur aura droit à l'application du prix de refouillement prévu au n° 86 Série granit, lorsque les dimensions demandées ou obligées pour les trous donneront un cube suffisant pour produire une somme supérieure à celle qui serait obtenue en appliquant les prix ci-dessus.			»	Obs. 100.
Evidement ou refouillement.				
Entre deux faces conservées, le mètre cube *de taille.*		$20^m,00$		N° 84. Granit.
Entre trois faces conservées : 1/2 en plus.		$30^m,00$	»	N° 85 »
Entre quatre faces conservées : Le double.		$40^m,00$	»	N° 86 »
Lorsque les abatages, évidements ou refouillements seront faits sur du granit déjà posé et scellé, les évaluations de taille ci-dessus seront augmentées de 1/6.				Observation 87.
A reporter.			$3645^f,38$	

Report			3645f,38	

Trottoirs.

Les dallages en ciment de $0^{m},10$ d'épaisseur composés d'un béton de gravillon et ciment Portland Demarle et Lonquéty de $0^{m},08$ d'épaisseur	$0^{m},08$		
et d'un enduit de $\frac{0^{m},10}{5} =$	$0^{m},02$		
Ensemble	$0^{m},10$		Obs. 53 et 54.

Lorsque les trottoirs auront plus de $0^{m},10$ d'épaisseur, il sera utile de produire un attachement.

Le trottoir de gauche, en commençant près du seuil en granit.

A gauche 1 partie $7^{m},00 \times \frac{0^{m},82 + 1^{m},00}{2} =$		$6^{m},37$			
$6^{m},50 \times 0^{m},83$		5 ,40			
$3^{m},25 \times 0\ ,84$		2 ,73			
$10^{m},00 \times 0\ ,80$		8 ,00			
Partie circulaire.					
$7^{m},25 \times \frac{1^{m},75}{2} =$		6 ,34			
Segment $8^{m},00 \times 0^{m},50 \times 2/3$		2 ,66			
à la suite $17^{m},00 \times 0^{m},83$		14 ,11			
30 ,25 × 0 ,84		25 ,41			
20 ,50 × 0 ,75		15 ,38			
5 ,00 × 0 ,80		4 ,00			
A droite près du seuil.					
$12^{m},00 \times 0^{m},85$		10 ,20			
Circulaire 6 ,10 × 0 ,83		5 ,06			
Segment 7 ,50 × 0 ,30 × 2/3		1 ,50			
à la suite 0 ,75 × 0 ,80		0 ,60			
0 ,95 × 0 ,83		0 ,79			
Ensemble		$108^{m},55$			
Moins les châssis et tampons de regards.					
3 fois $0^{m},70 \times 0^{m},70$	$1^{m},47$				
2 fois 0 ,60 × 0 ,60	0 ,72				
3 fois 0 ,30 × 0 ,30	0 ,27				
Ensemble	$2^{m},46$	2 ,46			
Reste		$106^{m},09$			
Reprendre une partie près de la remise					
$3^{m},50 \times 2^{m},75$		9 ,63			
Une autre partie de trottoir sur le jardin en bordure de l'habitation					
$8^{m},00 \times 0^{m},90$		7 ,20			
1 autre 0 ,75 × 0 ,85		0 ,64			
0 ,90 × 0 ,80		0 ,72			
1 ,00 × 0 ,75		0 ,75			
Contre les water-closets.					
$1^{m},50 \times 0^{m},88$		1 ,32			
0 ,75 × 0 ,90		0 ,68			
Près de la fontaine.					
$2^{m},50 \times 1^{m},00$		2 ,50			
1 ,25 × 0 ,90		1 ,13			
2 fois 0 ,95 × 0 ,80		1 ,52			
Ensemble		$132^{m},18$			
A 8f,75 le mètre superficiel			1156f,57	N° 55. Série Ciments	
Joints pour imitation de pavés de $0^{m},20$ de côté.					
A reporter			4801f,95		

Report .... $4801^{f},95$

Surface .... $132^{m},18$

A $0^{f},50$ le mètre superficiel .... $66^{f},09$ — N° 91. Série Ciments.

Plus-value de caniveaux au droit des tuyaux de descentes.

2 fois...... $0^{m},83$ réduit .... $0^{m},66$

2 fois...... 0 ,90 *idem* .... 1 ,80

Ensemble .... $2^{m},46$

A $1^{f},00$ le mètre linéaire .... $2^{f},46$ — N° 41. Série Ciments.

Caniveaux circulaires.

1 fois .... $0^{m},83$

1 fois .... 0 ,85

Ensemble .... $1^{m},68$

A 0/0 1/3 .... $2^{m},24$

A $1^{f},00$ le mètre .... $2^{f},24$ — N° 41. Série Ciments.

Les *caniveaux circulaires* seront comptés un *tiers en plus.* — Obs. 45. Série Ciments.

Démolition des anciens dallages en ciment de $0^{m},10$ d'épaisseur.

Surface précédente .... $132^{m},18$

A $0^{f},95$ le mètre .... $125^{f},57$ — N° 87. Ciments.

Dépose de châssis de regards et tampons en fonte, avec soin pour réemploi (30 0/0 du prix de pose). — Obs. 194. Egouts.

chaque $3^{f},50 \times \frac{30}{100} =$ .... $1^{f},05$

Et pour 8 produisent .... $8^{f},40$ — N° 414. Egouts.

Pose des châssis de regards et tampons avec mise de niveau suivant les nouveaux dallages.

8 à $3^{f},50$ l'un .... $28^{f},00$

Dans le cas où il serait nécessaire de remonter ou de déraser les murettes soit en meulière, brique, ou moellon, ces travaux seraient à compter suivant leur valeur ainsi que les raccords en ciment à l'intérieur de ces regards, gorges, etc. — Observation.

Forme préparatoire en mâchefer et sable de rivière de $0^{m},10$ d'épaisseur.

Mâchefer épaisseur .... $0^{m},08$

Sable de rivière .... 0 ,02

Ensemble .... $0^{m},10$

Surface des dallages .... $132^{m},18$

A $1^{f},23$ le mètre .... $162^{f},58$

Sous-détail du prix.

Couche préparatoire.

Forme en mâchefer de $0^{m},08$ *épaisseur réduite après tassement,* le mètre superficiel .... $0^{f},90$ — N° 49. Ciments.

Forme en sable de rivière ordinaire de $0^{m},05$ d'épaisseur, le mètre superficiel .... $0^{f},78$

3 centimètres en moins :

Chaque centimètre .... $0^{f},15$ — N° 50. Ciments.

Et pour $0^{m},03$ produisent :

$0^{f},15 \times 3$ .... $0^{f},45$

Reste .... $0^{f},33$ — $0^{f},33$

Le mètre superficiel .... $1^{f},23$

Sous les dallages pour l'enlèvement des mauvais sols en plâtras et terre, repiquage de $0^{m},10$ d'épaisseur.

A reporter .... $5197^{f},29$

Report.......... 5197f,29

Surface de pavage remanié.......... 128m,21
Surface pavage neuf.......... 31 ,50
Surface dallage.......... 132 ,18

Ensemble.......... 291m,89
A 0f,21 le mètre superficiel.......... 61f,30

Sous-détail du prix.

Repiquage ou déblai de terre jusqu'à 0m,05 d'épaisseur. le mètre superficiel.......... 0f,16 » — N° 98. Série Terrasse.
Chaque épaisseur de 0m,05 en plus jusqu'à 0m,25 inclusivement.......... 0f,05 — N° 99.

Le mètre superficiel.......... 0f,21

Dressement et nivellement du sol.
Surface précédente.......... 291m,89
A 0f,13 le mètre superficiel.......... 37f,95 — N° 90. Série Terrasse.

Le *chargement en brouette des gravois, transport à 2 relais sur la rue* par suite d'inaccessibilité des tombereaux.
Suivant bons :
45 voies à 1 cheval cubant chaque 1m,300
1m,300 × 45.......... 58m,500
A 1f,50 le mètre cube.......... 87f,00

Sous-détail des prix.

Observation.

Les enlèvements sont comptés d'après *le cube des tombereaux.*
Jet de pelle pour chargement de terre en gravois en brouette, le mètre cube (compris foisonnement).......... 0f,55 — N° 56. Col. 1. Terrasse
Transport à la brouette à 2 relais.
2 fois 0f,66 (compris foisonnement).......... 1f,32 — N° 78. Col. 1. Terrasse.

Le mètre cube compris foisonnement.......... 1f,87
A déduire pour valeur du foisonnement 1/5.......... 0f,37 — Obs. 62 et 63 Terrasse.

Reste le mètre cube.......... 1f,50

Chargement en tombereau et enlèvement aux décharges publiques de 45 voies de gravois à 1 cheval cubant chaque 1m,300 à 8f,34 l'un.......... 375f,30

Sous-détail.

Observation 205 Série Ciments.

Gravois. L'enlèvement des gravois ou des terres provenant des *travaux de ciments* sera payé suivant les prix *portés à la Série de maçonnerie.*

L'entreprise de maçonnerie a fait l'enlèvement de tous les gravois ou plâtras sous les dallages, ainsi que les déblais de trottoirs en ciments, nous appliquerons les prix de maçonnerie.

Dans le cas de *déblai de terre ou gravois* faits par un entrepreneur de terrasse, les repiquages seront comptés au mètre superficiel et l'enlèvement des gravois au mètre cube suivant le n° 83 Série de Terrasse.

Le décompte serait donc fait de la manière suivante :

Chargement en brouette des terres ou gravois provenant du repiquage ou déblai sous les pavages et trottoirs et transport à 2 relais.

Surface.......... 291m,89
×0.10.......... 29m,189

A 1f,87 le mètre cube prix précédent.......... 54f,58

A reporter.......... 5758f,84

Report.................................... 5758^f,84

Chargement en tombereau de terre ou gravois et enlèvement aux décharges publiques, cube... 29^m,189

A 6^f,65 le mètre cube.............................. 194^f,11

Le chargement en brouette des gravois provenant des dallages et pavés hors service et divers et transport à 2 relais.

Surface........................ 132^m,18

× 0.10 épaisseur......................... 13^m,218

Foisonnement 40 0/0..................... 5^m,287

Débris de pavés hors service et divers.... 3^m,000

Ensemble............................ 21^m,505

A 1^f,50 le mètre cube (foisonnement déduit)......... 32^f,26

Chargement en tombereau et enlèvement aux décharges publiques des gravois cube 21^m,505

A 6^f,60 le mètre cube...................... 141^f,93 — N° 764. Maçonnerie

Nota : Le tombereau n'ayant pas été désigné comme contenance, nous avons à faire une réduction de 6 0/0............................ 8^f,51 — Obs. 768. Maçonnerie

Reste............................. 133^f,42 = 133^f,42

Ensemble.................................. 414^f,37

1er *Métré.*

Les gravois avec leur chargement produisent une somme de.. 462^f,30

2e Métré.

Le même travail produit une somme de............ 414^f,37

Différence.................................. 47^f,93

D'où vient cette différence ?

Nous avons dans le 1er *cas :*

Le chargement en brouette et transport à 2 relais qui produit une somme de............................... 87^f,00

2e Cas.

Le chargement en brouette et transport à 2 relais produit une somme de

54^f,58 + 32^f,26 = ... 86^f,84

Différence.................................. 0^f,16

La différence provient des transports en tombereaux pour enlèvement aux décharges publiques.

Le mètre cube de gravois compris chargement et déchargement est payé *à la maçonnerie* le mètre cube.......... 6^f,60 — N° 764. Maçonnerie

A la Série de Terrasse le mètre cube de terre ou gravois pour transport au tombereau vaut le mètre cube. 6^f,00 — N° 83. Terrasse.

Ajoutons le jet de pelle pour chargement du tombereau, le mètre cube.................... 0^f,65

Ensemble le mètre cube.............. 6^f,65

Les prix ci-dessus s'appliquent à des cubes mesurés au vide de la fouille comportant un foisonnement de 1/4 ; pour obtenir le prix du mètre cube, réduisons ces prix d'un cinquième...... 1^f,33

Reste le mètre cube................. 5^f,32 5^f,32 — Obs. 84. Terrasse.

Différence par mètre cube.................... 1^f,28

Pour terminer nous compterons *le nettoyage en travaux d'entretien* AINSI QUE LA RENTRÉE DES MATÉRIAUX. — Argent.

TOTAL... 5758^f,84 — 5758^f,84

ORDRE DE SERVICE N°

Cabinet de Monsieur *Architecte*

A M. ENTREPRENEUR DE MAÇONNERIE

DANS LA PROPRIÉTÉ X......

A Paris, Boulevard....... N°....

Canalisation.

Branchement des eaux ménagères d'un lavoir en sous-sol.

La canalisation en tranchée des eaux ménagères sera en grès vernissé, de 0m,120 de diamètre intérieur.

Il sera ménagé sur la canalisation une jonction simple à regard qui recevra les eaux du sol du lavoir.

Les eaux du sol du lavoir se déverseront dans un siphon à panier. Pour se brancher sur l'ancienne canalisation, faire le coupement de l'ancienne canalisation en grès de 0m,15 de diamètre et les raccordements nécessaires au droit de la jonction à regard ; construire un regard en brique neuve pleine de 0,11 d'épaisseur façon Bourgogne ($0{,}06 \times 0{,}11 \times 0{,}22$) rive gauche, 1re qualité avec emploi de hourdis de mortier n° 2, de ciment I.

Le radier sera en béton de cailloux et mortier de ciment de Portland. Dans l'intérieur du regard enduits ordinaires en tous sens en ciment de Portland I (Mortier n° 3), avec gorges verticales et horizontales.

Fourniture d'un regard bitumé léger et pose.

Métré.

Branchement des eaux ménagères d'un Lavoir en sous-sol en grès de 0m,120 de diamètre intérieur pour fourniture et transport :

1 coude au 1/8		2f,25	N° 96 Egouts.
1 coude au 1/16		2f,25	N° 96 »
La pose en tranchée :			
2 coudes à 0f,55 l'un		1f,10	N° 118 »
Plus-value de pose en Caves.			
12f,50 0/0		0f,14	Obs. 135
A la suite :			
3 bouts de 0m,80	2m,40		
1 bout de 0m,25 coupé	0m,25		
1 coupement	»	1f,05	N° 174.
5 bouts de 0m,60	3m,00		
1 bout de 0m,60 coupé	0m,60		
1 coupement	»	1f,05	N° 174.
1 bout de 0m,80 coupé	0m,80		
1 coupement	»	1f,05	N° 174.
1 jonction simple à regard de 0m,120 de diamètre intérieur	»	3f,40	N° 98.
La pose en tranchée	»	1f,25	N° 124.
Plus-value en 1re cave 12f,50 0/0	»	0f,16	Obs. 135.
A la suite en tranchée :			
4 bouts de 0m,80	3m,20		
3 bouts de 0m,60	1m,80		
1 bout de 0m,25	0m,25		
1 bout de 0m,35 (coupé)	0m,35		
1 coupement	»	1f,05	N° 174 Egouts.
Canalisation en grès de 0m,120 de diamètre intérieur pour fourniture et transport.			
Linéaire	12m,65		
A 2f,15 le mètre linéaire	»	27f,20	N° 95.
A reporter		41f,95	

Report		41^{f},95	
Pose en tranchée :			
Linéaire	12^{m},65		
A 1^{f},30 le mètre linéaire	»	16^{f},45	N° 116.
Plus-value de pose en 2e cave 12^{f},50 0/0	»	2^{f},06	Obs. 135
Raccordement sur ancienne canalisation en grès de 0^{m},150 *de diamètre intérieur.*			
Pour raccordement, 2 coupements sur grès de 0^{m},150 de diamètre à 1^{f},05 l'un		2^{f},10	N° 174.
Dépose en démolition de tuyau en grès de 0^{m},150 de diamètre intérieur en tranchée en 1re cave		0^{f},75	
La canalisation de raccordement en grès de 0^{m},150 de diamètre intérieur pour fourniture et transport.			
1 bout de 0^{m},25	0^{m},25		
1 bout de 0^{m},60 coupé	0^{m},60		
1 coupement	»	1^{f},05	N° 174.
1 bout de 0^{m},80	0^{m},80		
1 jonction simple	»	3^{f},40	N° 97.
La pose	»	1^{f},45	N° 120.
Plus-value de pose en 1re cave 12^{f},50 0/0	»	0^{f},18	Obs. 135.
1 cône de raccordement en grès de 0^{m},120 × 0^{m},150	»	3^{f},30	N° 147
La pose	»	0^{f},60	N° 386.
Canalisation en grès de 0^{m},150 de diamètre intérieur pour fourniture et transport.			
Linéaire	1^{m},65		
A 2^{f},75 le mètre linéaire	»	4^{f},54	N° 95.
Pose en tranchée :			
Linéaire	1^{m},65		
A 1^{f},50 le mètre linéaire	»	2^{f},48	N° 116.
Plus-value de pose en 1re cave 12^{f},50 0/0		0^{f},31	Obs. 135.
Plus-value de raccordement de tuyaux neufs avec d'anciens tuyaux déjà existants :			
2 à 0^{f},70 l'un		1^{f},40	N° 463.
Pour arrêter les eaux, en attente du raccordement de canalisation.			
2 tamponnages en ciment en 1re cave à 0^{f},60 l'un		1^{f},20	N° 441.
2 détamponnements à 0^{f},25 l'un		0^{f},50	N° 197.
Branchement des eaux du Lavoir.			
1 siphon à panier complet en fonte sans tubulure		24^{f},00	N° 151 Egouts.
Pose du siphon		5^{f},00	N° 409.
La canalisation à la suite en grès de 0^{m},120 de diamètre intérieur pour fourniture et transport.			
1 coude au 1/8		2^{f},25	N° 96 Egouts.
La pose en tranchée		0^{f},55	N° 118.
Plus-value de pose en 1re cave 12^{f},50 0/0		0^{f},07	Obs. 135
1 autre coude au 1/16 coupé		2^{f},25	N° 96 Egouts.
La pose en tranchée		0^{f},55	N° 118.
Plus-value de pose en 1re cave 12^{f},50 0/0		0^{f},07	Obs. 135.
1 coupement		1^{f},05	N° 174
A la suite 1 bout	0^{m},35		
1 bout coupé	0^{m},60		
1 coupement		1^{f},05	N° 174.
Canalisation en grès de 0^{m},120 de diamètre intérieur pour fourniture et transport.			
Linéaire	0^{m},95		
A 2^{f},15 le mètre linéaire		2^{f},04	N° 95.
A reporter		122^{f},60	

Report		$122^f,60$	
Pose en tranchée :			
Linéaire	$0^m,95$		
A $1^f,30$ le mètre linéaire		$1^f,24$	N° 116.
Plus-value de pose en 1re cave en tranchée $12^f,50$ 0/0		$0^f,16$	Obs. 135.
Pour se raccorder avec la canalisation en attente recherche et sondage de l'ancienne canalisation en caves.			
1 heure de cimentier canalisation et aide canalisateur		$2^f,24$	
Sous-détail du prix.			
Heure de jour applicable aux travaux faits en régie :			
De cimentier canalisateur	$1^f,20$		N° 11 Egouts.
D'aide canalisateur	$0^f,94$		N° 12 »
Ensemble	$2^f,14$		
Travaux faits à la lumière.			
Chaque heure de compagnon et aide employée à des travaux faits à la lumière, compris valeur de l'éclairage plus-value	$0^f,10$		
L'heure	$2^f,24$		
Tranchée en terrain ordinaire de 0,70 de profondeur réduite et 0,65 de longueur au droit de canalisation.			
Linéaire	$14^m,00$		
A $2^f,45$ le mètre		$34^f,30$	
Sous-détail du prix.			
Tranchée en terrain ordinaire de 0,65 de largeur pour pose de tuyaux en grès, compris fouille, jet sur berge, reprise pour remblai et pilonnage, enlèvement des terres restantes jusqu'à $0^m,50$ de profondeur.			
Le mètre linéaire	$1^f,75$		N° 451 Egouts.
Chaque décimètre de profondeur en plus au-dessus de $0^m,50$ jusqu'à $1^m,00$.			
Le mètre linéaire .... $0^f,35$			
Et pour 2 décimètres produisent :			
$0^f,35 \times 2$	$0^f,70$		
Le mètre linéaire	$2^f,45$		
Plus-value de tranchée exécutée en caves.			
Linéaire	$14^m,00$		
A $0^f,245$ le mètre		$3^f,43$	Obs. 455
La fouille de regard dans le terrain ordinaire comme fouille en rigoles avec jet sur berge (sol du lavoir), chargement à la hotte des terres, montage à $3^m,00$ de hauteur, transport à la hotte à 2 relais et sortie sur la rue, chargement en tombereau et enlèvement aux décharges publiques de $1^m,00 \times 1^m,00$ $1^m,00$ $\times$ 0.65 de hauteur	$0^m,650$		
A $14^f,38$ le mètre cube		$9^f,35$	
Sous-détail du prix.			
Fouille en rigoles ou tranchées jusqu'à $2^m,00$ de largeur au fond, compris jet sur berge (en terrain ordinaire, le mètre cube	$1^f,90$		N° 30 Terrasse
Jet de pelle pour chargement à la hotte, le mètre cube	$1^f,10$		N° 58, col. 1.
Montage à $3^m,00$ de hauteur de terre à la hotte, le mètre cube	$2^f,75$		N° 66, col. 1.
Transport à la hotte à 2 relais.			
A reporter	$5^f,75$	$173^f,32$	

Reports	$5^{f},75$	$173^{f},32$	
Par relais de $30^{m},00$, le mètre cube .... $0^{f},99$			N° 78, col. 1.
et pour 2 relais produisent :			
2 fois $0^{f},99$	$1^{f},98$		
Chargement en tombereau de terre, le mètre cube...	$0^{f},65$		N° 57, col. 1.
Enlèvement aux décharges publiques, le mètre cube.	$6^{f},00$		N° 83, col. 1.
Le mètre cube	$14^{f},38$		
Plus-value de fouille exécutée en 1re cave cube......	$0^{m},650$		
A $0^{f},84$ le mètre		$0^{f},55$	
Comment avons-nous obtenu ce prix ?			
Les fouilles en tranchées avec leurs jets sur berges, chargements, transports, etc., seront payées selon la nature des terres aux prix prévus à la Série de Terrasse.			Obs. 309. Egouts.
Les fouilles et mains-d'œuvre accessoires exécutées :			
En 1re cave seront comptées aux prix précédents augmentés de $12^{f},50$ 0/0.			Obs. 311.
Sous-détail du prix précédent :			
Fouille en rigoles ou tranchées en caves, compris jet sur berge, le mètre cube	$1^{f},90$		N° 30 Terrasse
Jet de pelle pour chargement à la hotte, le mètre cube.	$1^{f},10$		N° 58, col. 1.
Montage à $3^{m},00$ de hauteur à la hotte, le mètre cube.	$2^{f},75$		
Transport préalable dans la cave à relai, le mètre cube.	$0^{f},99$		
Le mètre cube	$6^{f},74$		
Plus-value en 1re cave, compris éclairage $12^{f},50$ 0/0...	$0^{f},84$		
Construction du Regard.			
Le radier en béton de cailloux et mortier de ciment de Portland de $1^{m},00 \times 1^{m},00$ .... $1^{m},00$			
$\times$ 0,15 épaisseur	$0^{m},150$		
A $42^{f},45$ le mètre cube		$6^{f},37$	N° 378, col. 9 Maçonnerie
Plus-value de construction de béton en 1re cave, cube	$0^{m},150$		
A $1^{f},00$, le mètre cube		$0^{f},15$	N° 32 Egouts.
Les murettes du regard au-dessus en brique neuve, pleine de 0,11 d'épaisseur, façon Bourgogne (moule $0,06 \times 0,11 \times 0,22$) rive gauche, 1re qualité, avec emploi de hourdis de mortier n° 2 de ciment I.			
2 fois $1^{m},00$ *hors œuvre* .... $2^{m},00$			
2 fois $0^{m},78$ *dans œuvre* .... $1^{m},56$			
Ensemble .... $3^{m},56$			
$\times$ 0,50 de hauteur	$1^{m},78$		
A $8^{f},25$ le mètre superficiel		$14^{f},69$	
Sous-détail du prix.			
Brique. Tous les travaux en brique seront payés aux prix portés à la Série de Maçonnerie.			Obs. 57 Egouts.
Brique pleine hourdée en plâtre au mètre superficiel de Paris dite façon Bourgogne, rive gauche 1re qualité (de 0,11 d'épaisseur), le mètre superficiel	$7^{f},20$		N° 524 Maçonnerie, col. 1
Plus-value pour emploi dans le hourdis de mortier de ciment I.			
Le mètre superficiel	$0^{f},70$		N° 552. Maçonnerie, col. 9
Plus-value pour travaux en brique neuve, compris descente des matériaux pour travaux exécutés en 1re cave	$0^{f},35$		
Le mètre superficiel	$8^{f},25$		N° 59 Egouts.
A reporter		$195^{f},08$	

Report............................ 195f,08

Dans la hauteur du tuyau béton de gravillon et ciment I (mortier n° 3),

0,78×0,78 0,61

×0,15 hauteur.................................. 0,092

A 48f,30, le mètre cube.............................. » 4f,44 N° 385 Maçonnerie, col. 9.

Plus-value en 1re cave, *en bâtiment construit.*

Cube...................................... 0,092

à 1f,00 le mètre cube...................................... 0f,09 N° 389 Maçonnerie.

Les enduits ordinaires en ciment de Portland I sur brique neuve en 1re cave.

4 fois 0,73×0,35 hauteur...................... 1.02

Radier 0.73×0,73 .... 0.53

Ensemble 1.55

à 3f,075 le mètre superficiel.................................. 4f,77

Sous-détail du prix :

Enduit ordinaire en mortier n° 3 de ciment I sur brique neuve.

Le mètre superficiel 2f,65

Plus-value pour enduit en ciment de Portland I sur brique neuve en 1re cave, le mètre superficiel. $\frac{0^f,85}{2}$ = 0f,425

Le mètre superficiel.................................. 3f,075

Dans l'intérieur du regard les gorges en ciment en mortier n° 3.

Verticales 4 fois 0m,35 de hauteur............. 1m,40

Horizontales 4 fois 0m,73...................... 2m,92

Ensemble............................. 4m,32

A 0f,65 le mètre.. 2f,81 N° 743 Maçonnerie

Plus-value en 1re cave.

Linéaire...................................... 4m,32

A 0f,10 le mètre linéaire...................... » 0f,43

Fourniture d'un châssis de regard et tampon bitumé de 0m,90×0m,90, pesant 170 kilogrammes à 43f,26 les 100 kilogr... NET 73f,54

Sous-détail du prix.

Pour faire l'évaluation, prenons au journal l'*Architecture*, le cours de la fonte au jour de la commande du travail et supposons un cours de 34f,50

Nous aurons :

Regard bitumé, les 100 kilogr.................. 34f,50

Déchet et risque de casse...................... 4f,83

14 0/0

Ensemble 39f,33

Bénéfice 10 0/0.............................. 3f,933

Ensemble .... 43f,26 »

Sur la jonction en grès de 0,120, la fourniture d'un regard à tampon hermétique.. 8f,00 N° 146 Egouts.

Pose du regard d'observation.............................. 1f,75 N° 404 Egouts.

Pose du châssis de regard et tampon avec scellement en ciment.

En 1re cave.. 3f,50 N° 414 Egouts.

Ensemble.. 294f,41

Argent 294f,41 dont à prix nets 73f,54

Dans le sous-sol, pour obtenir un sol étanche, il a été fait un travail spécial en ciment armé ainsi que des revêtements sur murs en ciment armé. Ces travaux seront indiqués *avec le ciment armé.*

Pour terminer les canalisations nous ajouterons que les canalisations en fonte sont parfois exécutées en *tuyaux mixtes salubres.* — Ces tuyaux

ont une épaisseur intermédiaire entre les tuyaux de descente et les tuyaux à eau forcée.

Le métré se fait de la même manière que pour les travaux en fonte mince, il suffit de se reporter au tableau spécial des poids de *tuyaux mixtes salubres* et d'appliquer la plus-value de pose.

Pour les canalisations à eau forcée à emboîtement, y compris façon des joints, en corde goudronnée et plomb neuf coulé sur 0,04 de profondeur et matage.

Nous nous reporterons à la Série *Canalisation pour l'eau*, p. 647 et suivantes.

ORDRE DE SERVICE N°

Cabinet de Monsieur **Architecte**

A M. **Entrepreneur de Maçonnerie**

Dans la propriété X....

A Paris, Boulevard ...... n°

Dans la grande cour, au pourtour de l'ascenseur, la fourniture et pose des parpaings en granit de Vire avec fichage en mortier de chaux, et joints en ciment de Portland ; les parements seront faits à la boucharde à 64 dents.

Métré.

Granit de Vire pour fourniture (*fig.* 125).				
Morceau n° 1. $0^m,94 \times 0^m,39$...............	$0^m,37$			
$\times 0$,20 hauteur...............	»	$0^m,074$		
Morceau n° 2. 0 ,60 $\times 0^m,79$...............	$0^m,47$			
$\times 0$,29 hauteur...............	»	$0^m,136$		
Morceau n° 3. 0 ,74 $\times 0^m,78$...............	$0^m,58$			
$\times 0$,29 hauteur...............	»	$0^m,168$		
Morceau n° 4. 0 ,54 $\times 1^m,04$...............	$0^m,56$			
$\times 0$,29 hauteur...............	»	$0^m,162$		
Morceau n° 5. 0 ,29 $\times 0^m,94$...............	$0^m,27$			
$\times 0$,29 hauteur...............	»	$0^m,078$		
Morceau n° 6. 0 ,29 $\times 0^m,94$...............	$0^m,27$			
$\times 0$,20 hauteur...............	»	$0^m,054$		
Ensemble...........................	$2^m,52$	$0^m,672$		
à $258^f,32$ le mètre cube....................................			$173^f,59$	N° 70. Granit.
La pose de morceaux cubant chaque plus de $0^m,151$.				
Morceau n° 3..		$0^m,168$		
Morceau n° 4..		0 ,162		
Ensemble..		$0^m,330$		
à $38^f,25$ le mètre cube....................................			$12^f,62$	N° 76 »
Pose de blocs de granit jusqu'à $0^m,100$ cubes.				
Morceau n° 1.................. 1				
Morceau n° 5.................. 1				
Morceau n° 6.................. 1				
Ensemble............... 3 Morceaux.				
à $4^f,69$ l'un..			$14^f,07$	N° 80 »
Pose de blocs de $0^m,100$ cubes jusqu'à $0^m,151$ cubes inclusivement.				
Morceau n° 2..			$5^f,87$	N° 81 »
A reporter..			$206^f,15$	

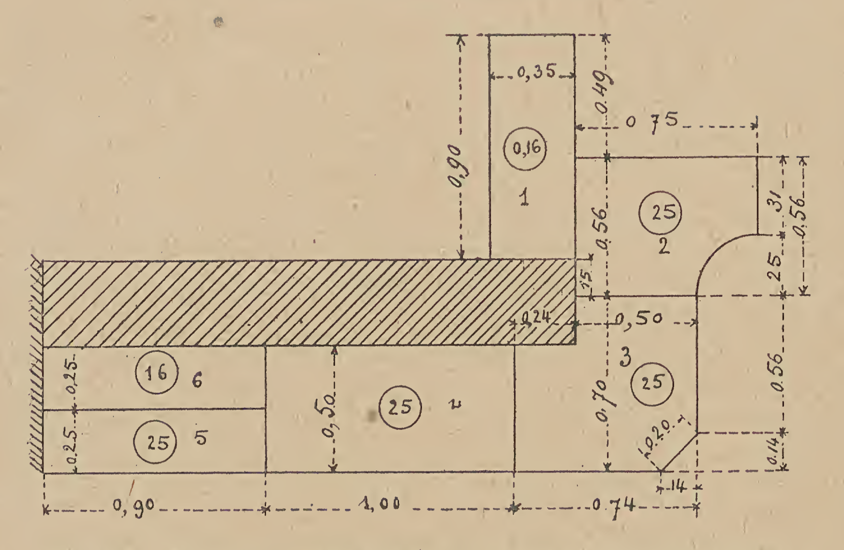


Fig. 125. — Plan des parpaings en granit de Vire au pourtour de l'ascenseur.

Report				206f,15	
Sous-détail des dimensions ci-dessus.					
Morceau n° 1	0m,90 + 0m,02 + 0m,02 =		0m,94		Observation 73.
»	0 ,35 + 0 ,02 + 0 ,02 =		0 ,39		
»	0 ,16 + 0 ,02 + 0 ,02 =		0 ,20		

Nous donnerions les autres mesures de la même manière.

Les fouilles, fondations, bardage ont été détaillés suffisamment dans les exemples précédents, nous n'y reviendrons pas.

Taille des parements du dessus à la boucharde à 64 dents.

Surface précédente		2m,52			
A 0/0 de taille			2m,52	»	N° 88. Série Granit.
Faces.					
Morceau n° 1	0m,90				
»	0m,35				
»	0m,49				
Ensemble	1m,74				
× 0.16 de hauteur		0m,28		»	N° 88. Série Granit.
A 0/0 de taille			0m,28		
Joints	0m,35				
»	0 ,41				
Ensemble	0m,76				
× 0m,16 de hauteur		0m,12			
A 0.50 de taille			0m,06	»	N° 93. Granit.
Morceau n° 2.					
Longueur	0m,75				
»	0 ,31				
Ensemble	1m,06				
× 0,25 de hauteur		0m,27			
A 0/0 de taille			0m,27	»	N° 88. Granit.
A reporter			3m,13	206f,15	

Reports			3^{m},13	206^{f},15	
Pour former circulaire sur la face extérieure, abatage de pierre 1/4 de cercle de 0.25 de rayon.					
Surface 3^{m},1416 × 0^{m},25 × 0^{m},25 = 0^{m},19					
× 0,25 hauteur		0^{m},0475			
A 15^{m},00 par mètre cube			0^{m},71	»	N° 83. Granit.
Parement après abatage.					
Circulaire	0^{m},39				
Plus-value 1/3	0 ,13				N° 90 »
Ensemble	0^{m},52				
× 0^{m},25 de hauteur		0^{m},13			
A 0^{m},50 de taille			0^{m},07	»	N° 91.
Joints	0^{m},50				
»	0 ,56				
Ensemble	1^{m},06				
× 0^{m},25 hauteur		0^{m},265			
A 0,50 de taille			0^{m},13	»	N° 93.
Morceau n° 3.					
Face	0^{m},56				
»	0 ,60				
Ensemble	1^{m},16				
× 0^{m},25 hauteur		0^{m},29			
A 0/0 de taille			0^{m},29		
Abatage de la face du pan coupé					
$0^{m},14 \times \frac{0^{m},14}{2} =$	0^{m},01				
× 0^{m},25		0^{m},003			
à 15^{m},00 par mètre cube			0^{m},05	»	N° 83.
Taille du parement après abatage					
0^{m},20 × 0^{m},25 de hauteur =		0^{m},05			
à 0^{m},50 de taille			0^{m},03	»	N° 91.
Joints :					
2 fois 0^{m},50 × 0^{m},25 hauteur =		0^{m},25			
à 0^{m},50 de taille			0^{m},13	»	N° 93.
Évidement entre 2 faces conservées					
0^{m},24 × 0^{m},20	0^{m},05				
× 0^{m},25 de hauteur		0^{m},013			
à 20^{m},00 de taille par mètre cube			0^{m},26	»	N° 84.
Taille de joints après évidement.					
Longueur	0^{m},24				
—	0 ,20				
Ensemble	0^{m},44				
× 0,25 de hauteur		0^{m},11			
à 0^{m},50 de taille			0^{m},06	»	N° 91.
Morceau n° 4.					
Face	1^{m},00				
× 0^{m},25 de hauteur		0^{m},25			
à 0/0 de taille			0^{m},25	»	N° 88.
Joints :					
2 fois 0^{m},50	1^{m},00				
—	1 ,00				
Ensemble	2^{m},00				
× 0^{m},25		0^{m},50			
à 0^{m},50 de taille			0^{m},25	»	N° 93.
A reporter			5^{m},36	206^{f},15	

Reports			5^{m},36	206^{f},15	
Morceau n° 5.					
Face	0^{m},90				
× 0^{m},25 de hauteur		0^{m},23			
à 0/0 de taille			0^{m},23	»	N° 88.
Joints :					
2 fois 0^{m},25	0^{m},50				
—	0 ,90				
Ensemble	1^{m},40				
× 0^{m},25 de hauteur		0^{m},35			
à 0^{m},50 de taille			0^{m},18	»	N° 91.
Morceau n° 6.					
Joints :					
2 fois 0^{m},25	0^{m},50				
2 fois 0 ,90	1 ,80				
Ensemble	2^{m},30				
× 0^{m},16 de hauteur		0^{m},37			
à 0^{m},50 de taille			0^{m},19		N° 91.
Ensemble Taille			5^{m},96		
à 22^{f},44 le mètre				133^{f},74	Argent
Ensemble				339^{f},89	339^{f},89

Nota. — *Les travaux hors combles,* — Réparations de souches de cheminées, — Surélévation, — Échafauds de garantie au-dessus de construction, — Reprises en sous-œuvre, — Carrelages céramiques, — Mosaïque, — Devis, — Ciment armé, — Mitoyenneté seront détaillés dans le tome suivant.

TABLE DES MATIÈRES

MÉTRÉS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN. TRANSFORMATIONS, RÉPARATIONS, ADJONCTIONS

Ordre de Service n° 2

Ordre de Service n° 7.

Ordre de service n° 8.

Clôtures.

Clôture obligatoire.

Ordre de Service n° 9.

Au 3me étage, appartement de gauche.

Antichambre (voir attachement *fig.* n° 1).

Démolir la corniche, le plafond et augets.
Pour dresser le plafond, rapporter des fourrures en sapin neuf brut de 0,027 × 0,12.
Refaire le hourdis de plancher en augets en sous-œuvre (en conservation des lambourdes de l'appartement du dessus); faire les enduits en plâtre au sas du plafond et les moulures de corniche.
Agrandissement de la porte entre l'antichambre et la chambre suivant ordre de service n° 2.
Pour relier cette partie de mur en pan de bois, il sera fourni et posé un linteau à 2 lames I de 0,16 de 3m,70 assemblé avec boulons; il sera fait, dans le pan de bois, les entailles, trous de boulons, etc., pour relier les principales parties du pan de bois.
Pour décharger le mur pendant cette transformation, étayer les planchers en 2 sens en sapin vieux.
Une troisième lame I de 0,12 de 1m,80 longueur sera fournie et posée (côté chambre) au-dessus de la nouvelle porte de 1m,30.
La pile entre la porte de la chambre et celle du dégagement sera construite en brique neuve de Bourgogne ordinaire, moule de 0,054 × 0,11 × 0,22 et mortier bâtard n° 3, 1/2 chaux hydraulique et 1/2 ciment I (catégorie M).
Faire les ravalements en plâtre au sas sur mur et pan de bois. Déposer les menuiseries avec soin pour réemploi; les déposes devront être faites avant la démolition.................................. 147

Métré de l'ordre de service.

Pages.

Ordre de service n° 10.

Au 3me étage, appartement de gauche.

Métré de l'ordre de service.

Ordre de service n° 17.

Au 3me étage, appartement du fond.

Supression du carrelage de l'antichambre; les carreaux en bon état seront décrottés et rangés.

Démolition de la forme en poussière, démolition de l'aire. Réfection de l'aire, en plâtre de 0,05 d'épaisseur sur bardeaux fournis par le propriétaire et montés par l'entrepreneur.

Au-dessus forme préparatoire de 0,12 de hauteur composée 1/2 mâchefer, 1/2 sable, le reste de la forme en béton de gravillon et ciment Portland. 250 kg. de ciment Portland par mètre cube de sable et gravillon mélangés : 5 sacs ciment, 0,800 de gravillon et 0,400 de sable.

Le sol en porphyrolithe granité ton bois composé de 2 couches d'ensemble 15 millimètres environ avec une bande d'encadrement de nuance différente au pourtour.

Hachement des enduits en 4 sens dans la partie inférieure des murs et naissances en plâtre au-dessus du sol.

Métré de l'Ordre de service n° 17

Ordre de service n° 18

Au 3me étage, appartement au fond de la cour.

Déposer le parquet à l'anglaise de la chambre à coucher sur grande cour (ce parquet ne sera pas réemployé); déposer avec soin le parquet à point de Hongrie de la salle à manger pour réemploi.

Déposer le parquet à l'anglaise du dégagement pour réemploi, déposer les stylobates de la salle à manger et les plinthes des autres pièces, déposer les lambourdes des diverses pièces. Démolir les corniches en plâtre et faire une gorge de 0,15 de rayon.

Les sols des deux ateliers (voir attachements figurés nos 1 et 2) seront en dallage en ciment de 0,10 d'épaisseur (observation n° 52 de la série des ciments). Sous ce dallage il sera fait une couche préparatoire de 0,10 d'épaisseur composée de 1/2 mâchefer, 1/2 gravier. A la jonction des murs avec le ciment il sera fait dans les ateliers une gorge de 0,06 de rayon.

Cette gorge sera prolongée par un stylobate en ciment de 0,17 de hauteur sans saillie; les parties inférieures des cloisons seront démolies et reconstruites par parties en brique neuve creuse de la rive droite de 0,045 d'épaisseur et ciment I. (Moule 0,045 × 0,15 × 0,30), les murs seront décrottés à vif des enduits en plâtre et les joints dégradés; les gorges seront prolongées en ciment dans la hauteur du stylobate.

Au-dessus du stylobate, il sera fait les naissances et raccords en plâtre sur murs et sur cloisons.

Dans le lavabo, supprimer l'ancien carrelage. Démolir la forme, faire une forme préparatoire de 0,05 d'épaisseur en mâchefer. Au-dessus un béton de ciment de Portland de 0,05 d'épaisseur : composé de 0,800 de gravillon, 0,400 de sable de rivière, 250 kilogrammes de ciment de Portland.

Le sol sera en porphyrolithe uni, ton bois, d'environ 0,015 d'épaisseur avec bande d'encadrement.

Sur murs, revêtements de 1m,50 de hauteur en carreaux de faïence blancs de 0,16 × 0,16, 1er choix avec bordure émail majolique 1 ton 0,08 × 0,16 (turquoises), le tout posé sur ciment. Hacher préalablement tous les enduits en plâtre et faire un crépi en ciment I. Au-dessus des carreaux de faïence, naissance et raccords en plâtre.

Le plafond du lavabo sera haché sur toute

Ordre de service n° 19.

3[e] étage. — Appartement de droite.
Petit salon.

(*Voir attachements figurés n[os] 1 et 2.*)

Ordre de service n° 21.

Ordre de service N° 23.

Métré de ravalement de la façade sur cour. Balcon du 3e étage (fig. 107 à 109).

Ordre de Service n° 26.

Construction d'un branchement d'égout type n° 1
Sous la voie publique
et dans un terrain ordinaire.

Ordre de service n° 28.

Canalisation. — La canalisation en égout sera en fonte de 0m,162 de diamètre dans la longueur du branchement particulier avec culottes, tampons de dégorgement, siphons, cônes et coulisses de raccordement.

L'une des culottes recevra les eaux pluviales du tuyau de descente sur rue.

Ce raccordement sera en fonte de 0m,135 de diamètre en égout et en 0m,108 de diamètre au-dessus.

L'autre culotte recevra la chute des water-closets qui sera en fonte de 0m,162 de diamètre.

Il sera fourni les fontes pour tuyaux, les colliers, corbeaux, fait tous percements et reprises, trous et scellements. Les solins sur tuyaux seront en ciment de Portland.

A l'extérieur, sur la chaussée, il sera fait la démolition du dallage en bitume, tranchées.

Ordre de service n° 29.

RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE

A

B

F

G

H

R

T

TOURS. — IMPRIMERIE DESLIS PÈRE, R. ET P. DESLIS, 6, RUE GAMBETTA.

